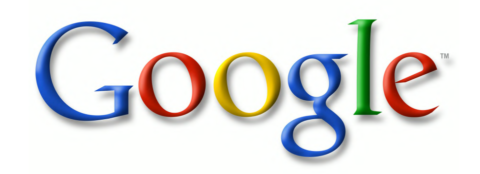
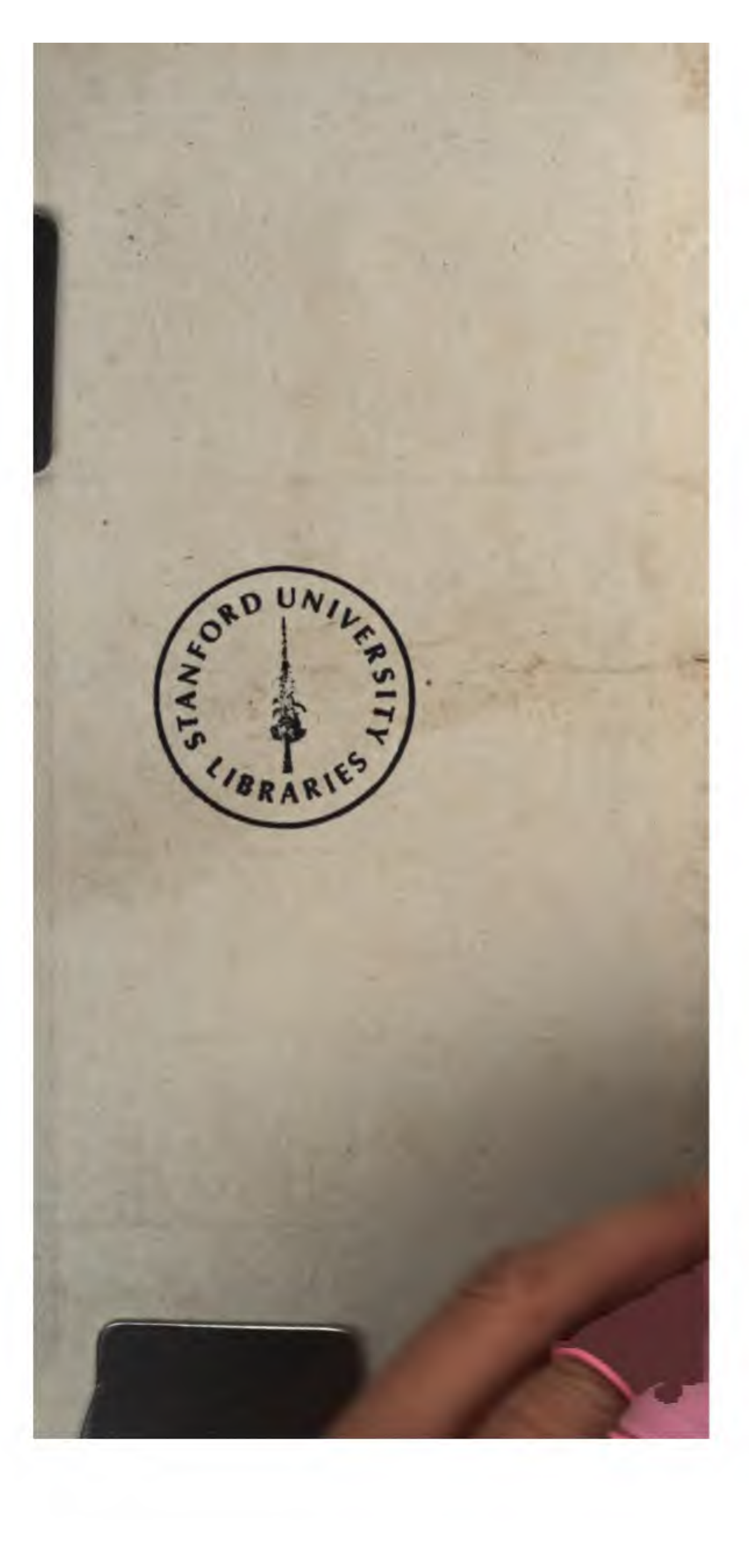
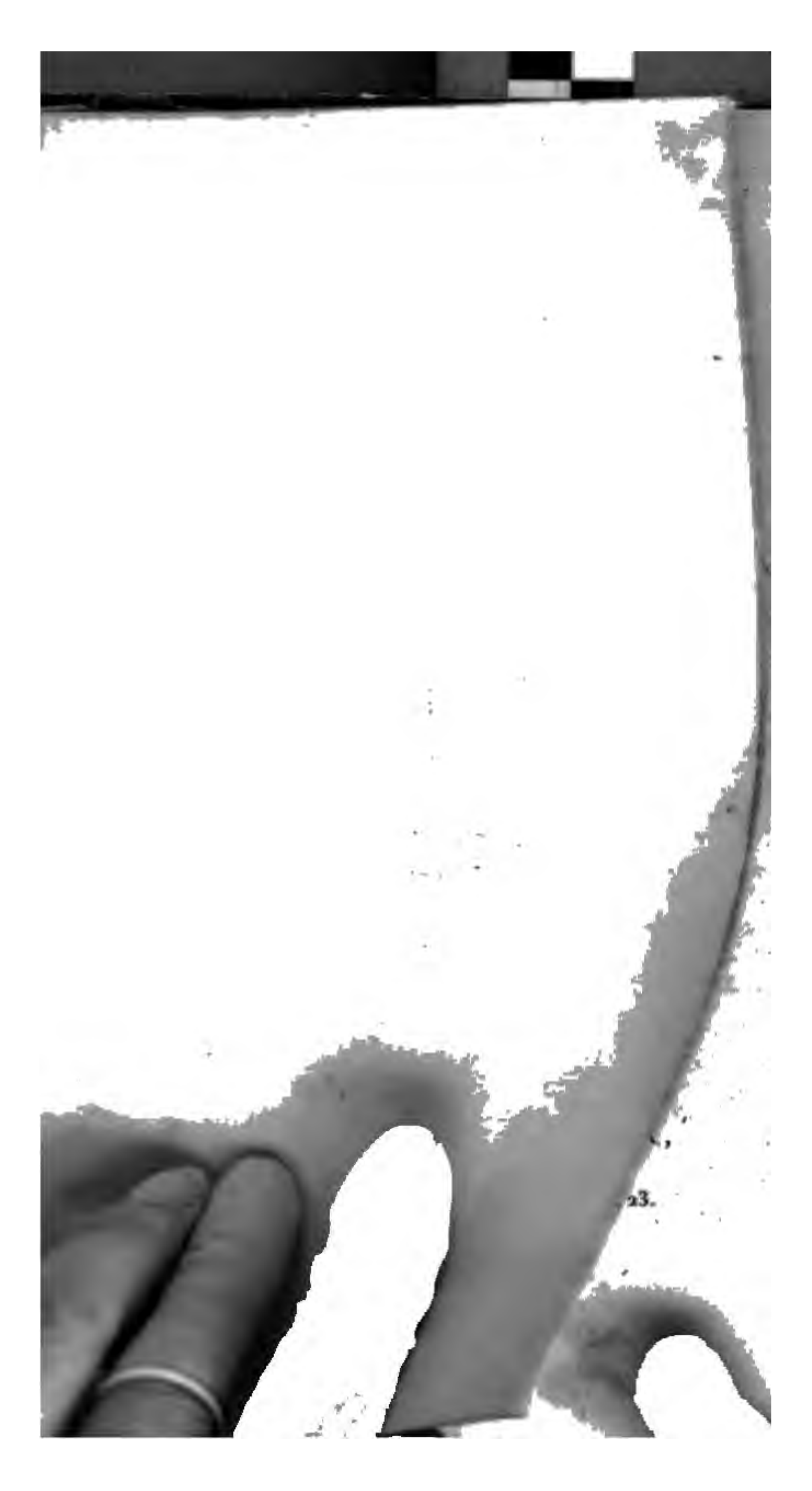



STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



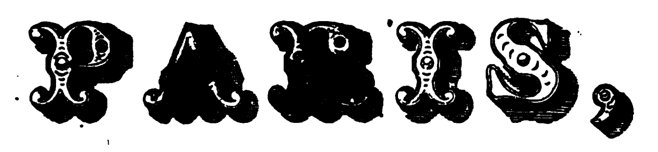
HISTOIRE
DE PARIS.

Imprimerié de Moquet et Comp , rue de la Harpe, 90.

[redacted]

HISTOIRE

DE

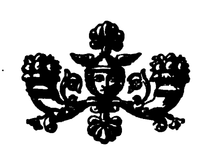


COMPOSÉE SUR UN PLAN NOUVEAU,

PAR G. TOUCHARD-LAFOSSE,

AUTEUR DU DICTIONNAIRE DES DÉCOUVERTES (17 VOL.), DU PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON, DES CHRONIQUES DE L'ŒIL DE BŒUF, ETC., ETC.

TOME CINQUIÈME.



PARIS,

P.-H. KRABBE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE, 46.

BOISGARD, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 23.

LANGLOIS, rue des Noyers, 25.

MDCCCXXXIV.



Marché S.t-Germain.

Ferdinand del.

HISTOIRE

DE PARIS,

SUITE DE LA SEPTIÈME ÉPOQUE.

PARIS JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE IV.

LA RÉGENCE DE P. D'ORLÉANS, LOUIS XV, PARIS DE 1716 A 1774, FONDATIONS, MŒURS.

Une Italienne, Marie de Médicis, dans le but de favoriser Concini, fit éclore le premier germe de la révolution qui devait éclater en France à la fin du dix-huitième siècle : il semble démontré qu'elle eut pour cause primitive les interdictions politiques imposées aux parlemens sous Louis XIII, renouvelées durant la minorité de Louis XIV, et portées jusqu'au despotisme le plus absolu, lorsque ce prince eut saisi les rênes de l'Etat. Or, ces grands corps judiciaires, si peu populaires par l'investiture toute royale qu'ils re-

cevaient, le devenaient dans l'exercice de leurs attributions, et par l'étroite connexité de leurs devoirs avec les lois du royaume, dont ils étaient les conservateurs. Ce ne pouvait donc être qu'en violant, sous ce rapport, les prérogatives des cours souveraines que la couronne attentait à ce dépôt sacré, et toute violation laisse après elle un ressentiment dans le cœur de ceux qu'elle atteint. Le mécontentement de Messieurs avait produit la fronde; comprimé par le long despotisme du grand roi, il s'était encore aigri, vers la fin de son règne, lorsque le vieux monarque avait presque repris *le fouet* de l'année 1655, pour faire enregistrer l'édit de légitimation de ses fils naturels, le duc du Maine et le comte de Toulouse. Nous verrons grossir l'orage parlementaire sous le règne qui commence; et, dès l'avènement de Louis XV, il brisa, dans un premier éclat, le dernier acte arbitraire du feu roi, en cassant son testament. La haute magistrature débutait par transgresser les volontés d'un roi mort : c'était menacer de loin l'autorité des souverains vivans.

Louis XIV, moribond, avait institué un conseil de régence, que Philippe, duc d'Orléans, devait seulement présider, sans autre prépondérance: le vieux monarque s'était abandonné, même au lit de la mort, à l'éloignement que son neveu lui avait toujours inspiré; éloignement fondé sur la jalousie que les exploits militaires

[redacted]

du jeune prince avaient toujours entretenue dans l'esprit du grand roi. Il fut aisé au duc de se faire des partisans dans le parlement, outré des rigueurs exercées contre lui pendant ce règne. Philippe n'attendit pas, en silence, le lit de justice que Louis XV devait tenir le 12 septembre 1715; il agit et fit agir ses amis auprès du parlement, afin d'en obtenir une régence conforme aux lois du royaume. Ce corps reçut, dans cette circonstance, la promesse d'être investi de nouveau du droit de remontrance préalable, qu'il regardait comme la plus précieuse de ses prérogatives. Du reste, la demande de monseigneur d'Orléans paraissait fondée en équité : le roi, en fixant, selon ses passions, les limites de la régence, avait substitué sa volonté personnelle aux chartes du royaume, dont le prince demandait purement et simplement l'exécution.

Le 12 septembre, à une heure après-midi, Louis XV, accompagné *de sa gouvernante* madame de Ventadour, part du château de Vincennes, qu'il habite, pour aller au parlement *faire connaître sa volonté* : dans son carrosse sont le duc d'Orléans, *chef de la régence*, le duc du Maine et le comte de Toulouse, fils légitimés de Louis XIV, et le maréchal de Villeroi, gouverneur du roi. Les grands officiers de la couronne, montés dans une voiture qui précède celle du souverain, jettent de l'argent au peuple, dont on montre à l'enfant couronné l'avidité tumultueuse, san-

glante même, comme un sujet de récréation. A l'entrée du faubourg Saint-Antoine, le prévôt des marchands, accompagné des échevins, est présenté à Sa Majesté par le duc de Tresmes, gouverneur de Paris : on éloigne, avec la baïonnette, un peuple immense, qui presse les carrosses de la cour. Trente ou quarante personnes sont foulées aux pieds des chevaux ; mais les gazettes passeront sous silence cet accident de la joie publique.

Louis XV, que le duc de Tresmes a porté dans ses bras, de sa voiture au lit de justice, se lève et dit, d'une voix que peu de personnes entendent : « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection ; mon chancelier vous « dira le reste... » Puis Sa Majesté se jette dans les bras de madame de Ventadour, qui sans doute récompense en bonbons le petit orateur, du récit intelligent de sa première leçon de royauté. Le chancelier Voisin parle, comme on le pense bien, de manière à ne déplaire, ni au duc d'Orléans, dont il connaît les droits et les prétentions à une régence illimitée, ni aux fils légitimés du roi, qui se flattent de conserver une grande autorité dans le gouvernement. Le prince succède au chancelier : après avoir jeté quelques fleurs sur le dernier règne, il parle de la prospérité future, et dit : « C'est parce que je suis jaloux d'y « travailler que je réclame aujourd'hui le droit « de le faire sans gêne, sans entraves. Je ne



Théâtre de l'Odéon.

Ferdinand del.

« m'expliquerai point ici sur les motifs que le feu « roi peut avoir eus pour mutiler les prérogatives « de la régence; il me serait bien facile de « prouver qu'ils se réduisirent à des influen- « ces, à des obsessions, que personne n'oserait « soutenir, ajoute le prince en élevant la voix...» Puis il reprend, après d'autres considérations: « Maintenant, il appartient au parlement de ju- « ger si la régence, qui m'est offerte, est telle « que doit la recevoir un premier prince du sang; « si quelqu'un a le droit de s'emparer de la réa- « lité du pouvoir, pour ne m'en laisser que « l'ombre. »

Le parlement, après une courte délibération, déclara le même jour, 12 septembre, monseigneur le duc d'Orléans *régent de France*, avec toutes les prérogatives attachées à cette dignité. Dès le lendemain, ce prince du sang établit, au lieu de ministres, plusieurs conseils où les affaires de chaque département devaient être examinées : mesure sage qui par malheur ne fut pas de longue durée. Un président, doué d'une expérience spéciale, dirigea chacun des comités : le maréchal d'Uxelles fut aux affaires étrangères, le maréchal de Villars à la guerre, le duc de Noailles aux finances, le maréchal d'Estrées à la marine; le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, prélat renommé par ses résistances aux fanatiques promoteurs de la *bulle Unigenitus*, présida un conseil de conscience. Chacune des

commissions reçut l'ordre de rechercher, dans son ressort, les malheurs à réparer, les abus à corriger, les vices à détruire, et fut chargée de proposer des moyens réparateurs ou de répression. Un édit, qui parut le 15 septembre, déclara : « Le roi entend s'éclairer des lumières de ses « parlemens, dans tout ce qui se rattache au « bien-être de ses sujets. » C'était le prix convenu de l'appui accordé par Messieurs à Philippe d'Orléans.

Ce gouvernant montra, afficha peut-être, d'excellentes intentions, jaloux de démentir la renommée odieuse que lui avaient faite madame de Maintenon, le duc du Maine et mademoiselle de Condé, femme de ce prince légitimé. Mais que sa tâche était difficile! Louis XIV laissait un nom sonore, nom qui retentissait dans un royaume que de longues guerres avaient rendu désert, avec l'écho sinistre du cri d'alarme que faisait jeter une dette publique dépassant deux milliards. Les revenus de l'Etat étaient absorbés, par anticipation, jusques et y compris l'année 1717 ; il n'y avait plus un sou dans les coffres ; tous les modes d'emprunt avaient été épuisés sous le règne précédent... Jamais extrémité n'offrit un aspect plus déplorable. Les dilapidations avaient contribué à la ruine du royaume ; Philippe songea à faire participer les dilapidateurs à la restauration des finances. Une chambre fut chargée de poursuivre les financiers et de les condamner à des restitu-

tions. Cette disposition devait atteindre des hommes évidemment coupables; mais elle était violente et illégale; son résultat fut imparfait. Quelques sangsues publiques regorgèrent l'or qu'elles avaient spolié; mais le plus grand nombre des exacteurs fut soustrait aux suites de leurs délits, en achetant la protection des puissances de cour. Ainsi, les corruptions anciennes, s'appuyant de nouvelles corruptions, échappèrent aux sévérités de l'édit, et un attentat formel à la propriété n'obtint que de faibles résultats. Il fallut penser à d'autres moyens.

Malheureusement, le régent, prince doué d'un esprit supérieur, mais d'une extrême légèreté, était le gouvernant le moins propre à fermer l'abîme financier ouvert sous ses pas : il eût fallu la prudence d'un Sully, la capacité d'un Colbert, pour tirer la France de ce mauvais pas, et Philippe d'Orléans n'avait qu'une excellente intention de bien faire, dont il était trop souvent distrait par l'amour du plaisir. Le matin, ce prince se vouait corps et ame aux intérêts de la monarchie; mais dès que ses courtisans, qu'il appelait ses *roués*, lui avaient parlé d'un souper de petite maison, d'une orgie dans sa loge de l'Opéra, d'un bal masqué où l'on pourrait chiffonner des fichus, il devenait impossible de l'entretenir d'affaires sérieuses. L'abbé Dubois, ancien précepteur de Philippe, fut tout à la fois le conseiller intime du régent, et le pourvoyeur de

ses débauches. Cet homme, sans probité, sans morale, sans religion, était loin d'être sans talens; il ne dépendit pas de lui que le duc ne s'arrêtât sur la pente rapide où il entraîna la France à une ruine totale avec *le système de Law*. Décrivons ce système, décrié d'une manière trop absolue. Un Écossais, nommé Law ou Las, au moment où le gouvernement cherchait une planche de salut, propose une banque générale où chacun pourra échanger son argent contre des billets payables à vue, et dont le montant sera hypothéqué sur le commerce, déja prospère, du Mississipi, du Sénégal et des Indes Orientales. Le produit de ce commerce a été évalué par des calculs certains : si la création du papier ne dépasse pas le montant appréciable de ses opérations, l'émission deviendra profitable à l'État : c'est une ressource propre à prévenir une banqueroute imminente... Ainsi sera conçue, en 1790, la création des assignats; dans l'une et dans l'autre circonstance, les désastres naîtront de l'abus d'une bonne mesure. Mais poursuivons l'exposé des faits. Le régent, ami de la nouveauté, partisan des innovations, adopte avec ardeur la proposition de Law, non comme l'assurent plusieurs historiens, à défaut de connaissance de la matière, mais parce qu'en effet la ressource est raisonnable en l'employant avec modération. Par édits des 2 et 10 mai 1716, la banque de Law est établie rue Vivienne, dans une partie de l'ancien pa-

[redacted]

lais Mazarin. Cet établissement n'émet d'abord que pour quarante millions d'actions, et crée des billets jusqu'à concurrence de cette somme *. La Bourse où se font les échanges, est établie dans l'étroite et sale rue *Quincampoix* : une foule immense s'y précipite bientôt comme sur les rives d'un nouveau Pactole. Quelques spéculateurs font en effet une fortune rapide avec le papier; amorce séduisante qui ne tarda point à changer en délire les opérations de la rue Quincampoix. Semblable au chien de La Fontaine, des milliers de Parisiens s'élancent vers l'ombre en se dessaisissant de la réalité : ils changent follement leur argent contre les décevantes espérances que le système montre en perspective. Il y a cependant une réalité dans tout ceci, c'est que la faveur du pa-

* Les billets étaient faits simples, sans cadre, sans vignette, sans filigrane ; il était facile de les contrefaire. Voici un modèle de ces billets, que M. Dulaure a pu se procurer, et a consigné dans son *Histoire de Paris*.

N° 1,293,419, *Cent livres tournois.*

La Banque promet payer au porteur, à vue, la somme de cent livres tournois en espèces d'argent, valeur reçue à Paris, le premier janvier mil sept cent vingt.

Vu pr le Sr Fenellon. *Signé pr le Sr Bourgeois.*

DUSAUX, (Ici le timbre sec.) RUMONT.

Contrôlé pr le Sr Durevert,
LABASTIDE.

pier fait augmenter les actions de la Banque dans une incroyable proportion. Alors le gouvernement, toujours obéré, toujours accablé par son énorme dette, augmente l'émission des nouveaux billets; Law devient contrôleur-général, et l'établissement qu'il a créé, *Banque Royale*. Sous ce ministère, plusieurs édits, d'une révoltante iniquité, sont rendus. Le 27 décembre 1718, un arrêt du conseil défend de payer en argent les sommes excédant six cents livres; un an plus tard, on interdit tout paiement en argent au-dessus de dix livres, et en or au-dessus de trois cents. On fait valoir les hommes en les persécutant; les choses acquièrent du prix par la prohibition. La contrainte exercée pour soutenir le système en révèle la faiblesse; l'inquiétude remplace la confiance. Le papier-monnaie est discrédité; sa décadence devient bientôt aussi rapide que l'a été sa fortune. Vainement essaie-t-on d'insinuer que deux mines d'or viennent d'être découvertes à la Louisiane, que leur produit va tripler les produits de la banque; on ne saisit point cette amorce, et la défaveur continue.... Tout à coup le prince de Conti, qui, pour prix de sa protection accordée à Law, a reçu de lui des sommes énormes en billets, en exige le remboursement : trois ou quatre fourgons de numéraire sont enlevés de la Banque. Dans le même temps, des spéculateurs [illegible] et hollandais reçoivent [illegible] d'[illegible] quantité de

papier qu'ils ont acheté à bas prix; les coffres du trésor s'épuisent : la presque totalité des espèces sort du royaume... Alors le système tombe à plat; le mécontentement éclate de toutes parts : pour satisfaire à la vindicte publique, le régent se voit contraint de destituer le contrôleur-général. Enfin, la régence doit en venir à annoncer le néant des espérances chimériques qu'on a fondées sur une base de sable. Un édit du 21 mai 1720 ordonne la réduction graduelle, de mois en mois, des billets et des actions... Une révolte est près d'éclater à Paris; l'édit est rapporté. Mais cette dernière mesure ne calme ni l'inquiétude, ni l'effervescence des citoyens. On cherche le financier écossais pour le mettre en pièces; il se réfugie au Palais-Royal, puis dans un château aux environs de Paris; enfin il quitte le royaume, chargé de la malédiction de plusieurs millions de citoyens, que sa déplorable innovation a ruinés. Après la fuite de Law, on reconnaît qu'il existe pour *deux milliards, sept cent millions* de billets, c'est-à-dire pour environ quatre-vingts fois la valeur du numéraire en circulation : Philippe d'Orléans annonce au conseil que l'ex-contrôleur-général en a émis pour douze cent millions au-delà des fixations déterminées par les édits, et que la régence a dû couvrir cette illégalité par des actes antidatés... Toute la légèreté du régent est révélée par cet aveu... Cependant, on procède à une sorte de liquidation du système, afin de je-

ter un voile léger sur la banqueroute de l'État : quelques parcelles d'argent sont données aux infortunés porteurs des billets, pour des monceaux de papier.

La partie anecdotique de l'histoire du système de Law, dont la durée fut à peine de trois ans, formerait cinquante gros volumes. « On entendait « parler à la fois, dit le mémorialiste Duclos, « d'honnêtes familles ruinées, de misères se- « crètes, de fortunes odieuses, de nouveaux ri- « ches et indignes de l'être, de grands méprisables, « de plaisirs insensés, de luxe scandaleux. »

Grace à l'enchanteur papier, un laquais acheta le carrosse derrière lequel il montait naguère, un financier se fit cocher, un cocher devint marquis ; un bossu de la rue Quincampoix gagna soixante mille livres à prêter sa bosse, en guise de pupître, pour signer les transferts d'actions. Des dames galantes, dont les bontés intimes avaient été rétribuées en billets, que la folie du temps appelait une *monnaie invariable*, se trouvèrent, après la chute du système, vis-à-vis d'un capital bon à faire des papillotes : heureusement les spéculatrices de cette espèce ne s'étaient pas ruinées dans l'échange.

Tous les actes de la régence ne furent pas aussi malheureux : la cour du Palais-Royal montra de l'adresse, de la fermeté, du courage dans diverses circonstances, et, grace aux dispositions habiles qu'elle fit, elle sut, à travers les dérèglemens d'une

vie enjouée, légère, dissolue même, obtenir la réconciliation des dissidens de l'église, le repos intérieur et la paix avec l'Europe, garantie par de bons traités. Or, si l'erreur du régent avait creusé l'abîme financier en voulant le combler, son gouvernement prépara du moins les moyens de le fermer un jour, par les ressources que procurent toujours le paisible exercice de l'industrie et du commerce : résumons les évènemens. Le cardinal Albéroni qui règne en Espagne sous le nom du maniaque Philippe V, médite tout à la fois la conquête d'une partie de l'Italie, le renversement de la maison de Brunswick, en Angleterre, et l'enlèvement de la régence du royaume de France au duc d'Orléans. Pour favoriser l'exécution de cette dernière partie de son projet, il charge le *prince de Cellamare*, ambassadeur d'Espagne à Paris, et *l'abbé Porto-Carrero*, secrétaire d'ambassade, d'intéresser le duc du Maine à la conspiration, en lui promettant la réalité d'une régence dont sa majesté espagnole ne veut conserver, dit-il, que le titre honorifique. La duchesse du Maine, ennemie comme son mari de la maison d'Orléans, princesse aimble, spirituelle et galante, emploie toutes les séductions de son esprit et de sa personne pour intriguer dans l'intérêt de l'Espagne : le cardinal de Polignac et plusieurs autres seigneurs entrent dans la conjuration... Mais elle est découverte par suite des intelligences que l'abbé Dubois entretient dans une maison de prostitution, dirigée

par une courtisane, nommée la Fillon, et chez laquelle l'abbé Porto-Carrero laisse surprendre, dans une orgie, le secret de la son gouvernement. Au moment où les conspirateurs se disposent à conduire le régent à Madrid, on arrête à Paris le prince de Cellamare, à Sceaux le duc et la duchesse du Maine, à Poitiers l'abbé Porto-Carrero. Une guerre avec l'Espagne doit suivre nécessairement cet attentat contre le gouvernement français: en pareil cas la longanimité serait faiblesse. A cette occasion se forme une *quadruple alliance* entre la France, l'Angleterre, l'empereur et la Hollande. Les Espagnols sont battus par terre et par mer; on ressaisit la Sardaigne et la Sicile qu'ils ont conquises; les Anglais leur prennent des vaisseaux. Les Français, commandés par Berwick, emportent Fontarabie et Saint-Sébastien; Philippe V demande la paix; on la lui accorde, à condition qu'il renverra Albéroni, son premier ministre.

La bulle *Unigenitus*, cause perpétuelle de dissensions intestines, fut adoptée enfin sous la régence: Dubois, l'immoral, l'ordurier Dubois, eut plus d'empire sur l'esprit du cardinal de Noailles que feu le grand Louis XIV; trente évêques imitèrent la condescendance de ce prélat, et l'exil du parlement, qui ne fut pour *Messieurs* qu'une partie de campagne agréable, obtint l'assentiment de ce corps sur le même objet. Ainsi, les jansénistes se virent dominés par les moli-

nistes, c'est-à-dire les jésuites. Dubois, déja pourvu de l'archevêché de Cambrai..., du siége de Fénélon, avait sollicité l'admission de la bulle pour obtenir le chapeau de cardinal, que le pape Innocent XIII s'était engagé à lui donner. De nouvelles persécutions religieuses, que nous verrons bientôt éclater, eurent cette base; le proxenète des débauches de Philippe d'Orléans, figura sur la liste des membres du *sacré collège*, et par suite prit rang au conseil de régence, en qualité de premier ministre... Nocé, l'un des roués du régent, lui dit à ce sujet : « Votre Altesse peut faire de Dubois « tout ce qu'elle voudra; mais elle n'en fera ja- « mais un honnête homme. »

Ce ministre, à travers une vie crapuleuse et digne de mépris, fit remarquer une perspicacité subtile, de l'habileté diplomatique, et la plus grande facilité à traiter les affaires d'état : sa faveur pouvait donc au moins se justifier en cela, et l'on dut plus d'une fois regretter son intelligence, lorsqu'après sa mort le timon de l'Etat fut abandonné au duc d'Orléans, qui savait vouloir, mais jamais exécuter. Du reste, ce dernier survéçut peu à son prédécesseur au ministère; et les rènes du royaume tombèrent de ses mains énervées dans celles d'un duc de Bourbon, altesse idiote qui ne sut ni faire ni ordonner.

La majorité légale de Louis XV avait commencé avant la mort de Philippe; mais sa minorité effective se prolongeaa jusqu'en 1726. Durant

cet espace de trois ans, la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, continua à Versailles, l'empire des favorites, commencé sous la dame de Maintenon. Elle gouverna la France du fond de son boudoir : les placets, les remontrances s'empilaient sur sa toilette *, tandis que son incapable amant chassait à Chantilly. Ajoutons que ce prince du sang était assez dépourvu d'honneur pour recevoir une pension du roi d'Angleterre, après le vénal Dubois, et cela pour soutenir des prétentions contraires aux intérêts qu'il devait défendre.

Le ministère de Bourbon fut une régence tombée en quenouille : la favorite remplit l'armée et les postes civils de ses créatures, de ses amans. Les pensions, les graces, les ambassades découlaient de ses mains, et les beaux hommes étaient toujours à ses yeux les plus propres aux emplois. Cette femme, tout à la fois ambitieuse, lascive et cupide, ne laissait au jeune roi que le vain éclat de la royauté, c'est-à-dire des levers, des audiences fastueuses, des règlemens puérils sur l'étiquette, des nominations dans les ordres : en un mot, tout cet oripeau de la majesté, qui pouvait suffire à un monarque enfant, dont les yeux ne cherchaient que l'éclat, dont la main eût re-

* Un jour le duc de Bourbon apporta à madame de Prie des remontrances du parlement qui l'avaient frappé : « Cela « est fort touchant, lui dit-il. — Aussi, répondit la mar- « quise, cela me touchera-t-il? » et elle envoya les remontrances dans sa garde-robe.

poussé le sceptre, s'il n'eût eu la forme d'un jouet.

A seize ans, Louis XV, prince spirituel, quoique fort ignare, commençait à sentir sa situation précaire. L'abbé de Fleury, évêque de Fréjus, son précepteur, lui fit comprendre qu'il était de sa dignité de gouverner enfin par lui-même, et de mettre fin à l'autorité de *ceux* qui dégradaient le pouvoir suprême en l'usurpant. La disgrace du duc de Bourbon fut prompte : Louis XV lui écrivit brusquement que, voulant régner sans intermédiaire, il le verrait avec plus de plaisir à Chantilly qu'à Versailles. Alors le titre de premier ministre fut supprimé; mais Fleury en exerça les fonctions d'une manière aussi absolue que son devancier; le roi osa moins que jamais émettre sa volonté : il continua long-temps encore d'être l'écolier soumis, et l'évêque de Fréjus conserva l'ascendant du pédagogue. Le royaume avait besoin d'un ministre ami de l'ordre, de la justice, de l'économie; il lui fallait surtout un homme d'état tolérant, qui éteignit les étincelles de troubles religieux ranimées par l'adoption de la bulle ; enfin les relations avec l'étranger, pour soutenir l'honneur national, attendaient une tête forte, une capacité subtile : car la ruse est par malheur le premier ressort de la diplomatie. L'ancien précepteur de Louis XV avait un peu de toutes ces qualités; mais il n'en possédait aucune au degré éminent qui fait les grands hommes d'é-

tat. Il se laissa donc aller, sans même s'en douter, à l'influence des jésuites, qui triomphaient par l'admission de la bulle *Unigenitus* : il fut l'instrument de cette compagnie et du pape, seul chef qu'elle voulut reconnaître. D'après une telle tendance, toute la partie du clergé qui n'avait point reconnu la bulle, et en appelait au futur concile, fut persécutée, sous le nom de *jansénistes*, comme les protestans l'avaient été au seizième siècle. De cette source religieuse jaillirent bientôt de nouveaux excès, de nouveaux crimes; les parlemens y puisèrent encore un sujet de mécontentement, d'hostilités avec le trône... La révolution jeta, sous le ministère de Fleury, une nouvelle, une profonde racine. Ce prêtre, âgé de soixante-dix ans lorsqu'il arriva au pouvoir, négligea tout ce qui sollicitait des mesures énergiques; il ne sut que temporiser, que récrepir l'édifice ébranlé de la monarchie. Fleury essaya de restaurer les finances, et n'obtint quelques succès qu'en attentant à des droits sacrés : à l'intégrité des arrérages de la rente viagère, par exemple. Il voulut protéger le commerce, qu'il ne comprenait pas : imitateur malheureux de Walpool, il égara les divers négoces, et finit par les paralyser en laissant anéantir la marine française. On ne peut pas même tenir compte à ce ministre du soin avec lequel il s'appliqua à conserver la paix extérieure : ce fut la première cause de l'avilissement des armées françaises, dont on laissa reposer treize ans la

valeur ; là commença le discrédit de notre politique extérieure, qui, durant cette période, se montra humble et dépendante.

On vit, sous Louis XV, ce qui ne manquera jamais d'arriver aux souverains assez mal inspirés pour éviter la guerre à tout prix : forcé de la faire, il la fit malheureuse. De 1735 à 1763, les succès de nos armes furent rares, malgré la haute capacité des Villars, des Berwick, des Saxe, des Lowendhal : si les noms de Fontenoy, de Rocou, de Lawfeld, de Berg-Op-zoom brillent dans nos fastes, les drapeaux français restèrent cinquante ans empreints de la souillure de Rosbach : le canon de Iéna put seul effacer ce renom d'opprobre. Nous passons sous silence les évènemens militaires du règne de Louis XV : ils sont étrangers à notre sujet, et trop d'historiens en ont mentionné les résultats. La postérité aura assez d'échos pour dire que ce prince assista, témoin presque impassible, au démembrement de la Pologne, et que, par ses traités, il laissa rompre de toutes manières la balance politique de l'Europe. Catherine II s'agrandit en Europe et en Asie; Frédéric II recula les frontières du royaume fondé par son père; la couronne autrichienne passa dans une famille nouvelle, au mépris du concours diplomatique de la France; l'Angleterre réduisit à des possessions illusoires nos colonies des Indes Orientales; puis le traité de 1763 vint confirmer toute cette dégradation de la

politique d'une nation qui avait fait, qui fit encore la loi au reste de l'Europe.

Si l'on examinait les causes secrètes de cet abaissement, on les trouverait dans les menées d'une cour intrigante et dissolue. Louis XV forme une alliance avec tel cabinet pour que madame de Châteauroux ou madame de Pompadour, qui affectionne cette puissance, n'ait pas de vapeurs, et que ses yeux ne soient pas battus dans un souper à la table mécanique de Choisy. Si les opinions du monarque sont contraires à celles de sa favorite; s'il doit, par déférence de boudoir, devenir l'allié d'un prince qu'il eût voulu combattre, et faire la guerre à un ennemi dont il eût volontiers recherché l'alliance; eh bien! alors ses généraux ont des ordres étranges : ils doivent ou se laisser battre, ou du moins laisser leurs succès sans résultats. D'Estrées est remplacé à l'armée de Hanovre lorsqu'il veut poursuivre Cumberland; le duc de Richelieu, plus docile aux instructions secrètes de son maître, permit aux Anglais d'opérer une retraite facile... Soubise, courtisan à double face, sert, dit-on, contre Frédéric II, pour plaire à madame de Pompadour; il accepte la honte de Rosbach, pour obéir à Louis XV... Cette infamie est aujourd'hui constatée presque jusqu'à l'authenticité. Revenons aux évènemens de Paris.

Le fanatisme est assurément celle de toutes les folies qui produit les actions les plus insensées,

surtout les plus cruelles. Dans leur délire, les fanatiques ne s'épargnent pas eux-mêmes ; l'histoire des martyrs est là pour l'attester ; mais rien ne saurait offrir un témoignage aussi frappant de cette vérité que les *convulsions* du dix-huitième siècle ; et jamais assurément la nature humaine ne fut entraînée dans une anomalie comparable à celle que nous allons mentionner.

François Paris, fils d'un conseiller au parlement, abandonne à son frère la part de succession qui lui revient de son père, prend les ordrès mineurs et reste diacre par humilité : humilité bien entendue, car le sacerdoce est alors un foyer d'orgueil, de luxe et de corruption. Retiré dans une petite maison du faubourg Saint-Marcel, le diacre Paris vit en anachorète, se livre à la pénitence, soulage les pauvres, les instruit, travaille pour eux et meurt vénéré, au mois de mai 1727. A cette époque, le cardinal de Fleury commence à persécuter les opposans à la bulle ; les jansénistes sont mis hors du droit des gens, hors la loi de l'humanité : les lettres de cachet, les vexations de toutes sortes pleuvent sur eux, et les *propositions des Jansénius*, que ne comprennent souvent ni leurs adversaires, ni leurs défenseurs, s'élèvent, comme une bannière martiale, au-dessus de l'église gallicane. Or, Paris a été janséniste, c'est-à-dire ami de la bienfaisance et ennemi des doctrines de la compagnie de Jésus, qui cache ses arguties, son ambition, ses projets

régicides sous le manteau de Molina. Les personnes qui ont connu le solitaire du faubourg Saint-Marceau, particulièrement les pauvres dont il fut la providence, vont souvent prier sur sa tombe, placée dans le cimetière de l'église Saint-Médard...Bientôt la ferveur est poussée, chez quelques jeunes filles, hystériques pour la plupart, jusqu'à cette irritation physique qu'on nomme aujourd'hui *spasmes ou vapeurs :* anomalie nerveuse que la médecine explique aisément. Mais la superstition veut trouver à tout des causes surnaturelles : les convulsions de ces jeunes filles, que l'on calmerait en leur donnant des maris, paraissent à celles qui les éprouvent, comme aux personnes qui en sont témoins, des transports sacrés, émanant de la tombe du philantrope que la multitude honore à l'égal des saints. Il y a des épidémies pour l'esprit ainsi que pour le corps; les convulsions ne tardent pas à devenir contagieuses. Soit conviction, soit maladie, on voit, en peu de mois, une multitude de convulsionnaires; mais bientôt le charlatanisme spéculatif s'empare de ce moyen : il s'en fait une arme contre les molinistes. L'inspiration reçue ou simulée à la tombe du diacre Paris, est appelée l'*œuvre* ; les inspirés s'organisent en secte, en confrérie, qui a ses chefs, ses agens, ses statuts. Pierre Vaillant, prêtre janséniste, est déclaré patriarche des convulsionnaires; il publie qu'il est le prophète Élie ressuscité, et qu'il reparaît dans le monde pour convertir les juifs et la

cour de Rome. D'abord, cet illuminé a donné aux adeptes du cimetière Saint-Médard le nom de *vaillantistes*; devenu Élie *réincarné*, il leur fait prendre le nom d'*éliséens*. Après Vaillant vient Darnaud, qui se proclame le prophète Énoch. Ensuite paraît frère Augustin, créateur d'une secte séparée qu'on nomme *augustiniens*. Ces exaltés, plus fous ou meilleurs comédiens que leurs prédécesseurs, font des processions nocturnes, la corde au cou, la torche au poing; psalmodient à minuit devant la noire et imposante façade de Notre-Dame, puis, continuant leur marche processionnelle, vont bénir, sur la place de Grève, la terre qu'ils espèrent, disent-ils, arroser de leur sang. Viennent plus tard les *mélangistes*, qui reconnaissent en eux deux causes de l'œuvre: l'influence des sens et l'esprit divin; les *figuristes*, qui, durant leur accès, représentent des scènes de la passion et du martyre des bienheureux; les *secouristes*, convulsionnaires fervens, dont le devoir consiste à administrer des coups *de bûche, de barre de fer, de chenet* sur la gorge, sur le ventre, sur les cuisses des convulsionnaires des deux sexes: en certaines circonstances, ils doivent donner aux jeunes femmes ou jeunes filles des *secours* plus conformes au vœu de la nature; le tout à la gloire de Dieu. On compte encore, parmi les convulsionnaires, les *discernans*, c'est-à-dire ceux qui se croient pourvus de la parole prophétique. Il serait difficile de définir

le sens attaché au nom d'une autre espèce de convulsionnaires appelés les *margouillistes ;* mais parmi les exaltées du sexe, on distingue les *sauteuses*, qui éprouvent une si violente agitation, qu'il en résulte des mouvemens extraordinaires, des sauts, des attitudes que n'imiteraient pas les plus agiles sauteurs de profession ; les *aboyeuses*, qui hurlent et imitent l'aboiement du chien ; enfin les *miauleuses*, dont la manie est d'imiter les miaulemens du chat *. Il nous est impossible de suivre, dans tous ses détails, cette singulière désorganisation morale : elle se prolonge près de trente-cinq ans, et produit les plus surprenantes, les plus atroces folies dont l'humanité puisse être atteinte. De jeunes filles, réputées dévotes, viennent se coucher, devant une multitude immense, sur la tombe du diacre : tout aussitôt elles entrent en inspiration. Leur corps bondit, saute, se retourne à la manière des carpes ; dès-lors plus de décence, plus de pudeur. Elles écartent leurs vêtemens, déchirent leurs fichus et dévoilent tous

* Toutes les religieuses d'un couvent de Paris, chaque jour et à la même heure, étaient atteintes d'un accès de vapeurs, qui les faisait miauler en chœur, pendant plusieurs heures. Pour faire cesser cette manie, qui donnait dans le quartier un spectacle scandaleux, on déclara un jour aux nonnes que le lendemain Messieurs enverraient une compagnie de soldats à la porte du monastère, et qu'au moindre miaulement qu'on entendrait, ces militaires entreraient, munis de bonnes poignées de verges, et fustigeraient les épouses du Seigneur. Elles ne miaulèrent plus.

leurs charmes par des exercices inimaginables. Tandis que les unes se bornent à ces tours d'agilité, d'autres veulent être battues, torturées. Elles se font tordre l'extrémité du sein jusqu'à fausser les tenailles qui servent à ce martyre; d'autres supplient les secouristes, qui d'ordinaire sont de jeunes garçons vigoureux, de monter sur leur corps, et d'en fouler aux pieds toutes les parties jusqu'à lassitude. D'autres, tandis qu'on leur assène sur le dos, sur le sein, sur les cuisses des coups de bûche, de marteau ou de chenet, disent, avec l'expression d'une voluptueuse sensation : « Ah! que cela est bon ! ah! que cela me fait de « bien. Mon frère, redoublez vos forces, si vous le « pouvez. » Quelques-unes des convulsionnaires, avalent des charbons ardens, ou croient se sanctifier intérieurement en dévorant une Bible, un Bréviaire, un Nouveau Testament. On en voit recevoir en riant de grands coups d'épée dans les chairs; et lorsque leur sang coule, leurs traits, leurs regards prennent l'empreinte d'un tendre délire, d'une extase d'amour. Mais rien, selon ces jeunes insensées, n'est plus agréable à Dieu que le crucifiement : ainsi, presque chaque jour, on voit une convulsionnaire s'étendre sur deux ais en croix, et s'y faire clouer les pieds et les mains. Durant ce genre de torture, que plusieurs patientes ont subi huit, dix et jusqu'à vingt fois, l'une veut qu'on lui coupe une parcelle du sein, l'autre qu'on lui perce la langue, une

troisième qu'on la lui fende... Toutes ces dispositions faites, l'insensée reste calme sur sa croix; ses compagnes disent qu'elle a reçu du *nanan* et qu'elle fait *dodo*.

Rarement les hommes convulsionnaires s'abandonnaient à des folies aussi meurtrières. Leur exaltation restait d'ordinaire en-deçà de la cruauté. Cette différence tenait sans doute à ce que l'imagination de ces fanatiques rencontrait dans leur organisme un tissu nerveux moins sensible, une fibre moins irritable, conséquemment des passions moins impérieuses. En un mot, chez les sectaires mâles, le fanatisme résultait des aberrations de l'esprit; chez les femmes, c'était un essor extraordinaire du tempérament. La preuve de cette assertion, c'est qu'une foule de filles convulsionnaires portaient les marques irrécusables de leur incontinence, et que plusieurs accouchèrent pendant l'*œuvre*. On lit dans un ouvrage du temps: « le père Augustin, l'un des premiers chefs de la secte, tout en se livrant aux jeûnes, aux macérations, ne réprimait pas toujours les mouvemens impérieux qui l'entraînaient vers le sexe. On le surprit un jour, poursuit le même contemporain, en familiarité un peu trop démonstrative avec une jeune fille; car il était enfermé entre les rideaux d'un lit, et couché, tout habillé il est vrai, auprès de cette convulsionnaire... Il faut ajouter encore, comme circonstance atténuante, que le nouveau prophète et sa compagne, ainsi

placés, recitaient à haute voix des psaumes..... Toutefois, Augustin ne se justifia pas aux yeux de tout le monde en soutenant qu'il était impeccable.»

Le ridicule eût fait promptement justice des convulsionnaires, et le rire du sarcasme ne pouvait manquer de mettre fin à une manie, grotesque jusque dans ses cruautés. Un distique, apposé sur la porte du cimetière de Saint-Médard, dont l'accès était interdit aux adorateurs de Paris, donna la mesure et fit connaître le caractère des moyens qu'il convenait d'opposer à leur folie. Malgré l'interdiction du parlement, les sectaires allaient encore nuitamment gambader sur la tombe de Paris, lorsqu'un beau matin ils trouvèrent ces deux vers écrits à l'entrée du cimetière :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

On cessa, au moins quelque temps, de pénétrer dans l'enceinte défendue; mais les sévérités du pouvoir s'étant reproduites, le fanatisme réagit contre ses persécuteurs. Ne pouvant plus s'assembler au faubourg Saint-Marcel, les convulsionnaires se réunirent dans vingt endroits différens : alors le prosélytisme augmenta, et les fureurs gouvernementales s'accrurent en proportion. Vers 1632, la Bastille était pleine de convulsionnaires ; on en voyait à tous les carcans de la ville, et l'on s'empara des biens de plusieurs par la confiscation..... Aussi, cette épidémie mentale dura-t-

elle, comme nous l'avons dit, près de trente-cinq ans : trois couplets de Pont-Neuf l'eussent abattue ; elle se perpétua, au milieu des mousquets, derrière la grille des prisons, et jusque sous la main des bourreaux. Il est digne de remarque que le fanatisme et l'intolérance se soient agités avec un délire furieux, soit pour attaquer, soit pour se défendre, à l'époque même où le flambeau de la philosophie les inondait de lumière et de honte. On eût dit que l'esprit humain produisait ses infirmités sur toutes leurs faces, pour qu'on y appliquât le remède héroïque d'une sagesse rationnelle, d'une dialectique puissante.

Après les convulsions vint l'affaire *des billets de confession* : les jésuites, instigateurs toujours cachés, mais toujours agissans, furent les promoteurs des nouveaux troubles qui éclatèrent à cette occasion; troubles d'une conséquence funeste à la cour ; car ils achevèrent de déterminer une rupture entre elle et les parlemens. Alors la révolution fit un pas immense. L'archevêque de Paris, Bellefond, dans le but d'anéantir enfin l'influence des jansénistes, soit dans le sacerdoce, soit dans les affaires publiques, rendit, en 1746, une lettre pastorale, par laquelle il était enjoint aux curés de refuser la communion et le viatique à qui ne serait pas muni d'un billet de confession, signé par un prêtre adhérent de la bulle : ce monopole de la direction des consciences fit jeter les hauts cris; le prélat parisien n'osa pas maintenir l'exécution de

cette mesure violente. Mais Christophe de Beaumont, son successeur, ce boute-feu moliniste si connu par son zèle à soutenir, à seconder les jésuites, Beaumont prescrivit la stricte exécution de la lettre pastorale de son prédécesseur. Le clergé refusa donc obstinément les sacremens à tout fidèle qui ne produisit pas un billet de confession de la main d'un prêtre orthodoxe. Précisément l'un des premiers fidèles atteints de cette interdiction fut un homme de robe, le sieur Coffin, conseiller au Châtelet: Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont, n'accorda point les secours de l'église à ce magistrat malade. Soudain l'ecclésiastique est mandé et réprimandé par Messieurs, auxquels il répond que, dans l'exercice de son ministère, il ne doit rendre compte qu'à Dieu et à ses supérieurs. Le clergé décrète le curé de prise de corps et fait parvenir des remontrances à l'archevêque de Paris. Christophe de Beaumont, homme entier et inflexible, maintient ses ordres dans toute leur intégrité. Le parlement rend un arrêt qui défend aux ecclésiastiques de refuser les sacremens pour les causes alléguées par monseigneur de Paris..... Les jésuites ne s'arrètent point à cette défense: les refus de sacremens continuent.

Parmi les nombreux écrits qui furent publiés sur les dissensions religieuses en général, à partir de 1728, il faut citer les *Nouvelles Ecclésiastiques*, journal périodique rédigé, avec un talent comparable à celui de Pascal, dans l'opinion des

jansénistes, qu'on nommait les *appelans*, parce qu'ils protestaient perpétuellement contre la bulle. Jamais critique aussi spirituelle, aussi mordante n'avait atteint les abus du sacerdoce moliniste... La cour, toujours disposée à soutenir les jésuites, jusqu'à ce qu'une funeste expérience lui eût appris qu'elle n'avait pas de plus grands ennemis, la cour ordonna que les recherches les plus minutieuses fussent faites pour découvrir, et les auteurs des Nouvelles Ecclésiastiques, et les presses clandestines d'où cette publication sortait; ces recherches demeurèrent infructueuses. On imprimait cette feuille partout, à la ville, à la campagne, dans les greniers, dans les caves, sous le dôme du Luxembourg, sous les piles de bois des chantiers, dans les bateaux sur la Seine. Un jour que le lieutenant de police, Herault, faisait des recherches dans une maison du faubourg Saint-Jacques, on jeta, presque en sa présence, dans son carrosse, un paquet de *Nouvelles Ecclésiastiques* encore humide. Lorsque ce pamphlet périodique s'imprimait à la campagne, un chien en était le colporteur : cet animal portait, entre sa peau naturelle et une peau factice cousue par dessus, un assez grand nombre d'exemplaires du journal, et passait aux barrières, sans qu'on pût se douter qu'un quadrupède fut l'agent le plus actif du parti janséniste. Revenons au refus de confession.

Animée par les jésuites d'une part, soutenue

vigoureusement par le parlement d'autre part, la guerre religieuse se poursuivait avec une ardeur, avec un acharnement mutuel. Le roi, qui dès-lors ne songeait plus qu'à ses plaisirs, était fort troublé de ce qui se passait, et redoutait surtout les remontrances du parlement. Ce monarque voluptueux, endormi sur les coussins moelleux de la monarchie, craignait toujours qu'on ne troublât son repos sybaritique. « Ces grandes robes, disait-il un « jour à la marquise de Pompadour, sont tou-« jours à couteaux tirés avec le clergé; ils me dé-« solent par leurs querelles; mais je déteste bien « plus les grandes robes... Ils voudraient me mettre « en tutelle... Le conseiller Robert Saint-Vin-« cent est un boute-feu que je voudrais pouvoir « exiler, mais ce sera un train terrible. D'un « autre côté, l'archevêque est une tête de fer « qui cherche querelle *ab hoc et ab hac*... » M. de Gontaut, présent à cette récrimination royale, essayait de rassurer Sa Majesté. « Vous « ne savez pas, dit Louis XV, ce qu'ils font, ce « qu'ils pensent... *C'est une assemblée de répu-« blicains!* En voilà, au surplus, assez; les choses, « comme elles sont, dureront autant que moi. » Quelle sollicitude souveraine!

En 1753, et malgré les soins temporiseurs du ministère, les troubles se compliquèrent : le clergé continuait toujours à refuser les sacremens; Messieurs poursuivaient de plus en plus sévèrement les refusans. Le roi, par lettres pa-

les jésuites et le parlement, croit se sauver par une mesure mitoyenne. Une déclaration royale de 1755 « recommande d'avoir pour la constitution « (la *bulle Unigenitus*), le respect et la soumis- « sion qui lui sont dus, sans néanmoins qu'on « puisse lui attribuer la domination, le caractère « et les effets de règle de foi. » Les juges ecclésiastiques sont chargés de prononcer sur les refus de sacremens; mais il est permis aux magistrats de punir les auteurs de ce délit. Cette déclaration ne fait qu'irriter les dissidens... Les jésuites surtout murmurent contre le roi; ils organisent dans l'ombre une *nouvelle ligue* : leurs pénitens, à peine des tourmens éternels, doivent s'y engager. Le régicide est, dit-on, posé en principe, comme moyen légitime d'obtenir le salut de la foi. La foi, selon les jésuites, c'est-à-dire la souveraineté universelle pour le saint-siège, et l'autorité européenne mise sous la main des disciples d'Ignace...

Cependant Louis XIV, se croyant toujours impartial, toujours médiateur entre le clergé et Messieurs, fait enregistrer, dans un lit de justice, la déclaration rapportée ci-dessus, qui n'assigne que des interdictions vagues à l'arbitraire ecclésiatique; tandis que, dans ce même lit de justice, il impose une police sévère au parlement, et supprime, par un édit, deux chambres de ce corps.... Cette mutilation de la magistrature ne satisfait point encore la compagnie de Jésus. En 1556, l'archevêque Beaumont, exilé à

Champeaux près Melun, pour ses doctrines incendiaires, que de plats biographes appellent du zèle religieux; Beaumont fulmine un mandement, portant défense aux fidèles de se pourvoir devant les juges séculiers relativement à l'administration des sacremens. Ce mandement paraît en opposition formelle avec la déclaration royale, au moment où le père Larivet, jésuite influent, qui se trouve à Poitiers, dit en parlant du roi: « Il « faut que je m'en retourne; car ce benet pour« rait bien encore faire quelques sottises. » Louis XV ne fait point de sottises, autrement dit il ne fait point mettre en jugement le prélat de Paris, coupable d'attentat à l'autorité royale.... Mais ce prince ne se hâte point assez de remettre l'autorité aux jésuites: un nouveau règne promettrait à ces pères de plus belles destinées: ils le savent; ils ont, à cet égard, des garanties.... Le dauphin n'est pas seulement pour eux un partisan, c'est un néophite, un agrégé peut-être:...

Le 5 janvier, vers six heures du soir, par un temps sec et très froid, le roi, bien enveloppé d'un vitchoura, paraît dans la cour de marbre: il va monter en voiture pour se rendre à Trianon; il a la jambe levée vers le marche-pied.... Tout à coup il s'écrie: *On m'a donné un furieux coup de poing*..... puis, passant la main sous sa veste, il l'en retire ensanglantée, et reprend: *Je suis blessé*; puis, montrant un homme dans la foule,

qui seul est couvert en présence du souverain, Sa Majesté ajoute : *C'est ce monsieur qui m'a frappé; qu'on l'arrête, mais qu'on ne lui fasse pas de mal*..... Le poignard de l'assassin, nommé *Robert-François Damiens*, a entamé superficiellement les chairs ; la blessure est sans danger. Damiens, entraîné dans la salle des gardes, est trouvé muni d'un couteau à deux lames : celle dont il s'est servi ressemble à la lame d'un canif ; elle offre des traces du sang royal. On trouve encore sur le régicide trente-sept louis en or, et un livre intitulé : *Instructions et prières chrétiennes*. Cet homme recommande « qu'on prenne garde à « monseigneur le dauphin ; il déclare que, s'il a des « complices, ils sont loin d'ici, et que, s'il les « dénonçait, tout serait fini... » On remarque que, dans ses réponses aux interrogatoires qu'on lui fait, il se sert du mot *Nous*. Le 18 février, on transfère Damiens à Paris, avec de grandes précautions ; on prend un soin extrême pour l'empêcher de communiquer avec le public : il est enfermé à la Conciergerie, dans la tour dite de Montgommery... dans la prison de Ravaillac. La commission qui juge ce coupable est composée de présidens et de conseillers au parlement ; des pairs de France leur sont adjoints.

Que dire sur l'instruction mystérieuse de ce procès ? Plusieurs témoins bien informés ne sont point appelés ; on juge l'assassin sans faire la moindre investigation sur ses complices ; malgré les

instances du prince de Conti, on refuse de prendre des informations en Flandres, où Damiens a tramé son complot; les juges éloignent même des renseignemens que le prince de Croy a recueillis dans ce pays; enfin, après le prononcé du jugement, la procédure demeure sans publicité.

Ajoutons à ces données, que, depuis environ six mois, un particulier, qui avait *déclaré des choses trop effrayantes*, languissait au mont Saint-Michel; que, sur quatre-vingts personnes arrêtées, quelques-unes seulement avaient été interrogées très secrètement; que le jour même de l'évènement, une jeune fille, nommée Descoufflet, disait à une de ses compagnes : *Le roi est assassiné, ou le sera ce soir*; que le comte de Zaluski, grand référendaire de Pologne, habitué des cercles de la reine et du dauphin, s'était obstiné à mépriser les avis de l'abbé de La Chapelle, touchant l'assassinat du roi; que, deux ou trois jours avant le crime, deux jésuites, déguisés en laïques, avaient été reconnus rue Saint-Antoine; et qu'au moment du forfait, cinq autres sortaient de la *Maison professe*, et se rendaient à Conflans au château de l'archevêque. Il est évident que le crime fut commis à l'instigation des jésuites : c'est un fait universellement reconnu aujourd'hui, parce que toutes les probabilités ont concouru à le démontrer.... Mais de quels personnages illustres prétendit-on cacher la complicité par le mystère, aussi maladroit qu'illégal, apporté dans la pro-

cédure? Voilà ce qu'il n'est pas permis à un historien consciencieux de mentionner ouvertement : consignons toutefois une vérité incontestable, c'est que Louis XV mort, son fils eût régné et que son fils était jésuite.

Le duc de Choiseul, étant arrivé au timon des affaires, voulut travailler à la gloire de la monarchie : il sentit que, pour entreprendre avec succès une semblable tâche, il fallait agir de concert avec madame de Pompadour ; car autrement, le pouvoir immense de cette favorite eût incontestablement brisé le sien. D'ailleurs, elle du moins n'avait pas intérêt à trahir le souverain qui la comblait de bienfaits; après lui, son étoile brillante s'évanouissait; celle qui avait distribué des cordons de l'ordre, des bâtons de maréchal, des principautés, rentrait dans une obscurité déplorable. L'alliance de Choiseul et d'Antoinette Poisson était politique : elle fut conclue; et, si l'on doit s'en rapporter à madame du Hausset, elle devint intime.

A la suite d'un crime avorté, l'existence d'un homme trop bien informé peut être dangereuse : le dauphin mourut peu de temps après la tentative de régicide. Sa mort fut rapide; les historiens à gages ont imaginé après coup une maladie de langueur dont le prince n'était point atteint. Louis XV le vit mourir à la fleur de l'âge, sans exprimer le moindre regret. Cette fin prématurée, imprévue même, fut, comme l'assassinat du

roi, attribuée, par les jésuites et l'archevêque, au parlement et à madame de Pompadour; par la magistrature suprême, Choiseul et la favorite, à la compagnie de Jésus ; et le public se rallia à cette dernière opinion. En assassinant le roi, les jésuites faisaient régner le dauphin leur partisan; le coup manqué, ils s'assuraient, par sa mort, le silence d'un prince devenu dangereux. Voilà donc le crime déterminé par un intérêt puissant. Si nous examinons maintenant la situation de la magistrature et d'Antoinette Poisson, nous voyons qu'en se défaisant de Louis XV, Messieurs faisaient régner le plus zélé protecteur de la compagnie de Jésus, leur ennemie acharnée, et que madame de Pompadour brisait elle-même le sceptre de ses charmes...... L'incrimination du parlement et de la marquise est une absurdité.

Nous passerons sous silence les troubles de la Bretagne, ainsi que les menées actives du parti d'Aiguillon pour renverser le ministère Choiseul, auquel la France dut quelque bien, et Louis XV un peu de honte effacée. Cet homme d'état habile, sacrifié par une cabale persévérante, fut précipité des sommités du pouvoir, sous le règne d'une autre favorite, la Du Barry; mais avant sa chute, il consomma la perte des jésuites, dont M. de la Chalotais, magistrat du parlement de Bretagne, avait dévoilé les turpitudes les plus secrètes.

La société de Jésus, déja convaincue de fri-

ponnerie, par une instruction judiciaire concenrant ses entreprises commerciales, le fut d'attentat contre la pureté de l'instruction, après l'examen de ses constitutions. Un arrêt du 6 août ordonna que plusieurs livres, émanant de cette société, « se-« raient brûlés dans la cour du Palais, par l'exé-« cuteur de la haute justice, comme séditieux, « destructifs de tout principe de la morale chré-« tienne, enseignant une doctrine meurtrière, « non-seulement contre la société et la vie des « citoyens, mais encore contre celle des per-« sonnes sacrées des souverains.» Le roi, dominé par la fatalité, ou plutôt la terreur, qui laissa aux jésuites le temps de tuer Henri IV, parce qu'il avait peur d'eux, le roi, disons-nous, fit surseoir à l'exécution de l'arrêt. Un concile d'évêques fut chargé de donner un avis touchant la société de Jésus; quarante-cinq prélats sur cinquante se déclarèrent pour ces pères, quelques-uns par sympathie, d'autres par crainte. D'après ce résultat, le parlement demande, dans toute la France, des documens sur les jésuites, et fait mettre sous les yeux des évêques et du roi les nombreux passages subversifs de l'ordre social que renferment les livres de cet institut... On voit par ces extraits que l'ordre autorise, en certains cas, le vol, le mensonge, le parjure, l'impureté contre nature ; l'homicide, le parricide, le régicide, y sont proclamés comme des nécessités sociales; en un mot, la dialectique jésuitique tend à renverser, dans

toutes ses parties, cette loi naturelle que Dieu lui-même traça au cœur de l'homme *.

Après une divulgation aussi authentique que scandaleuse de l'immoralité, de l'irréligion et des théories cirminelles des jésuites, le clergé n'osa plus les défendre, et la cour consentit à les abandonner : ils furent expulsés de France *définitivement* au mois de novembre 1664; neuf ans plus tard, le pape Ganganelli supprima cet ordre, et fit arrêter à Rome son général, Ricci... Ce pontife mourut dans la même année, les entrailles dévorées d'une colique dont l'origine ne pouvait être révoquée en doute. Clément XIV avait dit : « Cette suppression me donnera « la mort; mais je ne m'en repends point : j'ai « dû le faire. » Tout exilée qu'était la société de Jésus, elle conserva, dit-on, assez de pouvoir en France pour faire chasser le parlement et Choiseul, qui l'avaient proscrite. Apparemment ce fut elle qui nous donna Maupeou, sa magistrature et l'abbé Terrai.... Cette compagnie se vengeait bien.

Le reste du règne déplorable de Louis XV s'écoula dans les plus honteux dérèglemens; nous en tracerons rapidement le tableau, en jetant un coup-d'œil sur la physionomie de cette période, si lumineuse d'une philosophie dont la société contemporaine profita si peu.

* Voyez sur les doctrines des jésuites le *secreta monita*, instructions secrètes; voyez aussi les procédures contre l'institut des jésuites, par Gilbert des Voisins.

du sang, devenue aisément abbesse, sont étranges: elle donne dans son couvent des concerts, où les chanteurs de l'Opéra sont admis; elle veut que toutes ses religieuses apprennent à peindre l'*académie*, c'est-à-dire des figures d'Hercule, d'Apollon, de héros, d'athlètes, exposant tout le luxe d'une complète nudité. On donne à Chelles des spectacles, des ballets; en d'autres instans, Louise-Adélaïde d'Orléans, noire comme une charbonnière, fait des fusées, des feux d'artifice, et s'exerce au tir du pistolet. La duchesse du Maine, qui s'est faite la conservatrice du bel esprit de Lacalprenède et Scuderi, dans sa cour de Sceaux, se procure néanmoins des récréations moins subtiles avec le cardinal de Polignac, par habitude; avec beaucoup d'autres, par occasion.

Deux genres de dépravation, encore peu connus en France, deviennent communs à la cour du Palais-Royal, durant l'administration du régent: ce prince donne à ses gouvernés l'exemple de l'inceste; et les femmes se livrent entre elles à de stériles transports. Si l'on en croit l'assertion de la duchesse douairière d'Orléans, cet égarement des sens et de l'imagination a été innovée à Versailles par madame de Maintenon. « Il est certain « qu'elle aime les femmes, dit cette princesse: « elle a voulu me communiquer ce singulier « goût; elle a même pleuré amèrement lorsqu'elle « a vu que le succès ne répondait pas à ses espé- « rances. Elle a essayé ensuite de me rendre amou-

« reuse du chevalier de Vendôme ; et n'y ayant « pas réussi davantage, elle me dit : *Je ne puis « concevoir de quelle pâte vous êtes pétrie : « n'aimer ni homme, ni femme..! Il faut que la na- « tion allemande soit plus froide que les autres...* » Nous consignons ce fragment d'une lettre originale de la belle-sœur du grand Louis XIV, pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier la pureté de cette favorite, dont on a prétendu faire une sainte. Philippe d'Orléans, ami des choses extraordinaires et de la nouveauté, ne pouvait manquer de se montrer novateur en fait de galanterie : aussi le voyons-nous adopter avec ardeur les fêtes *adamites*, imaginées, dit-on, par une ex-religieuse, nommée madame *de Tencin*, et qui consistent à se livrer à tous les désordres de la débauche, dans un costume absolument négatif. Le régent admet aussi avec empressement les pratiques *des flagellans*, pratiques renouvelées du moyen âge, dans lesquelles princes, simples gentilshommes, pages encore enfans, princesses, actrices, duchesses, danseuses, présidentes, pensionnaires de la Fillon, s'engagent, une poignée de verges à la main, dans un pêle-mêle libertin, où de cuisans stigmates excitent la luxure et ensanglantent l'autel des voluptés. Plus de retenue, plus de pudeur dans ces saturnales, encore sans égales depuis celles de Néron et d'Héliogabale. Des femmes de la plus haute condition y roulent sur les genoux des

roués, leurs charmes flétris par un banal hommage ; et, ce qui est plus hideux encore, presque toutes, pourvoyeuses des plaisirs d'un prince débauché, joignent à l'impudeur ce genre d'entremise qui peut déshonorer même le dernier degré de la dépravation.... Tant d'horreurs s'accréditent pour répondre aux goûts du régent : la comtesse de Sabran a donc raison de s'écrier, dans un souper, devant Philippe d'Orléans lui-même : « Dieu, après avoir créé l'homme, forma « l'ame des princes et des laquais d'un peu de boue « qui lui restait. »

Durant les deux premières années de la régence, les mœurs du Palais-Royal et du Luxembourg paraissent si sales, si dignes de mépris, que les dernières classes de la société, ordinairement imitatrices des gens titrés, reculent cette fois devant une telle infamie. Mais le vice, plante universelle qui germe partout, s'acclimate dans la zone immorale du Palais-Royal : « L'amour, dit « une collection de pièces inédites, se montre ef- « frontément à Paris, sans voile, sans bandeau, « sans décence; le scandale prend les allures d'une « mode nouvelle. » Le cloître aspire aisément la contagion : un lieutenant de police, d'Argenson, se compose un sérail de religieuses, au couvent de Notre-Dame-de-Trainel ; il se fait construire un appartement dans l'intérieur de cette maison, et s'endort, chaque soir, au milieu d'une foule de nonnes fraîches et jolies, odalisques embéguinées

[redacted]

qu'il introduit tour-à-tour dans son lit. Telles sont les mœurs que la minorité de Louis XV lègue à sa majorité.

Le trait moral le plus saillant de cette dernière période, c'est le pouvoir ou plutôt le règne des favorites : il faut expliquer comment cette influence s'établit. Louis XV, marié à l'âge de seize ans, à Marie Leczinska, princesse vertueuse et dévote, lui resta fidèle jusqu'en l'année 1741 ; à cette époque encore, lorsqu'on parlait d'une jolie femme, il disait candidement : Est-ce qu'elle *est plus belle que la reine?* Un monarque qui se renferme dans le cercle des jouissances conjugales devient quelquefois un prince populaire : à défaut des passions vicieuses, il peut se passionner pour son peuple et vouloir le gouverner lui-même. Les inclinations de Louis XV visaient à ce louable dessein : cela ne pouvait convenir à Fleury, dont l'ambition se berçait depuis long-temps d'une autorité égale à celle de Richelieu ou de Mazarin. Le pieux évêque de Fréjus, pour éloigner son maître des affaires, le lança dans les bras du vice... *Qu'on lui livre donc la Mailly,* dit-il un matin, qu'il vit que le jeune monarque commençait à se lasser des plaisirs uniformes de la couche nuptiale. Or, la comtesse de Mailly, fille du marquis de Nesle, était une femme lascive qui, depuis quelque temps, visait à la conquête du cœur de Louis XV. Elle la fit, avec l'assistance du duc de Richelieu, qui était en ce temps-là le prototype des liber-

tins de la cour. On dit que le cardinal-ministre avait exigé des preuves de la défaite de cette courtisane titrée, et qu'aussitôt après l'évènement, elle en produisit d'une étrange espèce. Mais cette première maîtresse ne jouit pas long-temps, au moins sans partage, des affections du roi. Sa sœur, madame de Vintimille, fut aimée conjointement, et Sa Majesté se plut, dit-on, à les posséder ensemble dans une même nuit. Cet amour, en tierce partie, dure peu de temps; une troisième beauté de la maison de Nesle captive le monarque, et conquiert, avec le premier favoritisme de ce règne, le titre de duchesse de Châteauroux. Cette dame, à l'exemple d'Agnès Sorel, inspire à son royal amant quelques velléités de gloire militaire, le détermine à prendre le commandement de ses armées, et meurt, dit-on, victime d'une noire jalousie, excitée par son crédit. La duchesse de Châteauroux a voulu pousser le roi à la tête de ses armées; la favorite qui lui succède interdit à ce prince les exploits militaires, craignant sans doute que le séjour des camps ne fasse naître décidément une passion martiale dans ce cœur qu'elle veut captiver. Cette femme si exclusive, c'est Antoinette Poisson, fille d'une femme du peuple, entretenue par le financier le Normand. Antoinette, mariée à un neveu du bienfaiteur de sa mère, a vu souvent Louis à la chasse; elle l'a suivi plusieurs mois dans le dessein de lui faire remarquer son éclatante beauté,

et d'obtenir, pour prix de ses faveurs, obstinément offertes, l'amour *du grand prince*, qui donne, en même temps que ses bonnes graces, les grandeurs et la puissance. Enfin, à force de persévérance, l'aspirante au favoritisme fixe l'attention du monarque galant, dans un bal de l'Hôtel-de-Ville. Un joli masque, après avoir long-temps lutiné Sa Majesté, laisse tomber son mouchoir en s'éloignant ; Louis le ramasse, le lui jette... *Le mouchoir est jeté*, s'écrient les courtisans. Ils disent vrai... Le roi a trouvé plus qu'une odalisque, plus qu'une sultane favorite : peu de mois après cette aventure, les rênes du royaume, échappées des mains du monarque amoureux, sont saisies par la nouvelle maîtresse en titre ; elle devient dame du palais, marquise de Pompadour, et, visant à une domination égale à celle de Françoise d'Aubigné, qu'elle est capable d'exercer avec talent, notre jeune ambitieuse propose des plans de réforme, règle les alliances, nomme des généraux, fait et défait les ministres.... gouverne enfin du canapé de son boudoir. Mais, faiblement constituée, et peu capable de soutenir le rôle des femmes lascives qui l'ont précédée dans les bonnes graces du roi, elle sent qu'il lui faut des auxiliaires pour satisfaire le gros appétit érotique de ce prince libertin. La marquise se fait la pourvoyeuse des infidélités de son royal amant : elle lui procure toutes les belles qui peuvent exciter ses desirs vagabons.... L'idée du *Parc aux Cerfs*

naît dans l'imagination de cette favorite de bonne composition; *les petits appartemens* deviennent par elle séjour de délices et d'enchantemens; Trianon s'embellit de toutes les séductions qui peuvent flatter les goûts mobiles de Louis XV. La complaisance d'Antoinette se montre si active, si prévenante, que l'inscontance même du souverain se fatigue à suivre les jouissances, toujours nouvelles, qui semblent naître à la voix de cette attentive amie..... Et comme l'inconstante majesté s'accuse quelquefois d'ingratitude, la marquise répond, en posant doucement la main sur le cœur du sultan de Versailles : *Ce n'est qu'à ce cœur que j'en veux.* L'aveu n'est pas complet : madame de Pompadour en veut aussi à la perpétuité du souverain pouvoir, qu'il lui abandonne en récompense de son entremise..... Peu de pourvoyeuses du même genre ont été aussi magnifiquement payées... Cet abandon honteux de la puissance suprême provoque, pendant dix-huit années, le mépris de tous les potentats de l'Europe. Le grand Frédéric, froissé par la politique Pompadour, surnomme la favorite *Cotillon II...* Ce mot caractéristique fait fortune.

A cette femme, douée d'une certaine instruction, d'un esprit juste, et, vers la fin de sa carrière, de l'entente des affaires, succède Jeanne Vaubernier, comtesse Du Barry, créature née, sous le chaume à Vaucouleurs, élevée dans la fange d'une maison de prostitution, et dont l'au-

dace égale l'ignorance. Mais cette femme a de la beauté ; sa hideuse expérience est capable de ranimer les sens blasés du vieux souverain, libertin encore par l'imagination, lorsque la nature est défaillante en lui. Jeanne amuse Louis par le langage grossier qu'elle se plaît à affecter : il lui manquait un amour à la manière des halles ; il l'a rencontré ; le *bien-aimé* trouve dans une passion crapuleuse le complément des félicités, et la France le dernier degré de l'avilissement, sous le sceptre d'une fille de mauvais lieu. Cependant, cette autorité honteuse enlève au royaume le seul ministre qui, durant sa gestion, ait racheté, par quelque grandeur, un peu de l'infamie d'un règne qui salit notre histoire : Choiseul est expulsé par la Du Barry, dont il méprise les faveurs banales. D'Aiguillon, seigneur flétri du renom de prévaricateur, homme d'État sans capacité, complaisant servile, est mis à la tête des affaires par la courtisane à laquelle il doit déja d'autres graces. Du reste, cette servilité est partagée par toute la cour : des ducs, des cardinaux, des princes du sang, tiennent le lever, chaque matin, chez l'ex-ouvrière en modes qui naguère encore partageait un grenier avec une camarade, maintenant débitante de voluptés sur la voie publique. Le prince de Condé, l'un des hauts personnages les plus assidus au chevet de la maîtresse en titre, prépare ses pantoufles quand elle veut se lever ; il y introduit le petit pied de Jeanne après l'avoir baisé. Le duc d'Orléans, veuf d'une

princesse qui, par échange de rôles, descendait jusqu'à la hideuse prostitution de la Vaubernier, tandis que celle-ci s'élevait jusqu'au trône, le duc d'Orléans, disons-nous, entretient une correspondance suivie avec cette favorite. Amant de madame de Montesson, il songe à l'épouser, et la Du Barry, qui n'espère rien moins pour elle-même qu'un mariage à la Maintenon, promet à Son Altesse d'obtenir l'assentiment du roi pour l'union projetée, lorsque la sienne, à elle-même, aura *jeté la planche*.

On sait déja ce que peuvent devenir les mœurs publiques, ces mœurs perpétuellement imitatrices des habitudes illustres, lorsque le souverain et la haute noblesse donnent à la capitale et au royaume de semblables exemples. Il n'est pas un gentilhomme, possesseur de quelque fortune, qui n'ait sa petite maison, pas un duc opulent qui ne se croie obligé de donner un hôtel à une danseuse, pas un abbé de cour qui n'ait des intelligences dans les coulisses de l'Opéra; pas une dame titrée qui ne se persuade qu'on la montrera au doigt si elle n'a point à sa suite trois ou quatre amans. Chaque jour, des femmes élevées dans les principes de la décence et de la vertu, y renoncent de peur d'être ridicules... Une comtesse du faubourg Saint-Germain s'écrie un jour, devant une jeune présidente encore pure: « Mon Dieu, ma chère, à quoi pensez-vous donc? « Hé! mais ne savez-vous pas que, de nos jours, « une femme sans affaire de cœur est une personne

« déshonorée. » Le roi fait enlever impudemment les petites filles de neuf à dix ans, et les fait élever, pour ses plaisirs, dans le Parc aux Cerfs. Des pères, désespérés, intentent au ravisseur couronné des procès scandaleux, qu'il fait soutenir avec audace, et qu'il perd souvent, condamné par ce parlement qui mine de plus en plus la base du trône... La noblesse, enhardie par le cynisme du souverain, se livre aux attentats les plus révoltans sur de jeunes filles de la bourgeoisie : les gentilshommes du moyen âge enlevaient une femme pour l'épouser et s'enrichir ; ceux du dix-huitième siècle l'enlèvent pour la flétrir de leurs caresses d'une nuit, et la précipiter ensuite dans l'abîme fangeux de la prostitution. Le duc de Fronsac, digne fils de ce Richelieu, si célèbre par ses bonnes fortunes, s'éprend de la fille d'un peintre ; cet amour, déclaré pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour le caprice éphémère d'un grand seigneur, est repoussé avec indignation par la jeune personne, dont les mœurs sont irréprochables. Le soir même, Fronsac, un flambeau à la main, pénètre dans la maison du peintre, l'incendie, et, à la faveur du désordre, enlève l'objet de son amour. Gilbert retrace dans ces vers ce rapt deux fois criminel :

Pour son plaisir d'un soir que tout Paris presse,
Voilà que, dans la nuit, de ses fureurs complice,
Tandis que la beauté, victime de son choix,
Goûte un chaste sommeil sous la garde des lois,

Il arme d'un flambeau ses mains incendiaires;
Il court, il livre au feu les toits héréditaires,
Qui la voyaient braver son amour oppresseur,
Et l'emporte mourante en son char ravisseur:
Obscur, on l'eût flétri d'une mort légitime;
Il est puissant, les lois ont ignoré son crime.

Le poète satirique n'échappe qu'avec peine à une grave punition; il est bien coupable en effet, car les excès de la corruption sont des titres de gloire. La magistrature elle-même s'abandonne aux dérèglemens les plus scandaleux : pas un conseiller, pas un président peut-être qui n'ait sa concubine, actrice, danseuse, modiste ou femme de chambre; et, par une réciprocité convenue à l'amiable, pas un hôtel parlementaire de l'île Saint-Louis ou de la Place-Royale où mesdames les présidentes, les conseillères ne reçoivent quelque abbé coquet, quelque moine aux sourcils épais, quelque militaire des compagnies rouges ou bleues de la maison du roi. « Un mari qui voudrait seul posséder « sa femme, dit Montesquieu, serait regardé « comme un perturbateur de la joie publique.... « Ici un mari qui aime sa femme est un homme « qui n'a pas assez de mérite pour se faire aimer « d'une autre. » Et lorsque les amours abandonnent la beauté titrée, vieillie prématurément par la débauche, un valet de chambre, un chasseur aux formes athlétiques, satisfait des passions persistantes. « Savons-nous d'où viennent nos enfans, « disait un seigneur de cette époque, maintenant

« que nos femmes ont affaire à leurs laquais? »

Mais, s'écrira-t-on, quel avantage a donc produit la civilisation du grand siècle? L'avantage, le voici : On joue avec une apparente bonne foi, parce qu'on sait maintenant tricher admirablement; on entend à merveille l'étiquette; on distille, avec une grace infinie, la politesse de mots; on ment de la manière la plus ingénieuse et la plus séduisante; enfin on excelle dans l'art de faire des dettes, pour se vanter d'en avoir, parce que rien ne fait plus d'honneur à un gentilhomme que de devoir cent ou deux cent mille francs qu'il ne paiera jamais, comme il le dit à tout venant, attendu qu'il est *trop bourgeois* d'avoir de la probité. Si à ces *nobles* qualités on joint une recherche féminine dans la parure, si l'on se parfume comme une petite maîtresse, si l'on enfile avec art des riens étincelans dans une conversation vide de sens commun, si l'on tourne avec prestesse sur son talon rouge, en carressant le jabot de dentelle qu'on n'a pas payé à sa lingère, si l'on frappe du pied à tout propos, comme pour assurer les niaiseries prétentieuses qu'on débite, personne ne peut dénier ces témoignages de supériorité morale; car voilà tout le mérite qu'on apprécie, et l'on ne recherche qu'un vernis superficiel d'urbanité, épandu sur une immoralité profonde. Tel qui sait être fripon adroit, joueur heureux à la coupe, discoureur impudent, amant hardi, a droit au titre *d'homme charmant*, et aux hommages d'une so-

ciété corrompue, et qui puise sa corruption précisément dans cette politesse appelée exquise, qui est la conquête de l'époque. Hâtons-nous de le dire, alors comme toujours, il existe d'honorables exceptions, à ces mœurs corrompues : on compte, parmi des gens pénétrés des idées généreuses que les temps ont mûries, quelques résistances courageuses, opposées à cet entraînement presque universel vers le mal.... Les progrès, en voici le résumé trop fidèle : Au moyen âge, le vice est barbare ; au dix-septième siècle, il se fait dévot et hypocrite, au dix-huitième, il devient menteur et d'une politesse outrée... Quant aux vertus réelles, elles sont dans les livres et dans une minorité, toujours croissante il est vrai, qui pourtant n'obtiendra peut-être jamais l'avantage du chiffre, à moins qu'une subversion sociale ne vienne renverser les faux dieux et retremper les idées.

Sous l'administration du lieutenant de police Sartine, s'établissaient à Paris ces repaires affreux appelés *maisons de jeu* : ce magistrat les autorise sous le prétexte spécieux d'avoir toujours la main mise sur les chevaliers d'industrie qui s'y réunissent ; mais les subventions qu'il tire de ces lieux, où toutes les impuretés viennent s'abattre, expliquent plus naturellement leur immorale institution. Les premiers tripots s'ouvrent chez des femmes dites *de qualité* et qui ne sont que des prostituées : une Latour, fille d'un laquais du président d'Aligre ; une Demare, servante de cabaret ; une

Cardonne, blanchisseuse de Versailles ; une Dufrêne, correspondante du lieutenant de police pour les rapports scandaleux de la maison de débauche qu'elle tient. Ces dames, et les filles dont elles s'entourent, sont parées des titres de comtesse, de marquise, de baronne ; ce qui ne les empêche pas d'endormir la raison des joueurs par des séductions provocatrices et prodigues de faveurs. D'autres jeux appelés de société, et qui n'en sont pas moins des coupe-gorges, tiennent chez des personnes véritablement titrées : l'ambassadeur de Venise ouvre son hôtel même à la passion plébéienne : de petits marchands viennent engloutir leurs épargnes, dans ce tripot qu'on appelle avec raison l'*enfer*.

C'est cependant au milieu de cette époque, où toutes les corruptions se confondaient, que l'on vit renaître et grandir cette philosophie qui devait rasséréner les mœurs, corriger les abus, et renouveler la société. Dans le même temps l'esprit humain fixe les méthodes de perfectionnement des sciences, des lettres, des beaux-arts ; l'économie publique agrandit son domaine ; les manufactures s'enrichissent de diverses découvertes ; l'agriculture acquiert quelques bonnes théories, à travers les rêveries des *économistes*, qui veulent abusivement appliquer les spéculations philosophiques aux choses matérielles. En un mot, la pensée et le travail prouvent, par leurs progrès, que si la sollicitude des cours peut quelquefois les favori-

ser, l'abandon et l'inertie du pouvoir suprême n'entrave pas l'activité nationale, que seconde une réunion d'autres circonstances.

L'arbitraire n'est point encore vaincu dans le système de gouvernement et la législation; mais il est vivement combattu : le renvoi des jésuites et les remontrances courageuses du parlement sur les refus de confession attestent ce progrès. La véritable éloquence, restaurée au barreau, contribue puissamment à cette amélioration, et le parlement de Rennes, dans l'affaire de La Chalotais, se place au niveau de celui de Paris. Le profond Montesquieu, dans *l'Esprit des Lois*, rectifie de nombreuses erreurs législatives par le rapprochement et la comparaison des lois de tous les temps; tandis que l'abbé de Saint-Pierre émet au moins quelques élémens d'union européenne praticables, dans le rêve vertueux intitulé *Projet de Paix perpétuelle*. Rousseau offre d'autres parcelles de prospérité intérieure dans son *Contrat Social*, que Voltaire se donne le tort d'appeler le Contrat insocial, quoique plusieurs parties de cette théorie soient inexécutables. Les grandes violations et le despotisme religieux ou civil, ont toujours exercé le jugement des hommes, et produit des réformes salutaires, sinon immédiates dans la pratique, du moins sous la plume des penseurs : consignations de la réflexion et de la sagesse, qui finissent toujours par fructifier. Au dix-huitième siècle il en est ainsi des discussions orageuses

[redacted]

sur la bulle *Unigenitus*, de l'examen des statuts de l'ordre des jésuites, des attaques redoublées contre le jansénisme, et de l'observation du délire convulsionnaire. La foi, déja ébranlée par les persécutions du catholicisme, l'est davantage par les dernières chicanes faites aux disciples de Jansénius. Quelques esprits forts, inspirés par les discussions rationnelles de la religion réformée, examinent à fond les croyances de Rome, et reconnaissent que tout cet édifice de traditions, de morale, de rites, repose sur une base périssable, ou mal imitée du paganisme, ou d'une invention mal combinée et vulnérable dans toutes ses parties. Montesquieu, Rousseau, d'Alembert, Diderot, d'Argens, Raynal, Helvétius, et quelques autres abordent une dialectique pressante, forte de raison, puissante de preuves, qui bat en ruines tout l'échafaudage théologique; malgré la défense languissante et diffuse de la Sorbonne et de ses adhérens. Telle est l'investigation *des philosophes*, et cette nouvelle secte se rend d'autant plus redoutable que ses adversaires prêtent plus au sarcasme, au ridicule et à l'ironie, par les mille abus dont ils déshonorent la belle morale de l'Évangile... Le clergé oppose à la philosophie ses armes ordinaires : l'injure, l'excommunication, la menace des bûchers ; on brûle des livres ; mais on sent qu'il est trop tard pour brûler des hommes, on se contente de les persécuter. Calas et Labarre périssent pourtant encore, sacrifiés par le fanatisme, au sein

du jet lumineux des lumières philosophiques; mais ce double meurtre porte à l'intolérance elle-même un coup terrible. La propagation rapide *de l'Encyclopédie* achève d'anéantir la confiance accordée au sacerdoce, en expliquant d'une manière claire, précise, probante tous les travaux de l'esprit humain. Buffon finit d'anéantir les mensonges sacrés, en dévoilant les secrets de la nature et de la création. J.-J. Rousseau, en publiant son *Emile*, sape l'éducation tronquée que les prêtres ont arrangée pour limiter l'élan de l'imagination, et empêcher le regard de pénétrer le mystère mal adroit de leur politique intéressée. La Métrie d'Holbach, Fréret, Boulanger, Dumarsais, l'abbé Dulaurens, et surtout le curé Meslier, par divers tributs apportés au foyer déja immense de la philosophie, achèvent de régénérer les idées religieuses, et de les faire rentrer dans les bornes d'une piété utile, sage et fondée sur l'aspect de cet univers, qui offre une si belle démonstration en faveur de la Divinité.

Tandis que les ministres d'un ciel mal interprété sont convaincus de mauvaise foi par la philosophie, l'arbitraire des gouvernans et les droits des prétendus grands de la terre sont discutés par des hommes habiles à examiner les nécessités sociales. Dès l'année 1724, une réunion, connue sous le nom de *Club de l'Entresol*, se forme chez l'abbé Alary : on y agite des intérêts d'administration publique, de diplomatie, de finance, de com-

merce. Là chacun parle librement; tous les abus comparaissent à ce tribunal.... Ce club, aux allures républicaines, finit par effaroucher l'autorité; elle le fait fermer en 1751. Mais l'impulsion est donnée; ceux qui ont discuté à huis-clos portent leurs théories dans la société; elles y germent, elles y fructifient. Le marquis de Mirabeau fait paraître, avec un grand succès l'*Ami des hommes*; l'abbé Baudeau les *Éphémérides du citoyen*... Ce mot de *citoyen*, retentit, comme un tocsin d'alarme, à l'oreille des hommes du pouvoir. On veut cependant les éclairer : des mémoires officieux sont adressés au ministère; mais ces écrits restent enfermés dans les cartons, et leurs auteurs vont à la Bastille... La vieille monarchie roule sur une pente rapide vers l'abîme qui doit l'engloutir : rien ne l'arrêtera.

Les sciences contribuent de leur côté à détruire les erreurs et les superstitions. Des savans français démontrent l'aplatissement du globe vers les pôles, en mesurant plusieurs degrés du méridien en 1744. D'Alembert découvre les principes généraux du mouvement des solides et des fluides; le même résout le problème de la précession des équinoxes. Une académie de chirurgie, fondée en 1731, forme plusieurs sujets distingués, et porte assez loin l'art des opérations. En 1773, Guiton Morvau rend un service essentiel à l'humanité en imaginant un procédé pour désinfecter l'air : les hôpitaux, et principalement l'Hô-

[illegible] profitent de cette heureuse découverte.

Si les lettres et les arts ne répandirent pas sous ce règne un éclat aussi vif que sous le grand roi, du moins ils ne déclinent pas dans toutes leurs parties. La sculpture et la peinture contractent la manière, l'afféterie qui envahissent les mœurs et la littérature; mais les expositions publiques, fondées par les soins du marquis de Marigny, éclairent les artistes : car dans les arts aussi le peuple est bon à consulter. L'architecture, plus heureuse que ses sœurs, commence, sur les beaux plans de Soufflot, *la nouvelle église de Sainte-Geneviève*; puis l'*Ecole-Militaire*, sur ceux de Gabriel, pour servir à une institution oubliée par Louvois.

Ce fut au milieu de ce mouvement général de l'intelligence nationale que Louis XV finit sa carrière dégradée, le 10 mai 1774. On emporta en poste, à Saint-Denis, le corps du feu roi : une insupportable et hâtive putréfaction résumait la vie de ce prince... En 1745, après la maladie dangereuse qu'il avait faite à Metz, le peuple, enchanté de retrouver un roi qui, comme tous les jeunes souverains, faisait concevoir des espérances, lui décerna, par acclamation, le beau surnom de *bien-aimé*... En 1774, les démonstrations tumultueuses de la foule avaient changé d'objet : cette joie publique qui jadis s'était manifestée au rétablissement du monarque, salua sa pompe funèbre d'un transport scandaleux, mais par malheur mérité.

HUITIÈME ÉPOQUE.

PARIS DURANT LA RÉVOLUTION JUSQU'A 1804.

CHAPITRE Ier.

PARIS PHYSIQUE, LE THÉATRE, LES COSTUMES DEPUIS HENRI IV, LOUIS XVI, ÉTATS-GÉNÉRAUX, ASSEMBLÉE NATIONALE, CONSTITUTION, ÉVÈNEMENS, CATASTROPHE.

Pour imprimer une marche rapide à l'histoire, il est nécessaire de dégager la narration des faits principaux d'une foule de détails secondaires, qui la ralentiraient et l'attiédiraient. Cette nécessité se fait surtout sentir lorsque cette distraction porte sur des descriptions sans connexité immédiate avec les évènemens. Tel est le motif qui nous fait retrancher du texte de nos deux derniers volumes une foule de fondations, que nous offrons avec plus d'avantage dans des tableaux spécialement destinés à les mentionner. D'autres détails acquièrent plus d'intérêt lorsqu'ils se lient dans un ordre progressif, qui permet de suivre et d'apprécier leur

caractère : de ce nombre sont les élémens historiques que nous reprenons ici. Trois choses font reconnaître, au premier coup-d'œil, l'esprit d'une nation : la physionomie de ses villes, son théâtre et son costume. Ce fut toujours le triple cachet des mœurs parisiennes ; il nous aidera à juger des progrès de la civilisation dans notre capitale, durant l'époque précédente. Sous Henri IV, Paris est encore une forteresse : des murs armés de couleuvrines, des tours formidables, des fossés profonds entourent la ville ; sur de nombreuses portes, qui sont autant de forts, s'abaissent des pontslevis ; la herse pesante ferme, chaque soir, le porche voûté ; le soudard veille sur le créneau ou derrière la meurtrière. Dans l'enceinte, le grand et le petit Châtelets, le Palais, le Temple, la Bastille, le Louvre, avec ses nombreuses tours, offrent un aspect menaçant et féodal : Paris montre toujours une place de guerre. Les rues, particulièrement celles de la Cité, n'ont pas cessé d'être sales, tortueuses, étroites ; une voiture ne peut pénétrer que dans un petit nombre, et leurs maisons sont, pour la plupart, de hideuses constructions, en pans de bois. Il n'existe encore que des quais imparfaitement construits et destinés seulement à soutenir les eaux de la Seine, sans pouvoir favoriser la circulation. En un mot, la physionomie générale de la ville est austère, disgracieuse à la vue.

Dans ce même temps, le costume forme un con-

faste frappant avec cet aspect triste et presque misérable. Les grands seigneurs et courtisans portent un manteau de velours, un pourpoint de satin, tenu raide par un corps de baleine et garni de crevés en soie de couleur tranchante. Cet habit admet les chausses en tricot, surmontées de trousses bouffantes, le tout en soie. La chaussure se compose de bottines blanches évasées du haut, et plus ordinairement de souliers à bouffettes quand on se rend au Louvre. Le chapeau est de feutre noir, relevé sur le devant, et garni de plumes blanches. Pour compléter ce costume, il faut une colerette à gros plis fortement amidonnée. Tous les hommes portent une longue barbe : on lui imprime avec de la cire une direction convenable. Les femmes, sous leurs longues et amples robes d'étoffes épaisses, brochées d'or pour les dames de la cour, portent, comme les hommes, des corps de baleine qui leur serrent et leur allongent la taille. Ces robes ont des manches étroites et plissées en travers. Les parisiennes forment, avec leurs cheveux, une coiffure élevée, sur laquelle quelques-unes mettent de la poudre. L'usage des masques de velours est général pour le sexe. Hommes et femmes se couvrent de bijoux.

Le costume du règne de Henri IV signale l'amour du luxe, et l'on va voir qu'à ce goût fastueux se mêle en général peu de gravité. Une troupe de comédiens appelés les *enfans sans souci*, joue au théâtre de l'hôtel de Bourgogne.

sous la direction d'un gentilhomme, qui prend le titre burlesque de *prince des sots*. Le spectacle est mêlé de sujets sacrés, comme *le Paradis*, *le Purgatoire*; de tragédies informes, telles que l'*Œdipe* et l'*Hercule* de Turne; enfin de *farces joyeuses*, dans lesquelles on voit figurer des procureurs, des sergens, et autres gens de justice que, pour plaire à la multitude, le diable vient toujours emporter. Dans ces critiques, le roi lui-même est quelquefois traduit au tribunal du prince de la sottise; Henri IV se divertit beaucoup des lazzi mordans dont il est l'objet. Si le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, le premier spectacle national, ne représente que des farces, le *théâtre Forain*, établi, sous ce règne, à la foire Saint-Germain, et le théâtre Italien, maintenu par la volonté expresse du roi, ne s'élèvent pas, comme on le pense bien, à un genre plus noble. Leurs représentations triviales, souvent ordurières, amusent singulièrement la cour, dames comprises. L'art théâtral est donc encore plongé dans la barbarie sous le règne de Henri IV; de plus il plaît ainsi aux plus hautes classes de spectateurs: il donc en conclure que la société contemporaine, contente d'un plaisir grossier, repousserait des jouissances plus délicates.

Dès le commencement du règne de Louis XIII, Paris perd un peu de sa physionomie guerrière: l'enceinte de cette ville s'agrandit considérablement, surtout dans sa partie septentrionale; le

mur nouveau est construit plus légèrement ; les fossés sont comblés sur divers points ; de nouvelles portes offrent moins de solidité que d'élégance. Des rues, assez larges, sont ouvertes dans le quartier appelé Marais ; la Place-Royale est achevée. Les maisons qu'on bâtit ne sont plus flanquées de tourelles : l'architecture y développe ses ornemens gracieux ; de belles colonnes grecques ornent l'entrée des hôtels. Si la vue de Paris est encore attristée par des abbayes aux noires murailles, le Luxembourg, les Tuileries, la longue galerie du Louvre, le Palais cardinal, la Sorbonne, et beaucoup d'autres édifices pompeux, blanchissent et décorent cette ville. Les deux Prés aux Clercs se couvrent de couvens et d'habitations bâtis avec régularité, de jardins symétriquement dessinés ; tout cela contraste bien encore avec de pauvres baraques ; l'opulence a partout la misère pour voisine ; mais on voit que le goût commence à dominer la barbarie. A la scène, on en trouve la preuve dans une amélioration sensible de l'art dramatique. Au grand théâtre du Palais Cardinal, on ne joue que des tragédies ou des comédies héroïques, composées par Pierre Corneille, Rotrou, Bois Robert, de l'Estoile, Colletet et Desmarest ; Richelieu fait représenter un jour *Mirame*, pour insulter Anne d'Autriche des censures d'un amour méprisé et jaloux. Le bas comique est encore en vogue à l'hôtel de Bourgogne ; cependant les obscénités en sont retran-

chées, et l'affiche annonce des *jeux honnêtes et récréatifs*. On distingue, parmi les comédiens, *Turlupin* (Henri-Legrand), comique sensé, vif et spirituel; *Gautier Garguille*, acteur habile dans l'art qu'on appelle de nos jours *prendre un masque*, c'est-à-dire contrefaire tel ou tel personne; enfin *Gros Guillaume* (Robert Guérin), comédien très remarquable par son naturel, sa rondeur et les heureuses naïvetés de son bas comique. Le *théâtre Italien*, nommé plus ordinairement *du Marais*, s'épure aussi; la comédie d'intrigue commence à poindre sur cette scène, sous la direction d'un nommé Mondori. Les personnages principaux sont toujours Arlequin, Pantalon, Tivelin, Isabelle, Colombine, Scaramouche, le Docteur; mais la critique des mœurs contemporaines se glisse dans le langage de ces personnages imaginaires, et tel spectateur rit de lui-même en croyant rire d'Arlequin. Cependant, la farce, et même la farce ordurière, se maintient sur un petit théâtre fondé par Jacques Avenet, rue Michel-le-Comte... Bon nombre de cavaliers distingués affluent encore à ce spectacle, car les habitans de la rue se plaignent qu'elle est obstruée de carrosses. Quant au spectacle *de Tabarin*, établi sur le Pont-Neuf, il se réduit à des parades de tréteaux, dans lesquelles toutefois ce Tabarin, acteur de l'hôtel de Bourgogne, débite une multitude de quolibets, souvent ingénieux, pour amuser les badauds et faire vendre les drogues d'un charlatan nommé Montdor.

Nous avons décrit le costume du règne de Louis XIII, en parcourant cette période : la recherche extrême, l'élégance, obtenue à tout prix, et la profusion d'enjolivures sont poussées jusqu'au délire : ce luxe, cet amour ardent de la parure prouvent l'élan d'une galanterie ambitieuse de la part des femmes ; d'un besoin orgueilleux de faste de la part des hommes. La société, en cessant d'être barbare, compense en vanité ce qu'elle perd de rudesse.

Sous le règne de Louis XIV, Paris achève de perdre son aspect martial. En l'année 1646, on commence à abattre le mur d'enceinte, les tours, les vieilles portes ; le fossé est comblé sur plusieurs points. Ce travail est suspendu pendant les troubles de la fronde ; mais on le reprend ensuite. Vers 1659, les fortifications ont à peu près disparu sur la rive gauche ; le roi vend les terres vagues qui en résultent. En 1670, on commence à planter le boulevard Saint-Antoine ; ce boulevard, d'abord nommé le *Cours*, est continué cette année jusqu'à la porte Saint-Martin. En 1671, cette promenade extérieure, qui doit s'embellir de l'arc-de-triomphe, appelé porte Saint-Denis, se prolonge jusqu'à la porte Saint-Honoré ; mais elle n'est entièrement plantée d'arbres qu'en 1704. Dans le même temps, on commence les boulevards du midi, c'est-à-dire ceux qui longent les faubourgs Saint-Germain, Saint Jacques et Saint-Marceau : ils sont terminés en 1761. Durant le

règne de Louis XIV, plusieurs belles rues sont percées ; les places Vendôme et des Victoires sont ouvertes : la voie publique s'élargit partout ; Paris est entièrement pavé. Les éminences, appelées buttes, disparaissent. Les *quais de Conti, des Orfèvres, de l'Horloge, des Quatre-Nations*, ne sont faits qu'en 1670 ; on termine en 1673 *le quai Lepelletier* ; en 1704 on commence celui *d'Orsay*. Dès-lors, Paris est une des grandes capitales de l'Europe. La magistrature souveraine, l'université, les académies, les bibliothèques publiques, divers cabinets curieux, la présence d'une foule de savans et d'hommes illustres à divers titres, surtout les jeux, les spectacles, les réjouissances, les voluptés faciles, attirent dans cette ville une affluence considérable des provinces et de l'étranger ; les arts, l'industrie, le commerce y fructifient, et s'enrichissent d'une émulation permanente d'élégance, de luxe, de magnificence. L'ère de Paris-la-Grande a commencé ; la richesse de ses habitans résulte bientôt d'une immense consommation de tout ce qui alimente les besoins ou les plaisirs... Aussi, malgré des défenses réitérées, la capitale recule-t-elle chaque jour ses limites.

Alors, le théâtre, que Rotrou, Corneille et Molière ont tiré de sa barbarie et purgé des farces ignobles, puise des sujets dans une littérature noble et brillante, ou dans cette société, toujours croissante, qui se régénère. La comédie dé-

chire ses langes, saisit à toute main les vices, les travers, et promet de corriger, avec les stigmates du ridicule, une population que l'instruction commence à polir. En même temps que les farces comiques ou sérieuses du moyen âge, disparaissent les droits des confrères de la Passion, encore maintenus sous Louis XIII. Des *comédiens français* jouent à l'hôtel de Bourgogne, et le théâtre du Marais est démoli. En 1650, Molière et sa troupe établissent leur spectacle rue de Bussy, faubourg Saint-Germain, et prennent le titre prétentieux de *théâtre illustre*. Ils jouent en ce lieu environ trois ans. Après avoir parcouru durant plusieurs années la province, le Térence français revient à Paris en 1658, avec ses comédiens, et débute au théâtre du *Petit Bourbon*, sur lequel Louis XIV a dansé publiquement : là sont représentés *Nicomède, les Docteurs Amoureux, l'Etourdi et le Dépit Amoureux*. En 1660, l'hôtel de Bourbon devant être démoli, Molière est installé dans la grande salle du Palais-Royal ; ses pensionnaires reçoivent le titre de *troupe royale*, et se partagent une pension de six mille livres que le grand comique a refusée. Au théâtre du Palais-Royal sont représentés les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, de Molière : Montfleuri, la Torillère, la Tuillerie, Baron, etc. deviennent les principaux interprètes de ces beaux génies. Après la mort de l'auteur de Tartufe, l'*Opéra* s'établit au Palais-Royal, et la troupe de feu Molière est transférée rue

Guénégaud, où les comédiens français de l'hôtel de Bourgogne se réunissent à elle. Le local étant alors devenu trop petit, ces comédiens associés vont occuper le jeu de paume de l'Étoile, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés; ils y restent jusqu'en 1770. Mentionnons, sans nous y arrêter, les comédiens de la foire, ceux de mademoiselle de Montpensier, établis rue des Quatre-Vents, et le théâtre des Machines aux Tuileries: ces divers spectacles paraissent avoir été sans influence sur les mœurs. Il n'en est pas ainsi de l'*Opéra*, établi définitivement à Paris vers l'année 1671. Ce spectacle, dans lequel tous les arts se donnent la main, s'ouvre d'abord rue Guénégaud, dans la salle occupée depuis par la troupe royale: le premier opéra joué à Paris, et composé par l'abbé Perrin, est intitulé *Pomone*; le fameux Lully, déja surintendant de la musique du roi, a fait celle de ce poème. L'année suivante, l'artiste Florentin obtient le privilège de l'Opéra, qui prend le titre d'*Académie royale de Musique*. En 1673, l'Opéra est mis en possession de la salle du Palais-Royal. Ce spectacle exerce sur les mœurs une influence opposée à celle du Théâtre-Français: les tragédies de Corneille, de Racine, de Crébillon, sont l'école où les rois et les grands peuvent apprendre à combattre leurs passions; avec Molière, Regnard, Destouches, Dancourt, la société tout entière apprend à connaître, à combattre ou du moins à cacher ses travers; tandis

que l'Opéra, par ses pompes, ses prestiges, ses séductions, son abandon, semble provoquer les voluptés; il ouvre d'ailleurs un asile aux faiblesses du sexe *, et un bazar pour la vente de ses charmes... On peut dire hardiment que l'Académie royale de Musique comptera pour moitié dans les causes de corruption des dix-sept et dix-huitième siècles.

Sous la minorité de Louis XIV, le costume conserve encore les formes du dernier règne : les hommes portent de longs cheveux, tombant sur les épaules et qu'on s'applique à rendre bouffans. Les chapeaux sont à larges bords, à forme basse et arrondie, de couleur grise ou noire; une longue plume se joue dessus et donne quelque grace à ce genre de coiffure. La veste ou juste-au-corps ne descend qu'à la ceinture, le haut-de-chausses s'y attache avec des rubans. Cette dernière partie du vêtement est bouffante, et s'arrête à mi-cuisses pour être prolongée par des chausses étroites; ou descend jusqu'au-dessous des genoux, où elle reste ouverte. On continue de porter des bottes évasées du haut et armées de formidables éperons. Un large et raide baudrier supporte une longue et forte épée, qui touche à terre. La colerette du règne de Henri IV est remplacée par un col rabattu; il est ordinairement fait d'une den-

* Une jeune fille ravie à ses parens par un séducteur, et engagée dans la troupe de l'Opéra, ne pouvait plus être réclamée par sa famille. Elle appartenait au roi... et au vice.

telle à jour. Le manteau de velours, de satin ou de beau drap, appelé *balandran*, ne dépasse pas le jarret; il couvre une partie du juste-au-corps. Les femmes ont les cheveux tressés et relevés derrière la tête; deux longues mèches tombent sur les tempes, et descendent jusqu'au bas du visage. Quelquefois les dames portent sur la tête une espèce de fichu, dont les pointes s'attachent sous le menton ou restent flottantes sur les épaules. Les robes sont toujours d'étoffes épaisses et riches; elles se relèvent des côtés, de manière à ne pas passer le genou, pour découvrir une jupe ornée de broderie; les manches en sont longues et larges. Vers le milieu du règne de Louis XIV, toutes ces modes disparaissent: il s'opère une révolution dans le costume, qui éloigne toute grace, toute élégance de l'habillement des hommes. De volumineuses perruques font de la tête un véritable buisson; barbe et moustaches sont rasées. On quitte l'opulent manteau, le gentil pourpoint, les chausses amies des belles formes, les bottines qui rappelaient encore l'ancienne chevalerie. Alors commence le vêtement disgracieux et mesquin que nous portons encore: c'est un long et large habit à longues basques, à manches terminées par de vastes paremens, des boutonnières, dans toute la longueur, correspondant à de gros boutons. Dessous, une veste presque aussi longue que l'habit, et battant les genoux, recouvre une seconde veste beaucoup moins longue. Une mousseline pliée serre le cou, et ses deux extré-

mités tombent carrément sur la poitrine. La tête est couverte d'un petit chapeau plat, à trois cornes et bordé d'un galon d'or ; l'énorme perruque le déborde, et se répand en longues boucles sur les épaules... Une toute petite épée se montre à peine sous les basques de l'habit, qu'elle soulève dans sa direction transversale. Les femmes, plus heureuses que les hommes, gagnent à la révolution du costume. Leurs manches courtes, terminées par de belles manchettes de dentelle, font valoir un bras potelé et blanc ; la robe, ouverte entièrement par devant, se rattache sur les côtés par des nœuds de ruban, et se prolonge en une vaste queue, qui balaie noblement les appartemens ou les promenades... Les dames de la cour se découvrent presque entièrement le sein, ce qui provoque un sermon du curé de Saint-Étienne-du-Mont, sur l'abus des nudités de gorge. Leur chevelure est frisée en tire-bouchon tout autour de la tête.

Paris, sous le règne de Louis XV, prend un accroissement plus rapide que dans la période précédente : un assez grand nombre de quartiers, jusqu'alors considérés comme bourgs, font corps avec la ville, et celle-ci achève de prendre un physionomie toute moderne, par la démolition des vieilles portes-forteresses et des anciennes enceintes d'abbayes. En 1720 s'élève le quartier Gaillon, nommé depuis Chaussée d'Antin, se joignant au quartier des Porcherons, situé au lieu où s'élevait jadis le château de ce nom, et à

l'emplacement de la Grange Batelière, qui se couvre de maisons. En 1722, le bourg du Roule devient faubourg sous la même dénomination; il se joint au quartier bâti sur le terrain de la Ville-l'Évêque, qui conserve ce nom. Bientôt le faubourg du Roule s'embellira de l'église *Saint-Philippe.* D'abord, on ne remarque, dans ces quartiers neufs, que des maisons éloignées les unes des autres, et séparées par des jardins ou des marais. La rue Chantereine s'ouvre en 1734; celle de Provence en 1776; celle des Mathurins en 1778; celle *des Capucins*, quand on commence ce couvent, en 1780. Toutes ne sont régulièrement bâties que vers le milieu du règne de Louis XVI. Nous ne donnerons pas la liste des nombreuses rues qui sont percées successivement: cette nomenclature n'est point dans l'esprit de cet ouvrage. *Les Champs-Elysées*, commencés en 1723 par le duc d'Antin, sont replantés en 1770, par les soins du marquis de Marigny: on y travaillera cependant encore sous Louis XVI. Ce règne voit commencer les deux bâtimens qui ferment la place Louis XV, à sa partie septentrionale; la *Halle aux Blés*, dont la magnifique coupole est de l'architecte Le Camus, la fontaine de Grenelle, l'hôtel des Postes, le palais de Bourbon et plusieurs autres édifices.

Le théâtre, dans le cours du dix-huitième siècle, perd, par malheur, l'habitude de peindre avec âpreté les travers: il les imite au contraire, et la

muse comique, en se faisant habituée de cour, perd sa noble prérogative. Le vice ne nous apparaît plus à la scène que comme une école de galanterie exquise et de belles manières; Voltaire lui-même empreint de musc sa verve satirique; tandis que Marivaux inonde le théâtre de manière et d'afféterie. Le sentiment se réfugie alors dans le drame, qui, moins terrible que la tragédie, et plus grave que la comédie, intéresse vivement les ames sensibles, et n'a pas du moins le désavantage de faire aimer les travers. Durant ce règne, la tragédie nationale prend faveur sous la plume de Dubelloi : le *Siège de Calais* excite un patriotisme dont les philosophes ont fait naître l'étincelle. Le théâtre Forain, long-temps entravé par la Comédie-Française et le théâtre Italien, se réunit à ce dernier : de cette fusion naît l'*Opéra comique*. Nous reparlerons de ce genre. L'un des acteurs de la comédie dite italienne, le sieur *Audinot*, établit, en 1759, un petit théâtre sur le boulevard du Temple; les acteurs sont d'abord des enfans; plus tard, une troupe régulière succède aux jeunes artistes : une pièce intitulée *le Triomphe de l'Amour et de l'Amitié*, fait la fortune de ce théâtre. Le sieur Nicolet, dont la troupe joue depuis long-temps à la foire, sous le titre *de grands danseurs du roi*, vient aussi s'établir sur le boulevard du Temple, et balance le succès de son voisin. Ces petits spectacles, à la portée du peuple, contribuent à le policer; mais en même temps ils contribuent à

faveur son paiement, en lui prêtant des aventures, ou romanesques ou surnaturelles. Nicolet et Audinot ont des ballets, des demi-nudités, conséquemment une immoralité à la portée des classes plébéiennes.

Le caractère dominant de la population noble et bourgeoise, à la fin du règne de Louis XV, est un amour de la mode porté jusqu'au délire : « Une femme qui passe six mois à la campagne, « dit un auteur contemporain, en revient aussi « antique que si elle s'y était oubliée trente ans » La parure est telle qu'on refuserait d'y croire si la peinture et le burin n'en conservaient les inimaginables exagérations. La coiffure d'une femme est si démesurément haute que son visage paraît être au milieu de sa personne ; et ses pieds sont juchés et vacillans sur deux talons coniques, dont la hauteur n'est pas moindre de trois pouces. Si l'on joint à cela une figure couverte d'une ligne de rouge et tachetée de quinze à vingt mouches, on n'aura plus besoin que de se représenter une jupe à laquelle d'énormes paniers donnent une circonférence d'environ quinze pieds, pour avoir l'idée de l'élégante beauté du règne de Louis XV... Les hommes portent aussi des paniers au commencement de cette période, c'est-à-dire que les basques de leur habit sont maintenues dans leur plus grande largeur par des baleines : ce qui prête à ces élégans la forme d'un éventail ; tandis que leurs femmes affectent celle d'une grosse tonne,

sur laquelle on aurait placé un buste de cire peint à la gouache. Sous la régence, les hommes conservent encore les perruques *in-folio* du règne de Louis XIV; ils les quittent plus tard : la robe et le barreau seuls y sont fidèles. Les courtisans, après avoir ébranché leur fausse chevelure des côtés, la divisent par derrière, pour former deux queues, entourées chacune d'un ruban noir, et qui descendent jusqu'aux boutons de la taille. La tête est alors poudrée *au givre*. Les militaires adoptent la perruque à *la brigadière* frisée dru sur les tempes, et retroussée par derrière. Forcés enfin par la critique du théâtre à quitter leurs immenses buissons de cheveux, les magistrats du palais et les gens de barreau prennent successivement les perruques *carrées*, à *la Sartines*, à *trois marteaux*; les médecins adoptent ces dernières.

Enfin, vers l'année 1770, époque à laquelle la cour se renouvelle par le mariage de Louis XVI et l'apparition d'une dauphine, jolie, galante, amie des plaisirs, le costume est rectifié : il redevient gracieux, élégant, magnifique; nous décrirons ailleurs ce changement.

Le tableau que nous terminons ici était indispensable pour achever de peindre le mouvement de la civilisation, durant la période que ferme le règne de Louis XVI. Tout, dans le cours des trois règnes précédens, contribua à grossir le nuage orageux que nous allons voir éclater : dette publique énorme, constructions fastueuses et inutiles;

empiètemens du pouvoir sacerdotal, guerres faites sans raison, paix conclues sans gloire, trésor dilapidé en profusions aux grands et aux concubines. Mais l'exil et le ressentiment des parlemens étaient surtout, en 1774, les élémens tumultueux qui fermentaient sous le trône de Louis XVI, excités par la philosophie, par la critique du théâtre, par les sarcasmes répandus dans des nuées de brochures ; peut-être par les *loges de francs-maçons*, établies en France durant le dernier règne. Et tous ces principes de trouble devaient être étouffés sous la main d'un monarque de vingt ans. Ce prince arriva au trône avec de bonnes intentions : c'est une vérité qui ne pourrait être contestée que par la mauvaise foi. Mais élevé loin des affaires, dont Louis XV, son aïeul, lui interdisait avec soin la connaissance, il ne pouvait en avoir aucune notion, et l'expérience, qui peut être la première qualité des rois, lui manquait absolument. Par malheur, les capacités de Louis XVI étaient bornées, quoique son jugement fût sain et droit : il aimait le bien, savait où le trouver; mais la route à suivre pour y parvenir lui était inconnue. Son premier soin fut d'appeler à lui le comte de Maurepas, qui, sous les deux règnes précédens, avait pris part aux affaires. Ce seigneur expiait dans la disgrace, depuis l'année 1749, une conspiration en quatre vers de huit syllabes, dirigée contre madame de Pompadour. Il reparut au tapis de Versailles,

affaibli par l'âge, toujours léger comme il l'avait été jadis, mais fort au moins de ce qui manquait à son maître : l'expérience. Par les conseils de Maurepas, la cour est purgée des concubines du dernier règne, des courtisans avides et de tous les complaisans parasites qui dévorent la substance du peuple. Le roi donne les sceaux à M. de Méromenil, dont le principal talent est de jouer la comédie au goût du vieux favori ; mais gentilhomme intègre, il remplace avec avantage un Maupeou. Avec celui-ci disparaît la magistrature bâtarde qui, depuis 1761, usurpe le siège; les parlemens sont rappelés. Turgot, spéculateur profondément versé dans l'économie politique, est chargé du contrôle général. Tout aussitôt, un édit rétablit le libre commerce des grains, dont Louis XV avait fait indignement le monopole, pour se procurer un lucre personnel. L'agriculture, protégée par cet affranchissement, fructifie et prospère. La perception de l'impôt, dans les communes rurales, admettait une mesure inique autant que cruelle : si quelque pauvre habitant ne pouvait acquitter sa taille, ou si un individu de mauvaise foi savait se soustraire au paiement, toute la paroisse était solidairement contrainte. Une déclaration du roi supprime cette coutume odieuse.

Cependant, la suppression du monopole des grains a soulevé, contre Turgot, des ressentimens intéressés : beaucoup de gens immoraux ont con-

servé du crédit à la cour et dans les provinces; une disette factice se déclare au milieu de l'abondance; des séditions éclatent à Pontoise, à Poissy, à Saint-Germain, à Versailles même... Paris est à son tour le théâtre de ces désordres : des troupes considérables d'hommes hideux, armés de bâtons, entrent dans Paris par diverses portes à la fois, pillent les boulangers, puis ressortent et saccagent les fermes, les moulins, les magasins de blés... Cette émeute se termine par le supplice de deux agitateurs pendus en place de Grève, sans avoir été convaincus de participation à la révolte. Le roi n'a pas encore été sacré; Turgot proposa de supprimer cette cérémonie inutile, qui, dans l'état déplorable où les finances se trouvent, va occasioner une dépense ruineuse; la majorité du conseil, influencée par la jeune reine, repousse la proposition du contrôleur-général. Le voyage de Reims se fait à grands frais, et, durant les cérémonies du sacre, Marie-Antoinette montre une légèreté qui, dès ce moment, rend évidentes les intrigues galantes de cette princesse autrichienne, alors éprise du jeune comte de Lauzun.

Au retour du sacre, Turgot parvient à faire admettre au conseil Lamoignon de Malesherbes, savant philosophe, homme de bien digne des temps héroïques. Ce vertueux magistrat consent à remplacer l'immoral La Vrillière, mais sur la promesse que les lettres de cachet seront abolies. Dans ce même temps, le contrôleur-général pro-

pose au roi un plan de réforme pour sa maison, où le désordre est porté aux derniers excès. La reine jette l'or à pleines mains à une foule de courtisans des deux sexes, ministres de ses plaisirs. Chaque soir on perd, au cercle de cette princesse, les contributions de plusieurs provinces. Turgot n'a pu encore obtenir du faible monarque qu'il l'autorisât à refuser les bons de Marie-Antoinette, et des princes, qui puisent à leur gré dans le trésor royal pour satisfaire leurs fantaisies. Si le plan de réforme passe, c'en est fait des prodigalités dont les intrigans s'enrichissent... On s'ameute, on se ligue contre les deux réformateurs; on obtient le renvoi de Turgot, au moment où ce ministre vient de faire décider l'abolition de la corvée, vestige inique des institutions féodales.

En renvoyant Turgot, Louis XVI se perd quand il allait assurer son salut, celui du royaume, et conjurer à jamais cette révolution qui déja est dans tous les esprits. Les deux hommes vertueux qui influencent si heureusement le conseil, vont obtenir la suppression des jurandes, et maîtriser la participation de la noblesse et du clergé à l'impôt, la liberté de conscience des protestans, l'indépendance des écrivains, l'abolition de la censure, des garanties pour la liberté individuelle : tous les germes de l'insurrection seront détruits; tous les droits civiques demeureront consacrés. Mais l'infortuné souverain est entraîné par la fatalité : il se défait de Turgot; Malesherbes se re-

tire de lui-même en disant : « Sire, dans les cours, « il est impossible de faire le bien. »

Necker paraît au contrôle-général ; il crée quelques ressources : elles servent à soutenir les Américains, qui se sont déclarés contre l'Angleterre, leur métropole, qu'il importe à la France d'affaiblir. Le cabinet de Versailles fournit des munitions aux insurgés, protège leur république naissante, et leur envoie même des officiers, parmi lesquels on compte le jeune La Fayette....... La Fayette, qui sera deux fois le parrain de la liberté française ; La Fayette qui fera deux ingrats de deux rois constitutionnels, qu'il aura voulu servir. En 1778, un traité d'amitié avec l'Amérique indépendante, attire la guerre à Louis XVI : il la fait avec bonheur. Une marine formidable balance les forces de l'Angleterre ; d'Orvilliers, d'Estaing, de Grasse, de Vaudreuil, de Guiche, Lamotte-Piquet et Suffren battent les flottes britanniques, nettoient la Manche, s'emparent des Antilles ; tandis que Washington et La Fayette défont et prennent lord Cornwalis... Le cabinet de Saint-James reconnaît avec rage l'indépendance américaine et signe la paix avec Louis XVI, en méditant des projets de vengeance.

La politique du roi a été noble et glorieuse ; mais elle a creusé l'abîme financier de la France : durant quatre années de guerre, la dette publique s'est accrue de quatre cent soixante millions, dont toutefois les hostilités ont à peine consommé

le tiers... Les prodigalités de la cour, les caprices mobiles de Marie-Antoinette et du comte d'Artois (depuis Charles X), ont englouti le reste. Necker, trop loyal pour se prêter à ces dilapidations, est tombé du pouvoir en 1781.

Enfin, en 1784, le trop fameux Calonne, intrigant subtil et audacieux, se charge de ce contrôle-général, qui devient un fardeau de plus en plus accablant; il soutient encore deux ans à flot le vaisseau de l'État, par le prestige des emprunts. Lui-même s'étourdit sur l'avenir; il se jette dans le tourbillon de délices du petit Trianon, épanche les coffres de l'État vers ce gouffre où la fortune publique s'engloutit. Marie-Antoinette lui sourit, d'Artois le nomme *mon cher Calonne*; il paie à bureau ouvert des bons hebdomadaires de cent mille francs, pour *nettoyer quelques dettes criardes* de la reine; et parvient, en moins de deux ans, à compléter un déficit financier de neuf cent trente-huit millions... En 1786, il n'est plus possible de marcher : tout crédit est anéanti... Calonne ne sait plus où donner de la tête; il propose d'assembler les notables, méditant l'abolition des priviléges du clergé, et se proposant de combler, avec les richesses de cet ordre, l'abîme où va s'engloutir la monarchie.

Les notables se réunissent le 22 février 1787. La dernière assemblée de cette nature avait eu lieu en 1626 : Richelieu s'en était aisément rendu maî-

tre. Lomenie de Brienne, archevêque de Toulouse, protégé de la reine, dont il promet de favoriser les déréglemens, espère aussi dominer les notables de 1787. Il réussit au moins à faire repousser la réforme proposée par Calonne; lui-même est renversé, et le prélat devient chef du conseil des finances. Le nouveau ministre promet de remédier à tout sans secousse, sans violence, et débute par faire rendre deux édits bursaux ruineux : l'un établissant un droit sur le timbre, l'autre convertissant les vingtièmes en une subvention territoriale. Le parlement refuse d'enregistrer des lois de cette importance sans l'assentiment de la nation : cette cour suprême demande la réunion des états-généraux, déja sollicitée par les notables, qui ont sondé l'effrayante profondeur de l'abîme où la monarchie est entraînée. Dans ce concile national, La Fayette, malgré les virulentes interruptions du comte d'Artois, a proposé, comme mesures générales, la suppression des lettres de cachet et des prisons d'état, la réhabilitation des protestans dans leurs droits civils, et la réunion des députés de la nation. L'imposant appareil d'un lit de justice ne fait point changer les déterminations de la magistrature; elle reste inébranlable. L'impôt du timbre et la subvention territoriale sont de nouveau repoussés; mais le roi fait enregistrer d'autorité un édit portant création d'emprunts graduels, jusqu'à concurrence de quatre cent vingt millions. Dans cette séance royale le duc d'Or-

léans s'élève avec chaleur contre l'acte despotique du roi, son parent; les conseillers Fréteau et Sabatier le soutiennent. Le parlement, après le départ du souverain, proteste contre un enregistrement forcé; les trois orateurs sont envoyés en exil. Jusqu'à ces mesures tyranniques Louis XVI, malgré la mauvaise administration des ministres du choix de sa femme et des princes dilapidateurs, malgré le renvoi de Turgot et Necker, qui jouissaient d'une immense popularité, Louis XVI, disons-nous, a conservé l'amour du peuple.... Les brutales rigueurs qu'il exerce contre son cousin et contre deux magistrats lui enlèvent soudain l'affection de ses sujets. Ce n'est plus aux yeux de la nation un prince bienveillant mais faible; c'est un monarque entêté qui, par amour du pouvoir, persiste à faire le mal.. . En 1788, l'effervescence est extrême dans plusieurs provinces : la révolte éclate en Bretagne, en Dauphiné; des députés de cette dernière contrée sont emprisonnés. A Paris même les esprits s'échauffent.... Les conseillers Monsabert et Desprémenil, qui ont dénoncé au parlement de nouveaux abus commis par le ministère, sont arrêtés et conduits dans des châteaux forts....

Alors toutes les cours souveraines du royaume forment une association pour résister à la tyrannie; Brienne veut opposer à cette réunion une prétendue *cours plénière*, formée de la haute noblesse. C'est mal choisir son temps : le cardinal ministre est renversé, Necker rappelé, les notables réunis

de nouveau, les états-généraux convoqués pour le 5 mai 1769.... Ils ne l'ont pas été depuis 1614... et dans cet espace de 175 ans, quelle énorme agglomération d'abus, que de ressentimens aigris, que d'élémens combustibles amassés au pied de l'édifice inflammable de la monarchie!... Les députés étant arrivés à Versailles, le tiers-état propose de délibérer en commun avec la noblesse et le clergé: ces deux ordres s'y refusent. Le 17 juin, les députés du peuple, formant la majorité de la représentation, se constituent *assemblée nationale*. Le 20 du même mois, les représentans du tiers, ayant trouvé la salle fermée et cernée par les gardes françaises, se réfugie dans un *jeu de Paume*, sous la présidence de Bailly, et jure de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à leur patrie. Ce serment retentit dans toute la France... la révolution est commencée.

Ici s'évanouit la cour de France avec ses allures despotiques, ses dérèglemens impunis, ses torts plus révoltans, légitimés, quels qu'ils fussent, par le pouvoir absolu. Une autre ère commence; jetons un dernier coup-d'œil sur la partie morale de celle qui finit: nous y trouverons plus d'un corollaire aux grands principes de l'insurrection qui, lorsque l'oppression est intolérable, devient non-seulement le droit, mais le devoir des nations.

Les malheurs de Louis XVI et de sa famille, la catastrophe sanglante qui les a terminés ont trop expié leurs fautes, toutes graves qu'elles

aient été... Par respect pour la mémoire de ces illustres infortunés, nous ne soulèverons pas entièrement le voile que l'histoire a jeté sur les mystérieuses turpitudes de leur cour, peu différente de celle du règne précédent. Mais si l'écrivain circonspect doit affaiblir les traits d'une vérité offensive, il ne lui est pas permis d'innocenter entièrement les coupables : dans cette circonstance particulièrement, il y aurait violation. Nous dirons donc avec modération, mais nous dirons les méfaits de ceux qui ne furent pas, comme l'esprit de parti servile s'est plu à le dire, de candides victimes, des martyrs blancs d'innocence.

Louis XVI, en arrivant au pouvoir, trouva l'horizon politique chargé des nuages qu'y avaient amoncelés les dissensions religieuses et les intrigues du règne dernier, les profusions immenses de Louis XIV, les désordres scandaleux de Louis XV. Sans moyens de remédier aux désastres de l'Etat, qui dataient d'un siècle, le jeune souverain, doué d'un jugement sain, exempt de passions violentes, voulut au moins arrêter les progrès du mal qu'il ne pouvait déraciner. Il prit des mesures sévères pour comprimer le torrent des dilapidations de la cour, dans lesquelles Marie Antoinette, son beau-frère, d'Artois, et la jeune noblesse continuaient tout naturellement l'immoralité de Louis XV et de ses entours. Mais la digue trop faible que le roi opposa à ces vices ne fut pas respectée un seul instant : Trianon continua d'offrir des parties se-

crètes où les Lauzun, les Fersen, les Bouillé, les Vaudreuil devinrent, dit-on, d'heureux mortels. Il faut accueillir avec plus de circonspection des rapports sur une certaine intimité ultra-fraternelle, qui jetterait un grand trouble dans nos idées touchant la descendance directe des héritiers de la couronne, et par suite sur une union que la politique la plus impérieuse n'aurait pu légitimer. Nous repoussons absolument des détails mentionnés, par les mémoires secrets, sur une comédie mystérieuse jouée à Trianon, et dont le dénouement aurait excédé toutes les hardiesses dramatiques. Nous refusons aussi de croire à d'autres rapports qui, dénaturant l'amitié que la reine vouait à madame de Polignac, sa favorite, firent de ce sentiment un monstre cynique et bizarre. Disons seulement que cette princesse ne prenait point assez de soin de sa gloire en courant la nuit avec le comte d'Artois, en se faisant refuser, dans cette compagnie équivoque, l'entrée du château à deux ou trois heures du matin, en recherchant quelquefois la société d'une demoiselle Montansier, en appelant à Versailles la danseuse Guimard comme conseillère de toilette, enfin en provoquant, au bal masqué de l'Opéra, les lazzi plus que grivois de l'acteur Dugazon, qui porta l'audace d'aubaine jusqu'à effleurer de sa bouche la gorge à demi-nue de sa souveraine.

t à la cour avec la même impudeur,
uerie que dans un tripot ordinaire;

les jeux de Versailles, de Marly et de Trianon avaient d'ailleurs la même organisation : deux banquiers, les sieurs de Chalabre et Poincot, les dirigeaient. Il arriva plus d'une fois que des joueurs nobles substituèrent des rouleaux de faux louis à de l'or véritable. Les filouteries finirent par devenir si fréquentes, on tricha si souvent dans ces parties illustres, que l'une des tantes du roi ne put s'empêcher de dire un jour à M. de Chalabre : *On vous friponne bien, Messieurs.* Cette observation était d'une telle exactitude, que les banquiers se décidèrent à tendre sur le tapis un ruban, et déclarèrent qu'on ne regarderait comme engagé que l'argent mis sur les cartes au-delà de ce ruban. Sur quoi, nous le demandons, se fondait donc la supériorité sociale de gens contre lesquels on était obligé de prendre une précaution pareille ?

Le jeu ne profitait pas à tout le monde : si quelques seigneurs, en corrigeant la fortune, s'enrichirent au tripot royal, beaucoup d'autres s'y ruinèrent. Par les pertes qu'il y fit, par ses paris fous avec des Anglais et par les profusions de son mobile libertinage, le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe, aujourd'hui régnant, trouva le moyen d'être pauvre avec trente millions de rente. Le prince de Guémené, grand chambellan de France, fit une banqueroute de trente-trois millions. Le cardinal de Rohan, frère de l'illustre banqueroutier, et qui n'était pas plus rangé que lui, s'écria en apprenant cette nouvelle : « Mor-

« bleu! il n'y a qu'un roi ou un Rohan qui puisse « faire une pareille banqueroute.... C'est un acte « souverain. » Cette morale aisée se révéla bien mieux dans la trop fameuse *affaire du collier*, dont nous ne reproduirons point ici les détails rebattus.... Il paraît évident que la reine avait desiré ce bijou, et qu'elle l'avait accepté du cardinal. Nonobstant ce qu'on a dit de la haine de cette princesse pour ce prélat, des rapports de Vienne démentirent cette prétendue aversion; des yeux de Versailles confirmèrent ce démenti. Quant au collier lui-même, on ne saurait douter que Marie Antoinette, se voyant compromise, n'ait ordonné qu'il fût rendu au joaillier. Mais ni la restitution ni le paiement n'eurent lieu; et le joyau fut volé par des escrocs subalternes..... Louis XVI en ne payant jamais le collier, respecta-t-il la réputation de sa femme et l'honneur de sa couronne?... Nous ne le pensons pas.

Il faut le dire, déja ce prince, désespéré des désordres qu'il ne pouvait arrêter, cherchait à s'étourdir sur les chagrins qu'ils lui causaient: il oubliait, et les malheurs de son règne, et les soins de l'empire dans de longues chasses, dans les travaux manuels du serrurier..... et, selon des rapports trop nombreux pour être infidèles, dans cette vie factice, et presque toujours consolante, qui résulte d'un usage immodéré des présens de la vigne.

Lorsque le vice et la folie règnent dans un pays,

le charlatanisme s'y produit aisément, et profite des travers qu'il exploite. Un médecin allemand, nommé *Mesmer*, parut à Paris dans le courant de l'année 1780, et prétendit avoir établi l'existence du *magnétisme animal*, c'est-à-dire la présence d'un aimant fluide, communicatif, et propre à établir la sympathie des êtres entre eux. L'empirique étranger ouvrit un établissement, nommé *Harmonie*, dans lequel affluèrent une multitude enthousiaste. A l'aide de cette innovation, le libertinage fit des victimes, et Mesmer des dupes. Lorsque le charlatan allemand fut descendu de ses trétaux, un Italien s'en empara : c'était *Joseph Balsamo*, devenu fameux sous le nom de *Cagliostro*. Cet intrigant était le disciple, ou du moins l'imitateur du comte de Saint-Germain, qui, vers l'année 1757, avait surpris Louis XV et toute sa cour par ses richesses mystérieuses, ses actions étranges, et la manie qu'il avait de parler des évènemens passés depuis deux mille ans en témoin oculaire. Cagliostro n'eut pas à Paris une existence moins singulière : on ne lui connaissait aucun revenu, il ne recevait aucun présent et vivait noblement... On a parlé beaucoup de sociétés secrètes qui se réunissaient dans son hôtel, de l'apparition d'une foule de personnages morts d'inanition à des mystères charmans ; mystères fort recherchés des dames, qui, après maintes faiblesses, ne pouvaient plus, grace à l'art du serviable magicien, être reconnues dans

le monde par leurs vainqueurs. Tout cela n'a jamais été bien constaté ; non plus que le rajeunissement du moral et du physique des vieillards : merveille promise par Cagliostro à ceux qui voulaient s'assujétir à certaines épreuves, à certaines formules. Ce qu'il y a d'authentique, c'est que le subtil Italien, compromis dans l'affaire du collier, fut mis à la Bastille, puis se retira à Londres, et enfin à Rome, où il mourut, emprisonné au château de Saint-Ange. Il est avéré que cet illuminé avait dit en quittant Paris : *La Bastille sera détruite et deviendra un lieu de promenade* ; mais en 1786, on pouvait faire cette prophétie sans être sorcier. Parlons des modes.

En 1778, les coiffures des femmes étaient devenues si exorbitantes, que le directeur de l'Opéra dut en limiter les proportions pour occuper certaines places dans son théâtre. Mais tout à coup ces superbes édifices de cheveux s'abaissèrent comme la mousse d'une soupe au lait : la reine, ayant perdu sa chevelure en 1780, après ses couches, adopta une *coiffure basse*, dite *à l'enfant* ; et, comme on le pense bien, toutes les dames de la cour l'imitèrent. En 1784, ces dames portè-
nt des chapeaux *à la caisse d'escompte* : cet
sement tombait alors en discrédit, et les
peaux étaient *sans fonds* comme lui. Vers la
époque, les paniers, quoique diminués de
subsistaient encore ; mais on les rem-
ntôt par des coussins de crin, nommés

poches, et qui ne grossissaient que les hanches. Plus tard, d'autres coussins, appliqués au bas de la taille, reçurent sans figure le nom de *culs*, et gonflaient tellement la partie à laquelle on les adaptait, qu'une femme, ainsi affublée, ressemblait à une Hottentote. On vit, en 1780, beaucoup de *lévites* dans les promenades : c'étaient des espèces de redingotes qui laissaient voir le devant de la jupe, et dont la taille, garnie de baleines, était fort cambrée. Il y avait encore pour le sexe des *amazones*, habits de chasse, garnis d'un nombre prodigieux de boutons. Ce costume admettait un chapeau d'homme à l'anglaise, et les dames liaient leurs cheveux en queue comme un grenadier prussien.

Les hommes, les courtisans surtout, portaient un frac dit à la française, sans revers, d'une forme gracieuse, galonné ou richement brodé en soie de couleur, en or, en argent. Les basques d'un habit de cour ressemblaient à un parterre au printemps, ou bien à un devant d'autel le jour de Pâques.... Les élégans fastueux endossaient des habits semés de paillettes, indépendamment d'une large broderie qui les surchargeait. La culotte courte était ordinairement semblable à l'habit, velours, satin, taffetas ou drap; la jarretière seule offrait une broderie légère. Avec cette parure, on chaussait le bas de soie blanc et l'escarpin à talons rouges, orné d'une large boucle d'argent ou d'or. Sur les cuisses battaient deux chaînes de

montre, garnies d'une infinité de breloques. La coiffure se composait de deux ou trois boucles sur chaque tempe, superposées avec symétrie et poudrées à blanc. Quelquefois la tête était couverte de petits crochets, également poudrés, ce qui produisait un effet agréable. Vers la nuque, les cheveux étaient contenus dans un vaste sac de taffetas noir, appelé *bourse*, sur lequel s'épanouissait une large rosette. Le chapeau devait toujours être porté sous le bras gauche, même par un temps de pluie ; tout au plus, en cas d'averse intempestive, pouvait-on tenir au-dessus de sa tête ce chapeau, appelé *claque*, et qui était aplati au point de ne pouvoir couvrir autrement le chef. Tout homme ainsi habillé ne devait jamais paraître sans épée à fourreau de chagrin blanc, avec poignée d'acier.

Sans parler des fondations monumentales (nous les indiquerons dans un tableau spécial joint à ce volume), nous devons mentionner d'autres institutions appartenant à la même époque, ainsi que quelques mesures législatives d'un puissant intérêt. En 1777, paraît le *Journal de Paris*, publication quotidienne, utile et alors fort honorable. Durant la même année, est fondé le *Mont-de-Piété* : dans les premiers temps de son existence, il offre de faciles secours à la classe malaisée ; l'intérêt de ses prêts est modéré, sa gestion fidèle et lucide. Plus tard, ce sera une banque ordinaire, prêtant à dix pour cent, et substituant

une spéculation presque usuraire à sa mission de bienfaisance. En 1780, Louis XVI, suivant l'impulsion de son caractère naturellement bon, quoique brusque, supprime la torture, moyen atroce, assassinat juridique, qui faisait souvent un coupable de l'innocent qui n'avait pas assez de constance pour supporter le martyre. Dans la même année et après cet élan généreux, le roi, obéissant aux suggestions de son orgueilleuse noblesse, déclare inhabile au grade de capitaine tout officier qui n'est pas noble de quatre générations, et interdit les autres grades à tout militaire roturier qui n'est pas fils d'un chevalier de saint Louis.... Cette disposition fait faire un pas immense à la révolution. Sous ce règne, Franklin, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, fait adopter en France le *paratonnerre*, dont il est l'inventeur : cette invention si salutaire trouve partout de l'opposition dans le fanatisme et l'ignorance *.

En 1783, M. Montgolfier, en voyant la fumée de son foyer enlever un papier assez pesant, est conduit à la découverte des *ballons aérostatiques*. Les sieurs *Charles et Robert* perfection-

* Le sieur Boisvalé ayant fait poser un paratonnerre sur sa maison à Saint-Omer, les échevins de la ville le condamnent à l'enlever. Le conseil supérieur de l'Artois, sur le plaidoyer savant et rempli d'éloquence d'un jeune avocat d'Arras, infirme le jugement des échevins, et le paratonnerre est rétabli... Le jeune avocat, c'est *Maximilien Robespierre*.

nent cette invention. Le premier ballon, enlevé à Paris par leurs soins, part du Champ-de-Mars, le 27 août 1783, et tombe à Gonesse, au grand effroi des habitans. Montgolfier enfle son appareil avec de la fumée de paille; Charles et Robert se servent du gaz hydrogène.... De là deux écoles aérostatiques. Le 21 novembre, *Pilatre des Rosiers* s'élève le premier dans les airs, au moyen d'une Montgolfière. Tout Paris s'occupe alors des ballons : c'est une fureur, c'est un délire; les chansons, les vaudevilles, les journaux ne s'occupent que de cela, et cette vogue dure.... comme tout autre... quelques mois. Mais ce procédé reste comme solution d'un point de physique important.

La fin du régime absolu est marquée par deux fondations utiles : *le port de Cherbourg*, commencé en 1786, et *le pont de la place Louis XV, à Paris.* Une ordonnance de la même année supprime les cimetières dans l'intérieur de la capitale : mesure sanitaire trop long-temps négligée, et qui diminuera certainement la mortalité.

Ce règne avait hérité d'une foule d'illustrations dans les sciences, les lettres, les arts, surtout dans la philosophie ; il en vit d'autres se former et grandir. La nomenclature en est longue et dépasserait les limites que nous avons dû nous prescrire. Jamais peut-être il n'y eut plus de savoir, plus d'éloquence, plus de raison, plus d'élémens de sociabilité honorables et brillans parmi les Français ; mais tout cela n'était pas en émission. Une cour

légère, superficielle, débauchée, repoussait les œuvres graves qui ne s'harmoniaient pas avec son humeur volage et phosphorescente. La jeune marquise; le chevalier papillonnant, l'abbé familier de l'Œil-de-Beuf, couraient au théâtre voir le *Barbier de Séville et le Mariage de Figaro*; dans les soupers de petite maison, on chantait les refrains érotiques de *Boufflers*; le matin, sous le damas d'un baldaquin empanaché, les dames nobles se formaient le cœur avec *Faublas, les Liaisons Dangereuses*, et les poésies du tendre *Parny*. Au cercle du soir, les calembourgs du marquis de *Bièvre* étaient la providence de l'esprit. Les écrivains profonds et sensés travaillaient pour un autre temps. En pouvait-il être autrement à une époque où mesdames *Guimard*, *Duthé*, *Contat* tenaient le dé du beau monde, et donnaient le ton aux dames de la cour; tandis que les aimables de ce pays venaient s'inspirer, au théâtre, des manières de *Malé*, de *Fleury*, de *Michu*. Et, dans tout cela, Paris imitait Versailles... Mais le modèle allait être brisé; la bourgeoisie, le commerce, le peuple touchaient au moment de penser et d'agir d'après leurs propres inspirations. Les évènemens de 1789 avaient déja posé les bornes de *l'ancien régime*; une ère nouvelle commençait: les mœurs tombaient, ainsi que les institutions, au creuset de la révolution. Reprenons le récit des faits.

Louis XVI, malgré les malheurs de son règne, pouvait se montrer avec avantage devant l'assem-

blée nationale : ces malheurs tenaient moins aux fautes de son administration qu'à la dette accablante que lui léguèrent ses deux prédécesseurs. Assurément, il fit plus pour la véritable gloire du royaume que Louis XIV, dont la grandeur se borna, le plus souvent, à assister aux merveilles de son siècle. L'alliance avec les républicains d'Amérique était une conception éminemment politique ; elle eut pour nous tout le succès qu'elle pouvait avoir : on lui dut une marine qui servit bien et ne fut pas détruite ; plusieurs ports magnifiques furent ouverts à cette occasion ; le traité de 1783 brisa le joug humiliant que nous imposait l'Angleterre en conservant Dunkerque ; enfin, les États-Unis promettaient un appui à nos colonies. Il est vrai que le traité de commerce conclu plus tard avec l'Angleterre affaiblit ces avantages ; mais il ne les anéantit pas entièrement, et l'effet moral d'une rivalité heureuse avec la marine anglaise resta, comme un véhicule puissant, dans le cœur de nos marins. Ces titres de Louis XVI étaient beaux à produire : ils eussent ému une assemblée réunie pour détruire des abus, non pour usurper le pouvoir. Mais ce prince, en qui des conseillers stupides avaient réveillé le despotisme qu'on excite si facilement dans les rois, parut devant les représentans de la France, cuirassé de toutes les prérogatives de la couronne, et leur parla, le 23 juin 1789, sur le ton que Louis XIV prenait avec les parlemens, au milieu du dix-sep-

tième siècle. La formule *le roi veut, le roi entend* se mêla souvent aux discours des ministres chargés d'exposer les vues de Sa Majesté; en un mot, l'absolutisme souverain se montra clairement dans cette séance. Les temps étaient trop changés pour qu'un tel moyen réussît : Louis XVI, dans une seule démarche imprudente, perdit le reste de sa popularité, qu'il pouvait reconquérir en entier s'il se fût uni avec franchise aux mandataires de son peuple; puis il excita au plus haut point leur ressentiment par la brusque intimation de se séparer.

Cependant le roi, qui croit pouvoir soutenir son trône chancelant avec l'appui d'une haute noblesse méprisée, peut-être avec celui des parlemens, débordés par l'assemblée nationale et jaloux de son pouvoir imposant; le roi, disons-nous, persiste à chasser les députés du tiers de la salle où ils délibèrent encore. Le marquis de Brezé, maître des cérémonies, vient, au nom du souverain, ordonner aux délibérans de sortir, et reçoit cette foudroyante réponse de Mirabeau : « Allez « dire à votre maître que nous sommes ici par la « puissance du peuple, et qu'on ne nous en arra- « chera que par la force des baïonnettes. » Jusqu'à ce moment, l'assemblée nationale offre encore la division des trois ordres; ils se fondent dans les journées des 24, 25, 26 et 27 juin. Le 28, la représentation nationale est constituée.

La révolution va marcher avec rapidité; il

nous est interdit de la suivre pas à pas, et nous nous bornerons à signaler les fastes qu'elle semera sur sa route. L'assemblée nationale forme maintenant un corps homogène; les opinions de ses membres, quoique différentes de nuances, se réunissent cependant en un point : la majorité de ce vaste concile convient que le système gouvernemental est à refondre, et qu'une régénération entière peut seule détruire les vices et les abus existans. Les lumières les plus éclatantes de l'assemblée sont Mirabeau, Cazalès, l'abbé Maury, le comte de Clermont-Tonnerre, l'avocat Barnave, Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, l'abbé de Montesquiou, Tronchet, Target, Chapelier, Robespierre, l'abbé Sieyès, Tallerand-Périgord, évêque d'Autun, Grégoire, curé, le duc de Larochefoucauld-Liancourt, Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Volney, Bailly, Pétion, Chabot et La Fayette, compagnon de Washington. Tandis que ces puissances de la pensée et de l'opinion assurent avec leurs collèges les bases d'une constitution, la cour se prépare à conspirer : elle songe à diviser de nouveau l'assemblée, espérant capter les suffrages du clergé et de la noblesse, en faisant influencer ces deux ordres par ses créatures. Des troupes, pour la plupart étrangères, s'avancent vers Paris et Versailles, afin de soutenir le coup-d'état médité; le maréchal de Broglie prend le commandement de cette force prétorienne; le château royal devient une place de

guerre : les chevaux des aides de camp, des ordonnances, des courriers, piaffent dans la cour de Marbre ; des soldats campent dans les appartemens ; l'assemblée, que l'on menace, délibère au milieu d'une enceinte de baïonnettes. Dans l'intérieur des princes, le roi, entêté mais faible, hasarde avec crainte. La reine, outrée contre les réformateurs qui osent attenter à ses plaisirs et fermer le temple charmant de Trianon, la reine pousse son époux à résister aux exigences nationales; elle fait diverger les séductions de ses femmes parmi les brillans officiers, parmi les gardes du corps, pleins de jactance, qui se constituent les défenseurs de la cour. Monsieur (depuis Louis XVIII) garde la neutralité ; il avoue que le peuple a ses droits, et blâme l'opposition violente que son frère médite. Le comte d'Artois (Charles X), avec ses manières emportées, ses habitudes de tripot, ses juremens de mauvais lieu, pousse au contraire aux moyens extrêmes, et veut qu'on chasse, avec le fouet réservé aux lévriers indociles, ces prétendus députés, qui viennent épurer l'eau trouble dans laquelle il lui était si doux de pêcher. Le ministre Breteuil est un des plus violens instigateurs de la contre-révolution : il y pousse son maître de toutes ses forces. « Au surplus, dit-il hautement, « s'il faut brûler Paris, on le brûlera et l'on décimera ses habitans : aux grands maux les grands « remèdes. »

Mais la nation veille sur ses représentans ; tous

les projets du château sont connus : Paris, ses environs, Versailles même se tiennent prêts à se lever pour sauver l'assemblée. L'appui des masses populaires ne sera peut-être pas inutile à la représentation nationale ; car les absolus du conseil, La Vauguyon, Breteuil, Broglie, Foulon, Laporte, après avoir fait renvoyer et exiler Necker, marquent comme victimes préalables d'un coup d'état, d'Orléans, La Fayette, Mirabeau, Syeyès, Barnave, Chapelier, Lally-Tollendal, Mounier et quelques autres : si leurs collègues s'insurgent contre cette proscription, une compagnie de canonniers, placée aux écuries, mitraillera l'assemblée. Mais tout cet échafaudage de prétentions despotiques va crouler..... Déja la voix tonnante du peuple gronde à Paris. Les Parisiens ont su, le 11 juillet, que Necker, l'idole de la multitude, est exilé. Dès le soir de cette journée, des groupes délibérans se sont formés sur divers points, particulièrement au Palais-Royal, demeure d'un prince qui, depuis plusieurs années, travaille à se faire un renom populaire, dont nous apprécierons la sincérité. Le 12, les rassemblemens grossissent ; des menaces contre la cour s'en élèvent ; plusieurs tribuns improvisés, qui, d'une chaise se sont fait une tribune, pérorent avec chaleur au Palais-Royal...... Une députation de cet immense parlement fait fermer les spectacles ; une autre promène par la ville les bustes de Necker et du duc d'Orléans : bientôt ce

cortège devient une foule innombrable..... A la place Vendôme, elle rencontre les satellites armés du trône : une lutte s'engage ; des hommes tombent dans les masses populaires ; des soldats mordent la poussière dans les rangs de la troupe. On se bat aussi sur la place Louis XV et aux Tuileries : le prince de Lambesc, à la tête d'un corps suisse et du régiment de Royal-Allemand, veut faire évacuer ces promenades ; lui-même charge, avec ses cavaliers, des promeneurs désarmés et inoffensifs....... Le sang d'un vieillard coule. Alors, l'indignation prête des armes aux Parisiens ; tout, sous leur bras irrité, devient projectile : chaises, vases, statues, parcelles de murailles volent à la tête des suppots du pouvoir.... Lambesc, à une attaque infame, fait succéder une retraite honteuse ; et le soir, les gardes-françaises, qui se sont déclarées pour le peuple, achèvent de chasser ses ennemis par un feu bien nourri qu'elles font du boulevard..... A minuit, Paris n'appartient plus qu'à ses habitans.

Mais la première irruption du peuple est toujours marquée par de grands excès : dans la soirée du 12 juillet, les barrières de Paris ont été incendiées ; une populace hideuse, dont les intentions peuvent excéder les limites d'une utile insurrection, parcourt la ville. Le désordre, le pillage peut-être sont imminens. La bourgeoisie s'assemble dans les divers quartiers ; le tocsin sonne, les amis de l'ordre s'arment à la hâte, des

patrouilles volontaires circulent. Les électeurs des députés courent à l'Hôtel-de-Ville, et se réunissent au corps municipal. On crée à l'instant les cadres d'une milice parisienne : au point du jour, 48 mille citoyens se seront inscrits pour en faire partie. Un comité de sûreté permanent est établi. Le 13 au matin, un arrêté de ce comité paraît sur les murailles : il porte que la milice parisienne est fixée à 48 mille hommes, qu'elle formera seize légions, dont les officiers seront nommés par la commission permanente. Les couleurs de la ville sont adoptées pour la cocarde : elle sera bleue et rouge. Tel est le premier acte de la puissance populaire.

Cependant le mouvement insurrectionnel continue le 13 : le peuple, qui durant la nuit s'est pourvu de tout ce qui lui a paru propre à l'attaque ou à la défense, montre, au lever du soleil, une multitude bizarrement armée ; les détenus de la Force et du Châtelet, libérés, s'y mêlent et augmentent les inquiétudes des bourgeois. Ceux-ci font de vains efforts pour contenir cette multitude effrénée. Presque simultanément le couvent de Saint-Lazarre, qui, dit-on, recèle des grains, est mis au pillage ; trente mille fusils et vingt pièces de canons sont enlevés aux invalides, en dépit des représentations du gouverneur Sombreuil ; le garde meuble est forcé et l'on s'empare, sans autres désordres, des armes de toutes les formes, de tous les siècles que ce musée renferme. L'épée de Charlemagne

est péniblement traînée par un jeune perruquier; la lance de Jeanne d'Arc repose aux mains d'une fille des halles; un porte-faix brandit l'épée de François I[er]; celle de Duguesclin brille aux mains d'un charbonnier; une poissarde s'est affublée de l'armure de Bayard; tandis que sur la tête d'un pâtissier, l'humble bonnet de coton fait place au casque de Henri IV..... Nous n'avons point outré cette mascarade : c'est un tableau des jours gras en juillet. Pendant ces diverses expéditions, le tocsin laisse tomber ses sons lugubres de tous les clochers; dans plusieurs églises on moule des balles, on fait des cartouches, on emmanche des piques: cinquante mille de ces dernières armes auront été fabriquées en quarante-huit heures.

Pendant que des préparatifs hostiles se font à Paris, la cour, dont l'ardeur martiale semble s'être apaisée, jette un coup-d'œil tranquille sur ces mouvemens : elle les considère comme une simple émeute, du nombre de celles qu'on a jusqu'alors arrêtées en faisant donner le guet... Les ministres dorment sur un volcan; ils n'ont pas même envoyé au marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, les secours d'hommes, de vivres, et de munitions qu'ils lui ont promis. Cette forteresse, qui jusqu'alors s'est approvisionnée, au jour le jour, à la halle, n'a pas pour vingt-quatre heures de subsistances. La garnison se compose de trente-trois Suisses et quatre-vingt-trois invalides; il y a sur les tours quinze pièces de canon, et

douze fusils de rempart du calibre d'une livre et demie de balles; le château renferme quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, quinze mille cartouches et cent vingt barils de poudre. Pour le cas d'insuffisance des projectiles ordinaires, on a déposé sur la plate-forme plusieurs charretées de pierres, de vieux ferremens, de bouteilles cassées.... L'imprévoyance du gouverneur ne s'est pas même munie d'un drapeau blanc : plusieurs mouchoirs de poche cousus ensemble y suppléent. Telle est la situation de cette prison d'État, lorsque le peuple, informé qu'il existe des armes dans ses murs, s'y porte le 14 juillet au matin, à la suite d'un détachement de quarante hommes qui, muni d'une lettre du prévôt des marchands Flesselles, va réclamer ces mêmes armes.

Le peuple s'arrête d'abord à une certaine distance de la Bastille; bientôt il entend une fusillade dans la cour, où l'on vient d'introduire le détachement, et les Parisiens croient leurs concitoyens massacrés... « On égorge nos parlemen« taires, s'écrient des milliers de voix, à la trahison! « au meurtre!... à l'attaque! » En effet, tandis que l'on commence une vive mousqueterie du côté du boulevard, une partie des assiégeans se porte sur les derrières du fort, et incendie, à l'aide de plusieurs charretées de paille, l'habitation du gouverneur, les cuisines et un corps-de-garde avancé. Sur ce point, arrivent trois compagnies de gardes françaises,

pénètrent dans l'avant-cour avec deux mortiers, deux pièces de quatre et un canon d'argent, enlevé au garde-meuble... Un feu assez vif s'établit; la garnison riposte avec vigueur, souvent avec avantage... Enfin, après quatre heures de combat, un papier, sortant d'une meurtrière, tranche sur la couleur grisâtre des tours; un citoyen franchit le fossé, sur une planche, pour s'en saisir. C'est une capitulation. « Nous l'acceptons, foi d'officier, « s'écrie un bourgeois nommé Élie; baissez vos « ponts. » On les baisse; le peuple se précipite en foule dans les cours.... Le brave Élie a la douleur de voir la foi promise méprisée; le marquis de Launay et son major Losme-Solbray, emmenés à l'Hôtel-de-Ville, périssent sous les coups d'une populace féroce, qui les a enlevés à la garde bourgeoise... Les têtes de ces infortunés, élevées sur des piques..., sont portées dans les rues. Le soir, Flesselles, soupçonné d'intelligence avec la cour, tombe frappé d'un coup de pistolet, en sortant du conseil de la commune... Telles furent les premières victimes de la révolution. Étaient-elles bien choisies? On peut en douter. Indépendamment de ces trois hommes, sacrifiés par une colère aveugle, deux officiers et trois invalides ont péri pendant le siège; la conquête de la Bastille a coûté plus cher aux citoyens : cent hommes environ ont été tués sous ses murs.

Tandis qu'on délivre les prisonniers d'état, dont le nombre est de sept seulement, des ouvriers com-

mencent le soir du triomphe populaire, à démolir le gothique édifice, qui pèse sur le faubourg Saint-Antoine, image du despotisme dont il est l'emblême; et, pendant que ces évènemens s'accomplissaient, qui le croira, l'on danse à Versailles. La cour qui, dans la nuit du 14 au 15, veut agir contre l'assemblée nationale, enivre de faveurs et de séductions les troupes engagées par serment à la servir... Les jeunes officiers nobles sont caressés dans les appartemens, quelques-uns dans des lieux plus secrets, par les dames dont la marquise de Polignac est la coryphée. Mesdames de France, la comtesse d'Artois, la comtesse de Provence, descendent sur la terrasse de l'Orangerie, font jouer les musiques de Royal-Allemand et de Royal-Étranger, assistent aux danses des soldats, et ont soin de les faire entretenir de vins généreux... Au même instant, un bal s'ouvre dans la galerie, pour les officiers, auxquels se mêlent, dans une toilette agaçante, tout ce que la cour offre de beautés faciles... . .

L'assemblée nationale, en permanence dans le lieu de ses séances, y demeure calme et stoïque, quoiqu'elle connaisse bien les projets de la cour... Il est vrai qu'elle ne sera pas sans défenseurs : un peuple nombreux, aux regards sombres, au silence menaçant, entoure la salle où ses représentans délibèrent : au moindre danger, il leur formera un rempart de corps rapprochés, de dévouemens héroïques. Cet acte de courage ne sera pas nécessaire.

Quoique la route de Paris à Versailles soit interceptée par des postes destinés à arrêter les masses populaires, qui pourraient se porter au secours de l'assemblée, on sait confusément à la cour ce qui se passe à Paris; mais on l'a laissé ignorer à Louis XVI. Larochefoucauld-Liancourt prend sur lui de l'en informer. Il entre, à onze heures du soir, dans sa chambre à coucher, lui apprend que la Bastille est prise, et que le peuple irrité a déja fait des victimes. — « Que « dites-vous, monsieur le duc, s'écrie Louis XVI, « en se mettant avec précipitation sur son séant; « mais c'est donc une révolte. — Sire, répond « le gentilhomme avec solennité, c'est une révo- « lution. » La demande peint bien l'incapacité morale du premier; la réponse atteste éloquemment la profonde expérience du second.

Le lendemain, Louis XVI, suivant les conseils de l'homme de bien qui vient de lui montrer le précipice ouvert sous ses pas, se rend dans le sein de l'assemblée, dépose, en quelque sorte, le pouvoir exécutif sur le bureau de son président, annonce, qu'il rappelle Necker, et déclare qu'il va éloigner les troupes de Paris et de Versailles. Le roi ajoute : « Je vous autorise et vous invite, « Messieurs, à faire connaître mes dispositions à « la capitale. » L'assemblée député quatre-vingts de ses membres à Paris, pour reporter aux habitans de cette ville les promesses du souverain : elles y excitent un élan d'enthousiasme et de pa-

triotisme inexprimable. Cependant l'administration municipale et la force citoyenne s'organisent : Bailly est nommé maire et préside le comité central, auquel tout le pouvoir aboutit. La Fayette est investi du commandement de la *garde* appelée *nationale* ; le vicomte de Noailles reçoit la qualité de major-général.... Trois députés du parti populaire voient ainsi toute l'autorité reposer sous leur main. Le roi doit venir à Paris le 17 ; Necker se hâte d'y rentrer le 16.... Son retour est une véritable ovation, qu'il semble avoir arrangée lui-même avec complaisance. Ce ministre traverse la ville dans une voiture très ouverte ; ayant à ses côtés sa femme et madame de Staël, sa fille, qui forment avec lui un groupe pathétique et larmoyant. Quelquefois, aux acclamations de la foule, et à travers les nuages de roses effeuillées qui tombent dans la voiture, ces dames se prosternent aux pieds de l'idole populaire, baisent ses genoux, ses mains, ses vêtemens ; tandis que le Genevois, ivre de vanité, salue le peuple, étend vers lui une main protectrice, et crie : *Vive la nation !* ..... Ce triomphe d'opéra comique s'inscrira dans les fastes du ridicule.... La vertu cesse d'être vertu et devient sottise, dès qu'elle obéit à l'orgueil.

Le lendemain, Louis XVI, après une longue et molle hésitation, après des dispositions presque testamentaires, se rend à Paris, à travers une foule innombrable. La Fayette, à la tête de la

garde nationale, le reçoit à la barrière; Bailly le harangue sur le perron de l'Hôtel-de-Ville. En ce moment, M. de Lally-Tollendal, emporté par sa faconde oratoire, s'écrie en s'adressant au peuple : « Eh bien! citoyens, êtes-vous contens? le « voilà ce roi que vos cœurs appelaient! le voilà « celui qui vous a rendu vos assemblées natio- « nales!.... le voilà *ce roi citoyen!....* » Phrase redondante se terminant, par deux mots qui jurent en ce moment, qui jureront toujours dans leur accouplement. Louis XVI vient d'accepter la révolution : monarque aux impression sfugitives, il en paraît satisfait, assure, le lendemain, à l'archevêque de Bordeaux, qu'il n'a jamais passé une meilleure nuit, et le jour même il défend aux personnes de son service de porter l'habit de la garde nationale.

Le 22, la place publique est encore ensanglantée par le supplice de Foulon, contrôleur-général d'un instant, et de Berthier de Sauvigny, son gendre, intendant de Paris. Ces deux hommes sont signalés comme coupables de nombreuses malversations : la populace les accuse particulièrement d'avoir accaparé les grains. Le premier est conduit à la commune, d'où la multitude furieuse l'arrache bientôt et le pend à la corde d'un réverbère, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville. De là vient l'expression qui bientôt retentira dans les refrains populaires : *mettre les aristocrates à la lanterne.* Berthier, amené devant le corps municipal, voit

avec horreur la tête de son beau-père, promenée sur une pique, et ayant la bouche remplie de foin, parce que Foulon a dit *qu'il ferait manger du foin aux Parisiens....* On présente cette tête sanglante à l'ex-intendant, et bientôt la sienne devient un nouveau trophée * pour le cortège furieux !... Malheur à qui provoque la vengeance du peuple; presque toujours juste dans ses motifs, elle est atroce dans son exécution.... Indépendamment de leurs forfaits personnels, ceux qui l'excitent sont donc encore responsables des excès que la multitude commet pour les punir... Mais, au sein de ces terribles actes de la Némésis populaire, les honnêtes gens gémissent... Que penser donc d'une comtesse de Genlis, qui danse et fait danser les fils du duc d'Orléans, dans le cirque du Palais-Royal, avec les hommes teints du sang de Foulon et de Berthier?

Cependant l'effroi de la cour a succédé aux tentatives de contre-révolution qu'elle méditait naguère. Le comte d'Artois a donné l'exemple de l'é-

* Le soir, cinq à six hommes, au regard farouche, entrent au café de Foi (Palais-Royal), prennent place à une table, et demandent du café. La liqueur étant servie, l'un des nouveaux venus tire *le cœur de Berthier* de dessous son habit, le presse fortement entre ses mains, en exprime quelques gouttes de sang, qu'il répand dans les tasses. Les convives cannibales avalent cet horrible breuvage en chantant:

Non, il n'est pas de fête
Quand le cœur n'en est pas.

migration, le 16 juillet; une foule de seigneurs le suit à l'étranger. Le 26, La Fayette réunissant la couleur des lis aux couleurs bleue et rouge choisies par la ville, fait adopter la cocarde *tricolore* à l'assemblée des électeurs, et déclare que cette heureuse trinité fera le tour du monde... La prophétie, que le grand citoyen a déja vue réaliser dans une partie de l'Europe, finira par s'accomplir universellement... Mais les résistances de la tyrannie seront longues; car la tyrannie paie ses partisans avec l'or des peuples, et la corruption ne lui manque jamais. Suivons le mouvement rapide d'une régénération sociale, à laquelle travaille activement l'assemblée nationale, qui ne participe point aux excès de la place publique, et travaille à les arrêter en faisant cesser leurs causes. Le 4 août, ce grand corps abolit les titres de noblesse; le 8, sont anéanties les justices seigneuriales; le 11 disparaissent les droits féodeaux; le 13, l'assemblée supprime les dîmes; le 20, sont décrétés les droits de l'homme et du citoyen; le 23, l'indépendance des opinions religieuses est proclamée; le 24, les entraves de la presse sont rompues. Ainsi vingt jours de représentation nationale ont assis les bases des libertés publiques, et rendu la dignité à la nation, en mettant au néant des distinctions, filles de l'orgueil des grands et de la crédulité du peuple.

Le 29 septembre, l'assemblée porte un coup terrible à l'arbitraire de la cour, en décrétant

la responsabilité des ministres. Dès-lors le comité de Trianon voit dessécher la source des fortunes impures, des dilapidations, la source des subsides dont on soudoie la trahison; et peut-être le cabinet de Vienne. Marie-Antoinette et ses courtisans entourent le faible Louis XVI, le circonviennent, lui montrent son autorité complètement anéantie, et le détournent de nouveau des voies de la révolution, qui seules peuvent le conduire au salut. La noblesse et le clergé, privés de leurs droits, les parlemens, qui sentent échapper les leurs, se réunissent aux factieux de Versailles. Ils songent à profiter du prix élevé des grains pour exciter le peuple, et une fois les masses révoltées, il sera facile de leur faire entendre que l'assemblée est l'unique cause de la disette. La Fayette, qui aperçoit dans le bas peuple des symptômes de trouble, en avertit le conseil du roi. Les ministres font demander, par la municipalité de Versailles, l'augmentation de la garnison. Le régiment de Flandres est appelé; il fraternise avec la garde nationale. Il se trouve déja à Versailles des dragons, des chasseurs, des gardes suisses, les cent-suisses et les gardes du corps.

La cour conçoit l'espoir de s'attacher cette force armée imposante, et de recommencer, avec son assistance, cette conjuration avortée le 15 juillet. En conséquence, tous les officiers de la garnison sont invités à un banquet, dans la grande salle de spectacle du château. La table est splendide-

ment servie ; des dames charmantes, pressées dans les loges, couronnent les convives d'une double guirlande de beautés qui, par une négligence étudiée, laissent tomber sur la table des lys et des bouffettes de ruban blanc. Lorsque les fumées du vin commencent à échauffer les dîneurs, le roi, en habit de cour, la reine, portant le dauphin dans ses bras, et tous les princes et princesses paraissent dans la salle, et, prodigues de sourires, circulent autour de la table, en encourageant les officiers à bien s'amuser... Alors les transports de l'assemblée deviennent un délire : on crie vive le roi, vive la reine; on prodigue les santés royales, et les sarcasmes contre l'assemblée... Des officiers insultent la cocarde aux trois couleurs, la remplacent par les rubans blancs tombés des loges, plusieurs la foulent aux pieds... Le roi et la reine ne cessent pas de sourire.Le lendemain, l'orgie contre-révolutionnaire continue à l'hôtel des gardes du corps; le soir, dans la galerie, les dames de la reine et des princesses distribuent des cocardes blanches, des bouquets, des sourires; plusieurs de ces sirènes donnent davantage aux militaires qu'elles sont chargées de séduire.

Ces fêtes scandaleuses, qui ont lieu les 1 et 2 octobre, sont connues à Paris le 3 : une gaîté si déplacée, en de telles circonstances, porte au plus haut point l'exaltation populaire, encore excitée par des orateurs des rues, par des démagogues de carrefour, que personne ne semble avoir accrédités,

et qui le sont pourtant... Le duc d'Orléans a-t-il, en effet, un parti aux vues royalistes, dans le sein même de la révolution? Sait-il déjà, le duc d'Orléans, qu'une lieutenance générale du royaume, appât séducteur des princes de son nom, peut conduire au trône par une route populaire, dont on efface ensuite violemment les traces? Ou, plus mystérieux dans ses projets ambitieux, le comte de Provence songe-t-il à pousser doucement hors du trône, un frère qu'il croit pouvoir remplacer avec avantage?

Quoi qu'il en soit, et par quelque moteur que le peuple soit poussé, il fait irruption à Versailles, dans la journée du 5 octobre. Louis XVI, effrayé, accepte, le soir même, les dix-neuf articles de la constitution décrétés avec les droits de l'homme. Mais cette adhésion n'arrête point le mouvement tumultueux d'une populace de quatre-vingt mille ames, sortie, en grande partie, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Furieuse, elle ne médite rien moins, dit-on, que l'assassinat du roi, de la reine, du dauphin... et de Monsieur; peut-être doutera-t-on bientôt des projets sinistres de la multitude contre le dernier de ces princes. La Fayette, avec la garde nationale parisienne, marche rapidement sur les traces des masses mutinées: il arrive à Versailles à dix heures du soir.

Après les orgies des 1 et 3, la garnison de Versailles a été éloignée sur la demande de l'assemblée, qui n'a point ignoré les menaces

proférées contre elle, et à peu près encouragées par la cour. Louis XVI ne conserve au château qu'une partie des gardes du corps; et à la vue de l'immense cohue qui noircit l'avenue de Paris, ce prince ordonne aux gardes écossais, qui occupent les postes, d'éviter tout engagement avec les Parisiens. Méprisant cette défense, le duc de Guiche fait charger à coups de sabre un groupe de femmes; tandis que le garde Savonnière blesse un garde national, qui lui tend une cocarde tricolore.... Un coup de fusil part alors de la foule et casse l'épaule du sieur Savonnière.... Il paraît prouvé que ce premier choc n'alla pas plus loin, et que les dix à douze gardes du corps massacrés en ce moment ne l'ont été que dans des récits mensongers.

On n'a point oublié que La Fayette a prévenu le conseil des premiers signes du mouvement qui s'accomplit; arrivé à Versailles, il se dispose à empêcher une catastrophe terrible qu'il prévoit. Après avoir fait occuper les postes extérieurs du château, il propose à M. de Guiche de faire occuper ceux de l'intérieur, en partage avec les gardes du corps, évidemment trop faibles pour résister à l'attentat prévue... Le général de la garde nationale est refusé avec hauteur par le courtisan; il insiste auprès du roi et de la reine en leur avouant qu'il ne les croit pas en sûreté. Le couple royal, dominé par une injuste défiance, répond froidement au député populaire qu'il ne court aucun danger, et ne répond que par un sourire amer aux cha-

leureuses et sincères assurances de dévoûment que La Fayette lui donne... Celui-ci se retire à regret avec la confirmation d'un refus... Voilà l'exposé véridique, incontestable des faits : toute accusation portée contre La Fayette, pour sa conduite dans la nuit du 5 octobre, est donc une insigne calomnie... Calomnie d'autant plus infame encore que, dans cette nuit même, c'est ce digne citoyen qui sauve la cour.

La populace, sans autres hostilités que celles mentionnées ci-dessus, allume des feux dans les avenues, soupe, s'enivre, se livre à de hideuses débauches, et s'endort pêle-mêle, étendue sur la terre.... Mais tout le monde ne sommeille pas dans cette foule. Avant le jour, une troupe de brigands, conduite par des guides travestis, et qui connaissent les secrètes entrées, s'introduit dans le château... Ces bandits se rendent d'abord, à bas bruit, à l'appartement de la reine, tuent les gardes du corps Varicourt et Deshuttes, qui en gardent la porte, et parviennent au lit de la souveraine... Elle vient de fuir, à demi-vêtue et pieds nus, par une porte de dégagement.... Furieux, les assassins criblent de coups de poignards la couche encore brûlante de Marie Antoinette. Ces égorgeurs vont courir à l'appartement du roi, lorsque la garde nationale, qui a forcé la consigne des gardes du corps, accourt et sauve la famille royale, en repoussant les émissaires d'un crime dont on ne connaît pas bien les instigateurs.

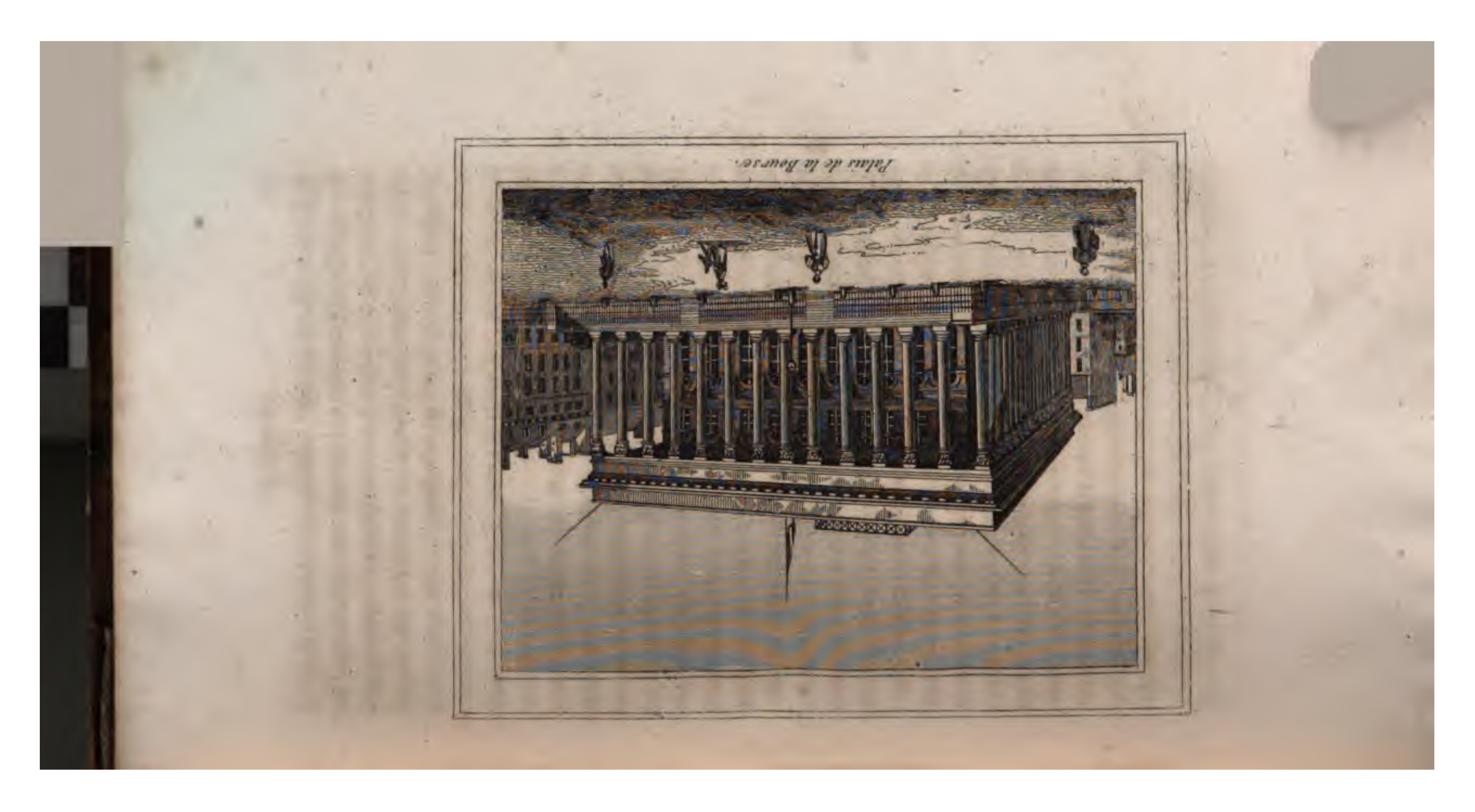
Plusieurs historiens ont trop affirmativement déclaré que le duc d'Orléans et Mirabeau avaient été l'ame de cet attentat mystérieux : sans doute le premier aspirait à la souveraine puissance; sans doute le dernier, dont il ne faut admirer que le beau talent, était aussi impur dans ses principes politiques que dans ses mœurs, et les feuilletonistes de notre époque n'ont écrit sur les vertus civiques de ce grand orateur que de brillantes folies... Mais que ces faux patriotes aient dirigé le crime nocturne du 6 octobre, rien n'est moins prouvé..... Voici d'ailleurs un fait authentique, qui mérite d'être commenté. « Tandis que des brigands boule-« versaient le château, dit Montgaillard, Mon-« sieur (Louis XVIII), dès huit heures du matin, « avait achevé sa toilette; il était coiffé, poudré, « habillé avec sa recherche ordinaire, et revêtu « de ses ordres. La plus grande tranquillité pa-« raissait régner sur sa physionomie; il sortit de « son appartement sans que les brigands qui « avaient dévasté le château, eussent troublé son « sommeil, et se fussent même informés de sa « personne.... » Singulière sécurité de la part du comte de Provence.... Etrange oubli de la part du duc d'Orléans, s'il conspirait contre la branche régnante, que de laisser aussi tranquille un prince qui régnait naturellement après la mort du roi et du dauphin *.

* Ce dauphin était celui né en 1780, et mort dans la prison du Temple; le fils aîné de Louis XVI avait succombé à une

Le 6 octobre au soir, Louis XVI était établi à Paris aux Tuileries; le château de Versailles n'offrait plus qu'une vaste solitude, sombre, silencieuse, presque déserte.... La cour du grand Louis XIV venait de s'éteindre.... Dans peu d'années, les marteaux de l'armurier devaient retentir dans le palais fastueux où douze cent millions s'étaient engloutis.

L'assemblée nationale, qui ne peut délibérer loin du pouvoir exécutif, vient s'installer à Paris presque aussitôt que Louis XVI, et tient sa première séance à l'Archevêché. C'est là qu'elle décrète, le 2 novembre, sur une motion de l'évêque Talleyrand-Périgord, que les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation. Peu de jours après, elle s'établit dans un local appelé *le Manège*, et contigu au jardin des Tuileries, vers la terrasse dite *des Feuillans*. Dans le mois d'octobre, a été fondée la société dite *des Amis de la constitution*, qui prendra plus tard le titre de *club des Jacobins*, parce qu'elle se réunit rue Saint-Honoré, dans le couvent de ces moines mendians. Passant sur les intrigues d'une monarchie déconsidérée qui ne conserve plus que l'ombre du pouvoir, signalons rapidement les travaux de cette puissante représentation nationale, qui maintenant siège parmi les Parisiens. L'année 1789 se ferme par la création des *assignats*, décrétée

maladie de langueur, au château de Meudon, pendant cette même année 1789.



Palais de la Bourse.

le 19 décembre : ce papier-monnaie, hypothéqué sur les biens que la nation vient d'acquérir en s'emparant des possessions du clergé, peut rendre de grands services à l'Etat, si l'émission n'excède pas en valeur la garantie sur laquelle son crédit repose ; et, dans l'état actuel des finances, il est à craindre qu'on ne se livre à cet abus.

Le 5 janvier 1790, la France est divisée en départemens, districts et cantons ; des corps constitués administrent ces divisions territoriales. Le 24 février, sont abolies toute distinction, toute supériorité honorifique, résultant du régime féodal. Le 25, disparaît l'inique droit d'aînesse ; le partage égal des biens est établi. L'institution du *jury*, en matière criminelle, est consacrée par décret du 30 avril ; les 3, 4 et 5 mai, l'élection *des juges d'appel*, en matière civile, est décernée au peuple. Le 24 du même mois, le *tribunal de Cassation* est institué : disposition qui achèvera de mettre l'autorité parlementaire au néant. Une juridiction consulaire, créée par décret du 27, sous le nom de *tribunaux de Commerce*, complète l'ordre judiciaire. La municipalité de Paris est définitivement fixée le 6 du même mois : elle se divise en quarante-huit sections. Deux jours plus tard, l'assemblée décrète *un système uniforme des poids et mesures* pour toute la France : il est assis sur le calcul *décimal*, imaginé par Bezout. Le corps législatif ressaisit, à

cette époque, une des prérogatives les plus précieuses de la nation, en s'attribuant le droit de faire la guerre et la paix. Un décret du 22 mai statue sur cette grande question, et décide que le roi ne conservera que la sanction des déclarations de guerre et des traités de paix. Après de longs débats, la représentation nationale décrète, le 21 juin, l'abolition de la noblesse : les qualifications de ducs, comtes, vicomtes, marquis, barons et chevaliers, sont interdites. Le 12 juillet, paraît la fameuse *constitution du clergé*, qui paralyse en France l'autorité papale, soumet par serment le clergé à l'autorité séculière, et fait rentrer dans le sein de la nation, un corps trop long-temps isolé d'elle, et qui composait sa prospérité des débris de la sienne. Déja, par décrets des 7 et 16 juin, le nombre des évêchés a été fixé, ainsi que le traitement des ministres du culte, lequel doit être acquitté par les caisses de l'État.

Le 14 juillet, on voit à Paris un *Champ de Mai populaire*, où toutes les conditions viennent se ranger sous le niveau de l'égalité, et fraterniser ensemble. Cette fête nationale, appelée *Fédération*, a lieu dans le Champ de-Mars, que des terrassemens considérables ont rendu propre à cette destination. Depuis trois semaines, une activité prodigieuse règne sur ce point : une population immense, émaille des couleurs variées de son costume, le vaste espace compris entre la Seine et l'École-Militaire. Tout le monde travaille,

tout le monde prend part à la formation de ce *Forum* nouveau, où le peuple doit célébrer sa régénération. « Là, dit Montgaillard, on voit « la femme délicate, remplissant une brouette, « que va pousser la robuste harengère; la cour- « tisane effrontée, bêchant près de la jeune de- « moiselle; le vénérable chevalier de saint Louis, « assisté du petit écolier; le garçon de boutique « joint au magistrat; un comédien s'attelant avec « un abbé. Là, sont accourus de l'aube au cré- « puscule du soir, des troupes de cordonniers, de « tailleurs, d'artisans, de marchands, de bour- « geois, de clercs; des processions de moines bi- « garrés, bénédictins, capucins, chartreux..... « Tous ouvriers du hasard avec pioches, pelles et « tout ce qui peut servir à remuer, à transporter « la terre.... Cent orchestres animent la scène, « égaient le travail.... Ce sont les saturnales de « la liberté, mais sans désordres, sans querelles, « sans tumulte, que les cris de joie, les invi- « tations ou les remercîmens d'une bienveillance « mutuelle...... Jamais sans doute et dans au- « cun autre pays, on ne vit un semblable ta- « bleau. »

Le 14 juillet, anniversaire du jour où la Bastille fut prise l'année précédente, un beau soleil éclaire une population de trois cent mille ames, couronnant les tertres qui environnent le Champ-de-Mars. Devant l'École-Militaire règne une haute galerie, au centre de laquelle s'élève un pavillon

élégant. Sous cet édifice léger, sont placés, à la même hauteur, le trône du roi et le fauteuil du président de l'assemblée nationale. La reine, le dauphin, les princesses, occupent une tribune construite au-dessus du trône. En avant de la galerie, les représentans du peuple et les corps constitués sont rangés circulairement sur un vaste amphithéâtre. L'armée de terre et de mer est représentée, à la fédération, par douze mille députés; les gardes nationales du royaume, par dix-huit mille: ces trente mille hommes armés occupent le milieu du Champ-de-Mars, où flottent leurs nombreux drapeaux aux couleurs nationales..... Au milieu de cette immense place, l'autel de la patrie forme le sommet d'une éminence élevée, dont les croupes sont taillées en degrés. Deux cents prêtres, couverts de blanches aubes et ceints de larges ceintures tricolores, couvrent les marches de l'autel; aux quatre coins l'encens fume dans des cassolettes de forme antique.... L'officiant, c'est l'évêque patriote d'Autun, c'est Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, que nous verrons servir, avec une égale conviction de loyauté, le directoire, le cnsulat qui renversera le directoire, l'empire qui renversera le consulat, la restauration qui renversera l'empire, et la révolution de juillet qui renversera la restauration... Il y a de belles immunités de morale pour les convictions d'état. Après la messe, les députés et les fédérés, venus au pied de l'autel de la patrie, vers lequel

ils étendent la main, prêtent un serment solennel de fidélité à la nation, à ses lois, à son roi. Le monarque, sans quitter sa place, prononce, à son tour, la formule suivante : « Moi, roi des Fran-« çais, je jure à la nation d'employer tout le pou-« voir qui m'est délégué par la loi constitution-« nelle de l'Etat, à maintenir la constitution, et « à faire exécuter les lois.... » Au même instant, le serment civique retentit d'un bout à l'autre de la France.... Aurore brillante de la liberté! son éclat, sa pureté seront de courte durée!

Après la fédération, les grands travaux de la représentation nationale se poursuivent avec activité. Le 27 août, le mariage est déclaré un acte purement civil. Le 6 septembre, l'assemblée prononce l'abolition des parlemens et anciennes cours de justice ; les juges de paix, magistrats patriarches, ont été institués le 13 août précédent. A la fin de cette année, le pape Pie VI déclare schismatiques tous ceux qui accèdent aux décrets de l'assemblée constituante; celle-ci répond à cette bulle du pontife en faisant occuper Avignon. Pendant que ces actes législatifs ont été discutés et rendus, l'émigration de la noblesse a continué. Le rendez-vous général des déserteurs du sol de la patrie est Coblentz ; leur projet, une invasion armée en France, avec le secours des étrangers, qu'ils espèrent décider à déclarer la guerre au peuple français, qualifié par eux de *révoltés*. Mais tous les ennemis de notre révolution ne sont pas hors de

France. Deux partis s'agitent d'un bout à l'autre du royaume, sous les noms significatifs, *d'orléanistes* et *d'aristocrates*........ Chacun a ses chefs, ses alliés, ses échos à l'étranger ou dans le sein même de la représentation nationale. Le roi, dominé par ses préférences aristocratiques et les vues envenimées de la reine, flatte secrètement les partisans du régime tombé; tandis qu'en apparence, il semble seconder les travaux de l'assemblée, et se vouer à la cause patriotique.

L'année 1791 s'ouvre par un décret qui achève d'éloigner les ecclésiastiques des voies constitutionnelles : déja le serment civique qui leur est prescrit en a jeté un grand nombre dans l'émigration, tandis que d'autres conspirent dans l'intérieur et cherchent à intéresser la multitude fanatisée aux prétendues persécutions exercées contre eux; persécutions qui se réduisent toutefois à l'obligation d'être fidèles à une révolution qu'ils veulent trahir. Le 16 février, un décret régénérateur de l'industrie et qui rend aux citoyens l'exercice d'un droit qu'on n'eût jamais dû leur enlever, supprime les maîtrises et jurandes, et porte que tout citoyen demeure libre d'exercer telle profession qui lui conviendra, en se pourvoyant d'une patente, dont le prix annuel sera déterminé par la loi.

Cependant des signes de conspiration se manifestent dans la famille royale : la hauteur dédaigneuse dont Marie-Antoinette accabla long-temps les Français, s'est changée en haine, depuis qu'une

révolution a mis un terme aux délices, trop chèrement payées, que se procurait cette superbe souveraine, et au fastueux entretien de ses favoris..... Ses sourdes menées à l'étranger, les sollicitations de guerre qu'elle adresse à son frère, la correspondance active qu'elle entretient avec d'Artois pour hâter les hostilités de l'Autriche, toutes ses intrigues contre-révolutionnaires, enfin, qu'elle croit si bien cachées, sont connues d'un grand nombre de patriotes. Déja l'on pénètre les mystères de *l'armoire de fer*, qui recèle les preuves de la secrète inimitié que Louis XVI voue à la cause qu'il a juré de servir. Le 22 février, une foule considérable se porte au palais du Luxembourg, habité par Monsieur (Louis XVIII), qu'on soupçonne parti pour Coblentz, ou du moins prêt à partir. A la nouvelle de l'irruption populaire, ce prince, peu enclin à braver le danger, se réfugie au fond d'une cave. Un officier municipal, nommé Lablée, joint l'Altesse Royale dans ce refuge souterrain, et la détermine à se montrer au peuple. Le frère du roi proteste de son entier et inviolable dévouement à la constitution; jure qu'il ne se séparera jamais du souverain, et que, dans aucune circonstance, il ne quittera le royaume... Avant le terme d'une année, Monsieur s'éloignera clandestinement de Paris, avec M. d'Avarai, son favori, et ira se joindre aux ennemis déclarés de la patrie. A son retour en France, Louis XVIII publiera une relation de cette fugue,

qui donnera un démenti fomel à la réputation littéraire que, sur l'autorité de deux ou trois madrigaux, on s'est plu à faire au frère puîné de Louis XVI.

Peu de jours après l'évènement du Luxembourg, on découvre et l'on expulse du château des Tuileries, une troupe contre-révolutionnaire qui se glorifie du titre de *chevaliers du poignard*. Ces individus, au nombre de trois cents et dirigés par le duc de Villequier, se sont introduits dans les appartemens : ils portent un habit noir, leurs cheveux sont roulés, afin de ne se pas défriser durant un combat, et ces conjurés d'antichambre cachent sous leur veste des pistolets et des poignards. « Sire, disent-ils au monarque, c'est votre fidèle no-« blesse (trois cents personnes) qui accourt auprès « de votre personne sacrée pour la défendre. » Il faut dire que ce jour même le faubourg Saint-Antoine mutiné se porte vers le donjon de Vincennes, pour le démolir, parce qu'on a fait entendre à la populace que cette forteresse recèle des armes ; qu'un souterrain direct existe des Tuileries à ce même fort (un souterrain long de deux lieues), et que le roi et sa famille doivent s'évader par cette issue mystérieuse. Or, les chevaliers du poignard croient le souverain menacé, et se rendent auprès de lui pour lui prêter l'appui de leur bras. Mais La Fayette a dissipé les mutins du faubourg Saint-Antoine, qu'avait ameutés le brasseur Santerre, et le soir il purge le château des prétendus défenseurs de Louis XVI.

Le 1er avril, Mirabeau, dont la santé est détruite par tous les excès, arrive au bord de sa tombe, à l'âge de quarante-deux ans; le 2, il expire dans les bras de M. Cabanis, son médecin et son ami. Esquissons le portrait politique de cet homme dont l'immoralité ne fut pas moins grande que le génie, de cet autre Clodius, déserteur de la caste patricienne, qui l'humilia, et soutien apparent des classes populaires, qu'il trahit. Dès son adolescence, Mirabeau, aigri par le despotisme paternel, se révolte contre l'auteur de ses jours; plus tard, quelques écrits audacieux l'ayant fait emprisonner, il devient, du fond même de sa prison, l'oracle du tiers-état, le lévier puissant des opinions démocratiques. Ce zélateur fervent du patriotisme, cet ennemi acharné du pouvoir excessif de la couronne, vend néanmoins, en 1776, au gouvernement, le manuscrit de son ouvrage sur les lettres de cachet, et ne l'en publie pas moins ensuite, puisqu'en 1789 six mille exemplaires de ce livre, saisis par la police, sont trouvés à la Bastille. Au début de l'assemblée nationale, Mirabeau inonde l'autorité arbitraire du torrent de son éloquence tribunitienne, où bouillonnent la pensée puissante, l'amer sarcasme, la piquante ironie, la poignante hyperbole, l'ingénieuse apostrophe: son discours populaire tonne comme la tempête, ou dévore comme l'incendie, ou perfore comme le dard; et tandis que, par cette mobilité oratoire, il triomphe sans peine

des champions de l'absolutisme, ce grand orateur traite secrètement avec l'ambition de Philippe d'Orléans, ambition tyrannique, masquée de popularité. Il n'abandonne ce despote candidat que lorsqu'il le reconnaît incapable de fixer un parti, et qu'il ne *le juge bon qu'à être prince*... Apostat de la faction orléaniste, Mirabeau se vend à la cour dès l'année 1789 : le *livre rouge* * (page 25) porte qu'en cette année il reçoit cent quatre-vingt-quinze mille livres, *sur sa parole d'honneur de faire avorter les projets de l'assemblée nationale*. En 1790, Mirabeau, se conformant au nouveau traité qu'il vient de conclure avec la cour, emploie son influence à contenir la faction naissante des jacobins; il cherche à se rendre médiateur entre les préjugés inflexibles du parti aristocratique, et les passions démagogi-

* L'espace nous manque pour rapporter les curieuses inscriptions de ce fameux *livre rouge* dont on a tant parlé : Louis XVI profondément pénétré de l'immoralité des dépenses faites sous le règne de Louis XV, scella, par une bande de papier, les feuillets se rapportant à ce règne ; l'assemblée nationale respecta ce scellé. Deux inscriptions nous ont frappés sur ce registre renommé du scandale et de la corruption : on lit au feuillet 33, *douze cent mille livres* à M. le duc de Polignac, en récompense de ses services;... et immédiatement au-dessous, *quarante-quatre livres quatre sous* à Jean-René Humèle, sergent au régiment de Flandres, pour avoir, par sa valeur, contribué à la prise de Duderstadt. On peut juger, d'après ce rapprochement, de la justice distributive qui présidait aux dons.

ques qui grondent à la tribune et dans la place publique. Mais la modération est factice dans le caractère d'un homme aussi violent que Riquetti; et les principes modérés énervent son éloquence. Il était foudroyant quand il attaquait le despotisme; sa parole traîne et languit, sa période devient obscure lorsqu'en 1791, il se fait le défenseur de l'émigration. L'admiration maintient ce grand orateur au Panthéon; mais l'opinion politique, quelle qu'elle soit, le voue aux gémonies.

Le 23 avril 1791, le roi ordonne à ses ambassadeurs, auprès des diverses puissances, de leur notifier *le serment irrévocable qu'il fait de maintenir la constitution*. Dans le même temps, ses correspondances secrètes avec Vienne, Berlin, Madrid et Coblentz, détruisent l'effet des notes officielles; et le traité de Pavie, déterminant une première coalition contre la France, reçoit la sanction du cabinet des Tuileries. Le 21 juin, la fuite du roi et de sa famille vers la frontière du nord, rend authentique l'adhésion de Louis XVI aux projets de l'étranger. Par un sentiment de bienveillance qu'on ne pourrait qu'approuver, s'il ne paraissait pas trop affranchi de sages considérations sur l'avenir du pays, La Fayette semble favoriser le projet d'évasion du roi. Ce prince et sa famille, ordinairement surveillés avec attention, sortent sans obstacles des Tuileries, dans la nuit du 20 au 21 juin; les illustres personnages n'ont pas même éloigné ces futilités d'étiquette, qui

peuvent les trahir. Le monaque porte ses plaques, ses décorations ; une suite nombreuse accompagne les fugitifs, qui d'abord s'orientent si mal que, dans plusieurs allées et venues sur le Carrousel, la reine est coudoyée par le général La Fayette. Un garde du corps, qui donne le bras à cette princesse, la conduit au commencement de la rue du Bac, et l'on est obligé de revenir au coin de la rue Saint-Nicaise, où stationne le carrosse de remise destiné à conduire la famille royale au lieu où l'attend sa berline de voyage. Cette voiture est menée par le comte de Fersen *, déguisé en cocher; ce seigneur, connaissant aussi peu la capitale que le garde du corps conducteur de Marie-Antoinette, se dirige vers la rue de Clichy pour arriver à la barrière Saint-Martin. L'équipage du monarque fugitif se compose d'une énorme et pesante dormeuse, d'une seconde voiture et de huit à dix personnes à cheval : appareil fort remarquable qui frappe les moins clairvoyans ; tandis que Louis XVI se montre à la portière, et ne paraît nullement empressé de conserver l'*incognito*.... Aussi est-il facilement reconnu ; on l'arrête à Varennes ; il se proclame

* Ce comte de Fersen, quelques années avant la révolution, avait passé presque généralement pour l'amant de la reine. Au livre rouge, ce gentilhomme était porté, sur la liste des pensions secrètes, pour la somme de 150,000 livres ; 1°. 100,000 liv. à la recommandation de la reine ; 2° 50,000 liv. en considération de la distinction de ses services. (*Livre rouge, page* 18.)

lui-même prisonnier, et, le coude appuyé sur une table, il dit : « Pourvu encore qu'on me reçoive « bien à Paris et à l'assemblée nationale ! »

Ce corps représentatif a vu froidement l'évasion du roi : il prend avec calme les mesures que les circonstances nécessitent : c'est-à-dire qu'il s'empare, sans trouble, sans la moindre secousse, de tous les pouvoirs qu'il partageait avec une monarchie, qui résigne elle-même son autorité par la fuite. Dans Paris, rien n'annonce les évènemens extraordinaires qui s'accomplissent : les magasins s'ouvrent à l'heure ordinaire ; l'employé ne se rend pas moins lentement que de coutume à son bureau ; les affaires s'expédient sans mélange d'inquiétude ; on chante au Pont-Neuf, on se promène au Palais-Royal, on afflue au spectacle : rien, en un mot, n'est dérangé dans les habitudes des Parisiens. Une indifférence distraite, insoucieuse, règne parmi la population : à peine s'informe-t-on de ce que le roi est devenu. Dans la matinée du 23, on entend dire au facétieux ouvrier : « Nous avons passé la nuit sans roi, et « pourtant nous avons bien dormi. » Mot terrible, car il prouve que le peuple réduit à sa juste valeur l'influence personnelle d'une tête couronnée sur la prospérité d'un pays.

Sur la route que Louis XVI parcourt pour revenir à Paris, même indifférence, même sécurité : personne ne paraît craindre d'être blessé par les débris du trône qui s'écroule; personne

ne témoigne ni colère, ni chagrin. Louis n'essuie aucune insulte, n'entend aucun cri menaçant; mais nulle expression de respect, nul témoignage de pitié ne l'accueillent sur son passage; un profond silence, une absence complète d'émotion prouvent à ce prince la désaffection du peuple... On reste couvert devant lui. La proclamation que le roi a laissée à son départ de Paris contribue surtout à le déconsidérer : elle ne contient que des plaintes sans dignité, sur les mauvais traitemens qu'on lui a fait éprouver aux Tuileries, sur la dégradation progressive de l'autorité souveraine, sur ce que Sa Majesté nomme la violation des propriétés et de la sûreté des personnes. Cet écrit se termine par ces banales protestations de cour, où les souverains croient donner de suffisantes garanties aux nations en parlant *de leurs chers sujets, de leur bonne ville, de leur cœur et de la sainte religion*... Mais la raison publique, émancipée par les temps, ne se contente plus de phrases redondantes. On sait que si Louis XVI s'est vu environné d'une surveillance active, gênante peut-être, c'est qu'on ne l'a pas trouvé un seul instant dans les voies de la révolution; on sait que si le pouvoir de la couronne a été paralysé entre les mains de Louis, c'est qu'il en usait dans l'intérêt de la contre-révolution, objet constant, sinon de ses vœux, du moins des influences qui le dominaient; on sait que la prétendue violation des propriétés se réduit au séquestre des

biens appartenant aux émigrés, biens dont ils commençaient à réaliser la valeur pour exporter d'énormes capitaux, destinés à alimenter la guerre contre leur patrie; on sait enfin que cet attentat à la sûreté, dont se plaint Louis XVI, n'est qu'une légitime surveillance exercée envers les nobles en correspondance suivie avec Coblentz; envers les prêtres insermentés, conspirateurs plus actifs encore, qui, dès ce moment, s'efforcent de fanatiser et d'armer les départemens de l'ouest contre le gouvernement constitutionnel. Sans doute la révolution française a déja perdu de sa pureté : l'esprit de parti y mêle ses fureurs; l'ambition et la cupidité songent à l'exploiter; des brigands, soudoyés par des chefs mal cachés, incendient les châteaux, n'épargnent pas le chaume, vocifèrent dans nos villes, et profèrent à chaque instant la menace du pillage. Mais à qui fera-t-on croire que ces excès émanent des principes jurés à la fédération? Non, ces principes sont toujours purs; les hommes seuls ont oublié leurs sermens, et les déceptions de la couronne ont encouragé celles des factieux.

L'assemblée nationale a envoyé trois de ses membres au-devant de la famille royale : Barnave, Latour-Maubourg et Péthion. Durant le voyage, le roi et la reine paraissent s'attacher à capter la bienveillance du premier de ces députés, dont ils connaissent l'influence dans l'assemblée : le jeune représentant, qui a pris place dans

la voiture de Leurs Majestés, reçoit respectueusement les avances du couple royal; il parle à la reine avec douceur, presque avec galanterie; il tient le dauphin sur ses genoux : Barnave semble être en famille auprès des illustres voyageurs. Péthion, moins affectueux, oublie souvent les égards dus au rang suprême, et même les lois de la simple politesse. Placé au fond du carrosse, il parle au roi avec brusquerie, lui reproche son manque de sincérité, l'oubli de ses sermens, et va jusqu'à l'accuser de perfidie. « Vous méditiez la trahison, « lui dit-il, quand vous faisiez placer une pierre « de la Bastille sur le tapis de votre conseil; la « reine aussi songeait à trahir, lorsque, récem- « ment, elle envoyait un attelage de chevaux « blancs pour traîner le char triomphal de Vol- « taire, en assurant qu'elle était charmée de con- « tribuer à l'apothéose de cet homme illustre. » Latour-Maubourg, placé dans la voiture des femmes de chambre, s'occupe peu des augustes prisonniers, et s'éloigne quelque peu de la gravité représentative.

Lorsqu'il rentre à Paris, Louis XVI montre une sorte d'effroi en voyant que, sur diverses enseignes d'établissemens publics, on efface le mot *royal* pour y susbtituer celui de *national*. Après avoir traversé la capitale, au milieu d'une foule innombrable, qui ne laisse apercevoir que de la curiosité, le cortège arrive aux Tuileries: une députation de l'assemblée reçoit le monarque

[redacted]

à la descente de sa voiture, au bord de la terrasse du château. Il prend le bras des députés Augier de Lasaussaye et Galbaud, et leur répète à diverses reprises : « J'allais à Montmédy ; je ne « voulais pas sortir du royaume, je vous l'assure, « Messieurs, et vous pouvez m'en croire... » Triste subterfuge d'un esprit faible, qui cherche à voiler une action répréhensible par un mensonge maladroit... La reine, aussi oublieuse de sa dignité que le roi, son mari, montre au général Menou, qui la conduit, ses souliers percés pendant le voyage, et prescrit hautement à l'une de ses femmes de lui faire préparer un bain... Voilà donc la grandeur souveraine, vue hors du prisme des cours; voilà ce que la pourpre cache de faiblesse et de misères humaines !

Monsieur s'évada aussi du Luxembourg, durant la nuit du 21 juin, environ une heure après le départ de son frère; il suivit la route de Flandres sans aucune précaution, et peut-être fut-ce à cette sécurité que ce prince dut le succès de son projet. Les intentions politiques de Monsieur et la conduite qu'il tint jusqu'à son départ pour l'émigration, donnèrent lieu à des soupçons de trahison, accrédités par le procès ténébreux du marquis de Favras, sacrifié en 1790. Nous disons sacrifié, car la magistrature elle-même prit soin de prouver qu'elle voyait une victime dans cet infortuné. « Votre mort, monsieur, est nécessaire à la tran- « quillité publique, lui dit le rapporteur Quatre-

« Mère de Rossy...» Ainsi, ce n'était point la conscience, mais une nécessité politique qui condamnait cet accusé. Puisque nous jetons un coup-d'œil rétrograde sur cette affaire, essayons d'assortir quelques probabilités, qui, par la suite, pourront bien prendre le caractère de preuves, en se joignant à certains traits de la vie du comte de Provence.

On lit, dans un mémoire de Favras : « Une « main invisible se joint à mes accusateurs pour « me poursuivre ; mais qu'importe ? Celui qu'on « m'a nommé, mon œil le suit partout ; il est mon « accusateur, et je n'attends pas un remords de sa « part. Un Dieu vengeur prendra ma défense ; je « l'espère, au moins ; car jamais, non jamais « des crimes comme les siens ne sont restés impu- « nis... » Favras, dans son testament, parle d'un grand personnage sur le nom duquel on lui fait garder le plus profond silence. Enfin, une lettre de Monsieur au marquis de Favras, en date du 1er novembre 1789 *..., contient ce passage assez clair : « Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra « bien qu'il (Louis XVI) se résigne. Tout ce qu'on « veut est pour son bien ; puisqu'il aime la na- « tion, *il sera enchanté de la voir bien gouver-*

* Cette lettre est rapportée dans l'ouvrage intitulé *les Prisonniers du Temple*, par M. Regnaut-Warin. On a répandu des doutes sur son authenticité; il est possible que ces doutes soient fondés; mais cet écrit n'en est pas moins d'accord avec les demi-révélations de Favras.

...deau. Continuons de réunir les probabilités. Lorsque l'ancien agent de Monsieur fut pendu sur la place de Grève, à une heure inaccoutumée et à la lueur des flambeaux, il se forma, autour de la potence, plusieurs cercles d'individus couverts des habits de la dernière classe, mais dont les traits distingués démentaient les haillons. Le condamné tardant trop à paraître, ces gens déguisés criaient avec impatience : Favras! Favras! et lorsque l'échelle glissa sous les pieds du patient, ce cri atroce s'éleva de la foule suspecte : *Allons, saute marquis*. En ce moment, deux hommes à cheval partirent à toute bride du lieu de l'exécution, et se rendirent au Luxembourg, qu'habitait le comte de Provence. Ce prince fit une pension de douze mille livres à madame de Favras; il la continua à son retour en France. Nous verrons plus d'une fois la liste des pensions accordées ou conservées par Louis XVIII, révéler assez clairement sa politique et ses actions. Revenons à l'année 1791.

Nous n'avons plus à mentionner le monarque, jusqu'à la fin de son règne illusoire, que pour les malheurs qui l'accablèrent, ainsi que sa famille. A partir du 26 juin, ce prince est véritablement prisonnier dans son palais. Vainement Barnave, qu'a fasciné un moment le prestige de la royauté, s'efforce-t-il dans l'assemblée d'obtenir, avec l'inviolabilité du souverain, maintenue par l'effet de son éloquence, quelques-unes des anciennes pré-

rogatives du trône... Les jacobins, devenus puissans, ne veulent rendre aucun éclat au diadême flétri. La monarchie n'est plus qu'une ombre, dont la légèreté française se joue. Louis XVI reçoit, dans le peuple, le nom de *M. Capet*; la reine est plaisamment surnommée *madame Veto*, par allusion à son éloignement pour toutes les lois constitutionnelles. Quand le ridicule frappe les hommes, tout retour à la dignité leur devient impossible.

La république est déja dans les institutions; mais un simulacre de royauté subsiste quelques mois encore dans les formules. L'assemblée nationale soumet donc, le 13 septembre, au roi la constitution qui vient d'être achevée; il l'accepte sur-le-champ, motive même longuement son acceptation, et le 14, ce prince jure, au sein de la représentation nationale, le maintien de cette loi de l'État... Et, dans le courant de décembre, Louis mande au roi de Prusse qu'il compte sur un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force suffisante, pour rétablir *l'ordre* en France... C'est ainsi qu'un roi français donne, à ceux qui doivent prendre plus tard le titre d'*alliés*, la première idée d'une armée d'occupation, destinée à violenter la politique intérieure d'une nation. Satisfaisant au vœu de Louis XVI, l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse concluent un traité offensif pour le *rétablissement de la monarchie française*. Les émigrés se jettent dans les rangs ennemis, sous les ordres du prince de Con-

dé..... La représentation nationale, devenue *assemblée législative*, le 1er octobre 1791, répond à cet acte d'hostilité par le décret du 9 février, qui appose un séquestre définitif sur les biens de l'émigration, déja mis sous la main du gouvernement, et chargés d'une triple contribution. Le 14 du même mois, ces biens sont affectés aux besoins de l'État. Le 20 avril, l'assemblée législative déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, ainsi qu'à ses alliés.

Depuis le mois d'octobre, l'émigration continue avec une renaissante activité. Cependant, le parti aristocratique n'est pas sans puissance dans l'intérieur : de toutes parts il excite des troubles, particulièrement dans les provinces méridionales. Une multitude de prêtres insermentés, après avoir été soustraits à la déportation par des fanatiques, se font instigateurs de guerre civile, et recruteurs des bandes révoltées. De toutes parts on s'efforce, par la corruption, le mensonge et la violence, de déconsidérer l'assemblée législative, et de neutraliser les moyens que ce corps délibérant veut opposer à l'invasion étrangère. A diverses reprises, la capitale est le théâtre des attentats d'une faction, peut-être de plusieurs factions ennemies de l'ordre de choses établi. Les 14 et 15 janvier, des assassins doivent remplir les tribunes de l'assemblée, et occuper les avenues du lieu des séances. Ils commenceront par insulter les députés, et les poignarderont durant l'alter-

cation. Tous les représentans patriotes sont voués au fer des égorgeurs. Le comité de surveillance découvre et fait échouer cet attentat. Changeant alors de plan, et voulant à tout prix exciter le désordre, dont les factieux savent toujours profiter, les agitateurs mettent le feu aux prisons de la Force, dans la nuit du 20 au 21 janvier; l'incendie est arrêté. Puis, on s'efforce d'ameuter la populace : des groupes menaçans paraissent le 22 au faubourg Saint-Marcel; le 23, des attroupemens plus considérables se forment sur divers points. Ces séditieux donnent à leur révolte un singulier prétexte : ils prétendent qu'on leur livre le sucre à vingt-deux sous la livre, et certes! les onze douzièmes de cette populace n'ont jamais consommé de ce produit colonial. La *révolte sucrée*, comme on l'appelle alors, se renouvelle le 14 février : cette fois ce sont des femmes, dignes agens d'une telle sédition, qui parcourent les rues, et résistent assez long-temps à des charges de cavalerie. Tout, dans ce temps d'effervescence, devient, sous la main des malveillans, sujet de trouble et de désordre. Un vaudeville intitulé : l'*Auteur d'un Moment*, contenant des sarcasmes contre le théâtre de Chenier, ensanglante le quartier du Palais-Royal. Le patriotisme de la garde nationale triomphe de ces mouvemens sans consistance, auxquels la presque totalité des citoyens demeure étrangère. Tandis que ces troubles se dissipent à Paris, on découvre, dans les souter-

rains du château de Versailles, une fabrique de cartouches très active. Enfin, voyant que ces diverses tentatives contre-révolutionnaires ne peuvent déterminer une commotion, le parti de la cour rentre dans les voies ténébreuses qui, depuis trois ans, lui sont familières. Des furets habiles sont répandus partout : ils tentent de corrompre les journalistes patriotes, cherchent à séduire les membres influens de la société des jacobins, osent même circonvenir ceux de l'assemblée législative. Dans le même temps, des légions d'applaudisseurs, des tousseurs, des moucheurs s'introduisent dans les tribunes de l'assemblée et troublent les séances ; tandis que d'autres divisions du même corps font, dans les rues, une guerre de couplets, de lazzi contre-révolutionnaires, et distribuent à la foule, au risque d'une bastonnade qui leur advient souvent, les pamphlets, les proclamations et les menaces du parti. Tous ces agens sont payés sur la liste civile : un écrivain royaliste, dont le témoignage ne saurait être suspect, Bertrand de Molleville, prend soin de l'affirmer dans son *Histoire de la Révolution* *, et rend irrécusable l'accession de la cour à ces sourdes conspirations. Le nombre des partisans actifs de l'émigration et de l'aristocratie s'élève, à Paris seulement, à vingt-cinq mille ; tous gens tarés,

* *Tome VII, chap. XIV, pages* 220 *et suivantes ; tome VIII, pages* 76, 311, 324, etc.

malheureux, perdus de débauche, piliers des tripots ou des mauvais lieux, toujours prêts à commettre le crime, pourvu qu'on le leur paie. Il s'établit aussi, à Paris, vers le milieu de l'année 1792, des planches de faux assignats, plusieurs ateliers de fausse monnaie, des fabriques clandestines de poignards. Bertrand de Molleville avoue encore ces différentes manœuvres, que lui, ministre à cette époque, proclame justes et légitimes. Tous ses collègues se montrent d'ailleurs aussi infidèles que lui au régime constitutionnel. Chaque jour la presse libre signale les intelligences du pouvoir exécutif avec les ennemis de la France; chaque jour on lui prouve que les lois nouvelles restent sans exécution : la trahison du ministère est flagrante.

Cependant la révolution de principes marche toujours vers son accomplissement : depuis quelques mois les citoyens portent le bonnet rouge; en avril, on plante, à Lille, le premier arbre de la liberté : bientôt d'autres villes suivent cet exemple, et Paris ne tarde point à les imiter. Le mot *sans-culotte*, né d'une boutade oratoire de l'abbé Maury *, fait fortune dans toute la

* Deux dames, patriotes exaltées, dont l'une était madame de Coigny, assistaient à une séance de l'assemblée constituante, et témoignaient, par de bruyantes remarques, leur improbation pendant un discours de l'abbé Maury. « Monsieur le président, faites taire *ces sans-culottes*, dit l'orateur « cynique; » le mot est resté.

France. Les ordres monastiques ont disparu, les couvens sont ouverts, l'habit religieux est interdit. L'ennemi est à nos frontières; mais le patriotisme, exalté par le danger de la patrie, saura défendre avec ardeur sa terre sacrée. Les anciens officiers français sont en grande partie réunis sous les drapeaux de l'étranger; mais cette classe de chefs, qu'on a nommée indécemment *bas-officiers*, remplacera avec avantage les militaires de cour, qui naguère arrivaient dans les régimens recrues-lieutenans, capitaines, voire colonels, et devaient apprendre, de ces mêmes bas-officiers, les manœuvres et le service qu'ils allaient commander. C'est de cette classe modeste que sortiront bientôt ces généraux dont la bravoure et les talens seront renommés un jour, et qui retremperont la noblesse à ses sources légitimes : le dévouement, l'héroïsme et le génie. La Prusse et l'Autriche font marcher deux cent mille soldats contre nous; mais loin d'être intimidés par cette formidable armée, les patriotes courent aux frontières en chantant; l'enthousiasme va créer des héros et multiplier les guerriers.

Au milieu de ces circonstances éclate l'insurrection du 20 juin : la cour, sans cesse en contradiction avec ses promesses, avec ses sermens, excite un vif mécontentement; mais le ressentiment du peuple n'est pas l'unique ferment des troubles de ce jour, dont les causes ne seront jamais clairement expliquées. Cependant les gi-

[illegible] les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, conduits par Santerre, se dirigent [illegible]. Pour bannière, ils portent une culotte de soie noire et lacérée, attachée au fer d'une pique, avec cette inscription : [illegible] voici les sans-culottes. Au bout d'une seconde pique, des bandits ont placé un cœur de bœuf, percé de part en part; on donne ce titre : *Cœur d'aristocrate.* Cette troupe, couverte de haillons, déguenillée et avinée, traverse les rangs de la garde nationale, rassemblée à la hâte, mais désorganisée depuis que La Fayette commande aux frontières; elle n'a point reçu d'ordres relativement au mouvement qui s'exécute. Les masses tumultueuses pénètrent de vive force dans l'assemblée; un orateur, nommé *Huguenin*, vocifère des imprécations contre le roi; puis, défilant autour de la salle en chantant *ça ira*, cette populace sort de l'enceinte législative et se rend au château. Les grilles sont abattues, les portes enfoncées à coups de hache; les cours, les escaliers, les appartements, sont en un instant envahis par vingt mille révoltés au visage farouche, aux intentions sinistres, qui brandissent des piques, des coutelas, des couperets de boucherie, des faux, des bâtons plombés... Un canon, monté à force de bras dans la salle des Cent-Suisses, y roule en ébranlant les planchers qu'il surcharge. On menace de bri-

sistible portière, cabinet où Louis XVI s'était retiré : lui-même l'ouvre et se présente avec calme devant la menaçante agglomération populaire. On prodigue à ce prince tous les genres d'outrages : de hideux tribuns l'interrogent, l'interpellent, le tutoient, l'injurient ; puis ils lui prescrivent, d'une voix tonnante, de sanctionner le décret du 24 mai, qui prononce la déportation des prêtres insoumis, et celui du 8 juin, qui ordonne la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. Le roi, sans se troubler, jure qu'il ne se dessaisira point des droits que lui donne la constitution. On couvre la voix du monarque, par les cris de : *A bas le veto! Sanctionnez les décrets!* Louis XVI monte alors sur une chaise, et tenant à prouver que ces cris ne l'intimident point, il pose la main d'un garde nationale sur son cœur, dont les palpitations ne sont point accélérées par l'éminence du danger. Il faut consacrer ici ce noble témoignage du courage, de la grandeur d'un souverain, digne en ce moment de son aïeul Henri IV. Pourquoi faut-il que ce courage soit passif, inutile à la gloire de celui qui en est doué, inutile à la nation, dont il pourrait dissiper les alarmes et assurer la prospérité? Louis XVI, altéré par un long discours, boit dans la première bouteille qu'on lui présente, se coiffe du bonnet rouge d'un sans-culotte, et parvient, à force de stoïcisme et de résignation, à calmer la foule accourue au château, avec les projets les

plus funestes... Cependant, cette tourbe mutinée ne se retire pas encore; calmée par la sérénité du monarque, par la familiarité de ses manières, elle ne songe point à quitter les Tuileries, et Santerre, le terrible Santerre, semble méditer de nouveaux attentats, lorsque vingt-quatre membres de l'assemblée arrivent au château. Vergnaud et Isnard, qui font partie de cette députation, essaient en vain de haranguer les insurgés; Péthion seul, Péthion, l'idole du jour, peut se faire entendre. On lui obéit, on se retire; le calme se rétablit aux Tuileries..... Mais il y reste les traces de tous les genres de violation. Ainsi finit la journée du 20 juin : sans doute les moteurs secrets de ce mouvement n'ont voulu qu'avilir la royauté, afin de l'anéantir ensuite plus aisément.

Le 28 juin, La Fayette, ennemi de tout moyen illégal, La Fayette, alors défenseur de la monarchie constitutionnelle, accourt des frontières à l'assemblée demander la punition de l'attentat du 20 juin : l'immense majorité de la représentation approuve sa proposition et l'appuie. Si Louis XVI sait profiter de cet incident favorable, une partie du lustre de la couronne peut reparaître... Mais l'irascible Marie-Antoinette, qui ne conçoit la grandeur du trône qu'avec l'absolutisme, avec les profusions de cour illimitées, avec les galanteries, les tripots, les prodigalités sans frein, Marie-Antoinette paralyse les bonnes inspirations du souverain, qui, comme des lueurs promptement

étouffées, brillent par intervalles, dans le caractère irrésolu et trop facile à séduire de ce malheureux prince. La noble démarche de La Fayette n'est pas appréciée : une cour ingrate sourit à l'aspect des flammes où ce général est brûlé en effigie. Encore une secousse et la monarchie va crouler.

Tant de troubles intérieurs, tant de machinations dressées par les divers partis, ne refroidissent point le patriotisme des bons citoyens. La patrie est déclarée en danger le 11 juillet, et, dans un seul jour, quinze mille volontaires s'enrôlent à Paris, aux accens de l'*hymne des Marseillais*. Les méridionaux qui donnent leur nom à cette belle composition, ne méritent pas un tel honneur : le bataillon de Marseille amalgame tumultueux dont les intentions paraissent viser au désordre et à l'anarchie, révolte les bons citoyens. Son arrivée à Paris est marquée par des excès que la population pourrait aisément arrêter ; mais il existe alors une telle confusion de partis dans la capitale que personne n'ose agir ouvertement.

Enfin, le 3 août, Péthion, organe des girondins, qui espèrent gouverner à l'ombre d'une couronne sans pouvoir, posée sur le front du duc d'Orléans, Péthion demande la déchéance de Louis XVI et la convocation d'une *convention nationale*, pour statuer, au nom du peuple souverain, sur la forme future du gouvernement. Ce parti ne sent pas qu'il seconde un autre parti, *les corde-*

liers, dont le fougueux Danton est le chef, et la république le but... Les sections de Paris soutiennent presque toutes de leur vœu la motion faite par Péthion... La ville retentit d'un cri presque unanime : *la déchéance de Louis XVI*... Un comité d'insurrection s'organise : Péthion, nommé maire, connaît ce comité; mais il en laisse ignorer l'existence à la représentation nationale. Le 9 août il répond vaguement aux interpellations que lui adresse l'assemblée sur la tranquillité de la capitale, et déclare n'avoir aucun avis de l'arrivée d'un corps de fédérés, dont il est néanmoins bien informé.. Il est donc évident que ce magistrat conspire contre le trône. Mais, nous le répétons, ce n'est pas son parti qui profitera du complot qu'il trame; il ne formera point, des débris de la pourpre de Louis XVI, un manteau pour la royauté d'un duc d'Orléans; cette pourpre sera déchirée, dispersée en lambeaux par le parti républicain que Danton dirige. Ni Robespierre, ni Marat, autres républicains d'une nuance différente, ne participeront à cette subversion. Danton, le Mirabeau des sans-culottes, le Catilina de la populace, comme l'appelle l'historien Montgaillard, Danton a pour soutiens, pour séides, Santerre, Legendre, Bourdon de l'Oise, Manuel, procureur de la commune, Chaumette, officier municipal, Tallien, Billaud-Varennes, membres du conseil général, et Fabre d'Églantine, poète comique. Dans le sein de l'assem-

blée, les seuls Bazire, Chabot et Merlin de Thionville sont dans le secret de la conspiration. Le reste du corps législatif dort sur le volcan entr'ouvert, qui peut l'engloutir avec la monarchie. Quant à Louis XVI, rassuré par la marche des armées étrangères; confiant dans les petites intrigues intérieures de l'ex-ministre Bertrand de Moleville, il croit sa personne en sûreté, et ferme l'oreille à l'orage qui gronde aux portes de son palais.

Cependant, dès l'entrée de la nuit du 9 au 10, les cordeliers, prenant le pas sur les girondins, s'assemblent dans les sections: dominant par leur nombre les délibérations qui s'y engagent sur le mouvement projeté, ils décident la suspension de tous les pouvoirs constitués, et se proclament peuple souverain. Le tocsin, signal d'avance annoncé aux sans-culottes, sonne dans tout Paris. Santerre et Panis descendent des faubourgs avec leur population; Barbaroux prend le commandement des Marseillais; les fédérés courent aux armes; leur cohorte se grossit de mille vagabonds, tenus en réserve dans les guinguettes des barrières, et qui sont aussitôt armés. Cent quatre-vingts commissaires, nommés dans les assemblées tumultueuses des sections, se rendent à l'Hôtel-de-Ville, s'y forment en conseil général, sous la présidence de Huguenin; Tallien, homme jusqu'alors obscur, saisit la plume... Ce corps municipal improvisé, casse celui qui existait légalement, et fait

garder à vue Péthion, maire, et Manuel, procureur de la commune... Le parti girondin reconnaît alors qu'il est débordé.

Dans ces entrefaites, on apprend à la Ville que Mandat, commandant les postes nationaux de service aux Tuileries, fait des dispositions défensives; on l'appelle à la commune, comme pour lui donner des ordres... Il accourt, on le destitue, et il est égorgé par le nommé Rossignol. La générale bat à trois heures du matin: partout où des rassemblemens constitutionnels se forment, sous l'uniforme de la garde nationale, ils sont dispersés; les cordeliers s'emparent des canons amenés au Carrousel sur l'ordre de Mandat. Les députés, éveillés par la générale, sont assemblés au manège: on délibère en tumulte, dans une enceinte à demi-ténébreuse.... Les girondins, qui reconnaissent la défaillance de leur parti, veulent casser l'arrêté de la Ville; mais les masses armées s'avancent: la terreur glace l'opposition girondine.... L'ordre du jour de la veille continue. Le ministre de la justice, Dejoly, dans les mains de qui le portefeuille ne fera que passer, et qui rentrera humblement au barreau, Dejoly vient, au nom du roi, annoncer que la capitale est en pleine rumeur; que le trône paraît menacé. François de Neuchâteau répond froidement: « Il n'y a aucune mesure à prendre; il existe des lois, c'est « au pouvoir exécutif à les faire exécuter...» Le parti girondin, toujours flatté de l'espoir de saisir

les rênes de l'Etat, arrachées des mains du souverain, réclame avec force l'ordre du jour; on reprend d'insignifiantes discussions.

A huit heures du matin, une forte colonne de révoltés, composée en partie de Marseillais et de fédérés, débouche sur le Carrousel, et braque, contre le château, deux canons, enlevés durant la nuit à sa défense. Un poste de gendarmes à cheval, stationné sur la place, se replie le long de l'hôtel de Longueville. Dans le même instant, un bataillon du faubourg Saint-Marceau occupe le jardin des Tuileries, dont l'entrée est restée libre, malgré les ordres de la reine. Un autre bataillon prend position sur le Pont-Royal. La demeure du souverain est investie. Plusieurs détachemens de la garde nationale, stationnés aux Champs-Élysées, dans le jardin des Tuileries, sur les quais, demeurent inactifs témoins du mouvement; ils n'ont point reçu d'ordres de leurs chefs, l'état-major de la garde nationale ayant été cassé dans la nuit par le parti insurrectionnel..... D'ailleurs, ces soldats-citoyens, ignorant ce qui doit se passer, songent à la conservation de leur propre foyer; la plus grande partie se disperse, ou spontanément, ou repoussée par les factieux. Quelques grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas et de celle des Petits-Pères, restent seuls à leur poste; mais sans aucune connaissance de la direction qu'ils doivent prendre.

Cette force nationale, réunie aux postes de ser-

vice et à mille Suisses, forment environ trois mille six cents combattans : c'est sur ce petit nombre d'hommes que repose le salut de la monarchie. Car à peine doit-on compter de cent à cent-vingt royalistes aux ailes de pigeon, en habits de cour, et presque tous éclopés, que le vieux maréchal de Maillé présente fastueusement au roi, comme les colonnes de la royauté menacée. Ce maréchal, environné d'un état-major si imposant, reçoit le commandement du château. Il se met péniblement aux genoux du souverain, et, tirant sa petite épée, il lui dit, en montrant l'escouade qui l'environne : « Sire, voilà « votre fidèle noblesse, accourue pour défendre « Votre Majesté ; seconderez-vous ses efforts. — « Je les seconderai », répond imprudemment « Louis XVI. » Cette double indiscrétion, qui parvient bientôt à la connaissance des gardes nationales, les indispose et refroidit leur zèle, plus efficace que celui des invalides de l'Œil-de-Bœuf dont Maillé a proclamé le dévouement.

L'épisode de la présentation des vieux gentils-hommes s'est passé dans la nuit ; à cinq heures, Louis XVI, en apparence décidé à résister, passe la revue des postes... Le descendant de Henri IV se présente à ses défenseurs, le chapeau sous le bras, l'épée dans le fourreau, vêtu d'un habit violet, en souliers à boucles. Le roi est pâle, défait, ses yeux sont humides, sa démarche paraît chancelante... Il ne dit pas un mot aux soldats

auxquels il se montre ; mais il lève les yeux au ciel, et n'inspire que la pitié, la pitié qui détrempe le courage, qui éteint l'héroïsme. L'hésitation du monarque entraîne celle des citoyens, que le devoir plus que l'affection rassemble au château : leurs rangs, déja bien éclaircis, s'éclaircissent davantage... Le Louis XVI du 20 juin, en uniforme de garde national, à cheval, le fer au poing, attendant les Marseillais à la tête d'une saine partie de la population parisienne, eût sauvé le trône de ses pères ; le Louis XVI du 10 août, en costume de petit lever, en roi de galerie, achève de se perdre et perd la monarchie avec lui.

A huit heures et demie, Rœderer paraît dans le Carrousel : « Vous ne serez pas assaillans, dit-il, « aux gardes nationaux, à Dieu ne plaise ; vous « ne serez que sur la défensive. » L'hésitation devient plus grande dans le cœur des soldats-citoyens. Rœderer monte ensuite chez le roi ; il invite ce prince et sa famille à se réfugier dans le sein de la représentation nationale ; il intime en quelque sorte cette invitation. Alors, la velléité guerrière du monarque achève de s'évanouir : il obéit humblement à l'impérieux député. La fière Marie-Antoinette, rouge d'humiliation, le sein oppressé et haletant, suit son faible époux ; la sœur de Louis et les deux enfans de France les accompagnent... On traverse sans obstacle le jardin jusqu'à la terrasse des Feuillans, entre deux haies de Suisses et de grenadiers des sections. Mais,

arrivé au bas de cette terrasse, le cortège ne peut passer outre; une populace furieuse se presse en ce lieu, et refuse le passage en criant : *Nous ne voulons plus de tyrans; la mort! la mort! à bas madame veto.* Après avoir parlementé plus d'un quart d'heure, Rœderer obtient enfin, pour la famille royale, la faculté d'entrer dans l'assemblée. Mais l'escorte est repoussée dans le jardin.

Le roi, après avoir pris place à côté du président Vergniaud, se lève et dit : « Je suis venu pour « épargner un grand crime; je pense que je ne « saurais être plus en sûreté qu'au milieu des re- « présentans de la nation. — Vous pouvez, Sire, « répond le président, compter sur la fermeté de « l'assemblée nationale; ses membres ont juré « de mourir en soutenant les droits du peuple et « *les autorités constituées.* » Peu de temps après, un membre fait observer que la constitution s'oppose à ce que l'assemblée délibère en présence du pouvoir exécutif. Sur cette observation, Louis XVI et sa famille sont relégués dans la loge du journal le *Logographe*. C'est un réduit de douze pieds carrés, situé derrière le fauteuil du président. Une grille, qui sépare cette loge de la salle des séances, est démontée. Louis XVI aide, de sa main royale, les ouvriers chargés de ce travail.

A peine ces dispositions sont-elles terminées que la salle est ébranlée par un coup de canon, que plusieurs autres suivent immédiatement... Le

bruit de la mousqueterie se fait ensuite entendre, mêlé de cris et de vociférations... C'est la monarchie expirante qui se débat, abandonnée par le monarque... Dans son agonie de quelques heures, tout le sang des Suisses est versé... On les égorge jusqu'à deux heures dans les appartemens, sur la terrasse, dans les cours, sur le Carrousel. En vain demandent-ils la vie; les Marseillais les massacrent sans pitié : victimes d'un dévouement stipendié, ils demeurent fidèles au marché jusqu'à leur dernier soupir. D'autres détails excéderaient nos limites; et nous nous félicitons d'avoir à abréger des horreurs qui ont eu déja tant d'échos sinistres.

Trois jours après ces terribles exploits, Louis XVI et sa famille sont enfermés dans la prison du Temple; leur garde est confiée au corps municipal. La royauté est suspendue; on abat, sur les places publiques de Paris, toutes les statues des rois : un gouvernement provisoire, anarchie organisée, est établi. Les assemblées primaires sont convoquées pour le 16 août; elles nomment des électeurs; ceux-ci nomment les députés qui doivent composer une *convention nationale*... Dans cette conflagration éclate la première insurrection ouverte de la Vendée : elle a lieu le 22 août, dans le district de Châtillon-sur-Sèvres. Tandis qu'un nouveau régime s'élabore, cinq mille têtes sont jetées dans le précipice où vient de s'ensevelir la monarchie : les 2 et 3 septembre, on massacre, sous la désignation d'*aris-*

tocrates conspirateurs, et sans jugement régulier, tous les nobles, tous les prêtres détenus à la Conciergerie, à la Force, au Châtelet, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au séminaire de la rue Saint-Victor, aux Carmes de la rue de Vaugirard, aux Bernardins, à Bicêtre, à la Salpêtrière. Le 20 septembre, tandis que Kellerman arrête glorieusement, à *Valmy*, l'invasion étrangère, la convention nationale succède à l'assemblée législative. Le 21 du même mois la république est proclamée.



Abattoir Montmartre.

CHAPITRE II.

CONVENTION NATIONALE, GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN, PROCÈS DE LOUIS XVI, SA MORT, TERREUR RÉVOLUTIONNAIRE, PARIS DURANT CETTE PÉRIODE, 9 THERMIDOR, CONSTITUTION DE L'AN III, DIRECTOIRE, CONSULAT.

Le jour même où la convention nationale fut installée, Collot-d'Herbois, qui, comme l'a dit un écrivain spirituel, devait, en sa qualité de comédien, apprécier l'*importance des rôles*, Collot-d'Herbois proposa l'abolition de la royauté..... Cette motion fut presque unanimement accueillie : des applaudissemens, plus démonstratifs que parlementaires, firent retentir la salle. Quelques députés représentèrent cependant qu'un sujet de cette importance devait être traité dans une délibération calme et grave. « Eh! qu'est-il besoin « de discuter, s'écria l'évêque constitutionnel Gré- « goire? les rois sont dans l'ordre moral ce que les « monstres sont dans l'ordre physique; les cours « sont *l'atelier des crimes et la tanière des ty-* « *rans*. L'histoire des rois est le martyrologe des « nations. » Après cette boutade, la républiqne fut brusquement proclamée... Subversion digne

d'un peuple qui jusqu'alors avait chanté ses conquêtes, ses défaites, ses fastes civils, ses calamités... Une monarchie de quatorze siècles tombait anéantie par un trait d'esprit. La république française, fondée en quelque sorte *ab irato*, sur un sol miné par les factions intérieures, et qu'embrasaient les flammes étrangères; cette république, si légèrement instituée surtout, pouvait être puissante, et elle le fut; mais non pas viable, et elle périt promptement. Abattre une royauté qui croulait, la tâche était facile; mais on manqua de temps, de prudence et d'accord pour réédifier solidement le régime populaire qu'on voulait y substituer. Cependant, tout fragile que fut l'édifice, il servit d'asile à une nation menacée de toutes parts; il lui épargna le joug honteux de l'étranger, qu'apportaient les despotes du nord. Quels qu'aient été les erreurs, les crimes même de cette époque, la postérité, qui juge avec impartialité, parce qu'elle juge d'après les résultats sortis dès longtemps du brasier des passions contemporaines, la postérité reconnaîtra que le gouvernement conventionnel sauva la patrie. Cette vérité fondamentale une fois posée, nous ne dissimulerons aucune des fautes, aucun des forfaits commis pendant cette courte éclipse de monarchie. Toutefois, nous n'en conclurons point, ainsi que tant de publicistes, que la république soit, chez une grande nation, un régime contre nature. Si, comme on l'a dit, les institutions républicaines tiennent essen-

tiellement à l'esprit public, au caractère général du peuple qui les reçoit, nous ne voyons pas pourquoi l'instant où s'opère une régénération entière de principes, une refonte complète de l'état social; résultant du développement des lumières et des progrès de la raison publique, ne serait pas le moment convenable pour la fondation du gouvernement le plus naturel, le plus conforme à la dignité de l'homme. Nous bornerons ici ces réflexions, qui ne se rapportent qu'au temps où la société politique est à reconstituer, comme en 1792; non à ceux où sa marche, même entravée par les abus et la corruption, est encore préférable à une réédification que fait d'ordinaire payer chèrement la catastrophe sanglante dont elle est précédée.

Le 22 septembre, la convention nationale institue l'ère républicaine : l'année se partage en douze mois *, dont les noms ingénieux rappellent les saisons, les phénomènes astronomiques qu'elles amènent, et les présens annuels de la nature. Chacun des mois est divisé en trois périodes de dix jours, appelées *décades*; les jours reçoivent

* L'automne devenait la première saison de l'année : elle se composait de *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*; les mois d'hiver étaient *nivose*, *pluviose*, *ventose*; ceux du printemps se nommaient *germinal*, *floréal*, *prairial*; enfin, l'été se composait de *messidor*, *thermidor et fructidor*. — Les jours de la décade étaient *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi et decadi*.

une dénomination indicative de leur ordre numérique. Cinq jours *complémentaires*, qu'on nomme vulgairement *sans culotides*, complètent la période annuelle; un sixième jour complémentaire correspond aux années bissextiles. Dans ce nouveau système, les saints, subissant à leur tour l'influence révolutionnaire, sont expulsés du calendrier : des fruits, des légumes prennent leur place : Noël, Pâques, la Pentecôte, la Toussaint, tombent en disgrace : les fêtes de la *jeunesse*, des *époux*, des *vieillards*, du *peuple souverain* deviennent les grandes solennités de l'année.

Cependant la victoire de Valmy, peu importante comme faste militaire, procure à la cause nationale un immense résultat. Les Prussiens, qui s'étaient avancés en conquérans jusqu'au cœur de la Champagne, se retirent avec précipitation et sont poursuivis par les généraux français, particulièrement par Dumouriez. Cet évènement réduit au désespoir les princes et l'émigration. Un coup plus terrible leur est porté le 23 octobre : sur la proposition de Garnier de Saintes, les émigrés, sans distinction d'âge ni de sexe, sont bannis à perpétuité du territoire français. Le décret rendu, qui tout à la fois a les formes d'une accusation, d'une procédure et d'un jugement, punit de mort ceux des individus frappés de proscription qui rentreraient en France. Cette loi constitue, dans l'histoire, une trinité terrible, avec le renvoi des Maures d'Espagne et la révocation de l'édit de

Nantes. La victoire de Jemmapes, remportée le 6 novembre, achève de désespérer les ennemis français et étrangers de la révolution. Dans cette journée, l'ex-duc de Chartres, le général républicain l'*Égalité* (aujourd'hui Louis-Philippe, roi des Français), se distingue sous les ordres de Dumouriez, ainsi qu'il s'est déja distingué au combat de Valmy : ces deux faits d'armes, dont les noms seront inscrits un jour sur la bannière d'une monarchie d'aubaine, offriront une enseigne populaire, fastueusement déployée... Mais le témoignage des enseignes...

D'après les pressantes délibérations du club des jacobins, convention nationale secondaire, presque aussi puissante que la première, Louis XVI est mis en accusation, le 7 novembre, sur la proposition de *Jean Mailhe.* Dans plusieurs séances successives Billaud-Varennes, Léonard Bourdon, Manuel, Cambacerès, Robert, Grégoire, Serre, Charlier, Péthion, Audot, Lecarpentier, Jean-Bon-Saint-André, soutiennent la proposition de Mailhe; quatre députés seulement, Morisson, Fauchet, Gamon et le Fort, tout en protestant de leurs sentimens républicains, s'élèvent contre le projet de mise en jugement. Sous l'empire de la constitution de 1791, disent-ils, le roi était inviolable; l'abolition de cette constitution détruit les prérogatives de ce prince, et le fait rentrer dans la classe des citoyens, quant à ses actions ultérieures; mais ces orateurs pensent que personne n'a le

droit de le rechercher pour les actes accomplis sous le manteau d'inviolabilité dont la loi de l'État l'avait recouvert. Cette opinion, basée sur les principes d'une saine jurisprudence et d'une légalité irréfragable, ne peut prévaloir dans une assemblée où les ennemis de Louis XVI dominent; déja la mise en accusation est résolue, lorsque, le 20 novembre, le ministre Roland annonce la découverte de *l'armoire de fer*, où tant de preuves accusatrices étaient enfermées. « Ces « pièces, écrit le ministre, étaient dans un lieu « si particulier, si secret que si la seule personne « de Paris qui en avait connaissance ne l'eût indi- « qué, il eût été impossible de les découvrir. Elles « étaient derrière un panneau de lambris, dans « un trou pratiqué au mur et fermé par une porte « de fer. C'est l'ouvrier qui l'avait faite qui m'en « a fait la déclaration. Je n'ai été instruit de la « cachette qu'au moment où je m'y suis trans- « porté; je n'ai eu que le temps de la faire ouvrir « devant moi, d'y prendre les papiers, de les « mettre dans deux serviettes, et de les porter sur- « le-champ à l'assemblée. » Ces papiers sont la correspondance du roi avec La Fayette, Mirabeau, Laporte, intendant de la liste civile, Talon, Saint-Foix, Bertrand de Molleville, Rivarol, etc. Renforcée des documens trouvés dans l'armoire de fer, la discussion sur la proposition de Mailhe continue dans le mois de décembre; des discours virulens l'appuient. Saint-Just s'écrie : « Le ci-de-

« vant roi doit être jugé en ennemi; vous avez « moins à le juger qu'à le combattre... Est-ce donc « quelque chose de religieux que de tuer un ty- « ran? — Les rois, dit Grégoire, répètent l'ab- « surde maxime qu'ils tiennent leur couronne de « Dieu et de leur épée. Eh bien! les peuples, « prêts à broyer ces monstres, qui se disputent les « lambeaux des hommes, vont prouver qu'ils « tiennent leur liberté de Dieu et de leurs sabres.» — Écoutons Manuel : « Il fut roi, il est donc cou- « pable; car ce sont les rois qui ont détrôné les « peuples... Sans ces mandrins couronnés, il y a « long-temps que la raison et la justice couron- « neraient la terre... Que de temps il a fallu pour « casser la fiole de Reims. » Un autre orateur fu- ribond, Robert vocifère ces mots : « Un roi, « c'est-à-dire un tigre, un antropophage, un de « ces êtres que l'humanité abhorre, que la raison « repousse, que la liberté exile à jamais de la terre « des vivans... Quel est celui de nous qui a jamais « prononcé le mot de roi sans horreur? » — Con- dorcet insinue plus métaphysiquement : « Enfin il « est temps d'apprendre aux rois que le silence « des lois sur leurs attentats est le crime de la « puissance et non le vœu de la nation. — Écou- « tez, s'écrie d'une voix sombre le tragique Ché- « nier : Frappez, tandis que, du nord au midi, nos « armées victorieuses pacifient le sol qu'avait « souillé la tyrannie, tandis que le tocsin de la li- « berté sonne, dans l'Europe entière, la pre-

« mière heure des nations est la dernière des rois.
« —Que Louis soit jugé, dit Thibaudeau, et que,
« sur la place de son supplice, il soit élevé un
« monument qui apprenne à la postérité que tous
« les hommes sont également sujets de la loi. »
Ainsi ce député n'accuse pas Louis XVI; il le condamne. Robespierre jeune laisse tomber de la tribune cette opinion féroce : « Je propose que Louis
« Capet soit traduit à la barre, pour y déclarer
« ses premiers complices, y entendre prononcer
« son jugement de mort, et être conduit sur-le-
« champ au supplice. » — L'autre Robespierre, le futur dictateur, ou plutôt l'agent d'une tyrannie occulte, termine un long discours par ces mots :
« Louis doit mourir, parce qu'il faut que la li-
« berté vive (peut-être pensait-il parce qu'il faut que l'ambition triomphe). Je demande que la
« convention nationale le déclare, dès ce mo-
« ment, traître à la nation française, criminel
« envers l'humanité. » Robespierre veut que le roi périsse sur l'emplacement même de son palais, pour donner un grand exemple au monde. Nous abrégeons ces horribles mouvemens oratoires, cette émulation de vengeance et de fureur.

Au milieu de cet élan sanguinaire, dix députés inscrivent honorablement leurs noms dans les fastes de l'équité, en s'efforçant de prouver que, non-seulement on ne peut condamner légalement Louis XVI, mais que la France n'a aucun intérêt

à le juger *. « L'Angleterre, dit Morisson, fit « tomber la tête de Charles Stuart, et l'Angle- « terre se vit bientôt sous la dépendance d'un roi. « Rome, plus généreuse, ne fit que chasser les « Tarquins, et Rome a joui pendant long-temps « des bienfaits de la république.... » Le savant Dupuis prononce ensuite ces paroles mémorables, auxquelles toutes les réflexions de l'assemblée devraient se rallier : « Je souhaite que l'opinion qui « obtiendra la majorité des suffrages fasse le « bonheur de mes concitoyens, et elle le fera si « elle peut soutenir l'examen sévère de l'Europe « et de la postérité, qui jugeront le roi et ses « juges. »

Deux générations, en passant sur ce grand procès, y ont laissé les traces d'une longue, d'une mûre discussion, et la vérité en est ressortie lumineuse et impartiale. Louis XVI était coupable; mais, expulsé du trône par la loi constitutionnelle, il subissait déja sa punition. Un bannissement pur et simple, ordonné par l'autorité exécutive, était le seul acte légal que la république eût encore à exercer contre lui. La convention nationale tenait du peuple le droit de reconstituer l'état politique, non celui de porter une investiga-

* Ces députés étaient Morisson (Vendée), l'abbé Fauchet (Calvados), Rouzet (Haute-Garonne), Dupuis (Seine-et-Oise), Poulain-Grandpré (Vosges), Conté (Basses-Pyrénées), Albouys (Lot), Louvet (Somme), Giraud (Côtes-du-Nord), Lanjuinais (Ille-et-Vilaine).

tion judiciaire dans le régime détruit ; et si la nation exigeait impérieusement une vengeance, elle seule, dans ses assemblées primaires, réunies *ad hoc*, était apte à décider si le monarque déchu pouvait être jugé, d'après quelle loi, par qui ; et, certes ! la raison publique n'eût jamais posé en principe que la convention nationale était appelée à intenter l'accusation, puis à prononcer l'arrêt.

Nonobstant ces grandes considérations, alléguées par la partie exempte de passions qui siège dans le corps représentatif, l'assemblée décrète, le 3 décembre, que Louis XVI sera jugé, et qu'il le sera au sein de la convention nationale. Le procès commence le 4, et continue tous les jours, de midi à six heures. Trois partis se réunissent contre l'accusé : 1° les girondins, dont les vues, encore incertaines, s'arrêteront soit à la république, soit à la monarchie, pourvu qu'ils puissent tenir le timon de l'Etat ; 2° les cordeliers, jacobins-Dantonistes, partisans déclarés d'une république, cimentée par le sang de ses ennemis ; 3° les jacobins, dont Robespierre, Saint-Just, Couthon, Marat, sont les principaux organes. Ces factions, également exaltées, ne peuvent manquer de former une majorité fatale à l'illustre prévenu. L'instruction est précédée d'une loi, en date du 4 décembre, portant : « Quiconque proposera ou « tentera d'établir en France la royauté, ou tout « autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du « peuple, sera puni de mort. »

Le 11 décembre, au matin, Louis est brusquement enlevé du Temple, et conduit à la convention, à travers une escorte formidable, pourvue d'artillerie; Santerre, commandant de la garde nationale, accompagne l'ex-souverain : il paraît à la barre, à ses côtés. Barrère, président, se lève, et dit : « Louis, la nation vous accuse ; « l'assemblée nationale a décrété que vous seriez « jugé par elle et traduit à sa barre. On va vous « lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont « imputés.... Vous pouvez vous asseoir. » Mailhe, qui, le premier, a provoqué le jugement de l'accusé, lit une longue suite d'imputations, desquelles il résulte que, d'après les papiers compulsés dans les bureaux de la liste civile ou trouvés dans l'armoire de fer, le roi déchu est prévenu d'avoir entretenu des intelligences coupables : 1° avec les émigrés, dont il secondait les attentats; 2° avec les cours de Vienne, de Berlin et de Turin, qu'il encourageait à envahir la France, en leur annonçant qu'il n'avait paru se prêter à la guerre que pour accélérer la marche de leurs troupes, et conséquemment sa *délivrance*; 3° avec la cour de Madrid, auprès de laquelle il protestait, depuis 1789, contre toutes les sanctions qu'il pourrait donner aux décrets du corps représentatif; 4° avec le clergé réfractaire de l'intérieur, dont il approuvait les actes de fanatisme et de rébellion.

Dans un long interrogatoire, qui suit immé-

diatement cette lecture, Louis se renferme dans un système d'ignorance, de non participation, de compétence constitutionnelle ou de dénégation ; ses réponses se bornent à : « Cela « regardait les ministres.—Cela ne peut me regar- « der personnellement. — J'ai donné sur cela les « ordres que les ministres m'ont proposés. — La « constitution me laissait la sanction libre des dé- « crets. — Je ne reconnais pas ces pièces. — « (Plusieurs sont de son écriture.) — Je n'ai ja- « mais eu connaissance d'aucun projet de cons- « piration. »

Contre l'avis de Robespierre et de ses jacobins, qui veulent que Louis soit mis à mort sur-le-champ, par mesure de sûreté générale, la convention accorde un conseil à l'accusé. Il choisit Target et Tronchet : le premier flétrit sa réputation d'un refus; le second accepte. Lamoignon de Malesherbes, ministre disgracié par le monarque despote, vient librement s'adjoindre à la défense du monarque malheureux. Ce vieillard de soixante-dix ans, qui n'ignore point le danger auquel il s'expose, excite une noble émulation. Lally-Tollendal, Malouet, Cazalès, Necker, du fond de leur retraite, publient de chaleureux mémoires en faveur de Louis XVI. Une femme, Olympe de Gouges, s'inscrit parmi ces héros du dévoûment : elle offre sa coopération aux défenseurs du roi; la convention passe à l'ordre du jour. Mais, sur la demande de Malesherbes et

Tronchet, elle les autorise à s'adjoindre le citoyen *Desèze*, jeune avocat de Bordeaux, dont la réputation commence à poindre au barreau.

Dès les premiers jours de décembre, Louis XVI, séparé de sa famille, est mis au secret, et réduit aux soins d'un seul valet de chambre, nommé *Cléry*. Tous les instrumens offensifs ont été enlevés à ce malheureux prince; un arrêté de la commune est rendu, le 22, pour lui permettre de se raser, en présence de quatre commissaires désignés à l'Hôtel-de-Ville; le corps municipal passe à l'ordre du jour sur la demande d'un dentiste faite par le prisonnier, qui souffre d'une fluxion; Marie-Antoinette, sa fille et sa belle-sœur, ne sont pas plus heureuses dans la demande d'une paire de ciseaux pour se couper les ongles.

Le 25 décembre, Louis XVI rédige une déclaration, sous la forme d'un *Testament*, qu'il termine en prenant Dieu à témoin, qu'il est innocent de tous les crimes qui lui sont imputés. Le 26, l'accusé comparaît à l'assemblée; Desèze, par un plaidoyer de trois heures, établit la défense de son royal client. L'avocat semble s'être abstenu de tout mouvement oratoire; les faits seuls sont exposés dans son discours, qui, peut-être, manque d'énergie et d'élan; mais Louis a déclaré qu'il voulait convaincre et non émouvoir. Lorsque le roi s'est retiré, il trouve encore des défenseurs dans le sein de l'assemblée. Lanjuinais est le premier, Hardy, de la Seine-Inférieure, Salles, de la Meur-

the et Kersaint, de Seine-et-Oise, sont du nombre. Ce dernier demande « que les déclamations « et les hurlemens de tribune soient exclus de la « discussion; nous sommes des juges, non des « bourreaux, ajouté-t-il avec un éclat de voix. » Cette observation judicieuse n'empêche point que des cris de rage ne s'élèvent de la *montagne* *, sur la demande d'ajournement faite par un assez grand nombre de membres... Thuriot, Duhem, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Julien de la Drôme, menacent d'égorger les ajourneurs.

Le procès se poursuit sans discontinuité jusqu'au 20 janvier 1793. Le 14, la convention décrète que les questions sur le jugement seront posées et discutées dans l'ordre suivant: *Louis est-il coupable? — Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple? — Quelle sera la peine?* Le 15, l'assemblée se compose de sept cent quarante-neuf membres. On procède à l'appel nominal sur la première question : six cent quatre-vingt-trois répondent affirmativement; Louis est déclaré coupable. Quant à l'appel au peuple, la

* On appelait *la Montagne* les banquettes élevées de l'amphithéâtre, sur lesquelles siégeait la faction des Jacobins; on nommait *Marais* ou *Ventre* les places basses et centrales occupées par les députés aux opinions modérées : une partie des Girondins siégeait en ce lieu; le surplus était occupé par *les Feuillans*, ou prétendus partisans de la monarchie constitutionnelle de 1791, qui n'étaient autres que des royalistes timorés.

convention offre un partage d'avis moins inégal : deux cent quatre-vingt-six membres votent pour, quatre cent quatre-vingt-quatre votent contre. Le jugement de Louis ne sera pas soumis à la sanction du peuple. Le 17, l'appel nominal sur la troisième et fatale question se termine à neuf heures du soir. Le nombre des votans est de sept cent vingt-un. Les votes sont ainsi repartis :

Pour les fers	2	
Pour la détention ou le bannissement.........	286	
Pour la mort, avec sursis.	46	
Pour la mort immédiate.	387	
		721

Ainsi ont voté :

Pour la mort............	387
Pour diverses peines......	334
Majorité fatale..........	53

Parmi les votes funestes, dictés avec tous les mouvemens oratoires que peut inspirer une affreuse soif de sang, un seul excite des cris d'horreur, même parmi les jacobins les plus féroces : ce vote, c'est celui de Philippe l'Égalité, cousin de Louis XVI. L'ex-duc d'Orléans s'avance gravement au pied du bureau et dit : « Uniquement « occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux « qui ont attenté ou qui attenteront à la souve- « raineté du peuple méritent la mort, je pro- « nonce la mort de Louis *. » Enfin, Vergniaud,

* Dans la séance du 16 décembre précédent, lorsque

président de l'assemblée, se lève et dit d'une voix solennelle : « Je déclare, au nom de la convention nationale, que la peine qu'elle prononce « contre Louis Capet est celle de mort. » Cette proclamation est accueillie par un profond silence. Malesherbes, Tronchet et Desèze, admis à la barre, lisent une protestation de Louis XVI, écrite de sa main, et ainsi conçue : « Je dois à « mon honneur, je dois à ma famille de ne point « souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un « crime que je ne puis me reprocher ; en consé- « quence je déclare que j'interjette appel à la na- « tion elle-même du jugement de ses représen- « tans. » Tronchet et Desèze s'efforcent ensuite d'établir l'illégalité d'une décision rendue à la majorité absolue, lorsque la loi pénale, maintenant en vigueur, exige les deux tiers des voix pour condamner. Les défenseurs s'attachent encore à prouver que le décret est illégal, en ce que l'assemblée a passé à l'ordre du jour sur la manière de prononcer le jugement... Le vertueux Malesherbes, accablé d'années et de douleur, ne peut que mêler

Louis XVI repoussait les inculpations graves portées contre lui, Philippe d'Orléans s'écria : « Mais, en vérité, à l'entendre, « ne dirait-on pas qu'il est innocent. » — Et quelques minutes après, une partie de l'assemblée paraissant touchée des paroles du roi, son cousin ajouta : « Vous verrez qu'ils « ne le condamneront pas... » Il faudrait croire avec une robuste bonne foi au patriotisme du citoyen l'Egalité, pour ne pas penser qu'une passion étrangère à ce sentiment s'y joignait.

ses sanglots à l'argumentation de ses collègues, et ces seules larmes lui coûteront tout son sang. Rien ne saurait ébranler le tribunal farouche; les jacobins, qui en forment la majorité, rugissent contre une trop longue plaidoirie. L'assemblée déclare nulle la protestation apportée par les avocats de Louis XVI; et Barrère, qu'on surnommera l'*Anacréon de la guillotine*, couronne cette séance funèbre par ce trait d'une poésie sanglante: *L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois*... Il est onze heures du soir.

Dans les journées des 18, 19 et 20, la convention discute cette quatrième question: *Sera-t-il sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet?* Dans la séance du 18, Robespierre a demandé que, *par mesure d'humanité*, le condamné fut décapité sans délai... L'assemblée et les tribunes se sont révoltées contre cet horrible abus de mots. L'appel nominal s'établit le 20, et le descendant de Henri IV, à une majorité de trente-quatre voix, est condamné à périr dans les vingt-quatre heures. Le jour même, Garat, ministre de la justice, Lebrun, ministre des relations extérieures, Chambon, maire de Paris, et Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, sont introduits dans la tour du Temple. Le premier lit au roi l'arrêt fatal de la convention; il écoute cette lecture sans trouble; ses traits n'éprouvent aucune altération: à peine une faible émotion est-elle signalée par la mobilité de ses lèvres. Dès ce moment,

le Louis XVI du 20 juin se retrouve : l'héroïsme de la résignation, dont ce malheureux prince doit offrir au monde le spectacle touchant, commence et ne se démentira pas un instant jusqu'au dernier de sa vie.

Le soir, Louis XVI peut communiquer sans témoins avec sa famille, bonheur dont il est privé depuis cinq semaines... La commune, plus terrible, plus puissante peut-être que le corps représentatif lui-même, a cependant permis que Louis restât seul avec sa femme, sa sœur et ses deux enfans... Il pourra recevoir, dans un libre et douloureux épanchement, leurs derniers embrassemens, leurs derniers adieux... Non, derrière le vitrage d'une porte, deux officiers municipaux assistent, temoins impassibles, à cette scène déchirante, à cet anéantissement de la grandeur dans une infortune immense... Marie-Antoinette, en levant les yeux, voit, sous le verre des carreaux, ces figures calmes et sombres, qui lui semblent menaçantes comme le portrait d'un ennemi... Cette entrevue d'une heure et demie finit après dix heures du soir... Ce sera la dernière... Louis XVI prie, avec l'abbé Edgeworth, prend quelques alimens, se couche et dort d'un sommeil paisible.

Long-temps avant l'aube, Louis XVI s'éveille; un bruit lointain frappe son oreille : ce sont les apprêts de son supplice. On bat le rappel de toutes parts; le retentissement de l'artillerie qu'on roule

sur le pavé se fait entendre : il y en aura à l'entrée des ponts, aux barrières, sur les diverses routes à une distance de plusieurs lieues. D'autres batteries domineront le lieu de l'exécution ; des canonniers choisis sont prêts à faire pleuvoir la mitraille sur ceux qui, par le cri de *grace!* porteraient atteinte à l'arrêt du peuple souverain. Indépendamment de la force armée, sur laquelle Santerre s'est donné toutes les garanties possibles, le club des jacobins, d'après la motion de Robespierre doit envoyer à la place de la Révolution, une foule d'hommes éprouvés, qui se presseront autour de l'échafaud. Louis se lève à cinq heures, entend la messe et reçoit la communion. Toujours dans les rues, et au sein d'une nuit d'hiver, le bruit des tambours, des chevaux, des canons... A neuf heures, l'illustre victime dit elle-même : *Je suis prêt*... Le roi descend l'escalier de la tour, accompagné de Jacques Roux et de Pierre Bernard, officiers municipaux, désignés par la commune pour le conduire à l'échafaud ; il monte, avec l'abbé Edgeworth, dans une voiture de place, que Garat se vantera d'avoir substitué à la fatale charrette; deux gendarmes, au regard farouche, prennent place sur le devant du carrosse : ils ont l'ordre de tuer le condamné s'ils aperçoient dans la foule le moindre mouvement tenté pour sa délivrance... Mais rien de semblable ne se fait remarquer : un morne silence règne sur les boulevards, que le sinistre cortège

suit dans toute leur longueur, pour se rendre au lieu de l'exécution.

Arrivé au bas de l'échafaud, Louis met pied-à-terre sans hésiter un instant : il paraît triste, abattu, mais non pas découragé. Tandis qu'il parle à son confesseur les tambours battent avec fracas... « Taisez-vous, » leur crie le condamné, d'une voix retentissante... Ils se taisent... l'ascendant d'une voix souveraine survit donc à la royauté. Mais Santerre accourt et ordonne aux tambours de continuer... « Quelle trahison, dit alors le prince infor-« tuné... Je suis perdu!... Je suis perdu!... » Et soudain, avec une précipitation qui tient du désespoir, il quitte sa redingote, délie ses cheveux, ôte sa cravate, découvre son cou et ses épaules, se met à genoux pour recevoir la bénédiction du prêtre, et monte, d'un pas assuré, à l'échafaud *. Parvenu sur le fatal plancher, Louis demande à parler au peuple. On lui répond qu'auparavant il faut qu'il ait les cheveux coupés et qu'il soit lié... « Les mains liées, » s'écrie brusquement le patient. « Encore ce sacrifice, » dit avec émotion l'abbé Edgeworth...... Louis reprend :

* D'après une version assez généralement répandue, l'abbé Edgeworth aurait dit en ce moment d'une voix d'inspiré : « *Fils de saint Louis, montez au ciel!* » Mais ce vénérable ecclésiastique a souvent affirmé que ce sublime élan de poésie religieuse était de pure invention. « Je n'ai pas l'ombre de « souvenir, disait-il, d'avoir prononcé les paroles qu'on « m'attribue. »

« Faites donc ce qui vous plaira... » Puis il ajoute presque aussitôt : « J'espère qu'à présent on me « permettra de parler. » Puis, s'avançant sur le côté gauche de l'échafaud, il fait de la tête signe aux tambours de cesser, et prononce d'une voix forte : « Français, je meurs innocent; je pardonne « à mes ennemis; je desire que ma mort soit..... » Santerre, interrompant l'illustre condamné, s'écrie : « Je vous ai amené ici, non pour haranguer, « mais pour mourir... » Aussitôt un roulement général, dont le farouche commandant donne le signal en élevant son épée, couvre toutes les voix.... Les exécuteurs font leur office... La tête de Louis XVI tombe à dix heures vingt minutes... On la montre au peuple... et le peuple crie : Vive la nation! Vive la république!... En ce moment, d'Orléans l'Égalité, qu'on a vu au coin de la rue des Champ-Élysées, fixant sur l'échafaud des yeux ardens, s'élance sur un cheval qu'un valet lui amène et s'éloigne avec précipitation... Ce dernier fait sera affirmé par un des confidens du prince, M. Sillery-Genlis.

Cependant, des furieux escaladent l'échafaud et trempent leurs armes dans le sang royal, comme s'il devait être un talisman assuré pour vaincre la tyrannie... Dans la séance du 20 janvier, le boucher Legendre, devenu député, a proposé de couper le corps de Capet en quatre-vingt-quatre morceaux, et de l'envoyer aux départemens... Cette motion, digne de la profession de son au-

teur, a fait frémir les plus intrépides jacobins. Louis XVI est inhumé au cimetière de la Madelaine, dans une fosse profonde de douze pieds.... Un lit de chaux vive doit consumer les restes du septième descendant de Henri IV... Vingt-quatre ans plus tard, une bonne foi expansive croira retrouver ces débris précieux; rien ne sera moins constaté.

Garat, qui a signifié à Louis XVI le jugement de la convention nationale, vient dans le sein de l'assemblée annoncer l'exécution de cet arrêt: « Citoyens, s'écrie-t-il, inspiré par l'exaltation ré-« volutionnaire, nous venons de jeter le gant aux « tyrans, et ce gant, c'est la tête de Louis Capet. » Le 28 janvier, le comte de Provence, déclare, à Ham en Westphalie, qu'il reconnaît pour roi de France Louis XVII, son neveu, maintenant prisonnier dans la tour du Temple, et se nomme lui-même régent du royaume, en conférant à son frère d'Artois le titre de lieutenant-général. Cette royauté illusoire, conférée par un prince proscrit, est peut-être l'arrêt de mort du faible enfant que l'on prétend en investir.

Pour rester fidèles à la vérité, nous avons dû montrer la convention nationale revêtue d'une tunique sanglante; il a fallu peindre cette grande assemblée avec le caractère de férocité qui ressortait de ses actions; et l'on pourrait d'autant moins le révoquer en doute que le chiffre de la majorité, dans la condamna[illegible]

est un témoignage irréfragable. Mais il serait injuste de condamner en masse, d'après ce témoignage, un corps représentatif violemment influencé par trois partis capables de tout. On peut le dire hardiment, et les évènemens ultérieurs le prouveront, en dépit des terribles appels nominaux qui tuèrent Louis XVI, les hommes sages et bienveillans dominaient dans l'assemblée conventionnelle. Mais, tiraillés en divers sens par des factions furieuses, leur terreur fit, en gémissant, une urne funéraire de l'urne du scrutin... Ils jetèrent aux cannibales la tête d'un prince infortuné, de peur qu'ils ne dévorassent la leur.... Une vertu forte, une vertu poussée jusqu'au mépris de la vie, n'est pas le partage de tous les sages...

Répétons-le donc, afin qu'on ne s'y méprenne pas, la majorité sanguinaire de la convention était composée d'un amalgame funeste de passions féroces, au service de diverses ambitions, d'entraînement fanatique, et surtout de terreur malheureuse, qui poussait au mal des hommes de bien.

L'exécution du roi est le signal d'une coalition générale contre la France : l'Angleterre, l'Autriche, avec l'empire, la Prusse, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, la Sardaigne, l'État pontifical, se coalisent pour nous déchirer; une enceinte de baïonnettes enveloppe la patrie; on envahit nos frontières : la république est une grande place assiégée... Mais sa population devient une armée; les états, les âges, les sexes se con-

... ment du danger commun : ... qu'alimente une levée ... *réquisition*, assurent ... points où il est ... à la voix d'une foule ... volontaires, des en- ... l'étranger est contenu ... repoussé, et des sol- ... presque nus, ... Dans l'inté- ... exterminés, ... arrêtés aux

... les discordes ... aux des- ... jacobins, dont ... également ... nationale et ... Dans le sein même ... victimes, ... Danton et Robes- ... donner la main. ... par la commune de Paris, qui ... férocité, et que les déma- ... *Hanriot et Ronsin* dirigent ... vingt-un membres de la fac- ... sont condamnés par la montagne, ... à l'échafaud en chantant l'hymne Mar- ... Vergniaud, Gensonné, Roland sont ... Condorcet, Péthion, Buzot et Guadet

trouvent ou se donnent la mort en fuyant les bourreaux ; la proscription frappe tous ceux que le glaive ne peut atteindre. Le *comité de salut public*, dont le nom est une horrible dérision, fait tomber en même temps une multitude de têtes illustres : Bailly, Lavoisier, Barnave, Chapelier, Malesherbes, Thouret, sont livrés au tribunal révolutionnaire, et ce tribunal n'absout point. Au mois d'octobre 1793, la terreur, qui moissonne à pleines mains dans les rangs représentatifs, a diminué la majorité de l'assemblée d'environ cent cinquante députés, égorgés ou proscrits : alors les jacobins montagnards sont maîtres de la révolution ; ils achèvent de noyer dans le sang son principe sacré, et semblent s'attacher à prouver que la liberté, le premier des droits, est le plus grand des maux. La loi des suspects, qui condamne sur un simple soupçon, sur une prévention même, quelquefois à la sollicitation d'une infame cupidité, la loi des suspects décime les habitans de notre malheureuse France : les noms de *fédéralistes, de partisans de Pitt et Cobourg* sons imaginés pour incriminer à souhait les citoyens.

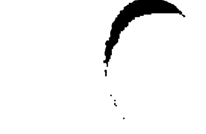
Dans le massacre général, Marie-Antoinette d'Autriche, cette reine coupable d'une partie des fautes que Louis XVI a payées de sa tête ; Marie-Antoinette, grande à son heure suprême, périt moins innocente que l'infortunée princesse de Lamballe, qui l'a précédée au tombeau, sur-

[illegible] moins innocente que la pieuse princesse Élisabeth, sœur du feu roi, qui expie en mourant sa funeste parenté. D'Orléans lui-même, d'Orléans, malgré sa mascarade républicaine, tombe dans le gouffre que sa main contribua à creuser [illegible] cette gloire qu'un coupable [illegible] quand il sait mourir.

Que [illegible] époque funéraire, si-non que la France [illegible] entière, fut [illegible] d'échafauds. Non content d'entretenir dans les villes des [illegible] égorgeurs, le comité de salut public organise les commissions révolutionnaires mobiles; il a des guillotines voyageuses. Tant d'horreurs soulèvent sur divers points des rébellions, encouragées par les ennemis du dehors. L'hydre de la Vendée, que le bras républicain est las de frapper, offre sans cesse des milliers de têtes menaçantes; les fureurs de Carrier, plus que les agens du royalisme, contribuent à perpétuer cette guerre intestine. A Lyon, les innombrables exécutions de Challier déterminent un soulèvement, qu'excite encore la sanglante repression de Collot-d'Herbois, de Foucher, de Couthon, de Mainguet. Toulon, plus coupable, [illegible] n port aux Anglais, et mérite un châ-[illegible] re... Là commence à poindre cette im-[illegible] année qui doit remplir le monde : *Bo-*[illegible] ige l'artillerie au siège de Toulon, et [illegible] puissamment à la reddition de cette

Cependant la domination du terrorisme touche à son terme : déja, dès le mois de juillet 1793, Marat est tombé sous le fer de Charlotte Corday, dont on voudra faire une héroïne, exaltée par un noble patriotisme, et qui ne fut qu'une amante, obéissant au désespoir de l'amour. La commune de Paris, attaquée par Robespierre et Danton, encore réunis, tombe le 24 février; Hébert, Chaumette et Ronsin sont conduits à l'échafaud. Le premier de ces factieux, si connu sous le nom de *père Duchêne*, et par son journal en style des halles, excite les risées d'une populace capricieuse, après avoir excité son enthousiasme... *Il est boug.... en colère le père Duchêne*, s'écrie-t-on sur le passage de ce démagogue, qu'une charrette, plus rouge de sang que de couleur, porte au supplice.... C'était par ces mots grossiers que débutait presque toujours Hébert, dans sa feuille homicide; on l'en insulte dérisoirement à son heure dernière.

L'amour, qui mit un poignard aux mains de Charlotte Corday, opère un phénomène différent sur le féroce Danton : marié récemment à une femme belle et vertueuse, il perd, dans ses bras une partie de sa férocité... Un jour il ose proposer à Robespierre d'arrêter les torrens de sang qui inondent la France... Le mot d'humanité est sorti de sa bouche... Son collègue semble l'écouter avec faveur : Robespierre, dont l'hypocrisie égale la cruauté, n'a jamais cessé de déplorer *la fatale nécessité* de faire tomber des têtes... On dirait, à



l'entendre, que chacun de ses crimes lui coûte un effort douloureux. Mais le changement de Danton et sa proposition imprudente, vont perdre lui et le parti qu'il dirige : Robespierre n'a pas atteint le résultat qu'il s'est proposé, ou plutôt qu'on lui a désigné : la contre-révolution ne pourrait triompher de la révolution... Il faut encore entasser des cadavres pour atteindre à ce but : les têtes des Dantonistes viennent grossir le tribut de victimes qui manque au dictateur. Décrétés d'accusation le 5 avril 1794, les cordeliers sont livrés aux bourreaux : Danton, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Hérault de Sechelles, Philippeau, Lacroix, Chabot sont sacrifiés...

Le parti triomphant dresse fièrement la tête au sommet de la montagne : Robespierre, Saint-Just, Couthon, triumvirat dirigeant du trop fameux comité de salut public, absorbent, au mois de mai 1794, le pouvoir à la fois législatif et exécutif; car ces trois hommes, devant lesquels tout tremble, influencent à leur gré la loi, et l'exécutent selon leur volonté... Mais la division amènera bientôt la ruine de ce parti souverain. Il a sacrifié tous ses rivaux : Orléanistes, girondins, commune, cordeliers, ont été anéantis par son influence; il ne lui reste plus qu'à se détruire lui-même, et il le fera... Le comité de salut public se divise en juillet ; désunis, ses membres donnent prise à leurs ennemis ; Robespierre est attaqué avec violence, dans le sein de la convention, par Tallien, Fréron,

Legendre, Barras, Ferraud, Rovère, Lecointre, dont il demande la tête... Troublé, pour la première fois, le tyran balbutie et tremble. Ses partisans sont arrêtés; il veut fuir, un coup de pistolet l'arrête; il n'échappera point au supplice, non plus que Saint-Just et Couthon.

Telle est la catastrophe du 9 thermidor (27 juillet 1794); elle produit une prompte réaction : la saine partie du corps représentatif domine les terroristes qui restent dans l'assemblée; le tribunal révolutionnaire est aboli, le club des jacobins fermé : la France ose enfin exprimer son horreur pour l'odieux régime qui vient de peser sur elle....

Maintenant que nous avons fait, sans ménagegemens, la part de blâme méritée par la convention nationale, il nous sera permis de mentionner ce que la France lui doit. Car il est remarquable que, relativement à cette célèbre législature, presque tous les écrivains ont adopté une marche précisément inverse à celle qu'ils suivent en traçant l'histoire des rois : ils se sont appliqués à outrer tout ce qu'on en peut dire de mal, et à taire, avec une insigne mauvaise foi, ses travaux utiles, ses bienfaits. Nous le repétons, la convention nationale a sauvé la patrie. Sans doute, l'enthousiasme patriotique d'une armée valeureuse, et le talent des généraux sortis grands capitaines des derniers rangs de l'armée, contribuèrent beaucoup à la gloire militaire de cette époque; mais un génie,

d'un ordre plus élevé, guida les uns et les autres. Un comité de la guerre, dirigé par le savant Carnot et le profond Prieur, de la Côte-d'Or, enseigna à notre armée, jeune d'expérience, à retrancher les camps, à défendre les places, à diriger ses bataillons en rase campagne, à combiner leur action sur un champ de bataille... Jourdan, Lefèvre, Masséna, Championnet, Bernadotte, Marceau, Kléber, Kellerman, Moreau, Pichegru, Macdonald, Moncey, Dugommier, Augereau, Brune, Vandame, et tant d'autres, savaient combattre et vaincre; mais le plus souvent la victoire était organisée dans le sein même de la représentation nationale. Les arts aussi, les arts, favorisés par une assemblée qui, du sein des convulsions politiques, parvint à encourager la science, leur base naturelle, les arts augmentèrent les ressources défensives de la république : en neuf mois, douze millions de livres de salpètre furent fabriquées, grâce aux progrès de la chimie. Avant la révolution, une seule manufacture d'armes blanches, celle de Klinginsthal, existait en France; la convention autorisa et seconda l'établissement d'un grand nombre d'ateliers de ce genre. Nous tirions, sous Louis XVI encore, l'acier de l'Allemagne et de l'Angleterre; dès 1792, ce produit fut obtenu chez nous, et les diverses pièces du fusil se fabriquèrent mécaniquement. Le cuivre manquait en France; le métal des cloches, soumis à de nouveaux procédés chimiques,

devint une mine féconde d'où sortit l'artillerie de nos remparts, de nos batteries volantes, de nos vaisseaux. On découvrit presque aussitôt l'art de fondre des canons en fer. On fit de la machine aérostatique un instrument de guerre; le *télégraphe*, inventé par Chappe, devint un courrier d'une ressource presque magique.

Dans l'intérieur, et, par la protection de la convention nationale, furent institués, presque simultanément, le *conseil des mines*, *l'uniformité des poids et mesures*, *l'école Normale*, avant l'existence de laquelle on ne savait faire, dans l'université, que des écoliers pédans et point de professeurs; l'école centrale, *dite Polytechnique*, pépinière féconde où puisent toutes les armes savantes, la marine, les divers corps d'ingénieurs. La même législature fonda les *écoles primaires, secondaires, centrales, de santé, des mines*; elle enrichit le *Jardin des Plantes de Paris*, tira de la poudre, qui l'ensevelissait depuis la mort de Buffon, le Muséum d'histoire naturelle; elle augmenta les bibliothèques, les musées, les collections curieuses de divers genres. La convention institua aussi *la commission d'agriculture*; en un mot, le comité d'instruction publique de cette assemblée travailla avec ardeur à conserver le feu sacré des sciences, des lettres, des arts, et violenta plus d'une fois le gouvernement pour en obtenir, ou des secours, ou des lois favorables au maintien des gloires nées de l'imagination et du savoir.

Grégoire, membre de ce comité, inventa le mot *vendalisme*, pour rendre honteuses, aux yeux de tous, les dégradations et les destructions dont l'ignorance et la méchanceté se rendaient coupables. Achevons l'énumération des travaux de la convention nationale : par décret du 15 juillet 1795, elle institua, à l'observatoire, le *bureau des longitudes*; puis, par sa loi du 26 octobre de la même année, elle compléta dignement ses nombreuses institutions en réorganisant l'instruction publique; en fondant l'*Institut national*, où toutes les connaissances humaines vinrent, munies de palmes et couronnées de lauriers, se donner la main pour former une noble chaîne d'illustrations.

Dans un mouvement de perfectibilité, c'est aussi une conquête que la suppression des abus; il faut donc mettre au nombre des bienfaits de l'assemblée conventionnelle l'abolition des *loteries*, des *maisons de jeu*, et d'une institution, non moins immorale et plus honteuse, le *bureau secret de la poste*. Enfin, ce corps représentatif, si décrié par les partisans du despotisme, fit ce qu'aucun monarque n'avait fait encore et ne fit depuis : il décréta que des indemnités seraient accordées aux accusés dont l'innocence aurait été reconnue par leurs juges.

Quel autre gouvernement, nous le demandons, fit jamais autant, au milieu des dissentions intestines, et avec l'Europe presque entière sur les



Ferdinand del.

Vue du collège Mazarin.

bras? Pour être juste, il faut donc considérer sous ce point de vue les institutions républicaines de 1793 : on y verra ce que peut, pour la gloire d'un pays, un immense foyer de lumières, formé de toutes les expériences, de toutes les opinions, de toutes les connaissances. Et si, ne pouvant nier ce que la convention nationale a fait d'utile et de grand, on en revient encore à ses forfaits, tout homme sage répondra : Les crimes furent l'ouvrage des factieux ; les bienfaits le résultat du système.

On peut hardiment appeler déclamation passionnée, tout ce qui excède la mesure de blâme que nous avons déversée sur le régime de 1793, d'après l'opinion des écrivains judicieux, d'après le témoignage impartial des hommes qui ont vu, et vu sans prévention. L'assemblée conventionnelle élabora long-temps le crime, et nous en avons montré le principe dans l'action des factions, réagissant, tour à tour, les unes contre les autres. Elles tombées, la représentation nationale prit une attitude calme, se donna une tâche reparatrice, et rechercha les agens du terrorisme, dont elle venait de faire justice. Dès les premiers jours d'avril 1795, les principaux membres de l'ancien comité de salut public, ainsi que leurs sicaires dans les départemens, étaient en accusation : on punit tous ceux qu'on pouvait punir sans violer la justice et l'humanité à l'exemple des jacobins. Carrier, Joseph Lebon, Fouquier-Tinville,

périssent du supplice qu'ils ont infligé à tant de victimes... Le dernier de ces terroristes, accusateur public au tribunal révolutionnaire de Paris, a dit en vain à ses juges · « La convention a mis « la terreur à l'ordre du jour; elle a proclamé « l'extermination des rebelles; les comités me les « envoyaient pour que je remplisse les formalités « du jugement *. Je n'ai fait qu'obéir à vos ordres,

* Ces formalités, les voici : L'accusé arrivait devant le tribunal; on lui demandait son nom, son état; puis on ajoutait : « As-tu connaissance de telle ou telle conspiration? » quelle que fût sa réponse, elle était suivie de ces mots : « Tu « n'as plus la parole; gendarmes, faites votre devoir. » On emmenait le prévenu; en attendant un jugement prononcé en masse, il prenait place au chariot qui devait le conduire au supplice; car jamais la clémence n'avait un accent dans la bouche des juges... La conduite de Fouquier-Tinville était vraiment infernale; en voici quelques traits. Il avait toujours soin de conserver sur les listes de mort plusieurs places en blanc. « C'est, disait-il, pour ceux qui pourront venir aug- « menter notre casuel. » Il laissait vivre l'abbé Emery, depuis long-temps condamné; on lui demanda un jour pourquoi. « Ne voyez-vous pas que ce petit prêtre, en leur inspi- « rant la résignation, les empêche de crier. » La maréchale de Mouchy, octogénaire et sourde, répondit devant le tribunal révolutionnaire qu'elle n'entendait pas l'interrogatoire. « Ecrivez, dit Fouquier avec un rire affreux, écrivez qu'elle a conspiré SOURDEMENT. » Dans une autre séance, un vieillard dont la langue était paralysée, ne pouvait répondre : « Eh! « qu'importe, s'écria l'accusateur, ce n'est pas sa langue, « c'est sa tête qu'il nous faut. » — Un jour il voulut condamner à la fois 150 accusés : Collot-d'Herbois, peut-être

« citoyens représentans, et vous m'accusez... Le-
« quel de vous m'a fait entendre une parole de
« reprimande? Le sang découlait de la bouche de
« vos orateurs, et vos décrets surpassaient en-
« core votre tribune. Si je suis coupable, vous
« l'êtes tous, et j'accuse l'assemblée entière... Je
« n'ai été que la hache de la convention... Punit-
« on une hache? »

Fouquier-Tinville avait raison; mais il avait raison sur un état de choses accompli contre le vœu des hommes auxquels il parlait; en dépit de la courageuse opposition d'un grand nombre d'entre eux, et dont ils devaient punir les fauteurs. Les détracteurs acharnés de la convention vous diront qu'après le 9 thermidor cette législature était si mal purgée de terroristes, que le règne des jacobins faillit recommencer dans les journées du 20 au 30 mai. Il est vrai qu'à cette époque une populace hideuse, exaltée par les débris du parti jacobin, envahit la salle du corps représentatif. Mais il n'est pas moins avéré qu'elle y trouva le stoïque, le magnanime Boissy-d'Anglas, digne émule des vieux sénateurs de Rome, dont la contenance héroïque, en présence du cadavre de Ferraud, que les brigands venaient d'égorger, arrêta leur audace sacrilège, au mépris des armes à feu dirigées contre

plus cruel que lui, s'y opposa : « Que vous restera-t-il donc, « dit-il, quand vous aurez démoralisé le supplice? »

lui. Il ne reste pas moins prouvé que ce grand citoyen trouva un appui imposant dans la majorité de l'assemblée, qui, pressée par une enceinte de piques, de baïonnettes, de canons et de flammes menaçantes, eut le courage de rester sur ses bans, enthousiasmée par la magnanimité antique de son président. Osera-t-on nier que, délivrée enfin par les troupes des sections, cette même assemblée, si injustement taxée de jacobinisme, s'éleva par acclamation contre trente de ses membres, qu'elle avait entendu proclamer la terreur, durant le mouvement populaire, du haut de cette montagne, alors presque déserte, et qui bientôt acheva de s'écrouler.

Accusateurs minutieux, les ennemis de la convention lui ont fait un crime même de cette débauche philosophique, appelée *le culte de la raison*, utopie rêvée par d'Holbach, et reproduite par Robespierre, pour étourdir la multitude. Ce chef de parti seul imagina cette parade dérisoire, dans laquelle il joua aux Tuileries le rôle d'un grand prêtre, affublé d'une sorte d'habit pontifical emprunté au vestiaire de l'Opéra, et monté sur une estrade marbrée par un vitrier. A Robespierre appartint l'idée de faire siéger une danseuse (mademoiselle Aubry) sur le maître-autel de Notre-Dame, pour jouer le rôle de la Raison, et d'attirer les hommages de la multitude sur une divinité tirée des coulisses du *théâtre des Arts*. Enfin, ce dictateur, espérant atténuer, par quel-

ques semblans hypocrites, l'horreur qu'inspiraient ses crimes journaliers, conçut la burlesque pensée de réintégrer l'Éternel dans ses honneurs, et fit écrire sur le front des temples : Le peuple français « reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'im« mortalité de l'ame.» En un mot, c'est injustement qu'une animosité violente prétend ajouter même un ridicule aux griefs d'une législature, qui, nonobtant les fautes où elle fut entraînée, arracha la France au plus grand des maux : l'invasion étrangère, qui l'eût traitée tout entière en ennemie.

Il est de notoriété historique que, depuis la journée libératrice du 9 thermidor, l'assemblée représentative, abstraction faite d'une minorité factieuse dont elle achèva de faire justice après les journées de mai 1795, ne s'occupa plus qu'à révoquer des lois révolutionnaires et à reconstituer la république sur des bases équitables. Un décret du 18 avril avait créé une commission, composée de douze membres, pour travailler à la préparation d'un nouvel acte constitutionnel; cette commission fut requise en juin de poursuivre ses travaux avec activité. Elle se composait de Cambacerès, Merlin de Douai, Syeyès, Thibaudeau, Laréveillère-Lepaux, Boissy-d'Anglas, Berlier, Daunou, Lesage, Creusé-Latouche et Louvet. Cette même législature, purgée des jacobins ou des royalistes masqués de jacobinisme, conclut, le 16 mai, un traité de paix et d'alliance entre la ré-

publique française et les Etats-Unis de Hollande, qui cède à la France tout le territoire batave situé sur la rive gauche de l'Escaut occidental, et sur les deux rives de la Meuse. De plus, les Etats-Unis nous paient, à titre d'indemnité pour les frais de la guerre, une somme de cent millions de florins. Le 17 du même mois, un autre traité est signé à Bâle, entre la république française et le roi de Prusse : une ligne de neutralité est établie dans le nord de l'Allemagne... Sans doute les détracteurs de la convention ne compteront pas cette double pacification au nombre des crimes de cette assemblée.

Dans l'intérieur, une législation bienfaisante, amie de tout ce qui n'est pas ennemi du pays, efface les traces sanglantes de la terreur : un décret ordonne que la salle des jacobins sera rasée, et que l'on construira un marché sur l'emplacement de ce club sanguinaire. Un autre décret, rendu sur le rapport de Lanjuinais, autorise la célébration du culte dans les édifices qui lui étaient jadis consacrés. Tandis que ces travaux réparateurs s'élaborent, le fils de Louis XVI, décoré dérisoirement du titre de roi, meurt dans la tour du Temple, à l'âge de dix ans. Les ennemis de la convention nationale voudront encore l'accuser d'avoir fait mourir à petit feu cet enfant ; mais on ne conçoit pas par quelle politique l'assemblée aurait été déterminée à sacrifier cette innocente créature, lorsque sa mort reportait tous les droits

de la couronne sur un prince aussi dangereux que celui-là était inoffensif : sur ce comte de Provence, si actif, si subtil, si ambitieux surtout, dont nous apercevrons bientôt clairement la main dirigeante dans les troubles intérieurs. Or, si le jeune Louis est mort précisément au moment de l'expédition de Quiberon, sur laquelle le prétendu régent fondait de hautes espérances; si le docteur Desault, qui traitait l'enfant dans sa maladie, l'a précédé au tombeau; si le sieur Choppart, successeur de ce médecin, l'a suivi de près, comme si l'on eût voulu détruire ainsi le témoignage éclairé d'un empoisonnement, il faut chercher un instigateur de ces crimes, moins maladroitement porté à les commettre que ne pouvait l'être la convention nationale, en substituant un prétendant redoutable et mu par un intérêt direct, à un prétendant dans l'enfance, et sans autre appui que les promesses peu sincères de son oncle.

Continuant à diminuer, autant qu'il est en son pouvoir, le nombre de ses ennemis extérieurs, la république signe, le 22 juillet, par l'entremise de son ambassadeur, Barthélemy, un traité de paix avec l'Espagne; cette puissance cède à la France la partie de Saint-Domingue qu'elle possédait. Ce traité vient d'être ratifié dans le sein de l'assemblée, lorsque, par décret du 21 août 1795, elle adopte *la constitution dite de l'an III,* discutée article par article, depuis le mois d'avril précé-

dent. Les assemblées primaires sont convoquées pour procéder à l'acceptation de l'acte constitutionnel, et à la nomination du corps législatif. Dans le même mois, la convention nationale ordonne, sur le rapport de Mailhe, que tous les clubs de France soient immédiatement fermés. La constitution de l'an III est proclamée à Paris, le 23 septembre: elle a réuni neuf cent quatorze mille huit cent cinquante-trois suffrages; sur neuf cent cinquante-huit mille deux cent vingt-six votes. Cette loi de l'État est la troisième promulguée depuis 1789.

L'échec subi par les émigrés, à Quiberon, déconcerte les ennemis de la république, et surtout le comte de Provence, qui s'est proclamé Louis XVIII. Dès le 25 septembre, des rassemblemens tumultueux ont lieu dans les rues de la capitale: on se plaint de la convention, qui ne fait rien pour mériter ces plaintes; on parle d'une renaissante terreur, dont les signes ne se montrent nulle part. L'assemblée fait publier que si elle n'est pas respectée, elle s'éloignera de Paris, et fondera dans une autre ville le siège du gouvernement et de la représentation nationale. Le 3 octobre, la loi des suspects est rapportée.

On serait surpris de voir éclater en ce moment une révolte contre le corps représentatif, si l'on ne connaissait pas l'adresse de l'esprit de parti à chercher, à trouver des prétextes pour troubler la société. Un décret du 30 août porte que les deux

tiers des membres devant composer les deux conseils institués par la constitution de l'an III, seront pris dans le sein de l'assemblée nationale. Cette disposition, il faut en convenir, paraît attentatoire au droit du peuple, en ce sens qu'elle le prive du libre choix de ses représentans futurs : peut-être est-elle dictée par l'ambition, peut-être aussi ne l'est-elle que par la crainte qu'éprouvent les conventionnels de tomber, sans défense, au pouvoir de leurs ennemis. Mais les adversaires de la législature actuelle attribuent ou feignent d'attribuer le décret du 30 août à des vues plus sinistres. « La nation, disent-ils, a secoué ses chaînes en dépit de la convention nationale, qui s'est vue contrainte de les briser. Mais elle s'occupe d'en reforger de nouvelles, et c'est pour cela qu'elle veut se perpétuer au pouvoir. Si la convention conserve sa puissance, on verra renaître les lois révolutionnaires, les massacres de 1793 et 1794. » Des agitateurs royalistes et jacobins, combinant leurs efforts, et faisant adopter leurs malveillantes interprétations à une partie des sections de Paris, parviennent à les soulever pour s'opposer au retour d'une terreur imaginaire ; les sectionnaires séduits courent aux armes. Mais l'assemblée, mise en défiance par la conspiration du 20 au 30 mai, se fait garder militairement. Des camps sont établis aux portes de Paris ; des batteries défendent les avenues des Tuileries. Malgré ces formidables dispositions défensives, vingt-cinq mille Parisiens

se lèvent et prennent position, le 4 octobre au soir, dans les principaux quartiers : la section Lepelletier, bien connue par son attachement à la monarchie, se distingue parmi les factieux. Des agens accrédités par Louis XVIII sont reconnus dans ses rangs, et proclament hautement leurs principes dans le club contre-révolutionnaire, établi au couvent des Filles-Saint-Thomas. Ainsi, le noble prétendant, agissant sur des citoyens abusés à l'aide d'imputations calomnieuses, allait lancer une moitié de la population contre l'autre, et, sous prétexte de prévenir le retour des assassinats, faire procéder à des massacres immédiats. Mais une entreprise fondée sur l'erreur, ne pouvait, en cas qu'elle réussît, obtenir un succès stable... L'esprit public, à la fin de 1795, ne se prononçait point en faveur du rétablissement de la maison de Bourbon. Les crimes d'une année n'avaient pas fait oublier les crimes de huit siècles... Quelques boutiquiers, dans l'espoir de vendre encore du clinquant aux habitués de cour, pouvaient s'armer contre la révolution, et chercher à renverser ses institutions, afin de ramener les chances heureuses de leur trafic; mais l'universalité des citoyens était mue par d'autres vues; elle portait encore sur le front les marques du joug, et aux mains les traces cuisantes de ses entraves.

Cependant, le 4 au soir, l'inhabile général Menou, chargé de soumettre les rebelles, laisse re-

pousser par eux, dans la rue Vivienne, le corps de troupes nombreux qu'il commande, et au lieu de dissoudre le comité des Filles-Saint-Thomas, comme il en a reçu l'ordre, il capitule avec lui, et signe une honteuse convention avec un corps factieux, dont il reconnaît ainsi l'autorité. Si les sectionnaires profitent de cet avantage, la convention est perdue; mais commandés par un chef aussi inepte que le général Menou, l'ancien recruteur Danican, ils perdent quatre heures à exécuter les dispositions qu'il ordonne. Toutefois, l'échec de Menou encourage les sections; elles marchent contre l'assemblée; elles se disposent à l'attaquer dans le lieu de ses séances : Louis XVIII va faire exécuter à Paris ce que Louis XVI n'a pu faire achever à Versailles. Les aveugles instrumens de l'émigration, forment, durant la nuit, le blocus des Tuileries; ils mitrailleront la convention au point du jour. Le 10 août 1792 et le 5 octobre 1795 formeront un parallèle sanglant : la monarchie est tombée à la première époque; la république périra à la seconde...

Mais non, une capacité nouvelle, un génie puissant qui se révèle va, disons-le hardiment, sauver la patrie en sauvant l'assemblée. Un jeune Corse, qui, décoré récemment d'une simple épaulette de chef de bataillon, chassa l'ennemi de Toulon, et qui depuis servit, avec distinction, à l'armée des Alpes, en qualité de général de brigade d'artillerie, *Bonaparte* est à Paris sans em-

ploi, parce qu'en 1795, ainsi que cela se verra en 1834, le département de la guerre obéit à des *faiseurs* intrigans, empressés d'éloigner le talent, afin de mettre leur médiocrité en première ligne. Or, Bonaparte est connu et apprécié par le conventionnel Barras, qui vient d'être nommé général en chef de l'armée de l'intérieur, et Barras n'hésite pas à donner le commandement des troupes conventionnelles au jeune officier insulaire. Il est mené à la convention par son protégé, la rassure avec cette résolution qui doit faire un jour trembler l'Europe, puis il fait, avec une merveilleuse rapidité, des dispositions, soit d'attaque, soit de défense, dans le peu d'heures de nuit qui lui restent. Avant l'aube, quarante pièces de canon sont en batterie au Pont-Tournant, à la tête du pont de Louis XVI, à celle du Pont-Royal, au Carrousel, enfin au débouché des rues qui aboutissent au château ou au jardin des Tuileries.

L'aurore du 5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV) éclaire le premier sourire de la fortune du général Bonaparte. Le regard pénétrant de ce jeune officier aperçoit promptement les maladroites dispositions faites par son adversaire; il n'a pas encore combattu, et déja la victoire lui paraît assurée. Cependant, le commandant des sections réunit près de trente-six mille hommes, les forces du général Bonaparte n'excèdent pas six à sept mille combattans. Danican, au lieu d'attaquer résolument et d'accabler, du poids de

ses masses le petit corps conventionnel, s'avise de parlementer avec le comité de salut public, qu'il fait sommer d'éloigner les troupes qui menacent les citoyens. Le comité refuse d'obtempérer à cette demande, et Bonaparte commence à faire tonner son artillerie contre les ennemis de la convention. Ils sont foudroyés sur les marches de Saint-Roch, par une batterie placée rue du Dauphin; d'autres pièces mitraillent les sections dans les rues Saint-Nicaise, Saint-Florentin, de l'Échelle, de Rohan et Saint-Honoré; en moins de deux heures toutes les avenues du château sont libres et jonchées de cadavres; douze cents personnes ont péri dans ce combat de cent vingt minutes, et plus de neuf cents morts appartiennent aux rangs des sectionnaires. Les Parisiens dispersés, divergent, en fuyant, dans toutes les directions; Bonaparte ne les fait point poursuivre. Il a commencé le combat afin de se ménager l'avantage qui, dans ses opinions stratégiques, doit résulter presque infailliblement d'une attaque vigoureuse; mais il n'inquiète nullement les fuyards; il ne fait pas un seul prisonnier : battu et désarmé, le citoyen égaré peut rentrer paisiblement chez lui, s'il échappe à la mitraille du vainqueur. La convention, menacée, s'est défendue avec succès; elle n'abuse point de sa victoire; elle n'exercera pas la moindre vengeance... Eh bien! ses ennemis diront, faute de mieux, que, n'osant relever les échafauds, elle a remplacé la cruauté par la fourberie.

Ici finissent les débats sanglans de la place publique ; l'insurrection du 13 vendémiaire sera la dernière à laquelle les masses auront pris part. Dans aucune partie de la France on ne verra désormais le peuple en armes opposé à ses gouvernans. La guerre oratoire, la polémique de la presse marqueront seules à l'avenir, les dissidences politiques des factions, et l'opposition réciproque entre le pouvoir législatif et l'autorité exécutive.

Bonaparte, libérateur de la représentation nationale, le 13 vendémiaire, paraîtra certainement irréprochable à tous les hommes sensés : non-seulement il combattait des factieux armés injustement, puisque le pouvoir ne se montrait point alors oppresseur ; mais il défendait la patrie elle-même, dont quelques milliers d'hommes égarés s'étaient faits les ennemis; la patrie, que leur irascibles instigateurs auraient déchirée, incendiée et livrée en partie à l'étranger. La récompense que l'assemblée décerna à son défenseur était donc méritée ; elle fut éclatante: Bonaparte, la veille simple général de brigade sans activité, reçut, par acclamation, le titre de général en chef de l'armée de l'intérieur.

La division de Paris en quarante-huit sections a souvent favorisé la rébellion : chaque comité sectionnaire est une convention au petit-pied qui a son esprit, son ressort administratif, sa force armée, ses ressources en vivres, en armes, en munitions; et tout cela est régi d'une manière trop

indépendante ; car la commune de Paris affecte les formes d'un grand corps politique, plutôt qu'elle ne remplit des fonctions municipales. La convention, par décret du 11 octobre, change ce système dangereux : elle fixe l'établissement définitif des douze municipalités, créées le 21 février précédent.

Enfin, la convention nationale clot sa session le 26 octobre 1795, après une gestion de trois années, que des factions furieuses rendirent répréhensible durant le tiers de cette période. Nous l'avons dit, cette législature apparaîtra aux yeux des générations futures, avec une robe et des mains sanglantes ; mais en détestant les crimes d'une partie de ses membres, en déplorant le fanatisme, l'erreur et les craintes du surplus, il faudra toujours convenir qu'elle mérita plus d'éloges qu'elle n'encourut de blâme... C'est une vérité qui ressort de l'examen impartial des faits, et les déclamations opposées à ce témoignage n'ont droit qu'à nos mépris.

Le corps législatif, institué par la constitution de l'an III, se compose de deux assemblées ; *le conseil des cinq-cents* est chargé de proposer les lois : il siège dans la salle dite du Manège ; le *conseil des anciens* se réunit aux Tuileries, dans la salle naguère occupée par la convention : ses fonctions consistent à discuter de nouveau, accepter ou rejeter ces mêmes lois. Les assemblées délibérantes sont formées, comme nous l'a-

vons dit, de deux tiers des conventionnels sortans, et d'un tiers de nouveaux députés choisis par les électeurs. Le pouvoir exécutif, maintenant distinct de l'autorité exécutive, est confié à une commission amovible de cinq membres, qui prend le titre de *directoire exécutif*. Elle est élue par les conseils. Les cinq directeurs primitivement investis, sont Lareveillère-Lepeaux, le Tourneur (de la Manche), Rewbel, Barras et Carnot. Ce comité s'établit au palais du Luxembourg. Le ministère se divise en six départemens : relations extérieures, justice, intérieur, trésorerie, marine, guerre. Merlin de Douai, premier jurisconsulte de l'époque, et qui, pendant plus de trente années, conservera ce rang, dirige le ministère de la justice.

La convention, au milieu des convulsions publiques, avait restauré la gloire militaire du pays, fécondé le germe de plusieurs autres gloires nationales, et conquis une paix honorable avec la moitié de l'Europe. Le directoire exécutif ne versera point de sang; mais toute dignité politique, toute activité administrative s'endormira sous son gouvernement sybaritique. La cour des satrapes du Luxembourg, car ils auront une cour, laissera énerver cette révolution, qui, pour avoir été dominée un instant par des hommes impurs, n'a pas cessé d'être noble et grande dans ses principes, dans son but. Il n'y aura plus de magnanimité que dans les camps... Nos armées seules conserve-

ront le feu sacré de l'honneur français. Étendons d'abord sur nos pages historiques l'auréole immense de gloire que répandirent sur cette époque les exploits de sylphe du jeune Bonaparte : elle ornera du moins de son reflet le tableau hideux des dérèglemens intérieurs, des turpitudes, des écarts inimaginables de morale, de probité, de raison qui marquèrent le règne, heureusement passager, du directoire exécutif.

Bonaparte voyait beaucoup Barras, son protecteur, maintenant président du directoire exécutif. Les salons de ce marquis de l'ancienne cour, enté sur une révolution qui n'avait point changé ses habitudes, étaient remplis chaque soir d'une foule de femmes aimables, et d'une nuée d'élégans empressés de le paraître : tâche laborieuse pour la plupart d'entre eux. Joséphine de Lapagerie, veuve du vicomte de Beauharnais, était une des habituées du Luxembourg : les mémoires de l'époque ont porté loin l'interprétation des motifs qui rendaient Barras assidu auprès de cette dame, dont la beauté, les graces, les manières séduisantes avaient fait sensation dans les salons de l'ancien régime expirant. Il n'appartient point à notre sujet de soulever le voile d'une vie privée qu'environnèrent, plus récemment, tous les hommages d'estime et de vénération que l'on doit à la bonté, à la bienfaisance, à l'affabilité, à toutes les vertus en un mot qui attachent et captivent. Madame de Beauharnais avait de la jeunesse en-

core : devenue libre par la mort de son vertueux époux, tombé comme tant d'autres sous le glaive du terrorisme, elle se livrait, avec quelque abandon peut-être, à une société qui ne la valait pas ; mais, née créole, Joséphine éprouvait le besoin d'une existence active, animée, aux vives impressions. Elle réunissait souvent, dans un petit hôtel qu'elle possédait rue Chantereine, une société qu'on pouvait appeler choisie. Car alors les manières brusques et farouches du régime révolutionnaire, le cynisme spartiate qu'on avait affecté pendant trois ans, faisaient place à une recherche grotesque, dont nous esquisserons bientôt les traits Chez madame de Beauharnais s'étaient réfugiées l'aisance des anciens salons, la galanterie exquise, les causeries de bon ton. Là, se retrouvaient les petites discussions littéraires du régime précédent, les gentilles médisances qui mettaient une femme en renommée, les bons mots, aiguisés de malices spirituelles, les déclarations pour rire, révélant une passion sérieuse, et tout le charmant papillotage qui scintillait, quelques années plus tôt, dans les cercles nobiliaires. Madame de Beauharnais, vestale conservatrice d'une civilisation élégante, en entretenait la flamme dans son petit temple de la Chaussée-d'Antin : en y entrant, le visiteur laissait le temps présent à la porte ; le seuil de l'hôtel passé, l'on se retrouvait en plein dix-huitième siècle.

Bonaparte faisait partie du cercle de la rue

Chantereine ; il était même admis chez madame de Beauharnais à des heures interdites aux causeurs du soir. Cette dame, dont le suave accent était déja une consolation, promettait un meilleur avenir au jeune général, dans le temps de sa réforme; bientôt elle l'appela *mon ami*. Lui accorda-t-elle dès-lors les droits intimes de ce titre? Nous l'ignorons. Mais Barras, par des considérations qu'il est inutile d'examiner, obtint, en même temps, à Bonaparte la main de Joséphine et le commandement en chef de l'armée d'Italie.

Le nouvel époux part, à la descente du lit nuptial, et brûlant encore des feux d'un amour couronné, il court, sur la rivière de Gènes, se mettre à la tête d'un corps de troupes riche d'illustrations, mais auquel il manque une capacité dirigeante. Masséna, Berthier, Augereau, Lannes, Labarpe, Meynard, Joubert, bouillans de valeur et de patriotisme, n'ont cependant pu tirer nos bataillons de la position critique où les a laissé refouler l'impéritie de Schérer. La gloire des phalanges d'Italie est alors éclipsée par celle de nos colonnes du nord : sur ce point, Moreau, nouveau général de l'armée de Rhin et Moselle, est opposé à un ennemi digne de lui, l'archiduc Charles, frère de l'empereur; il a pour lieutenants Gouvion-Saint-Cyr, Lecourbe, Dessoles et Desaix. Pourquoi faut-il ajouter, que, succédant sur la Meuse au traître Pichegru, Moreau, mais Moreau seul dans son armée, succède aussi à ses intrigues

avec Louis XVIII, l'Autriche et l'Angleterre. Jourdan, qui commande l'armée de Sambre-et-Meuse, est puissamment secondé par l'un des plus beaux et des plus vaillans de nos généraux : Kléber, que Bonaparte surnommera plus tard *le dieu Mars en uniforme.*

Là, combattent aussi Marceau, qui fut général au sortir de l'enfance; Lefèvre, guerrier aux formes agrestes; Championnet, dont la valeur est guidée par le savoir; Bernadotte, à qui ses talens et sa sagesse obtiendront une couronne, libre présent d'un peuple, à l'époque où le vainqueur du monde imposera, moins heureusement, des souverains aux vaincus. Déja l'on remarque, au quartier-général de Jourdan, Ney, que l'esprit de parti laissera peu survivre à sa gloire, et Soult, qui devra se trouver un jour assez riche de la sienne pour craindre d'en obscurcir l'éclat.

Bonaparte va changer la face des affaires sur la rivière de Gênes : notre récit sera rapide comme ses exploits. Le 12 avril ouvre cette campagne, par la victoire de Montenotte, que remportent trente-six mille Français affamés et nus, sur cinquante mille Autrichiens, commandés par l'expérimenté Beaulieu. Battu de nouveau à Millesimo, à Dégo, l'Autrichien se laisse séparer d'un corps sarde, commandé par Colli. Tandis que Beaulieu fuit avec précipitation, Colli, atteint à Mandovi, subit un nouvel échec qui l'oblige à se retirer derrière la Stura. Enfin, l'armée sarde,

qui a perdu son artillerie à Cherasque, demande et obtient un armistice ; les forteresses de Tortone, Coni et Ceva sont données en garantie à la France. Le roi de Sardaigne signe, le 15 mai, un traité de paix avec la république française. A cette époque, les Autrichiens, exterminés à Lodi, le 10, ont été forcés d'abandonner l'opulente ville de Milan aux troupes républicaines. La campagne est finie ; elle a duré moins d'un mois, et deux formidables armées ont été détruites par un corps de combattans dépourvu de tout, et qui ne représentait pas la moitié de leur effectif. Effrayé des succès rapides de Bonaparte, le pape signe un armistice le 21 juin. Cependant, la campagne s'est ouverte sur le Mincio, vers lequel le vainqueur d'Italie a marché ; le triomphe de Castiglione couvre de gloire Augereau : dans cette journée se distinguent Junot, qu'un bon mot fit sortir de la foule au siège de Toulon, et Marmont, dont la fortune sera deux fois souillée d'infamie. A Roverédo et à Caliano, Wurmser, le terrible Wurmser, dont l'Autriche menaçait le jeune dominateur de l'Italie, est enveloppé dans la défaite de Davidovich, les 3 et 4 septembre, à Bassano ; le 8 de ce mois, nouvelle défaite du feld-maréchal autrichien, qui court s'enfermer à Mantoue, avec les débris de deux armées anéanties. Dans ces divers engagemens, le génie de Bonaparte est dignement secondé par le talent et la valeur de ses généraux de division, Augereau, Masséna, Vaubois, Ser-

rurier ; par le général de brigade Lannes, et par une foule d'autres officiers.

L'année 1797 s'ouvre brillamment, pour l'armée d'Italie, par la victoire de Rivoli, remportée le 13 janvier, et que suivent immédiatement les succès de Saint-Georges et de la Favorite sous Mantoue. Rivoli sera l'un des beaux titres de gloire du savant Masséna. Durant ces trois journées, Brune et Murat, deux héros qu'une lâche vengeance doit égorger, se distinguent entre les généraux. Joubert et Miollis, inscrivent honorablement leur nom parmi ceux des chefs illustres des troupes républicaines. Le 2 février, l'Autriche voit fondre devant nos braves la quatrième armée qui leur avait été opposée en Italie : Wurmser en livre les débris à Bonaparte, avec la place de Mantoue. Le traité de Tolentino, en date du 29 février, fait cesser la guerre entre le pape et la république française. Le roi de Naples, ou plutôt la reine Marie-Caroline, a conclu un pareil traité dès le 8 octobre.

Cependant, Bonaparte s'avance toujours, par la haute Italie, dont il est entièrement maître, vers la capitale de l'empire; quelques journées d'étape l'en séparent.... Vainement l'archiduc Charles est-il accouru pour s'opposer à la marche victorieuse des Français : forcé dans ses retranchemens, il laisse à découvert l'État vénitien et le Tyrol ; Bonaparte passe le Tagliamento, et poursuit ses conquêtes. Dans les dernières affaires.

le général [illegible]chef doit une partie de sa gloire aux généra[illegible]Delmas et Bernadotte, venus du Rhin avec leurs divisions. Le dernier de ces deux officiers s[illegible]ut a déployé de grands talens, qui le servent aussi heureusement à la prise de Gradisca... Bernadotte se place dès ce moment au premier rang des capacités militaires de l'époque. Joubert triomphe, le 22 mars, à Botzen; Masséna bat l'ennemi à Tarvis; Bernadotte s'empare, le 24, d[illegible]ieste; le 29 Klagenfurth est enlevé par Mas[illegible] le 1er avril, Laybach ouvre ses portes à [illegible]adotte... Ici s'arrêtent les hostilités, à temps pour sauver Vienne d'une conquête assurée: des préliminaires de paix entre la France et l'Autriche sont signés le 15 à Leoben.

Pour achever, en quelques traits, ce tableau militaire, qui contient tout l'intérêt de l'époque, reportons-nous sur le Rhin. Le 24 juin, le général Desaix, officier de la plus belle espérance, passe le fleuve de vive force, à Kehl, et commence la réputation de Moreau, tandis que lui-même travaille à la ternir par des intelligences avec les ennemis de la patrie. Néanmoins, ce général bat, à Rastadt, l'archiduc Charles qui, dès-lors, abandonne le Rhin. Durant le mois de juillet, Jourdan remporte un avantage, à Francfort, sur le Mein, puis occupe les places de Wurtzbourg et de Bamberg: la première de ces places livre trois cents bouches à feu aux Français. En Bavière, l'armée républicaine, commandée par Jourdan, doit, selon quelques

historiens, à la trahison, l'échec q[illegible] éprouve à Neumarck, le 24 août. Le princ[illegible]arles opère des mouvemens hardis, qu'il n'eût point hasardés sans les intelligences que Louis XV[illegible] et Condé entretiennent avec Moreau... Ce général a, dit-on, donné l'assurance à ces princes *qu'il seconderait l'armée autrichienne de tout son pouvoir*... On aime à douter de la vérité d'un tel fait; mais Louis XVIII, depuis sa rentrée en France l'a, par malheur, appuyé de son tém[illegible]e, particulièrement dans une audience do[illegible]en 1815, au général [illegible]rino : « Moreau, lui di[illegible]il, en parlant de la défaite de Neumarck, était à moi depuis l'an IV. » Battu en Bavière, Jourdan opère une retraite que Carnot nommera savante. Moreau, entraîné dans un mouvement rétrograde par cet échec, ou par la conséquence de ses intrigues perfides, commence, après avoir conclu un armitice avec le duc de Bavière, cette fameuse retraite qu'on a comparée à celle des dix mille, et qui n'est peut-être qu'une brillante parade, convenue entre le prince Charles et lui. Quoi qu'il en soit, cette marche d'environ cent lieues, et qui dure quarante jours, s'opère avec autant d'éclat qu'une conquête; cela devant un ennemi bien supérieur à l'armée de Rhin et Moselle, dans un pays hérissé de montagnes, couvert de bois, coupé de ravins, de rivières; enfin, au milieu d'une population irritée. Moreau bat l'ennemi à Riberach, sur l'Elz, à Schiengen; puis ar-

rivant en bon ordre sur Kehl et Huningue, il reste maître des ponts du Rhin et des postes principaux de la rive droite... Cette longue suite d'opérations constitue ou un chef-d'œuvre stratégique, ou bien une comédie habilement tissue, plus habilement représentée. Du reste, le prince Charles, tout en occupant le pays que Moreau lui abandonne, ne harcèle l'armée française que très mollement : on dirait qu'il laisse le général républicain se payer, en gloire facile, d'un service qu'il serait convenu de rendre à la cause royale.

Ce fut dans cette situation, apparemment rassurante pour l'Autriche, que son meilleur général quitta le Rhin, et se porta au secours des armes impériales, dans le pays vénitien ; nous avons vu quelle destinée l'y attendait ; et les préliminaires de Leoben, signés à trente lieues de Vienne, ont prouvé qu'en Italie le parti de Louis XVIII n'avait pas trouvé de serviteurs dans les rangs français.

Nous avons dû suivre aux armées, non-seulement les destinées glorieuses de la France, mais encore la politique de cette république, dont le timon est tombé aux mains d'un divan insoucieux et indolent. Revenons cependant aux molles dispositions de ce conseil de pachas, où la voix du seul Carnot prononce les mots de patrie et de dignité nationale. Le 19 décembre 1795, le directoire ouvre les portes du Temple à la fille de Louis XVI; le cabinet autrichien, long-temps


indifférent à la captivité de cette jeune princesse, s'avise tout à coup de la dignité qui lui ordonne de négocier pour sa délivrance... Le sang impérial a été froid jusqu'alors aux souffrances d'une petite-fille de Marie-Thérèse; l'ambition l'échauffe, lorsqu'on vient à penser qu'un mariage entre la fille de Marie-Antoinette et son cousin, l'archiduc Charles, pourrait faire rentrer l'Alsace et la Lorraine dans les possessions de la maison d'Autriche...Le directoire, qui ne sait rien prévoir, et qui croit se montrer magnanime en faisant un acte d'humanité, d'ailleurs équitable, rend la liberté à Marie-Thérèse de France; lorsqu'elle sort du Temple, elle ignore encore le supplice de son père, de sa mère, de sa tante... Elle demande à voir son frère... On lui répond qu'il est mort. Il est des situations que le cœur brisé ne peut oublier: personne n'a pu raisonnablement exiger de la duchesse d'Angoulême qu'elle perdît le souvenir du terrible coup qu'on lui porta le 19 décembre 1795. Mais une princesse, revenue au sein de ses compatriotes, et qui doit partager le trône d'où son époux régnera sur eux; une princesse appelée à remplir une mission de sollicitude souveraine, pour répondre dignement à la confiance du peuple, du peuple qui d'un souffle peut briser les couronnes; cette princesse, disons-nous, est menacée d'un sort funeste lorsque sa sagesse ne domine pas ses ressentimens. Les conciliabules du pavillon de Marsan, dont madame

d'Angoulême sera l'ame, cette conspiration princière, où l'on préparera de loin une vengeance éclatante, que le plus imprudent despotisme devra réaliser un jour, eh bien! elle amènera la seconde chute du trône des Bourbons, quand la main de l'expérimenté Louis XVIII aura laissé tomber le timon de l'État. Revenons au règne du directoire.

L'année 1795 s'est close par la conclusion d'un impolitique armistice avec l'Autriche, demandé par le traître Pichegru : Carnot, qui voyait une faute militaire très grave dans cette suspension d'armes, s'y était opposé de tout son pouvoir, mais vainement. Louis XVIII avait-il déja des intelligences dans le sein du directoire? L'année 1796 s'ouvre par l'établissement du ministère de la police : ressort de gouvernement immoral, inactif pour la sûreté des citoyens, sans cesse tendu contre leur liberté. Grace à cette institution, on opposera les partis les uns aux autres, afin d'opérer cette infame *bascule* gouvernementale, qui prouvera que, le plus souvent, la bonne foi du pouvoir n'a pas de principes fixes, conséquemment point de réalité. A l'aide de la police, on proclamera des conspirations imaginaires, pour emprisonner ou proscrire des hommes dont le talent ou la fermeté gêneront l'arbitraire oppressif; on introduira dans la société des nuées d'espions, qui solliciteront les citoyens à faire de l'opposition, qui les embrigaderont même dans des bandes conspiratrices, dans le seul but de faire ressortir

et récompenser des ambitions avides... Un beau jour quelque ministre viendra candidement avouer à la tribune nationale l'action des agens provocateurs, comme moyen d'administration publique; et ce fonctionnaire protestera peut-être de son patriotisme dans quelque livre exalté par la faconde commerciale; et les excellens moutons de Panurge sauteront, par milliers, le seuil de la librairie pour acheter une composition où l'auteur écrit sera en contradiction perpétuelle avec l'auteur pérorant, déclamant et gouvernant. Non, elle ne saurait être pure la gestion qui consiste à rechercher des conjurations, des émeutes, des troubles; s'il n'en existe pas, l'emploi demeure obscur, la fortune et les graces sont rebelles; il faut donc imaginer des conspirations pour les découvrir, les déjouer, les combattre sur le papier... Alors le chef de la police devient un homme important, et son industrie prospère.

Tandis que le département de la police s'organise, sous la direction du ministre Cochon, une loi du 30 janvier ordonne de briser les planches, formes, matrices et poinçons servant à la fabrication des assignats. En ce moment, le louis d'or se vend à la Bourse cinq mille trois cents francs en papier ; et les frais de confection de cette malencontreuse monnaie dépassent la valeur intrinsèque de chaque émission. Il existe pour quarante milliards d'assignats en circulation, non compris les produits d'une fabrique Louis XVIII a fait établir dans la

Vendée, et qui n'est pas moins féconde que les presses de Paris ; non compris encore d'innombrables ateliers de cette nature fondés ouvertement en Angleterre, en Allemagne, en Russie, partout. Des *mandats territoriaux* sont créés, le 18 mars, jusqu'à la concurrence de deux milliards, quatre cent millions : ils doivent servir à rembourser les assignats, à raison de trente capitaux pour un. Mais leur discrédit commence avant même qu'ils soient émis : on a reconnu que leur prétendue hypothèque sur des biens nationaux presqu'entièrement vendus, ne peut être qu'un leurre, et que la base de la nouvelle institution n'est nullement territoriale. Cette ruse financière ne masque point la banqueroute imminente de l'État.

Telle est l'extrémité déplorable à laquelle la fortune publique est tombée au moment où Bonaparte, vainqueur en Italie, fait parvenir dans le trésor les produits monnayés de ses conquêtes. Avec un gouvernement plus sage, des germes renaissans de prospérité se reproduiraient promptement par la diminution rapide des ennemis de la république. Stofflet, qui, de simple garde chasse, est devenu l'un des chefs vendéens les plus intrépides, les plus redoutés, a été pris le 24 février, près de Chollet, et fusillé le lendemain à Angers. Charette, plus malheureux encore, est livré par un traître, le 15 mars : les autorités républicaines le font exécuter à Nantes le 29. Dans ce même temps, les savantes dispositions de Hoche, qui commande

dans l'Ouest, son activité, sa prudence, et surtout sa modération envers les vaincus, contribuent beaucoup à pacifier ce malheureux pays, qui bientôt recouvrera la tranquillité qu'en ont bannie, contre le vœu d'une forte partie de ses habitans, les fureurs du fanatisme et de l'esprit de parti. Après la mort de Stofflet et de Charette, tous les chefs royalistes posent les armes, se dispersent : le seul d'Autichamp reste en campagne au mois d'août ; il se soumet le 15 au général Hoche. Le nombre des victimes tombées dans cette longue guerre civile s'élève à six cent mille, selon les calculs du pacificateur... Et quels ont été ses résultats pour la cause royale ? Nuls. Où s'est montré le prosélytisme de cette cause, hors de la contrée qu'elle a d'abord soumise ? Nulle part. La courte devise des Vendéens suffit pour expliquer cet insuccès : *Dieu et le roi*... Dieu et le roi paraphrase tout ceci : point de concession à faire par le droit divin, le droit indéfini, le droit inné ; toujours la possession, la propriété du prince s'étendant sur le pays et sur les habitans ; pour tout système l'ancien régime, avec ses prérogatives, ses immunités révoltantes ; le clergé, avec ses richesses excessives, son intolérance cruelle, son immoralité scandaleuse ; le fisc avec ses exactions impunies ; les parlemens, avec leur justice partiale, indulgente aux grands coupables, terrible pour le peuple... Enfin, Dieu et le roi signifie : restauration de tous les abus, de toutes les dilapidations,

de toutes les insolences, de tous les genres d'oppression. « Quand, par la force des armes, nous au-
« rons balayé les immondices constitutionnelles,
« écrit un pygmée militaire appelé Puisaye,
« nous reprendrons tous nos droits et privilèges. »

La pacification de la Vendée met cent cinquante mille combattans à la disposition de la république, au moment même où les dispositions du traité de Leoben s'étendent aux armées autrichiennes du nord.

Cependant un tiers du corps législatif se renouvelle le 20 mai : les membres éliminés forment la moitié des ex-conventionnels qui sont restés dans les conseils ; ils sont remplacés par un même nombre de députés nouvellement élus. Avant de parler de l'esprit que ces derniers apportent dans les deux assemblées, il est nécessaire d'examiner rapidement la situation intérieure de la France. Car tout est bien changé depuis quelque temps chez cette nation sortie, effrayée et sanglante, de l'arène de 1793 ; et reprenant plus loin l'histoire de sa mobilité politique et morale, nous aurons un tableau curieux à tracer. En 1792, le Français, le Parisien surtout, dépouille son élégante parure, son habit aux basques fleuries ; l'édifice léger de sa frisure s'évanouit, son épée de salon est réleguée au théâtre. Il revêt la *carmagnole* grossière, le large pantalon ; il attache négligemment autour de son cou une cravate de couleur, couvre du bonnet rouge sa chevelure plate, grasse, hérissée ; un large coutelas pend à

son côté. Le langage de ce citoyen, naguère recherché, souvent prétentieux, devient âpre, brusque, prodigue de jurons. Les dames, si empressées, en 1789, à copier le luxe raffiné de Trianon, deviennent, de brillans papillons qu'elles étaient, chenilles aux couleurs vulgaires : plus de riches étoffes façonnées en robes gracieuses ; plus de roses aux douces nuances dentelant, d'une guirlande légère, la jupe de linon ou d'organdi ; plus de frisures où mille enjolivures s'agençaient dans un *pouf* ambitieux; plus de riches mantelets, autour desquels ondulait l'opulente valencienne ou la délicate maline ; plus de manchettes à triples rangs, où se pressait, en plis redoublés, le point d'Angleterre ou la blonde soyeuse. Mais qu'il est difficile de déparer la beauté : nos Françaises sont toujours jolies, toujours séduisantes avec le simple bonnet qui couvre leurs cheveux aplatis et coupés carrément sur le front ; avec leur robe de simple mousseline, que ceint un ruban tricolore ; avec ce fichu, sous lequel se dérobent un peu des charmes qui, prodigués naguère au regard, avaient perdu leurs admirateurs... Et si le chêne civique se courbe sur la tête d'une jeune femme ; si, quittant ces souliers aux talons élevés qui rendaient sa démarche chancelante, elle adopte une chaussure moins nuisible à ses graces naturelles; enfin si la coupe de son habit caresse les formes heureuses qu'elle reçut de la nature, au lieu de les

surcharger de plis ou de paniers, on trouvera que le costume du sexe, plus heureux que celui des hommes, a gagné à la révolution.

En est-il ainsi des mœurs? Non. Rarement on les vit s'épurer au sein des masses qui s'agitent dans les réunions du Forum : une époque où toute impression est une passion violente, toute émotion un élan d'enthousiasme, ne saurait profiter à la morale; c'est une guerre dont les résultats favorables, si elle en a, ne se feront sentir qu'à son terme. Le sentiment d'une liberté qui vient de naître est difficile à maintenir dans les bornes de la modération : en politique il est poussé jusqu'au délire, souvent jusqu'à la cruauté; en morale il est presque toujours porté jusqu'au cynisme. Ainsi, nous voyons, en 1793 et 1794, la foule se rendre à flots pressés aux exécutions, s'enivrer de leur funeste spectacle, applaudir à la chute des têtes. Ainsi, l'on recherche au théâtre les sombres compositions de Chénier; où, si l'ironie, la malice, le sarcasme reprennent leurs droits sur les affections de la multitude, elle court voir les *Visitandines*, *les Dragons et les Bénédictines*, le *Mariage du Capucin*, et d'autres comédies semblables, où les mœurs publiques sont sacrifiées avec le préjugé religieux. Et puis ces républicains, que leurs orateurs bercent sans cesse du récit des coutumes de Sparte, ils se montrent Spartiates auprès des dames, et les dames, par vénération pour les usages antiques, deviennent faciles comme des Lacédémoniennes.



Pendant le règne de la convention, les lettres prennent le caractère martial, l'expression fière et conséquemment poétique de l'époque : la *Marseillaise*, de Rouget de Lille, le *Chant du Départ* de Chénier, l'*Épître à Voltaire* de ce même poète, les brillantes strophes de Lebrun, celles moins riches d'épopée, où l'immortalité de l'ame est chantée par le citoyen Michaud, alors républicain fervent, depuis royaliste *quand même*, et beaucoup d'autres compositions dont le titre nous échappe, marquent l'élan patriotique de la poésie. Les guerres de la liberté ont leurs Tyrtées; les abus dont on craint le retour trouvent des Aristophanes, et souvent les grelots du Vaudeville, joyeux tocsin d'une satire mordante, l'appellent sur les traces des travers contemporains. Un genre dramatique nouveau, genre bizarre, monstre littéraire, formé du terrible, du comique et de la farce; inspirant la terreur, excitant le rire, titillant les voluptés, le *mélodrame*, en un mot, naît, vers l'année 1794, du pêle-mêle de passions qui tourbillonne dans la société. Peut-être un écrivain spirituel, connu depuis par ses gais refrains et ses opinions mobiles, *Désaugiers*, essaie-t-il le premier ce genre dans une sorte de pantomime dialoguée qu'il fait jouer en 1791, à Notre-Dame. Avant ce mélodrame métropolitain, on a cependant vu, par la ville, quelque chose de semblable : nous voulons parler de la pompe *dramatisée* avec laquelle, d'après



les dessins de David, et tous les acteurs, toutes les sirènes de l'Opéra aidant, on a procédé au transport des restes de Voltaire au Panthéon... L'ame immortelle du grand homme a du peu s'émouvoir à cette parodie des solennités funéraires de la Grèce, qu'on s'est efforcé de reproduire, avec toutes les ressources du costumier et de la peinture en détrempe... Le sublime, qui se tient si près du ridicule, l'atteignit plus d'une fois durant cette cérémonie, soit lorsque les prêtres aux blanches aubes, aux barbes postiches, firent des stations dans les cabarets ; soit, lorsque, surprises par une pluie d'orage, les pleureuses grecques laissèrent leurs cothurnes dans les ruisseaux gonflés de la rue Dauphine ; soit lorsque l'effigie du demi-dieu lui-même, échappée de son char de triomphe, fut ressaisie au moment où elle allait rouler dans un égoût*... Ces pompes dramatiques, cet emprunt de la décoration, de l'oripeau et des armures de carton du théâtre, ont répandu, plus d'une fois, sur notre révolution un reflet d'opéra comique qui ne pouvait que démentir la gravité de ses principes et de son but. . C'est ainsi que nous avons souvent rapetissé les plus grandes choses, et que l'étranger s'est cru autorisé à dé-

* L'auteur de l'Histoire de Paris a décrit, d'une manière détaillée, cette solennité funéraire dans son ouvrage intitulé les RÉVERBÈRES CHRONIQUES DE NUIT. Charles Lachapelle, éditeur, rue Saint-Jacques, n° 75.

primer nos actions, nos travaux les plus sages, les plus sérieux.

Sous le gouvernement directorial, nouvelle et complète subversion dans les mœurs; et, comme il arrive toujours parmi nous, c'est dans une tout autre sphère de civilisation qu'il faut suivre les goûts et le caractère français pour en ressaisir les traits. La physionomie de Paris a changé si rapidement qu'un autre Epiménide, après avoir dormi une année, se croirait dans un monde nouveau. La vente des biens nationaux, dont il a été si facile de se rendre acquéreur, à l'aide des masses de papier que la moindre industrie procurait, surtout à l'aide du long crédit qui permettait de payer le fonds avec le revenu annuel; la vente des biens nationaux, disons-nous, a produit une répartition nouvelle de la propriété, et fait surgir des classes inférieures une multitude de riches, dont l'instruction n'a pu s'improviser comme leur opulence : la loterie générale de destinées, à laquelle ces millionaires d'un jour ont gagné un gros lot de bien-être, ne leur a pas donné en même temps les belles manières et le goût. D'autres sources fécondes de richesses grossissent encore la masse des Crésus d'hier : en première ligne vient l'*agiot*, brigandage exercé au passage du Perron, qu'on a surnommé avec raison *la forêt noire*. Là des myriades d'assignats, vomies par les fabriques vendéennes ou étrangères, font passer dans les mains des spoliateurs tout l'or qui reste en France; tan-

dis que les valeurs anéanties, contre lesquelles on l'échange, vont s'engloutir dans les coffres de l'État, pour le paiement illusoire des bien nationaux. Viennent ensuite les fournitures aux armées, spéculations frauduleuses, dont on acquiert le privilège dans le cabinet même du directeur Barras, au prix des *pots-de-vin* immoraux dont toute adjudication est grévée. L'exemple du Luxembourg ricoche, d'emploi en emploi, jusqu'au dernier degré de l'échelle administrative. Chaque ministre, chaque directeur, chaque commis exige sa part de bénéfice sur le prix des denrées ou des effets livrés aux braves défenseurs de la patrie. Or, les qualités diminuant en raison des réductions opérées; les braves légions de Bonaparte, de Moreau, de Jourdan, reçoivent des vivres avariés, qui souvent manquent tout-à-fait... Leurs habits tombent en lambeaux, après quelques semaines; d'ignobles chapeaux, dégarnis de la colle qui seule en soutenait le tissu sophistiqué, laissent pendre leurs cornes sur les épaules du soldat, et rendent sa figure repoussante... Et les contributions levées en pays conquis, et le produit des réquisitions qu'on y frappe, croit-on qu'ils répondent aux besoins de l'armée? Erreur. Délégués du gouvernement, généraux, état-major, commissaires des guerres, employés des divers services, tombent, nuée de corbeaux dévorateurs, sur ces fruits de la conquête comme sur les allocations de l'intérieur... Ils se gorgent, et nos

guerriers jeûnent, nos guerriers grelotent sous leur uniforme troué; et les républicains courent à *la victoire avec des semelles de carton*, pour la plus grande prospérité des concussionnaires qui les administrent. Les généraux Championnet et Joubert, indignés de ces désordres, veulent sévir contre ceux qui s'en rendent coupables; ils sont destitués. Les administrateurs des armées, dépositaires d'une confiance fourvoyée, continuent de s'enrichir par des rapines.... Un jour, et lorsque l'administration militaire sera régénérée, d'anciens exacteurs, à force de souplesse et de servilité, se maintiendront dans les cadres nouveaux; de réorganisation en réorganisation, on les verra parvenir, grace à leur politique toujours preste à se tourner vers le soleil levant, jusqu'aux sommités sociales, chamarrés d'autant de croix qu'ils auront détourné de millions, pourvus d'autant de places, de titres, d'honneurs qu'ils auront affamé d'armées. Bien plus, en 1830, élevant la voix au milieu d'une génération qu'ils croiront à tort oublieuse de leurs méfaits, ils demanderont des *épurations*, afin d'obtenir ou de maintenir la disgrace des concurrens qu'ils redouteront; et noirs d'infamie, ils révèleront des taches microscopiques sur la vie de fonctionnaires qui auront administré avec autant de talent et d'honneur qu'ils auront, eux, laissé voir d'avide cupidité.

Après avoir signalé les sources d'opulence où venaient puiser, au temps du directoire, les

nouveaux riches qui brillaient à Paris, essayons d'esquisser leurs mœurs. La capitale était, comme elle le fut toujours, le rendez-vous de tous ceux qui voulaient ou jouir à grands frais de la vie, ou élargir les canaux de leur prospérité. Pour l'un, comme pour l'autre but, il fallait, il faudra sans cesse éblouir : le luxe est l'appât des richesses, aussi bien que l'amorce du plaisir. Aussi voit on briller à l'envi, le cordonnier, devenu fournisseur opulent; l'ex-garçon de caisse, élevé, par les ressources de l'agiot, à la condition de banquier; le jardinier fait gros propriétaire, grace à l'acquisition qu'acquitta le débit de ses légumes; la modiste créée grande dame par l'amour d'un directeur ou d'un ministre; la solliciteuse en titre d'office, dont les faveurs payèrent, dans les bureaux, les brevets qu'elle se fit payer à beaux deniers comptant : en un mot, tant d'individus qui, par aubaine inattendue, ont attaché un clou à la roue de dame fortune... tous ces enrichis ont un hôtel, une voiture, des habits magnifiques, une table somptueuse, des domestiques plus distingués qu'eux, qui se moquent de leurs maîtres, et couchent avec leurs maîtresses. Il y a par la ville une foule de jeunes gens, qualifiés de *muscadins ou d'incroyables*, dont l'élégance est le type des parvenus. Ces élégans qui, pour la plupart, se disent membres du club de Clichy, c'est-à-dire opposés aux opinions républicaines, existaient dès

la fin du régime conventionnel, sous le nom *de jeunesse dorée*, qu'ils conservent encore. Leur costume outré n'est que ridicule sur eux; mais, adopté par leurs imitateurs, il devient grotesque. On reconnaît partout un traitant du jour, un propriétaire nouveau, un laquais passé de l'antichambre au salon, à la disgracieuse tournure qu'il ne peut esquiver sous son habit à taille carrée et à vastes revers; on le reconnaît à la culotte de soie noire qui lui monte au milieu de la poitrine, et boutonne, en bas, sur chaque rotule; on le reconnaît à ses souliers demesurément pointus, à sa coiffure conique et fortement poudrée, au large camée qu'il attache à sa chemise, au claque qui, sous son bras, affecte la forme d'une nacelle aplatie... Si, lorsqu'on a pu observer cette parure du temps, mal arrangée, mal portée, il reste encore quelque doute, que le parvenu parle, et toute incertitude cesse... Chez les parvenues, même exagération dans la parure, même inhabileté à la porter : sous le manteau antique, dont une femme de chambre les drape en leur tirant la langue, on aperçoit le bras rouge du village ou du faubourg; les pierreries, en scintillant à de gros doigts noirs et mal conformés, ne déguisent pas la main d'une cuisinière. La fausse chevelure grecque qui couronne figure jolie quelquefois, mais toujours commune, laisse aisément reconnaître l'habitude champêtre, l'ancienne vivandière, com-

pagne des prospérités d'un fournisseur, jadis cantinier.

Dans les classes habiles à jouir de l'opulence, à se parer des travers, le luxe, pour être moins ridicule, n'en est pas moins scandaleux. Vous voyez la femme, abandonnant son époux, ses enfans, courir, avec un amant, les spectacles, les jardins publics, alors parés des noms de l'antiquité païenne : *Elysée*, *Paphos*, *Idalie*, etc. Dans chacun de ces jardins enchantés, retentit l'orchestre du bal. Là, des femmes d'une société qu'on eût appelée autrefois choisie, imitatrices des bayadères d'opéra, dansent avec tout l'abandon provocateur, toute l'intention lascive de leurs modèles. Parcourez ce groupe de *merveilleuses*, tous les yeux y sont hardis, tous les propos immodestes. Dans les salons, dans ceux du directoire surtout, la beauté ne se montre pas plus réservée. On y voit affluer un essaim de jeunes citoyennes, toujours affranchies des liens conjugaux, toujours conduites par leurs sigisbés. L'élégante nudité qu'elles étalent cache à peine ces charmes secrets, que la pudeur dérobe, dans l'intérêt même de la beauté. Elles ont adopté la toilette de Vénus et les mœurs de Phriné. Par un raffinement de luxe, que n'avait point imaginé le goût épuré de Corinthe, ces dames portent aux doigts de leurs pieds des diamans, qu'on voit briller à travers le cothurne léger. Barras, à moitié couché sur un sopha, tenant un

on espérer que le pagananisme s'accréditera.
Mais toute la haute société n'est pas grecque. On distingue aisément les jeunes gens voués à la cause du monarchisme : ils portent des redingotes courtes à collet de velours noir, des tresses relevées derrière la tête avec un peigne, les cheveux des faces taillés *en oreilles de chien*, qui leur tombent sur les épaules. Dans les promenades, dans les cafés, ils fredonnent sans cesse *le Réveil du Peuple*, chant anti-jacobin dont ils ont fait leur Marseillaise. Les dames de ce parti, unissant aux inspirations frivoles de la mode des souvenirs sinistres, ont adopté une *coiffure à la sacrifiée*, c'est-à-dire coupée tout près de la tête, comme les cheveux des victimes préparées pour la guillotine. Mais, en même temps qu'elles rappèlent ainsi les horreurs de l'échafaud, ces mêmes dames consolent la vue par l'enseigne des ressources de la création : les jeunes femmes, quelquefois les demoiselles, s'habillent de telle sorte qu'elles paraissent enceintes... On porte des robes au *demi-terme*; et l'élégance ne paraîtrait pas complète dans un salon clichien si l'on s'y montrait sans cette étrange parure.

Avec l'extension que chacun donne au mot liberté, la surveillance, souvent fort utile, d'un mari, est pour sa femme de la tyrannie; le divorce est facile, elles quittent ce despote odieux. L'époux, de son côté, se lasse-t-il des faveurs uniformes de son épouse, il invoque la loi protectrice des li-

bertés conjugales, met à la porte sa compagne légitime, et la remplace par une courtisane. Entre-t-on dans le boudoir d'une jolie femme, elle ne s'empresse point de cacher les livres licencieux qui occupent ses loisirs du matin : *Faublas*, *les Liaisons Dangereuses*, n'ont plus pour elle un charme assez vif : ce sont les infames compositions du comte de Sardes, *Justine*, *Juliette*, qui se trouvent sur le divan de cette merveilleuse.

Telle est l'extrémité à laquelle est descendue une société en dissolution, que la convention commençait à reconstituer après le 9 thermidor, et dont l'immoral directoire achèvra peut-être de consommer la ruine. A cette époque cependant, comme à toutes celles durant lesquelles le vice domine, la contagion n'est pas universelle : on voit encore à Paris et dans les provinces une notable partie de la population inaccessible à l'esprit de parti : classe estimable et habile à se garantir des travers contemporains. Bon nombre de citoyens, malgré le tourbillon qui entraîne et dénature les bienséances sociales, se montrent bons pères, bons fils, bons époux, bons Français. Beaucoup de femmes restent fidèles à leurs devoirs d'épouse et de mère... il y a toujours en France un réservoir inaltérable de vertus civiles, le centre d'une nation généreuse. Les déréglemens politiques et moraux ne captivent qu'une minorité ; mais une minorité

passionnée qui peut sans peine dominer la majorité paisible et résignée.

Cette résignation, ce silence d'un civisme timoré, toujours prêt à courber la tête pour éviter la tempête, vient d'être exploité par les partisans de la monarchie : ils sont maintenant nombreux en France, parce que l'or de la Grande-Bretagne les multiplie; les compagnies de Jésus et du Soleil, les prosélytes que Louis XVIII a pu faire dans le midi, parmi ces démagogues mêmes qui, en 1792, voulaient terroriser la capitale; enfin les agens jetés sur nos côtes par l'Angleterre et l'émigration, sont parvenus à influencer de toutes parts les dernières élections, en inspirant aux citoyens des craintes chimériques sur le prétendu retour du régime sanglant de 1793. Grace à ces manœuvres stipendiées, grace aux cinquante journaux vendus au Prétendant qui s'impriment à Paris, et puissamment secondés par le vote à deux degrés, les ennemis de la patrie ont jeté dans les deux conseils, avec le traître Pichegru, une faction royaliste que, par ménagement pour des personnes vivantes, nous ne désignerons pas nominativement : faux patriotes que la faveur de Louis XVIII *dénoncera* d'ailleurs suffisamment, après l'intronisation réelle de ce prince. Ces nouveaux représentans, à l'aide des mots magiques *d'amour de l'ordre*, rallient aisément une foule de députés bien intentionnés, mais trembleurs, mais obsédés par l'ombre toujours présente d'une terreur que personne ne

songe à reproduire. La majorité des deux conseils est donc acquise au prince qui, depuis cinq ans, pousse l'Europe contre nous, entretient la guerre civile et les conspirations dans l'intérieur, et hâte la ruine publique en inondant la France de fausse monnaie... Cette majorité sait cependant bien que l'universalité des citoyens abhorre toujours le régime des privilèges; qu'elle chérit cette égalité de droits incompatible avec le gouvernement absolu, le seul que conçoive l'émigration; et que conséquemment, les mandataires du peuple ne peuvent travailler au rétablissement d'un tel état de choses sans trahir indignement les citoyens qui les ont choisis... Le coup d'État du 18 fructidor, auquel nous arrivons, sera donc juste, sinon dans toutes ses conséquences, du moins dans son principe et son but; car il renversera des ennemis déclarés de la patrie.

Cependant le parti clichien, d'accord avec son principe, introduit au Directoire exécutif le diplomate Barthélemy, en remplacement de Letourneur (de la Manche) premier sortant; Barthélemy, dont les talens ont bien servi la république; mais qui s'est laissé séduire par les agens, par les promesses de Louis XVIII et du prince de Condé. Il est difficile de décider précisément pourquoi la faction que dirige Pichegru compte aussi sur l'appui de Carnot; car ce directeur est un républicain sincère et loyal; il a voté la mort du roi; on ne peut donc pas adopter raisonnablement l'o-

pinion qu'il soit disposé à favoriser le retour des Bourbons. Mais Carnot se montre crédule comme tous les honnêtes gens : il ne suppose point la trahison, parce qu'il est incapable de s'y livrer. Du reste, indigné de l'administration honteuse et vexatoire de Barras, de Rewbel et Lareveillère, qui forment la majorité du Directoire, il s'est élevé souvent contre cet infâme système de gouvernement, et n'en a jamais sanctionné les immorales dispositions par son adhésion personnelle. Carnot, par suite de cette perpétuelle opposition, est devenu l'ennemi du triumvirat dirigeant; et de ce qu'il n'accède point aux vues de la majorité directoriale, les conseils infèrent qu'il secondera volontiers les conspirateurs clichiens.

Dès le milieu du mois d'août 1797, une scission est ouverte entre la majorité des conseils et celle du Directoire : si les clichiens agissent avec résolution et sans perte de temps, leur conspiration, bien déguisée sous le masque de l'intérêt public, auquel la législature semble en effet travailler depuis quelque temps, renversera sans peine le gouvernement, car il est honni et méprisé. Toutefois les conjurés se flattent vainement d'allier à leur triomphe, celui de Louis XVIII : le peuple verra avec indifférence, avec plaisir peut-être la chute des satrapes du Luxembourg; mais au moindre signe de royauté, il se lèvera, il écrasera les vainqueurs d'un instant... Nous l'avons dit, la nation repousse de tous ses efforts le joug armé des

odieux privilèges qu'elle a détruits. La faction de Pichegru n'aura pas même l'apparence d'un succès; ses projets se noient dans une insipide et longue discussion, qui ne sert qu'à fixer les incertitudes du Directoire sur les projets hostiles des conseils. Or les triumvirs du Luxembourg sont préparés dès long-temps à soutenir le choc qu'on leur laisse maladroitement prévoir : ils ont mis l'armée dans leurs intérêts; l'armée, qui connaît déja sa puissance politique depuis le 13 vendémiaire an IV. Bonaparte, en célébrant l'anniversaire du 14 juillet au milieu des vainqueurs de l'Italie, leur a signalé les deux conseils comme dominés par des traîtres, vendus aux ennemis de la république. Des clubs se forment sous les drapeaux : chaque division a le sien; le soldat s'y fait délibérant et presque législateur. Enfin le 10 août, le général fait jurer à ses compagnons d'armes, sur l'autel de la patrie, de maintenir les institutions républicaines et d'exterminer les factieux qui oseraient y attenter. Dans cette direction de principes, Bonaparte doit s'unir au directoire : il détache de son armée et envoie à Paris les généraux Bernadotte et Augereau, munis d'instructions pour coopérer au coup d'État qui se prépare. Le premier se bornera à observer, à surveiller les ennemis de la patrie, afin de prévenir leur agression; le second, homme de main intrépide, prendra l'initiative des hostilités; tandis que Bonaparte, lui-même, marchera s'il le faut au secours du directoire. Le général Hoche aussi s'é-

branle à l'armée de Sambre et Meuse ; il dirige des armes et des munitions sur Paris ; des troupes, détachées de ses colonnes viennent occuper les villes voisines de la capitale. Déja tout est disposé dans l'intérieur pour déjouer les entreprises du parti contre-révolutionnaire : le moniteur dénonce journellement les agens de cette faction ; des affiches les signalent en style déclamatoire à l'indignation publique. Augereau est investi du commandement de la dix-septième division militaire, dont Paris est le chef-lieu. En un mot, toutes les mesures sont prises par le comité du Luxembourg pour attaquer, à force ouverte, ces assemblées qui, trop confiantes dans ce qu'elles appellent leur puissance morale, discutent tandis que le directoire agit. Les ministres Merlin (de Douai), Sotin, Talleyrand, François (de Neuf-Chateau) et Scherer, préparent en secret les moyens d'attaque ; les députés Syeyes, Tallien, Garnier (de Saintes) Lamarque, Merlin (de Thionville) et Treilhard s'unissent aux gouvernans contre la majorité des conseils. Si l'on en croit quelques confidences contemporaines, madame de Staël se fait dans cette circonstance l'active instigatrice du coup d'État directorial : elle propose, dit-on, aux républicains des cinq-cents de tenir une séance de nuit, durant laquelle Augereau environnera les deux enceintes législatives ; de s'assurer de soixante députés clichiens, et de les noyer à la manière de Carrier... L'ironie s'empare de cette proposition, vraie ou supposée, et dans

les salons du temps on dit que la fille de Necker, « pour accomplir une révolution, ferait jeter tous « ses amis dans la rivière, sauf à les repêcher le « lendemain à la ligne, par bonté d'ame. » On n'adopte point le moyen expéditif de l'ardente républicaine ; mais le directoire arrête définitivement l'attaque projetée, et fixe le jour de l'exécution. Pichegru et les clichiens voient tous ces apprêts hostiles sans en être effrayés : leur sécurité se fonde sur l'appui qu'ils croient trouver parmi les citoyens paisibles, surtout dans la garde nationale, récemment réorganisée par une mesure législative. Ce parti compte sur la présence à Paris de cinq mille émigrés, rentrés depuis quelques mois ; enfin si la victoire demeure indécise, Moreau, dès long-temps voué à la cause des Bourbons, marchera sur Paris pour annuler l'intervention prévue du *Jacobin* Bonaparte. Mais ces diverses ressources ne sont pas employées à temps : le 2 septembre seulement (16 fructidor) les généraux Pichegru et Willot décident qu'ils agiront sans délai. Pichegru déclare qu'il va faire, le soir même, bivouaquer au bois de Boulogne *douze mille collets noirs* ; cinquante mille petites armes seront en même temps distribuées aux gens de main, et l'on trouvera du canon partout. Ces dispositions faites, le général Willot marchera sur le directoire ; tandis que les conseils en permanence décrèteront d'accusation le triumvirat constituant la majorité du directoire, et manderont Carnot et Barthélemy dans leur sein. Tout

cela est dit; mais l'exécution ne suit pas immédiatement.... elle s'évanouit encore dans une molle indécision.

Le 4 septembre (18 fructidor) à trois heures du matin, le canon d'Augereau apprend aux conjurés que leurs ennemis ont mis, mieux qu'eux, le temps à profit. Au point du jour, le jardin des Tuileries et les deux assemblées législatives sont investis; des troupes de toutes armes, parties dans la nuit de Saint-Denis, de Versailles, de plusieurs autres villes environnantes, marchent en colonnes serrées vers Paris Augereau, entouré d'un épais état-major, pénètre dans le conseil des cinq-cents, et, premier gendarme de cette expédition, arrête de sa main son collègue Pichegru. Plusieurs autres représentans sont saisis aussitôt; aucun d'eux ne montre ni résistance, ni caractère. Pendant ce temps, les députés des cinq-cents qui adhèrent au coup d'état du 18 fructidor, quittent l'enceinte des Tuileries et courent délibérer au théâtre de l'Odéon, sous l'influence du directoire. Avant la fin du jour, les directeurs Barthélemy et Carnot sont condamnés à la déportation, avec cinquante-trois députés, parmi lesquels on distingue Boissy-d'Anglas, Portalis, Barbé-Marbois, Camille Jordan, Tronçon-Ducoudray, Henri Larivière, Mathieu Dumas, Pichegru et Willot. Barthélemy est arrêté sur-le-champ; Carnot, prévenu à temps, parvient à s'échapper du Luxembourg.

Les clichiens sont étonnés du triomphe de leurs ennemis, et surtout de l'immobilité des Parisiens; elle ne devait pourtant pas les surprendre : le peuple, dont le bon sens se trompe rarement sur la justice d'une cause, n'a pas été un seul instant tenté de prêter main forte aux royalistes..... Il faut le répéter encore, la nation, toujours attachée à cette égalité civique, qu'elle a du moins conquise; la nation, ivre d'une gloire militaire qui lui a coûté tant de sang, se révolte à la seule idée de voir évanouir ces biens précieux, sous les lois d'une monarchie absolue et d'une aristocratie orgueilleuse, incapables de diminuer ni leurs exigences intolérables, ni le poids des chaînes qu'elles songent à nous rendre... Voilà pourquoi le parti fructidorisé n'a pas trouvé dans le peuple un seul bras, un seul écho, malgré le mépris qu'inspire le directoire.

Le coup qui vient de frapper un nombre considérable de députés pourrait être trouvé d'une extrême rigueur; pour le justifier, on publie une foule de pièces tendant à prouver que la plupart des proscrits ont conspiré en faveur de la royauté. Dans le temps où l'on s'occupe de cette publication, des dépêches arrivent du quartier-général de Moreau, le seul des trois généraux en chef qui n'ait pas épousé ostensiblement la cause du directoire. Ces dépêches renferment des révélations à la charge de Pichegru. Le révélateur, dans un écrit antidaté du 17 fructidor, déclare que plu-

sieurs mois auparavant, des preuves formelles de la trahison de ce même Pichegru ont été saisies avec un fourgon autrichien, pris sur les bords du Rhin. Le 23 fructidor, c'est-à-dire lorsqu'il a pu apprendre les évènemens de Paris, Moreau adresse à son armée une proclamation où l'on remarque ce passage: « Il n'est que trop vrai que Pichegru « a trahi la confiance du peuple entier.... »

Cette délation du général est méprisable sous un double rapport, et l'on est vivement affligé de voir un nouveau tort aussi grave entacher une belle renommée militaire. En effet, ou Moreau devait à l'amitié de supprimer les pièces qui inculpaient Pichegru; ou bien il devait à ses devoirs de citoyen fidèle de les dérober moins long-temps. Ajoutons que, le 23 fructidor, Moreau connaissait, autrement que par la capture d'un caisson autrichien, les intelligences de son collègue avec Louis XVIII: ce prince, qui entretenait une correspondance avec le délateur lui-même, ne lui avait pas laissé ignorer que le *Clichien* lui était vendu; le chef de l'armée de Rhin et Moselle paraissait d'ailleurs si évidemment initié aux intrigues de la maison de Bourbon, qu'il en avait déja reçu cent quatre-vingt mille livres en ducats de Hongrie; selon les preuves qui, sept ans plus tard, furent publiées à l'appui d'une seconde conspiration de Moreau.

Cet officier, nonobstant ses révélations, est remplacé dans son commandement; mais il n'éprouve

aucun genre de persécutions, et jouit paisiblement d'une fortune considérable, dont la source nouvelle peut donner lieu à diverses interprétations.

La journée du 18 fructidor sera jugée bien diversement selon l'opinion des juges ; mais les hommes plus attachés aux intérêts de la nation qu'aux prétentions de l'arbitraire et du privilège, reconnaîtront que ce coup-d'état, comme celui du 13 vendémiaire, prévenait la ruine des institutions républicaines, et, encore une fois, la France ne voulait point de cette royauté qui, comme la dit plus tard Bonaparte, *n'avait rien appris et rien oublié.* Il faut convenir toutefois qu'en sauvant la république, le 18 fructidor maintenait un gouvernement immoral, inhabile, et tous les exacteurs, tous les concussionnaires qu'il traînait à sa suite. Mais on ne pouvait alors enlever ces pilliers de l'édifice sans le faire crouler.

Par malheur d'un centre corrompu, il ne peut sortir de saines émanations : le directoire, qui avait épargné Moreau, dépassa les bornes de la justice lorsqu'il déporta, sur le sol mortifère de Sinamary, dans la Guyane française, une foule de députés, de gens de lettres, de magistrats, parmi lesquels on comptait des coupables sans doute, mais dont plusieurs n'avaient à se reprocher qu'une mauvaise entente du bien public. Le directoire attenta aux droits du peuple en cassant, tout à la fois, les élections de 49 départemens qui avaient, il est vrai, donné à la France des représentans ennemis de ses

libertés, mais qui devaient être rapportées par des mesures de détail, et d'après une information grave autant qu'équitable. D'autres dispositions, non moins attentatoires à l'esprit de cette république qu'on prétendait faire triompher, vinrent se presser dans le cercle arbitraire où le directoire s'était engagé. Citons, au premier rang, le pillage des imprimeries et les entraves imposées à la liberté de la presse. Citons la déportation en masse de quarante-deux rédacteurs ou éditeurs de journaux, dont plusieurs diminueront néanmoins nos regrets, en avouant, après la restauration, qu'ils travaillaient, avant le 18 fructidor, au renversement de la république, qui ne pouvait alors être minée que par des fleuves de sang.

Mais un vice bien autrement grave surgit de la révolution du 18 fructidor; ce fut de prouver que le despotisme militaire, imprudemment appelé à son exécution, pourrait désormais accomplir, sous le sabre d'un chef audacieux, toute subversion politique, et se substituer à toute autorité légalement établie. Quant au projet d'usurpation du pouvoir suprême qu'on suppose avoir été médité dès ce moment par le général Bonaparte, c'est une hypothèse qui ne supporte pas un moment l'examen. Nul doute que ce général n'eût déja, comme il l'a dit plus tard, senti naître en lui *l'étincelle de la haute ambition;* mais il connaissait trop bien les hommes et les temps pour brusquer une si hasardeuse entreprise; et ce qui prouve assez évi-

demment qu'il ne pouvait songer alors à cette usurpation, c'est que trois ans plus tard, et dans des circonstances beaucoup plus favorables, il ne la consomma qu'avec une lente circonspection.

On peut, avec plus de raison, avancer que le directoire, après le 18 fructidor, travailla à diminuer l'influence puissante qu'une oligarchie de généraux illustres allait exercer dans l'Etat... Hoche meurt tout à coup, et le divan du Luxembourg est véhémentement soupçonné de l'avoir fait empoisonner; Moreau tombe en disgrace, Pichegru subit la peine qu'il a méritée, Bernadotte est lancé dans la diplomatie, malgré lui, et Bonaparte lui-même sera bientôt destiné à la plus hasardeuse des expéditions.

En attendant on préparait à Paris de brillantes solennités pour recevoir dignement le vainqueur de l'Italie, le pacificateur de *Campo-Formio*... Car Bonaparte venait de clore, par un traité, ses longues conférences avec l'Autrichien Louis de Cobentzel. L'histoire se plaira à mentionner que les premières négociations du général français à Léoben, furent consacrées à faire cesser la captivité de La Fayette, livré par des traîtres au gouvernement impérial. Il avait subi, pendant cinq ans, la confirmation de l'ingratitude avec laquelle Louis XVI et sa famille s'étaient plus à méconnaître le dévouement de ce grand citoyen... La prison de La Fayette et de ses compagnons d'infortune, Latour-Maubourg et Bureau de Puzy, couvrit

d'infamie le cabinet de Vienne. Il faut remonter au temps où Léopold, duc d'Autriche, retenait le brave Richard Cœur-de-Lion, contre toutes les lois de l'honneur, pour retrouver un trait de barbarie comparable à la captivité de La Fayette.

Tandis qu'on prépare dans la vaste cour qu'enserrent les bâtimens du Luxembourg, un local pour la célébration d'une fête pompeuse, celui qui doit en être le héros, arrive à Paris. Une voiture s'arrête, un matin, devant le palais directorial; quatre officiers généraux, Lannes, Augereau, Murat, Junot, en descendent : ils sont couverts de broderies étincelantes, d'armes magnifiques, qui relèvent encore leur haute taille et leur bonne mine naturelle. Un cinquième personnage saute après eux sur le pavé : c'est un petit homme, au visage pâle, maigre, basané; sa chevelure est plate et négligée; de longues *oreilles de chien* tombent sur le collet de son uniforme, qu'orne à peine une étroite broderie... On dirait un humble adjudant, à la suite des superbes généraux... Ce petit homme n'est cependant rien moins que Bonaparte, le libérateur de la convention, le vainqueur de quatre armées autrichiennes, le pacificateur de Campo-Formio.

Le lendemain, 20 décembre 1797, la présentation solennelle du général Bonaparte a lieu dans la cour dont nous avons parlé, et qui se trouve métamorphosée en salle immense. Jamais

le lever du riveau à l'Opéra ne produisit un coup-d'œil comparable à celui qu'offre cette cérémonie. Dans une enceinte décorée à la grecque, toutes les grandes autorités de la république, revêtues du costume théâtral qui leur a été assigné, sont rangées circulairement sur des banquettes; au-dessous brille l'élite de la population de Paris : les dames en habits de Laïs et d'Aspasie; les hommes affublés de la parure moderne, dont nous avons esquissé ailleurs les grotesques détails. Au fond de la salle et sur une estrade resplendissante de pourpre, de galons, de crépines d'or, s'élève une sorte de trône, où sont réunis Barras, Rewbell, Laréveillère-Lépaux, Merlin (de Douai) et François (de Neufchâteau), directeurs actuels. Barras, président du directoire, assis avec toute la grace, toute la dignité d'un habile acteur de mélodrame, siège au milieu de ses quatre collègues, la main héroïquement posée sur le genou. L'œil clignote, la vue se trouble, à l'aspect du costume qui couvre le *quintetto* régnant. Aux deux côtés du trône, et, parmi les ministres, s'épanouit M. de Talleyrand, le sourire sur les lèvres, et se préparant à recueillir les palmes oratoires de cette journée. Au milieu du local, sous un dais formé des nombreux drapeaux, que Bonaparte a pris aux phalanges impériales, on voit l'autel de la patrie, sur lequel s'offre, richement doré, le livre de la loi... Le livre de la loi, évangile sacré, que tout

gouvernement invoque avec vénération, et qu'il viole avec impudeur. Le ministre orateur se lève, et, dans un discours où son éloquence ne se montre pas prophète, on remarque ce passage adulateur, adressé au héros. « Il déteste le luxe « et l'éclat, misérable ambition des ames com- « munes; il aime les chants d'Ossian, surtout parce « qu'ils détachent de la terre. Ah! loin de redou- « ter ce qu'on voudrait appeler son ambition « (mouvement de l'école d'Ignace), je sens qu'il « nous faudra, peut-être, l'arracher de sa stu- « dieuse retraite. La France entière sera libre; « peut-être lui ne le sera jamais: telle est sa desti- « née. » Bonaparte répond, dans un style moins *ossianique*, mais plus approprié aux circonstances: « De la paix que vous venez de conclure date l'ère « des gouvernemens représentatifs... Lorsque le « bonheur du peuple français sera assis sur les « meilleures lois organiques, l'Europe entière « sera libre. » Barras clot ce combat de com- plimens par cette phrase servile : « la nature « avait épuisé toutes ses richesses pour créer « Bonaparte.... Bonaparte a médité ses conquêtes « avec la pensée de Socrate; il a reconcilié « l'homme avec la guerre. »

Mais au fond de la coupe emmiellée que l'on présente au jeune capitaine, le directoire songe à lui faire avaler une ample dose de fiel: Bonaparte a trop de renommée, trop de popularité pour n'être pas dangereux; on pense à mettre



l'espace des mers entre son ambition et le gouvernement, vers lequel, ce général, beaucoup moins détaché des choses de la terre que ne l'a dit le citoyen Talleyrand, pourrait bien diriger ses vues et ses entreprises, avec l'appui d'une armée. Barras cherche à échauffer l'imagination de son ancien protégé d'une perspective de gloire nouvelle, de gloire qui dépassera celle déja obtenue par le héros : il s'efforce en un mot de lui faire accepter le commandement de cette prétendue expédition contre la Grande-Bretagne, que l'on prépare à grands frais dans nos ports. Bonaparte, qui voit le piège, résiste d'abord ouvertement, puis hésite, puis accepte, jugeant sans doute que sa fortune, pour devenir oseuse, a besoin de paraître indispensable. Tandis que le nouveau chef de l'armée dite d'Angleterre fait accepter au directoire les plans d'une guerre qu'on a trop légèrement jugée d'après ses tristes résultats, les troupes françaises poursuivent l'émission de républiques démocratiques, qu'elles ont commencée en Italie : aux républiques vénitienne, cisalpine, ligurienne, se joindra bientôt une renaissante république romaine, taillée dans l'Etat pontifical, par le sabre de Berthier. Déja le cardinal Chiaramonte, qui sera pape un jour, sous le nom de Pie VII, a prêché dans l'esprit d'une ample démocratie : « Dieu, s'est-il écrié, a favorisé les « travaux de Caton d'Utique et des illustres ré« publicains de Rome. » Son homélie républicaine

s'est terminée par cette maxime : *Siate Buoni Christiani e sarete ottimi democrati.* Lannes, enchanté du patriotisme sacerdotal de l'éminence italienne, dit en lui frappant sur l'épaule : « Allons, mon cardinal, vous êtes sac... un bon « républicain ; continuez, et nous vous ferons « pape. » Le 28 décembre, une révolution éclate à Rome. Des individus portant la cocarde tricolore s'ameutent pour abattre, disent-ils, le gouvernement papal ; et pourtant le général républicain Duphot, qui veut haranguer cette foule mutinée, est tué auprès de l'ambassadeur français, Joseph Bonaparte, qui paraît, pour la première fois, sur la scène politique. A cette nouvelle, le directoire, sollicité par le pontife théophilantrope, Laréveillère-Lépaux, prononce la destruction du saint-siège, dont le nouveau Zoroastre craint les doigts bénits, les bulles et les goupillons. Le 15 février 1798, l'armée française aidant, des institutions républicaines sont fondées à Rome sur les débris de la république antique ; un nouveau Capitole s'élève là où fut naguère le Vatican. Mais il ne sortira point de Gracques du sacré collège, et la pourpre des cardinaux se façonnera mal en toges de tribuns... Cette république aura la durée d'une comédie, dont elle a le caractère ; et le directoire cassera les consuls romains comme des gardes-champêtres, lorsqu'ils auront cessé d'agir selon les vues de leurs parrains.



Différentes mesures d'administration intérieure sont adoptées, dans l'espace de temps compris entre le traité de Campo-Formio et la guerre maritime qu'on médite : une loi du 28 décembre 1797 fonde un nouveau grand-livre de la dette publique, où les parties liquidées de cette dette figureront pour le tiers de leur montant, constitué en rentes au denier vingt. Un emprunt de quatre-vingts millions est ouvert, par la loi du 5 janvier 1798, pour subvenir aux frais de la guerre contre l'Angleterre. Le 23 du même mois, Mulhausen, ville libre confédérée de la Suisse, est réunie à la France; tandis que l'Helvétie elle-même subit le joug pesant de sa grande voisine, la république française. Genève est à son tour réuni au sol français, le 26 avril suivant. Alors le directoire a fait adopter déja son gouvernement modèle aux Suisses, aux Bataves, aux Liguriens, aux Romains, et à toutes ces petites républiques ablettes, que la république esturgeon doit avaler un jour.

Cependant, tandis que le gouvernement français prépare une expédition maritime, le cabinet de Saint-James répond à ces préparatifs hostiles, en faisant proclamer, par son amirauté, les côtes au nord de la Seine en état de blocus. Le directoire, qui ne veut point demeurer en reste avec son ennemi, ordonne une nouvelle et sévère prohibition de toutes les marchandises anglaises:

Telle est la marche des affaires intérieures et extérieures. lorsque Bonaparte, qui vient de siéger dans un congrès réuni à Rastadt, après le traité de Campo-Formio, y fait reconnaître la rive gauche du Rhin pour limite de la république française, et quitte cette assemblée pour prendre enfin le commandement de l'armée d'Angleterre, confié par *interim* au général Desaix.

Il arrive, et l'armée connaît sa véritable destination : ce n'est point vers les côtes de la Grande-Bretagne que les flottes françaises vont cingler, c'est vers l'Orient, vers ce vieux monde, si fier jadis de ses fastes, de ses héros; si déchu, si courbé maintenant sous le joug des sultans. Arrivé à Toulon, Bonaparte fait entendre cette allocution aux braves d'Italie, embarqués sur l'escadre. « Soldats, vous avez fait la guerre des « montagnes, des plaines et des sièges : il vous « reste à faire la guerre maritime; les légions « romaines, que vous avez imitées quelquefois, « mais pas encore égalées, combattaient Carthage tour à tour sur cette même mer et aux « plaines de Zama. La victoire ne les abandonna « jamais, parce que, constamment, elles furent « braves, patientes à supporter les fatigues, dis- « ciplinées et unies entre elles. Le génie de la « liberté, qui a rendu, dès sa naissance, la ré- « publique arbitre de l'Europe, veut qu'elle le

« soit aussi des mers et des nations les plus lointaines. » Un ordre du jour, qui suit cette proclamation, apprend à l'armée que l'Egypte est le but de l'expédition.

L'idée première de fonder une colonie aux bords du Nil n'appartenait point à cette époque : le cabinet de Versailles s'en était occupé plusieurs années avant la révolution. Il paraissait évident, en effet, que si l'on pouvait parvenir, par la Mer-Rouge, à la presqu'île du Gange, et porter des secours à Tipoo-Saëb, qui luttait héroïquement contre les Anglais dans cette partie du monde, la domination de ces insulaires pouvait y être abattue; notre influence était naturellement substituée à celle de la Grande-Bretagne, et nous privions cette puissance de la plus féconde source de ses richesses. Depuis long-temps déja Bonaparte méditait, dans sa pensée ardente, la réalisation de ce projet, gigantesque comme ses vues, comme son ambition : il avait dit l'année précédente aux marins de Brueys, dont l'escadre bordait alors les côtes de l'Adriatique : « Camarades, dès que nous aurons pacifié le continent, nous nous réunirons à vous pour conquérir la liberté des mers. Sans vous, nous ne pouvons porter la gloire du nom français que dans un petit coin du continent; avec vous, nous traverserons les mers, et la gloire nationale verra les régions les plus éloignées. » Les mêmes pensées se retrouvent dans une proclama-

tion de ce général à son armée, en date du 17 mars 1797. « Les couleurs françaises, dit-il, « flottent pour la première fois sur les bords de « l'Adriatique, en face et à vingt-quatre heures « de l'ancienne Macédoine, d'où Alexandre s'é- « lança sur l'Orient... Une grande destinée vous « est encore réservée... Vous n'avez pas tout « achevé. »

On ne saurait donc douter que Bonaparte n'ait, le premier, reproduit le projet enseveli dans les cartons de Versailles; qu'il ne l'ait même développé au directoire. On lit dans un mémoire de Merlin (de Douai) que ce général avait minuté tous les ordres, tous les arrêtés, toutes les instructions ayant rapport à l'expédition d'Egypte. Il est avéré, toutefois, qu'il l'éluda quelque temps, à une époque où il reconnut que le cabinet du Luxembourg n'avait en vue, dans cette entreprise, que l'éloignement d'un homme qu'il redoutait; peut-être allait-il refuser lorsqu'un message du directoire lui déclara « qu'il était libre « de donner sa démission, de reprendre la toge « et de rentrer dans la foule. » Il partit.

Nous ne retracerons point les détails d'une guerre entièrement étrangère à notre sujet; mais nous devons consigner ici les noms des personnages principaux qui devaient y prendre part: l'escadre portait les généraux Berthier, Kléber, Desaix, Menou, Reynier, Dammartin, Caffarelli-Dufalga, Lannes, Murat, Davoust; les colonels

Junot, Marmont; l'ordonnateur Daure; les médecins en chef Desgenettes et Larrey. A bord de la flotte se trouvait aussi une commission de savans, qui forma plus tard l'institut d'Egypte, et qui se rendit recommandable par des travaux importans : elle se composait de MM. Thouin, Geoffroy, et Delille, naturalistes; Conté, Bertholet et Champy, physiciens; Monge, Fourrier, Costaz et Girard, mathématiciens; Parseval-Grandmaison, Redouté, Denon, Lapeyre, littérateurs ou artistes. L'escadre emmenait environ vingt-cinq mille hommes de débarquement, employés compris, avec une artillerie suffisante. Cette division se composait de treize vaisseaux, huit frégates, deux bricks et cent quarante bâtimens de transport. D'autres forces devaient se joindre à la flotte principale, avant qu'elle abordât la plage égyptienne; peu s'y réunirent.

Ainsi le directoire parvient à éloigner l'homme dont il redoute, avec raison, la renommée populaire et la prodigieuse activité. Voyons comment la cour du Luxembourg usera du pouvoir qu'elle est si jalouse de conserver. D'abord rien n'est plus impolitique, plus maladroit que d'expatrier le premier capitaine de l'époque, l'élite des généraux et de l'armée, lorsque la France vient de révolutionner l'Italie, d'imposer un gouvernement nouveau à la Suisse et de l'occuper militairement; lorsque la Hollande a dû subir notre république modèle; surtout lorsque

l'Autriche, dessaisie d'une partie de ses prérogatives impériales, a supporté plutôt qu'accepté le traité de Campo-Formio et les conditions consenties au congrès de Rastadt. L'irritation des puissances, comprimée par les victoires de nos armes, fermente sourdement; son explosion sera d'autant plus prochaine, qu'on se sera privé des moyens les plus efficaces de la prévenir. A peine les vaisseaux de Brueys ont perdu de vue les côtes de la belle Provence, et déjà l'horizon s'obscurcit au nord : d'immenses préparatifs faits en Allemagne annoncent une seconde coalition continentale; cette fois la Russie joindra ses aigles à celles des puissances germaniques. D'un autre côté, les difficultés s'accumulent au congrès de Rastadt : les formes des plénipotentiaires allemands y deviennent apres et brusques : on dirait qu'ils s'appliquent à déterminer une rupture violente. Pour comble de malheur, le congrès des Etats-Unis d'Amérique, qui pouvait, par ses forces maritimes, opérer une diversion favorable à la France, interrompt ses relations avec elle, outré des fréquentes injustices que l'inhabile directoire commet chaque jour envers cet allié, dont la politique extérieure garantissait la fidélité. C'est une faible ressource contre tant de dangers imminens, que l'alliance entre la république française et la république helvétique, conclue à Paris le 19 août 1798; on ne doit pas attendre non plus une puissante diversion de la descente

[redacted]

en Irlande, opérée le 22 du même mois par le général Humbert, avec onze cent cinquante hommes. Remarquons cependant que ce brave officier tiendra seize jours contre des forces anglaises imposantes; il faudra vingt-cinq mille hommes et cent pièces d'artillerie pour le soumettre. Enfin le courage patriotique des citoyens ne se réchauffera point à l'anniversaire du 18 fructidor, célébré au Champ-de-Mars par des gouvernans, aux allures de mélodrame, qui font jurer haine et guerre éternelle au despotisme, sur les sceptres et les attributs brisés de la souveraine puissance, figurés en carton enluminé, ainsi que les rayons de la foudre qui vient de les broyer.

Mais la république trouvera de puissantes ressources dans une institution dont Jourdan est le fondateur : *la conscription militaire*, créée le 5 septembre 1798. Elle comprend tous les Français de vingt à vingt-cinq ans, divisés en cinq classes, et contraints au service personnel. En cela, du moins, ressort avec éclat cette égalité politique qui n'est si souvent qu'un vain mot. Des lois particulières doivent fixer le nombre des conscrits à mettre en activité chaque année; de là, non-seulement la durée arbitraire du service des citoyens réunis sous les drapeaux, mais encore l'abus que le pouvoir peut faire des forces nationales. Le mode d'exécution de cette loi fondamentale, fort sage dans son principe, n'eût point admis ces dispositions irréfléchies; mais les conseils, soumis

servilement au directoire, ont voté, dans son ensemble, le règlement de la conscription, dont chaque article eût exigé un examen attentif. Le vaste déploiement de forces que permet un recrutement aussi imposant, suffira-t-il pour repousser l'Europe entière, liguée contre la république; car la Porte, jusqu'alors neutre dans les débats politiques qui se sont agités sur le continent, déclare brusquement la guerre au directoire le 12 septembre, et conclut immédiatement une alliance avec l'Angleterre. C'est encore un effet de l'impéritie des pachas du Luxembourg : Bonaparte, avant son départ, avait recommandé aux directeurs d'entrer en conférence avec le divan, sur l'expédition d'Egypte, et de lui en expliquer les motifs sous des couleurs favorables, afin de prévenir toute idée de conquête en Orient. Il était convenu que le citoyen Talleyrand serait chargé de cette mission délicate, dont le succès pouvait prévenir une rupture. Mais on a négligé cette formalité : la cour de Constantinople, ainsi laissée dans l'ignorance des véritables projets de Bonaparte, les interprète à sa guise, et, se mettant en hostilité ouverte contre la république, menace l'armée française en Afrique, en Asie, et peut joindre des forces à celles liguées contre nous en Europe. A la fin de l'année 1799, la France a plus d'ennemis sur les bras qu'elle n'en a jamais eu; comment soutiendra-t-elle un tel choc? Avec des chances variées d'abord, puis avec dé-

savantage, malgré la valeur constante des troupes et l'habileté de quelques généraux. Le directoire entretient sept armées : en Italie, à Naples, en Piémont, en Hollande, en observation sur les côtes, sur le Danube et en Helvétie; leur effectif total ne dépasse guère deux cent mille hommes.

Les conférences de Rastadt sont rompues brusquement : les puissances germaniques seront flétries dans l'histoire du soupçon d'avoir fait assassiner les plénipotentiaires français Bonnier, Jean de Bry et Roberjot, qui venaient de quitter ce congrès : la reine Caroline, de Naples, fille de Marie-Thérèse, sera signalée à la postérité comme l'instigatrice de cet attentat. La guerre s'allume avec fureur au-delà des Alpes et en Allemagne. Tandis que Bonaparte subjugue une partie de l'Afrique et de l'Asie, avec une poignée de braves, Schérer, flétrit, par sa déplorable incapacité, les lauriers de l'armée d'Italie, qui le repousse enfin, chargé de ses malédictions et de son mépris. Le Tartare Suwarow, fier de quelques succès, obtenus contre des armées turques sans discipline et sans tactique, se flatte de vaincre, *en fumant sa pipe*, tout ce que la France a de généraux illustres; il regrette seulement que Bonaparte soit trop loin pour être atteint de sa botte, qui lui suffira, dit-il, pour triompher de ces *petits philistins de guerroyeurs français*. Cette jactance se justifiera quelque temps par des succès, parce que Jou-

bert sera tué, et que Moreau, investi d'un commandement *provisoire*, aura perdu la confiance de l'armée.

Tandis que nos conquêtes nous échappent, que nos guerriers se découragent, que la guerre de l'ouest recommence, la mésintelligence éclate entre le gouvernement et le corps législatif. Au 18 fructidor, le directoire a mutilé, non sans motifs légitimes, les conseils; le 30 prairial, ces deux assemblées éliminent à leur tour trois directeurs: Treilhard, Laréveillère-Lépaux et Merlin (de Douai), quittent le sopha gouvernant du Luxembourg. Rewbel en est sorti précédemment; ainsi du comité qui fructidorisa en 1797, il ne reste en 1799 que Barras, rendu inamovible par la puissance de l'intrigue et des corruptions. Or, le dernier directoire, celui qu'on verra bientôt tomber anéanti par un pouvoir nouveau, se compose de Barras, de Gohier, qui flétrira lui-même, un jour, dans ses mémoires, le conseil dont il aura fait partie; de Sieyès, qui ne tardera guère à vendre, à livrer ses collègues; de Roger-Ducos, remarquable par sa profonde nullité; et de Moulins, général sans victoires, qu'on vit, en 1790, prendre au littéral le titre de sans-culotte, à défaut du vêtement indispensable, lorsque, tambour dans les légions civiques, il portait des billets de garde à domicile. Dans le ministère né de cette nouvelle combinaison gouvernementale, deux grandes capacités sont appelées à la direc-

tion des affaires : Cambacérès saisit le porte-feuille de la justice ; Bernadotte devient ministre de la guerre, et parvient, par de sages, de promptes dispositions, à suspendre les progrès effrayans de l'ennemi. Néanmoins, les opérations du champ de bataille ayant des chances qu'un ministre ne peut maîtriser du fond de son cabinet, l'armée française éprouve de grandes pertes en Italie, du 17 au 20 juin 1799. Macdonald, après avoir évacué Naples, doit rejoindre Moreau, avec environ 35 mille hommes. Emporté par un courage héroïque, mais inopportun, ce général franchit la Trébia, dont Suwarow lui dispute le passage, laisse douze mille hommes sur la rive qu'il ne peut conquérir, et repoussé sur la plage opposée, se voit forcé de battre en retraite, devant un ennemi dont les forces dépassent les siennes de quinze mille hommes. Ce désastre augmente le découragement des troupes républicaines... Pendant que cette catastrophe a lieu en Italie, un nouveau club des jacobins, dont on peut suspecter le patriotisme, s'établit dans l'ancienne salle du Manège ; puis, chassé de ce local par le conseil des anciens, dans l'église des ex-religieux jacobins du faubourg Saint-Germain. Cette société, présidée par Drouet, jadis maître de poste, ensuite conventionnel, s'élève avec chaleur contre les concussionnaires et les exacteurs. Elle nomme, parmi les plus audacieux, Rewbel, Trouvé, Faypoult, ex-commissaires français en pays conquis ;

et surtout *Rapinat*, commissaire en Helvétie, contre lequel une vindicte joyeuse fera ce quatrain :

La pauvre Suisse, qu'on ruine,
Voudrait pourtant qu'on décidât,
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat. *

Fouché (de Nantes), poussé au ministère de la police par les vainqueurs du 30 prairial, fait fermer le nouveau club qui ose *proférer* des maximes de probité : dans tous les gouvernemens corrompus, ce sont des cris séditieux.

En ce moment éclatent sur divers points des troubles, des rébellions; excités par les agens de l'étranger et des Bourbons, qui malheureusement peuvent appuyer leurs insinuations de rapports exacts sur les malversations et l'incapacité du gouvernement directorial. La guerre civile de l'ouest se ranime avec fureur; les chouans font des progrès rapides; la France est inondée d'émigrés rentrés qui, de toutes parts, attisent les feux de la sédition. Une loi menaçante, celle des otages, rendue le 12 juillet 1799, prescrit des mesures d'une excessive rigueur contre les parens des émigrés et les nobles. Les administrations départementales sont autorisées à se saisir d'eux, au

* La république avait alors pour commissaires aux armées FORFAIT, GRUGEON et RAPINAT. Il faut convenir que les noms étaient peu rassurans.

moindre mouvement dans le pays qu'ils occupent, puis à séquestrer leurs biens. Cette disposition, faite par un gouvernement déjà honni, achève d'exaspérer contre lui. On doit ajouter cependant que Garat a dit avec raison : « Par la combinaison « des articles de cette loi, la peine n'atteint per« sonne ; elle menace beaucoup. Le glaive est « suspendu, mais il ne tombe pas. » Il est de notoriété que la loi des otages, qu'un pouvoir nouveau rapportera avec un grand appareil pour se populariser, n'aura pas fait tomber une seule tête... Il n'en est pas ainsi, à cette même époque, dans le royaume de Naples : la reine Marie Caroline, en invoquant des principes opposés à ceux des jacobins de 93, s'efforce de les surpasser en cruauté, et parvient à se procurer cet horrible avantage... Les historiens serviles tairont ces assassinats légitimistes, comme ils tairont les vengeances sanglantes exercées, quinze ans plus tard, par Louis XVIII : pour ces misérables écrivains, c'est de la boue que le sang des citoyens versé par les rois... Vingt mille personnes périront dans l'état sicilien, sacrifiées par la réaction royale, jusqu'au moment où l'irascible Caroline, redevenue humble et suppliante, baisera, avec toute l'hypocrisie italienne, la nouvelle pourpre consulaire du vainqueur de Marengo.

Le 30 juillet une nouvelle formule de serment, que peuvent bien inspirer les massacres souverains de Naples, est présentée au conseil par le

général Jourdan ; elle est ainsi conçue : « Je jure « de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablis- « sement de la royauté en France, et à celui de « toute espèce de tyrannie. » Pendant ces vaines protestations, l'armée française, sans laisser à Suwarow d'autre avantage immédiat que la stérile conquête d'un champ de bataille, perd à Novi près de vingt mille hommes, avec le général en chef Joubert. Cette journée, qui ne coûte pas moins au général russe, éclaire le dernier succès de ses armes; depuis son arrivée en Italie, il a vaincu sans beaucoup de gloire ; encore quelques semaines, et nous le verrons succomber avec honte.

C'est au 22 août qu'il faut faire rapporter le commencement de cette entreprise audacieuse, imitée de Cromwel, qui changera bientôt la face politique de la France, qui fera périr la révolution elle-même dans le naufrage d'un gouvernement corrompu. Dès le mois de novembre 1798, Roberjot, frère ou parent du plénipotentiaire massacré à Rastadt, guidé, selon quelques mémoires, par des vues pures et bienveillantes, obtient d'un homme en place des notions exactes sur la situation actuelle de l'état, et reconnaît que la France est perdue, si une main secourable et puissante ne la retient au bord de l'abîme. L'honnête citoyen songe alors à Bonaparte : il pense que ce général, dont la renommée est encore grandie en orient, peut seul sauver la république d'une ruine im-

minente, en saisissant les rênes du gouvernement; Roberjot, après avoir ajouté quelques notes au mémoire qu'on lui a remis, l'envoie à Bonaparte, par l'entremise de Syeyès, qui, pour le faire parvenir, emploie à son tour celle du ministre français à Berlin, qui s'engage à le faire remettre au chargé d'affaires prussien à Constantinople; bref, le message arrive au général en chef de l'armée d'Orient, vers la fin de mars 1799. Dès-lors il apprend qu'une nouvelle coalition se forme contre la France, et prévoit les désastres qui menacent notre malheureuse patrie. Mais, retenu devant Saint-Jean-d'Acre, il ne songe point à s'éloigner de son armée, dans un moment où sa présence comprimerait le découragement que l'insuccès de l'expédition de Syrie peut produire dans le cœur du soldat. Il revient en Egypte avec ses troupes, dont il partage les souffrances et les dangers en traversant le désert; et ce n'est qu'après le triomphe d'Aboukir qu'il se dispose à quitter l'Afrique.... Il laisse des palmes aux mains de ses guerriers. Ce serait donc avec une profonde injustice que l'on qualifierait de fuite l'embarquement subit de Bonaparte et son retour précipité à Paris, quand même la restauration de notre gloire nationale n'en eût pas justifié, sinon le motif secret, du moins le but ostensible. On nous trouvera sévère pour ce grand homme, dans les circonstances où sa conduite méritera le blâme; mais nous n'imiterons point ceux qui se sont faits ses

détracteurs, à tort ou à raison, parce qu'il n'avait pas reçu ce baptême de légitimité, qui, selon les biographes collaborateurs des frères *Michaud*, innocente tous les vices, tous les crimes des descendans de nos vieilles dynasties. Bonaparte sauva la patrie au 18 brumaire : c'est une vérité désormais incontestée. Quant à l'atteinte portée à la constitution de l'an III et à la liberté, nous laissons aux hommes sages le soin de juger ce qu'elles étaient devenues sous le régime inhabile, immoral, spoliateur du directoire; ce qu'il en serait resté, quelques mois plus tard, lorsque les chouans de l'ouest auraient donné la main aux étrangers du nord et aux révoltés du midi; tandis que ceux-ci eussent formé une chaîne ennemie avec les étrangers qui nous menaçaient du haut des Alpes.... Il n'y a plus de pouvoir respectable là où la sûreté générale est compromise par les fautes de ce même pouvoir : le salut public est la suprême loi, et la nation ressaisit alors légalement le droit qu'elle a concédé.... Car lorsque l'état politique est détruit, c'est de la nation seule que peut émaner tout nouveau principe de légalité. Or Bonaparte a donc répondu au vœu de la France, puisque, loin de le désavouer, elle a accueilli par des applaudissemens la révolution de brumaire.

Avant d'aborder les détails de cette révolution, aussi rapide que complète, nous devons mentionner encore certaines circonstances de la gestion du directoire : il va tomber vite, et dans quelques

jours nous ne retrouverions plus, pour esquisser les traits qui nous sont échappés, ce gouvernement sans force, sans popularité, sans droiture, mais auquel la France dut pourtant un petit nombre d'institutions utiles. Nous les allons signaler. Il serait peut-être juste de dire, avant tout, qu'avec plus de franchise, moins d'amour du faste, et le sentiment de sa dignité, qui lui manquait, le directoire aurait encore gouverné avec une extrême difficulté; occupé qu'il était sans cesse à réprimer les trahisons, à lutter contre la myriade d'agens d'un pouvoir occulte, organisé dans toute l'étendue de la république. Tantôt il avait à déjouer une conspiration ténébreuse sur un point; tantôt il devait combattre ailleurs un parti qui l'attaquait à force ouverte... Les quatre années de régime directorial furent un long orage : cette période pouvait être stérile; elle ne le fut point. *L'exposition publique des produits de l'industrie française* prit naissance sous l'administration du directoire : elle s'ouvrit au Champ-de-Mars le 1er vendémiaire an VIII, jour anniversaire de la fondation de la république, et dura jusqu'au 10 du même mois. Après les longues calamités auxquelles la France était livrée depuis neuf ans, on espérait peu que l'intelligence industrielle eût prospéré dans son sein. On remarqua toutefois à cette exposition que les sciences physiques et les arts du dessin, dont les progrès récens ne pouvaient être contestés, avaient communiqué aux

produits l'empreinte de leurs conquêtes. Du reste l'examen public et la comparaison des articles exposés eurent un résultat moral fort remarquable : ils excitèrent l'émulation des producteurs; et lorsqu'au mois d'avril 1801, le ministre Chaptal fit un second appel à l'industrie pour une exposition qui, cette fois, eut lieu dans le Louvre, on reconnut que les divers genres de fabrication s'étaient sensiblement améliorés, dans le court espace de deux ans et demi.

Les hôpitaux de Paris avaient perdu une forte partie de leur revenu, par la vente des biens déclarés nationaux compris dans leurs domaines : malades et pauvres souffraient, à une époque critique où la guerre absorbait toutes les ressources de l'état; il paraissait donc assez naturel que les habitans de Paris vinssent au secours de leurs compatriotes souffrans, dont ils pouvaient grossir le nombre. *L'octroi de bienfaisance*, fondé par le directoire, fut une sage institution, puisqu'une partie de son produit servit à l'entretien des établissemens hospitaliers. Le surplus de cette contribution indirecte servit à acquitter les dépenses dites communales : les fonds consacrés à cet emploi ne reçurent pas toujours une destination bien légale; mais les abus ne détruisent pas le mérite des institutions.

Ce ne fut pas une tâche facile pour le directoire que de faire disparaître de la circulation cette masse énorme de papier-monnaie, qui l'encom-

brait de ses valeurs dérisoires; et ce retrait se fit sans secousse : le numéraire métallique reparut progressivement. Sous ce gouvernement, les administrations départementales et municipales reçurent une organisation régulière : le conflit de diverses autorités cessa. Enfin la politique, généralement malheureuse du Luxembourg, obtint, au moins, un résultat digne de remarque : on vit, pour la première fois, en l'an V, un ambassadeur de la Porte résidant auprès du gouvernement français. (*Voy.* pour les fondations monumentales, le tableau placé à la fin de ce volume.)

Nous devons dire quelques mots de ce culte, dont Laréveillère-Lépaux fut le prophète, et qu'accueillit le ridicule, parce qu'il sortit d'une combinaison gouvernementale peu estimée. Sa morale était pure, tolérante, amie de l'humanité; mais il n'eut ni miracles, ni martyrs; on le traita de *niaiserie*, comme si les croyances religieuses devaient, de toute nécessité, se recommander par le charlatanisme, et cimenter leurs temples avec du sang. Dans les réunions publiques des *théophilantropes*, on inspirait aux hommes l'amour de leurs semblables : on prêchait les devoirs réciproques des citoyens, ceux des enfans envers leurs pères, de ceux-ci envers leurs enfans, des époux entre eux. Les hommages rendus à l'Eternel exprimaient la reconnaissance des sectaires envers l'*Être des Êtres;* ils ne le priaient point : les prières leur eussent semblé

une injure faite à son éternelle justice; ils le remerciaient, non à l'exemple des chrétiens, en se servant de la langue d'un peuple païen, disparu depuis seize siècles; mais dans l'idiome de leur pays et de leur temps. Leurs hymnes français ne contenaient que des maximes d'une saine morale, des préceptes propres à inspirer la vertu. Si les livres et les chants du catholicisme romain eussent été tels, la Sorbonne ne se serait pas rendue digne des cabanons de Bicêtre, en déclarant *hérétiques* les traductions françaises des écrits proclamés *saints*, en langue latine. Les *théophilantropes* se réunirent, pour la première fois, le 26 nivose an V (15 janvier 1797), dans une maison située au coin de la rue Saint-Denis et de celle des Lombards; plus tard, le prosélytisme ayant été grand, ces nouveaux religionnaires s'établirent successivement à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Saint-Sulpice, à Saint-Thomas d'Aquin, à Saint-Etienne-du-Mont, à Saint-Médard, à Saint-Germain-l'Auxerrois et à Saint-Eustache. Les temples théophilantropiques n'offraient point d'ornemens, point d'images; seulement quelques maximes, quelques sentences étaient inscrites sur les murailles. Au milieu du temple s'élevait un autel simple, sur lequel on voyait une corbeille de fleurs et de fruits : symbole touchant de la création et du développement des êtres créés. Le culte des théophilantropes s'étendit peu dans les départemens, moins encore à l'étranger; sa durée

fut éphémère. Nous le répétons, exempt de persécutions, dépourvu de pompe, de mystères, de fanatisme, il ne pouvait s'accréditer : nous le verrons s'évanouir obscurément sous le consulat. Revenons à la fondation de ce régime, c'est-à-dire à la révolution du 18 brumaire.

Bonaparte, laissant le commandement de l'armée d'Egypte au vaillant Kléber, s'embarque à Damiette, le 22 juillet 1799. Quatre bâtimens, commandés par le contre-amiral Gantheaume, reçoivent Napoléon et sa suite : elle se compose des généraux Berthier, Lannes, Murat, Marmont, Andréossy, Bessières ; des savans Monge, Berthollet, Denon, Parceval-Grandmaison. Le général ramène aussi M. de La Valette, qui, dans quinze ans, échappera au martyre de la fidélité, par l'héroïque dévoûment de sa femme. Enfin le grand capitaine est accompagné de ce Bourienne qui, de la vie privée d'un ancien maître, dénaturée et flétrie, fera l'objet d'une spéculation doublement mensongère ; car elle blessera la vérité, et, favorisée par une jactance industrielle audacieuse, elle promettra au public un intérêt dont le volumineux libelle de Bourienne sera dépourvu. La Méditerranée, qui porte, pour la seconde fois, un autre César et sa fortune, est calme durant toute sa traversée. Les Anglais paraissent, on les évite ; et, le 28 septembre, au point du jour, la flotille mouille dans la rade de Fréjus.

Lorsque Bonaparte arrive à Paris, on y célèbre la victoire éclatante que Massena a remportée à Zurich sur les Russes, commandés par Korsakow : cette victoire a été décisive, libératrice de l'Italie, de la Suisse et des frontières de la France. Le scythe Suwarow a vu briser le talisman de sa fortune sauvage; battu lui-même, après ce triomphe, par de faibles détachemens, il fuit en vomissant le blasphême contre les vainqueurs; bientôt il mourra inconsolable d'une défaite qui, après tout, devait être le lot d'un général dont le talent répondait mal à sa forfanterie.

Que les czars l'apprennent une bonne fois, il n'est pas venu, il ne viendra pas de longtemps le jour où la science militaire de leurs généraux et le courage raisonné de leurs troupes, soutiendra le parallèle avec les vertus guerrières des enfans de la France. L'opinion, en rendant d'ailleurs hommage à la bravoure de l'armée russe, a fait exigu le lot de gloire acquis par ses chefs dans la guerre de 1812 : chacun sait que le plus grand capitaine du nord, durant cette campagne, fut comme l'a dit ingénieusement un historien, *le feld maréchal hiver*... Les hostilités en 1814 ne démontrèrent pas plus éloquemment la supériorité des armes hyperboréennes; et les Polonais de 1830, en soutenant une année entière tous les efforts d'un prétendu colosse militaire, ont prouvé que c'est à la trempe des ames d'une nation, non

aux proportions gigantesques de sa stature physique, qu'il faut mesurer la grandeur et la puissance dont elle est pourvue. Peut-être le cabinet de Pétersbourg eût-il dû s'inspirer de cette réflexion lorsque, récemment, il faisait notifier à la France, des documens diplomatiques fort durs, dont il ne pourrait soutenir l'impolitesse qu'avec des coalitions européennes. La profession de foi que nous faisons ici, est, sans aucun doute, partagée par tout citoyen dans la poitrine de qui bat un cœur vraiment français : il faut plaindre le gouvernement s'il n'y accède pas.

Après une suite d'opérations dans lesquelles il s'est placé au premier rang des généraux anciens et modernes, Massena fait parvenir au directoire un rapport que l'on doit citer comme un modèle de modestie : « Une bataille de quinze « jours, sur une ligne de plus de soixante lieues « de développement, contre trois armées combi- « nées, conduites par des généraux expérimentés, « la plupart environnés de grandes réputations, « occupant des positions réputées inexpugnables : « telles ont été nos opérations. Trois armées bat- « tues et dispersées, vingt mille prisonniers; plus « de dix mille morts ou blessés, cent pièces de « canon, quinze drapeaux, tous les bagages des « ennemis, neuf de leurs généraux tués ou pris ; « l'Italie et le Bas-Rhin dégagés, l'Helvétie libre, « le prestige de l'invincibilité des Russes dissipé : « tel a été le résultat de ces combats. »

Malgré la victoire de Zurich et ses immenses résultats, le vaisseau de l'État est près de sombrer : les gouvernans le sentent couler sous eux, et ne dissimulent ni leur embarras, ni leur frayeur. Le salut de la république ne peut être obtenu que par l'épée d'un général : chacun le voit clairement ; c'est un nœud gordien à trancher. Or, les yeux se tournent déja vers Masséna, le vainqueur du jour, lorsque Bonaparte paraît. Il paraît au moment où de toutes parts on s'écrie : « Qui « nous délivrera donc du directoire ? Sans doute « Bonaparte ; lui seul peut nous sauver des armes « de la coalition, des assauts du jacobinisme, des in- « trigues, sans cesse renaissantes, du royalisme. » La France disait cela : c'est de notoriété publique... Où donc sera l'attentat à la liberté, en détruisant un tel état de choses ? Et de quelle liberté prétend-on parler ?

A peine le vainqueur des Pyramides est à Paris, et déja des agens de tous les partis l'obsèdent dans son petit hôtel de la rue Chantereine : rue débaptisée, pendant une nuit, et qui se nomme maintenant *rue de la Victoire*. Chaque faction le sollicite, le presse de seconder ses vues. Mais l'adroit général ne laisse pénétrer son projet à personne : le seul Sieyès est dans sa confidence intime ; les autres coopérateurs de la révolution préparée n'en sont que les demi-confidens. Lefebvre, investi du gouvernement de la dix-septième division militaire, a choisi les troupes qui doivent oc-

cuper la capitale ; les chefs dévoués sont prévenus, ceux dont on craint l'opposition surveillés. Sieyès, chargé d'agir auprès des deux conseils, a conquis entièrement celui des anciens, par des promesses brillantes. Assuré qu'il trouvera plus de résistance dans celui des cinq-cents, où se montre le noyau du jacobinisme, le rusé négociateur s'y ménage néanmoins des intelligences. D'ailleurs, par d'habiles précédens, on a su porter Lucien Bonaparte, frère du général, au fauteuil de cette assemblée. Parmi les hommes de cabinet, le futur dictateur s'est attaché Fouché (de Nantes), dont l'activité jésuitique, bien surveillée, doit être utile ; Talleyrand, grand distillateur de subtilités, qu'un parti peut toujours employer avec succès ; Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), phraseur savant, metteur en œuvre d'opinions pour en faire des principes et des vérités ; Rœderer, homme équivoque, dont on est toujours sûr, dès qu'on a su gagner de vitesse le parti auquel il allait se donner ; enfin Volney, penseur profond, talent d'une trempe supérieure, propre à lier avec force toute combinaison morale ou politique. Aidé de ces intelligences, et tenant sous la main le levier puissant des faveurs futures, Bonaparte se croit en mesure d'agir, lorsque l'un des conjurés, peut-être Sieyès lui-même, car le trait appartient à son caractère, demande tout à coup au général s'il a de l'argent. Bonaparte fit la guerre en homme qui n'aspirait

qu'aux trésors de la gloire ; il est forcé de répondre négativement, et sent que ce nerf de l'intrigue est un indispensable complément des moyens d'exécution. On convoque le corps argentifère des fournisseurs : Récamier, Vanlerberghe, Ouvrard, Collot, Launoy, Armand Séguin, se rendent rue de la Victoire ; ils prêtent une somme de deux millions, sur l'hypothèque d'une fortune à faire : abandon financier bien digne de remarque.

Il y a deux manières de saisir la dictature : ou se faire proclamer par les deux sections du corps législatif, ou dissoudre les assemblées par la force des armes. Bonaparte préférerait le premier moyen ; il sera forcé de recourir aussi au second. Mais auparavant il veut connaître avec précision l'esprit des chefs militaires qui se trouvent à Paris : il les convoque de grand matin à son hôtel. Berthier, Lefebvre, Murat, Moncey, Marmont, Lannes, Morand, Berruyer, Macdonald, Beurnonville, Serrurier, accèdent, plus ou moins volontiers, au projet du réformateur ; Moreau manque de résolution pour résister, et s'y laisse enchaîner ; Augereau et Bernadotte ne paraissent point : le premier vise au Jacobinisme ; le second, patriote pur, refuse de seconder le coup de main d'un dictateur. Bonaparte compte sur l'ascendant qu'il saura prendre plus tard sur Augereau ; mais il craint la résolution froide et réfléchie de Bernadotte. Ce général est appelé de nouveau rue de la Victoire ; il vient. Déja des groupes épais d'officiers

et des bataillons choisis environnent Bonaparte : son collègue du Tagliamento n'en refuse pas moins d'obtempérer à son invitation. — « Eh bien ! « promettez-moi donc de ne rien entreprendre , « lui dit le nouveau Cromwel. — Je ne suis que « simple citoyen, reprend Bernadotte; mais si je « recevais l'ordre d'agir, je combattrais toute ten- « tative illégale contre le pouvoir établi. — Je suis « tranquille à cet égard, replique Bonaparte; j'ai « pris mes mesures pour que ni les conseils, ni « le directoire, n'aient recours à personne...Croyez, « au reste, que ce n'est pas à la liberté que nous « en voulons ; nous ne cherchons qu'à l'établir sur « de meilleures bases... » Bonaparte ne calcule pas précisément jusqu'à quel point il respectera l'inviolabilité de cette liberté, qu'il promet de conserver; mais Bernadotte n'est guère mieux fixé en ce moment sur les sacrifices qu'elle exige.

Cependant à cinq heures du matin, cent quarante-huit membres du conseil des anciens se sont réunis aux Tuileries, à peu près clandestinement : Cornet, dans un rapport où les dangers de la patrie sont exposés, exaltés peut-être, invoque l'appui d'un bras puissant pour mettre fin à cette situation désespérée. Regnier lui succède à la tribune ; il propose de transférer, dès le lendemain 10 novembre (19 brumaire), le corps législatif à Saint-Cloud, et de charger Bonaparté de l'exécution du décret qu'il demande pour autoriser ce transfert, en lui donnant le commande-

ment de toutes les forces réunies à Paris. Le décret est rendu par acclamation; un messager du conseil l'apporte, à huit heures, rue de la Victoire.

Bonaparte, après avoir harangué ses troupes, court aux Tuileries au milieu d'un formidable état-major, que suivent trois régimens de cavalerie. Introduit au conseil des anciens, il s'élance à la barre et dit: « La république périssait, votre « décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui « voudraient le trouble et le désordre; je les ar- « rêterai, aidé des généraux Lefebvre, Berthier, « et de tous mes compagnons d'armes. Qu'on ne « cherche pas dans le passé des exemples qui « pourraient retarder notre marche; rien dans « l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième « siècle; rien dans le dix-huitième siècle ne res- « semble au moment actuel. Votre sagesse a ren- « du ce décret; nos bras sauront l'exécuter. Nous « voulons une république fondée sur la vraie li- « berté civile, sur la représentation nationale; « nous l'aurons, *je le jure en mon nom* et en « celui de mes compagnons d'armes.... » Un tonnerre d'applaudissemens couvre ce discours, prononcé d'un accent saccadé et avec de fréquentes affirmations du geste. Le général sort de l'assemblée, monte en selle, et passe la revue d'environ trois mille hommes, rassemblés dans le carrousel. En ce moment arrive un envoyé du directoire, qui propose une transaction au nouveau dictateur. Il repousse cette proposition: « Qu'avez-vous fait,

« s'écrie-t-il, comme si les directeurs étaient là, « qu'avez-vous fait de cette France que je vous « ai laissée si brillante? Je vous ai laissé la paix, « je retrouve la guerre; je vous ai laissé des vic- « toires, je retrouve des revers; je vous ai laissé « les millions de l'Italie, je retrouve partout des « lois spoliatrices et de la misère.... Qu'avez-vous « fait de cent mille Français que je connaissais « tous, mes compagnons de gloire?.... Ils sont « morts!... Cet état de choses ne peut durer; il « conduirait au despotisme... Nous voulons la ré- « publique assise sur les bases de l'égalité, de la « liberté!... »

Un fort détachement est laissé aux Tuileries, sous les ordres du général Lannes; un autre se rend au Luxembourg : Moreau le commande. Murat, Marmont et Berruyer stationnent, avec d'autres troupes, au palais des Cinq-Cents, aux Invalides, à l'Ecole militaire. Le général Morand commande la place, Lefebvre, la dix-septième division militaire. Ces postes sont occupés sans mouvement, sans rumeur, sans une ombre de résistance : on n'entend dans les rues que le pas cadencé des soldats, se rendant à leur destination respective.

Cependant le commissaire du directoire, rentré au Luxembourg, rapporte la fougueuse réponse de Bonaparte : elle trouve les trois directeurs résignés; nous disons les trois, car les transfuges Sieyès et Roger-Ducos, déjà rangés sous

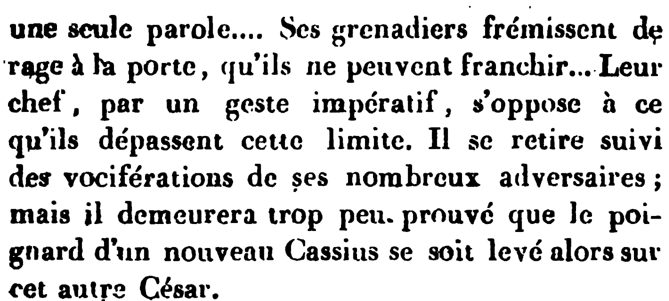
[illegible]

[illegible] parfumer sa baignoire. [illegible] reprendre, son costume théâtral. Gohier dépouille également la toge, et s'esquive du Luxembourg en rasant les murailles. Moulins, le sans-culotte littéral de 1793, a voulu se rappeler un moment qu'il est général, et a revêtu le frac de son grade. Mais une salutaire réflexion le lui fait aussitôt quitter : il s'éloigne du palais sous une redingote bourgeoise... La comédie est finie, les acteurs se déshabillent... Et tandis que l'acte constitutionnel de l'an III se désorganise, que cette mosaïque, élaborée longuement par Cambacérès et Sieyès, se désarticule sous la main même de ceux qui en ont assorti les pièces. Paris demeure indifférent et distrait... On dirait que la révolution qui s'accomplit s'opère à Vienne ou à Berlin.

Le lendemain, 10 novembre (19 brumaire), les conseils sont réunis à Saint-Cloud ; ils entrent en séance à deux heures après midi. Toutes les hau-

teurs qui dominent le château sont garnies de troupes ; on voit les baïonnettes scintiller à travers les arbres du parc ; de grosses patrouilles circulent dans le bourg ; des postes de cavalerie et d'infanterie se pressent autour de l'orangerie, où délibèrent les cinq-cents. Bonaparte entre à quatre heures dans le conseil des anciens ; mais cette fois, tous les membres sont rassemblés : la majorité vendue ne peut comprimer des mouvemens d'opposition qui se manifestent, pendant que le général s'efforce de préparer l'assemblée au coup qu'il va frapper. Une député élève la voix pour rappeler la constitution. — « La constitution ! s'écrie « Bonaparte, vous sied-il de l'invoquer? vous l'a- « vez violée au 18 fructidor, au 22 floréal, au « 30 prairial..... Toutes les factions l'ont violée, « elle est méprisée de toutes..... » Puis il ajoute après d'autres mouvemens d'une éloquence brusque et martelée : « Si quelque orateur soldé par « l'étranger ose prononcer contre votre général « les mots de hors la loi, que la foudre de la « guerre l'écrase à l'instant..... Souvenez-vous « que je marche accompagné du dieu de la « guerre et de celui de la fortune.... » Apparemment le vainqueur d'Aboukir, emporté par la fougue de son caractère, croit parler encore à des musulmans fanatisés, dans une mosquée du Caire... Ce discours, aux figures orientales, renferme toutefois un avis positif, dont le conseil des anciens profitera... Bonaparte court à celui des cinq-cents.

Lorsque le général arrive, la séance est orageuse. On vient de jurer le maintien de la constitution de l'an III; mais ce serment n'est plus celui du jeu de paume : il n'aura point d'échos hors de l'enceinte représentative; les partis ont tué l'enthousiasme patriotique qui se dévoue, qui meurt pour la défense des mandataires du peuple. Bonaparte ne laisse pas de s'avancer au milieu de l'assemblée, le chapeau à la main. Le piquet de grenadiers qui l'accompagne n'a pas dépassé le seuil de la salle. En ce moment des voix qui se choquent, qui se heurtent dans une délibération tumultueuse, demandent ou repoussent un acte de proscription contre celui que les jacobins ardens nomment le grand conjuré... A sa vue inopinée, tous les yeux se tournent vers lui .. les représentans s'agitent, se lèvent, se groupent au milieu de la salle, et prennent une attitude hostile, démontrée par leurs gestes menaçans... « Ici des sabres! s'é« crie-t-on de toutes parts.... ici des hommes ar« més! à bas le dictateur! à bas le tyran! hors la « loi le nouveau Cromwel!... » Des flots de députés se précipitent vers le général, l'interpellent avec colère, le pressent, le repoussent.... Bigonnet, le saisissant au collet, lui crie d'une voix tonnante : « Que faites-vous, téméraire? vous « violez le sanctuaire des lois; retirez-vous..... » Bonaparte, seul, au milieu d'une foule furieuse, dans laquelle peut briller un fer assassin, Bonaparte n'a ni le temps, ni le pouvoir de proférer



une seule parole.... Ses grenadiers frémissent de rage à la porte, qu'ils ne peuvent franchir... Leur chef, par un geste impératif, s'oppose à ce qu'ils dépassent cette limite. Il se retire suivi des vociférations de ses nombreux adversaires; mais il demeurera trop peu prouvé que le poignard d'un nouveau Cassius se soit levé alors sur cet autre César.

Bonaparte va peut-être s'éloigner; déja même il s'est élancé en selle, et s'avance vers le pont de Saint-Cloud. Un guerrier intrépide, Murat, le ramène, et lui fait sentir la nécessité de marcher sur le conseil des cinq-cents.... « Il n'y a plus de « composition possible avec ces forcenés, lui dit-« il d'un accent méridional animé; si vous ne « sacrifiez pas cette tourbe d'avocats criards, « vous serez leur victime. Général, donnez-moi « l'ordre de les chasser, et j'en fais mon affaire. » Cependant le tumulte est à son comble dans l'Orangerie : Lucien Bonaparte ne peut contenir la fougue des adversaires acharnés de son frère; ils demandent à grands cris qu'un décret, rendu à l'instant, le déclare hors la loi. Ce président s'écrie : « Malheureux! lequel d'entre vous oserait laisser « tomber dans l'urne un vote de proscription « contre le sauveur de la patrie?... Avez-vous ou-« blié ses brillans services?... — Il en a perdu tout « le prix, répondent à la fois cent voix. A bas le « tyran! — Eh bien, vous, qui n'avez rien su « faire pour la république, vous, qui la laissiez

« périr au milieu de vos verbeuses et inutiles dis-
« cussions, réunissez donc vos efforts sacrilèges
« contre celui qui venait vous sauver, avec elle,
« du joug honteux de votre vieille et incorrigible
« dynastie.... Tendez, tendez, hommes stupides,
« vos bras sans vigueur aux fers de l'étranger,
« en proscrivant un autre Aristide.... Citoyens
« obscurs, vous êtes las de l'entendre appeler
« le *Grand*.... Proscrivez-le; ce n'est pas sous
« ma présidence qu'une telle profanation s'ac-
« complira. » A ces mots, jetant avec colère son manteau sur le bureau, il s'élance hors de la salle, et s'échappe par un couloir de dégagement. Les grenadiers conduisent le président auprès de son frère. Pour la première fois retentit en public un prénom singulier, qui parviendra aux générations les plus reculées.... « *Napoléon*, s'écrie
« Lucien en s'adressant au général, tu es perdu
« si tu ne fais à l'instant évacuer la salle du con-
« seil... » Bonaparte articule à moitié l'ordre que sollicite l'œil enflammé de Murat, et soudain ce bouillant officier prononce d'une voix éclatante le fatal *en avant* qui va renverser la constitution de l'an III. Il entre dans l'Orangerie à la tête d'une compagnie de grenadiers : elle s'avance, comme un mur mobile, en occupant toute la largeur de la salle, et force à la retraite les fougueux représentans. Refoulés, et bientôt pressés au fond du local, ils se décident à fuir en franchissant les croisées [illegible] es voit s'évader à travers le parc,

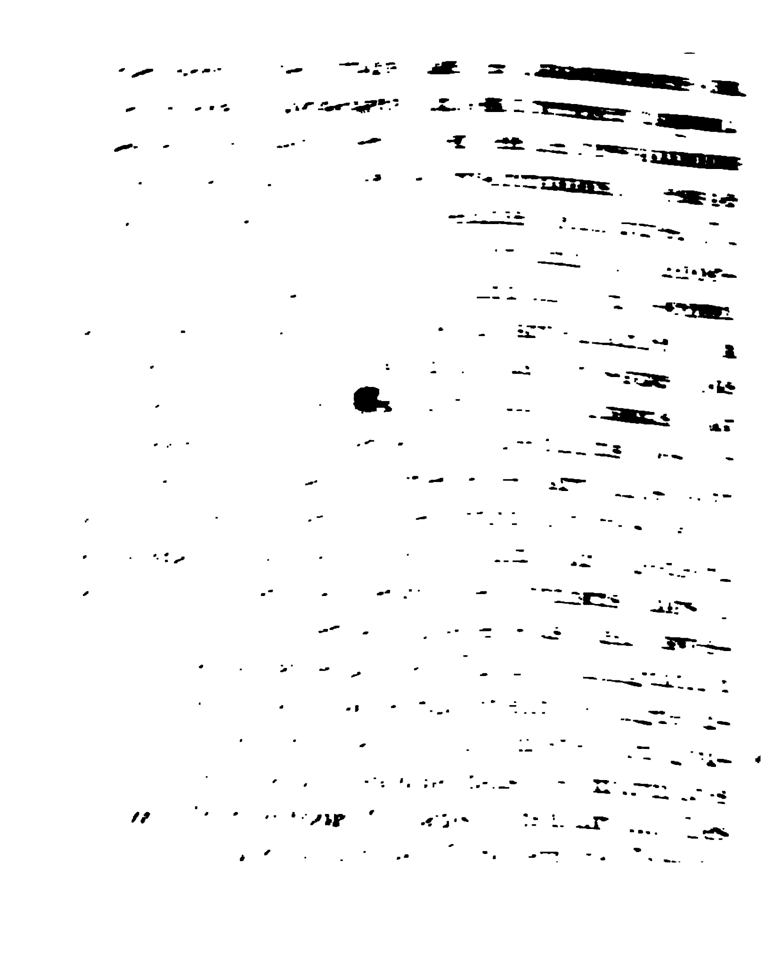
dont ils jonchent les gazons et les touffes d'arbustes, de toques, de ceintures et de manteaux... Les bosquets sont émaillés de ces attributs représentatifs, que la brise du soir fait voltiger à son gré. A cinq heures et demie, l'Orangerie est silencieuse et close.

Quelques heures plus tard, Lucien et Sieyès parviennent à réunir les membres du corps législatif voués à la révolution qui s'opère. Dans une séance de nuit, les deux conseils votent, sans débats, l'abolition du directoire exécutif, et l'exclusion de soixante-deux députés du parti appelé jacobin : le général Jourdan est du nombre. Durant cette séance nocturne est décrétée l'institution d'un gouvernement provisoire, composé *de trois consuls*. Ces fonctionnaires suprêmes sont Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte... Bonaparte, dont le nom s'inscrit modestement à la suite des deux autres, mais dont l'autorité n'en sera pas moins dominatrice et même exclusive. Après cette grande improvisation, les conseils s'ajournent au 20 février; seulement une commission législative de cinquante députés restera en permanence, et s'occupera de jeter les bases d'une quatrième constitution. Parmi les membres influens de cette commission, on comptera Cabanis, Boulay (de la Meurthe), Lucien Bonaparte, Chenier, Daunou, Lebrun, Porcher, Regnier et Garat. Avant de clore la séance, où, dans l'espace de quelques heures, vient d'être édifié un nouvel état politique, Lucien, dont le

soleil levant du 11 novembre, éclaire obliquement les traits animés, prononce cette allocution : « Dans trois mois, vos consuls et vos com- « missions vous rendront compte de leurs opéra- « tions. Ils vont travailler pour le bonheur de « leurs contemporains et pour la postérité. Ils « sont investis de tous les pouvoirs nécessaires « pour faire le bien : le peuple français et vous, « jugerez s'ils ont rempli leur mandat. Plus d'ac- « tes oppressifs, plus de titres, plus de listes de « proscription, plus d'immoralité, plus de bas- « cule ! Liberté, sûreté pour tous les citoyens ! ». Lucien Bonaparte prouvera plus tard qu'il était sincère dans sa profession de foi républicaine : l'ambition de son frère n'obtiendra point son assentiment; mais, dans sa gestion de ministre, ses actions répondront mal à la virulente sortie qu'il aura faite à Saint-Cloud contre *l'immoralité*.

A huit heures du matin, le *Journal de Paris*, cette feuille qui ne fera, dans quelques circonstances fugitives, que de l'opposition *commerciale*, et qu'on verra, sous tous les régimes, s'attacher au pouvoir triomphant, le *Journal de Paris* proclame l'enthousiasme avec lequel les votans de Saint-Cloud ont procédé à la reconstruction de l'édifice gouvernemental. C'est une déception préparée aux lecteurs gobes-mouches. Mais lorsque les faits viendront s'éprouver à la pierre de touche infaillible des résultats ; lorsque, sortie d'une révolution illégale, audacieusement illégale même.

la France se verra purgée des partis qui la déchiraient, des exacteurs qui la ruinaient, des guerres intestines qui la minaient; lorsque les ennemis du dehors, repoussés par un bras toujours victorieux, s'éloigneront de ses belles provinces, et concluront des traités honorables pour elle; quand la législation sera refondue, l'administration réorganisée, les tribunaux épurés des réputations flétries; quand le gouvernement sera confié, dans toutes ses subdivisions, à des mains habiles, et qu'une renaissante prospérité pourra poindre enfin parmi les ruines fumantes accumulées sur le sol de notre malheureuse patrie; alors, qui osera parler encore d'illégalité, de liberté violée, de droits imprescriptibles trahis..... Vaines paroles! récriminations redondantes.... Bonaparte a trouvé la république expirante au milieu de ses incapables, de ses malintentionnés représentans........ Que regrettent-ils? l'occasion perdue de livrer le pays, d'anéantir la gloire nationale, de ruiner les citoyens... Jusqu'au consulat à vie, le grand homme méritera toute la reconnaissance de ses concitoyens; mais alors, alors seulement, il encourra le blâme, il montrera l'usurpateur.... Nous ferons nombre avec les désapprobateurs judicieux de sa conduite publique, qui aura cessé d'être non-seulement régulière, mais loyale; et les flots de gloire dont il inondera la France n'effaceront point les traces accusatrices d'un despotisme coupable.....



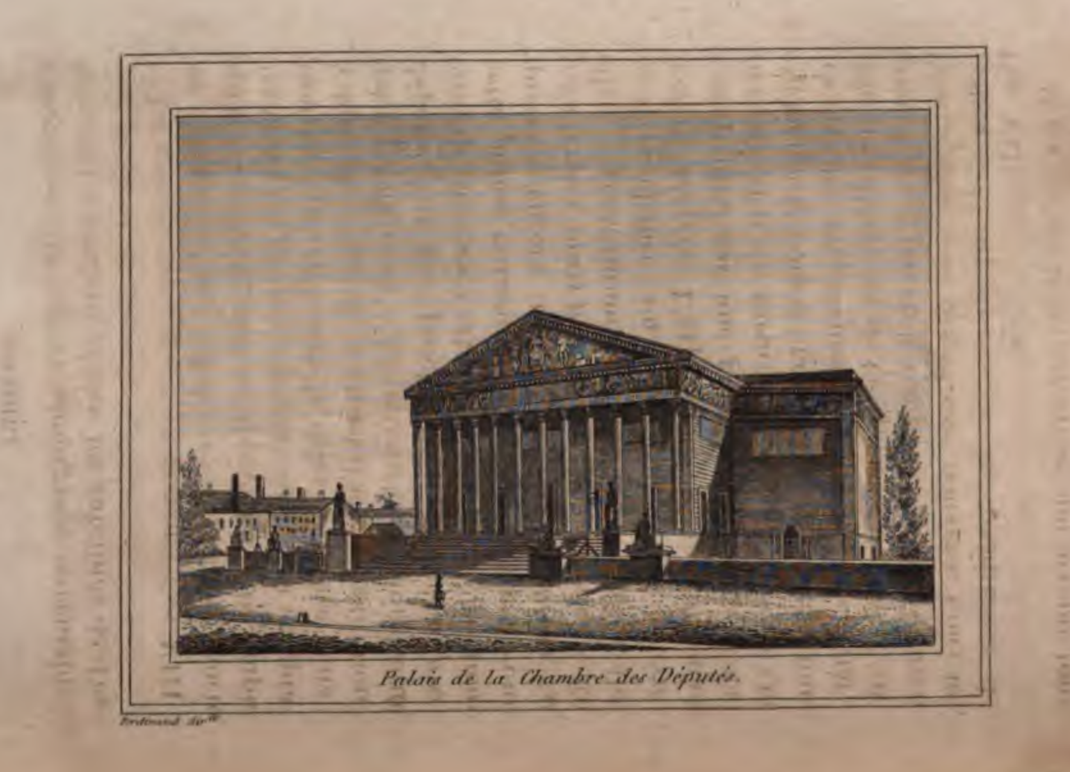
[redacted]

Par une combinaison adroite, les consuls font publier, avec éclat, une loi du 13 novembre, qui rapporte celle des otages; tandis que, le même jour, ils ordonnent l'arrestation de Santerre et de plusieurs hommes de main, promoteurs d'émeutes populaires. Le 16 du même mois est fixé, par une loi, la formule du serment à prêter aux fonctionnaires publics; il est ainsi conçu : « Je jure d'être « fidèle à la république, une et indivisible, fon« dée sur la liberté, l'égalité et le système repré« sentatif. » Une loi, moins terrible en apparence que celle des otages, mais dont les effets s'étaient fait sentir davantage, celle de l'emprunt forcé, est rapportée le 18 novembre. En ce moment, le tiers consolidé, qu'on appellera plus tard le cinq pour cent, coté, avant le 18 brumaire, à 11 fr., monte à vingt-deux francs... Montgaillard, dans son *Histoire de France*, fait apprécier à cette occasion, d'une manière démonstrative, le mouvement de ce thermomètre infaillible de la confiance publique, qu'on nomme *la rente :* le directoire, à l'agonie, l'avait fait descendre à *huit* pour cent, le consulat naissant le fait monter à *vingt-deux ;* la plus haute prospérité impériale l'élèvera à *quatre-vingt-dix ;* le reflet des baïonnettes étrangères le fera redescendre le 29 mars 1814 à *quarante-cinq* ; il ne s'élèvera pas à la première apparition de Louis XVIII au-delà de *soixante*. Le 5 mars 1815 la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan le fera monter à *quatre-*

vingt-huit... Devant ce témoignage irrécusable, viennent s'anéantir toutes les subtilités de l'esprit de parti.

La constitution, qu'on va nommer l'an VIII, est terminée ; une loi du 15 septembre porte qu'elle sera présentée à l'approbation du peuple français ; les citoyens devront voter son acceptation ou son rejet dans le délai de quinze jours, à dater de celui où le projet d'acte constitutionnel sera parvenu à l'administration de chaque département. Une proclamation des consuls *provisoires*, annexée à cet acte fondamental, contient cette phrase remarquable, qui prononce sur une question encore indécise : « *La révolution est* « *fixée aux vrais principes ; elle est finie...* » En effet, la constitution de l'an VIII est solennellement proclamée : on annonce qu'elle est *généralement* adoptée. L'expression est absolue ; mais l'acceptation par une grande majorité de la nation n'a rien de surprenant à cette époque. On espère que le nouvel état politique rassurera tous les intérêts, en garantissant le pays et de l'anarchie populaire, et de la tyrannie du vieux régime. On n'a pas eu le temps de songer encore à l'usurpation d'un despotisme nouveau. Voici les principales dispositions de la constitution de l'an VIII.

Il y a un *sénat conservateur*, qui accepte tous les actes qui lui sont déférés par le gouvernement ou le tribunat ou qui les annulle pour cause d'inconstitutionnalité ; ses séances ne sont pas publi-



Ferdinand del.

Palais de la Chambre des Députés.

qui est composé de quatre-vingts membres inamovibles; leur nomination se fait au moyen du choix, entre trois candidats désignés : 1° par le corps législatif; 2° par le tribunat; 3° par le premier consul. Le gouvernement, qui a toujours l'initiative de la loi, en présente le projet *au tribunat;* ce corps le discute, puis le fait porter et soutenir *au corps législatif*. Cette dernière assemblée vote au scrutin secret, sans aucune discussion, de la part de ses membres, sur les projets débattus devant elle par les orateurs du tribunat et du gouvernement. Celui-ci peut retirer un projet et le reproduire modifié. Le tribunat se compose de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins; ils sont renouvelés par cinquième, et peuvent être réélus indéfiniment. Ils doivent être choisis sur une liste nationale, dressée dans chaque département, en assemblée électorale. Le tribunat s'ajourne et s'assemble lui-même. Le corps législatif se forme de trois cents membres, âgés de trente ans, au moins; il se renouvelle par cinquième. Un député sortant ne peut y rentrer qu'après un an d'intervalle. Tout décret du corps législatif est promulgué dans le délai de dix jours, sauf le cas d'inconstitutionnalité. Les séances du tribunat et du corps législatif sont publiques; mais le nombre des assistans ne peut dépasser deux cents personnes. Le traitement d'un tribun est de quinze mille francs; celui d'un membre du corps législatif est de dix mille.

Le gouvernement est confié à *trois consuls* nommés pour dix ans, et qui peuvent être réélus indéfiniment, avec la qualité distincte de premier, second ou troisième consul. Ces hauts dignitaires sont choisis par le sénat, sur la liste nationale. Le premier consul promulgue les lois, nomme aux emplois publics, révoque les fonctionnaires. Dans les autres actes du gouvernement, les second et troisième consuls ont voix consultative. Le traitement du premier consul est de cinq cent mille fr.; celui de ses deux collègues est de cent cinquante mille fr. Le gouvernement propose les lois, et fait les règlemens d'exécution. Les déclarations de guerre, ainsi que les traités de paix, d'alliance, de commerce, sont préparés, discutés et promulgués comme les lois. Il y a un conseil d'état; on choisit dans son sein les orateurs chargés de porter la parole, au nom du gouvernement, devant le corps législatif. La justice est rendue par des juges de paix de canton, des tribunaux civils d'arrondissement, un tribunal criminel par département, des tribunaux d'appel, en matière civile, dont le ressort s'étend à plusieurs départemens, enfin un tribunal de cassation, siégeant à Paris. Les juges de paix sont nommés par les citoyens; ceux de cassation par le sénat, sur des candidats de la liste nationale. Les juges civils et d'appels, sont à la nomination du premier consul. L'administration civile est confiée à *des préfets*, les *sous-préfets* et aux maires des communes. Il

y a un préfet par département, un sous-préfet par arrondissement communal. Le premier consul nomme ces deux classes de fonctionnaires, auxquels obéissent les administrations communales. Ces dernières sont élues par les citoyens.

La constitution de l'an VIII est une pièce de marqueterie, assez habilement combinée pour qu'on en puisse enlever des parcelles sans nuire à l'ensemble, au moins dans l'exécution du système qu'on se propose. Cet acte fondamental d'une république est conçu de telle manière qu'il pourra devenir la charte d'une monarchie, et même d'une monarchie despotique, sans paraître avoir subi d'infractions notables : c'est un chef-d'œuvre d'élasticité législative.

Là se révèle à l'esprit observateur le plan de domination du dictateur de Saint-Cloud : la lettre de cet acte constitutionnel offre le principe de l'impopularité progressive qu'on va remarquer dans les actions du magistrat suprême de la république : ce sera le point de départ d'une légitime déconsidération. Jusqu'alors on eut tort d'accuser d'illégalité les mesures impérieuses qu'invoquait la patrie en péril ; on aura raison désormais d'atteindre de réprobation le despotisme, qui ne répondra plus qu'aux intimations d'une ambition personnelle. Lorsque le salut d'un pays est compromis, tout ce qui peut le sauver devient légal ; mais dès que cet état de choses a cessé, la légalité reprend le caractère d'une loi inflexible.

Napoléon Bonaparte est investi définitivement de la dignité de premier consul; Cambacérès, ex-conventionnel, et Lebrun, ex-constituant, sont élus second et troisième consuls. Les ennemis de Napoléon se sont plus à dire qu'il ne s'empara pas d'abord seul de l'autorité, parce qu'il sentait son ignorance dans les matières d'état et d'administration publique. Une telle considération eût été trop niaise dans un tel homme; il savait que les lumières ne manquent jamais au règne du souverain le plus ignare : elles n'avaient pas manqué à celui de Louis XV. Cette supposition s'évanouit d'ailleurs devant une vérité irréfragable : c'est que Napoléon fut l'ame de toutes les institutions du consulat et de l'empire, et souvent même l'idée créatrice venait de lui.

Les grandes autorités entrent en fonctions le 26 décembre : le sénat conservateur est installé au Luxembourg, le tribunat au Palais-Royal, le corps législatif au palais de Bourbon, qu'occupait le conseil des cinq-cents. Les Tuileries deviennent résidence consulaire; mais Napoléon habitera seul ce palais. Son installation dans cette demeure royale offre tout le faste d'une intronisation... Les Parisiens, qu'il est si facile de fasciner, s'enivrent d'une pompe militaire, qui séduit par l'éclat des uniformes, et excite l'enthousiasme par le son des trompettes... Républicains oublieux des vertus civiques, ils ne s'aperçoivent pas que déjà les prétentions de la royauté se glissent dans l'étiquette

du consulat. On remarque au sénat les généraux Kellerman et Serrurier ; Bougainville, Lagrange, Laplace, Berthollet, Daubenton, Lacépède, savans; Volney, homme de lettres; Vien, peintre, restaurateur de l'école moderne. Le tribunat s'honore de Bérenger, Chauvelin, Benjamin Constant, Daru, J.-B. Say, Stanislas Girardin, Daunou et Chénier. Le corps législatif, moins heureux, n'offre de réputations faites que dans les seuls Grégoire et Ramond. Au conseil d'état vont apparaître avec éclat des hommes déja renommés dans plusieurs carrières : Petiet, administrateur militaire; Dejean, officier du génie distingué; Dufresne, financier habile; Emmery, légiste profond; Fleurieu, navigateur expérimenté; Chaptal et Fourcroy, chimistes du premier ordre. Un arrêté des consuls, en date du 28 décembre, prescrit un serment à tous les fonctionnaires religieux, civils, militaires et de judicature. Ce serment est simple : « Je jure fidélité à la constitution. » Or, comme la constitution est fort élastique, la fidélité doit s'appliquer à une légalité indéfiniment extensible. Dans le même mois, le libre exercice des cultes est autorisé par un acte du gouvernement.

L'année 1800 s'ouvre par la restauration du titre de *madame* : la politesse consulaire, qui vise déja à l'imitation des coutumes de l'œil de bœuf, trouve le nom de *citoyenne* trop rude pour l'idiome d'une cour renaissante; bientôt le nom de *citoyen*, devenu peu compatible avec l'état de choses exis-

tant, s'évanouira dans les nouveaux protocoles. Il nous est impossible de suivre pas à pas un gouvernement qui sème à pleines mains les institutions dans la carrière qu'il parcourt : nous presserons la nomenclature des plus importantes. Le régime transitoire du consulat donne naissance à *l'école polytechnique*, formée du noyau de l'école centrale des travaux publics ; à la *banque de France*; au *concordat* de 1802, qui, peut-être, achete par trop de droits concédés au clergé, les libertés de l'église gallicane ; à la société de *charité maternelle*, dont la bienfaisante Joséphine se déclare protectrice; à un nouveau système d'instruction publique et aux *lycées* ; à la noble création de la *légion d'honneur*, qui dégénérera, plus tard, en prenant le caractère et les insignes des ordres de chevalerie, dès long-temps tombés dans le mépris. Dans le même temps commence l'élaboration du Code civil et du Code de Commerce; l'administration acquiert une supériorité de gestion qu'elle n'eut dans aucun temps; des canaux et des ports se creusent, des routes s'ouvrent, des ponts s'élèvent; l'agriculture est favorisée, l'industrie encouragée, les sciences honorées, l'élan des arts secondé..... la littérature seule manque d'essor, parce qu'elle manque de liberté. Ces fondations, ces améliorations, ces encouragemens ont été médités et accomplis au milieu des hostilités, des traités diplomatiques, des soins d'administration dirigeante qu'a nécessités la marche, nécessairement

laborieuse, d'un gouvernement dont le mécanisme est entièrement nouveau. Bonaparte, fondateur universel, n'a pas cessé d'être général : aidé par Carnot, il a forgé des armes, levé et équipé des bataillons, improvisé des ressources de toute nature pour soutenir la guerre. En Allemagne, Moreau, que secondent Dessoles, Gouvion Saint-Cyr, Sainte-Suzanne et Lecourbe, passe le Rhin et triomphe à Engen, à Sockak, à Moëskirck, à Biberach, à Memmingen. Ces victoires préparent le passage du Danube : Moreau le franchit, et renouvelle, dans les plaines d'Hochsett et de Nordlingue les trophées de Condé, de Turenne, de Villars : suite d'exploits héroïques qui coûtent à la France son premier grenadier, l'intrépide *Latour d'Auvergne*, et que clora l'éclatante victoire de *Hohenlinden*, que pourront à peine flétrir les trahisons précédentes et ultérieures du savant Moreau.

Au midi, Bonaparte franchit, après Annibal, mais plus rapidement que lui, le Saint-Bernard à la cîme neigeuse, et son armée inonde comme un torrent les plaines d'Italie. Tandis que Masséna et Soult s'immortalisent par la défense de Gênes, dont le siège occupe une partie des forces autrichiennes, et que Suchet en contient vaillamment une autre portion au Col de Tende, Lannes culbute l'avant-garde de Melas à Montebello; bientôt Napoléon, qui rencontre les Impériaux sur la Bormida, recueille à *Marengo* (14 juin

1800) la victoire que vient de lui donner Desaix avec son dernier soupir, digne legs d'un héros qui n'eut que des vertus. Le lendemain, des plénipotentiaires autrichiens signent les préliminaires de la paix ; elle sera confirmée à Lunéville le 9 février 1801.

Les travaux politiques de Napoléon ne signalent pas moins de génie et d'habileté que les œuvres de son administration et les exploits de son épée. Il fait clore, dès l'année 1800, la fatale liste des émigrés. Dans la même année tombe, pour ne plus se relever, l'hydre de la Vendée. Un service funèbre, fait à Saint-Sulpice, puis un deuil public ordonné en l'honneur de Washington, qui vient de finir sa vertueuse carrière, colorent d'un vernis de popularité décevante l'ambition dominatrice du consul, et consolident du moins les liens d'amitié renoués par lui avec la république américaine. La politique adroite de Napoléon lui suggère bientôt une autre idée : il fait habiller à neuf, avec l'uniforme de leurs corps respectifs, les prisonniers russes qui se trouvent en France, et les renvoie, sans échange, à Paul Ier, leur souverain. Un tel procédé charme ce prince; il ouvre l'oreille à des projets d'alliance avec le premier consul : les bases d'une invasion de l'Inde sont convenues entre les cabinets de Pétersbourg et des Tuileries ; tandis qu'une confédération du nord, sollicitée par Napoléon, se conclut contre l'Angleterre, entre la Russie, la Prusse, la Suède,

le Danemarck. Cet accord des *légitimes* du nord avec une puissance née de la révolution française déplaît à l'absolutisme européen; Paul mourra étranglé par des courtisans, qui jouiront de la faveur de son fils.

Ces travaux intérieurs, ces alliances politiques et l'anéantissement de la Vendée, portent au plus haut point d'exaltation la fureur du parti royaliste, qui voit disparaître chaque jour une de ses ressources, s'évanouir une de ses espérances. En effet, la pacification des puissances avec le cabinet des Tuileries devient bientôt générale : il a traité le 18 février 1801 avec le roi de Naples; le 29 septembre avec le Portugal; avec la Russie, le 8 octobre 1801; avec la Porte-Ottomane, le 9 du même mois; enfin, avec l'Angleterre, le 25 mars 1802.... Ce dernier traité, conclu à la suite d'un congrès tenu à Amiens, sanctionne toutes les acquisitions continentales de la république française, reconnaît les républiques secondaires créées sous sa protection, et restitue les colonies enlevées à la France.

Mais cette politique féconde en résultats, et dont nous remontons un instant le cours, ne les produit pas sans être violemment entravée par toutes les intrigues, par tous les attentats que Louis XVIII a pu concevoir et faire exécuter : celui qui soudoya Favras sous Louis XVI, Robespierre pendant la terreur, Danican à la fin du régime conventionnel, Pichegru sous le directoire;

une foule de royalistes sont enfermés, par mesure de haute police, au Temple, à Ham, à Vincennes. Un tribunal d'exception, plus illégal encore que la disposition arbitraire appliquée aux proscrits, condamne à mort deux chouans obscurs, qui ont mérité leur sort, mais auxquels on devait un jugement rendu par des magistrats constitutionnellement investis. Les tribunaux exceptionnels, établis par une loi du 7 février 1801, ne deviennent pas plus légaux pour avoir obtenu l'assentiment des trois corps délibérans ou votans : on ne dispose pas de la vie des citoyens par une législation de circonstance : il faut que la loi fondamentale leur ait donné des juges.

Tout n'a pas été heureux dans les efforts du premier consul : si le traité d'Amiens, signé le 25 mars 1802, le mit en paix avec le continent européen, l'Egypte est reperdue : le brave Kléber, assassiné au Caire par un musulman soudoyé, avait commencé une négociation honorable avec les Anglais; à sa mort, le commandement est tombé aux mains inhabiles du général Menou, et la capitulation de l'armée est devenue ce que l'Angleterre a voulu. La campagne d'Orient a coûté au pays une partie de son armée d'élite, et ne lui a donné qu'une savante *description de l'Egypte*, monument précieux sans doute, mais trop chèrement payé!... Un peu plus tard, le général Leclerc, beau-frère du premier consul, est forcé d'abandonner Saint-Domingue aux noirs révoltés

par Toussaint Louverture. Le capitaine français meurt lui-même sur cette terre inhospitalière, qui échappe à la domination française, noyée dans des flots de sang.

Mais la France continentale saura bien se dédommager de ses pertes coloniales : le Piémont lui sera définitivement réuni le 11 septembre 1804; la *consulta* de Lyon, dès le mois de janvier de la même année, a placé la république cisalpine sous sa protection, c'est-à-dire sous l'autorité du premier consul. C'est dans cette circonstance où Napoléon a fait beaucoup pour la France; en ce moment où il sent tout ce qu'il peut faire pour lui-même, que le tribunat, sur la proposition de Chabot (de l'Allier) émet le vœu qu'il soit donné au général Bonaparte, premier consul, un gage éclatant de la reconnaissance nationale. Un sénatus-consulte, en date du 8 mai, répondant à ce vœu des premiers organes du peuple français, réélit Napoléon Bonaparte à la suprême magistrature pour dix années, après les dix fixées par l'acte constitutionnel. Malgré quelques actes violens d'autorité inconstitutionnelle, le premier consul a pu obtenir du peuple ce gage spontané de gratitude : ses services et leurs résultats sont en effet immenses; vouloir les nier, c'est opposer une controverse envenimée et de mauvaise foi, à l'évidence généralement reconnue. Il est donc d'une malveillance ridicule d'insinuer que le sénatus-consulte du 8 mai ait été mendié secrètement par celui qui

devait en profiter : ces petites menées sourdes ne sont point dans ses allures. L'esprit du premier consul se révèle mieux dès le lendemain du jour où l'acte rémunérateur des pères conscrits a paru : sans doute le premier consul est peu satisfait d'une réélection de dix années; car le 9 mai, les second et troisième consuls, sans préambule, sans formalités préalables, rendent un arrêté portant : « Le peuple français sera consulté sur cette ques-« tion : Napoléon Bonaparte sera-t-il premier « consul à vie? Un registre sera ouvert dans « chaque commune, à l'effet de recueillir les votes « sur cette question. » Cette fois l'on ne saurait douter de la provocation du personnage intéressé, qui a jugé, par ce qu'on a fait, ce qu'il peut exiger de plus. Trois mois à peine se sont écoulés, lorsque le dépouillement des registres ouverts dans la capitale et dans les départemens constate que 3,368,259 votans ont demandé le consulat à vie, et que 209,526 seulement l'ont refusé. En conséquence, un second sénatus-consulte, rendu le 2 août, porte : « Article 1er. Le peuple français « *nomme* et le sénat proclame Napoléon Bona-« parte, premier consul, à vie. » — Article 2. « Une statue de la Paix, tenant d'une main les « lauriers de la victoire, et de l'autre le décret du « sénat, attestera à la postérité la reconnaissance « de la nation. » Barthélemy, président du sénat, apporte ce décret aux Tuileries, et dit : « S'il exis-« tait encore des semences de discorde, la procla-

« mation du consulat perpétuel de Bonaparte les « fera disparaître. Tout est maintenant rallié au-« tour de lui; son puissant génie saura tout mainte-« nir et tout conserver : il ne respire que pour la « prospérité et le bonheur des Français !!! » Le consul reprend : « La vie d'un citoyen est à sa pa-« trie; le peuple français veut que la mienne, « tout entière, lui soit consacrée. J'obéis à sa vo-« lonté; *la liberté, l'égalité*, la prospérité de la « France, seront assurés... (Grande immolation « de modestie.) Le meilleur des peuples sera le « plus heureux. Content alors d'avoir été appelé, « *par l'ordre de celui de qui tout émane*, à ramener « sur la terre l'ordre par *l'égalité*, j'entendrai son-« ner la dernière heure sans regret... comme sans « inquiétude, sur l'opinion des générations fu-« tures. »

Dès-lors l'œil le moins attentif voit poindre une nouvelle monarchie; elle est préparée déja par l'humble sénat, par les muets législateurs : un mot de changé et une toute petite pièce ajoutée à la marqueterie constitutionnelle de l'an VIII, et nous aurons une royauté. Le mot, c'est le nom de roi ou d'empereur, substitué à celui de consul; l'addition, c'est celle d'une clause d'hérédité. Il y a plus, *l'ordre de celui de qui tout émane* vous annonce déja la renaissante *grace de Dieu*, qui décerne les couronnes. Du reste, Napoléon s'est bien tu sur le second article du sénatus-consulte : la statue de la Paix, tenant en main le décret du sé-

nat qui le nomme consul à vie, n'est point de son goût : l'ambitieux magistrat ne veut pas que cette allégorie de bronze assigne une limite légale à sa fortune, peu disposée à s'arrêter...

Ce qui manque à la constitution de l'an VIII pour préparer le retour de la monarchie, ne se fera pas attendre : un sénatus-consulte du 4 août comble cette lacune et au-delà. Un système électoral nouveau rend le pouvoir maître de toutes les nominations jusqu'alors laissées au peuple, et les électeurs sont à vie. Les deuxième et troisième consuls deviennent également inamovibles; ils sont nommés par le sénat, *sur la présentation* du premier consul... Ce magistrat suprême peut également présenter à ce corps délibérant un citoyen pour lui succéder après sa mort : voilà l'hérédité. Ce premier consul-coadjuteur prend séance parmi les sénateurs, immédiatement au-dessous du trosième consul. Enfin le sénat acquière *motu proprio,* le droit de changer diverses institutions fondamentales; de dissoudre même le corps législatif et le tribunat. Par provision, le nombre des tribuns est réduit de cent à cinquante. En un mot, grace au sénatus-consulte du 4 août, il n'y a plus de représentation nationale, que sous le bon plaisir du sénat, c'est-à-dire du premier consul. On s'exprime avec trop peu d'énergie en disant que jamais on ne vit organiser le despotisme avec tant d'audace et d'effronterie. Achevons l'énuméra-

tion des parcelles constitutives arrachées au grand fantôme appelé république française : il y a *un grand juge*, auquel vient aboutir, par une échelle ascendante de hiérarchie, toute puissance judiciaire : la cour de cassation, investie d'une sorte d'action administrative, peut appeler à sa barre et censurer les juges de tous les degrés; et, comme cette cour elle-même est soumise à la police du grand juge, la justice, ce sera la volonté du premier consul. Ce magistrat a le droit de faire grace... Après l'émission de cette cinquième constitution, il ne manque plus au sénat servile que de se mutiler lui-même : il le fait par un sénatus-consulte du 26 août, portant qu'il ne pourra s'assembler qu'en vertu d'une communication des consuls.

On voit qu'au commencement de l'année 1803, il reste à Napoléon, un espace bien court à franchir pour arriver au rang suprême; il a déja le pouvoir d'une tête couronnée; il ne lui manque plus que la couronne... La longanimité des Français, les entreprises nouvelles des ennemis, la nécessité de leur opposer un bras habitué à vaincre permettent à Bonaparte de consommer enfin le meurtre de la république. Achevons de peindre son agonie.

La paix avec l'Angleterre ne pouvait être durable : Napoléon *menaçait* de faire la France trop grande, sous le sceptre qu'il forgeait avec rapidité, pour qu'une puissance, depuis si long-temps

rivale de notre gloire et de nos prospérités, les souffrît patiemment. Les richesses industrielles, exposées à Paris en 1802, avaient suffi pour exciter le mécontentement de nos voisins; dès-lors, le cabinet de Saint-James chercha, dans les replis de sa politique, des prétextes de rupture: il en trouva. L'incorporation ou la disposition du Piémont, de la Toscane, de Parme, de l'île d'Elbe, étaient en effet des griefs assez plausibles, auxquels ajoutaient encore la véritable suzeraineté de la France sur les républiques ligurienne, helvétique, batave, et la domination plus précise exercée sur la Cisalpine. De plus, le cabinet britannique ne trouvait pas que le projet d'une nouvelle expédition à Saint-Domingue justifiât suffisamment la présence d'une flotte considérable sur les côtes de la Bretagne... A toutes ces dispositions, excédant les stipulations d'Amiens, la France ne peut opposer que la détention de Malte par la Grande-Bretagne. Cette puissance prétend, à cet égard, que le traité ayant été conclu avant les importantes acquisitions de territoire que le premier consul a faites, le roi d'Angleterre, par suite de ces acquisitions, a droit à des compensations....

Les négociations en sont là, lorsque, sans autre manifeste et selon son usage, le gouvernement anglais fait courir sur les vaisseaux français de toute nature. Par réciprocité, un arrêté des consuls, en date du 22 mai, prescrit d'arrêter tous

les Anglais commerçant ou voyageant en France, et de les constituer prisonniers de guerre. Beaucoup de ces insulaires sont saisis à Paris dans les hôtels garnis, aux tripots du Palais-Royal, dans l'alcove des dames d'Opéra. Cet attentat au droit des gens excède l'autre ; mais Napoléon a pour principe de ne jamais demeurer en deça des mesures rigoureuses de ses ennemis.

La carrière de la guerre est donc rouverte... Tout aussitôt Louis XVIII et ses satellites ordinaires s'y lancent, à la suite des Anglais. On revoit parmi nous les serviteurs fidèles de la légitimité : les traîtres, les assassins, les promoteurs de troubles civils. Dès le mois de février 1804, ces agens renouent leur trame dans le sein même de la France ; et des noms illustres se joignent de nouveau aux noms obscurs ou flétris de ces conspirateurs. Pichegru, échappé de Sinamary, a reparu en Europe ; il préside à Londres à l'arrangement d'une nouvelle conspiration, que le cabinet de Saint-James adopte avec empressement... Moreau, qui depuis sa dernière trahison, a joint à ses trophées les lauriers d'Hohenlinden, Moreau accède à cette nouvelle trame, à laquelle sourit la déplorable jalousie que lui inspirent les grandeurs de Bonaparte. On l'a vu, dans son dépit d'enfant, se jouer de l'institution de la légion d'honneur, qui l'admit lui-même, à tort il est vrai, dans ses rangs.... Qu'il se montre petit ce général qui, pour tourner en ridicule une des belles con-

ceptions du premier consul, décerne à un cuisinier une casserole d'honneur... Il est digne d'un héros à ce point déchu de s'associer à un guet-apens de carrefour, avec Georges Cadoudal, qui a du moins le mérite de servir par opinion une cause que Moreau ne sert que par bouderie.

Cependant des troupes nombreuses filent sur les côtes de l'Océan, pour former le camp de Boulogne; douze cents bateaux plats se réunissent ou se construisent dans ce port, pour porter en Angleterre une formidable armée... Chaque matin le soldat français, à son réveil, menace de ses joyeuses saillies la vieille tour de Douvres, en attendant qu'il menace sa garnison du plomb de son mousquet... Les Anglais aussi s'efforcent de plaisanter de nos préparatifs hostiles; plus tard, ils avoueront la terreur qu'ils leur auront causée; maintenant ils se hâtent de préparer une diversion honteuse. Pichegru et Georges Cadoudal sont débarqués en France, avec un émigré obscur, nommé Guerel. Pichegru se rend directement à Paris; Georges s'arrête à Saint-Leu, dans la vallée de Monmorency, où le général Sol de Grisolles, l'un des chefs amnistiés de l'insurrection bretonne, va le trouver. Tous trois viennent ensuite dans la capitale, pendant une nuit des premiers jours de février. Ils sont entassés dans un cabriolet, que le comte d'Hozier, déguisé, conduit par des chemins détournés. Rien de plus ordinaire qu'une

[redacted]

double trahison dans un traître : Guerel découvre ses complices, et signale Sol comme l'un des promoteurs de la conspiration. Il est arrêté sur le boulevard des Italiens, et traduit devant une commission. Mais aucune charge positive n'inculpant ce prévenu, il est acquitté : on l'envoie toutefois à Bicêtre par mesure de haute police.

Nonobstant ce premier échec, Georges, Pichegru et Moreau ont plusieurs entrevues pour fixer les bases de la conspiration, sans que le préfet de police puisse découvrir, ni le lieu ni l'heure de leurs réunions, qui d'ailleurs varient chaque jour. La dernière a lieu dans l'enclos de la Madeleine, où reposent les cendres de Louis XVI. C'est dans ce champ funèbre qu'on médite la restauration de cette vieille dynastie, qu'ébrancha la hache révolutionnaire... Sa restauration au profit d'un prince qui, peut-être, s'inscrivit parmi les premiers ennemis de la grande victime endormie éternellement sous les gazons du cimetière de la Madeleine. Le premier consul est en ce moment à Saint-Cloud, entouré des grenadiers de la garde consulaire, élite dévouée des vieilles colonnes d'Italie et d'Egypte. Or on est parvenu à faire habiller comme ces braves, environ douze cents vendéens ou chouans. Un officier de la garde des consuls, qu'on a su gagner, est de service à Saint-Cloud ; il a livré le mot d'ordre, et doit se laisser relever le lendemain à la pointe du jour. Ainsi Napoléon, à son réveil, se trouvera au milieu

d'une troupe ennemie, substituée à ses fidèles prétoriens. Les avenues de Saint-Cloud seront soigneusement interceptées; personne ne pourra parvenir à Paris. Dans le même moment, Georges et Pichegru, ayant entre eux Moreau, parcourront les rues de la capitale: le vainqueur d'Hohenlinden pérorera les soldats, qui sont, dit-il, bien disposés en sa faveur; et l'on se flatte de proclamer les Bourbons sans trop de résistance. Les choses étant ainsi disposées, le duc d'Enghien, qui se tient aux portes de la France, arrive à Paris, et la restauration achève de s'accomplir.

Tel est le plan arrangé dans la pensée des conjurés; mais un point délicat n'est pas fixé entre eux: on est peu d'accord sur le parti que chacun prétend tirer de la révolution projetée.... On est si loin de s'entendre à cet égard, et la cause des Bourbons paraît si étrangère aux vues de Moreau, qu'il aspire à la dignité de premier consul; Pichegru semble vouloir se contenter du rang de second consul. Mais Georges n'accepte point la troisième place consulaire qu'on lui offre: il songe à servir loyalement les Bourbons et s'écrie: « Ma foi, bleu pour bleu, autant vaut celui qui s'y trouve qu'un autre.... » La dispute se mêle aux conférences; l'exécution est remise à quatre jours, et dans l'intervalle Moreau est arrêté, le 15 février 1804. On se saisit de Pichegru le 28; le 9 mars Georges, reconnu dans un cabriolet de place par le commissaire de police Com-

minges, est saisi vers la butte Saint-Roch, malgré la défense furieuse qu'il essaie d'opposer à la force armée. MM. de Polignac, de Rivière et plusieurs autres conjurés sont arrêtés aussi.

Au moment où ces évènemens se passaient à Paris, le duc d'Enghein, fils du duc de Bourbon et de mademoiselle d'Orléans, sœur de feu *l'Egalité*, vivait dans le duché de Bade, au château d'Etteinheim, situé à quatre lieues de Strasbourg, sur la rive droite du Rhin. On a parlé d'intrigue galante, d'amour de la chasse, d'un goût décidé pour la vie champêtre, et d'une multitude d'autres affections, variées comme les récits qui les ont alléguées, et qui avaient déterminé le duc d'Enghien à fixer sa demeure à quelques lieues du territoire français. Les détails, puisés à bonne source, que nous venons de rapporter sur la conspiration de Moreau, démentent assez clairement ces causes, réputées si innocentes, du séjour de Son Altesse dans le grand duché de Bade; et l'on sait que le petit-fils du prince de Condé n'avait cessé qu'à la paix de porter les armes dans les rangs étrangers. Du reste, il est constant pour nous que le général Bernadotte, étant ministre de la guerre, fut pressenti par d'Enghien sur sa prochaine et clandestine arrivée à Paris; qu'alors ce patriote loyal s'empressa de répondre à la personne chargée de cette singulière communication, que, le projet du prince se réalisant, il se verrait forcé de révéler son séjour dans la capitale au ministre

de la police. Il paraîtra donc niais à toute personne sensée de croire qu'un Bourbon se trouvait à Etteinheim pour courtiser une belle Allemande ou chasser le lièvre, tandis qu'une conspiration se tramait à Paris au nom de sa famille.

Quoi qu'il en soit, l'enlèvement du duc d'Enghien sur les terres d'un souverain étranger, même avec la certitude que ce prince conspirait, fut et sera toujours considéré comme un attentat hideux au droit des gens et des nations. Le jugement précipité et illégal de cet illustre émigré, son exécution nocturne dans un fossé de Vincennes, à la lueur d'une lanterne qui guidait le plomb meurtrier vers sa poitrine, enfin l'ensevelissement de cette victime toute habillée, et pantelante encore des convulsions de la mort... voilà des atrocités que nulle politique, nulle vengeance ne pouvait justifier... Ni Fouché, ni Dubois, ni Talleyrand n'ont dit ce mot qu'on leur a tour à tour attribué : « Le « meurtre de Vincennes fut plus qu'un crime, ce « fut une faute. » Mais à quelque pensée qu'appartienne cette sentence, prononcée long-temps après l'évènement, nous désirons, pour la mémoire des trois personnages que nous venons de nommer, qu'aucun d'eux n'ait à se reprocher une forte complicité dans cet attentat... Ce fut en effet un malheureux précédent à l'intronisation de l'empereur Napoléon.



Napoléon.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

PARIS SOUS L'EMPIRE.

CHAPITRE UNIQUE.

NAPOLÉON, EMPEREUR, SACRE, EVÈNEMENS DIVERS, INSTITUTIONS DE L'EMPIRE, INVASION ÉTRANGÈRE, ABDICATION.

Si l'exécution du duc d'Enghien fut une faute, encore plus qu'un crime : Napoléon en avait commis précédemment une, non moins grave, et surtout plus maladroite, en faisant offrir à Louis XVIII soit une principauté, soit une pension proportionnée à son rang, pourvu qu'il renonçât à ses droits d'hérédité. Cette démarche reconnaissait ces mêmes droits, et lorsque le premier consul songeait à se déclarer souverain, il faisait naître l'idée d'une usurpation qui ne pouvait exister ; car il n'existait plus en France ni trône, ni dynastie. La révolution, en passant sur les débris de la vieille royauté, les

avait détruits plus légalement que l'usurpation des Capétiens n'avait fait jadis des droits de la race Carlovingienne. Hugues Capet s'empara violemment de la couronne; Napoléon, ainsi qu'il l'a dit, plus tard, *la ramassa dans le ruisseau*. Au moment de réédifier de toutes pièces la monarchie, rien ne pouvait donc être aussi impolitique que l'ouverture faite au prétendant. Voici la réponse de ce prince : « Je ne confonds pas monsieur Bo-« naparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa « valeur, ses talens militaires... Je lui sais gré « de quelques actes d'administration. Mais il se « trompe, s'il croit m'engager à renoncer à mes « droits : loin de là, il les établirait, s'ils pou-« vaient être litigieux, par les démarches qu'il fait « en ce moment. » Cette confiance des titres d'une autre famille royale, qui préoccupa Napoléon en montant les degrés du trône qu'il relevait; ce reliquat d'ancien régime resté dans sa pensée; le penchant qu'on avait déja remarqué en lui pour les membres de la noblesse anté-révolutionnaire, tels furent les premiers, les plus actifs ennemis de la puissance dont il jetait en ce moment les bases. La suite nous le prouvera.

Tout à coup, et lorsque les lecteurs de journaux matineux ne cherchent, en parcourant les longues colonnes du *Moniteur*, que des détails sur l'immense armement de Boulogne, leur attention est fixée par la motion qu'a faite, le 30 avril, au tribunat le citoyen Curée : c'est-à-

dire la demande du titre *d'empereur* pour Napoléon Bonaparte, et de l'hérédité impériale dans sa famille. Cette question sera à peine discutée, et parmi cinquante orateurs panégyristes, un seul tribun, digne de ce nom, s'élèvera avec une généreuse persévérance, contre la proposition de Curée. « Le gouvernement d'un seul, s'écrie l'é-« nergique républicain, n'est rien moins qu'un « gage assuré de stabilité et de tranquillité. La « durée de l'empire romain ne fut pas plus « longue que ne l'avait été celle de la républi-« que; les troubles intérieurs y furent encore plus « grands, les crimes plus multipliés; la fierté ré-« publicaine, les vertus mâles, l'héroïsme y furent « remplacés par l'orgueil le plus ridicule, la plus « vile adulation, la cupidité la plus effrénée, « l'insouciance la plus absolue sur la prospérité « nationale. » Carnot résume ici l'histoire de toutes les monarchies, à de rares époques près. Et quant à l'hérédité, quoi de plus démonstratif contre elle que ce peu de mots : « Un Domitien, « fut le fils de Vespasien, un Caligula, le fils de « Germanicus, un Commode, le fils de Marc-« Aurèle. »

« Nous n'avons pu établir parmi nous le ré-« gime républicain, poursuit l'orateur, quoique « nous l'ayons essayé sous diverses formes, plus « ou moins démocratiques. Mais de toutes les « constitutions qui ont été successivement éprou-« vées sans succès, il n'en est aucune qui ne fût

« née au sein des factions, et qui ne fut l'ouvrage « de circonstances aussi impérieuses que fu- « gitives ; voilà pourquoi toutes ont été vi- « cieuses. » Carnot aurait pu ajouter : ces différentes institutions républicaines, ouvrage des factieux triomphans, recevaient sur-le-champ l'empreinte de l'impureté qui les avait produites, la direction de l'intérêt dont elles étaient nées. Ce n'étaient pas les principes qui défaillaient : car les principes étaient bons, comme tous ceux qu'on étale sur le papier complaisant. Mais le système périclitait bientôt par la corruption des hommes : les abus, les vices, les crimes étaient la conséquence d'un régime faussé, d'un gouvernement dépouillé par l'intrigue, la fraude, la cupidité, l'ambition, des formes légales dont il avait été revêtu... Avons-nous été exempts de ces attentats depuis le rétablissement des monarchies? Les chartes, même la *charte-vérité*, nous ont-elles donné moins d'intrigues, moins de nullités en place, moins de passe-droits révoltans, moins de fripons favorisés, moins de probités et de talens délaissés, que n'avait fait précédemment la république?... Non, les résultats sont toujours sortis d'un même foyer de corruption : nous n'avons vu que des habits retournés, des opinions pivotantes, des dévoûmens vagabonds, à la tête des affaires ; mais le vice stable, le vice inamovible restait. Les hommes qui avaient fait et défait la république, institué et démoli l'empire, proclamé et

proscrit la restauration, persistaient, par eux-mêmes ou par les intrigans, les déprédateurs, les charlatans divers, sortis de leur école... Avec cet état de choses, monarchie ou république, un Etat ne sort point des révolutions... Choisissez mieux les hommes; c'est à cela que se réduit toute question de prospérité nationale... « Il y a peu de mauvaises constitutions, a dit un sage publiciste » ; mais s'il en existe, ce n'est pas, à coup sûr, parmi celles qui ont pour base les droits d'un peuple, plutôt que ceux d'une famille... Carnot défendait une cause qui sera toujours puissante aux yeux de la raison.

Le courageux tribun ne gagne cependant, par son plaidoyer en faveur de la république, qu'une disgrace inévitable, qui ne tardera guère à l'atteindre. Le projet d'intronisation héréditaire est porté au corps législatif; le président Fontanes le soutient et le préconise. Enfin, le 4 mai, une députation du sénat vient annoncer au premier consul, par l'organe de Cambacérès : « Qu'il est « du plus grand intérêt pour le peuple fran- « çais de confier le gouvernement de la répu- « blique à Napoléon Bonaparte, empereur hé- « réditaire. » Soixante mille registres sont ouverts en France, afin de recueillir les votes des citoyens sur cette grande question : ils produiront 3,572,329 signatures affirmatives, et seulement 2,369 négatives. Mais soit impatience de s'entendre saluer

empereur, soit répugnance à paraître recevoir de la nation une puissance, qu'il croit tenir du destin, Napoléon n'attend pas, pour se faire proclamer, le dépouillement des votes énonçant la sanction du peuple. Le 18 mai, Cambacérès dévançant ce vœu national, qu'il annonce comme déja manifeté, Cambacérès court à Saint-Cloud, et dit à son collègue : « S'il est dans les principes « de notre constitution (toujours la marqueterie de « l'an VIII) de soumettre à la sanction du peuple « la partie du décret qui concerne l'établissement « d'un gouvernement héréditaire, le sénat a pensé « qu'il devait supplier *Votre majesté impériale* « d'agréer que les dispositions organiques re« çussent immédiatement son exécution ; et pour « la gloire comme pour la prospérité de la ré« publique, il proclame à l'instant même Napo« léon, empereur des Français. » En sortant de l'audience dans laquelle il a dit à Napoléon tu seras empereur, comme l'artiste de la fable dit à l'œuvre de ses mains, tu seras dieu, l'exconsul passe chez madame Bonaparte, et lui fait entendre ces mots : « Madame, je m'estime heu« reux d'être le premier de vos sujets qui vienne « déposer à vos pieds mon respect et ma fidé« lité. » Le lendemain, Barras disait à l'un des courtisans que son opulence avait conservés : « Voyez-vous, mon ami, cette place encore mar« quée sur mon canapé, c'est celle qu'occupait, il

« n'y a pas très long-temps, l'impératrice des « Français... » Ce mot a été affirmé par un témoin auriculaire.

Le même jour, 18 mai, un sénatus-consulte organique « déclare la dignité impériale héréditaire « dans la descendance directe, naturelle et légi- « time de Napoléon, de mâle en mâle, par ordre « de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle « des femmes et de leur descendance. Il peut « adopter les enfans ou petits-enfans de ses frères, « s'il n'a pas lui-même d'enfans mâles au moment « de l'adoption... A défaut d'héritier de Napoléon, « la dignité impériale est dévolue à Joseph Na- « poléon Bonaparte et à ses descendans, et à dé- « faut, à Louis Bonaparte et à ses descendans. » La nation tout entière paraît applaudir à ce rétablissement d'une monarchie contre laquelle, tout entière aussi, elle s'élevait avec véhémence quelques années plus tôt : tels sont les effets du prisme de la gloire et des prestiges de la renommée.

Le premier consul a clos la liste des émigrés, brisé les tables de proscription, rouvert les portes de la patrie à trente mille Français; par lui, la sécurité règne dans nos campagnes, si long-temps désolées; les traces de la terreur et du vandalisme disparaissent; la religion relève ses autels; l'industrie prospère, les talens sont encouragés; grace à la régularité qu'il imprime à l'administration, ses agens sont respectés; la confiance qu'il rendit à la nation fait renaître le crédit public; enfin, la po-

litique européenne trouve au moins, dans son gouvernement, un point stable, un système diplomatique arrêté. Il est donc évident que Napoléon Bonaparte est le bienfaiteur de la France, et que ses droits à la reconnaissance nationale reposent sur des témoignages irrécusables...... On se plaît à perdre de vue la trame aussi audacieusement qu'habilement tissuè par l'ambitieux général, pour s'élever au souverain pouvoir : trame qu'il a su recouvrir des présens de sa féconde magistrature... L'enthousiasme rend imprévoyant : on livre sans résistance, sans précaution au nouvel empereur, cette France qu'il peut dominer en despote; contente des garanties de haute capacité qu'il a données, la nation ne lui en demande ni de bonne foi, ni de popularité... Nous sommes toujours ces Français que l'on captive dès qu'on les a séduits.

Le trône est relevé le 18 mai; dès le 19, Napoléon l'étaie de dix-huit colonnes formidables, en créant le même nombre de *maréchaux d'empire :* sont promus à ce premier grade de l'armée, les généraux Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereaü, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefebvre, Perignon et Serrurier.

Le procès de Moreau et de ses complices, commencé le 10 juin, est le premier acte marquant du gouvernement impérial. Nous ne nous étendrons pas sur ce procès, dont Pichegru a évité les conséquences, en s'étranglant dans sa prison

dès le mois de mars. Une malveillance plus empressée d'accuser que de raisonner, fait de ce suicide un crime de l'empereur. Trois mots détruisent cette ridicule imputation : Pichegru était incontestablement coupable; l'instruction eut rendu sa trahison évidente. Quel avantage l'esprit de rivalité, que l'on prête à Napoléon, peut-il tirer d'un assassinat qui sauve à son prétendu rival la honte dont le couvriront les preuves multipliées de son infamie? Moreau, traduit devant un tribunal, se défend avec maladresse et sans dignité; le souvenir de ses brillans services se noie bientôt dans le mépris qu'inspire la connaissance de ses méfaits politiques, et surtout le spectacle de sa faiblesse. Cependant beaucoup d'officiers, ayant servi sous ses ordres, accourent à Paris, et jurent de le sauver au péril de leur vie, s'il est condamné à mort. Telle est précisément la condamnation que l'empereur fait solliciter, afin d'appliquer avec éclat cette clémence souveraine dont il brûle d'orner son auréole de gloire. Les juges trompent son attente : l'illustre coupable n'est condamné qu'à deux ans de détention ; peine que Napoléon commue, ou plutôt aggrave, en lui substituant *un simple* bannissement. Moreau se rend aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne reparaîtra sur le sol européen que pour mourir dans les rangs ennemis, sous un uniforme russe, et tué par un boulet français. Georges Cadoudal est exécuté avec plusieurs officiers. Vainement Murat a sollicité la grace de

cet intrépide royaliste : « Georges est un homme « d'honneur et d'un grand caractère, disait le « nouveau maréchal ; si Votre Majesté veut lui « faire grace, je le prends pour mon aide-de-« camp. Une fois sa parole donnée, je réponds de « lui comme de moi-même, et j'en réponds sur « ma tête. — Non, non, jamais je ne consentirai « à la grace de Georges, a répondu l'empereur ; il « a commis des assassinats sans nombre... » L'impératrice Joséphine et madame Murat, sœur de Napoléon, sont plus heureuses dans leur intercession : la première obtient la grace d'Armand de Polignac, condamné à mort ; la seconde obtient celle de Charles de Rivière, également frappé d'une condamnation capitale... Nous désirons pour ces deux gentilhommes qu'ils n'aient pas de nouveau conspiré après cet acte de clémence : une vie qu'on a laissée au coupable devient atroce, lorsqu'un nouveau crime, tramé contre son libérateur, vient recreuser les traces de l'ancien.

S'enveloppant du manteau d'une religion restaurée, dont le premier consul s'est fait le protecteur, une congrégation, connue sous les noms de *pères de la foi*, *adorateurs de Jésus*, *paccanaristes*, se glisse, souple et sinueuse comme le serpent, dans quelques provinces de la France; l'empereur qui, sous un masque tatoué de titres nouveaux, a reconnu les jésuites, dissout, par son décret du 23 juin, deux établissemens qu'ils sont parvenus à former.

Nous avons signalé ailleurs la première fondation de la *légion-d'honneur*, distinction purement militaire, qui n'a été, jusqu'ici, représentée que par des armes particulières, décernées avec un brevet mentionnant les actions d'éclat dont elles étaient la récompense. En 1804, la légion-d'honneur devient un ordre de chevalerie, peu compatible avec les institutions républicaines qui restent encore dans la lettre des lois..... L'insigne est alors une double étoile, ressemblant à toutes les croix portées dans les monarchies; et, par un plus grand oubli du principe de l'égalité, encore tant invoqué, tant proclamé, des distinctions aristocratiques, une hiérarchie, sont établies pour cette récompense nationale, comme si l'honneur pouvait avoir plusieurs degrés, ainsi que la société a plusieurs rangs. L'on crée des légionnaires, des officiers, des commandans, des grands-officiers, des grands-aigles; on a les croix d'argent, les croix d'or, les plaques, les rubans unis, les rubans avec rosette, les colliers, les grands cordons, les plaques... et cette bijouterie, cette soierie honorifiques deviennent de plus en plus éclatantes, selon que la dignité du personnage est plus élevée. Ainsi il y a des décorés de première, seconde, troisième, quatrième classe. Le haut fonctionnaire appartient toujours à la première classe; l'humble soldat, toujours à la quatrième; et pourtant il n'y a souvent chez le premier qu'un très petit mérite à récompenser, lorsque chez le second on récom-

pense trop peu un mérite éclatant. Un jour l'illustration n'entrera plus pour rien dans les motifs déterminans, et les croix mentiront presque généralement aux yeux. Cette institution est le début d'un retour aux priviléges, le point de départ d'une nouvelle noblesse. Aussi l'illustre La Fayette refuse-t-il la croix d'honneur, par la raison, éminemment conséquente, qu'il a voté à l'assemblée nationale l'abolition des distinctions honorifiques. Il y a plus de sagesse dans l'attribution d'une même décoration à tous les genres de mérite : on sert, on honore la patrie sur le siège, au barreau, dans la carrière civile, dans les sciences, dans les lettres, et par des actions philantropiques, avec autant d'éclat que sur le champ de bataille : une marque distinctive commune comprime l'esprit, naturellement dominateur, des qualités qui brillent.. : c'est une sage précaution sous un gouverment militaire. La légion d'honneur est inaugurée le 14 juillet 1804, jour anniversaire de la prise de la bastille et du renversement de l'aristocratie : cette date n'est pas heureusemeut choisie.

Le 21 janvier 1793, le canon avait retenti, dans la nuit sombre, pour annoncer aux Parisiens consternés que, sous peu d'heures, allait tomber la dernière tête d'une dynastie âgée de huit siècles; le 2 décembre 1804, le canon retentira, aussi dans les ténèbres, pour annoncer à ces mêmes Parisiens qu'on va couronner la première tête d'une dynastie nouvelle. Depuis deux mois on procède

aux préparatifs de cette grande solennité, avec une pompe, une prodigalité sans exemple. Ce n'est pas seulement d'un empereur qu'il faut improviser la maison, les équipages, les insignes éclatans: ce souverain est entouré d'une nombreuse famille, pauvre comme lui, et dont il convient de dorer à pleines mains la grandeur impériale, née d'hier. Il en est de même des hauts dignitaires, que Napoléon éleva récemment sur les pavois de sa toute-puissance: les gratifications coulent par millions des coffres de l'Etat; le peuple, pour subvenir à ces frais énormes, sans nuire aux services de l'Etat, devra escompter, pour ainsi dire, ce commencement de prospérité que Napoléon lui a rendue... Les dépenses du sacre s'élèveront à 85 millions... De toutes parts, chez les altesses, chez les grands de l'empire qui vient d'éclore, ondulent, sous la main des marchands qui les étalent, les riches étoffes de Lyon ou de l'Inde; les pierreries ruissèlent sur toutes les toilettes; les perles se pressent, se combinent, en dessins élégans, sur le velours ou le satin des parures dont mille beautés, inconnues naguère, exposeront au sacre l'opulent appareil. Le brodeur contourne le fil d'or ou d'argent en magnifiques broderies, sur des habits de sénateurs, de généraux, de législateurs, de préfets, de fonctionnaires divers; tandis que la modiste chiffonne en coiffures capricieuses le tulle lamé d'or, ou le velours sur le-

quel doivent se balancer les plumes orgueilleuses. A chaque instant on voit arriver des chaises de poste poudreuses; à chaque instant les hôtels garnis, combles d'étrangers, refusent un asile à de nouveaux voyageurs.

Enfin, le grand jour a lui : Napoléon part des Tuileries, au bruit d'une tonnante artillerie; il est revêtu de tous les insignes impériaux, et resplendissant de pierreries. A ses côtés Joséphine de la Pagerie, plus belle encore que son étincelante parure, laisse apercevoir sur son visage l'expression de toute sa joie. Devant le couple impérial sont assis les *princes* Joseph et Louis Bonaparte, harnachés, embarrassés peut-être de toute la magnificence qui convient à *leur rang*; la voiture qui traîne ce quatuor de majestés et d'altesses impériales est presqu'entièrement de glaces, autour desquelles l'or se tord, se tourmente, s'amincit en filets élégans; l'impériale semble plier sous le poids d'une couronne fermée, signe colossal d'une royauté de fraîche date qui, comme toutes les puissances nouvelles, exagère ses attributs... Vingt pages, chamarrés de la livrée impériale, verte et or, sont comme accrochés autour de ce carrosse fastueux, que traînent huit chevaux richement caparaçonnés et empanachés. Napoléon, du haut de ce char où triomphe sa fortune, promène sur l'innombrable foule ce sourire qu'il sait rendre tour à tour amer et affable, malin et bienveillant;

son regard perçant, comme celui de l'aigle qu'il a pris pour emblème, étudie l'expression de cette myriade de regards semés sur son passage.

C'est par un soin malveillant que plusieurs historiens nient l'enthousiasme que fit éclater la population compacte que l'empereur traversa pour se rendre à Notre-Dame, par la place Louis XV, les boulevards et la rue St.-Denis : le silence du peuple, dans une telle circonstance et pour un tel homme, eût été un témoignage étrange, ou plutôt impossible du caractère français; et le Parisien, ami de la pompe théâtrale, eut applaudi ce brillant spectacle, quand même ses acclamations ne seraient pas adressées, au héros qu'il admirait, au libérateur qu'il devait aimer, encore que quelques taches déparassent déja sa vie... La vérité est que des transports, sinon unanimes (il n'en peut exister le lendemain d'une révolution), du moins à peu près généraux et bruyamment exprimés, éclatèrent sur le chemin que Napoléon parcourut pour se rendre à la cathédrale : cette assertion ne sera contestée que par la mauvaise foi.

Le premier prêtre de la chrétienté, le vicaire du Christ, Pie VII, attendait l'empereur au pied de l'autel : il acquittait, en complaisances pontificales, les concessions ultramontaines que Napoléon, habile calculateur des chances d'un avenir dont il devenait le maître, lui avait faites par le concordat de 1802. Le Charlemagne du huitième siècle avait été chercher à Rome l'onction sainte ; le

Charlemagne du dix-neuvième voulut qu'un pontife, dépendant de sa volonté suprême, vînt le sacrer à Paris. Jamais on n'avait vu, jamais sans doute on ne reverra la vieille église métropolitaine parée et coquette comme elle l'était au sacre de Napoléon ; jamais l'imposante harmonie de Lesueur et Chérubini ne s'exhalera d'un nombre de voix et d'instrumens égal à celui qu'on entendit ce jour-là ; jamais on ne reverra tant de velours ornant les piliers gothiques, tant de lampes de vermeil descendant de la voûte, tant de riches tapis étendus sur les dalles, tant de vases précieux étalés sur les autels, tant de lumières étoilant l'espace... Et ces galeries aux arceaux sarrasins, aux grèles colonnes, comme les femmes s'y pressaient, jeunes, jolies, parées de couleurs fraîches et éclatantes!.... on croyait voir, autour de la nef, une corbeille circulaire remplie de fleurs vivantes... En se rappelant cette solennité glorieuse, Napoléon, onze ans plus tard, dut murmurer sur le rocher de Ste.-Hélène, au bruit du flot qui venait se briser à ses pieds captifs... « Ah ! ce fut un beau jour que « le 2 décembre 1804 ! »

Au moment où l'empereur reçut la triple onction sur la tête et sur les deux mains, Pie VII prononça cette oraison digne de remarque : « Dieu « tout-puissant et éternel, qui avez établi Hazaël « pour gouverner la Syrie, et Jéhu, roi d'Israël, « en leur manifestant vos volontés par l'organe « du prophète Elie ; qui avez également répandu

« l'onction sainte des rois sur la tête de Saül et « de David, par le ministère du prophète Samuël, « *répandez, par mes mains, les trésors de vos* « *graces et de vos bénédictions sur votre servi-* « *teur Napoléon, que, malgré notre indignité* « *personnelle*, NOUS CONSACRONS AUJOURD'HUI « EMPEREUR EN VOTRE NOM. » Ainsi voilà bien la formule du droit divin reproduite dès l'origine d'une monarchie sortant de la révolution : Napoléon, qui n'ignore rien, qui ne laisse pas articuler une pensée sans l'avoir soumise au contrôle de sa politique, adhère assurément à cette même formule; il lui convient de recevoir du ciel un droit que les peuples ne peuvent plus lui disputer sans être sacrilèges. Mais quant à la couronne, attribut du pouvoir que son épée a conquis, il ne veut pas la tenir du pape : lui-même, saisissant cet insigne sur l'autel, le place sur sa tête, puis sur celle de l'impératrice Joséphine; tandis qu'une musique harmonieuse célèbre cette consécration solennelle, et que le canon l'annonce au loin.*

* David a retracé, dans son tableau DU SACRE, le magnifique spectacle de cette solennité : c'est un des ouvrages capitaux du grand peintre. En voyant ce chef-d'œuvre, on félicite mentalement l'artiste de n'avoir pas accompli le sinistre projet qu'il énonçait au club des jacobins, quelques jours avant le 9 thermidor, et lorsque Robespierre chancelait déja sur son piédestal cimenté de sang « Mon ami, s'é-« criait David avec sensibilité, en s'adressant au démagogue « menacé, s'ils te condamnent, je bois avec toi la cigue. »

* Le lendemain du sacre, l'empereur, dans une fête militaire célébrée au Champ-de-Mars, sous les croisées de cette Ecole militaire où, quinze ans plus tôt, il était élevé obscur, l'empereur distribue à des députations de tous les régimens, les aigles d'or aux ailes éployées qui doivent, à l'avenir, les guider dans les champs de la guerre. Napoléon, restaurateur de cette éloquence militaire qui échauffe le soldat et fait éclore l'enthousiasme, prononce une allocution fort remarquable : l'armée, dont il est la gloire, couvre de longues acclamations cette harangue martiale. Suit le serment prêté devant les aigles impériales : celui-là sourira moins à l'imagination du poète que le serment du 14 juillet 1790... La gloire est belle; mais l'élan qui signale l'affranchissement d'un grand peuple... que peut-on lui comparer!

La mission de Pie VII ne se termine pas à Paris avec toute la gravité désirable : le Parisien, rieur et goguenard, oubliant trop la dignité d'un vicaire de Jésus, s'égaie du porte-croix, monté sur sa mule, dont le saint-père marche toujours précédé. La caricature reproduit ses traits quelque peu grotesques; on le chante au Pont-Neuf en style grivois... S'il passe, la foule allègre l'entoure, le presse, le salue de ses lazzi; plus d'une fois cet étrange écuyer, moins heureux que le

Le restaurateur de la peinture moderne s'est ravisé, et a bien fait.

porte-croix célébré par Boileau, est forcé de faire beaucoup *plus d'un pas en arrière...* Le chef de l'église lui-même, s'il se montre aux croisées des Tuileries, est appelé par les curieux du jardin : on sollicite peu congrûment la bénédiction de ses doigts sacrés ; et lorsqu'il se dispose à déférer à cette demande, de malins assistans s'écrient : *voilà que ça va commencer...* O Français! Français!

Napoléon se rend, le 18 mars 1805, au sénat, et fait connaître à ce corps qu'il accepte la couronne de fer, d'après le vœu manifesté par la république italienne ; le 26 mai, l'empereur sera couronné, à Milan, roi d'Italie ; Eugène Beauharnais, illustre émule et fils adoptif de ce monarque, recevra, le 8 juin, le titre de vice-roi d'Italie.

Cependant les armemens contre l'Angleterre ont continué avec une prodigieuse activité : cent quatre-vingt mille hommes vaillans et aguerris couronnent d'une ville de toile et de baraques les hauteurs de Boulogne. L'Anglais, de ses côtes menacées, voit scintiller des forêts de baïonnettes, pendant les manœuvres journalières de cette puissante armée. Soixante-neuf vaisseaux de ligne sont prêts à protéger le débarquement, qu'une seule nuit peut voir accomplir ; deux mille bateaux plats attendent une cargaison de guerriers. Pourtant Napoléon, qu'on accuse sans justice d'avoir voulu toujours la guerre, a, dès le 14 janvier, écrit au roi d'Angleterre la lettre suivante,

qui prendra date parmi les fastes honorables du grand homme : « Je n'attache pas de déshonneur à « faire le premier pas. J'ai assez, je pense, prouvé « au monde que je ne redoute aucune des chances « de la guerre ; mais la paix est le vœu de mon « cœur. Je conjure Votre Majesté de ne pas se « refuser au bonheur de donner elle-même la paix « au monde : qu'elle ne laisse pas cette douce sa-« tisfaction à ses enfans.... Une coalition ne fera « jamais qu'accroître la prépondérance et la gran-« deur continentale de la France. » Nous rapportons la réponse du cabinet britannique ; son esprit, que nos lecteurs qualifieront, y est bien exprimé : c'est un ministre qui répond à M. de Talleyrand, moins sans doute par l'effet d'une fierté ridicule de la part du nul Georges III, que par suite de son incapacité épistolaire, même dans ses momens de lucidité mentale. Voici le message : « Sa Ma-« jesté est persuadée que le but de la paix ne peut « être atteint que par des engagemens qui puis-« sent en même temps pourvoir à la sûreté et à « la tranquillité à venir de l'Europe, et prévenir « le renouvellement des dangers et des malheurs « dans lesquels elle s'est trouvée enveloppée. Sa « Majesté sent qu'il lui est impossible de répondre « plus particulièrement à l'ouverture qui lui a « été faite, *jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de « communiquer avec les puissances du conti-« nent.* »

Or, ces communications, si sages, si philantro-

piques, tendent tout naturellement à rejeter sur les bras de ces mêmes puissances du continent le danger imminent qui menace la Grande-Bretagne. En conséquence, un traité d'alliance est signé le 8 avril, à Saint-Pétersbourg, entre l'Angleterre et la Russie : il y est stipulé que les parties contractantes emploieront les moyens les plus prompts pour former une ligue générale contre le gouvernement français. Le but de cette coalition est l'évacuation du Hanovre et de l'Allemagne par les troupes françaises ; le rétablissement du roi de Sardaigne en Piémont, la sécurité du royaume de Naples, l'entière évacuation de l'Italie par les troupes de Napoléon. La Suède et l'Autriche accèdent aux stipulations de Pétersbourg. L'empereur, peu soucieux de ces dispositions menaçantes, donne la république de Lucques et la principauté de Piompino, à titre d'apanage, à sa sœur Elisa Bonaparte, mariée à un officier général corse, nommé Bacciochi, qui, du coup, devient prince. Le 9 juin, la vieille république de Gênes disparaît du rang des puissances : son territoire est réuni à l'empire français. Le 21 juillet suivant un décret impérial organise l'administration des Etats de Parme, à titre de dépendance du grand empire.

Ces nouvelles acquisitions de la France hâtent l'exécution du traité de Pétersbourg ; Napoléon doit songer à se mettre en défense contre la troisième coalition continentale. Le camp de Boulogne est levé, le 26 septembre; les troupes déja

embarquées quittent les vaisseaux qu'elles montaient; toutes les forces réunies sur les côtes de l'Océan se portent vers l'Allemagne, avec la rapidité de l'aigle dont l'image brille au-dessus de leurs légions. L'Angleterre respire; des torrens de sang vont inonder le territoire de ses alliés; mais l'Anglais fumera et boira avec sécurité son porter dans le Public-House de Londres, de Bristol ou de Manchester. Voilà l'effet des *communications* généreuses du cabinet de Saint-James.

Les bulletins de l'armée qui entre en campagne, si ses opérations se prolongent, ne seront plus présentés sous des dates appartenant à l'ère républicaine : un sénatus-consulte du 9 septembre a décidé qu'à dater du 1er janvier 1806 le calendrier grégorien sera rétabli, et l'œuvre de la convention nationale aboli. Ainsi disparaissent, dans une progression rapide, les institutions de la révolution : déja le titre de citoyen ne s'emploie plus constamment dans les protocoles officiels; bientôt les termes consacrés par le règne de la liberté n'existeront plus que dans l'histoire.

Dire que, commencée le 8 octobre, la campagne finit le 2 décembre, anniversaire du couronnement, par l'éclatante victoire *d'Austerlitz*, c'est avoir tacitement rapporté tous les exploits de cette guerre, et la continuité des triomphes qui amènent un si rapide dénouement. Trois empereurs sont en présence dans cette bataille, le plus beau trophée de Napoléon, le plus éclatant fait d'armes des temps

modernes : avec moins de quatre-vingt mille hommes l'empereur des Français en doit combattre quatre-vingt-quinze mille, dans un pays prêt à s'insurger contre lui. Les Russes ne perdent pas moins de trente-cinq mille hommes à Austerlitz, c'est-à-dire la moitié de leur armée. Alexandre va tomber inévitablement au pouvoir de Napoléon; celui-ci, par une générosité plus magnanime que politique, lui envoie un sauf-conduit * de sa main, après avoir, durant toute l'action, défendu à ses artilleurs de tirer sur le quartier de l'autocrate... Le monarque hyperboréen doit non-seulement la liberté, mais la vie à son illustre ennemi : il s'en souviendra un moment, en 1814, à Paris dans les conférences de l'hôtel de l'Infantado; mais l'année suivante il l'oublira hideusement lorsqu'il laissera déporter Napoléon à Sainte-Hélène.

Les maréchaux Lannes, Soult, Bernadotte, Davoust, Murat, ont ajouté à leurs lauriers dans la journée du 2 décembre 1805; les généraux Suchet, Oudinot, Junot, Gardanne, et surtout le général Rapp, ont dignement secondé ces chefs supérieurs de l'armée.

Le lendemain, l'empereur d'Autriche vient trouver Napoléon à son bivouac. *Il le reçoit*, comme il le dira lui-même un jour, *dans un fossé*,

* Le sauf-conduit fut porté au czar par le général Savary, depuis duc de Rovigo. Il était écrit au crayon. Cette pièce a été vue par un grand nombre de personnes;... sans doute elle aura été anéantie.

où quelques tisons réunis brûlent à peine sur la neige... François donne à l'héritier de la république le titre *de frère*, et cette familiarité d'un légitime lui tourne la tête. Si petit ce jour là! lui qui avait été si grand la veille! « Dès-lors, « dit à cette occasion le caustique Montgaillard, « Bonaparte n'est plus qu'un empereur. » Le même jour, un envoyé prussien, arrivé la surveille au quartier-général des alliés pour leur annoncer que le roi, son maître, entre dans la coalition, se présente à l'empereur Napoléon, et le complimente sur sa victoire, avec toute la *calinerie* tigresse de son pays. « C'est très bien, monsieur « l'ambassadeur, répond l'empereur; mais voilà « un compliment dont la fortune a changé l'a-« dresse. »

L'empereur François II est venu demander humblement la paix à Napoléon : il est de l'intérêt de celui-ci de l'accorder. Il a fait son va-tout de fortune, dans une bataille où ses troupes combattaient à trois cents lieues de leurs renforts; tandis que le prince Charles amenait quatre-vingt mille hommes à son frère; tandis que le Russe Buxhowden en amenait quarante sous les aigles d'Alexandre; enfin, tandis que la Hongrie se levait en masse... Mais le monarque autrichien est terrifié; il redoute le prestige qui semble attaché aux armes de son ennemi : il ne croit plus au triomphe des alliés dans une lutte avec lui... Napoléon consent donc à un armistice, si l'empe-

reur. Alexandre accepte la condition de quitter l'Allemagne, la Pologne, et de retourner chez lui *par journées d'étape*... Il répond à cet égard au général Savary, qui se rend à son quartier général : « Dites à votre maître que je m'en « vais; qu'il a fait hier des miracles; que cette « journée ajoute à mon admiration pour lui; que « c'est un prédestiné du ciel; qu'il faut à mon ar- « mée cent ans pour égaler la sienne. » Et quand l'autocrate est assuré, par les réponses du général français, qu'il peut se retirer avec sûreté, il ajoute : « Je m'en vais donc dans ma capitale; j'étais venu « au secours de l'empereur d'Allemagne; il m'a « fait dire qu'il est content... Je le suis aussi... » Content, après avoir perdu trente-cinq mille hommes... Voilà les souverains... Servez-les vaillamment, braves officiers, et vous, pauvres soldats, qui redevenez obscurs après les avoir faits illustres; nécessiteux, quelquefois mendians après leur avoir donné des provinces, des couronnes...

L'armistice est conclu le 4 décembre; le 26 du même mois, le traité de Presbourg rétablit la paix entre la France et l'Autriche. Ce traité porte que les Etats de Venise, la Dalmatie, l'Albanie, sont réunis au royaume d'Italie. Deux alliés de l'empereur, les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, s'enrichissent d'importantes cessions territoriales faites par l'Autriche. Napoléon les crée rois; le duc de Bade, quoique pourvu de possessions nouvelles, n'ose remplacer sa couronne du-

cale par une couronne fermée. Après le traité de Presbourg, la puissance autrichienne perd cent onze mille carrés de territoire, et une population de deux millions six cent mille ames.

Au mois de décembre, le tribunat émet le vœu que, sur une des principales places de Paris, il soit élevé une colonne, surmontée de la statue de l'empereur, avec cette inscription : *A Napoléon-le-Grand, la patrie reconnaissante.* Le sénat s'empresse de voter la même consécration; l'empereur accepte cet hommage en disant : « Que la « place reste désignée, et laissons aux siècles à ve- « nir le soin de construire le monument, s'ils rati- « fient la bonne opinion que vous avez de moi. » Cependant on commencera bientôt les travaux d'une colonne triomphale sur la place Vendôme; et l'empereur ne les fera pas discontinuer.

Dès l'année 1804 le *Code Civil des Français*, qu'on appèlera aussi le Code Napoléon, a été fondé sur les vestiges d'une législation multiple, formée de deux cents coutumes générales; lesquelles admettaient encore des modifications résultant d'une multitude de coutumes locales; indépendamment des quarante mille lois romaines dont quelques parcelles se glissaient toujours dans notre droit. « Un homme, disait Voltaire, qui « court la poste en France, change de lois plus « souvent qu'il ne change de chevaux. » Le Code Civil, monument impérissable du règne de Napoléon, met fin à ce droit bigarré, et ramène tous



Colonne de la place Vendôme.

les Français au régime d'une même loi. En 1806, le *Code de Procédure Civile*, utile complément du Code Civil, est promulgué, et sera mis en usage à dater du 1er janvier 1807. Dès ce moment ces deux Codes sont enseignés dans les douze écoles de droit, fondées en 1804.

Dans les premiers mois de l'année 1806, commence cette émission de rois et de princes, de façon impériale, qui doit couvrir tous les pays conquis. Le directoire sema les républiques sur le continent; Napoléon y sème à son tour des monarchies et des principautés, nées sous les ailes de sa fortune. Joseph Bonaparte, frère aîné de l'empereur, est mis en possession du royaume de Naples au mois de mars. Ferdinand IV, prince de la maison de Bourbon, et roi des Deux-Siciles, a conclu, l'année précédente, un traité de neutralité avec la France, d'après lequel les troupes impériales se sont éloignées de ses états. A peine en ont-elles été sorties que le Napolitain, violateur impudent des conventions qu'il venait de signer, a fait porter son armée à soixante mille hommes, et s'est empressé d'ouvrir ses ports aux ennemis de l'empire: vingt-cinq mille anglo-russes, admis sur les terres napolitaines, se sont rembarqués à la nouvelle du triomphe d'Austerlitz. Mais Ferdinand a trahi, pour la quatrième fois, ses engagemens envers la France: Napoléon ne peut décidément compter ni sur la parole jurée, ni sur la parole écrite de ce monarque, sans cesse excité par sa femme

contre le gouvernement français, quel qu'il soit. Joseph Bonaparte, aidé des généraux Gouvion St.-Cyr et Regnier, conquiert l'antique Partenope et son territoire; il fait une entrée souveraine dans sa conquête, et l'empereur déclare au sénat que la maison napolitaine a cessé de régner. Le 30 mars, et au moment où les états vénitiens sont réunis au royaume d'Italie, un décret déclare *grands duchés fiefs de l'empire* les provinces de Dalmatie, d'Istrie, de Frioul, de Cadore, de Bellune, de Conegliano, de Trévise, de Feltre, de Bassano, de Vicence, de Padoue et de Rovigo; Napoléon donnera l'investiture de ces fiefs, qui seront transmis héréditairement... La féodalité était anéantie au moment de la révolution : la voilà relevée par un prince sorti de cette même révolution. Chaque jour voit ajouter à cette pépinière de petits états qui pourront, comme au moyen âge, se coaliser un jour contre l'empire; leur distribution continue. La principauté de Neufchâtel, en Suisse, est conférée au maréchal Berthier, avec la qualification de prince. Massa Carrara, en Italie, réuni à la principauté de Lucques, forme un fief impérial, dont la princesse Elisa demeure souveraine. Parme et Plaisance sont également inféodés, au même titre : *l'archichancelier* Cambacérès aura le titre de duc de Parme; *l'architrésorier* Lebrun sera duc de Plaisance. La couronne des Deux-Siciles, conférée à Joseph Bonaparte, subit elle-même la soustraction des six fiefs

impériaux ; tandis que la principauté de Guastalla, toujours sous la condition de l'hommage, est donnée à Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc, et maintenant remariée au prince Borghèse.

Le 5 juin 1806, une nouvelle dynastie éclot d'un décret impérial : la Hollande reçoit pour souverain Louis Bonaparte, frère puîné de l'empereur, marié à Hortense de Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine et sœur du vice-roi d'Italie. Le même jour, la principauté de Ponte-Corvo, en Italie, est conférée au maréchal Bernadotte. Le même jour encore, Charles Maurice de Talleyrand, grand chambellan de Napoléon, Maurice de Talleyrand, qui sera plus tard grand chambellan de Louis XVIII, et peut-être, si Dieu lui prête vie, grand chambellan de Louis-Philippe d'Orléans. Maurice de Talleyrand, disons-nous, est investi de la principauté de Benevent, « pour servir l'empereur, son suzerain, *en bon et loyal sujet* » : ce qui, comme chacun sait, sera religieusement accompli. Le maréchal Murat prend possession du grand-duché de Clèves et de Berg, sur la rive droite du Rhin, dont il a été élu titulaire, par décret du mois de mars. Un traité, conclu le 12 juillet, fixe les bases de la *confédération du Rhin*. Les princes allemands, signataires de cette convention, se séparent à perpétuité du pacte germanique, et s'unissent entre eux et avec l'empire français par un lien mutuel. L'empereur Na-

poléon prend le titre de *protecteur de la confédération du Rhin*. Le 20 du même mois, des plénipotentiaires russes signent; à Paris, des préliminaires de paix, auxquels le prince que Napoléon gratifia de l'impolitique présent de la liberté, ne sera point fidèle; et cette félonie ingrate d'un légitime sera trouvée de franc jeu par les biographes de MM. *Michaud*. Tandis que l'autocrate travaille à violer les articles signés en son nom, Fox meurt en Angleterre; Guillaume Pitt l'avait précédé de quelques mois au tombeau. Dans le premier de ces personnages, la Grande-Bretagne perd un citoyen honorable, un politique de bonne foi, qu'elle retrouvera difficilement parmi ses hommes d'état; le second, ministre subtil de l'école de Machiavel, a fait de nombreux élèves dans le cabinet anglais: son système cauteleux ne mourra point.

Depuis la paix que les Bourbons d'Espagne ont signée avec la république française, leur politique, docile et résignée, n'a mérité aucun blâme de la part de leur puissante voisine: elle s'est pliée à toutes ses exigences, moulée à toutes ses formes. Tout à coup un favori de couchette, nommé Godoï, qui s'est fait le maître de la politique espagnole, en même temps que l'adorateur des charmes d'une reine surannée, semble vouloir secouer le joug de la France, au moment où, dans sa judiciaire étroite, il voit Napoléon écrasé par une quatrième coalition. Ministre

du docile Charles IV, publie une proclamation, en style parabolique, dans laquelle il parle d'un danger prochain, de gloire à acquérir, d'ennemis qu'il ne nomme pas, de perfidies sur lesquelles il ne s'explique point, et finit par appeler le noble peuple des deux Castilles aux armes... Mais les Espagnols, après cette sorte de manifeste, continuant à se chauffer au soleil et à manger paisiblement leurs ciboules, l'empereur se contente de prendre note des vues hostiles de Godoï. Bientôt le dominateur du continent apprendra à l'inhabile cabinet de l'Escurial que laisser soupçonner ses intentions, et prendre ouvertement les armes, c'est tout un en politique.

Napoléon n'ignore point la coalition dont le prince de la Paix attend l'effet : il sait qu'une secrète alliance est formée entre l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la Suède; il n'attend pas que les coalisés attaquent ses troupes stationnées en Allemagne; il quitte de nouveau Paris, et arrive à Bamberg le 6 octobre. Le 9, Frédéric Guillaume III ébranle les deux cent mille hommes de belles troupes qu'il oppose, en première ligne, à l'empereur des Français. Un transport chevaleresque anime la jeunesse prussienne ; elle est échauffée par le serment que le czar Alexandre et le roi de Prusse ont prononcé, dans les souterrains de Postdam, sur le tombeau du grand Frédéric. Tout gentilhomme, bercé par sa fierté nobiliaire, tout écolier brûlant d'un patriotisme

d'université, affecte l'esprit martial des vieux Teutons. Il insulte de loin ce Napoléon, qui n'a vaincu sans doute que parce qu'il n'a pas eu en tête les héros de la Sprée. Il n'y a pas jusqu'à la belle épouse de Frédéric Guillaume qui ne veuille prendre part aux trophées de cette guerre : équipée en officier de dragons, l'illustre amazone veut que la crinière de son casque étincelant flotte aux premiers rangs de l'avant-garde... Tout ceci se passe le 9 octobre; le 14 l'armée prussienne, est presque anéantie dans la plaine de *Iena*... Et toujours les mêmes noms se groupent, sous des lauriers, avec le grand nom de Napoléon : Murat, Bernadotte, Lannes, Davoust, Soult, Ney, Augereau, Lefebvre; puis une multitude d'autres généraux, pépinière féconde de maréchaux des temps futurs... Après cette bataille, et tandis que la colonne de Rosback qui, cinquante ans, insulta l'armée française, s'achemine vers Paris, ce Blucher, qu'on doit voir un jour se conduire en soldat mal appris dans notre capitale, sous la garantie d'une escorte européenne, Blucher ne sait, en 1806, triompher que par la vitesse de sa fuite des Français qui le poursuivent. Le 12 novembre, trente-trois jours après le premier combat, la campagne est à peu près finie : presque toutes les places ont capitulé; les corps d'armée échappés aux désartres de Iena divergent de toutes parts ou posent les armes; la cour fuit vers Koenisberg; et l'empereur, conquérant de l'épée du grand Frédéric, signe dans son pa-

lais, sur son bureau, un décret qui frappe une contribution de cent cinquante millions. Le 21, l'empereur minute de sa main, dans ce même palais, le projet du fameux *système continental*, beaucoup trop calomnié par une critique superficielle, et sur lequel les Anglais pleureront amèrement, pendant que nous en plaisanterons avec notre légèreté ordinaire. Une caricature spirituelle pourra représenter un franc Breton jetant, à travers le détroit, une betterave sur nos côtes, en disant : *Va te faire sucre ;* mais lorsqu'elle se sera faite sucre en effet, la chose cessera d'être plaisante pour les monopoleurs du sucre colonial.

Au commencement de l'année 1807, les Russes, venus trop tard au secours de la Prusse pour que leur souverain puisse se prévaloir de l'accomplissement du serment héroïque de Postdam, les Russes entrent en campagne au milieu de l'hiver. Un engagement terrible a lieu, le 8 et le 9 février, dans les champs neigeux *d'Eylau*, rougis bientôt du sang de douze mille morts et de quinze à vingt mille blessés... Les deux armées célébreront une victoire conquise dans ces jours meurtriers; l'histoire la refusera à l'une et à l'autre... Le général russe se met en retraite derrière la Pregel; mais seulement le lendemain de la bataille... Augereau est le premier héros de cette action; Lannes, Ney, Davoust et Soult, doivent être

nommés après lui. L'empereur veut pourtant décerner à Murat tous les honneurs d'un prétendu triomphe... de la faveur dans l'éloge dû aux services distingués!... Ah! c'est le plus hideux des passe droits!... Le maréchal Soult, dont la part de gloire est forte à Eylau, se montrera mécontent du déni de justice de Napoléon... Le souvenir de ce ressentiment viendra-t-il l'inspirer lorsque, ministre de la guerre, il reconstituera une armée où le privilège aura dominé quinze ans? Non, dix fois non : ce général, ainsi que ses prédécesseurs, s'en rapportera à la coterie persistante des bureaux, au *mobilier vivant* de son ministère : personnel surgissant de tous les régimes, et qui coule toutes les réorganisations dans le même moule, celui de la faveur... De cette plate faveur, qui, sous le titre, humiliant pour la couronne, *de choix du roi*, commissionnera tant de nullités au musc, de phraseurs à vide, de célébrités d'apostille, de serviteurs illustres dans les cartons, mais que personne n'aura jamais rencontrés ni sur le champ de bataille, ni dans les emplois administratifs laborieux... Fashionables militaires, qui auront mérité des grades par des courbettes, par des talens de salon, des lazzi empruntés au répertoire d'Odry, parce que les répartiteurs d'emplois, les teneurs de contrôles, seront parvenus par les mêmes moyens, aidés de l'expulsion des serviteurs éclairés et courageux... Telle sera l'extrémité fâcheuse où se laissera entraîner monsieur le ma-

réchal Soult pour ne s'être pas rappelé l'injuste passe-droit fait à sa gloire d'Eylau.

Les avantages de ce grand massacre se prononcent bientôt : les Français sont maîtres des deux rives de la Vistule ; l'armée russe est repoussée jusqu'à la mer du Nord, après les combats d'Ostrolinka et de Braunsberg. Napoléon est maître de tout ce qui reste de la Pologne démembrée ; le roi de Prusse, repoussé jusqu'à l'extrémité la plus septentrionale de ses états, s'est renfermé dans Memel. Durant la campagne que suspendent les rigueurs de l'hiver, le maréchal Lefebvre s'est couvert de gloire au mémorable siége de Dantzick ; l'empereur lui confère le titre de duc héréditaire de Dantzick. Quelques négociations, entamées sans succès, ont prolongé le repos des troupes jusqu'au 5 juin 1807 ; les hostilités sont reprises, le même jour, sur la Passarge, que les Russes veulent franchir. Le maréchal Bernadotte, l'un des généraux qui, dans cette guerre, se sont acquis le plus de gloire, et surtout de gloire utile, repousse l'ennemi après un combat opiniâtre, dans lequel cet illustre capitaine est blessé. Le 10, un succès, plus laborieux encore, est obtenu à Heilsberg par les maréchaux Soult, Lannes et Murat. Les Russes, auxquels vont échapper les derniers villages du royaume de Prusse ; les Russes, qui peut-être seront atteints bientôt sur leur propre territoire, font des efforts inouis de valeur et de désespoir. Le 14 juin au matin, les armées russe et fran-

prouvèrent l'intronisation de Joseph Bonaparte à Naples, de Louis Bonaparte en Hollande, et celle, toute récente, de Jérôme Bonaparte en Westphalie. Ce dernier, affriandé par le rang suprême, s'était décidé à rompre son mariage avec une riche héritière américaine; ainsi que jadis Henri IV avait dit : *Paris vaut bien une messe*, Jérôme, tout autre comparaison à part, avait dit : un royaume vaut bien un divorce...

Il faut avouer ici, sans ménagemens, qu'à Tilsitt, Napoléon manqua de vraie grandeur et de saine politique. Non-seulement il eut été beau, il eut été d'une noble équité de rétablir l'héroïque Pologne, au moins telle qu'elle était avant l'ignoble partage de 1795... L'empereur, en obtenant ce grand acte de réparation, non-seulement eut récompensé un peuple généreux, qui l'avait servi dans la guerre de Prusse; mais il eut ainsi opposé une barrière plus forte à l'ambition de l'autocrate, que par la fondation du débile duché de Varsovie, confié au roi de Saxe. En lisant le traité de 1807, on pourrait croire qu'il n'existait en Europe que quatre puissances, la France, la Russie, la Prusse et l'Angleterre; l'Angleterre, parce l'empereur Alexandre acceptait la médiation entre elle et l'empereur Napoléon. Du reste, tous les autres états étaient à peine mentionnés : ils s'évanouissaient entièrement dans les stipulations des deux grandes parties contractantes. Le monarque prussien, lui-même, était traité par son allié av





Pont du Jardin du Roi.

une indifférence humiliante... Dans les revues, il marchait à la suite des empereurs comme un simple aide-de-camp; il n'entrait dans le conseil que sous le bon plaisir de ses deux grands frères... On a dit avec raison qu'à Tilsitt, Alexandre et Napoléon avaient paru se partager le continent.

De retour à Paris, l'empereur est accueilli par cet enthousiasme qui ne calcule presque jamais ni les moyens, ni les suites des grands évènemens; il est complimenté avec une servilité plus réfléchie par les grands corps de l'état. Lacépède, président du sénat et « naturaliste distingué par « son ouvrage sur les reptiles, » dit le malin Montgaillard, Lacépède s'écrie: « On ne peut louer di- « gnement Votre Majesté; sa gloire est trop haute; « il faudrait être placé à la distance de la posté- « rité pour découvrir son immense élévation.... » Pointe d'esprit qui serait vivement claquée à la fin d'un couplet de vaudeville, mais qui fait pitié dans une période oratoire. La harangue du tribunat est son discours d'adieu: un sénatus-consulte du 19 août brise ce dernier débris de la puissance populaire, opposée aux envahissemens du despotisme. Le premier président de la cour de cassation, Muraire, a complimenté l'empereur avec sagesse et dignité en disant: « Le seul « éloge digne de Sa Majesté, c'est l'histoire la plus « simple de son règne. » Pénétré de cette vérité, nous récapitulons une foule de faits et d'institutions qui nous ont échappé jusqu'ici.

Dès le commencement de son règne, Napoléon réorganise *l'école polythecnique*, crée les *écoles des ponts et chaussées*, établit douze *écoles de droit*, et donne à celle de Paris une organisation supérieure. En 1805, un pont s'élève comme par enchantement vis-à-vis le Jardin des Plantes; le 1er janvier 1806, il est inauguré sous le nom de *pont d'Austerlitz*. Dans le même temps se forment les *cohortes de la garde nationale*, légions citoyennes composées d'anciens militaires, qui seront, au jour du danger, une puissante réserve, disons plus, un puissant auxiliaire de l'armée active. L'année 1808, non moins féconde que les précédentes, voit promulguer le *code de commerce* et fonder l'*université impériale* avec sa division en académies. Dans cette même année est commencé le magnifique *palais de la bourse*, édifice antique, à quelques additions modernes près. Le commerce de Paris contribuera plusieurs fois aux frais d'érection de ce beau monument; plusieurs fois aussi les fonds qu'il aura donnés recevront d'autres destinations... Les légitimes détourneront impudemment cet argent au profit de leurs créatures, c'est-à-dire au profit des hommes qui auront mérité des graces en déchirant, pendant un quart de siècle, le sein de la patrie. Vers cette époque, on poursuit avec activité l'achèvement du Panthéon, la restauration du Louvre, l'élévation d'une colonne triomphale sur la place Vendôme. On reconstruit, sur de nouveaux plans, l'église *de la Madelaine*, que

Napoléon, par un décret daté de Posen, en Prusse, a métamorphosée en *temple de la gloire* : les noms des guerriers illustres y seront inscrits sur des tables d'or... Mais non, cette noble, quoiqu'un peu mythologique consécration, se fondra dans les vues apostoliques de la restauration. Le plus beau monument de Paris sera de nouveau dédié à la plus pécheresse des saintes. La statuaire reproduira, sur le fronton de cet édifice, un épisode de la vie de cette bienheureuse; ce ne sera pas néanmoins le plus pittoresque : la scène où Madeleine offre son corps au pontonnier. Toutes les parties de la capitale changent de face et s'embellissent, ici par des fontaines, là par des bâtisses somptueuses, ailleurs par des places ou des rues nouvellement ouvertes. Une longue suite d'édifices s'aligne le long des Tuileries, sur le terrain de l'ancien couvent des Feuillans, et sur l'emplacement où s'agita l'orageuse Convention : c'est la *rue de Rivoli*. La *rue Castiglione* est percée au milieu de celle précédemment nommée, et vis-à-vis la place Vendôme. De la grille du jardin royal on apercevra la colonne triomphale; et bientôt l'élégante *rue de la Paix* continuera une double ligne de beaux bâtimens, commençant aux Tuileries et finissant au boulevard de la Madeleine. Le corps municipal de Paris, charmé des embellissemens que Napoléon presse dans les murs de cette capitale, lui offre, en octobre 1808, des couronnes d'or, pour être jointes aux aigles de l'armée.

A ces institutions d'une administration bienfaisante et active, il faut, par malheur, opposer des dispositions qui ternissent l'éclat de cet apogée de gloire du souverain qu'on voit, tout à la fois, triompher de ses ennemis, donner des codes à la France, et couvrir Paris de monumens. Remontons de quelques mois ce règne brillant... Le 27 septembre 1807, un sceau de fer est apposé sur la presse, déjà garottée : aucun libraire ne pourra vendre un ouvrage, quel qu'en soit le sujet, avant de l'avoir soumis à la censure d'une commission ; l'ancien général-préfet Pommereuil acquerra, comme président de cette commission, une déplorable célébrité.... Plusieurs de nos littérateurs distingués, que nous ne voulons pas flétrir en les nommant, s'associeront à cette torture de la pensée. D'après un sénatus-consulte rendu le 12 octobre de la même année, l'inamovibilité des juges ne sera consacrée qu'après cinq années de fonctions, et si à, l'expiration de cette période, l'empereur reconnaît qu'ils *méritent* d'être maintenus : en d'autres termes, s'ils ont su plier la justice aux exigences de la politique impériale. Le personnel actuel de la magistrature sera livré à l'examen d'une commission épuratoire : Napoléon le révoquera ou le maintiendra. Rien de plus despotiquement arbitraire que cette mesure : elle achève de détruire la plus respectable indépendance, celle de l'ordre jud[illegible] dernière sauve-garde des libertés pu-

Nous signalerons avec rapidité un traité conclu le 27 octobre 1807, à Fontainebleau, entre la France et l'Espagne. Napoléon, profitant avec habileté des terreurs qu'il inspire maintenant à Godoï, prince de la Paix, souverain de l'Espagne, plus que l'incapable Charles IV; Napoléon, disons-nous, enlace ce ministre dans une négociation fallacieuse, par laquelle l'empereur s'engage à conquérir le Portugal pour en donner une partie au roi d'Etrurie, qui cède à Napoléon l'état de Florence. Une autre partie de ce même Portugal est promise au prince Godoï. Enfin le subtil négociateur s'oblige, sans doute avec la même franchise, à reconnaître le monarque castillan empereur des deux Amériques. Ainsi Napoléon, paraissant agir en vertu d'un traité, réunit Florence à son empire, à titre de grand fief, donné à sa sœur Elisa, puis il fait passer les Pyrénées à un corps de vingt-cinq mille hommes, qui, sous les ordres du général Junot, marche en ce moment sur Lisbonne pour l'occuper, et soustraire ainsi le Portugal à la domination anglaise. Une fois que les Français auront le pied dans la péninsule ibérique, nous verrons la politique de l'empereur changer le thême de Fontainebleau: déja même ses vues secrètes sont en partie révélées par la réunion à Bayonne d'un second corps français de quarante mille hommes, destiné, en apparence, à soutenir le premier, en cas de débarquement d'une armée anglaise en Portugal.

Du reste, la mésintelligence qui survient au mois d'octobre entre Charles IV et le prince des Asturies, précipite le dénouement de cette comédie diplomatique.

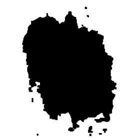
A la fin de l'année 1807, on discute au conseil-d'état sur la reproduction d'un nouveau vestige de féodalité : l'empereur médite l'établissement des *majorats*, pour assurer l'hérédité nobiliaire par la plus immorale violation, l'inégalité du partage des successions... Les membres de la nouvelle noblesse, même ceux qui ont payé de leur sang les titres que l'empereur leur a conférés, n'en seront pas moins méprisés par les nobles de vieille roche. Ceux-ci rampent aux pieds de Napoléon, en tendant la main à ses aumônes; ils se chamarrent de ses livrées de chambellan et de préfet du palais, en attendant l'occasion de le trahir; mais retournés dans leur faubourg Saint-Germain, ils s'égaient aux dépens de la cour impériale, qui donne du pain à la plupart d'entre eux. Chaque soir, à l'hôtel de Luynes, se réunissent les vétérans du grand lever de Louis XV; les douairières jadis favorisées du tabouret, les marquisesayant obtenu les honneurs secrets des petits appartemens. Il faut entendre, dans ce refuge des vertugadins et des ailes de pigeon, honnir les illustrations de *Buonaparte*, de ce *coupe-jarret* que les discoureurs malveillans salueront, demain matin, *du titre de Majesté impériale et royale*.... Pas un de ses grands digni-

taires qui n'ait été *perruquier*, *laquais* ou *baladin*; pas une des dames de l'impératrice qu'on n'ait vue *fruitière*, *marchande de harengs*, *cuisinière*, ou *quelque chose de pis*.... Et les beautés émérites qui déchirent si peu chrétiennement leur sexe, oublient que, parmi elles, plus d'une comtesse, présidente, baronne, fut aussi quelque chose de pis, sans avoir vendu des herbes ou lavé la vaisselle; mais par un amour du prochain porté jusqu'à la plus hideuse prostitution.

Malgré le dénigrement de l'hôtel de Luynes, un sénatus-consulte du 11 mars 1808, consacre l'institution des titres héréditaires, sous les dénominations de prince, duc, comte, baron et chevalier; il ne manque à la pacotille que la qualification de marquis. D'après cette loi organique, les grands fiefs, réservés par le décret du 30 mars 1806, vont être mis en émission, et pleuvoir, rosée féodale sur les favoris de Napoléon..... Du reste, on sait que Lefebvre, par à compte sur les dispositions du sénatus-consulte de mars 1808, a été créé duc de Dantzick, dès le mois de mars 1807.

On a dit jusqu'à satiété que Napoléon avait attiré Charles IV, roi d'Espagne, et Ferdinand, son fils, dans le piège de Bayonne, où, le 5 mai 1808, ces deux princes signèrent une double abdication; que ce fût avec le dessein prémédité de renverser le trône des Bourbons de la maison d'Espagne; et que le grand duc de Berg (Murat), qui dès-lors occupait l'Espagne avec des forces

imposantes, était l'instrument d'une usurpation déja arrêtée, et colorée d'un vernis de protection. Ces diverses assertions ne manquent pas d'exactitude; mais elles sont incomplètes. Les détracteurs de Napoléon évitent de dire que la péninsule allait être envahie par les Anglais, quand l'empereur la fit occuper par ses troupes; qu'une monarchie débile n'eût opposé qu'un frein sans force à l'ambition des fiers insulaires qui seraient venus s'installer en Espagne; et que, maîtres de la population des Castilles comme du gouvernement, ils eussent pu, en temps opportun, franchir les Pyrénées avec une forte recrue espagnole, et se jeter dans nos provinces du midi, si faciles à embraser des feux de la guerre civile. Quand même l'audace britannique eût reculé devant une invasion au sein du grand empire, n'était-il pas évident que l'immense développement des côtes espagnoles offrait aux premiers navigateurs du monde une prépondérance continentale, que n'aurait peut-être pas balancée heureusement Napoléon lui-même. Tel fut l'état de choses probable auquel l'empereur des Français substitua sa propre invasion, puis l'établissement en Espagne d'une dynastie sur laquelle il put compter. Quant à la question de légalité, nous l'abandonnons aux moralistes assez habiles pour poser, d'une main sûre, les bornes que la bonne foi politique d'un souverain doit respecter, lorsque le pays qu'il gouverne est menacé, et qu'il peut avoir à choisir entre la sûreté



de ses propres Etats, et la violation du droit des nations. Nous abandonnons, pour n'y plus revenir, ce sujet étranger à celui qui nous occupe. Bornons-nous à ajouter que Joseph Bonaparte passa du trône de Naples à celui d'Espagne, et que Joachim Murat, grand duc de Berg, fut appelé à régner sur les Napolitains.

Au mois d'octobre 1808, une entrevue a lieu à Erfurth, entre l'empereur Napoléon et l'autocrate Alexandre : tous les princes alliés des deux grands souverains assistent à cette entrevue. Napoléon fait à *son frère*, de la maison de Romanoff, la galanterie de lui conduire en Allemagne l'élite de la Comédie-Française. Chaque soir une espèce de grange, métamorphosée en salle de spectacle, est le rendez-vous de vingt têtes couronnées; Talma n'a devant lui qu'un parterre de rois. C'est dans une de ces réunions souveraines qu'à ce vers, prononcé sur la scène :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

Alexandre se lève précipitamment, et donne la plus chaleureuse accolade à son frère Napoléon, qu'il courtise alors avec toute la tendresse d'un amant *.

* Le grand maréchal du palais, Duroc, duc de Frioul, a souvent répété que, durant l'entrevue d'Erfurth, Alexandre avait témoigné le plus ardent desir de posséder une culotte de Napoléon. L'empereur des Français, en autorisant son

Il est probable, toutefois, que les deux empereurs ne se sont pas réunis uniquement pour *fraterniser* : les armemens extraordinaires de l'Autriche, dont elle n'a donné au cabinet des Tuileries qu'une explication peu satisfaisante, entrent assurément pour beaucoup dans les motifs de cette conférence, et Napoléon, à son retour d'Erfurth, dira au sénat : « L'empereur de « Russie et moi nous sommes d'accord et inva- « riablement unis pour la paix comme pour la « guerre. »

Au mois de janvier 1809, l'Espagne est entièrement insurgée contre les Français; les Anglais débarqués en Portugal, en ont repoussé les troupes impériales; ils cherchent maintenant à joindre leurs forces à l'insurrection espagnole. Mais en Espagne combat Napoléon lui-même; et l'Europe sait trop maintenant que là où se trouve ce souverain la victoire se déclare contre ses adversaires... Tout à coup l'empereur, appelé sur un nouveau théâtre d'hostilités, repasse brusquement les monts laissant son armée étendue des Pyrénées au Tage, du littoral catalan aux côtes de la Galice. La cinquième coalition continentale est commencée, et le prince Charles, après avoir passé l'Inn, a déclaré au commandant des troupes françaises en Bavière qu'il traitera en ennemi

grand-maître de sa garde-robe à donner au prince russe toutes ses culottes pour peu qu'il les desirât, ajouta en riant qu'il fallait pourtant lui en laisser une de rechange.

quiconque s'opposera à sa marche sur le territoire de cette puissance. Tel est le premier manifeste de l'Autriche, qui, naguère encore, faisait affirmer, par ses diplomates cauteleux, qu'elle ne songeait nullement à troubler la paix du nord de l'Europe. Depuis trois ans pourtant, et tandis que le cabinet de Vienne protestait de ses intentions pacifiques envers la cour des Tuileries, François II n'a cessé de méditer une nouvelle coalition avec le cabinet de Saint-James.

L'empereur des Français court en Allemagne, où son ennemi a mis debout cinq cent cinquante mille hommes, troupes réglées et landwer. Napoléon oppose à ces forces colossales moins de deux cent mille combattans; et cependant la campagne durera à peine quatre mois.. Dans quatre mois le favori de la Fortune et du Destin dictera un traité à son adversaire fugitif, sur le bureau de la fière Marie-Thérèse. Décrire, après cent historiens, les batailles d'Eckmuhl, d'Ebersberg, d'Essling, de Wagram, ce serait avoir à citer de nouveau les noms illustres, à tant de titres, de Masséna, de Bernadotte, de Lannes, de Davoust, de Macdonald, d'Oudinot. Lannes, l'un des plus braves guerriers de l'armée, périt glorieusement à Essling, combat long et meurtrier, où l'archiduc Charles jette un échec à travers les succès de son redoutable ennemi; échec dont il ne sait pas profiter, et qui ne fait que retarder le triomphe décisif de l'armée française. La campagne, com-

mencée le 15 avril, finit le 6 juillet; les généraux Macdonald et Oudinot ont conquis le bâton de maréchal sur le champ de bataille de Wagram *. Le prince de Ponte-Corvo (Bernadotte) y a conquis davantage peut-être : cette disgrace glorieuse, qui naît de la noble franchise d'un serviteur fidèle; il quitte l'armée. Marmont est également élevé au rang des maréchaux, après la bataille de Wagram. Cet officier, de qui Napoléon dira un jour, *c'est une de mes erreurs*, sera aussi l'une des plaies de la France.

L'empereur de Russie, fidèle aux promesses mêlées d'embrassemens, faites à son ami Napoléon durant l'entrevue d'Erfurth, a déclaré la guerre à l'Autriche le 3 mai; les troupes du czar sont entrées en Galicie. Mais leur inactivité n'a guère tardé à prouver qu'elles attendaient quelque mouvement décisif pour agir... L'empereur des Français voit clairement ce qu'il peut espérer de de son cher allié, et c'est peut-être alors qu'il dit

* Macdonald était depuis long-temps sous la remise, comme partisan de Moreau, lorsque Beauharnais demanda et obtint la permission de lui donner un commandement dans l'armée d'Italie. Après avoir fait sa jonction avec les colonnes du Danube, il contribua puissamment à la victoire de Wagram. Napoléon, qui venait de le nommer maréchal sur le champ de bataille, lui tendit la main affectueusement; il s'en saisit et la serrant avec transport il s'écria : « Ah! sire, désormais « entre nous, c'est à la vie et à la mort... » Le soir même, le maréchal s'étant présenté chez l'empereur, Napoléon ordonna d'annoncer LE DUC DE TARENTE.

de lui : « Il est beau et faux comme un Grec. » Si, comme on l'a pensé, le but secret des conférences d'Erfurth fut le partage du continent, entre les deux grands potentats, la conduite du dominateur de l'Orient, en 1809, prouve qu'en s'attribuant cette notable partie du monde, il n'adjuge pas encore définitivement l'Occident à l'empereur Napoléon.

Cependant celui-ci, dans le cours de la guerre d'Autriche, s'est encore arrondi en Italie : un décret du 17 mai a réuni les Etats Romains à l'empire français; le préambule est curieux : « Considérant que, lorsque Charlemagne, empereur « des Français et notre auguste prédécesseur, « fit don aux évêques de Rome, de diverses « contrées, il les leur céda, à *titre de fief*, pour « assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome « ait cessé pour cela d'être une partie de son em- « pire ; considérant que, depuis ce temps, l'u- « nion des deux pouvoirs, spirituel et temporel, « ayant été, comme elle l'est encore, la source de « continuelles discordes, etc., etc., décrétons : « L'Etat Romain est réuni à notre empire. » Avant de quitter l'Italie, revenons sur nos pas pour mentionner, en peu de mots, les opérations du prince Eugène Beauharnais. Combinant ses opérations avec celles de Napoléon en Allemagne, ce général, par une victoire décivise remportée sur l'archiduc Jean à Bruck, en Styrie, et par sa marche rapide sur Trieste et Klagenfurth, opère

une puissante diversion vers le Danube. Charles, menacé sur ses derrières, craint d'être pris entre l'armée qu'amène Eugène, et les troupes qu'il a en tête... L'inquiétude que cet état de choses lui cause, change ses dispositions arrêtées; et la stratégie allemande, une fois sortie des règles qu'elle s'est prescrites, ne sait plus agir heureusement. On a vu les résultats, et l'on peut ajouter qu'ils se sont formés d'autant de fautes commises par l'archiduc, que d'heureuses destinées de Napoléon.

Le 11 juin, Pie VII, à qui l'empereur a conservé la résidence de Rome avec deux millions de revenus, s'avise de fulminer une bulle d'excommunication contre le vainqueur de l'Europe, pétard apostolique accompagné de cette menace, attardée de quatre siècles : « Que les souverains « apprennent encore une fois qu'ils sont soumis « par la loi de Jésus-Christ à notre trône et à notre « commandement; car nous exerçons aussi une « souveraineté bien plus noble; à moins qu'il ne « faille dire que l'esprit doit céder à la chair, et « les choses du ciel à celles de la terre. » Napoléon, informé de cette mutinerie papale, ordonne au roi de Naples (Murat) de faire enlever Pie VII de Rome, et de le conduire à Grenoble. Sur cette intimation, le général Radet oppose *la chair* de ses gendarmes à l'esprit saint, et fait passer les Alpes au chef de la chrétienté.

Enfin, le 12 juillet, un armistice est conclu entre

l'empereur Napoléon et le fugitif français qui, cette fois, ne vient point complimenter le vainqueur à son bivouac. Mais, dans sa fugue précipitée, il apprend bientôt qu'une contribution de deux cent trente-sept millions de francs est frappée sur ses états, du sein même de son palais de Schœnbrunn.

Cependant, vainqueur à deux cents lieues de ses frontières, le grand empire est menacé à quatre-vingts lieues de sa capitale: dix-sept mille Anglais débarquent, le 31 juillet, à l'embouchure de l'Escaut, s'emparent de Middelbourg, et se portent sur Flessingue. Napoléon apprend la nouvelle de ce débarquement dans un grand banquet qu'il donne à ses officiers, au quartier impérial de Braun. En ce moment le maréchal Davoust dit, en levant son verre : « Pour moi, messieurs, mon « dévouement à l'empereur est si grand, que, « peut-être, s'il m'ordonnait de sacrifier tout ce « que j'ai de plus cher, *je n'hésiterais pas à* « *obéir*... » Le même général dira, en juillet 1815: « Si Napoléon ne part pas de suite, je me charge « de l'arrêter et de *le faire obéir*, quoi qu'il dise. « Cela dépasse toutes les proportions de la pali- « nodie. » Le 15 août, Flessingue se rend aux Anglais, après trente-six heures seulement de bombardement, exécuté d'une distance de 400 toises. Le général Monnet, approvisionné pour deux ou trois mois, et commandant une garnison de quatre mille hommes, sera déclaré coupable e

condamné à mort... Prisonnier de guerre, il rentrera en France après la restauration; les motifs qui l'auront fait condamner deviendront des titres méritans; il sera réintégré dans son grade, au moment où l'on punira, par la réforme et la misère, vingt-deux mille officiers qui auront servi avec gloire.

L'expédition anglaise de Flessingue inquiètera gravement Napoléon, tant qu'une pacification définitive avec l'Autriche ne lui permettra pas de disposer de ses forces; mais l'empereur François ne saura point profiter de l'embarras de son ennemi: il se hâte de signer, le 14 octobre, un traité qui lui arrache encore une surface immense de territoire, cédée à la France, aux princes de la confédération et à l'empereur de Russie lui-même. L'Autriche, indépendamment de ces sacrifices, approuve tous les changemens survenus ou à *survenir* en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Portugal; il adhère au système prohibitif des marchandises anglaises, et s'engage à fermer ses ports *à l'ennemi du continent*, qu'il laisse qualifier ainsi, quoiqu'il soit encore son allié. Enfin François accorde, par un article secret à Napoléon, la main de l'archiduchesse Marie-Louise, sa fille, sachant bien que le vainqueur de Wagram sera peu embarrassé pour négocier, avec le ciel et avec les lois civiles, la rupture de ses liens actuels. Si le prince des Français, galant à la manière de Henri IV, eût demandé encore au concluant François une

des nuits de l'impératrice d'Autriche, en vérité l'on peut douter qu'il l'eût refusée.

Le prince de Ponte-Corvo est tombé dans une sorte de disgrace auprès de Napoléon, pour lui avoir parlé, en Autriche, avec cette franchise qui déplaît aux rois, toujours persuadés qu'ils sont pourvus, par la grace de Dieu, d'une science universelle. Le maréchal, revenu à Paris, se dispose à vivre loin du monde, lorsque les ministres, qui craignent l'invasion de la Belgique, conjurent ce savant capitaine de prendre le commandement des troupes et des gardes nationales, réunies à la hâte pour la défense des côtes de l'empire. Bon citoyen avant tout, Bernadotte n'hésite pas un instant à accepter une mission qui peut sauver la patrie d'un danger; il court à Anvers, et organise avec rapidité un système défensif à peine commencé. Un prompt succès couronnera la haute intelligence, le courage, la résolution du prince; il a proclamé qu'il se fera sauter avec les chantiers d'Anvers plutôt que de les livrer aux Anglais : « J'ai bien appris, disait-il, comment on fait capituler l'ennemi; mais je ne sais pas comment « un général français capitule. » Bernadotte ne sera point obligé de recourir à cette extrémité héroïque : le 24 septembre les troupes britanniques, décimées par la fièvre des polders, abandonnent l'île de Sud-Beveland; le 30, elles quittent celle de Walcheren et se rembarquent; contentes apparemment d'avoir démoli quelques fortifica-

tions, produit quelques éboulemens de terre : stérile résultat des plus grandes démonstrations hostiles que l'Angleterre ait faites depuis longtemps. A la fin de l'année 1809, Napoléon redescend de l'apogée de sa gloire ; les rayons en ont pâli à ses propres yeux. Pendant toute la durée de la guerre d'Autriche, il a été inquiet sur son issue ; l'intrépide résistance de l'archiduc Charles à Essling a étonné son audace ; la mort de Lannes, l'ami de sa jeunesse, le compagnon de ses débuts prodigieux, a répandu de la tristesse sur sa vie... Son esprit, enclin au fatalisme, sonde dès-lors l'avenir avec inquiétude..... Avant la bataille de Wagram, Napoléon écrivait à Fouché : « Au « moins conservez-moi Paris ; faites en sorte qu'à « tout évènement j'y sois bien reçu.. » Le jour où cette idée venait à naître chez le vainqueur de l'Europe, il devait arrêter le char de sa fortune : il ne pouvait plus rouler dans l'espace des temps avec le même bonheur, avec la même rapidité..... L'héroïsme qui perd la confiance en lui-même est à moitié énervé.

Mais l'empereur des Français montre plus clairement encore l'affaiblissement de sa puissance morale, lorsqu'il sollicite son alliance avec l'archiduchesse Marie-Louise : il laisse apercevoir un commencement de faiblesse en recherchant l'alliance d'une vieille dynastie... Cette pensée, plus timide qu'ambitieuse, ne lui fut pas venue il y a cinq ans.



Quel coup pour la douce, la bonne Joséphine! Retirée dans sa délicieuse retraite de Malmaison, elle pleure amèrement, non la souveraine puissance, mais le cœur de l'ingrat qu'elle chérit, qu'elle chérissait pour lui seul, lorsque pauvre, délaissé, il venait, dans le petit hôtel de la chaussée d'Antin, lui demander de l'amour et des consolations, qu'elle lui prodiguait avec une égale générosité... L'infécondité qui l'éloigne, du moins elle le pense, de la couche impériale.... hélas! elle l'a combattue par mille moyens; la médecine s'est épuisée en recherches, mais infructueuses, pour en triompher : médicamens héroïques, eaux sulfureuses, boues ardentes des Pyrénées, tout a échoué. Le maître de la France voulait un héritier : elle n'a pu lui donner que le bonheur... Il faut céder cette tâche, vainement entreprise, à une étrangère, à une Autrichienne.... Eugène Beauharnais, plus malheureux encore que sa mère, reçoit la déchirante mission d'annoncer au sénat la dissolution du mariage de l'empereur... On plaint ce prince de se croire obligé de remplir un tel message; et l'on voudrait en vain se garantir de le blâmer; car il est peu probable que l'empereur ait exigé une pareille immolation du sentiment le plus saint. Quoi qu'il en soit, un sénatus-consulte du 16 décembre prononce la rupture du mariage de Napoléon avec Joséphine Tascher de la Pagerie. Cette princesse conserve le titre d'*impératrice couronnée*. Bientôt une sentence de l'officialité





diocésaine de Paris, puis une de l'officialité métropolitaine, déclarent nulle, quant au lien spirituel, l'union de l'empereur des Français et de l'impératrice Joséphine.

Le mariage de Napoléon avec une archiduchesse a du moins, aux yeux de la multitude, le mérite de consolider une dynastie qui s'appuie sur la plus ancienne maison de la chrétienté.... On espère que la paix, depuis si long-temps bannie de l'Europe, naîtra enfin d'un alliance tellement puissante, que nulle coalition européenne ne tentera même de l'ébranler..... Bons Français! ils croient encore aux liens de parenté, aux intimités de famille parmi les têtes couronnées... Quelle crédulité! Mais les hommes sages ne la partagent point: dans leur pensée, les lois dites constitutionnelles ayant statué à l'hérédité de la couronne, Napoléon n'a pu être porté au divorce qu'il vient d'accomplir que par la misérable ambition d'admettre dans son lit une fille des Césars... Césars dégénérés qui rampent aux pieds de sa gloire, qu'il rapetisse en se penchant vers eux... Et le génie ordinairement si pénétrant de Napoléon, dominé par une puérile vanité, ne voit pas que François, trop humilié par celui dont il fait l'époux de sa fille pour trouver dans son cœur la source d'une affection, ne sera jamais l'ami sincère d'un vainqueur qui ruina sa gloire et la prospérité de son empire.

La convention du mariage de l'empereur avec

l'archiduchesse Marie-Louise est signée à Vienne le 7 février 1810.... Bientôt la *fille des Césars* arrive à Paris ; elle est célébrée par les faiseurs d'épithalames, les vaudevillistes, et surtout par les fabricateurs de feuilletons, vivant au jour le jour d'une picorée de circonstances : exaltant pourvu qu'on les paie, le chant délicieux d'une actrice qui détonne, et les graces charmantes d'une souveraine aux traits rechignés. Mais les Parisiens ne partagent point l'enthousiasme des rimeurs faméliques et des journalistes qui blâment ou louent pour dîner. Habitués au sourire affable, aux manières engageantes de Joséphine, les citoyens de la capitale retrouvent sur la figure, jolie sans être distinguée, de l'impératrice Marie-Louise, cette expression de dédain qui les a éloignés de sa tante, l'infortunée Marie-Antoinette. On dirait que Napoléon lui-même partage cette déception : « Dès son mariage, dit un écrivain de l'époque, « il cesse d'être le même ; inquiet et sombre, « quoiqu'encore prospère, préoccuppé de faibles « intérêts, supçonneux sans objet et accessible « à l'astuce, impérieux sans dignité, il n'a plus « dans son intérieur cette apparence de franchise, « cet abandon qui lui avait gagné tant de cœurs ; « ses actes et ses démarches politiques n'ont plus « ce caractère si fortement imprimé de pénétra- « tion, de justesse, de grandeur qui a signalé les « premières périodes de sa souveraineté... Aussi « le peuple, juge suprême qui semble inspiré d'en

« haut, cesse-t-il de le saluer comme un être sur-« naturel : il peut maintenant mesurer sa stature « morale... » Peut-être Napoléon est-il obsédé d'un funeste pressentiment ; peut-être voit-il s'affaisser sous lui le char prestigieux qu'il roule depuis cinq ans sur le monde.

Il est de fait que du second mariage de Napoléon, date l'origine de sa décadence; son étoile pâlit; le destin lui montre des rigueurs; bientôt il ne lui enverra que des revers; et, dans un récit rapide, nous aurons peine à le suivre sur la pente qui l'entraîne au précipice où sa puissance et sa fortune s'abîmeront, sans toutefois engloutir sa gloire. Suivons ce déclin d'une grande existence politique; nous composerons ensuite un trophée des souvenirs qu'elle a laissés.

Napoléon s'est dépopularisé en répudiant sa première femme, celle qu'avaient caressée avec lui les premières faveurs de la fortune; son impopularité augmente lorsque, par une ambition mal colorée, il précipite son frère du trône de Hollande qu'il éleva pour lui, et réunit ces pays à l'empire, le 9 juillet 1810. Le mois suivant, les états-généraux de Suède appellent le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, à la succession du trône de Suède, comme pour démontrer que, lorsque les nations agissent de leur propre mouvement, les hautes qualités sont récompensées par elles, sans devenir usurpatrices. Le 13 décembre, le Valais, violemment arraché à son gouvernement patriar-

cal, est réuni à la France. Cette réunion, arrondit le nombre de cent trente départemens, complète la surface de trente-six mille lieues carrées, et porte la population de l'empire à quarante-deux millions d'ames. Le sénateur Sémonville, sans examiner si cette extension démesurée de territoire peut être considérée comme l'effet d'un droit positif, s'écrie dans un rapport : « Enfin, « après dix ans d'une lutte glorieuse pour la « France, le génie le plus extraordinaire qu'ait « produit le monde, réunit dans ses mains triom- « phantes les débris de l'empire de Charlemagne.» Mais, sous le règne de Charlemagne, il n'existait de droit que celui d'une force arbitraire et farouche, sous le règne de Napoléon il existe un droit des gens et des nations, qu'on ne viole pas impunément, surtout lorsqu'on n'est mu que par l'ambition.

L'autocrate de Russie, qui ne croit plus que l'amitié d'un grand homme soit un bienfait des dieux, depuis que ce grand homme trompe ses espérances, l'autocrate de Russie, indigné de la réunion à l'empire du grand duché d'Oldembourg, rouvre ses ports aux vaisseaux anglais, et s'affranchit du système continental, à la fin de l'année 1810. En février 1811, Alexandre négocie avec le cabinet de Saint-James, et fait marcher un corps d'armée en Pologne. Alors les troupes françaises éprouvent de fréquens échecs dans la pé-

ninsule ibérique; elles sont en retraite sur plusieurs points.

C'est dans cet état de dégénérescence des prospérités de Napoléon, que la destinée le favorise d'un dernier sourire en lui donnant un fils. A l'occasion de la naissance *du roi de Rome*, la servilité, dotée, décorée et dorée, achève d'épuiser son répertoire, fécond en épithètes louangeuses.... Pas un seul nom héroïque de l'histoire et de la fable qui n'ait été cousu à la redingote grise de Napoléon... Mais bientôt il faudra laisser l'enfant impérial et sa mère à la garde des Parisiens, pour reprendre l'épée d'Austerlitz, de Iéna, de Wagram; et cette épée sera-t-elle aussi pesante que par le passé dans la balance des destinées européennes?

Une de ces opinions vulgaires qui se forment à force d'entendre répéter les assertions les plus légères, accuse Napoléon de ne s'être complu que sur les champs de bataille, marchant jusqu'aux genoux dans le sang qu'il avait fait répandre de gaîté de cœur..... Rien n'est moins juste que cette accusation, et le plus bref examen des diverses positions dans lesquelles ce monarque s'est trouvé la dément. A quelle époque a-t-il donc pu se dispenser de prendre les armes? Etait-ce à son retour d'Egypte, et lorsque les ennemis étaient, du nord au midi, aux portes de la France, et entretenaient des intelligences dans toutes ses provinces? Fut-ce

après la paix d'Amiens, et lorsque les Anglais, sans déclaration de guerre, firent courir sur nos vaisseaux? Ne marchait-elle pas vers nos frontières cette coalition de 1805, qui déjà poussait des détachemens au-delà d'Ulm, lorsque Napoléon fit capituler cette place? En 1806, Frédéric III avait-il mis vainement sur pied deux cent vingt mille hommes; et cette fois, comme toutes les autres, le but de la guerre n'était-il pas la ruine de cet empire, si glorieusement, mais si laborieusement fondé? En 1809, fut-ce dans le calme de son palais que Napoléon surprit l'empereur François; les protestations pacifiques de ce prince pouvaient-elles être prises pour sincères, et les cinq cent mille hommes qu'il venait de mobiliser, tournaient-ils le dos aux frontières de la France? Sans doute l'invasion de la péninsule espagnole ne se justifie pas aussi clairement; mais nous croyons avoir prouvé du moins que cette violation du droit des nations pouvait importer à la sûreté de l'empire lui-même. Maintenant, voudra-t-on incriminer l'initiative de l'attaque que Napoléon, habile calculateur des chances de la guerre, prit toujours sur ses ennemis, lorsqu'ils marchaient déjà contre lui? Ce reproche serait aussi peu fondé que l'autre; et nous laissons aux tacticiens le soin d'en juger.....

Quant à l'expédition de Russie, elle peut être considérée sous un double point de vue: si Napoléon ne l'entreprit que comme le début d'une in-

vasion dans l'Inde, à travers la Moscovie et la Perse, ce fut une tentative gigantesque, imprudente peut-être, mais non pas inutile; elle pouvait, au contraire, produire le plus désiré des résultats, la paix avec l'Angleterre, par l'anéantissement de la principale source de ses richesses. Si Napoléon n'eut en vue que l'abaissement de ce colosse du nord, qui tiendra toujours dans sa main les destinées d'une moitié de l'Europe, l'entreprise pouvait être intempestive; mais le ton des diplomates russes nous a prouvé depuis, qu'elle ne manquait ni de politique, ni d'utilité.... Fasse le ciel que la honte des cabinets du continent méridional ne nous fournisse pas une preuve plus forte de cette opportunité. Il faudrait donc, pour bien juger ce grand mouvement militaire, en raisonner autrement que sous l'influence de l'idée affligeante que l'on conserve des désastres qui en sont résultés. Peut-être alors le blâme légitime qui s'attacherait, à cet égard, à la mémoire de Napoléon, se réduirait-il à l'appréciation de ses fautes militaires, et elles furent nombreuses durant la guerre de Russie.

Nous n'aborderons point la narration des trois campagnes qui précédèrent l'invasion de la capitale : nous aurions trop de regrets à mêler au tableau des triomphes sanglans de Valontina, de Smolensk, de la Moscowa, en 1812; à la mention détaillée des victoires de Lutzen, de Bautzen, de Dresde, en 1813; au récit poétique, même sous

une plume vulgaire, des marches prestigieuses, des combats de sylphe, où le génie de Napoléon se montra peut-être, en 1814, plus puissant que dans toutes les guerres précédentes. Non, ce ne fut point une armée vaincue que l'Europe refoula aux bords de la Seine : c'était une troupe encore favorisée par la victoire à Hanau, à Champaubert, à Montmirail, à Montereau, et qui, de plus en plus éclaircie, de moins en moins pourvue de renforts, ne cessa de vaincre que quand les bras lui manquèrent pour combattre. D'autres blâmeront, avec raison peut-être, le refus des conditions humiliantes imposées à Napoléon au congrès de Pragues ; on blâmera davantage ce refus, renouvelé à Châtillon, où l'humiliation offerte à l'empereur était devenue de la honte. Mais, nous le demandons aux hommes animés d'un généreux esprit national, ce souverain n'était-il pas fondé à dire : « J'ai reçu la France grande, je ne la remettrai « pas humble, servile et rétrécie. » Peut-être ajoutait-il dans le silence de sa pensée fataliste..... « Je vais tomber, et si la paix conclue sous les fourches caudines peut être désirable, je laisse aux Bourbons cette tâche : elle peut leur sourire encore, à eux qui veulent tenir le trône des mains de nos ennemis, et le tenir à titre de bienfait. »

Lorsque, le 30 mars, le canon des batailles annonce aux Parisiens une domination étrangère, qu'ils n'ont pas subie depuis le règne de Charles VII, ils se montrent encore incrédules aux

échecs d'une armée si long-temps invincible. « Napoléon va venir, disent-ils; ce soir, la redoutable garde impériale couronnera les hauteurs de Paris; nous serons sauvés... » Et c'est sans doute à cette confiance décevante qu'il faut attribuer le laisser-aller étrange d'une moitié de la population : les spectacles sont ouverts; les équipages élégans poudroient sur le boulevard; *Gand* se pare de ses élégans habitués; on savoure chez Tortoni les glaces, les sorbets délicieux... Mille beautés à l'élégante parure s'épanouissent sur les chaises de la promenade jusqu'au crépuscule; les nymphes au sourire agaçant étalent, dans la foule, les charmes qu'elles vendent aux amateurs; et le dandy de l'époque fredonne, en circulant, le refrain martial du vaudeville de circonstance, sans se laisser entraîner aux velléités guerrières qu'on a voulu lui inspirer. Le lendemain, la sécurité d'une partie de la population disparaît : il n'est plus permis de douter d'une occupation prochaine de la capitale par les innombrables phalanges du nord; car on ne peut leur opposer qu'une courte défense. Ici ressort avec hideur le despotisme intérieur de Napoléon : il a craint, il craint encore de lever ces légions citoyennes auxquelles il pourrait devoir le salut de la patrie. Sans doute, elles formeraient un rempart formidable contre l'invasion étrangère; mais une fois debout, ne s'élèveraient-elles pas aussi contre la tyrannie du monarque? On ne licencie pas une nation comme

Napoléon a licencié récemment le corps législatif, et la voix du despotisme lui-même s'éteint dans les intimations orageuses d'une population armée qui se presse en masse au pied du trône. L'empereur a fait taire avec opportunité la députation législative qui venait faire, au palais, de l'opposition, tandis que le bélier ennemi brisait les portes de nos villes... On lui a reproché d'avoir dit à ces harangueurs : *le représentant du peuple, c'est moi.* Ce reproche manquait de justesse; car si les derniers reflets de son étoile l'égaraient, lui, du moins, ne trahissait pas, et bientôt la faveur des députés qu'il éconduisait révéla leur félonie.

Mais en laissant les bras de la garde nationale désarmés, l'empereur prive l'enceinte de Paris de la défense la plus sûre; il l'en prive par l'effet d'une défiance ombrageuse. Toutefois, est-ce bien selon sa volonté qu'on n'a point remis à cette milice urbaine, composée en grande partie d'hommes qui ont servi, les vingt-cinq mille fusils neufs qui sont emmagasinés au dépôt central de l'artillerie? Si du moins la puissance morale et le talent éprouvé du chef chargé de la défense de Paris inspiraient quelque confiance aux habitans et à la troupe, leur courage et leur patriotisme, bien dirigés, pourraient suppléer aux ressources qu'ils n'ont pas : cette chance de salut manquera aussi aux Parisiens. Ce chef, c'est Joseph Bonaparte, citoyen loyal et vertueux; homme dépourvu, non-seulement de toute capacité militaire, mais en-

core de cette résolution qui souvent en tient lieu. Joseph, revêtu du titre de lieutenant-général, commet d'abord la faute grave, la faute capitale d'éloigner de Paris l'impératrice, son fils et les ministres. Vainement Marie-Louise, qui conçoit mieux sa position que son beau-frère, veut-elle rester aux Tuileries; vainement le jeune roi de Rome, ajoutant sa résistance enfantine à l'opposition réfléchie de sa mère, cramponne-t-il ses petites mains aux portes du palais pour ne pas le quitter; l'ex-roi d'Espagne, comme s'il était pressé d'arracher à Napoléon la souveraine puissance, qui vient de s'évanouir dans ses propres mains de l'autre côté des Pyrénées, le roi d'Espagne entraîne la cour à Blois, ville malheureuse, où la fortune des Valois se noya dans le sang des Guises, versé par eux... En restant à Paris, même malgré les ordres de l'empereur, en se réfugiant, ainsi que des hommes sages lui en donnaient le conseil, au sein du corps municipal, Marie-Louise prévenait, presque à coup sûr, la chute du pouvoir impérial..... Elle était régente : M. de Talleyrand n'aurait pu dire, le 1er avril, dans une proclamation, que *le trône était délaissé*; et les princes alliés, au milieu desquels la souveraine serait venue revendiquer les droits de son fils, les alliés n'auraient point écouté les agens d'une famille oubliée, dont les prétentions, dès long-temps méprisées, renaissaient, alors vraiment méprisables, des désastres de la France et du triomphe de ses en-

nemis. L'empereur Alexandre, coryphée de la coalition, se serait rappelé alors, d'une manière moins fugitive, qu'il avait dû, en 1805, la liberté et peut-être la vie à l'empereur Napoléon... Mais l'impératrice n'osa pas avoir une volonté digne de son aïeule Marie-Thérèse; elle se laissa exiler hors de la capitale; et dans le vide matériel qu'elle y laissa, un nouveau trône fut bâti par l'homme de toutes les époques, l'instrument de tous les règnes, le candidat grand-chambellan de tous les monarques futurs. Achevons de décrire le siège de Paris.

Lorsque le canon du 30 mars se fait entendre; lorsque deux cent mille étrangers brunissent l'immense plaine de Saint-Denis, l'armée chargée de la défense de Paris forme un corps d'environ trente mille hommes, divisé sur plusieurs points et composé : 1° des débris héroïques ramenés sous les murs de la capitale par les maréchaux Mortier et Marmont; 2° des dépôts de la garde impériale, dont le commandement est confié au général Ornano; 3° des troupes de la 1re division, formées d'une multitude de détachemens divers, et que guide le général Hullin : celui qui eut la mâchoire fracassée dans la conjuration de Mallet, que Napoléon qualifiera de *mascarade politique*; 4° et enfin d'environ dix mille gardes nationaux, dont cinq mille seulement sont armés de fusils de calibre, tandis que le surplus s'est saisi au hasard d'armes de chasse, de rebut ou de pacotille

Ce corps civique a pour chef le brave maréchal Moncey. L'artillerie est en grande partie servie par des invalides et par les élèves de l'Ecole polytechnique; élèves qui, dans cette circonstance, rivaliseront de zèle et de bravoure avec les vieux artilleurs... Dans seize ans, on verra leurs successeurs suppléer les généraux avec autant d'habileté et de sang-froid qu'ils apportent aujourd'hui d'adresse à suppléer les canonniers.

Du reste, aucun ouvrage ne protège la capitale: les hauteurs de la rive droite n'offrent pas une seule redoute; quelques pièces y sont seulement placées à découvert, et comme pour servir de point de mire aux ennemis. Nulle part on n'a fait d'abatis; nulle part on n'a creusé le moindre fossé; on n'a pas même approvisionné suffisamment les pièces, dont le nombre s'élève en tout à cinquante-huit. On sait cependant que quatre-vingts canons de gros calibre, tirés du Hâvre et de Cherbourg pour armer les positions voisines de Paris, sont restés à Meulan. A cette circonstance, qu'il est difficile d'expliquer par l'observation rigoureuse des devoirs du ministre de la guerre, on peut ajouter, comme fait non moins étrange, la stagnation de vingt mille fusils dans les arsenaux, tandis qu'une immense population demande à grands cris des armes, qu'on lui refuse. On peut ajouter encore que, dans un rayon de quinze à vingt lieues, il serait possible de réunir des dépôts dont l'effectif ne resterait pas au-dessous de vingt

mille hommes. Enfin, il faut citer le soin inutile qu'on a pris de faire couvrir la retraite de l'impératrice, dans un pays où ne pénétra pas encore un seul étranger, par un corps d'élite excédant deux mille six cents hommes.... Tous ces faits inexplicables s'éclairciront bientôt, et l'on pourrait en trouver déja le moteur au château de Plessis-les-Tours, vieux centre de perfidie, où les agens des Bourbons, sortis récemment des antichambres de Napoléon, travaillent à saper sa puissance, aidés qu'ils sont des intelligences entretenues dans le sénat, et sans doute dans le ministère. Chaque jour, depuis trois ou quatre mois, le boutiquier matineux, en ouvrant son magasin, trouve des proclamations d'un prince qui s'intitule *roi de France*, et dont l'honnête Parisien se souvient à peine d'avoir entendu parler à son père...

Avant de partir, l'empereur avait dit à son frère : « Si vous êtes attaqué, défendez Paris jus-« qu'à la dernière extrémité; qu'on renouvelle « les barricades de la fronde; faites creneler les « maisons; ordonnez que l'on coupe les ponts ex-« térieurs de la Seine et de la Marne, dont vous « aurez fait enlever les bateaux... Alors vous serez « en mesure de résister quelques jours : j'aurai le « temps d'arriver, quelque part où je me trouve... « Alors avait-il ajouté, en faisant étinceler son re-« gard, je changerai la face du drame, et j'amène-« rai un dénouement auquel les souverains alliés ne « s'attendent pas...Ni Alexandre, ni Frédéric Guil-

« laume, ne retourneront chez eux... Mais pour « Dieu, tenez quelques jours. » Si Joseph eût été homme de résolution, tout s'accomplissait comme Napoléon l'avait prévu. Le 30 mars, il arrivait à Fontainebleau avec cinquante mille hommes. Voyons maintenant comment ses ordres furent exécutés.

Au point du jour les Français prennent l'offensive : une vive fusillade s'engage dans le bois de Romainville, dans les Prés Saint-Gervais, à Pantin : c'est sur ces divers points et vers les hauteurs de Montmartre que les alliés portent leur principale attaque, afin de tenir la ville en respect, en occupant les hauteurs qui la commandent... L'action devient bientôt générale : Marmont, avec treize mille hommes de cavalerie et trois mille chevaux, déploie de Montreuil aux Prés Saint-Gervais, les faibles divisions des généraux Compans, Ricard et Bordessoult ; à sa gauche s'appuie le maréchal Mortier, éparpillant neuf mille cinq cents fantassins et deux mille cinq cents cavaliers, jusqu'à la Chapelle : les généraux Belliard et Curial sont ses lieutenans. Le maréchal Moncey est sorti de Paris avec six mille gardes nationaux. Les braves élèves de l'Ecole polytechnique, auxquels se sont joints quelques élèves d'Alfort, défendent la butte Saint-Chaumont. Cette position seule coûtera dix mille hommes aux ennemis. A onze heures toutes les armées étrangères sont entrées en ligne ; de midi à une heure la garde impé-

riale russe a donné. Si l'on combat jusqu'à la nuit, il n'est pas impossible que l'empereur paraisse au milieu des Parisiens, avec une partie de sa garde.

Mais, lorsque l'inhabile Joseph, dont le quartier-général est établi dans un pavillon, sur la butte Montmartre, voit que les boulets ennemis vont arriver jusqu'à l'espèce de refuge qu'il a cherché contre les dangers du champ de bataille, il fuit avec précipitation; se bornant à faire dire aux maréchaux Marmont et Mortier qu'il les autorise à capituler. Ainsi, avant deux heures, l'armée n'a plus de général en chef, plus d'unité de direction. Ce n'est cependant qu'à quatre heures du soir que Marmont commence à parlementer. On doit à cet officier la justice d'assurer que, sous les murs de Paris, il n'a trahi, ni ses devoirs, ni sa patrie. Une capitulation est signée le 31, à deux heures du matin. Dans la nuit, MM. Alexandre Delaborde et Tourton, officiers supérieurs de la garde nationale, ont obtenu des alliés que cette milice citoyenne conservera tous les postes utiles au maintien de l'ordre et de la tranquillité... Ici finit l'intervention des citoyens honorables; on ne va plus voir s'agiter sur la scène politique que des intrigans et des traîtres.

A midi, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse et le généralissime Schwartzenberg, font leur entrée à Paris, à la tête d'une partie de leurs troupes. Le peuple garde un morne silence, en voyant dé-

filer l'étranger dans ses murs. Mais dans les beaux quartiers, des rubans, des fleurs, des couronnes pleuvent, hommage de reconnaissance et d'admiration, des balcons, où d'élégantes françaises étalent leur parure, leurs charmes, et font insulter leur sourire sacrilège par ceux-là mêmes qu'ils célèbrent... La veille on avait vu repousser du pied le brave soldat tombé, vide de sang, à la porte d'un hôtel; maintenant on voit fêter avec transport les farouches bandes du nord, qui viennent de dévaster, d'incendier nos provinces... Ah! l'on voudrait pouvoir douter d'un tel avilissement du caractère national! Nous ne poursuivrons pas la narration des saletés politiques d'un sénat façonné à tous les genres de corruption; nous tairons les conciliabules de l'hôtel de l'Infantado, dans lesquels on livre la France à des princes qu'elle ne connaît plus; nous ne laisserons pas tomber un millième anathême sur la tête de Marmont, défectionnaire d'Essonne; et nous environnerons d'un silencieux mépris ces généraux, ces hommes d'état, ces courtisans gorgés des bienfaits de Napoléon, et qui, non contens de l'abandonner, de le trahir, l'injurient et brisent, du coup de pied de l'âne, ses trophées renversés. Tant d'infamie inonde l'ame du grand homme: abreuvé de fiel, il oublie qu'entouré, à Fontainebleau, de cinquante mille hommes d'élite, il peut, à l'exemple de Henri IV, faire la guerre en soldat couronné, et préparer, entre la Loire

et l'Auvergne, la conquête de sa propre capitale. Mais l'ingratitude de tant d'infidèles serviteurs dépare à ses yeux la fortune, la gloire même... Napoléon saisit une plume; il abdique.

Elle sera long-temps debout dans l'imagination des hommes, cette grande, cette prodigieuse figure historique qui, durant quinze années, s'éleva sur l'Europe, comme un colosse radieux. L'espace qui nous sépare de Napoléon est court, et déja les taches de sa vie disparaissent à nos yeux, effacées par d'affligeantes comparaisons. Il ne restera bientôt plus dans la mémoire des générations que le souvenir de sa gloire : elle fut si féconde, que vingt ans de malheurs et d'asservissement n'ont pu encore en dissiper l'opulente réserve. Et ce ne sont pas des phrases redondantes, que celles consacrées à l'éloge d'un souverain qui fut, tout à la fois, guerrier, législateur, diplomate, administrateur, et qui protégea tous les talens, tous les élans de la pensée : les faits, les résultats se pressent en faisceaux pour convaincre les plus incrédules, les plus malveillans. Guerre, diplomatie, organisation intérieure, institutions diverses, finances, comptabilité, négoce, agriculture, industrie, sciences, lettres, arts, tout recevait l'impulsion de cette vaste intelligence, tout venait se soumettre, et souvent s'épurer au contrôle de son génie universel. Il institua le noble concours *des prix décennaux ;* créa le plus riche *musée* de l'univers; le commerce lui dut un

ministère spécial; il établit en France des haras, des bergeries, des fermes-modèles; aidées par les fonds qu'il mit à leur disposition, les sociétés agricoles et industrielles encouragèrent les recherches utiles, les heureux essais; l'empereur lui-même distribua des primes considérables aux investigateurs ingénieux et aux fabricans distingués. Bien plus, il ouvrit le sénat conservateur aux notabilités manufacturières ou commerciales, et donna des titres honorifiques, des croix aux auteurs des découvertes ou des améliorations profitables à la société. On lui doit la fondation des pensionnats de la Légion-d'Honneur; fondation digne d'un grand peuple, où la reconnaissance nationale survit, non-seulement aux services éclatans, mais encore à ceux qui les rendirent. La *banque de France* est encore une des créations de cette époque; grace à l'organisation que l'empereur lui donna et aux relations qu'il établit entre elle et le trésor public, cette institution facilita les spéculations du commerce, et consolida le crédit d'une foule de maisons. Enfin dans une période de quinze ans, et, malgré la continuité des guerres continentales, « le règne de Napoléon a produit les bassins, ports et chantiers d'Anvers, de Flessingue, de Cherbourg, de Dunkerque, de Nice, du Havre; les routes de Paris à Mayence, de Bordeaux à Bayonne, des Pyrénées aux Alpes; les passages pratiqués à travers le Mont-Cénis, le Simplon, le Mont-Genève; les



Ecole de Médecine.

Ferdinand del.

canaux ouverts du Rhin au Rhône, de l'Escaut à la Somme, de la Seine à la Marne, de la Rance à la Vilaine; ceux d'Arles, de Pavie, de l'Ourcq; les ponts d'Iéna, d'Austerlitz, des Arts, à Paris; de Sèvres, de Tours, de Roanne, de Lyon, de Turin, de l'Isère, de la Durance, de Bordeaux, de Rouen; le desséchement des marais de Bourgoing, de Rochefort, du Cotentin; des édifices nationaux élevés ou restaurés; des colonnes et arcs de triomphe; des quais, places, rues, greniers d'abondance, abattoirs, fontaines publiques, égoûts, aqueducs souterrains, construits à Paris et dans les principales villes de l'empire*... Tels sont les gages irrécusables de l'universelle sollicitude, de la constante activité de Napoléon. Tout cela s'élaborait, s'accomplissait sans relâche d'hostilités, et lorsque la guerre dévorait des flots d'or, et captivait des millions de bras. Ces merveilles s'improvisaient quand il fallait former les apanages d'une nouvelle noblesse, avide de dotations; ou supporter les frais d'intronisation de plusieurs rois, dont on devait broder et dorer la cour... Tant de travaux, tant de magnificence, ne donnèrent pas lieu au moindre emprunt; et le budget d'un empire composé de cent trente départemens, ne s'éleva pas au-delà de 1,132 millions. En 1834, notre France, réduite à quatre-vingt six dépar-

*Voyez le PRECIS DE L'HISTOIRE DE NAPOLEON, par G. Touchard-Lafosse, p. 421 et 422.

Voyez aussi, pour les Monumens de Paris, le tableau joint à la fin de ce volume.

temens, et, grace à sa longanimité, en pleine paix, paie annuellement un milliard et demi.

Quand les gouvernans sortis d'une autre dynastie, les rejetons du vieux tronc de la race capétienne auront semé sur leurs traces de semblables témoignages de grandeur et de nationalité, l'opinion se montrera, pour eux comme pour Napoléon, promptement oublieuse des fautes, disons plus, des attentats de leur règne... On peut supporter la rudesse d'un joug couvert de lauriers: on sent cruellement celui qui blesse et dégrade en même temps.

DIXIÈME ÉPOQUE.

PARIS SOUS LA RESTAURATION.

CHAPITRE UNIQUE.

L'EMPIRE REDEVIENT ROYAUME, LOUIS XVIII, INSTITUTIONS ET EVÈNEMENS, CHARLES X, MOUVEMENT VERS L'ANCIEN RÉGIME, CATASTROPHE DE JUILLET 1830.

Les orateurs du sénat ont dit, quand l'étranger a paru sur notre sol : « Nous combattrons entre « les tombeaux de nos pères et les berceaux de « nos enfans. » Ils auraient pu ajouter : « Nous « combattrons pour défendre les biens dont l'em- « pereur a payé notre abnégation de patriotisme « et notre servilité. » Et lorsque ce corps dégradé, craignant de compromettre ses larges prospérités, s'est abstenu d'opposer l'ombre d'une digue à l'ambition despotique d'un homme que sa fortune égarait ; quand il lui a laissé usurper et détruire les droits que la nation avait si chèrement re-

conquis ; quand il n'en peut plus attendre ni graces, ni faveurs, il brise cette idole qu'il adora quinze ans, et se fait un trophée de ses débris, bassement mutilés, aux yeux d'un nouveau maître, auquel il se hâte de livrer la France. Dès le 6 avril, les sénateurs, redoutant la reprise des négociations avec Napoléon, auprès de qui leur conscience aurait une terrible liquidation à supporter, les sénateurs se dépêchent d'improviser un prétendu pacte constitutionnel, que Louis XVIII *devra accepter* pour remonter au trône de ses aïeux. Mais qui donc a donné à ce corps des attributions constituantes? Par quel argument légal est-il autorisé à penser que le contrat social est détruit, parce que la capitale se trouve occupée? et, s'il l'est en effet, lui, que créa la constitution de l'an VIII, ne rentre t-il pas dans le néant avec elle. Tandis que le message constitutionnel du sénat est porté à Hartwell, le comte d'Artois, qu'on voit depuis quelque temps voyager avec les bagages de l'ennemi, fait son entrée à Paris, le 12 avril. Le peuple, cette partie de la nation qui travaille, qui produit, qui se bat, qui meurt pour le pays, demeure calme et grave ; les compagnons de Napoléon, exilés hors de la capitale, mouillent des larmes d'un amer regret, leurs moustaches poudreuses, leurs visages halés et noirs encore de la poudre qu'ils ont brûlée pour défendre la France envahie. Mais les femmes légères, les hommes superficiels, les machines à jouissance agitent des mouchoirs aux fenêtres,

font onduler des drapeaux blancs aux armes des Bourbons, à la face de leurs maisons ; les musiques étrangères jouent *vive Henri IV*... et les journaux serviles disent, le lendemain, que son altesse royale a été accueillie avec *le plus vif enthousiasme.*

A peu près dans le même temps, le maréchal Soult, mieux inspiré par l'honneur national que les saltimbanques politiques qui cabriolent à Paris, le maréchal Soult arrive sous les murs de Toulouse, où il se retranche, après sa glorieuse retraite d'Espagne. Habile appréciateur des chances de la guerre, il espère jeter un succès militaire dans la balance des négociations entamées avec les alliés. A la tête d'une armée réduite à moins de vingt-sept mille hommes, il a marché dans une direction qui peut le mettre en communication facile avec le maréchal Suchet, dont il sollicite le concours. Si le duc d'Albufera joint les quatorze mille hommes qu'il commande aux vingt-sept mille combattans de Soult, ce corps de quarante-un mille Français doit obtenir, selon le maréchal, une victoire sur le timide Wellington et ses quatre-vingt-quatre mille Anglais, Espagnols ou Portugais. Le duc de Dalmatie, à l'exemple du loyal Boufflers avec Villars, écrit héroïquement à son collègue : « Si vous ne voulez pas être sous mon « commandement, je me placerai sous le vôtre. « Ne faites que paraître; vos troupes resteront, « si vous voulez, l'arme au bras : qu'elles parais-

« sent seulement, et le succès est assuré. » Ce trait est le plus beau, le plus noble de la vie de cet illustre officier. L'inertie que lui oppose Suchet ne sera point justifiée par une laborieuse explication du danger de sa position; elle se comprendra mieux, lorsqu'un grand personnage aura dit : « Ah! « j'étais bien tranquille de ce côté; je savais à quoi « m'en tenir : j'avais la parole du maréchal Su- « chet. » Plus tard, on pourra puiser un complément de preuves dans le choix fait de ce maréchal, éminemment dévoué aux Bourbons, pour assister à l'accouchement mystérieux de la duchesse de Berry, après une grossesse providentielle. Privé du secours qu'il attend, Soult n'en accepte pas moins, le 10 avril, le combat que Wellington hésite à lui livrer depuis le 22 mars... et le soir de ce combat, le général anglais compte autant de combattans tués ou blessés qu'il a d'ennemis en présence ; tandis que trois mille six cents hommes au plus sont hors des rangs du côté des Français.... Enfin, après une bataille de trois jours, qui pour Wellington équivaut à une défaite, le duc de Dalmatie continue librement sa retraite : le héros de l'Angleterre ne songe pas à l'inquiéter, tant le fait d'armes qu'il qualifiera de triomphe, a causé de désordre et de découragement dans ses bataillons *victorieux*.

Cependant tous les dignitaires de la cour impériale, réfugiée à Blois, se sont hâtés d'envoyer au prince de Talleyrand-Périgord, président du gou-

vernement provisoire, leur adhésion à la déchéance de l'empereur; bientôt la route est couverte de ce troupeau, qui accourt à Paris se chauffer aux rayons d'un soleil levant. L'impératrice Marie-Louise, sans les soins jusqu'à la fin assidus de l'honorable comte de Ségur, grand maître des cérémonies, resterait seule et délaissée.

Le 2 mai, l'on a des nouvelles du message constitutionnel envoyé à Louis XVIII, dans les premiers jours d'avril : ce prince, qu'un parti presque introuvable appelle *le Desiré*, habite l'ancien château royal de Saint-Ouen; il y publie, sous la protection des alliés, une déclaration de laquelle il résulte que, repoussant l'œuvre du sénat, il se propose d'*octroyer* à la nation *une charte* qu'il n'a pas méditée moins de vingt-cinq ans... Ceci diffère déja essentiellement de la promesse faite précédemment par ce prétendant : car il s'était engagé, non pas à *octroyer*, mais à *adopter une constitution libérale*. Du reste le nouveau pacte sera plus conforme que l'autre à la pensée d'un roi qui vient de reconnaître à Londres : « qu'après la Providence, c'est au prince régent « d'Angleterre qu'il se fait gloire de devoir sa cou-« ronne. »

Louis XVIII fait son entrée à Paris le 3 mai, dans une calèche découverte, précédé et suivi de plusieurs corps étrangers. On voit aussi à ce cortège royal, mais comme des esclaves escortant un char de triomphe, des grenadiers de cette vieille

garde qui fit trembler l'Europe. Des cris de *vive la garde impériale* se mêlent à *ceux de vive le roi!* A côté de Louis est assise une princesse que ses malheurs rendent intéressante : on aimera certainement à la dédommager des peines de son adolescence, pourvu qu'elle sache se persuader que les griefs dont elle peut se plaindre ne sont point ceux de la nation entière, encore moins ceux de la génération actuelle. Mais déja Marie-Thérèse de France qui, comme tous les membres de sa famille, *n'a rien appris et rien oublié*, laisse lire sur ses traits austères le ressentiment injuste de son cœur, et dans ses manières la défiance qu'elle rapporte parmi ses compatriotes. Charles d'Artois, son beau-père, fut plus communicatif, plus expansif à son entrée à Paris ; il s'écriait avec effusion : « Mes amis, plus « de conscription, plus de droits réunis, » et de gracieux sourires accompagnaient cette promesse légère... Le prince lieutenant-général sourit encore; mais les droits réunis et la conscription restent et resteront toujours, même avec une notable addition aux impôts directs et indirects. Ce n'est pas que le héros de Trianon manque de générosité : en signant, le 23 avril, la convention de Paris, il a donné à *nos libérateurs*, les alliés, cinquante-deux places fortes, douze mille pièces de canon, vingt-cinq vaisseaux de ligne, trente frégates, pour un milliard d'approvisionnemens divers : en un mot le fruit de vingt années de gloire.

Cet abandon sacrilège n'a coûté qu'un trait de plume au lieutenant-général. Aussi Louis XVIII, après avoir parcouru ce traité odieux, s'écrie-t-il : « En vérité, mon frère, il paraît que vous auriez « tout cédé, pourvu qu'on vous laissât votre Ba-« gatelle. »

Louis XVIII s'installe aux Tuileries, que le comte d'Artois habite depuis le 12 avril. Ce palais est rempli, des caves aux combles, par une cohue bigarrée de *serviteurs fidèles*, qui s'y sont établis par droit de conquête ; grands et petits émigrés, prêtres violets ou noirs, faisant de la religion par métier ; grands seigneurs, valets du roi ; marquis, valets des grands seigneurs ; chevaliers, valets des marquis en faveur ; débris de la chouannerie, sortant de dessous terre ; intrigantes titrées, qui ont trafiqué de leurs charmes sous l'empire, et se disposant à en trafiquer au retour des légitimes : en un mot, tout ce qui peut se donner les honneurs d'un *martyre* révolutionnaire, quand même ce martyre aurait vécu dix ans des bienfaits impériaux. Ils viennent emménager au château, et se sustenter, par acompte renumérateur, aux dépens de la liste civile à fixer... C'est un mouvement, une activité dont on peut à peine se faire l'idée ; de tous côtés on dîne, sous cette longue toiture, qui s'étend de la Seine à la rue de Rivoli... La restauration, littéralement dénommée pour les dévoûmens affamés, tient table ouverte, en attendant qu'on puisse ouvrir, au

profit de ces innombrables convives, un banquet de pistoles, où l'émigration et les *victimes* puiseront à pleines mains.

Le comte d'Artois voit fondre, chaque matin, vers lui une cohue de solliciteurs nobles, que les diligences voiturent par milliers à Paris, des broussailles de la Vendée, des ruines crénelées de la Bretagne ou de l'Anjou, et des gothiques châtellenies du Maine. Monsieur leur promet tout ce qu'ils demandent, plus qu'ils ne demandent : il saura bien, dit-il, *ramener le bon vieux temps.*

Cependant Louis XVIII ne fait pas compte de vingt-cinq ans de notre histoire : la révolution et l'empire sont des rêves évanouis; le règne *du Desiré* date de la mort du jeune Louis XVII; le prince, qu'une maréchaussée européenne vient d'escorter en France, date ses ordonnances de la dix-neuvième année de son règne. Il y a deux manières de considérer ce fait étrange : ou c'est un témoignage d'insolence qu'on doit réprimer, même en présence des baïonnettes étrangères; ou c'est un trait de folie dont il faut rire : les Français se décident pour ce dernier parti. Mais leur hilarité cesse lorsque le traité du 30 mai, confirmant l'infame convention du 23 avril, consomme la honte de la France, en lui enlevant ses limites naturelles du Rhin, la Belgique, le Piémont, de notables parties du territoire de 1792; et lui con-

cède dérisoirement quelques bourgades de la Savoie, Mulhausen et Avignon.

Enfin, le 4 juin, au milieu de ces prétendus députés, que Napoléon a chassés par un juste pressentiment de leur trahison, dont ils se prévalent aujourd'hui, Louis XVIII *fait concession et octroi* à la nation, tant pour lui que pour ses successeurs et à toujours, d'une *charte, dite constitutionnelle.* Le sieur d'Ambray, chancelier, qui n'a pas dépouillé le vieil homme, qualifie vingt fois, dans son discours, cette même charte d'*ordonnance de réformation.* On croirait assister à une séance des Etats sous Louis XIII. Mais les hommes vendus au pouvoir nouveau persistent à voir dans l'œuvre royal, qu'on impose au peuple, la *constitution libérale* promise avant la déclaration de Saint-Ouen, et dans les intentions de son auguste auteur une popularité franche et loyale. Voyons comment s'accomplira ce pacte du prince avec la nation, accepté par une assemblée d'origine impériale, et dont les droits se sont anéantis avec la constitution de l'an VIII.

L'inviolabilité des biens nationaux est consacrée; et chaque jour le comte d'Artois, dans des audiences que son frère finira par lui interdire, fait concevoir des inquiétudes aux acquéreurs de ces biens. L'égalité des droits civiques est l'une des bases du nouvel état social; et les mots antérévolutionnaires des *dîmes, corvées, droits féodaux* retentissent de toutes parts. La liberté de

la presse et des opinions est garantie; et les ministres du roi la proscrivent : une loi de censure est établie; la polémique des journaux et des pamphlets est *réprimée*, selon l'expression des excellences, c'est-à-dire *prevenue*, suivant l'appréciation plus exacte d'une action préalable à la publication. Les croyances religieuses sont déclarées indépendantes; et les prêtres catholiques, du haut de la chaire, laissent tomber l'anathème sur le protestantisme : déja même une tempête religieuse s'élève sur l'ancien théâtre des dragonnades et de la guerre des camisards. La nouvelle noblesse est reconnue par la monarchie restaurée; et chaque matin, dans les antichambres royales, où elle se traîne non moins servilement que les ailes de pigeon de l'Œil de Bœuf, elle est accablée de dedain par les marquis à talons rouges et à rapières invinciblement attachées au fourreau. L'article LXIV de l'acte constitutionnel conserve aux officiers de la vieille armée leurs grades, honneurs et pensions; et vingt-deux mille d'entre eux sont expulsés des cadres de l'armée nouvelle, et réduits à un traitement qui, pour les grades inférieurs, ne saurait suffire à la subsistance de ces infortunés... Cependant on vient de faire tomber une pluie d'épaulettes sur sept à huit mille officiers, pris dans l'émigration, ou tirés des buissons vendéens. Une proportion étrange est établie pour l'avancement de ces militaires, dont les campagnes se composent assez généralement d'an-

nées de mendicité, passées à l'étranger, ou de repos dans les terres que Napoléon leur a rendues : cette proportion consiste à leur accorder les grades qu'ils *auraient eus* sans l'invasion révolutionnaire ; de sorte que des cadets de 1789 se trouvent, de plein droit, généraux en 1814. Dans la marine, l'inconvénient est plus grave, ou plutôt plus grotesque encore : des barbons qui se croient marins, parce qu'ils ont été gardes du pavillon sous M. de Grace, il y a 35 ans, reçoivent le brevet de contre-amiral, et ne portent sur les vaisseaux du roi que l'expérience d'un entreposeur de tabac*. Pour épurer les vieilles bandes que vingt-ans de victoire ont flétries, le duc de Berri abandonne un moment le théâtre ordinaire de sa gloire, les coulisses du grand Opéra, où ses lauriers portent déja des fruits. Il passe des revues dans les garnisons, récompense les officiers nuls sous l'empire, et dit à ceux qui se plaignent des passe-droits qu'on leur fait, après les campagnes de Russie et de Leipsick : *Pourquoi y alliez-vous?* De son côté, le duc d'Angoulême visite aussi nos garnisons, fait des promotions, et donne des croix lorsqu'il est bien convaincu qu'on n'a mérité, ni les unes, ni les autres. On veut faire de ce prince le héros de la famille ; mais, par malheur, l'étoffe manque : si Louis-Antoine est pieux

* Allusion ingénieuse faite dans le délicieux roman de la SALAMANDRE, par Eugène Sue.

Louis XVIII pour tempérer cet essor imprudent. Il y a dans son palais même un véhicule, un levier contre-révolutionnaire, plus puissant que sa constitutionnalité perfide : le comte d'Artois et surtout la duchesse d'Angoulême, le premier, par amour du vieux régime, la dernière par l'impulsion de sa haine vengeresse, sont pressés de reforger les chaînes d'une nation qu'ils nomment toujours rebelle. *Le pavillon de Marsan* est le centre d'une conjuration contre cette charte, que le roi entend bien déchirer, mais lentement, mais à coups d'épingle. C'est-là que les grands seigneurs d'autrefois, les prélats de l'émigration, viennent puiser des inspirations qu'ils répandent ensuite dans la société, dans le gouvernement, dans les chambres des pairs et des députés : puissances législatives que l'on circonvient, en attendant mieux. Louis XVIII, malgré sa ténacité naturelle, est entraîné à une réaction, qu'on annonce hautement comme prochaine. Il a bien un système tout formé, système digne de lui, digne de Machiavel, son maître : nous voulons parler de *cette bascule*, si heureuse, si morale surtout, que *le Désiré* fera jouer plus tard, sous la main du ministre Decazes. Mais, en 1814, le monarque ne peut arriver à l'application de cette noble combinaison politique, débordé qu'il est par les amateurs de l'absolutisme religieux et nobiliaire. Les prétentions de l'ancienne ligue se reproduisent ouvertement dans le clergé; dans la noblesse, on

voit le vieux Versailles tout entier, avec ses privilèges, ses grandes, ses petites entrées, son lever, ses tabourets. Coblentz croit décidément avoir conquis la France : il faut que la grande nation se confesse de ses victoires, fasse amende honorable de toutes ses gloires, abjure ses conquêtes dans les sciences, dans les arts; il faut qu'elle brûle ses immortels codes; qu'elle démolisse, en un mot, les monumens du grand empire; il faut enfin qu'elle redevienne la proie d'une foule de courtisans affamés, se disant *les appuis du trône et de l'autel*... Appuis dont on jugera bientôt la solidité.

Au milieu de ce pêle-mêle de prétentions, on remarque, et c'est là que s'ouvre la page la plus honteuse peut-être de notre histoire, on remarque les hideuses intrigues des hommes qu'on vit tour-à-tour jacobins, courtisans du directoire et impérialistes intrépides... Ces apostats de tous les régimes peuvent être comptés par milliers dans les premiers grades de l'armée, dans les chambres, dans l'administration et notamment parmi les ambitions à pourvoir. Ils se montrent plus royalistes que le roi, voire que le pavillon de Marsan, et sont les premiers à crier *vive le Roi quand même*. Enfin, après de nombreuses infractions faites à la charte par un ministère chaque jour renouvelé, et dans lequel tout entrant veut payer son tribut de bonne volonté contre-révolutionnaire, le côté droit de la chambre représentative ose aborder la plus délicate question

politique de l'époque, le *Noli me tangere* de la révolution : on parle de remettre en discussion l'inviolabilité des biens nationaux. C'est une étincelle tombée sur une traînée de poudre : l'inquiétude générale succède à la défiance, qui avait fait place à une sorte d'abandon. On murmure d'abord, puis on se plaint hautement et sans redouter beaucoup la police Decazes. Le bon peuple a laissé faire largement la part des bouderies de l'émigration ; il s'est flatté quelque temps que le besoin universel d'union et de paix sera senti enfin par ces vieux oiseaux voyageurs qui ont revu leur nid... Mais il se voit déçu, le peuple ; il se prend à récapituler tous les griefs d'un gouvernement imposé par l'ennemi, et aperçoit toutes les mailles du réseau de fer dont on veut l'entourer. La fermentation grossit : bientôt ce sera un orage.

Dans une petite île de la Méditerranée, d'autres mécontentemens fermentent : ils ne sont pas moins fondés que ceux de la nation française. Par la convention du 11 avril, l'empereur abandonne à la couronne ses biens particuliers, à condition que leur montant sera réalisé en un capital, destiné à récompenser d'anciens et fidèles serviteurs. Cette clause demeure sans exécution. L'empereur doit jouir d'un revenu annuel de deux millions de francs, unique moyen d'existence qu'il ait conservé ; il ne le touche qu'avec une extrême irrégularité : depuis plusieurs mois il n'a rien reçu. Le vice-roi Eugène Beauharnais devait avoir un

établissement convenable; il n'a reçu chez son beau-père, le roi de Bavière, qu'une hospitalité de réfugié.... Enfin l'impératrice Joséphine, pour laquelle Napoléon avait conservé une vive affection, est morte en pleine santé, dès les premiers jours de la restauration, dans son château de Malmaison ; et cette mort, qui soulageait le trésor royal d'une charge annuelle d'un million, est restée environnée d'un mystère inexpliqué. A part même cette circonstance, Napoléon peut-il donc être tenu de respecter le traité du 11 avril, lorsque la plupart des conditions de son abdication sont éludées?... Il le pense d'autant moins que de plus vastes intérêts achèvent de dénouer les liens desserrés par l'infidélité des contractans européens. En France, les souvenirs de liberté et de gloire se sont réveillés; la crédulité bénévole est détrompée; on ressent avec transport la haine des prétentions gothiques; l'indignation nationale se soulève contre les humiliations de la patrie; elle repousse violemment la coupe amère d'une tyrannie abjecte formée à la voix de l'étranger... Les espérances se reportent vers l'île d'Elbe : Napoléon, dans la pensée d'une immense majorité de Français, est encore le souverain *légitime*..... Son œil d'aigle aperçoit et juge la situation réelle de la France... Il s'élance de son rocher, entouré d'une poignée de braves, qui traverseraient avec lui cent lieues de flammes; il touche le sol de la belle Provence; la population devient son cortège de

triomphe; il trouve les élémens d'une armée partout où se rencontrent des soldats... L'empereur arrive à Paris, porté sur les bras d'un peuple enivré. Louis XVIII, qu'ont déja abandonné les défenseurs du trône et de l'autel, se réfugie à Gand, après avoir flétri son règne de dix mois d'une ordonnance par laquelle il met Napoléon hors la loi, et prescrit de *courir sus*.... Louis XI n'aurait pas fait mieux. L'empereur répond à cet édit brutal en donnant une escorte de sûreté aux princes fugitifs... A Lyon, il a décoré de la croix d'honneur le seul garde national qui aît osé accompagner la retraite précipitée du comte d'Artois........ Plus tard, il renverra poliment le duc d'Angoulême, fait prisonnier au Pont du Saint-Esprit. Toutefois, les égards respectueux du général Radet ne parviendront pas à rassurer le futur vainqueur du Trocadéro, contre la crainte des balles et des poignards.

Un trait remarquable de mobilité, c'est le royalisme décroissant, puis l'impérialisme croissant des journaux serviles dans les vingt jours que l'aigle impériale emploie à voler du golfe Juan aux tours de Notre-Dame : en mettant le pied sur la plage provençale, Napoléon est le *corse, l'aventurier;* le lendemain ce n'est plus que *l'usurpateur*; à Grenoble, l'illustre voyageur redevient *Bonaparte*; parvenu à Lyon, il a reconquis le titre de *général Bonaparte*; à Châlons paraît le prénom glorieux de *Napoléon*; à Auxerre, *l'em-*

pereur est réintégré dans toute sa dignité souveraine; à Fontainebleau, l'on reçoit avec enthousiasme *le grand homme, le sauveur, l'étoile de la France;* enfin, le vingt-un mars au matin, la feuille officielle annonce que, la veille, *sa majesté impériale et royale a fait son entrée dans sa capitale*, au bruit des acclamations unanimes.

Napoléon a jugé d'abord, en homme habile, les idées qu'il peut exploiter en France: ramené par l'indignation qu'excitait une tyrannie d'ancien régime, il a senti qu'il devait se reporter au premier essor de la liberté, et rajeunir les inspirations puisées à la belle fédération de 1790. L'empereur à Cannes, à Grenoble, à Lyon, s'est refait l'homme de la révolution; ses proclamations sont celles d'un représentant de l'assemblée constituante: il compte sur le concours des piques de 91, qui ont vaincu la première coalition européenne, et qui vaincront encore celle qu'on prépare au congrès de Vienne. Napoléon promet d'élargir les bases sur lesquelles doivent reposer les libertés publiques; son règne constitutionnel offrira la réunion sous sa main des véritables intérêts populaires..... L'empire ne sera plus qu'une république, avec un président couronné... Il verra la nation au *Champ de Mai*; ses vues lui seront largement exposées, et ses droits, recevront dans ce jour solennel, une grande, une noble garantie. Les patriotes de 91, les républicains mêmes se rallient à Napoléon sur cette promesse franche-

ment exprimée : une chambre de représentans est convoquée ; librement élue, elle se compose d'une majorité loyale dans sa popularité. Mais il s'y retrouve aussi de ces phraseurs diserts qui resserrent les nécessités les plus vastes, les plus impérieuses de la patrie dans les périodes d'un discours compassé ; il est à craindre qu'on ne discute alors qu'il faudrait agir... Par malheur *l'acte additionnel aux constitutions de l'empire* paraît, et jette une grande déception à travers les espérances des patriotes. Cependant le jour de la nouvelle fédération luit : la pompe théâtrale que l'empereur y étale, ainsi que ses frères, fait craindre de plus en plus que ce grand homme n'ait pas dépouillé le despote. Déja, car la défiance publique s'attache à tout, l'on a vu avec peine que Napoléon ait maintenu, par un décret, les dénominations de maréchal-de-camp et de lieutenant-général ; on se montre également mécontent du titre de *chambre des pairs*, laissé à l'une des assemblées législatives. D'un autre côté Murat, qui a pris brusquement l'initiative des hostilités en Italie, pour racheter sa honteuse défection de 1813, Murat a été défait par les Autrichiens dès le 3 mai.... Il fuit détrôné et proscrit... Et Napoléon, pour le punir de son imprudence, lui refuse un asile dans les rangs de sa brave armée. Tout cela refroidit le zèle de la nation : il y a peu d'élan au Champ-de-Mai ; la remise des aigles est froide ; l'empereur se retire mécontent, et n'accepte pas l'avis salutaire qu'il

vient de recevoir. Il lui reste une armée, qu'il a su improviser par un de ces coups de baguette qui lui sont familiers; il met en elle toutes ses espérances, et court en Belgique combattre les Anglais et les Prussiens; tandis que Lamarque va s'opposer, dans le Bocage de la Vendée, à une renaissante chouannerie. Ailleurs Rapp et Lecourbe défendent nos frontières.

A Ligny, la fortune sourit à Napoléon; mais les Prussiens y font payer cher une victoire que l'infortuné Ney, par les tergiversations d'une tactique préoccupée, n'a pas su rendre décisive en attaquant les Anglais. Le lendemain, on bat encore l'ennemi aux Quatre-Bras; mais le 18 juin, trois jours après l'entrée en campagne, Napoléon, avec moins de soixante mille hommes, trouve Wellington retranché dans la position de Mont-Saint-Jean, boisée et forte d'une foule d'accidens de terrain, dont ses ingénieurs ont su profiter. L'armée française triomphe toute la journée; le soir un corps prussien, qui a trompé la marche obstinée du maréchal Grouchy, joint un renfort de trente mille hommes aux forces britanniques et belges... Alors la mort ouvre des bras immenses pour recevoir la moitié de nos braves.... Tout est perdu, *fors l'honneur*; car personne ne se rend; tout le monde veut mourir... L'empereur est de retour à Paris le 20; ce retour est l'annonce officielle d'une défaite; on commençait à se réjouir de la victoire de Ligny.

La chambre des représentans, formée d'élémens peu compatibles, ne sait pas ou ne veut pas voir que Napoléon seul peut encore sauver la France d'une seconde restauration, et que les dangers de la patrie vont faire sa force. Elle se dispense de considérer que ces princes, que n'ont pas corrigés vingt-cinq années d'adversité, ne reviendront pas corrigés par trois mois de nouvelles infortunes, mais qu'escortés des canons de la sainte alliance, ils reparaîtront armés d'une vengeance qu'il faudra subir en présence de la gendarmerie européenne. On demande brutalement une seconde abdication à Napoléon; il la donne en faveur du roi de Rome. Napoléon II est proclamé par le corps législatif. Mais Fouché, le terroriste, l'impérial, le royaliste Fouché, préside un gouvernement provisoire, qu'il vent sur l'heure à Louis XVIII. Les droits du jeune empereur sont éludés, noyés dans une nouvelle trahison... L'ex-ministre de la police presse le départ de Napoléon, en lui présentant une *fausse* convention avec les alliés pour son transport aux Etats-Unis d'Amérique, avec tous les honneurs dus à son rang... Jamais tant d'infamie ne suivit un plus noble malheur... Vainement l'empereur demande-t-il à battre l'ennemi sous les murs de Paris, puis à s'exiler; vainement assure-t il qu'il répond de la victoire sur sa tête.. On ne veut plus de lui... on le repousse... on est pressé de livrer aux étrangers et à leur protégé, la France qu'on leur a vendue... Davoust remplit

auprès de son maître les fonctions d'un exempt de police ;... il offre de lui mettre la main sur le collet... Napoléon part... et le même Davoust se hâte de signer la capitulation de Paris. Cette convention militaire porte amnistie à tous les fonctionnaires et officiers qui ont pris part à la révolution des cent jours; et le général , qui la signe, laissera périr, en violation de cette promesse écrite, et le jeune Labédoyère et le maréchal Ney, le plus brave capitaine des temps modernes. Le prince d'Eckmuhl laissera vouer froidement au supplice les nombreuses victimes qu'atteindra *la terreur royale*, la contre-partie de 93, exercée, non dans l'entraînement d'un délire révolutionnaire, mais dans la calme réflexion du cabinet, et, nous le répétons, contre la foi des traités.

Les troupes françaises qui, le 3 juillet au soir, forment, sous les murs de Paris, un effectif de 104,000 hommes, capable d'exterminer des Anglais et des Prussiens, exténués, et dont le nombre n'excède pas 60,000 hommes ; les troupes françaises, disons-nous, passent la Loire, et, au-delà de ce fleuve, la vindicte royaliste les poursuit du nom de *brigands*. Napoléon, dont le transport honorable en Amérique n'est qu'une infame déception, refuse de s'éloigner sous un déguisement, et secondé par les expédiens d'une fuite mystérieuse... Il refuse aussi les milliers de bras que lui offrent les populations : « Non, s'écrie-t-il, ce serait « guerre civile, et j'aime trop la France pour at-

« tirer sur elle une telle calamité... » Les légitimes n'ont pas raisonné ainsi, eux qui, durant vingt-trois ans, ont couvert la France de rebelles et d'assassins. Napoléon croit à la générosité anglaise : il ne sent pas que l'ame d'un héros plane trop haut pour être aperçue et comprise par les petits spéculateurs politiques de la terre... Comme Thémistocle il demande une place au foyer d'un étranger hospitalier; et, à la honte éternelle du gouvernement anglais cet étranger ne sait pas trouver en lui un sentiment généreux. Le cabinet de Saint-James n'offre qu'une prison à celui qui lui demande un asile; et ce cabinet ne cessera de tourmenter l'un des plus grands hommes qui aient passé dans les régions de la vie, que le jour où il faudra creuser, pour l'enfouir, le rocher sur lequel on l'aura exilé *.

La révolution du 20 mars 1815, comme celle du 11 avril, a vu beaucoup d'apostasies politiques : les mêmes hommes qui, lors de la première entrée de Louis XVIII, ont crié *vive le roi!* se sont empressés de crier *vive l'empereur!* à l'apparition prestigieuse de ce dernier aux Tuileries; et dès que Bourbon reparaîtra, ils crieront encore vive le roi plus haut que personne. Mais on peut citer bon

* Napoléon monte à bord du BELLÉROPHON le 15 juillet : le 6 août, il est transféré sur le NORTHUMBERLAND, en vertu de la convention des alliés qui le déclarent leur prisonnier, sans l'avoir pris, et décident qu'il sera transporté à Saint-Hélène.

nombre d'honorables exceptions à cette misérable versatilité ; deux d'entre elles ressortent avec éclat : les maréchaux Oudinot et Macdonald, fidèles au serment qu'ils ont prêté à Louis XVIII, refusent du service pendant les cent jours; Napoléon répond dignement à ce trait de fidélité, en l'approuvant. Le duc d'Orléans, par une conduite non moins loyale, remet au maréchal Mortier le commandement de la place de Lille, en l'exhortant à servir la patrie. Ce prince, contraint d'attacher sa fortune à celle de son cousin, pense alors que l'intérêt du pays doit être préféré à celui d'une maison.

Le 8 juillet, on voit paraître à Paris la voiture du roi, pesamment chargée de tout ce qui peut contribuer à l'aisance de la vie; car chez les Bourbons de la branche aînée, un règne, c'est une succession de jouissances ; une révolte, c'est le trouble apporté à cette vie de délices et d'insoucieuse quiétude; un royaume, c'est une ferme où l'on récolte abondamment, sans s'inquiéter si le bétail souffre et maigrit. Devant la berline chargée de royauté, de bagages et de comestibles, roule une batterie prussienne; une autre la suit. Ce genre d'escorte fait suffisamment pressentir ce que les Français doivent attendre de LOUIS-LE-DÉSIRÉ, et comment il entend cette partie de sa déclaration de Cambrai : « Je veux tout ce qui sauvera la France. » Déjà ses intentions paternelles se sont manifestées : dans la nuit précédente les salles d'assemblée de la re-

présentation nationale ont été fermées par une escouade prussienne; on a chassé des Tuileries le gouvernement provisoire, Fouché, lui-même, qui, depuis trois mois, essaie de laver son régicide de 1793, en trahissant Napoléon au profit des Bourbons. C'est ainsi que l'on traite ce gouvernement qui, le 5 juillet encore, faisait afficher cette proclamation. « Les troupes des puissances alliées vont « occuper la capitale: la chambre des représen- « tans n'en continuera pas moins de siéger au « milieu des habitans de Paris. Elle déclare que « tout gouvernement qui n'adopterait pas les cou- « leurs nationales et ne garantirait pas la liberté « des citoyens, l'égalité des droits civils et politi- « ques, la liberté de la presse, la liberté des cultes, « le système représentatif, le libre consentement « des levées d'hommes et d'impôts, la responsa- « bilité des ministres, l'irrévocabilité des ventes « de biens nationaux de toute origine, l'inviola- « bilité des propriétés, l'abolition de la dîme, de « la noblesse ancienne et nouvelle héréditaire, de « la féodalité; l'abolition de toutes les confisca- « tions de biens, l'entier oubli des opinions et des « votes politiques émis jusqu'à ce jour, l'institu- « tion de la légion-d'honneur, les récompenses « dues aux officiers et aux soldats, les secours dus « à leurs veuves, l'institution du jury et l'inamo- « vibilité des juges, le paiement de la dette pu- « blique... n'assurerait point la tranquillité de « l'Europe... » C'est avoir mis clairement la ré-

volution en présence de la contre-révolution qui s'avance : c'est opposer vingt-cinq ans d'espérances aux prétentions que Louis XVIII rapporte ; la suite nous apprendra s'il a reçu un avis salutaire de cette manifestation d'un besoin universel, qu'on peut comprimer long-temps peut-être, mais qu'on ne détruira point.

Cependant, le roi arrive aux Tuileries, et ce qu'il voit ne couvre que d'une menteuse apparence la véritable situation de l'esprit public. Dans les carrés de gazon placés sous les fenêtres du château, des dames titrées se mêlent à des femmes du peuple et, enlaçant de leurs bras les cosaques et les Prussiens, dansent en chantant des rondes royalistes, improvisées à loisir pour cette circonstance... Les imprécations contre le régime impérial, dont plusieurs étaient naguère les panégyristes, se mêlent dans la bouche de ces bacchantes politiques aux acclamations d'un royalisme outré. Leur brûlant amour pour les légitimes, excite de temps en temps une passion plus profane dans les danseurs étrangers : le vêtement de ces beautés expansives n'est pas toujours respecté... mais ne doit-on pas être indulgent pour des libérateurs... cette clémence coûte d'ailleurs peu aux bayadères des carrés de gazon... Louis XVIII, à son balcon, encourage d'un rire forcé, cette orgie indécente. Que n'ouvre-t il les croisées donnant sur le Carrousel : un autre spectacle s'y dessine et produit sur le peuple une impression de chagrin profond. Des cosaques,

des calmouks, des partisans prussiens, lèpre hideuse des armées ennemies bivouaquent au pied du palais; des canons y sont braqués: la mèche fume sur leur affût... Des bagages, des fourgons et tout ce qu'un camp de barbares peut offrir de repoussant encombrent les abords de la demeure royale... Telle sera la vue qu'auront les dames de la duchesse d'Angoulême: le soldat du nord se fera un jeu brutal de les rendre témoins de ses débordemens cyniques... Bientôt le monarque sera contraint de souffrir, d'approuver le plus déloyal abus de la force: sous ses yeux on dégradera l'arc triomphal du Carrousel: on en descendra les chevaux de bronze, en insultant aux nobles exploits qui les ont conquis. Les alliés, par un droit équivalent à celui qu'on exerce sur les grands chemins, enlèveront les plus beaux morceaux renfermés dans le musée: chefs-d'œuvre des arts que nous ont donnés la victoire, et dont l'abandon fut consacré par des traités. Toute l'autorité du roi ne pourra suffire pour empêcher le tudesque Blucher de faire sauter le pont de *Iéna*: ce pont lui rappelle une honteuse défaite..... une fuite de lièvre... il doit disparaître... Fureur d'un vieux enfant..... vengeance d'une ame incapable de concevoir la véritable gloire, qu'elle n'a jamais inspiré..... Le monument reste toutefois, grace à l'intervention de l'empereur Alexandre.

Le 9 juillet, par une déclaration datée d'Angerville, que l'armée ignore, elle se soumet à Louis XVIII; en d'autres termes, le maréchal



le Pont de Iéna

Davoust, qui naguère offrait d'arrêter de sa main l'empereur Napoléon, Davoust, dont les intelligences avec Wellington et Blucher ont ménagé le prochain licenciement des troupes qu'il commande, leur prête, en attendant, des opinions qu'elles n'ont pas, et contre l'émission desquelles plusieurs corps protesteront au-delà de la Loire.... La cavalerie légère du général Pajol conservera les couleurs nationales, malgré l'ordre du jour qui prescrira de prendre la cocarde blanche. Le 13 la chambre des représentans est dissoute; de nouveaux députés seront nommés d'après un mode d'élection, que le roi façonne à son gré, influence selon son bon plaisir; et cette chambre, qu'on nommera *introuvable*, sera appelée à reviser, avec une chambre des pairs, également épurée et saturée d'une nouvelle dose de royalisme, les articles 16, 28, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, de cette immortelle charte que Louis XVIII a donné *à toujours*. La loi fondamentale de l'Etat est donc menacée dans ses dispositions fondamentales..... Le ministère en fera ce qu'il voudra. C'est ainsi que le roi répond à la déclaration libérale proclamée par le gouvernement provisoire, le 5 juillet... Du reste, Fouché (de Nantes) est ministre de Louis XVIII, et l'on peut juger maintenant à quelle influence la pauvre France était livrée durant la gestion gouvernementale de ce Protée politique.

Nous allons voir maintenant l'arbitraire et la

vengeance marcher vite, sous la protection des baïonnettes étrangères : ceux qui comparent froidement les paroles, les promesses, les sourires de la royauté avec les résultats qui s'accomplissent à sa voix, pourront juger la sollicitude de ce bon Louis XVIII, dont on a prétendu faire un Louis XII. Par une ordonnance du 20 juillet, le roi modifie à sa guise la loi du 21 octobre précédent, et même la lettre de la charte, relativement à la liberté de la presse : les feuilles périodiques sont censurées. L'ordonnance du 24 exclut vingt-neuf membres de la chambre haute, pour avoir siégé *dans une prétendue chambre des pairs,* instituée par *l'usurpateur :* autre et révoltante violation de la charte. Le même jour, 24 juillet, est rendue l'ordonnance de proscription qui livre à toute la rigueur des conseils de guerre dix-neuf généraux, ou autres officiers; et ce, au mépris de la convention de Paris, qui stipule formellement une amnistie en faveur de ces militaires, et de tout citoyen ayant pris part à la révolution du 20 mars. Ney, Labédoyère, Mouton-Duvernet, subiront une condamnation capitale; Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette échapperont à la mort : les trois premiers par la fuite; le dernier, par l'héroïque dévoûment de sa femme. Trente-huit autres personnes, en vertu de la même ordonnance, sont exilées, soit à l'étranger, soit dans des lieux plus ou moins éloignés de leur domicile. Parmi

les premiers on compte Soult, Allix, Excelmans, Vandamme, Dejean fils, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), Arnault, citoyen éminemment loyal et littérateur distingué, Dideville, secrétaire du cabinet, et Bory de Saint-Vincent, officier de mérite et savant recommandable. Le 2 août, le maréchal Brune est assassiné à Avignon par les verdets, brigands royalistes, au moins tolérés par Louis-le-*Désiré :* ce prince et son successeur se couvriront d'opprobre en laissant impuni un crime, dont la famille du dignitaire égorgé sollicitera vainement la punition.. Le maréchal est sacrifié au nom d'un prince qu'il sert en ce moment: il vient d'arrêter à Toulon l'essor d'un parti anti-royaliste, et a fait arborer le drapeau blanc... L'indignation naît ici sans le secours du commentaire...Poursuivons l'énumération des mesures que prend *la restauration pour sauver la France.*

Une ordonnance du 8 août assujétit tous les journaux à une nouvelle autorisation du ministre de la police : ce qui équivaut à la suppression de ceux existans; tous les écrits périodiques seront soumis à une commission de censure. Sous l'empire de cette presse de bon plaisir, la terreur la plus sanglante s'établit dans le midi, et la généreuse opposition des écrivains ne peut la signaler; tandis que des journalistes, Séides du pouvoir, préconisent cette contre-partie des massacres de

la Montagne, commise à l'éternelle honte d'une légitimité qui prie, se confesse, communie journellement... C'est, moins la galanterie de la cour, le fanatisme du règne de François I[er], plus l'inspiration d'une vengeance acrimonieuse.

Une garde royale commence à se former en septembre; elle sera forte de vingt-six mille hommes. La garde impériale est licenciée dans le même temps. Il faut, à cet égard, citer un fait peu connu, et qui caractérise bien l'esprit de la restauration. Long-temps le roi balance dans le choix d'un général pour le licenciement, assez délicat, de ces braves prétoriens qu'il importe de renvoyer chez eux sans trop de ressentiment; enfin, sa majesté désigne M. Charles de Lameth... Ce lieutenant-général, dont les opinions libérales sont connues de la troupe, remplit sa mission avec une franchise qui lui captive l'estime du soldat, et qui garantit la résignation des hommes dont on récompense les exploits par un brevet de misère. Le Machiavel couronné remercie M. de Lameth avec effusion... Peu de temps après, une organisation de l'état-major général a lieu : cet officier n'y est point compris... Cependant un capitaine tiré de l'émigration recrute à Chartres, pour un régiment d'infanterie de la garde royale; mais il s'efforce vainement d'y incorporer des grenadiers et des chasseurs de la vieille garde : l'officier d'administration chargé en cette ville de diriger le passage mili-



Place du Châtelet.

taire *, est mieux compris par des hommes qui l'ont vu en Allemagne, en Russie, à Waterloo: il en décide un grand nombre à servir dans le nouveau corps d'élite... Tandis qu'il prend ce soin, on expédie au ministère sa lettre de réforme; l'année précédente on lui avait enlevé ses frais de tournée, dans le temps qu'il prévenait le pillage de deux provinces, en assurant, de Châlons au Rhin, la subsistance d'un corps russe qui s'éloignait du territoire français... Il est vrai que, par compensation, on ménageait traitement et frais de tournée à des administrateurs militaires sans destination, qui caracolaient assidûment à tous les cortèges de la légitimité.

Tels sont les travaux de la féconde restauration, lorsque le fameux traité *de la sainte-alliance* est signé à Paris, le 25 septembre 1815... Dans le préambule, les mots de divin Sauveur, de Jésus-Christ, de Verbe du Très-Haut, de parole sainte, sont émis avec prodigalité; et cela par ces souverains qui viennent de dévaster la France, de spolier les musées, de fausser la convention de Paris, et qui permettent qu'on assassine en la violant. Ces mêmes souverains signent, le 20 novembre suivant, ce traité de Paris dont les clauses vont ruiner la France pour vingt ans par une contribution colossale; traité qui déverse sur elle tous les genres d'humiliation. Mais une loi du 29 octobre précédent a suspendu la liberté individuelle: le martyre

* L'auteur de l'Histoire de Paris.

des Français sera silencieux.... cette épouvantable convention est scellée, le 7 décembre, par le sang de l'infortuné maréchal Ney, que la chambre des pairs vient de condamner à la peine capitale.... le plus brave guerrier des temps modernes est fusillé dans l'avenue de l'Observatoire, à 9 heures 20 minutes du matin... L'histoire ne taira point que, le duc de Richelieu, imitateur cruel de Guise après le massacre de Coligny, interroge du pied le corps de la grande victime, pour s'assurer qu'elle a cessé de vivre. Le jeune Labédoyère coupable d'un entraînement irrésistible vers le héros auquel il devait sa fortune militaire, Labédoyère est tombé sous le plomb vengeur avant le vainqueur de la Moscowa. Le 20 décembre l'ire vengeresse du roi s'enrichit de l'institution des cours prévôtales; juridictions non moins expéditives que les tribunaux révolutionnaires de 1793; mais royales et conséquemment proclamées légales par les panégyristes aveugles ou stipendiés des Bourbons.

GOUVERNEMENT DE LA DEUXIÈME RESTAURATION.

Ici cesse l'influence militaire de l'étranger; le vampire européen est gorgé. Maintenant on doit attendre d'un prince dont vingt-cinq ans de méditations ont dû mûrir pourtant la judiciaire, des mesures enfin médiatrices, qui seules peuvent éteindre l'esprit de parti, et consolider sa propre puissance. Voyons comment l'attente nationale se remplit. L'année 1816 s'ouvre par l'amnistie dérisoire du 12 janvier, où de nombreuses exceptions proclament la fureur du roi, plutôt que sa clémence... Précédemment, on a vu et peut-être a-t-on pu excuser jusqu'à un certain point le délire qu'on appelait de justes

représailles... Bientôt, le peuple va frémir à l'aspect de la vengeance organisée. Ainsi, ce n'est pas seulement la convention de Paris qu'un despotisme farouche viole outrageusement, c'est l'article 11 de la charte que le roi a donnée : article explicitement contraire à cette recherche acharnée des votes et des opinions. L'homme qui, depuis 1789, se montra tour à tour l'ennemi de son frère, de la convention, du directoire, de l'Empire, et toujours l'ennemi de la France ; ce prince qui, non moins ambitieux peut-être que Napoléon, ne songea dans aucun temps qu'à lui-même, et dont le sourire menteur n'abuse plus personne, Louis XVIII lève le masque de l'hypocrisie : il va marcher, sauf quelques coups de bascule, à la contre-révolution, au règne absolu, à l'asservissement du pays. Toutes les institutions nées de la révolution sont tour à tour refondues : on commence par l'*Institut*; les quatre académies sont rétablies à la place des classes qui leur avaient succédé. Dans cette refonte aussi, l'ostracisme royal verse son fiel par les mains de Vaublanc, qu'un écrivain patriote surnommera *l'Omar de l'époque*. Plusieurs académiciens, connus par leurs opinions indépendantes et philosophiques, sont éliminés du corps savant : on compte parmi eux MM. Etienne et Arnault. Après ce 18 fructidor littéraire, l'Institut laisse ses portes béantes aux préférences politiques de Sa Majesté..... Mais le talent, le génie n'entreront point dans ce sanctuaire profané... Les places, rendues vacantes par la proscription, seront usurpées par la nullité *bien-pensante*... Un jour, l'Institut trouvera dans son sein des censeurs, des sbires de la pensée... Nous ne dénonçons pas : des noms assez flétris déja resteront suspendus à notre plume. Le 13 avril, l'Ecole Polytechnique a son tour : on licencie, on refond, on *monarchise* ce centre lumineux, d'où s'élancèrent, en 1814, des héros de seize ans ; il faut d'abord à Louis XVIII des esclaves; plus tard il veillera à ce que l'Université ne lui donne que des ignorans ; et bientôt l'instruction publique, arrêtant la sève des jeunes intelligences, biffant les pages de l'histoire, devra se faire légitimiste. Une loi financière, qui re-

jette dans *un arriéré* payable en reconnaissances de liquidation toute créance antérieure au 1er janvier 1816, couronne la session de cette *chambre introuvable*, qui vient d'aider le roi à couronner l'œuvre de ses vengeances, et qui lui donne, en récompense, une liste civile de trente-quatre millions.

Cependant la terreur blanche continue : l'insurrection de Grenoble, provoquée, dit-on, par le ministère lui-même, abreuve encore la vindicte royale du sang de cent vingt Français : le grand cordon de la Légion-d'Honneur, conféré au général Donnadieu, en est teint.

Et *le désiré* Louis XVIII, qui certes n'est pas resté loin des fastes homicides de la montagne, ose dire, le 4 novembre, à la séance d'ouverture des chambres : « Soyons attachés à la « charte... Je ne souffrirai pas qu'il soit porté atteinte à cette « loi fondamentale... » Et lui-même, ainsi que nous l'avons vu, en a violé plusieurs articles, il en violera d'autres encore, malgré l'ordonnance du 5 septembre, arrachée à son obstination par la prudence du ministre Decazes. Il n'hésite point à dire : « Que les haines cessent, que les enfans d'une « même patrie, j'ose *ajouter d'un même père*, soient vrai- « ment un peuple de frères, et que de nos maux passés il ne « nous reste plus qu'un souvenir douloureux... » Ce monarque-patriarche, *ce père*, est celui qui fit tomber les têtes de Ney, de Mouton Duverney, des frères Faucher, de Labedoyère, de Chartran, de Bonnaire, de Mieton, de Borie; celui qui ne rechercha point les auteurs du double meurtre de Brune et de Ramel, égorgés à son service par ses partisans; celui qui signa l'ordonnance de juillet, et fit subir à tant d'hommes illustres l'exil pire que la mort; celui au nom de qui l'on massacra à Lons-le-Saulnier, à Lyon, à Grenoble, à Nismes; celui dont la colère n'est pas encore assouvie, et que l'on verra bientôt provoquer, peut-être supposer une sédition pour la punir.

Cependant l'ordonnance du 5 septembre avait, par un coup de gouvernail nécessaire, détourné à propos le vaisseau monarchique d'une route trop directe vers la contre-



révolution; la loi d'élection du 5 février 1817 avait aussi calmé les terreurs inspirées jusqu'alors par un gouvernement dont toutes les dispositions s'étaient enlacées pour former une trame oppressive... Mais le pavillon de Marsan, impatient de ressaisir les droits féodaux, les priviléges, les bailliages, les sénéchaussées, le pavillon de Marsan jeta les hauts cris contre une halte qui trompait ses espérances. On lui donna pour l'apaiser une loi de censure, rendue le 30 décembre 1817... Voilà donc encore une fois outragée cette charte, dont on ne doit ni réviser, ni altérer les articles. Nous l'avons dit en commençant cet ouvrage, notre but ne fut jamais de blâmer systématiquement : nous écrivons la vérité; nous l'écrivons âpre, rude, s'il le faut, mais impartiale, mais consciencieuse. Proclamons donc la loi sur le recrutement, rendue en 1817, sage et équitable, à quelques dispositions près... Par exemple, nous regarderons toujours comme inique l'avancement au choix, sans base authentique de ce choix, ou plutôt sans un concours, un examen public, qui seul offrirait une garantie réelle. Dans l'ordre de choses actuel, et nous en avons pour preuves la plupart des nominations récentes : le choix, c'est la préférence, presque exclusive, accordée à la faveur, à l'intrigue; c'est une voie perpétuellement ouverte aux médiocrités; c'est un motif permanent de découragement pour les bons serviteurs... Personne ne sait mieux que les gens nuls solliciter des audiences, mendier des apostilles; personne ne sait moins invoquer un droit que l'homme assidûment occupé à l'acquérir.

Le 25 août 1818, la nouvelle statue de Henri IV est inaugurée sur le Pont-Neuf : l'effigie de cet excellent prince est saluée par les acclamations universelles d'un peuple, dont il aima les pères. On ne le vit jamais, lui, dans les rangs étrangers tirer l'épée contre son pays. Les Français vénèrent la mémoire de ce monarque qui, rentré le soir dans Paris, ne se souvenait plus le lendemain, à son réveil, qu'il y avait eu la veille des ennemis. Tout citoyen dans le sein duquel bat un cœur généreux, apprendra, en balbutiant encore, à gar-



dei le religieux souvenir du roi qui ne mit fin aux ressentimens des ligueurs qu'en les noyant dans un océan de bienfaits... Voilà ce qu'il fallait, en 1814, imiter du Béarnais, au lieu de se borner à jeter au vent son nom et l'éloge de son panache.

Les grandes puissances formant la sainte alliance, réunies au congrès d'Aix-la-Chapelle, décident, à l'unanimité, et presque sans discussion, le 2 octobre, que la France sera immédiatement évacuée par les troupes européennes. La postérité refusera de croire que, dans des notes envoyées de Paris, certains hommes qui salissent encore de leur nom le nobiliaire français, ont osé demander l'occupation indéfinie de leur patrie par des soldats étrangers. Malgré cette infâme influence, qu'accueille un profond dégoût, l'évacuation du territoire français commence le 17 novembre. L'occupation a coûté au pays :

Contributions de guerre	750.000.000
Frais de séjour	750.000,000
Consommations ou distributions .	500.000.000
	2,000,000,000

Les légitimistes, en voyant ce total effrayant, s'écrieront : voilà le fruit amer que Napoléon rapporta de l'île d'Elbe ; mais le juge impartial dira, lui : voilà le résultat des déceptions semées à pleines mains en 1814, par une monarchie perfide ; voilà la suite des inquiétudes inspirées aux acquéreurs des biens nationaux ; du procès insensé fait à la révolution et aux hommes grandis sous ses ailes ; des espérances furibondes proclamées par les caducités ambitieuses de l'ancien régime... Si la monarchie eût nivelé tous les droits, rassuré tous les intérêts, exécuté la charte, en un mot, Napoléon ne serait pas revenu : son retour ne fut pas l'accomplissement d'un principe, mais l'émission d'une conséquence.

A travers de fréquentes mutations ministérielles, où des hommes d'État passagers n'ont pas le temps d'édifier un système d'administration publique, quelques ordonnances utiles viennent, par intervalles, s'enchâsser dans l'œuvre gouver-

nementale : telle est l'ordonnance du 13 janvier 1817, qui rétablit à Paris l'exposition périodique des produits de l'industrie nationale, suspendue depuis l'année 1806. L'exposition aura lieu tous les quatre ans; tous les manufacturiers et fabricans établis en France pourront y concourir; chaque préfet nommera un jury pour l'admission des objets à exposer; un jury central prononcera à Paris sur l'admission définitive; les prix consisteront en médailles d'or, d'argent et de bronze. Après la fermeture de l'exposition, un échantillon de chacun des produits restera déposé au Conservatoire des arts et métiers, avec une note indiquant le nom du fabricant ou manufacturier. Une ordonnance du 27 janvier établit au ministère de l'intérieur un conseil d'agriculture, composé de dix membres, et qui délibérera sur tout ce qui se rapporte aux progrès de cette source féconde de la prospérité publique. Le comité aura des correspondans dans les départemens. Cette fondation, ainsi que les concours industriels, peut attirer sur ce règne quelques rayons de gloire. Mais le parti contre-révolutionnaire, si puissant au pied du trône, voit avec chagrin, et paralyse les établissemens propres à honorer le travail et l'industrie, et qui peuvent relever les classes roturières, en leur donnant, par l'opulence, une certaine prépondérance sociale. La noblesse décrépite et improductive veut qu'elle et les pigeons de ses colombiers rebâtis, dévorent, comme par le passé, la substance du peuple, et que le peuple vive obscurément en brodant leur nullité titrée... Le pavillon de Marsan et ses adhérens déclarent que l'agriculture produit trop, et l'essor industriel est, à leurs yeux, un symptôme de jacobinisme. Ces gothiques idées et les prétentions qu'elles alimentent sont maintenant écoutées avec faveur : la bascule royale penche vers l'absolutisme sans réserve, au milieu de l'année 1819, le vaisseau monarchique va de nouveau cingler à pleines voiles vers les institutions de l'ancien régime. D'abord la loi du 17 mai, rendue par une majorité représentative corrompue, établit un système de répression sur les délits de la presse, et parmi ces délits, cette loi élastique peut

comprendre toute opinion écrite qui déplaira au pouvoir. Une seconde loi, relative à la poursuite et au jugement des délinquans atteints par la première, est adoptée le 26 du même mois. Enfin une troisième loi du 9 juin achève d'enchaîner la presse périodique.

Durant le même mois de juin, un procès criminel singulier fait un moment diversion aux grands intérêts de l'époque : le nommé Pierre Coignard, se faisant appeler le comte de Sainte-Hélène, revêtu du grade de chef de bataillon, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis; faveurs qui lui ont été acquises par un royalisme hostile; Coignard affiche un chaud dévoûment à la légitimité, et mérite l'honneur d'être admis à la table du duc de Berri. Cependant le comte de Sainte-Hélène est soudain arrêté à la place Vendôme, en tête du bataillon qu'il commande : l'officier supérieur, chamarré de croix, se trouve être un voleur de grands chemins, et le chef d'une bande avec laquelle il est journellement en rapports. Le protégé, le commensal d'une altesse royale est condamné, par arrêt du 26 juin, aux travaux forcés à perpétuité, à la marque et au carcan... Le duc de Berri, qui arracha les épaulettes à de braves officiers de l'armée impériale, parce qu'ils avaient acquis de la gloire avec Napoléon, choisit noblement ses favoris en 1819. Reprenons le fil des évènemens politiques.

La session législative de 1819 à 1820 est ouverte le 29 novembre. Louis XVIII dit : « Au milieu des élémens de tran-« quillité publique, je n'ai point dû me dissimuler que de « justes motifs de crainte se mêlent à nos espérances, et ré-« clament, dès aujourd'hui, notre plus sérieuse attention. « *Une vague inquiétude, mais réelle*, préoccupe tous les esprits; « chacun demande au présent des gages de sa durée... » et ne peut les apercevoir, aurait pu ajouter le monarque orateur. Mais Sa Majesté est loin de se croire engagée dans une fausse route; pour soutenir un système qu'il croit excellent, quoiqu'il ne profite qu'aux anciens ennemis du pays, et qu'aux apostats infâmes de la révolution, ce prince veut

demander le concours des chambres pour *modifier quelques formes réglementaires de la charte*... Quoi de plus simple ? il ne s'agit que de renverser entièrement le régime représentatif : l'article 37 de la loi fondamentale porte que les députés sont élus pour cinq ans ; le roi, satisfait du servilisme de la majorité actuelle, veut que cette période de représentation nationale soit portée à sept ans. Le desir du prince sera rempli : la chambre laissera tomber dans l'urne les votes complaisans qui règlent sa propre existence selon le vœu du bon plaisir, et l'article 37 de la charte sera anéanti.

En attendant cette grande subversion dans le système représentatif, un vote scandaleux repousse de la chambre des députés, sous des prétextes subtils ; M. Grégoire, nommé par le département de l'Isère. A l'occasion de cet événement, où le hideux de la servilité d'une partie des mandataires de la nation se dévoile honteusement, un fait important est rectifié. Le motif réel du rejet de l'ancien évêque de Blois n'est pas, comme on affecte de le dire, la prétendue illégalité de son élection, mais le vote mortel qu'il a déposé dans l'urne, lors du procès de Louis XVI ; vote qui précédemment n'a pas empêché Louis XVIII de donner un portefeuille à Fouché de Nantes. Or, des recherches consciencieuses, dirigées par deux citoyens illustres, Lanjuinais et Boissy-d'Anglas, ont prouvé que cet acte funeste avait été prêté à Grégoire sur de fausses listes de votans, imprimées par ce même Fouché. Il demeure authentique qu'il existe aux archives du royaume une lettre originale de Grégoire, en date du 19 janvier 1793, époque à laquelle ce conventionnel se trouvait en Savoie, avec les députés Hérault de Sechelles, Simon et Jagot. Par cette lettre, le prélat constitutionnel déclare : « 1° qu'il ne signera point la condamnation capitale « de Louis XVI, parce que, étant prêtre, il ne croit pas « pouvoir prononcer cette peine ; 2° parce que, d'ailleurs, « ayant demandé, le 15 novembre 1792, précisément à l'oc« casion du jugement de ce prince, l'abolition de la peine de « mort, et que le roi fût le premier à profiter du bénéfice de

« cette loi, ce serait se mettre en contradiction avec lui-même « que d'émettre un vote contraire à ces principes. » Ainsi, d'après cet écrit authentique, Grégoire n'a point prononcé la mort du monarque auquel le peuple, alors souverain, eût dû faire grace. Nous rectifions ici, avec empressement, ce que nous avons pu dire de contraire à cette assertion, en suivant les documens de l'époque. Il résulte donc de ces éclaircissemens, qu'en 1819, la chambre des députés éloigna le candidat de l'Isère, non-seulement à l'aide de subtilités frauduleuses, mais sur un motif calomnieux; cela, parce que Grégoire ne s'était pas, comme Fouché, rallié par la trahison à la bannière de Louis XVIII, et que l'intérêt personnel de ce prince, unique mobile de ses actions, n'avait rien à gagner en laissant admettre l'ancien évêque dans le corps représentatif.

Une révolution vient d'éclater en Espagne, à l'instigation des colonels Riego et Quiroga : les cris de *vive la constitution! vive la liberté!* se font entendre dans la péninsule ibérique; ils tombent, sonores et retentissans, du sommet des Pyrénées, et réveillent en France les échos assoupis de la liberté... Paris lui-même s'émeut; les patriotes se cherchent pour se communiquer de renaissantes espérances... L'enthousiasme, qui est l'état normal d'une nationalité généreuse, se produit de toutes parts; chez quelques hommes trop exaltés, il dégénère en fanatisme ; *Louvel* est du nombre... Cet émulateur des Jacques Clément, des Ravaillac s'est armé d'un poignard; depuis plusieurs jours il cherche le duc de Berri, dans lequel il veut trancher la seule branche productive du vieux tronc de la dynastie régnante... Ce prince n'a point encore donné le jour à l'héritier de la monarchie; la nature a, dit-on, frappé de stérilité Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême; d'autres disent qu'un motif mystérieux, qu'il est aisé de soupçonner, éloigne le fils aîné du comte d'Artois, de la couche de son épouse... *Monsieur* lui-même, resté veuf, a passé l'âge où, par un second mariage, il pourrait promettre un successeur à la couronne... Louvel se flatte donc de tuer l'avenir des Bourbons de la



branche aînée, en immolant le duc de Berri. Nous verrons bientôt, du reste, qu'il a conçu le projet d'assassiner, tour à tour, tous les membres vivans de cette famille.

Le dimanche, 13 février 1820, vers 11 heures du soir, le duc de Berri, qui vient d'assister avec sa femme à une représentation de l'Académie royale de musique, reconduit cette princesse à sa voiture... Il doit rester encore à l'Opéra, où son altesse esquisse chaque soir une intrigue nouvelle. Berri prend congé de Caroline de Naples, en lui promettant de la rejoindre bientôt, lorsque tout à coup, Louvel perce la double haie de gardes établie entre la voiture et la porte de l'Opéra, s'appuie fortement sur l'épaule du prince, et lui plonge un long poignard dans le sein... Tandis que son altesse chancelle et s'écrie *Je suis mort!* l'assassin traverse de nouveau la haie de grenadiers royaux, dirige sa course vers le bout de la rue Rameau, où son attentat vient d'être commis, tourne le coin de la rue de Richelieu et s'enfonce sous l'arcade Colbert. Mais là il est saisi par le nommé Paumier, garçon limonadier, et par un soldat de la garde royale, qui l'a poursuivi... On le conduit à l'Opéra même, où le prince vient d'être transporté.

Le duc de Berri a été couché sur un lit fait à la hâte dans l'administration; il conserve assez long-temps sa connaissance. M. Blancheton, médecin de l'Opéra, puis le docteur Bougon donnent des secours à son altesse. M. Dupuytren ne paraît qu'un peu plus tard... La figure des hommes de l'art est triste; on voit qu'ils ont peu d'espoir, et les souffrances du blessé sont horribles. La duchesse est là, sanglotant, en proie au désespoir.... Successivement le duc d'Angoulême, Monsieur, la duchesse d'Angoulême et le roi sont accourus; les guêtres de velours de Sa Majesté sont à peine boutonnées; la fille de Louis XVI est couverte d'une robe de nuit.

Cependant le prince souffre avec résignation; il montre de la grandeur d'ame: « J'ai sans doute offensé cet homme-là, « dit-il; grace, grace pour lui... Je suis un grand pécheur... « mes enfans adoptifs, ma femme, ma fille naturelle. — « Charles, mon bon Charles, s'écrie Caroline à travers ses

« larmes, j'en aurai soin comme de mes propres enfans. — « Mon frère, reprend le moribond, en s'adressant au duc « d'Angoulême, prends soin de ma famille; je te demande « pardon des chagrins que je t'ai causés par nos petites tra- « casseries. Promets-moi de les ensevelir dans un éternel ou- « bli. » Puis, revenant à la duchesse, il lui dit : « Retire-toi, « Caroline, tes sanglots ..a...joutent encore... aux... maux... « que j'endure... retire-toi. » Déja la vie de Charles d'Artois s'éteint; sa femme le sait; elle accourt de nouveau. « C'est en « vain, s'écrie-t-elle, que vous prétendez me ravir son der- « nier soupir; il est à moi... je le veux, je prétends, je l'or- donne... » Elle s'élance, renverse le duc d'Angoulême, le comte d'Artois, se jette aux pieds du roi, puis, se relevant tout à coup, elle saisit la main déja immobile de son époux, la baise, la couvre de pleurs... Charles d'Artois, duc de Berri, vient d'expirer à la naissance du jour.

La désespérée Napolitaine, les mains jointes, les cheveux épars, tombe de nouveau aux pieds du roi, qui la conjure de le suivre hors de ce lieu de douleur. « Sire, lui crie-t elle d'une « voix déchirante, je ne consens à vous obéir qu'à condition « que vous m'accorderez la grace de quitter pour jamais le « sol de la France; que je rentrerai dans le sein de ma fa- « mille, avec mes enfans.... » Et cette princesse s'élança hors de la chambre funèbre *.

Dans tout ceci nulle mention de la grossesse de madame de Berri : ni le mourant, ni le roi, ni aucun des princes, ni Caroline même n'ont articulé un mot qui se rapporte à cette situation de la princesse.... Pourtant le Journal des Débats, dans un article communiqué, annoncera que la France conserve une dernière espérance, et que la jeune veuve est enceinte....

Que penser de l'attentat du 13 février? qui osera sonder le gouffre mystérieux où se cache la vérité? Si le crime est com-

* Notice historique des évenemens qui se sont passés dans l'administration de l'Opéra, la nuit du 13 février 1820, par Roullet libraire de l'Académie royale de musique.

mis le plus souvent par ceux à qui le crime doit profiter, de quel côté se portera l'accusation!.... Nous ne guiderons point le soupçon dans cette recherche : la catastrophe que nous venons de retracer est encore trop près de nous pour que nous osions porter le flambeau des probabilités sous le voile qui en dérobe les causes premières.... Nous rapportons seulement les faits.... ils sont éloquens les faits.... Dès le 15 février, un projet de loi sera présenté à la chambre des députés, pour renverser de fond en comble le système électoral : les lois des 5 février 1817 et 25 mars 1818 seront abrogées dans toutes les dispositions conformes à la charte : le droit électoral sera mis à la disposition du gouvernement, et placé sous l'influence de l'aristocratie privilégiée.... Les contre-révolutionnaires accueillent ce projet anti-constitutionnel avec une joie ouvertement exprimée; ils annoncent sans contrainte que le temps est venu d'en finir avec les constitutions.... M. Decazes, qui s'est acquis quelques droits à l'estime nationale, en arrêtant plus d'une fois le char de la monarchie dans la route rétrograde qu'il parcourait, M. Decazes verra périr sa popularité en présentant la loi d'élection liberticide; mais s'il prétend sauver ainsi son portefeuille, il se trompera. Dans la séance du 14, le fougueux royaliste Clauzel de Coussergues s'élance à la tribune et s'écrie d'une voix tonnante : « Je propose à la chambre de porter un acte « d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, « comme complice de l'assassinat de monseigneur le duc « de Berri, et je demande à développer ma proposition. » Le lendemain, M. de Saint-Aulaire, beau-père du comte Decazes, dit, en réponse à la demande persistante de M. Clausel de Coussergues, tendant à ce que sa proposition soit consignée au procès-verbal. « Je me borne à demander, moi, « que la réponse que je fais à cette proposition soit aussi « consignée dans ce procès-verbal.... Elle ne sera pas lon- « gue; je lui dirai seulement : *vous êtes un calomniateur.* » Le noble, le grand orateur Foy, a fait, dans la séance de la veille, une motion plus digne de la représentation nationale,

et surtout plus empreinte d'une véritable appréciation des faits; la voici : elle prouve qu'on n'abuse pas le génie par de sombres intrigues, par des menées ténébreuses.... La vérité a toujours un flambeau pour le génie.

« Messieurs, dit le Démosthènes français, avec son éloquence sublime et toujours mesurée, je demande que l'adresse déposée au pied du trône soit tout entière consacrée « à l'expression de notre douleur, et qu'il n'y soit question « que des pleurs que nous versons tous sur un prince regretté « surtout par les amis de la liberté, *parce que les amis de la « liberté savent bien qu'on* SE PRÉVAUDRA *de cet affreux attentat « pour chercher à détruire les libertés qui nous ont été données, « et les droits que la sagesse du roi a reconnus et consacrés.* »

Cette voix était prophétique : en même temps que le projet destructif du système électoral, le ministère en présente un attentatoire à la liberté individuelle... Une souscription nationale en faveur des victimes de cette loi exceptionnelle, répond à la proposition qui en est faite, et qui sera servilement adoptée. Enfin un troisième projet soumet les journaux, pendant cinq ans, à une censure préalable, c'est-à-dire au silence absolu de toute opposition... Ainsi, dans l'espace de quarante-huit heures, la liberté électorale, la liberté individuelle, et la liberté de la presse sont atteintes mortellement, ce qui n'empêche pas M. Decazes d'être expulsé du ministère : il faut à la contre-révolution un homme d'état qui marche plus vite au but... En le conservant, on NE SE PRÉVAUDRAIT *pas suffisamment du grand attentat*... Ah! la vérité s'efforce de déchirer le voile qui la couvre... De cet abîme de turpitudes jaillit une action généreuse : M. le baron Mounier, digne émule de son père, qui refusa d'être ministre sous Louis XVI, en alléguant son inexpérience, M. le baron Mounier refuse aussi le portefeuille de l'intérieur. Il écrit à Louis XVIII : « Je ne veux pas faire mon apprentissage de ministre aux « dépens de l'état et de la nation; mais, si Votre Majesté me « l'ordonne absolument, je serai le premier subordonné de « M. le comte Siméon; je l'aiderai de mon travail et de tout

« mon zèle... » Cette vertu antique n'aura point d'imitateurs; la France ne manquera jamais d'hommes disposés à faire payer et payer chèrement leur apprentissage dans toutes les fonctions publiques.

L'absolutisme marche désormais tête levée : une ordonnance du 1[er] avril établit la commission de censure destinée à mutiler les journaux. Jusqu'alors l'homme n'avait pas exercé de fonctions plus honteuses que celles d'espion; en 1820, il acquiert la possibilité de se dégrader davantage en se faisant *censeur*... A peine cette muselière est-elle mise à l'opinion écrite, qu'on s'empresse aussi d'enchaîner la parole, ou du moins d'en arrêter l'émission en public : une ordonnance de police contre les attroupemens est promulguée le 4 juin. Dès le 2, des rassemblemens ont eu lieu autour de la chambre des députés, où l'on discute la loi des élections : on a crié : *Vive la Charte! Vive le roi!* mais des députés libéraux, entre autres M. Chauvelin, ont été gravement insultés; le jeune Lallemant, étudiant en droit, est tombé, frappé mortellement d'un coup de carabine, tiré derrière lui... Son meurtrier sera décoré... Dans tout ce tumulte, qui dure trois jours, on a reconnu des agens provocateurs, même élevés en dignité: des généraux, par exemple... C'est ainsi que, par une horrible fraude, on justifie l'ordonnance sur les attroupemens... D'ailleurs, les conspirations simulées sont devenues un moyen de gouvernement : on citera un jour les conjurations de l'*épingle noire*, du *pétard*, des *œillets rouges*, et tant d'autres.

Cependant les débats du procès de Louvel commencent, le 5 juin, devant la chambre des pairs, constituée en cour suprême. L'accusation est rédigée par M. Bellart, qui veut mériter les sceaux, avec cette pensée dominante que l'assassin eut des complices dans le parti libéral. Le rapport fait à la chambre par M. Bastard détruit avec une haute prudence cette prévention incendiaire; il établit clairement que Louvel fut isolé dans son crime, et le prévenu lui-même confirme ce rapport par une dernière déclaration : « J'ai aujourd'hui à « rougir, dit-il, d'un crime que j'ai commis seul; mais j'ai la

« consolation de croire en mourant que je n'ai point déshonoré la nation ni ma famille. Les Bourbons prétendent « être les maîtres de la nation; mais, suivant moi, les Bourbons sont coupables, et la nation serait déshonorée, si elle « se laissait gouverner par eux. » Le 6 juin, la cour des pairs, après avoir écouté les débats dans l'esprit du rapport de M. Bastard, c'est-à-dire de l'isolement de Louvel, le condamne à la peine capitale. Louvel subit son arrêt le lendemain avec la plus rare stoïcité.

Continuons d'énumérer les mesures tyranniques de l'année 1820, c'est-à-dire l'exploitation du crime de Louvel. Le 29 juin, est promulguée la loi aristocratique qui établit l'élection à deux degrés, et garantit à peu près au roi l'admission à la chambre représentative des ennemis de la révolution, c'est-à-dire des amis du système de Sa Majesté. Par ordonnance du 5 juillet, les écoles de droit et de médecine sont soumises à un régime disciplinaire d'une excessive sévérité : la conséquence immédiate est d'éloigner de ces deux institutions une foule de jeunes gens recommandables, et d'appauvrir ainsi les deux sciences les plus utiles à la société.

Un complot, dont personne n'a jamais bien connu ni le but, ni les chefs dirigeans, ni les détails réels, est révélé le 19 août. Des officiers et sous-officiers de la ligne et de la garde en étaient, dit-on, les agens. On devait, débite-t-on vaguement, se rendre aux casernes, embaucher les soldats, marcher sur les Tuileries, s'emparer de Vincennes et proclamer un Bonaparte empereur. Ce qu'il y a d'authentique, c'est qu'on fait de nombreuses arrestations; la chambre des pairs, instruit, juge, condamne. Après la révolution de juillet, quelques contumaces de la conspiration de 1820 recueillirent grassement le fruit d'une condamnation capitale; bon nombre d'ambitieux s'écriant alors : « Ah! pourquoi ne suis-je pas condamné politique; cela dispense d'avoir des droits acquis, du zèle et du talent pour obtenir des emplois, et le gouvernement se montre éminemment moral en récompensant de la sorte.

Le 29 septembre, à cinq heures du matin, le canon des

Invalides annonce aux Parisiens la naissance du duc de Bordeaux, qu'une critique maligne surnommera *l'enfant du miracle*... Il serait mieux nommé l'enfant de la nécessité. L'accouchement de la duchesse de Berri est accompagné de circonstances singulières : au moment de l'évènement, attendu depuis plusieurs jours, il ne se trouve pas dans l'appartement de son altesse royale une simple petite veilleuse, qui ne manquerait pas, en pareil cas, dans la chambre d'une charbonnière... Et puis il y aura des témoins choisis, des témoins connus par la pureté de leur royalisme, qui déclareront avoir vu le cordon ombilical, et recevront en récompense le cordon bleu : M. le maréchal Suchet est du nombre... Le premier prince du sang protestera, dit-on, auprès des puissances étrangères, contre une légitimité si mystérieusement continuée... Du reste, la fécondité de madame la duchesse de Berri donnera lieu, à deux époques, à un double scepticisme : en 1820, les libéraux refuseront d'y croire; en 1833, l'incrédulité sur le même objet viendra des royalistes; mais, dans cette dernière circonstance, il y aura de leur part trop d'obstination.

Le 16 novembre, à l'occasion de la mort de l'ex-conventionnel Tallien, dont la vie, un moment opulente, se terminait dans la misère, le Moniteur dit : « S'il est permis de révéler « les secrets d'une auguste bienfaisance, on peut dire que, « sans le secours qu'elle lui accordait, Tallien serait mort « dans un dénûment absolu. » Cette *bienfaisance* de Louis XVIII, qu'une vérité sans réticence pourrait qualifier autrement, conserve aussi une pension de dix-huit cents francs à la sœur de Robespierre, et une de mille francs au terroriste Panis... Cette générosité est éloquente. Dans ce même temps, la nation doit s'imposer une souscription pour l'acquisition du domaine de Chambord, destiné à servir d'apanage à son altesse royale le duc de Bordeaux, dont nous avons rapporté la naissance, si naturellement posthume. Ce sacrifice est, comme on le pense bien, tout-à-fait facultatif; toutefois on prend certaines notes sur les fonctionnaires publics qui ne souscrivent pas; leur gestion ne tarde guère

d'être trouvée fautive, et leur remplacement suit de près l'impolitique économie qu'ils ont faite.

L'année 1820, qui n'a produit qu'un héritier du trône peu authentique, une académie de médecine peu utile, des conspirations peu probables, se termine par la clôture d'un congrès de souverains tenu à Troppau, et dans lequel les chaînes des peuples ont été resserrées. L'an 1821, qui s'ouvre, verra continuer le système de retour aux vieilles institutions, que l'on proclame ouvertement, depuis la disparition du ministère Decazes. Afin de faciliter cette bienheureuse marche retrograde de l'esprit humain, le roi, par ordonnance du 22 février, établit, à la Bibliothèque Royale, une école des chartes, destinée sans doute à rechercher, dans la nuit des siècles écoulés, tous les élémens de monarchisme absolu qu'on y pourra retrouver. D'un autre côté, l'ordonnance du 27 février assigne une organisation nouvelle à l'instruction publique, de laquelle il résulte que l'éducation de la jeunesse tombera, d'une manière plus ou moins directe, dans les mains du clergé, et sous le vaste éteignoir qu'il tient suspendu sur tout germe d'esprit libéral. Pour démontrer la nécessité d'une semblable compression de la pensée, les conjurations vont leur train : au milieu du mois de mars 1821, deux complots contre la sûreté de l'Etat ont été révélés à deux mois l'un de l'autre : le premier, dans lequel il s'agissait purement et simplement de faire sauter le château des Tuileries, a échoué, le 27 janvier, sous la main d'un nommé *Neveu*, qui s'est coupé la gorge dans un couloir de la Préfecture de Police; le second, imputé aux sieurs Goyet et Sauquaire-Souligné, journalistes, tourne à la honte du ministère public. Cette occasion procure à MM. La Fayette et Benjamin-Constant, appelés comme témoins, l'occasion de couvrir d'opprobre une police immorale, qui ne sait pas même soutenir les prétendues conspirations qu'elle a supposées... Les accusés sont acquittés; mais ils ont [illegible] prison préalable de dix mois.... Au milieu de ces [illegible] stilités monarchiques, un grand évènement se [illegible] hronologie de cette année : Napoléon Bona-

parte, âgé cinquante-un ans huit mois et vingt jours, meurt à l'île de Sainte-Hélène, sur le rocher insalubre de Longwood. Cette vie illustre s'éteint, cette grande étoile tombe le 5 mai à six heures du soir... Le cabinet anglais, qui fournit un bourreau à la vengeance des souverains de l'Europe, a souri dans sa férocité. L'agonie du héros se prolongeait depuis soixante-sept mois; dans tout cet espace de temps, l'existence de Napoléon avait été un long martyre, malgré les soins assidus de MM. Bertrand, Montholon, Gourgaud et de Las Cazes, dont le dévouement supérieur à la mauvaise fortune de l'empereur captif, s'était environné de ses chaînes, pour lui en rendre le poids plus léger. Assez d'autres ont retracé les derniers instans de Napoléon : nous en tairons les détails, si affligeans pour une nation sur laquelle il répandit des flots de gloire; si honteux pour un gouvernement qui ne sut pas même être juste envers une grandeur évanouie, dont le fantôme colossal l'effrayait encore. Ecoutez le dernier jugement politique de cet homme prodigieux, car il sut aussi se faire prophète. « La contre-révolution, « même en la laissant aller, doit inévitablement se noyer dans « la révolution. Il suffit à présent de l'atmosphère des jeunes « idées pour étouffer les vieux féodalistes et tout ce qui s'y « rattache; car rien ne saurait détruire désormais les grands « principes de notre révolution. Ces grandes et belles vérités « doivent demeurer à jamais, tant nous les avons enlacées de « lustre, de monumens, de prodiges... Nous en avons lavé « les premières souillures dans un océan de gloire; elles sont « immortelles. Sorties de la tribune française, cimentées du « sang des batailles, décorées des lauriers de la victoire, sa- « luées des acclamations des peuples, sanctionnées par les « traités, par les alliances des souverains; devenues fami- « lières à l'oreille des rois, elles ne sauraient plus retrograder. « Elles vivent dans la Grande-Bretagne, elles éclairent l'A- « mérique, elles sont nationalisées en France : voilà le tré- « pied d'où jaillira la lumière du monde... Elles le régiront... « Elles seront la foi, la religion de tous les peuples; et cette

« ère se rattachera, quoi qu'on en ait voulu dire, à ma per-
« sonne, parce qu'après tout j'ai fait briller le flambeau, con-
« sacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève
« de me rendre le Messie... Les mœurs publiques sont en
« hausse, et l'on peut prédire qu'elles s'amélioreront gra-
« duellement par tout le globe. La raison humaine, son dé-
« veloppement, celui de nos facultés, voilà toute la clé so-
« ciale, tout le secret du législateur. Il n'y a que ceux qui
« veulent tromper les peuples et les gouverner à leur profit
« qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance... Il fau-
« dra tôt ou tard que la *régénération* moderne s'accomplisse;
« c'est en vain que les vieilles aristocraties multiplieraient
« leurs efforts pour s'y opposer. C'est le rocher de Sisyphe
« qu'elles tiennent élevé sur leurs têtes, et qui finira par les
« écraser... LE VIEUX SYSTÈME EST A BOUT. »

Que d'utiles avis les Bourbons de la branche aînée puiseraient dans ces prévisions infaillibles, s'ils savaient les entendre; si, n'ayant rien appris, ils avaient au moins voulu considérer que l'éducation des peuples s'est complétée. Mais non; ils ferment perpétuellement les yeux aux lumières nouvelles; ces princes, prédestinés à de renaissantes infortunes, se bornent à amonceler une digue de vieux abus, de vieilles prétentions, pour arrêter le torrent fougueux des jeunes idées... Un Louis XVIII, auquel on prête pourtant quelque judiciaire, oppose follement au dix-neuvième siècle, à ce siècle si riche des travaux philosophiques de son prédécesseur, si fort de sa propre expérience, il lui oppose follement, disons-nous, de grands et de petits séminaires, des ignorantins, des missionnaires, des congréganistes, saltimbanques dont les pasquinades sont devenues trop misérables même pour faire rire les Français, lorsqu'on prétend donner de telles parades comme sérieusement inhérentes au bonheur d'une nation... Non, Louis XVIII ne fut point un homme de génie, mais un despote entêté, qui crut pouvoir plier un siècle à ses vues incorrigibles, parce que, subsidiairement, son Villèle lui faisait de la prospérité publique à coups de bourse; son Cor-

bières, de la soumission avec les ciseaux de ses censeurs, et du calme intérieur avec les jugemens iniques que dicta un Peyronnet, ou les coups de plat de sabre correctionnels que faisait administrer un Delaveau. Passant rapidement sur les conspirations de Béfort et du général Berton, où d'infâmes agens provocateurs livrent encore des têtes au terrorisme royal, nous arrivons à la plus grande démonstration du règne de Louis XVIII, c'est-à-dire la guerre d'Espagne, qui doit, à toute force, faire un héros de l'inepte duc d'Angoulême. Le motif de cette guerre, permise au roi de France par la sainte alliance, est de rétablir tout d'un coup l'absolutisme dans la Péninsule révolutionnée, et de préluder ainsi à nos portes au coup de grace que l'on se dispose à porter aux libertés françaises. Ce grand projet a été précédé par une nouvelle émission d'entraves aux trois bases fondamentales de ces libertés : la presse, le régime électoral, le droit des gens. Les Français n'ont pas oublié les désastres que nos armées impériales, malgré l'expérience de leurs chefs et leur bravoure éclatante, ont éprouvés au-delà des Pyrénées de 1808 à 1814. L'expédition projetée, indépendamment même de l'arrière-pensée contre-révolutionnaire qu'on y attache, préoccupe tristement la nation.... On cherche d'abord à l'en distraire par la fable niaise d'une haie de baïonnettes opposée aux miasmes de la fièvre jaune; puis on offre une diversion plus réelle à l'opinion publique, en puisant dans l'arsenal, déja tant de fois fouillé, des conjurations armées ou écrites... Alors naît la brillante idée des procès de *tendance*, due au fécond Peyronnet, dont le monarchisme inventera bientôt d'autres ressorts d'oppression. Une foule d'hommes de lettres recommandables sont enlacés, presque simultanément, dans ce filet nouvellement tissu... Béranger, le poète de la patrie; Jouy, moraliste distingué; Jay, connu par d'estimables compositions historiques; Cauchois Lemaire, publiciste patriote et nerveux; Magallon, jeune légiste déja célèbre par ses écrits indépendans, sont traînés tour à tour devant des tribunaux vendus au pouvoir... Le dernier de ces écrivains, et plus tard un littérateur non

yins courageux, Fontan, sont accouplés, dans les prisons, avec des criminels infestés de maladies contagieuses... Telles sont les destinées que *Louis-le Desiré* réservait à ce bon peuple dont il était venu *consolider la liberté*, et combler des trésors de la paix et de l'abondance. Tandis que ces rigueurs s'exercent à Paris, la tête du maréchal-des-logis Sirejean tombe à Tours; celle du capitaine Vallé à Marseille... Ce sont encore des conspirateurs. Cependant, ni les procès de tendance, ni les exécutions, ni même des troubles graves qui éclatent à Lyon en mai 1822, ne détournent l'attention d'une nation inquiète de la guerre d'Espagne; guerre que l'opposition tribunitienne et le ministre Tallyerand lui-même déclarent impolitique, ruineuse et sans utilité. Personne n'ignore que Louis XVIII songe à frapper, au-delà des Pyrénées, la révolution française. Des troubles récens ont éclaté à Toulon, à Nantes, à Béfort, à Saumur, à La Rochelle, non parce qu'on veut, ainsi que le disent les réquisitoires banaux, *attenter à la sûreté de l'Etat, et changer le gouvernement*, mais parce que de justes craintes, de légitimes mécontentemens sont excités. Or, ces sentimens ont des organes dans l'assemblée représentative : Foy, La Fayette, Benjamin-Constant, Lafitte, Voyer-d'Argenson, portent le flambleau d'une franche discussion dans cet antre ténébreux d'intrigues contre-révolutionnaires.... Comment arrêter ces jets de pensée patriotique? Bellart le tentera, en tâchant d'incriminer les intentions de ces chefs de l'opposition libérale...

C'est dans une circonstance où la tyrannie se signale par ces rigueurs arbitraires, que l'on réédifie son image personnifiée : la statue équestre de Louis XIV est inaugurée sur la place des Victoires le 25 août 1822. Le moment est mal choisi pour cette restauration : elle est accueillie avec une extrême froideur par les Parisiens.

Enfin le belliqueux Louis XVIII a obtenu, au congrès de Vérone, par l'organe de M. de Châteaubriand, la liberté de se ruer sur les constitutionnels espagnols... Ainsi se trouve con-

sacré ce fameux *droit d'intervention*, qui ne permet ni aux peuples, ni aux rois, d'être les maîtres chez eux, et livre leurs destinées à des étrangers, qui en jugeront selon leurs intérêts. Cent mille Français, commandés par le duc d'Angoulême, se disposent à franchir les Pyrénées.

Dans ce temps il se passe à la chambre des députés une scène d'un genre encore neuf dans les annales de l'arbitraire. M. Manuel, député de la Vendée, orateur rempli d'une soudaineté nerveuse, d'une chaleur d'improvisation contre laquelle la majorité servile ne lutte qu'avec désavantage, M. Manuel n'a été admis à la chambre qu'après une foule de difficultés tendantes à faire annuler son élection. Or, dans un discours de ce mandataire patriote, les absolutistes, interprétant une phrase inachevée, déclarent que la majesté royale est insultée; et, sur la proposition de M. Hyde de Neuville, la droite et le centre droit font décider l'expulsion de Manuel du corps représentatif, pour le reste de la présente session... Le côté et le centre gauches se sont abstenus de voter : ce fait seul devrait infirmer la décision; mais l'irascible majorité, qui tient à éloigner de la tribune nationale un adversaire aussi redoutable que Manuel, déclare que, s'il ne s'abstient pas de paraître à la chambre, il sera enlevé par la force armée. L'honorable tribun, peu intimidé par cette menace, vient le 4 mars prendre sa place accoutumée. Alors des vociférations, des hurlemens s'élèvent de la droite... Le président appelle un poste de garde nationale pour exécuter l'indigne arrêté de la veille. Le détachement qui paraît est commandé par le sergent Mercier, passementier, rue Aux Fers. Cet honnête citoyen, mieux pénétré de ses devoirs que ceux qui l'appellent des leurs, refuse de porter la main sur un député, qu'il considère comme inviolable. Survient le colonel de gendarmerie Foucault, avec ses soldats de police : EMPOIGNEZ-MOI M. MANUEL, s'écrie-t-il en style de patrouille grise, et le mandataire du peuple est entraîné hors de l'enceinte... soixante-un députés de l'opposition le suivent... Le triomphe des légitimistes est donc plus complet encore qu'ils n'avaient

osé l'espérer. Mais non, une protestation signée par cette minorité de la chambre, couvrira d'infamie les auteurs d'une violation sans exemple. Le 19 du même mois, on lit dans le Moniteur, qui a dénaturé les évènemens du 4, une ordonnance portant : « Le sieur Mercier, sergent dans la quatrième légion de la garde nationale de Paris, sera rayé « immédiatement des contrôles de ladite garde....» Louis XVIII, en se montrant jaloux, sans doute, de partager l'infamie de la chambre, vient d'expédier un brevet d'illustration au citoyen qu'il croit dégrader.

Cependant le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée dite des Pyrénées, parti de Paris le 15 mars, arrive à Bayonne le 30; et le 7 avril, après avoir fait célébrer la messe sur toute la ligne de ses troupes, réunies sur la Bidassoa, fait commencer le passage de cette rivière. La guerre d'Espagne, inique dans son motif, sera féconde en immortalités de toute nature : on y verra surtout ressortir les infidélités d'une administration militaire avide autant qu'inepte, et dont les membres n'en seront pas moins chamarrés de croix au retour de cette glorieuse campagne. Plus tard la liquidation du fournisseur général Ouvrard révèlera de nouvelles turpitudes; elles demeureront impunies; mais du moins, l'opinion publique les flétrira du mépris qu'elles méritent. En définitive, le peuple français paiera quatre cent millions de francs l'essai que Louis-le-Desiré a envoyé faire contre les dernières libertés de la France. En novembre, les opérations de la Péninsule sont terminées : le duc d'Angoulême, ainsi qu'Achille, a vaincu en courant. Une ordonnance royale prescrit de terminer l'arc triomphal de l'Etoile, pour perpétuer la gloire du prince magnanime qui vient de replacer le roi d'Espagne sur le trône de ses pères. Le vainqueur des constitutionnels espagnols, fait son entrée à Paris le 2 décembre; il traverse l'arc de l'Etoile, figuré en toile peinte à la détrempe. La garde nationale, les troupes de la garnison, les autorités diverses se portent au-devant de son altesse jusqu'à l'extrémité des Champ-Élysées. Monseigneur reçoit avec modestie les fé-

licitations qu'on lui adresse; on dirait que le généralissime est honteux de sa gloire : cette honte serait équitable.

Le 24 du même mois de décembre, Louis XVIII commence à exploiter l'absolutisme, dont les armes françaises viennent de consacrer le principe en Espagne : la chambre des députés est dissoute, on attend du système électoral, combiné dans l'intérêt exclusif de la couronne, une représentation docile, franchement ennemie des prérogatives de la nation, et disposée enfin à laisser rouler librement le char de la contre-révolution. Mais le monarque régnant n'est point destiné à lui voir atteindre le terme de sa course, cet ancien régime si fervemment invoqué par les absolutistes et les apostoliques. Depuis quelques mois, la santé du roi baisse sensiblement : ce n'est qu'avec une peine extrême que les médecins ont pu arrêter, jusqu'à cette époque, l'invasion ascendante de l'humeur qui dévore les jambes de Sa Majesté. Le moral même du prince est aigri en voyant résumer son règne *glorieux* par la triste infirmité qui l'oblige à se faire voiturer dans ses appartemens, sur un fauteuil roulant, et hisser en voiture par des moyens mécaniques. Malgré l'affaiblissement rapide de la santé du roi, il est probable que ce prince médite des mesures violemment arbitraires, puisque, le 15 août, neuf jours après la clôture de la session législative, ce monarque rétablit, par une ordonnance, l'ignoble exercice de la censure. Le 26 du même mois, le roi achève d'abandonner l'instruction publique au pouvoir ecclasiastique, en la réunissant aux attributions d'un nouveau *ministre des affaires ecclésiastiques*, et en donnant au titulaire de ce département (le comte de Freyssinous) le titre de grand-maître de l'Université. Par ordonnance du même jour, Louis XVIII rétablit, comme corporation politique, le conseil-d'état, qui tout à la fois autorité judiciaire et administrative, sans être assujetti à aucun contrôle, doit nécessairement exercer une action contraire à la charte, car elle n'a point prévu l'existence de cette institution.

La marche du système contre-révolutionnaire en était à ce point, lorsque le mal de Sa Majesté commença à faire craindre

pour ses jours ; Louis s'accoutumait depuis long-temps à l'idée de sa fin prochaine : aussi, lorsqu'il lisait dans les journaux, qu'il recevait tous, quelques plaintes des amis de la liberté, il disait avec un accent criard : « Ils se plaignent, les « libéraux, ils en verront bien d'autres quand ils seront sous « le surplis de mon frère! » Enfin l'auteur de la charte cessa de vivre le 16 septembre 1824, à quatre heures du matin, après vingt-neuf ans de règne sur le papier, mais seulement dix ans de règne effectif.

Ce prince a suffisamment dessiné son caractère politique par les actes de son gouvernement que nous avons rapportés : l'homme privé est moins connu. Louis XVIII était doué d'un esprit brillant, mais peu solide ; d'une instruction qui paraissait vaste, parce qu'elle était habilement produite : il y avait surtout dans sa conversation un étalage affecté d'érudition latine ; Horace était son auteur favori ; il le citait à tout propos... Louis XVIII, quoique dépourvu de cette fermeté qui naît d'une heureuse combinaison du courage moral et du courage physique, montrait en toute chose une volonté opiniâtre. Du reste, jamais monarque ne fut plus personnel ; tout dans le gouvernement devait se rapporter à sa personne : il avait trop d'esprit pour dire l'Etat, c'est moi ; mais il le pensait et agissait en conséquence. Dans la vie privée, ce penchant prenait le caractère hideux de l'égoïsme et de l'insensibilité. Louis répétait souvent qu'il avait dormi huit heures le jour où il apprit le supplice de son frère ; ajoutant qu'aucune circonstance, aucun évènement n'avait pu ni troubler son sommeil, ni diminuer son appétit. On a prêté de tendres faiblesses à ce prince, dans un âge et dans une situation maladive, où l'amour conserve peu d'empire sur les hommes : il est plus naturel de penser que sa munificence, si libéralement exercée envers mesdames de Serres, Prinsteau et Ducayla, tint à une pure galanterie d'esprit et de procédés... Nous ne pouvons nous décider à flétrir la réputation de ces dames de l'idée que d'intimes complaisances de leur part, envers un prince affligé d'une gangrène dévorante,

aient pu mériter les magnifiques cadeaux qu'il leur fit *.

Le 23 septembre, après avoir été exposés plusieurs jours dans une chapelle ardente aux Tuileries, les restes de Louis XVIII sont transportés à Saint-Denis au milieu d'un cortége pompeux, ou le chergé seul ne paraît point.... Quel est donc le motif de ce délaissement étrange des ministres de la religion?.... L'observateur ne le cherche pas long-temps : le feu roi accorda au pouvoir ecclésiastique une grande prépondérance; mais s'il favorisa les jésuites comme prêtres, il les surveilla et trompa leurs espérances comme sectaires, comme dominateurs de la puissance suprême.... Or les jésuites sont tout-puissans aujourd'hui; ils se vengent.

Cependant Charles X donne, à Saint-Cloud, sa première audience royale aux grands corps de l'Etat, et leur dit, entre autres belles choses, que feu son frère savait le latin et qu'il ne le sait pas. Sa majesté parle beaucoup de son cœur, et de tout ce qu'il lui inspire de bienveillant en faveur de la nation française. Le 27 septembre, Charles fait son entrée à Paris, à cheval; il se rend d'abord à Notre-Dame, puis au château des Tuileries: il s'y établit dans les appartemens royaux.

Les Parisiens ont vu mourir Louis XVIII sans regrets; ils accueillent son successeur sans la moindre démonstration de joie. Il règne même dans le peuple une prévention défavorable au nouveau souverain. On connaît son inflexible penchant vers les institutions de l'ancien régime; on sait qu'il accéda pleinement aux menées ténébreuses du pavillon Marsan... Il n'est donc que trop naturel de penser que Charles X courra à la réalisation de ses espérances, au rétablissement de la monarchie purement et simplement absolue... absolue, entendons-nous toutefois; car il est avéré que le monarque, récemment intronisé, a juré de rétablir l'ordre de Loyola, et partout où les jésuites existent, ils règnent. Il paraît donc évident que le joug ultramontain va peser sur la France, sur le monarque même, en laissant à sa couronne le vain éclat dont il

* Voyez pour des détails sur le favoritisme de madame Ducayla, l'article SAINT-OUEN, dans notre HISTOIRE DES ENVIRONS DE PARIS.

peut se contenter. D'après cette juste appréciation des précédens de Charles X, la partie sensée du peuple ne se laisse pas séduire par l'abolition de la censure, que prononce l'ordonnance du 29 septembre ; la confiance publique n'est pas même conquise, à la séance d'ouverture des chambres, par cette promesse du roi : « Prosterné au même autel où Clovis « reçut l'onction sainte, et en présence de celui qui juge les « peuples et les rois, je renouvellerai le serment de mainte- « nir et de faire observer les lois de l'Etat et les institutions « octroyées par le roi mon frère. » Dans ces paroles, on trouve déja une subtilité jésuitique : le mot *charte* est esquivé et remplacé par l'expression vague d'*institutions ;* le même subterfuge s'est rencontré dans l'oraison funèbre de Louis XVIII, prononcée par M. de Freyssinous.... Mais le discours du trône fait naître une inquiétude plus réelle : on comprend trop ce que Charles X entend par « les moyens de fermer les « dernières plaies de la révolution. » On frémit en lui entendant dire : « Le moment est venu d'exécuter les sages desseins « que le feu roi avait conçus. La situation de nos finances « permettra d'accomplir *ce grand acte de justice* et de *poli- « tique*, sans augmenter les impôts, sans nuire au crédit, sans « retrancher aucune partie des fonds destinés aux divers ser- « vices publics...» C'est un immense banquet de millions qu'il faut servir à l'émigration : ce sont les coups portés pendant vingt-cinq ans à la patrie *qu'il est juste et politique* de récompenser.

Le règne de Charles X, c'est la succession des attentats du parti congréganiste contre tous les droits, contre toutes les gloires de la nation : nous n'avons donc que cela à décrire en parcourant cette période de cinq ans. Dans l'énumération pressée des crimes d'une faction ambitieuse, agissant au nom d'un monarque stupide, nous verrons clairement une dynastie courir à sa ruine ; chacun des évènemens sera prophétique, et le prince seul « frappé de cet esprit de vertige et d'erreur, « de la chute des rois, funeste avant-coureur», méconnaîtra son propre danger, et sourira au bord du gouffre entr'ouvert sous

ses pas. Mais il est temps de soulever le voile qui, durant le règne précédent, couvrit sans le cacher ce conçiliabule occulte, cette Çamarilla qui n'eut jusqu'à ce jour qu'un crédit limité par le pouvoir jaloux et exclusif de Louis XVIII, mais dont l'autorité sera désormais sans bornes. L'irascible duchesse d'Angoulême en est l'ame; son époux l'agent passif, le drapeau. Autour d'eux se groupent le jésuite Tharin, qui, dans l'éducation du jeune duc de Bordeaux, forme un esclave de sa compagnie, et ménage à la France un mannequin couronné; le cardinal de Latil, fondé de pouvoirs du pape, chargé par ce pontife de soumettre la France au saint-siège; le cardinal-prince de Çroï-Solre, autre ultramontain ardent, qui, dans ses prétentions de grand aumônier, opposées à celles de l'archevêque de Paris, donna récemment, non loin du lit ou s'éteignait Louis XVIII, le spectacle scandaleux d'une dispute ecclésiastique pour la confession d'un prince comédien de piété, athée par conviction, et qui repoussait les deux concurrens. Pour trompette, la Camarilla s'est associé Freyssinous, évêque *in partibus* d'Hermopolis, qui proclame ses doctrines en chaire, comme l'empyrique proclame, sur les trétaux, l'efficacité de son baume; puis Lamenais, écrivain habile, dont la morale, formée d'élémens disparates empruntés à la philosophie et aux principes de la Sorbonne, caresse l'oreille du siècle à la manière des syrènes, pour l'entraîner et le jeter, désarmé de raison et de patriotisme, sous le vaste éteignoir de la congrégation. En première réserve, viennent Montrouge et Saint-Acheul; double sanctuaire où le jésuitisme se propage et se perpétue. Paraît ensuite une troupe de chapelains, d'aumôniers, de missionnaires, éclaireurs alertes, qui voltigent sans cesse d'un lieu à un autre; liant les opérations du château à la gestion des évêques, et colportant les instructions du comité central dans les séminaires, dans les missions voyageuses et jusque dans les prétendus couvens, où quelques coquettes surannées croient expier les déréglemens de leur jeunesse.

Tel est le gouvernement réel de la France : roi, ministres,

partie servile de la chambre haute, portion vendue de la représentation nationale, tout va recevoir l'influence de ce parti, écho de Rome et de la sainte-alliance : qu'il réussisse, et les Tuileries ne sont plus qu'une annexe du Vatican... Vaine déclamation! vont s'écrier les partisans *de l'autel et du trône*, *les admirateurs du bon vieux temps*, dont Charles X promettait l'heureux retour; voyons donc les faits. Le premier acte de ce gouvernement le peint d'un seul trait : il lui tarde de flétrir le corps représentatif, et de le flétrir avec l'appareil le plus imposant de la législation : le garde-des-sceaux, Peyronnet, présente à la chambre la loi du *sacrilège*, fragment de barbarie du moyen-âge, devant lequel eût reculé le quinzième siècle.... Et les mendataires d'une nation florissant au dix-neuvième siècle, osent consacrer le carcan, la peine de mort, la punition des parricides pour l'insulte faite, non à des hommes, mais aux objets inanimés servant à des rites, à des représentations théâtrales, dont l'indication ne se trouve nulle part dans la charte sublime des chrétiens, dans l'Evangile. A cette occasion, une majorité de trois cents députés se range sous les bannières de Villèle : Spartiates de la servilité, qui, secondés par des pairs non moins serviles, livrent la dignité représentative au ministère.... L'adoption de la loi du sacrilège forme le plus honteux contraste avec la conduite même du roi catholique, qui, ressaisi de son sceptre absolu, n'osa pas rétablir d'abord l'inquisition..

La loi du sacrilège a été votée le 20 avril par la chambre des députés, et, dès le 27, Villèle apporte à cette chambre, déja vouée à la plus honteuse infamie, un projet par lequel la couronne demande un milliard pour les émigrés ou leurs ayans cause... Ce salaire de la trahison, ce prix des coups portés à la patrie et du sang de ses enfans, versé par un fer sacrilège, eh bien! il est voté, dans une seule séance, par une sorte d'acclamation qui fait fuir épouvantée la vertueuse opposition, dont les efforts viennent de se briser contre un roc d'impudeur et d'immoralité... Pauvres Français! vous venez de payer quatre cents millions pour rétablir le despotisme en Espagne; payez

donc maintenant un million pour récompenser les meurtriers de vos pères!... La convention nationale aussi vota un milliard en faveur des braves qui opposèrent une digue d'héroïque dévoûment à l'invasion étrangère; mais ce sacrifice, motivé sur des droits sacrés, ne se consomma point : le soldat républicain trouva tout simple qu'on ne lui payât point la défense du pays... les émigrés sont médiocrement satisfaits de la somme énorme qu'on leur donna pour l'avoir attaqué. Nous aurons peine maintenant à suivre les progrès rapides de la contre-révolution : au splendide banquet de millions servis à l'émigration, succède la loi sur la dette publique et l'amortissement; loi tout à la fois frauduleuse et immorale : frauduleuse, parce qu'elle atteint la prospérité nationale et le crédit public en réduisant l'intérêt *à trois pour cent;* immorale, parce qu'elle tend à diminuer le nombre des électeurs, et à concentrer de plus en plus le droit électoral dans l'aristocratie... L'indignation publique sera tenue en haleine durant toute la durée de ce funeste règne : elle est encore stupéfiée de la loi du trois pour cent, lorsqu'on lui offre pour aliment une loi accordant des pensions aux sous-officiers et soldats qui, en 1792, faisaient partie des gardes suisses : voilà donc le peuple français traîné au tribunal impie de la restauration, pour être puni de tous les actes de liberté et d'indépendance dont il fut coupable. Un peu plus tard une souscription est ouverte pour l'érection d'une statue au général Pichegru, à cet homme qui se vendit aux Bourbons, qui leur eût livré la patrie sans le coup d'Etat du 18 fructidor, et dont la trahison eût peut-être fait alors égorger une moitié de la France par l'autre moitié. Cependant Charles X, sacré à Reims le 29 mai, Chales X, oint de cette sainte ampoule miraculeusement produite sous Clovis, miraculeusement retrouvée en 1825, après avoir été répandue en 1793; Charles X, disons-nous, *a juré de rendre bonne justice à tous ses sujets, et de gouverner conformément aux lois du royaume* ET A LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE... Ainsi, le 29 mai, fut écrite au ciel la date d'un parjure.

L'absolutisme ultramontain, s'il était moins aveugle, recevrait un utile avis de deux grands spectacles qui viennent de lui être offerts : le monde retentit encore de l'accueil triomphal fait aux Etats-Unis à l'illustre Lafayette, à cette sublime popularité qui baptisa la liberté des deux mondes ; tandis que Paris même offre le touchant aspect d'une population tout entière en deuil, suivant le corbillard qui porte Foy dans le monde des souvenirs, monde qui, pour lui, n'aura pas de bornes.... Là, point de députations symétriquement rangées, point de cortège en armes et précédé de musiques retentissantes... mais cent cinquante mille citoyens, tête nue, sous les torrens d'une pluie d'orage, suivant le char funéraire du grand homme ; ce char d'immortalité qu'ornent assez l'épée et la couronne civique désignant la double illustration de Foy. Mais ces imposantes démonstrations du respect populaire pour des hommes voués aux intérêts nationaux, glissent sans être appréciés sur l'attention du roi et de ses ministres. Bien plus, l'hommage rendu à deux bienfaiteurs de l'état social, à deux renommées du bien public, loin de paraître légitime aux hommes du pouvoir, leur semble l'expression audacieuse d'un parti. Ce sera aussi un acte séditieux que l'adoption des enfans de l'immortel orateur par la reconnaissance nationale. Dès ce moment s'est dessiné tout entier le système gouvernemental de Charles X : demander des souscriptions aux Français pour la statue d'un Pichegru, et incriminer les honneurs rendus à la mémoire de Foy ! toute la pensée de ce prince se résume dans ces deux circonstances. Mais poursuivons l'énumération des actes de la conspiration permanente qui doit constituer le règne, sinon le plus dur, du moins le plus déplorable, le plus infâme qui ait pesé sur la France. Une grande iniquité manque à ce règne de boue : c'est l'inégalité des successions ; elle ne se fera pas attendre. Peyronnet, au sein d'un siècle qui l'inonde de lumière, ose, sous un titre spécieux, présenter un projet de loi consacrant l'immoral droit d'aînesse ; et la chambre dégradée que les élections frauduleuses ont donnée au pays, vote ce prétendu

droit contraire aux intimations de la nature et de la raison. Il vote aussi, le troupeau d'esclaves représentatifs, une loi qui achèverait d'éteindre l'accent de la presse, et que l'impudent Peyronnet, par une hyperbole amèrement dérisoire, ose appeler une *loi de justice et d'amour*... Mais une conscience nationale s'est élevée du centre même de l'aristocratie : les pairs ont senti qu'il ne pouvait rester rien de noble chez un peuple avili; ils craignent que la honte ne les atteigne dans leur enceinte fleurdelisée...

Dans ces temps où la congrégation essayait de couvrir notre France de son vaste éteignoir, la liberté déployait ses ailes sur la patrie de Thémistocle et sur celle de Camoens : contraste affreux pour nous, les fils aînés de cette même liberté; nous qui l'avions léguée, toute couronnée de lauriers, aux peuples de l'Europe... Les Grecs et les Portugais espèrent l'indépendance; et nous, Français, qui fîmes Napoléon immortel, nous laissons envelopper notre destinée avec la soutane d'Ignace : Vainement Montlosier a-t-il mis à nu le jésuitisme et promené le scalpel d'une saine logique sur ce corps impur.\... Des croix d'une dimension colossale signalent, dans tous les départemens, le passage des missions congréganistes : ce signe semble menacer d'une vengeance, plutôt que rappeler le sacrifice héroïque d'une vie rémunératrice... Malheur au fonctionnaire qui refusa de participer à sa plantation, ou aux parades hypocrites qui la suivirent : général, préfet, président, officier, fonctionnaire quelconque, dut s'attendre à perdre son emploi, si les yeux baissés, le cierge à la main, et docile aux intimations, souvent brusques et insolentes d'un missionnaire, il n'a pas marché processionnellement avec les prêtres, prestolets, séminaristes et autres ecclésiastiques, frottés de jésuitisme, qui pullulent de toutes parts ! Malheur à ces titulaires s'ils ne favorisent, dans leur ressort, le débit des marchandises, prétendues sacrées, que ces mendians ambulans colportent à leur suite : car c'est un commerce fort productif que la vente, à l'exclusion de tout débat sur le prix, des cantiques, scapulaires, chapelets, reliques, effigies miraculeuses, que le comité con-

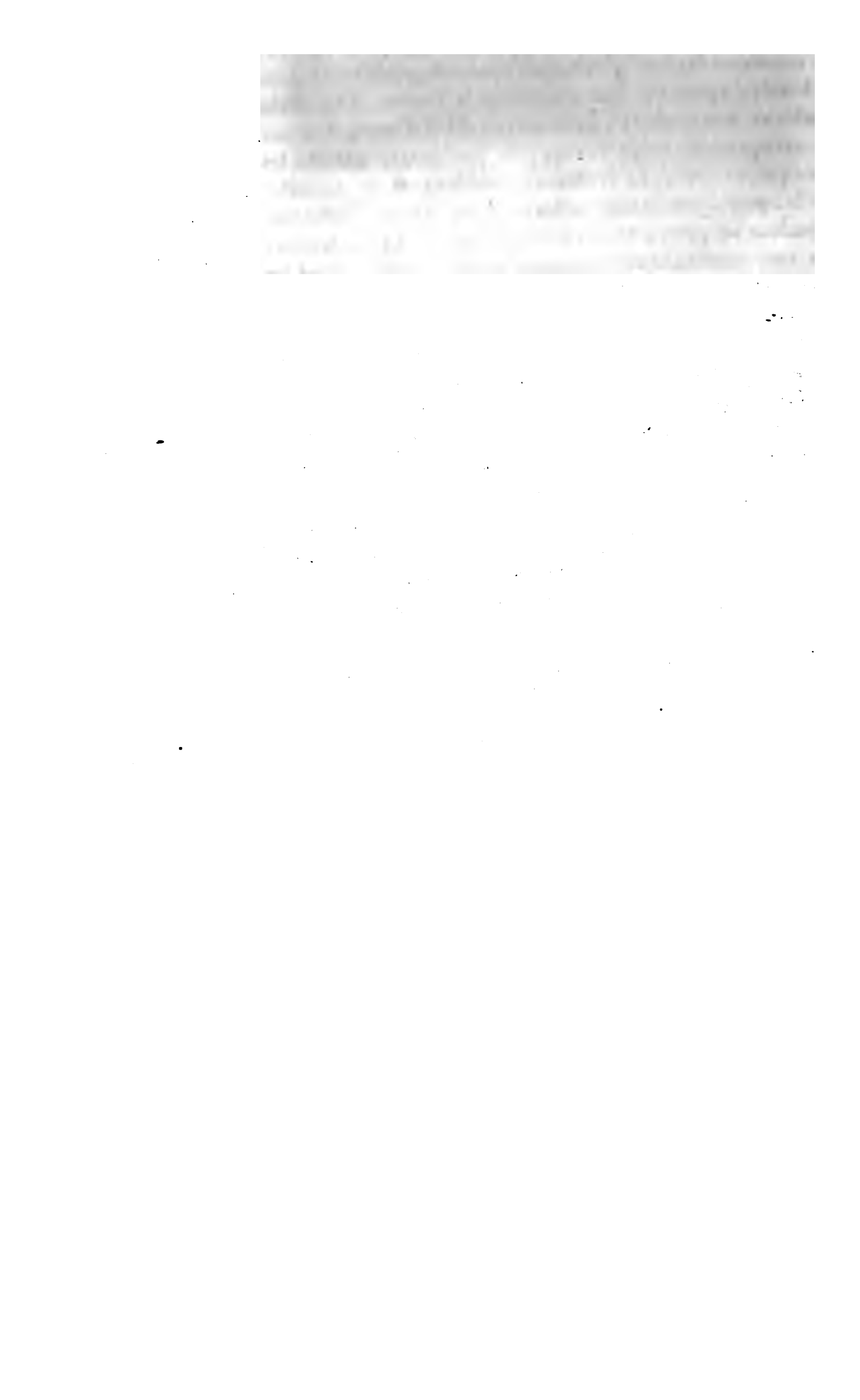
gréganiste expédie, par ballots, à ses commettans voyageurs! Du moment qu'une mission arrive dans une ville, l'exercice de l'autorité légale y cesse; la paix des familles est troublée; le clergé gallican, seul vénérable, seul doué de l'esprit patriarcal, est entravé dans son ministère, sinon persécuté et proscrit. Les missionnaires portent avec eux une rivalité hostile, une superstition cruelle, et le germe de tous les genres de trouble... C'est la terreur exercée sur la terre, au nom du ciel.

Paris même a dû subir ces processions officielles pendant la durée du jubilé, et ses fonctionnaires de tous les étages s'y associer; cela avec une circonstance qui ajoutait l'humiliation au ridicule de cette solennité digne du douzième siècle. Louis XVIII, au commencement de son règne, avait ordonné qu'il fût érigé, sur la place Louis XV, un monument *expiatoire* en l'honneur du roi martyr; mais, bientôt frappé du mauvais effet que cette érection allait produire sur le peuple, il s'était secrètement opposé à ce qu'on la commençât. Charles X, incapable de calculer la portée d'une disposition, décida, par une nouvelle ordonnance, que les travaux seraient commencés immédiatement : monarque stupide dans sa malveillance, qui ne voyait pas que cette mesure faisait ressortir sa haine pour les Français, non son respect pour la mémoire d'un frère que, le premier parmi les princes, il avait lâchement abandonné en 1790. Combinant une solennité insolemment authentique avec l'une des dernières processions du jubilé, le roi décida que toutes les autorités y assisteraient. Ainsi l'on vit Charles X, la famille royale, les grands officiers de la couronne, les pairs, les députés, les cours de justice, suivre humblement une foule innombrable de prêtres congréganistes, de Notre-Dame à la place Louis XV, où la première pierre du monument expiatoire fut bénite et posée. Paris dévora son ressentiment; mais il garda le souvenir de ce nouvel outrage.

En 1827, plusieurs causes contribuèrent à faire sortir enfin l'esprit public de la stupeur où les attentats multipliés du pouv[illegible] l'avaient plongé. Il s'était réveillé à la voix des enfans de [illegible]e Grèce, expirant pour la liberté, sous les décom-



Intérieur de la Bourse.



bres enflammés de Missolonghi. Les Français, honteux d'être esclaves d'un roi-jésuite, eux naguère si grands, secouaient violemment leurs chaînes; ils se réjouissaient publiquement des discussions vraiment nationales de la chambre des pairs toutes les fois qu'un projet liberticide y paraissait; et la nationalité, vivement excitée, se débattait avec indignation au milieu des bandes tonsurées qui couvraient la France. L'écrit de Montlosier à la main, les patriotes, en dépit d'une police active, attaquaient, corps à corps, le jésuitisme; partout les souscriptions pour les Hellènes croisaient celles ouvertes pour les petits séminaires et les missions. De la désaffection du système on passa à l'attaque des hommes : Lyon, Rouen, Brest, une multitude de communes rurales, repoussèrent les comédiens ambulans. Mais ce qui surtout porta au plus haut point l'exaltation nationale contre Charles X, sa cour et son ministère, ce fut de voir humilier la France, et dans ses illustrations, débris consolans de sa gloire évanouie, et dans l'intégrité du territoire que la sainte-alliance a mesuré à son gré aux Bourbons. L'ambassadeur d'Autriche, un comte d'Aponi, fort obscur malgré ses parchemins, refuse à deux de nos grands capitaines, les *ducs de Dalmatie et de Regio*, ces titres qu'ils ont reçus au baptême de la victoire : le valet de ce diplomate à l'ordre de nommer simplement les deux personnages MM. les maréchaux Soult et Oudinot. Charles X, qui reçut jadis de Catherine II une épée restée vierge, ne sait pas ce qu'une telle arme pèse dans la balance des honneurs : il trouve l'injure faite à ses généraux toute naturelle; peut-être en est-il le complice...; car il n'en demande pas la réparation. Les ministres, le langage des courtisans à la bouche, le sourire sur les lèvres, assistent au bal de l'insolent Autrichien; ils y pressent la main de l'ambassadeur de Prusse... Ils la pressent, et pourtant aucun d'eux n'ignore que les garnisons prussiennes viennent d'envahir trois de nos villages frontières, par le droit de la guerre en pleine paix, et de traîner leurs officiers municipaux dans les prisons de Mayence.

L'exaltation des amis de la patrie est à son comble, et pourtant les agens du roi-prêtre, aveugles autant que criminels,

poursuivent audacieusement leurs attentats : ils ne savent pas, les insensés, mesurer la force du colosse aux millions de têtes qu'ils outragent. Le 13 février 1827 reparaît un projet de loi sur la police de la presse : vainement l'énergique opposition s'élève-t-elle avec transport contre ce projet ; vainement le légitimiste La Bourdonnaye lui-même, pénétré des dangers que la monarchie attire sur elle, s'écrie-t-il d'une voix prophétique, dans la chambre élective : « C'est la charte, « toute la charte que la France vous demande ; si vous la lui « refusez, telle qu'elle la desire, craignons qu'elle ne l'ac« cepte, en désespoir de cause, d'une autre main que de la « vôtre, et avec moins de garanties pour la tranquillité pu« blique et la monarchie légitime... » Charles X, sourd à ce langage, incapable de l'entendre, et ne perdant plus de vue *les intendances, les généralités, les parlemens*, Charles X hausse les épaules, et traite de jacobin l'un des fidèles champions de sa dynastie décrépite... La loi vendale de la presse est votée ; elle ne suffit pas encore.... il faut que la tribune elle-même soit censurée : une commission est formée dans le sein de la chambre des députés pour s'assurer de la *fidélité* des journaux, quant à la rédaction des débats. Le sieur Laboissière, qui a proposé ce moyen, attache à son front une seconde étiquette de honte, en acceptant la présidence de ce comité infâme... Ainsi l'esclavage de la tribune et celui de la presse viennent d'être décrétés en même temps.

Cependant les hommes du pouvoir ont évité jusqu'ici d'irriter cette puissante capitale, qui sait renverser les monarchies ; mais ils se croient maintenant assez forts pour braver la reine de nos cités. Un vieillard vénérable, le patriarche de l'industrie et de la bienfaisance, le Vincent-de-Paule des hommes laborieux, Larochefaucauld-Liancourt, est mort ; il est mort dépouillé des nombreux emplois gratuits qu'il exerça toute sa vie : un ministère brutal l'en a dessaisi, en punition des plus nobles sentimens. Une réunion d'élèves de Châlons, qui vénéraient un père commun dans le fondateur, le protecteur de leur école, veulent honorer la dépouille de Larochefoucauld en la transportant à bras. Les sbires de la police leur

arrachent le cercueil; il tombe et s'entr'ouvre sur le pavé avec un lugubre retentissement... Le sang d'une jeunesse désarmée mouille les restes du vertueux pair... Un si hideux attentat, commis à l'occasion d'une illustration vénérée, retentit dans toute la France, dans toute l'Europe. Ainsi s'accomplit le second outrage sanglant fait, par les instrumens du trône, à la population de Paris; voici le troisième. Un ordre du jour du 17 avril 1827 annonce à la garde nationale que le roi, satisfait de son zèle, de son dévoûment, se propose d'en passer la revue au Champs-de-Mars, dans la journée du dimanche 29; on fait coïncider avec cet avis la promulgation d'une ordonnance annonçant le retrait du projet de loi sur la police de la presse...L'opinion publique se méprend à ces démonstrations d'un retour du pouvoir sur les actes de son despotisme : les Parisiens se réjouissent, illuminent; de toutes parts on entend crier : « Vive le roi! vive la liberté de la presse! vive la « chambre des pairs! vive la charte!... » Dans cet élan d'enthousiasme, dans cet jet de lumières joyeuses, les congréganistes seuls se taisent; leurs maisons restent sombres, comme leur ame... Mais, le soir même, l'illusion s'évanouit, l'illumination éclaire des charges de cavalerie, lancées contre des citoyens qui ne manifestaient que de l'allégresse : les feux allumés par la joie se réflètent sur les sabres tirés par la haine souveraine.

Cependant, la journée du 29 avril a lui : trente mille hommes armés sont réunis au Champ-de-Mars; deux cent mille citoyens les ceignent d'une écharpe de curieux. Charles X paraît avec les princes de sa maison; il parcourt les rangs de la garde nationale. Cette milice urbaine, cette élite de la population, accueille avec un certain enthousiasme le souverain; mais, se flattant de le trouver dans des sentimens populaires, elle ne craint point de lui faire connaître ses affections et ses répugnances : « Des cris de vive la presse! vive le roi! à bas « les ministres! se mêlent dans les airs.... » Le roi, nonobstant cette manifestation énergique, se retire, en déclarant, avec son sourire prodigue de dents, qu'il est *on ne peut plus satisfait* de la garde nationale. En se retirant, une légion, ou

peut-être une partie de légion, passant rue de Rivoli, crie sous les fenêtres du ministère : *A bas Villèle! à bas Peyronnet!*... Le lendemain, les Parisiens apprennent, avec une stupeur égale à leur surprise, le licenciement de la garde nationale... Au moment, de ce coup-d'état, imposé au roi par son ministre, d'autres disent par Metternich, prévôt de la sainte-alliance, la garnison de Paris est consignée dans ses quartiers; l'artillerie est attelée à Vincennes; une batterie est même stationnée devant l'hôtel des Invalides. Ainsi, la guerre civile entre dès-lors dans les moyens de gouvernement : la longanimité seule du peuple arrête l'effusion du sang..... L'un des ministres, M. de Larochefoucaud-Doudeauville, honteux de compter parmi des hommes prêts à massacrer les citoyens, dépose le portefeuille de la maison du roi.

Dès ce moment il n'y a plus de transaction possible entre Charles X et la France, à moins qu'il n'expulse des ministres qui ne reculent pas devant l'idée d'une nouvelle Saint-Barthélemi... Dans l'assemblée élective, M. Laffitte, tribun courageux, s'élance à la tribune et s'écrie : « Si j'étais député de « Paris, je proposerais la mise en accusation des ministres ; « que quatre députés se présentent, je signerai le premier...» Elan sublime d'un vrai patriotisme, auquel répond, en se levant, tout le côté gauche de la chambre. Bientôt la session finit au milieu du tumulte qu'ont excité les fraudes, les dilapidations du ministère, le mépris de la représentation nationale, les violations journalières faites à la charte, les droits du peuple méconnus, les citoyens outragés, et la fortune publique compromise... Villèle ferme brusquement les chambres, et, décidé à renvoyer les députés actuels par une dissolution, il rétablit la censure pour faire taire l'opinion libérale, dans le temps qu'il prépare ses honteuses séductions ; puis il la supprime pour obtenir l'appui des journaux congréganistes au moment des élections... Les colléges électoraux se réunissent : la fraude, la corruption, la menace, ont préparé les voies; on compte sur une majorité légitimiste, et surtout sur la disparition de ces mandataires libéraux, environnés de l'admiration et de l'estime de la France... On se

trompe : les moyens infâmes que le ministère vient d'employer ont achevé d'ouvrir les yeux aux plus timorés : la majorité des députés sera nationale... Paris donne le signal d'une élection populaire : Dupont-de-l'Eure, Laffitte, Casimir Périer, Benjamin-Constant, Schonen, Ternaux, Royer-Collard, Louis, sont nommés dans les collèges d'arrondissement; d'autres corps électoraux nomment La Fayette, Bignon, Labey-de-Pompière, Alexandre de Laborde. La fureur de Villèle est au comble... Naguère l'allégresse manifestée à l'occasion du retrait de la loi sur la presse lui paraissait sédiditieuse; l'illumination improvisée le 18 novembre à Paris, en réjouissance de l'élection libérale, lui semble criminelle... Des troupes marchent au pas de charge vers la rue St.-Denis, où la population se réjouit à la lueur des lampions : on l'écharpe à coups de sabre; on ajuste les citoyens aux croisées; on massacre, en un mot.... On égorge encore le lendemain à la place Vendôme.... Aux mouchards de Delaveau et Franchet se joignent à regret les corps de la ligne, que Clermont-Tonnerre envoie, dit-il, donner un *coup de collier*, pour en finir avec le libéralisme.... Mais le libéralisme note les fusillades de la rue St.-Denis à côté des brutalités du convoi de Larochefoulcaud, renouvelées au convoi de Manuel; et ce sera lui, le libéralisme, qui bientôt en finira avec la tyrannie idiote, obéissant aux jésuites et consorts.

Cependant la session s'ouvre; la majorité royaliste se disloque, une partie du centre droit de la chambre élective se réunit au centre gauche : une majorité anti-ministérielle naît de cette combinaison ; et ce sera vainement pour la congrégation qu'elle aura jeté dans la chambre haute soixante-seize pairs nouveaux. Alors le ministère Villèle tombe; il tombe accablé de l'indignation publique; les fusillades des 18 et 19 novembre sont ses adieux à la France. Un ministère, dit de transition, remplace celui qui a reçu et si bien acquis le titre de déplorable ; le roi, auquel la majorité constitutionnelle de la chambre impose, en quelque sorte, un changement de système, agit dans cette circonstance en digne disciple de Loyola : en donnant à la chambre un président choisi dans l'opposi-

tion de gauche, il conserve à peu près tous les préfets congréganistes, ceux qui viennent d'être les vils instrumens de la fraude électorale. On peut, d'après cette réserve, juger de la bonne foi de ce prince. Cependant M. de Martignac, appelé à diriger le nouveau conseil, essaie franchement de concilier les intérêts de la France et les prétentions du trône : tâche impossible sous un de ces souverains appelés légitimes, qui ne conçoivent, qui ne concevront jamais qu'une nation puisse avoir des droits. Quelques projets populaires, particulièrement sur l'organisation municipale, la révision des listes électorales, et la liberté de la presse sont produits par le nouveau conseil. A cette époque, le roi-prêtre, préoccupé *du salut de son ame*, consent à diriger vers la Morée une expédition française, pour délivrer les chrétiens de l'Orient : d'ailleurs la Russie et l'Angleterre le veulent ainsi.... Charles s'exécute en soupirant : il va consacrer une de ces nationalités qu'il nie obstinément ; mais, s'empressant de balancer cette action généreuse obligée, par un trait naturel de son caractère, Charles, le *légitime* Charles, approuve hautement l'usurpateur dom Miguel, qui vient d'occuper de vive force le trône de Portugal.

Cependant la majorité de la chambre élective, constitutionnelle en 1828, ne l'est plus en 1829 : la corruption congréganiste a fait de grands progrès. Le ministère Martignac reste sans d'appui ; il chancelle, il tombe entre la chambre, qui ne le soutient plus, et le trône, qui ne l'a jamais soutenu. Tout à coup la congrégation arrache elle-même son masque : le ministère du 8 août est proclamé.... ce ministère, où l'on comptera Jules de Polignac, Bourmont et Peyronnet... c'est le manifeste de la contre-révolution, que la feuille du *Moniteur*, où ces nominations sont consignées. Un cri de réprobation s'élève de toute la France ; une foule de fonctionnaires publics quittent leurs emplois : Alexandre Delaborde, Salvandy, Bertin-Devaux, Agier, s'éloignent du conseil d'état ; plusieurs préfets se démettent de leurs fonctions ; Chateaubriand rend lui-même le portefeuille diplomatique de Rome. De toutes parts on jure de ne pas payer l'impôt. Des associa-

Galerie vitrée (Palais Royal.)

tions se forment dans plusieurs départemens pour soutenir, s'il le faut, à force ouverte, ce refus énergique; Paris s'inscrit au nombre des premiers opposans. Que deviendra la France entre une monarchie qui s'écrie *plus de concessions!* et une nation qui répond *plus d'argent?* Les chambres se réunissent le 2 mars; le 17, deux cent vingt-un députés signent une adresse au roi, énergique, mais respectueuse, où le mécontentement de la nation, qui toujours signale le danger du trône, est exprimé en termes positifs, quoique mesurés... L'aveugle monarque, qu'entraîne *l'esprit de vertige et d'erreur*, répond à cet avis, si loyal, si salutaire, par une brutale prorogation de la chambre, que suit bientôt sa dissolution. Dès-lors la conspiration royale marche droit à son but. La Bourdonnaye a quitté le conseil, qu'il n'a pu présider, en déclarant que « lorsqu'il jouait sa tête, il voulait tenir les cartes, » Chabrol et Courvoisier, royalistes consciencieux, se sont également éloignés du cabinet. Ces trois hommes supérieurs cessent de croire à la possibilité du gouvernement calme, avec des hommes aussi antipathiques à la France que MM. Mangin, Dudon, de Berthier, Balainvilliers et de Renneville, que le roi vient d'appeler au concours des affaires publiques. On a dit que l'expédition d'Alger, entreprise, en apparence, dans un but noble et digne d'une grande nation, ne fut, en effet, dans les vues secrètes de la cour, qu'un préalable à des hostilités contre la France, ainsi qu'il en avait été de la guerre d'Espagne en 1823. Le choix du général en chef pouvait appuyer cette présomption; mais assurément la conduite de notre loyale armée ne l'eut jamais confirmée. Quoi qu'il en soit, le télégraphe, en annonçant la victoire de nos armes sur le littoral africain, donne le signal d'un coup d'état, dont l'audace n'est surpassée que par la stupidité de son auteur. Le *Moniteur* du 26 juillet offre aux Parisiens stupéfiés cette infâme trinité d'ordonnances, qui va renverser, d'un seul coup, tout l'édifice constitutionnel, et détruire avec lui toutes nos libertés... D'un trait de plume sacrilège le régime électoral est détruit, la presse enchaînée et la chambre nommée par les

ne

avant de s'être réunie. Mais la ... périr tant que le ... dans le cœur des ci- ... la foudre monar- ... sous les lauriers dont no- ...

... le peuple est debout : humilié par ... de se soumettre aux impé- ... d'un clergé vagabond, ruiné par les in- ... son labeur, pour enrichir ses ennemis. ... le peuple ce dernier outrage... Dès le 26, ... rassemblemens tumultueux se forment à Paris, ... partout ils ont pour noyau une portion ... imprimeurs que les ordonnances vouent ... mais c'est particulièrement au Palais-Royal, ... *galerie* que vient de faire terminer le duc d'Orléans, que les groupes se montrent irrités et hostiles... ... sont reconnus, attaqués, bâtonnés ; les gen- ... les patrouilles de la garde royale dissipent avec ... masses furieuses. Pendant ces graves événemens, ... protestation contre les ordonnances, premier manifeste ... est signée par cinquante journalistes libéraux... ... autre côté, la banque, le commerce, l'industrie, jurent ... tout escompte, d'interrompre tout négoce, de fer- ... tous les ateliers... C'est faire comprendre à la classe ou- ... que son salut n'est plus que dans l'insurrection, l'in- surrection devenue le plus saint des devoirs. Cette classe la- borieuse et brave comprend cet avis. L'aurore du 27 la trouve agglomérée pour conquérir des armes. Elle sera digne- ment secondée par les écoles, que garrotte le despotisme ton- suré, par les débris de la vieille armée, que la restauration abreuva d'humiliations et de misère ; par les soldats-citoyens, que le brutal licenciement de 1827 outragea. Les premiers signes d'une révolution, comme ceux de l'orage, se res- semblent ... : en 1830, comme en 1789, les faubourgs du ... vers le centre : le quartier Saint-Honoré, ... sont inondés par une foule innombrable, au

dessus de laquelle gronde la voix de l'insurrection. Dans le jardin du Palais, les chaises sont redevenues des tribunes, les jeunes patriotes des orateurs, la population un club : ici les vétérans de la vieille révolution excitent les jeunes têtes qui doivent accomplir la nouvelle; là des lecteurs improvisés déclament, d'une voix retentissante, les articles saturés d'indignation des journaux *le National* et *le Temps*, qui ont paru, malgré l'assaut nocturne donné à leurs presses.

Cependant de gros détachemens de gendarmerie, de troupes de ligne, et surtout de garde royale, circulent en divers sens; il est évident qu'ils prennent des positions... Un général paraît... C'est le serviteur parjure de Napoléon; c'est l'homme de la trahison... Raguse, dont l'habit, ainsi qu'il le dira bientôt lui-même, est empreint de l'infamie de 1814. Le choix seul du chef de la force armée fait pressentir l'usage qu'on en prétend faire. En effet, Jules de Polignac arrive à trois heures de Saint-Cloud, où le roi et son fils se disposent à prendre le plaisir de la chasse; le ministre-chouan rapporte l'ordre de massacrer les Parisiens. Le faubourg Saint-Antoine, le faubourg Saint-Jacques et le Palais-Royal sont attaqués simultanément... Le peuple, massé sur ces divers points, le peuple, sans armes, est sabré, fusillé, traqué, lorsqu'il fuit... Rue Saint-Honoré, le cadavre d'une femme, tuée à sa porte, est le premier étendard élevé au-dessus de l'armée populaire : étendard sanglant qui reçoit un serment de vengeance, prononcé avec rage... On crie *aux armes! vive la liberté!*... C'est le cri de 1789... On s'arme de tout ce qui tombe sous la main : bâtons, outils, barres de fer, balcons brisés, ferrures enlevées aux boutiques, couteaux, outils, instrumens domestiques, pierres de taille broyées, pavés brisés, servent d'abord la vengeance du peuple; mais bientôt des coups de pistolet et de fusil partent des masses parisiennes; d'intrépides élèves, enfin pourvus de sabres, d'épées, de baïonnettes, se précipitent tête baissée dans les rangs de leurs ennemis. Les armuriers ont ouvert leurs magasins aux soldats de la liberté; ils ont saisi tout ce qu'ils y ont trouvé d'armes : « Nous vous les rendrons, se

« sont-ils écriés ; nous vous les rendrons, après vous avoir « vengés. » La nuit étend ses voiles entre les combattans ; mais le lendemain ils se trouveront, et la population n'offrira plus aux sicaires de la couronne des victimes à immoler, mais des guerriers, les guerriers du désespoir à combattre...

Tandis que ces scènes tragiques ensanglantent la rue, ici l'on délibère, là on conspire dans les salons. Une assemblée de députés est réunie chez M. Casimir Perrier, et, le 27 encore, on n'y agite que le retrait des ordonnances et le renvoi des ministres. Chez Jules de Polignac, on distribue à des sbires quarante mandats d'arrestation, décernés contre les députés et les publicistes les plus influens, et l'enfant des orgies de Trianon déclare à son entourage aristocratique que Paris est en état de siège. Mais, le 28 au matin, entre ces ordres et l'exécution, il y a des milliers de citoyens en armes.... Ce n'est plus le retour sur un acte arbitraire et l'expulsion d'un conseil abhorré que demande la capitale : sa population s'est levée au cri de : *Haine à la royauté! Mort à Charles X!* Avant d'avoir joint les soldats du roi parjure, on pulvérise partout les insignes de sa royauté, les armes de sa maison. Pendant ces préliminaires, on achève d'enlever les fusils laissés à la garde nationale, on fond en balles les gouttières des maisons, on élève des barricades formées de pavés, de charrettes, de diligences renversées, de tonneaux superposés ; quelques-unes, dont la construction est dirigée par des officiers du génie, présentent des redoutes régulières... Le nombre de ces retranchemens improvisés s'élève à près de quatre mille. Du reste, des pavés, des moellons, des briques, des tuiles sont amoncelés sur les toits, dans les greniers, dans les appartemens. Les portes Saint-Denis et Saint-Martin, chargées de projectiles et de citoyens, sont devenues des forteresses ; il en est ainsi de l'édifice inachevé de l'élégante Madeleine, de la Bourse, du Théâtre-Français, du nouveau théâtre de l'Opéra-Comique, etc. A dix heures, l'engagement entre les suppôts du despotisme et les conquérans de la liberté a commencé sur vingt points différens : on se bat à la place des

Vue de la Madeleine.

Victoires, d'un bout à l'autre du boulevard, aux halles, rue Saint-Honoré, sur les quais, aux prisons, aux arsenaux; mais on se combat surtout à l'Hôtel-de-Ville : c'est là, c'est vers ce vieux édifice municipal, où le peuple ressaisit ses droits en 1789, qu'il s'efforce aujourd'hui de les reconquérir... Là, comme sur les vingt champs de bataille où la lutte est engagée, le patriotisme ne reconnaît plus d'âge, plus de sexe : on compte des vieillards, des femmes, des enfans parmi les héros... Dans la nuit du 28 au 29, la victoire du peuple n'est déja plus douteuse; le duc de Raguse s'est concentré à la place Vendôme, aux Tuileries, au Louvre, au Palais-Royal, et déja les dispositions sont faites pour une retraite par les routes de Saint-Cloud et de Neuilly. Cependant dix-huit mille hommes : Suisses, garde française, cuirasssiers, lanciers, gendarmerie, ont épuisé leurs efforts sacriléges; une formidable artillerie a tonné sur des masses à peine armées; la ligne même a secondé, dans le premier moment, mais sans persistance, les troupes royales : ils se sont rappelés, les soldats de la ligne, qu'ils sont citoyens et membres de la grande famille, avant d'être les instrumens du pouvoir.

Tandis qu'on se bat avec acharnement, des députés réunis, ce jour-là, chez M. Audry de Puyraveau, songent encore à réconcilier le peuple et la monarchie. Une députation se rend au Carrousel auprès du maréchal Marmont : elle est composée de MM. Laffitte, Casimir Perrier, Mauguin, Gérard et Lobau. M. Laffitte porte la parole. L'entrevue est courte : le commandant de la garde répond à l'honorable député, qui l'adjure de faire cesser l'effusion du sang, que « l'honneur militaire est l'obéissance. — L'honneur civil, ré« plique vivement M. Laffitte, est de ne point égorger les « citoyens. » Puis il invite le maréchal à rendre compte au roi de la démarche faite par la députation... Le général promet de le faire; mais il demande aux députés d'user de leur influence pour faire rentrer le peuple dans la soumission. « Oui, maréchal, répond l'orateur; mais, avant tout, les or« donnances doivent être rapportées et le ministère changé... « Si cette satisfaction n'est pas donnée, tous les députés pré-

« sens à Paris se jetteront dans le mouvement. » Marmont promet de faire parvenir la réponse du roi à M. Laffitte... Cette réponse la voici : Charles X fait dire au maréchal « qu'il ait « à bien se tenir ; qu'il faut désormais réunir toutes les trou- « pes sur le Carrousel, sur la place Louis XV, et ne plus « agir qu'avec des masses... On ne sera tranquille, a dit, la « veille, le *pieux* monarque, en faisant sa partie de wisth, « au bruit de la première fusillade, on ne sera tranquille que « quand on aura jeté trente mille de ces gens-là sur le carreau... » Parisiens, voilà le *Français de plus* auquel vous ouvriez les bras en 1814 ! On pense bien que la réponse sanguinaire du roi-jésuite n'est point transmise aux députés ; ils en attendent vainement une jusqu'à minuit... A cette heure, au bruit du tocsin, qui sonne toujours, la voix du vénérable Lafayette fait entendre ces mots : « Bonsoir, mes amis ; relevons demain le drapeau « tricolore, ou mourons glorieusement avec le peuple. »

Le vétéran de la liberté des deux mondes, franchissant sous le poids de l'âge les barricades parisiennes, se rend en effet à l'Hôtel-de-Ville. Jusqu'alors un seul officier d'un grade élevé, le général Dubourg, a combattu à la tête des légions citoyennes... Les autres généraux furent des élèves de l'Ecole-Polytechnique. Les vainqueurs du 28 ont reparu, en armes, dès l'aube du 29 ; ils jurent d'en finir ce jour-là avec les satellites de la royauté. Les gendarmes de Paris ont été désarmés, la ligne s'est soumise au peuple, la cavalerie royale est presque toute exterminée ; restent donc les Suisses et les débris du troisième régiment de la garde, qui se sont renfermés au Louvre, aux Tuileries, au Palais-Royal et dans quelques maisons particulières de ce quartier. Trois cents Suisses songent à se défendre à la caserne de Babylone... A deux heures, toutes ces positions sont enlevées ; le peuple est vainqueur ; il est l'unique souverain de la capitale... Son drapeau chéri flotte à l'Hôtel-de-Ville et sur les tours de Notre-Dame.

A ce point, Charles X veut négocier : il consent au retrait des ordonnances, au renvoi des ministres ; il a même donné des portefeuilles à MM. Casimir Perrier, Dupin et Gérard... « *trop tard*, répond la commission des députés, au nom

Vue de l'obélisque de Luxor.

du peuple vainqueur... Le sang de huit mille braves, dont plus de deux mille tués, a scellé la déchéance d'une dynastie criminelle, dont le chef abdique le 30, et est imité par son fils, qui reporte ses droits sur l'apocryphe duc de Bordeaux; mais on n'abdique pas une souveraineté noyée dans le sang; on ne concède pas ce qu'on a perdu.

Le peuple aussi abdiqua, le 30, sa puissante souveraineté; il la laissa tomber aux mains honorables de La Fayette et de Laffitte... Nobles et trop candides citoyens, ces deux députés improvisèrent un pavois des fragmens d'une barricade, ils créèrent un roi de la nécessité, qui, peut-être, était en ce moment la plus impérieuse des légalités. Louis-Philippe d'Orléans, proclamé d'abord lieutenant-général du royaume, fut appelé le 7 août à reconstruire le trône brisé de la branche aînée des Bourbons. Le 7 août naquit cette *royauté-citoyenne*, que son vénérable parrain appela, ce même jour, *la meilleure des républiques*.

Peut être l'histoire voit-elle de trop près encore, pour en juger, la défection de tant d'hommes, de tant de principes; peut-être aujourd'hui flétrirait-elle prématurément la non intervention de notre politique en Italie, l'abandon, au moins affligeant, de la nationalité polonaise expirante, la longanimité *quand même* opposée aux insolences diplomatiques des cours du nord, l'oubli, la disgrace, la persécution dont on a payé de dévoûment des hommes de juillet...; enfin la faveur inimaginable des innombrables serviteurs du régime déchu. Puisse la monarchie du 7 août justifier une foule d'actes contraires aux promesses jurées alors, causes trop évidentes des émeutes, déja si souvent réprimées par le sabre et le mousquet, sans qu'on ait paru s'inquiéter de les prévenir dans le conseil! Le temps justifiera-t-il un système de gouvernement parvenu, sous les couleurs de la liberté, au point d'absolutisme marqué par Villèle? La France a le droit d'en douter; et l'on peut craindre que l'illusion vertueuse de La Fayette sur la meilleure des républiques n'ait pas consolé son dernier soupir.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES.

SUITE DE LA SEPTIÈME ÉPOQUE.

HUITIÈME ÉPOQUE.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

[redacted]

TABLEAU

INDICATIF ET BIOGRAPHIQUE

Des monumens élevés à diverses époques dans les églises de Paris, pour honorer la mémoire de personnages distingués par leur naissance ou par leurs talens, avec des détails complémentaires sur les édifices religieux compris dans ce tableau.

SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL, T. I, p. 136.

Cette basilique, commencée en 508 par Clovis, et finie par Clotilde, son épouse, fut détruite par les Danois ou Normands, en 857. Clovis y fut inhumé en 511, et le tombeau de Sainte-Geneviève, morte en 512, fut déposé dans le caveau de cette même église, qui, reconstruite dans la suite, devint celle de l'abbaye de Ste.-Geneviève. (Voy. t. III, p. 367.)

SAINT-VINCENT ET SAINTE-CROIX, T. I, p. 145.

Basilique fondée par Childebert, fils de Clovis, postérieurement à 542; elle fut enrichie d'une partie des dépouilles des églises espagnoles, pillées par son fondateur: notamment, d'une croix d'or ornée de pierres précieuses, apportée de Tolède. Ce roi, qui avait dévasté des églises en Espagne pour en décorer d'autres dans la Gaule, mourut en 558, après avoir doté richement St.-Vincent et Ste.-Croix, où il fut enterré ainsi que sa veuve Ultrogothe et ses deux filles Chrothoberge et Chrothesinde. L'évêque Germain avait aussi son tombeau dans cette église, saccagée par les Normands lors de leurs diverses incursions. Tout fut réparé dans le 11e siècle et dans les années 1653 et 1656. Les travaux que l'on exécuta pendant ces dernières années ayant nécessité des fouilles, on découvrit plusieurs monumens curieux, entre autres celui de Chilpéric Ier, assassiné en 584 par Landry, amant de Frédégonde. L'église de St.-Vincent et Ste.-Croix, prit dans la suite le nom de St.-Germain-des-Prés. (Voy. à ce nom, t. III, p. 208. Voyez aussi t. I, p. 177.)

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, T. I, p. 166.

Landericus ou Landri, évêque de Paris, fut, en 656, enterré dans

cette église, entièrement ruinée par les Normands, et reconstruite par le roi Robert au commencement de la 3e race.

ÉGLISE DE SAINT-LAURENT, T. I, p. 168.

Les Normands détruisirent cette église, qui fut, à ce qu'il paraîtrait, rétablie en partie, dans le XIIe siècle, sur l'emplacement de son cimetière; entièrement reconstruite et dédiée en 1429, augmentée en 1558, puis encore réédifiée presque totalement en 1595, enfin considérablement réparée et enrichie d'un portail en 1622. Vers la fin du XVIIe siècle, on découvrit, dans l'emplacement actuel de la paroisse de St.-Laurent, plusieurs tombeaux contenant des cadavres vêtus d'habits noirs, semblables à ceux des moines. L'antiquité de ces tombeaux fut alors jugée être de 900 ans.

SAINT-MAGLOIRE, T. I, p. 318.

Dans l'église de ce monastère, occupée par des religieuses pénitentes, on voyait le tombeau d'André-Blondel, intendant des finances, mort en 1558. Le bas-relief de ce monument, transféré au Musée, est l'ouvrage de Paul Ponce.

SAINT-JEAN DE LATRAN, T. I, p. 469.

Il existait dans l'enceinte de cette maison de soldats-moines une commanderie, une tour et une église paroissiale, desservie par trois religieux conventuels de l'ordre. On remarquait dans l'église le magnifique monument sépulcral de Jacques de Souvré, commandeur de Saint-Jean-de-Latran, et grand-prieur de France, mort en 1670. Il devait renfermer le corps de ce commandeur, qui l'avait fait élever de son vivant, et sculpter par François Anguier, artiste célèbre; mais on n'y déposa que ses entrailles. Pendant la révolution, on le tranféra au Muséum des monumens français. Dans la chapelle de la Vierge se voyait le tombeau de Jacques Bethun, de Balfour, archevêque de Glascow, et ambassadeur d'Écosse en France pendant 42 ans. C'était un ligueur très actif; mais, à raison de son grand âge, Henri IV l'exempta de la proscription que sa conduite politique lui avait fait encourir. Il mourut en 1603. Prosper Jolyot de Crébillon, poète tragique, né à Dijon en 1674, reçut les honneurs funèbres dans cette même église, en 1762. Une députation de l'Académie française, dont le défunt avait été membre, et une foule d'acteurs et d'actrices distingués des principaux théâtres de Paris, assistèrent à cette cérémonie funèbre, qui se fit avec beaucoup de pompe et de recueillement.

SAINT-BENOIT, T. I, p. 476.

Cette église renfermait les cendres ou les monumens sépulcraux de plusieurs personnages dont les noms sont dignes d'être cités : Jean Dorat, auteur d'un poème sur la Déclamation et d'une comédie intitulée la Feinte par Amour, etc.; René Chopin, Jean Domat, deux savans jurisconsultes; Claude Perrot, célèbre architecte; Michel Baron, auteur et acteur; l'abbé René Pucelle, reconnu par son attachement au parti anti-jésuitique, mort en 1745.

NOTRE-DAME, T. I, p. 477.

L'intérieur de cette église est vaste et imposant : il se compose d'une

nef, d'un chœur et d'un double rang de bas-côtés, divisé par 112 gros piliers qui supportent les voûtes en ogives de l'édifice. Au-dessus des bas-côtés et tout autour de la nef, il règne une galerie décorée de 108 petites colonnes, faites chacune d'une seule pierre. Notre-Dame est éclairée par 113 vitraux, sans y comprendre les trois grandes rosaces, dont l'une est à la façade principale, et les deux autres aux faces latérales. Le nombre des chapelles, réduit à 32 d'après les diverses réparations exécutées à différentes époques, s'élevait autrefois à 45. Le chœur est pavé en marbre : il a 115 pieds de long sur 35 de large. Au milieu de cette partie du temple se trouvait un lutrin, orné de figures en bronze, représentant les vertus cardinales, et surmonté par un globe terrestre, au-dessus duquel s'élevait une aigle éployée, aussi en bronze, dont les ailes soutenaient le livre du chœur. Ce lutrin, dont la hauteur totale était de 7 pieds 6 pouces, fut détruit pendant la révolution ; il était l'ouvrage de Duplessis, fondeur habile, qui l'avait exécuté en 1755. Le sanctuaire, pavé en marbre de compartiment, fut entièrement réparé en 1714, et reçut un caractère moderne. Les ogives du rond-point ayant été disposées en arcade à plein cintre, il en résulta un contraste choquant entre cette nouvelle disposition et l'ancienne. Aux côtés de l'autel sont posés, sur des socles de marbre blanc, six anges en bronze, portant chacun des instrumens de la passion. Ce sanctuaire est entouré d'une belle grille en fer poli et doré, ouvrage exécuté en 1809 par MM. Vuvin, serrurier, et Forestier, fondeur-ciseleur, d'après les dessins de MM. Fontaine et Percier. M. Deseine a exécuté les bas-reliefs remarquables du principal autel. Derrière cet autel est le groupe en marbre, appelé le Voeu de Louis XIII, que Louis XIV accomplit entièrement en 1669 en posant la 1re pierre de ce même autel, pour réparer l'oubli du roi son père ; mais le groupe ne fut exécuté qu'en 1723, par Coustou. Les figures qui constituent cet ouvrage du célèbre artiste, avaient été enlevées pendant la révolution de 1789 ; elles furent rétablies en 1816 : chacune d'elles tient une couronne des deux mains, qu'elle offre à la Vierge. Sur les faces du mur de clôture du chœur et au-dehors de ce mur, on voit des figures en plein relief, représentant divers sujets de l'Ancien Testament. Dans les chapelles situées derrière le chœur, sont divers tombeaux remarquables, au nombre desquels se trouve celui de Henri-Claude Harcourt, mort en 1669, et le mausolée du cardinal de Belloi, archevêque de Paris, l'un des prédécesseurs de Mr de Quélen. La chapelle dans laquelle est élevé ce mausolée, sculpté par Deseine, fut réparée en 1818. A cette époque, la belle figure en albâtre représentant la vierge Marie, ouvrage exécuté à Rome par Antoine Raggi, d'après le modèle du chevalier Bernin, fut transportée du Muséum des monumens français dans une chapelle de la cathédrale consacrée à la Vierge, qu'elle décore maintenant. Au premier pilier de la nef, en entrant dans cette église, était adossée la figure colossale de Saint-Christophe, dont la proportion était de 28 pieds. Elle était appuyée contre un tronc d'arbre noueux, et portait sur ses épaules un enfant sous le poids duquel elle semblait être courbée. On fit disparaître cette figure en 1785. Au bout de la nef, à droite de l'entrée du chœur, on voyait aussi une statue équestre de Philippe-le-Bel, grande comme nature, élevée sur un socle et supportée par deux colonnes. Le cheval était couvert d'un vaste caparaçon. Le roi, représenté dans

l'équipage où il se trouvait lorsqu'il entra à cheval dans l'église de Notre-Dame, après la guerre contre les Flamands, avait la visière de son casque baissée, et l'épée à la main. Tout le pavage, à l'exception de celui du chœur, déja mentionné, est formé de carreaux blancs et noirs. La charpente du comble, appelée LA FORÊT, à cause de la grande quantité de pièces de bois de châtaignier dont elle est composée, a 356 pieds de longueur, 37 de largeur et 30 de hauteur; elle est recouverte de 1236 tables de plomb, longues, chacune de 10 pieds, larges de 3, épaisses de 2 lignes, et dont le poids total est de 420,240 livres.

ABBAYE-SAINT-ANTOINE-DES-CHAMPS, T. II, p. 97-98.

Dans l'église se voyaient les tombeaux de JEANNE et de BONNE DE FRANCE, filles de CHARLES V.

SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, T. II, p. 102.

On remarquait dans cette église plusieurs monumens sépulcraux: ANNE MARTINOZZI, princesse de CONTI, morte en 1672, et François-Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, son époux, décédé en 1683, y avaient chacun le leur; ouvrages de Girardon et de Coustou l'aîné, qui ont été transférés au Musée des monumens français. L'église paroissiale de SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS renfermait aussi le tombeau de CLAUDE LÉGER, qui en fut le curé; ceux de LENAIN DE TILLEMONT, savant historien, mort en 1698; de NANTEUIL, célèbre graveur, décédé en 1678; de DU MOULIN, jurisconsulte distingué; de HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, magistrat aussi vertueux que savant; de LA MOTTE-HOUDARD, de l'Académie française; enfin, de l'abbé LE BATTEUX, littérateur estimé. La famille DE THOU avait, en outre, dans cette même église, une chapelle destinée aux tombeaux de ses membres. Dans une autre chapelle, qui avait appartenu à Jacques Cottier, étaient déposées les cendres de ce médecin de Louis XI.

SAINT-JEAN-EN-GRÈVE, T. II, p. 104.

Une partie de cette église paroissiale a été démolie pendant la révolution; l'autre partie est conservée et réunie aux bâtimens de l'Hôtel-de-Ville ou la Préfecture. On y a établi la Bibliothèque et construit la salle ST.-JEAN. St.-Jean-en-Grève renfermait les cendres de CLAUDE DE LORRAINE, dit le chevalier d'AUMALE, fameux par ses excès comme ligueur; de Michel BAUDRAN, auteur d'un dictionnaire géographique; de SIMON VOUET, peintre distingué; de JEAN-PIERRE CAMUS, évêque de Bellay, renommé par ses saillies et par ses déclamations contre les moines mendians.

SAINT-GERVAIS, T. II, p. 104.

Contenait les cendres et monumens funèbres de personnages distingués: du traducteur PIERRE DU RYER; du poète PAUL SCARRON, de ce chanoine du Mans qui, au carnaval de 1638, s'étant déguisé en sauvage, fut poursuivi par les enfans de la ville et forcé de se cacher dans un marais, où le froid le saisit tellement qu'à l'âge de vingt-sept ans, une espèce de paralysie lui ôta l'usage de ses jambes; ce qui ne l'empêcha pas de devenir l'époux de Mlle d'Aubigné, connue depuis sous le nom de Mme de Maintenon. Ce poète mourut en 1660. L'abbé DE BOISMONT et le peintre CHAMPAGNE reposaient aussi dans cette église, où l'on remar-

quait le fastueux mausolée de Michel le Tellier, chancelier de France et garde-des-sceaux, mort à l'âge de quatre-vingt-trois ans huit jours, après qu'il eut scellé la Révocation de l'édit de Nantes.

JACOBINS DE LA RUE SAINT-JACQUES, T. II, p. 105.

Leur église était remarquable par un grand nombre de tombeaux, qui l'ornaient et qui ont été transférés au Musée des monumens Français. On y voyait celui de Charles de Valois, chef de la branche de ce nom, qui a régné en France pendant 260 ans; celui de Louis d'Évreux et de Robert, sixième fils de St.-Louis, chefs des deux autres branches royales d'Évreux et de Bourbon. Devant le grand autel était le monument sépulcral d'Humbert II de la Tour-du-Pin, dernier dauphin du Viennois. Dans la nef se distinguaient le buste et le tombeau monumental de Jean Passerat, l'un des auteurs de la fameuse satire Ménipée, qui qualifiait les ignorans de demi-hommes, et qui composa lui-même son épitaphe. Dans le cloître fut enterré Jean-de-Meung, surnommé Clopinel, parce qu'il était boiteux; il était l'auteur d'une partie du fameux Roman de la Rose.

SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS, T. II, p. 105.

Le savant Guillaume Budé, le célèbre physicien Gassendi, Henri et Adrien de Valois frères, historiens; Théophile Viaud, condamné à être brûlé vif, mais qui ne le fut qu'en effigie, pour avoir composé l'ouvrage intitulé le Parnasse français, et Madeleine Scuderi, auteur de plusieurs romans, ont leur sépulture dans cette église paroissiale, où repose aussi le sculpteur Laurent Magnière.

SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT, T. II, p. 106.

On distingue dans la chapelle de la Vierge, située au rond-point de cette église, le monument de Blaise Pascal, monument qui ne consiste qu'en une seule pierre, sur laquelle est gravée une épitaphe latine, et dont le plus bel ornement est le nom du célèbre auteur des Lettres Provinciales. Il mourut en 1662 à l'âge de 39 ans, après avoir fait des découvertes importantes sur la pesanteur de l'air et sur l'équilibre des liqueurs. La presse hydraulique est l'application d'un principe qu'il avait trouvé.

SAINT-LEU et SAINT-GILLES, T. I, p. 161.

Dans une chapelle de cette église, aujourd'hui succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, on voyait un mausolée, composé d'une pyramide de marbre blanc jaspé; monument élevé à la mémoire de Marie des Landes, femme du président chrétien de Lamoignon, et bienfaitrice des pauvres de cette ancienne paroisse.

ÉGLISE DES CORDELIERS, T. I, p. 162.

Cette église fut détruite par un incendie en 1580. Le feu calcina les marbres des tombeaux. Quelques-uns pourtant échappèrent à ce désastre: de ce nombre est celui d'Albert Pio, prince de Carpi, dont la figure en bronze, nue et à demi-couchée, fut executée par Paul Ponce, sculpteur florentin; et celui d'Alexandre d'Alès, dit le docteur irréfragable, qui, suivant son épitaphe, était la lumière du monde, la fleur des philosophes, la fontaine de vérité, etc. Depuis l'incendie, on



avait placé, dans l'église neuve des Cordeliers, le monument funèbre de Gougenot, abbé de Chazal, exécuté par Picalle, et celui du surintendant des finances Bullion. Ces divers tombeaux ont été transférés au Musée des monumens français.

SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET, T. II, p. 164.

Cette église est aujourd'hui la première succursale de Saint-Étienne-du-Mont; elle renfermait plusieurs monumens sépulcraux: celui de Jérôme Bignon, qui, en 1600, à l'âge de 10 ans, publia une Description de la Terre Sainte, 4 ans après un Traité des Antiquités romaines, et en 1605, un Traité sommaire de l'Election des Papes, etc., etc. Cet étonnant enfant, comblé d'honneurs à la cour de Henri IV, devint dans la suite avocat-général au parlement. Bignon mourut en 1656. C'est dans cette même église que le corps du poète Santeüil, mort en 1697, fut transporté après avoir été déposé à Saint-Étienne de Dijon, puis à Paris à l'abbaye de Saint-Victor, dont il était chanoine, et enfin, après la démolition de cette abbaye, dans l'église des Jésuites, rue St.-Antoine. Son épitaphe, gravée sur une table de marbre, est de Rollin. Les hymnes et les poésies latines de Santeuil sont remarquables par le feu, le génie, et les autres qualités qui caractérisent les grands poètes. En 1820 on replaça à St.-Nicolas-du-Chardonnet le tombeau du célèbre peintre Lebrun et celui de sa mère, qui avaient été transférés précédemment au Musée des monumens français.

LA SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS, T. II, p. 164.

Ce monument, construit par Pierre Montreuil, habile architecte qui vivait en l'an 1242, se compose d'un étage supérieur et d'un étage inférieur. C'est dans cette dernière partie que le célèbre poète Nicolas Boileau Despréaux fut enterré, après avoir peint dans son poème du Lutrin, la vie voluptueuse, l'orgueil et l'ignorance d'un des grands dignitaires de la Sainte-Chapelle. Ce morceau de poésie, sorti de la verve de l'auteur de l'Art Poétique, avec les vers parfaits de ses satires et de ses épîtres, feront passer son nom à la postérité la plus reculée. Boileau Despréaux, né en 1636 à Crône, mourut à Paris en 1711.

SAINT-EUSTACHE, T. II, p. 190.

L'église paroissiale de St.-Eustache renferme les tombeaux de plusieurs personnages marquans: Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, mort en 1610; Marie Jars de Gournay, fille adoptive de Montaigne, qui a rassemblé et publié ses Essais; Vincent Voiture, poète, courtisan, bel esprit, mort en 1648; Claude Faure, sieur de Vaugelas, célèbre grammairien, mort en 1650; François de la Motte Le Vayer de l'Académie française; Isaac Benserade, poète; Antoine Furetière, de l'Académie française; Charles Lafosse, peintre, élève de Lebrun; François d'Aubusson de la Feuillade, pair et maréchal de France, adorateur de Louis XIV; François Chevert, qui, du rang de simple soldat, s'éleva au grade de lieutenant-général en passant par tous les autres, dont chacun fut le prix d'une action d'éclat. Ce modèle des guerriers, né à Verdun en 1699, mourut à Paris en 1769. Indépendamment des tombeaux des personnes dont on vient de citer les noms,



celui de Colbert, de ce ministre habile dont le génie jeta tant d'éclat sur le règne de son maître, se distinguait par sa somptuosité ; ce tombeau, ainsi que celui de Chevert, furent transportés au Musée des monumens français. On voyait aussi en face du tombeau de Colbert le monument, beaucoup plus simple, de Martin Cureau de la Chambre, médecin ordinaire de Louis XIV. (Voy. T. III, p. 491.)

LES CARMES DE LA PLACE MAUBERT, T. II, p. 209.

Le portail de la vaste église des Carmes était orné de plusieurs statues de reines, notamment de celle de Jeanne d'Évreux. Dans l'intérieur de ce temple, se voyaient divers monumens : celui de Gilles Corrozet, libraire, qui, le premier, publia une description de la capitale de France, ayant pour titre : Antiquités chroniques et Singularités de Paris; et les tombeaux du cardinal Michel du Bec, mort à Avignon, en 1318, mais qui voulut que son corps fût transporté dans l'église des Carmes de Paris, et du père Félix Buhy, qui, en 1681, prouva par de solides raisonnemens que le pape n'était ni infaillible, ni au-dessus des conciles. En 1784, un monument sépulcral des plus fastueux fut aussi placé dans l'église des Carmes. Ce monument, élevé par M. Boullenois fils et d'autres membres de sa famille, à la mémoire de M. Boullenois père, avocat et auteur du Traité de la personnalité et de la réalité des lois, était plus riche que beau. Il fut transféré en assez mauvais état au Cloître du Musée des monumens français.

GRANDS-AUGUSTINS, T. II, p. 210.

L'église de ce couvent renfermait les tombeaux de Nicolas de Grimouville, seigneur de Larchant et de Diane de Vivonne de la Châtaigneraie, son épouse. De Grimouville, mort en 1592, était capitaine des archers de la garde de Henri III : ce roi l'employait souvent à des expéditions secrètes ou à des meurtres ; il se trouvait au nombre des assassins dans le massacre de la Saint-Barthélemi. Un autre tombeau celui de Philippe de Comines (né en 1445, mort en 1509), se voyait dans une des chapelles. Cet historien, supérieur à son temps par ses vues politiques, avait des mœurs fort corrompues : il admirait dans Louis XI, dont il était le chambellan, l'habileté à tromper. Après la mort de ce prince, de Comines suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples ; mais, accusé de trahison pour avoir favorisé le parti du duc d'Orléans, il fut enfermé à Loches dans une cage de fer, puis transféré dans la tour de la Conciergerie à Paris, où il se justifia. Il n'eut néanmoins aucun crédit sous Louis XII, pour lequel il s'était attiré des affaires si fâcheuses et avait tant souffert.

LES CHARTREUX, T. II, p. 212.

On distinguait dans leur église, des monumens élevés à la mémoire de Pierre de Navarre, fils de Charles-le-Mauvais, mort en 412 ; de Jean de la Lune, neveu de l'anti-pape Benoît XIII, mort en 1414 ; de Louis-Stuart, seigneur d'Aubigny, mort à Paris en 1665; et du cardinal de Dormans, évêque de Beauvais.

HOSPITALIERS DE LA CHARITÉ-NOTRE-DAME, T. II, p. 309.

Dans l'église de ce couvent, entièrement rebâtie en 1754, on dépo-

sa le corps de Papire Masson, historien estimé, et le cœur d'Eude de Mézeray, historiographe de France.

SAINT-COME ET SAINT-DAMIEN, T. II, p. 429.

Omer Talon, avocat-général au parlement de Paris, magistrat distingué par sa probité, par ses talens et par sa capacité dans les affaires, mort en 1652 ; Nicolas de Bèze dont l'épitaphe fut composée par son neveu, le célèbre Théodore de Bèze ; Claude d'Espence, docteur en théologie ; enfin François de la Peyronnie, premier chirurgien du roi, mort en 1747, par les soins duquel fut fondée, en 1731, l'Académie royale de chirurgie de Paris, eurent des tombeaux dans cette église, supprimée en 1790.

SAINT-PAUL, T. III, p. 37.

Cette église paroissiale, voisine de l'hôtel Saint-Paul, fut augmentée et réparée par Charles V ; mais ces augmentations et réparations ne se terminèrent que sous Charles VII. Trois mignons de la cour de Henri III ; Quelus, Maugiron et Livarot, tués en duel en 1578, y furent inhumés, et de magnifiques tombeaux leur avaient été élevés près du grand autel par les soins de ce dernier roi. Les Parisiens, excités par les prédicateurs, les détruisirent en 1589. Nicolas Gilles, auteur des annales de France, mort en 1503, et François Rabelais, mort en 1553, furent aussi enterrés dans cette église. Rabelais avait été d'abord cordelier, puis bénédictin ; ayant quitté dans la suite l'habit religieux, il étudia la médecine à Montpellier, où il prit le degré de docteur, et devint le médecin ordinaire du cardinal Jean du Bellay, qui le mena à Rome en cette qualité. En 1545, ce cardinal, évêque de Paris, lui donna une prébende à S.-Maur-les-Fossés avec la cure de Meudon, après lui avoir obtenu du pape une bulle d'absolution de la faute qu'il avait commise en quittant l'habit religieux. Ce fut vers cette époque qu'il composa son Pentagruel ; précédemment, et lorsqu'il exerçait la médecine, il avait publié en latin les Aphorismes d'Hyppocrate. En 1790, on déposa dans le cimetière de la paroisse de Saint-Paul, les ossemens de 4 individus trouvés enchaînés dans les cachots de la Bastille. Sur le monument qu'on leur éleva fut gravée l'inscription suivante :

« Sous les pierres mêmes des cachots où elles gémissaient vivantes, re-
« posent en paix 4 victimes du despotisme. Leurs os, découverts et
« recueillis par leurs frères libres, ne se leveront plus qu'au jour des
« justices pour confondre leurs tyrans. »

CÉLESTINS, T. III, p. 37.

Un grand nombre de personnages illustres ou illustrés par leur généalogie, avaient leur sépulture dans l'église de ce couvent. On citera seulement les noms les plus historiques et les monumens qui concourent à la gloire de nos artistes. Il a déja été parlé, T. III, p. 219, de ceux de Léon de Lusignan, roi d'Arménie, de Jeanne de Bourbon et de Jeanne de Bourgogne. Voici la suite de cette intéressante nomenclature : Le tombeau d'André d'Épinay, cardinal, archevêque de Lyon, de Bordeaux, etc., qui mourut en 1500 (Voy. T. III, 425.) ; la chapelle dite d'Orléans renfermait plusieurs beaux monumens particuliers à la famille de ce nom ; il en a été parlé ailleurs (Voyez Tom. III, p. 491.) On y

distinguait en outre le mausolée de Philippe de Chabot, amiral de France, construit par Jean Cousin et sculpté par Paul Ponce; celui de Henri Chabot, duc de Rohan, mort en 1655; l'élégant monument placé au milieu de cette chapelle sur un piédestal triangulaire, et contenant les cœurs de Catherine de Médicis, de Henri II et de Charles IX. Dans la chapelle de Potier, se remarquaient les tombeaux de René Potier, duc de Trêmes, mort en 1670; de Marguerite de Luxembourg, sa femme; de Léon Potier, duc de Gèvres, qui mourut en 1704. On voyait, dans la nef de cette même église, un autre tombeau, celui de Guy de Rochefort, chancelier de France; le monument sépulcral de Charles Maignié, capitaine des gardes de la Porte, ouvrage très estimé de Ponce, mentionné ici, non pas pour honorer la mémoire de l'homme inconnu, mais pour rendre hommage à celle de l'artiste habile. Dans la chapelle de la Madeleine était le mausolée de Louis de la Trémoille, mort en 1613. En face de cette chapelle se trouvait le monument funèbre de Sébastien Zamet, malignement surnommé l'Ambassadeur. Ce personnage, dont la maison était le théâtre des plaisirs de Henri IV, s'enrichit en servant les galanteries de ce roi, après avoir servi les intrigues des ligueurs.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, T. III, p. 208.

L'église de cette ancienne abbaye est devenue, depuis 1802, succursale de la paroisse de St.-Sulpice. Des fouilles faites en l'an VII (1799), sous le grand autel, firent découvrir, à 7 pieds au-dessous du sol, un tombeau de 6 pieds de long, dont le couvercle en marbre et en forme de dos d'âne, est orné d'écailles de poisson, de palmettes et d'une branche de vigne. Ce tombeau renfermait un squelette vêtu, à côté duquel était une longue canne, ayant à sa partie supérieure, une pomme d'ivoire ou sorte de béquille. Le vêtement du squelette était double : le premier présentait un ample manteau, dont les extrémités descendaient jusqu'aux pieds, qui étaient chaussés d'espèces de pantoufles en cuir noir, sans oreilles et sans boucles. Le tissu du manteau était très fort, à grands dessins et d'un rouge foncé. Le deuxième vêtement consistait en une tunique de laine, pourpre-brun, avec des ornemens brodés et gaufrés. On pensa que ce tombeau pouvait être celui de l'abbé Morard, qui fit reconstruire le monastère et l'église, et mourut en 990. On en découvrit un autre où l'on présuma que le corps de l'abbé Ingon, mort en 1025, avait été déposé. Le squelette que contenait ce second tombeau était couvert d'un vaste vêtement de taffetas violet, à peu près semblable à l'habit des bénédictins. Un galon de soie verte, étoilé d'une broderie d'or, couvrait la couture de chacune des pièces de cette espèce de tunique, qui avait pour bordure une large bande d'étoffe à grands dessins relevés en dorures sur le fond. La coiffure de ce squelette consistait en une mitre de soie blanche moirée. Des gants d'un tissu de soie à jour fait à l'aiguille, couvraient ses mains. Il avait au doigt une bague d'un métal mélangé de cuivre et d'argent, dont le châton, en forme de croissant, renfermait une turquoise décolorée. Des espèces de guêtres d'une riche étoffe de soie, couleur violet foncé, composaient sa chaussure. Cette étoffe, ornée de dessins représentant des lévriers et des oiseaux, se fabriquait en Orient. En 1819, les cendres de Montfaucon, de Mabillon et de

René Descartes ont été transférées du Musée des monumens français, et déposées dans la chapelle de St.-François-de-Sales. Celles de Boileau Despréaux, également transférées du même lieu et dans la même année, furent déposées dans la chapelle de St.-Paul. Ces deux chapelles sont situées en face l'une de l'autre, et contiennent des tables en marbre noir indiquant les noms des Français illustres que l'on vient de citer, ainsi que la date de la translation de leurs cendres dans l'église de St.-Germain-des-Prés. Voyez au mot VINCENT pour les autres monumens sépulcraux contenus dans cette église et dont il a été parlé ailleurs.

L'intérieur de l'enclos de l'abbaye offrait plusieurs édifices, construits à diverses époques et notamment des chapelles. Celle de Saint-Symphorien existe encore : Saint-Germain la fit construire; il y fut enterré en 576, et en 754 on transféra son corps dans la grande église. La chapelle de la Vierge fut commencée dans ce même enclos en 1244, sur les dessins de Pierre Montreuil, célèbre architecte, qui enrichit Paris de plusieurs beaux ouvrages, et qui fut inhumé dans le chœur de cette chapelle. Autour de sa tombe on lisait son épitaphe commençant par ces deux vers :

« Flos plenus morum, vir doctor latomorum,
« Musterolo natus jacet hic petrus tumulatus.

Tout auprès de lui était aussi inhumée son épouse, Agnès. La chapelle de la Vierge a été démolie pendant la révolution, et des maisons particulières couvrent aujourd'hui l'emplacement qu'elle occupait.

AVE MARIA, T. III, p. 321.

Dans l'église de ce couvent, destiné d'abord à des semi-religieuses nommées Béguines, se trouvaient divers monumens renfermant les dépouilles mortelles de plusieurs personnes qualifiées. On y voyait celui qui contenait le cœur de dom Antoine, roi de Portugal, chassé de son royaume et mort à Paris en 1595; puis le mausolée de Charlotte-Catherine de la Trémouille, femme de Henri de Bourbon, prince de Condé, morte en 1629 : elle subit un emprisonnement de sept années, comme accusée de l'empoisonnement de son mari qui, à cause de sa longue absence, ne pouvait pas être l'auteur d'une grossesse attribuée à un page nommé Belcastel. Ce qu'il y a de certain, c'est que le prince de Condé mourut le lendemain de son arrivée auprès de son épouse. Mais, en 1588, Henri IV, qui avait eu part aux faveurs de l'accusée, fit, aussitôt qu'il fut roi, supprimer la procédure, déclarer cette femme innocente et son fils légitime. Son mausolée, placé dans le chœur de l'église de l'Ave-Maria, fut transféré au Musée des monumens français. Dans une chapelle on voyait un autre mausolée élevé à la mémoire de Claude-Catherine de Clermont, célèbre, sous Charles IX, par son esprit et son érudition; elle fut désignée pour répondre en latin aux ambassadeurs de Pologne, qui apportèrent au duc d'Anjou le décret par lequel il était appelé au trône de ce pays. On remarquait dans la même chapelle, un monument du même genre avec la figure de Jeanne Vivonne, fille de Claude de Clermont, comte de Dampierre. Le corps de St.-Léonce était conservé dans cette église, à laquelle Mme Guénégaud l'avait donné en 1709.

Mathieu Molé, garde-des-sceaux, dont la conduite fut si belle pendant les troubles de la Fronde, et Renée Nicolaï, sa femme, furent enterrés dans le Chapitre des religieuses de ce couvent, en vertu d'un privilége accordé par le pape. Mathieu Molé mourut en 1656.



SAINT-SEVERIN, T. III, p. 311.

Après bien des conjectures sur son origine, on a enfin cru que cette église contenait le tombeau de Saint-Severin, solitaire d'un faubourg de Paris. Etienne Pasquier, Scévole et Louis de Sainte-Marthe, frères jumeaux, premiers rédacteurs de la GALLIA CHRISTIANA; Louis Elie Dupin, etc., reposaient dans cette même église qui, en 1812, devint succursale de St.-Sulpice. Etienne Pasquier, célèbre avocat, et l'un des plus savans hommes de son temps, était né à Paris en 1529. Il mourut en 1615.

ABBAYE DE Ste.-GENEVIEVE, T. III, p. 367.

L'église de cette abbaye, fut presqu'entièrement ruinée par les Danois en 857. Sa reconstruction, commencée en 1177 par les soins de l'abbé Etienne, ne s'acheva qu'en 1180. La châsse de Ste.-Geneviève, objet principal du culte des génovefains, fut, pour la seconde fois, fabriquée par l'orfèvre Bonard, qui employa pour sa façon, 193 marcs d'argent, 7 marcs et demi d'or et beaucoup de pierreries. Le cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève, donateur du magnifique tabernacle qui décorait le grand autel, avait son tombeau dans cette église, où l'on voyait une chapelle souterraine, renfermant le corps de la bienheureuse patrone de Paris et celui de Sainte-Prudence, placés depuis dans des châsses. Avant la démolition de l'édifice (en 1807), on exécuta des fouilles qui mirent à découvert environ 15 sarcophages. Tous ces tombeaux avaient été ouverts et spoliés, sans doute, par les Normands, comme ceux de Clovis et de Clotilde. Le corps de Sainte-Geneviève n'avait sûrement pas été plus respecté par ces barbares.

BONS HOMMES, T. III, p. 424.

L'église des Bons Hommes ou Minimes de Chaillot contenait l'épitaphe de Jean Quentin, pénitencier de Paris. On voyait dans la nef celle de Françoise de Veyni d'Arbouse, épouse du fameux cardinal Duprat, gravée sur son tombeau. La chapelle d'Ormesson était ornée des bustes de Jean d'Alesso, petit neveu de saint François de Paul, mort en 1573; d'Olivier le Fèvre d'Ormesson, président de la chambre des Comptes, mort en 1600, et d'Anne d'Alesso, sa femme. Dans l'église de ce monastère fut aussi inhumé Josias, comte de Rantzau, mort en 1650. Ce militaire, natif du duché de Holstein, avait d'abord servi en Suède; il passa au service de France en 1635, se signala dans plusieurs occasions, notamment au siège de Gravelines où il reçut le bâton de maréchal.

ÉGLISE DE LA SORBONNE, T. III, p. 498.

Le cardinal de Richelieu fit rebâtir le collège et l'église de Sorbonne où ce ministre-roi voulait avoir sa sépulture.

SAINT-JACQUES-DU-HAUT PAS, T. IV, p. 293.

Jean-Dominique Cassini, célèbre astronome, et Jean Desmoulins, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sont enterrés dans cette église, devenue seconde succursale de Saint-Etienne-du-Mont. Cassini, né dans le comté de Nice, en 1625, mourut en 1712. Il fit plusieurs découvertes qui contribuèrent aux progrès de l'astronomie, notamment celle des cinq Satellites de Saturne : Huygens n'en avait aperçu qu'un.

CAPUCINS DE LA RUE SAINT-HONORÉ, T. IV, p. 295.

Henri, duc de Joyeuse, dit le père Ange, et François Joseph Leclerc-du-Tremblay, capucins fameux, qui habitèrent la maison de la rue Saint-Honoré, furent enterrés dans l'église soigneusement ornée de cette belle capucinière. Du Tremblay, connu sous le nom de père Joseph, était né en 1577. Il se dévoua servilement au cardinal de Richelieu. Louis XIII l'avait nommé au cardinalat, mais il mourut en 1638, avant d'avoir été investi de cette dignité, qui revint à Mazarin.

JÉSUITES DE LA RUE SAINT-ANTOINE, T. IV, p. 296.

Leur église était décorée de plusieurs monumens sépulcraux : on y voyait celui de Henri de Condé, père du grand Condé, et celui que Louis Henri, duc de Bourbon, fit ériger à la mémoire de ses ancêtres. Le 1er, sculpté par Sarrasin et le 2e par Vauclèves, se voyaient dans la chapelle de Saint-Ignace. Ces monumens, après avoir été transférés au Museum, en furent tirés en 1815 ; plus tard, on les transporta à Chantilli. On distinguait aussi dans cette église le tombeau sculpté par Germain Pilon, renfermant les cendres de René de Birague, attiré d'Italie à Paris par Catherine de Médicis : ce fut un des auteurs et des acteurs des scènes sanglantes de la Saint-Barthélemi. Ce sicaire, aussi ignorant que cruel, mourut en 1583, couvert de crimes et de dignités ; il était chancelier de France, cardinal et évêque de Lodève, etc., etc.

LES FEUILLANS, T. IV, p. 297.

Les moines de ce couvent possédaient dans leur église les dépouilles mortelles de quelques hommes distingués, tels que Raimond-Philipeaux, Guillaume de Montholon, Louis de Marillac, etc. Ce dernier, qui s'était distingué par sa valeur sous Henri IV et sous Louis XIII, fut fait maréchal de France en 1619. Ayant été accusé de péculat, de concussions et d'exactions, il fut condamné par des commissaires, ses juges et ses ennemis, a avoir la tête tranchée ; ce qui fut exécuté en place de Grève en 1632. (Voy. T. IV, p. 429.) Dans une chapelle consacrée à la mémoire de la famille de Rostaing, se trouvaient les tombeaux et épitaphes de Tristan, Charles, Louis, Jean, Antoine et Gaston de Rostaing.

LES RÉCOLLETS, T. IV, p. 369.

L'église des Récollets renfermait les tombeaux de la famille de Roquelaure. On y distinguait celui de Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, duc et pair de France, connu par ses plaisanteries triviales et ses bons mots, dont on a composé un volume, intitulé le MOMUS FRANÇAIS.

BÉNÉDICTINS ANGLAIS (Tabl. des fond. div. (Le XIII et Le XIV), p. viij.)

Cette église, construite en 1674, renfermait le corps de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mort à St.-Germain-en-Laye en 1701, et celui de sa fille Marie Stuart, décédée en 1712. Le tombeau du roi anglais n'était remarquable que par la simplicité de l'épitaphe :

CI-GIT JACQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Cet établissement, suppr. en 1790, est remplacé aujourd'hui par une filature de coton.



VAL-DE-GRACE (Tabl. des fond. div., p. xj.)

Indépendamment des cœurs de plusieurs princes et princesses de la famille royale, l'église du Val-de-Grace renfermait, avant la révolution de 1789, celui d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII et régente de France après la mort de ce prince. Le magasin central des hôpitaux militaires est aujourd'hui établi dans cette église, qui ne paraît avoir éprouvé du reste aucune dégradation dans son intérieur. En 1818 et 1819, on renouvela entièrement la couverture en plomb de son dôme, le plus élevé de Paris après ceux des Invalides et du Panthéon.

RELIGIEUSES DE LA MADELEINE DU TRAINEL (Tabl. des fond. div. (Lᵉ xiii et Lᵉ xiv), p. xvij.)

Le lieutenant de police d'Argenson, devenu garde-des-sceaux et chef des finances en 1718, se retirait tous les soirs chez ces religieuses où il s'était fait construire un appartement. L'abbesse, dont les complaisances pour ce magistrat sont signalées dans plusieurs mémoires, fit édifier dans l'église de sa maison une chapelle dédiée à St.-Marc (Saint-Renée), patron de l'illustre protecteur de la Madeleine du Trainel. Après la mort de M. Voyer d'Argenson, son cœur, suivant ses dernières volontés, fut déposé dans la chapelle Saint-Renée de cette même église, que, de son vivant, il avait fait décorer. Il avait augmenté les bâtimens et les revenus de ces ferventes odalisques; lesquelles, à l'instigation de l'abbesse favorite, priaient sans doute jour et nuit pour que le dieu des chrétiens envoyât à leur doux seigneur et maître toutes les joies que Mahomet promet, dans son paradis, aux fidèles musulmans.

CHAPELLE SAINT-JOSEPH.

(Voy. le Tabl. des Fond. div. (Lᵉ xiii et Lᵉ xiv), p. xviij.)

SÉMINAIRE DES ÉCOSSAIS.

(Voy. le Tabl. des Fond. div., p. xix, et le présent Tabl. au mot Bénédictins anglais, p. xij.)

FIN DU TABLEAU BIOGRAPHIQUE.

TABLEAU

DES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENS DIVERS, EXISTANT A PARIS EN 1834.

GOUVERNEMENT.

POUVOIR EXÉCUTIF.

LE ROI. Résidence ordinaire au chateau des Tuileries.

Le conseil des ministres (au château des Tuileries.)	Délibère sur les matières de haute administr., sur la législation administrative, sur tout ce qui tient à la police générale, à la sûreté du royaume et du trône et au maintien de l'autorité royale.
Le conseil d'État. (rue St.-Dominique-St.-Germain, 58.)	Délibère sur tous projets de lois ou ordonn. portant règlem. d'admin. publ. qui lui sont envoyés par les ministres.

Le premier conseil est formé des ministres secrétaires-d'Etat, qui se rassemblent devant le roi ou sous la présidence d'un ministre nommé par lui. Le conseil d'État se compose des conseillers d'État, des maîtres des requêtes en service ordinaire et en service extraordinaire. Il est présidé par le roi, par le président des ministres ou par le garde-des-sceaux.

PUISSANCE LÉGISLATIVE.

La chambre des Pairs (au palais du Luxembourg.)	Les pairs sont nommés par le roi ; ils doivent avoir 25 ans au moins : leur nombre est illimité. La pairie n'est point héréditaire. Les princes de la famille royale sont pairs par droit de naissance.
La chambre des députés (au Palais Bourbon.)	Les députés sont élus pour cinq ans par les colléges électoraux de chaque département. Il faut qu'ils aient 30 ans d'âge et qu'ils paient une contribution directe de 1,000 fr. Le président est nommé par le roi qui proroge et peut même dissoudre la chambre ; mais, dans ce dernier cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de 3 mois. La chambre est renouvelée intégralement tous les cinq ans.

Le roi convoque en même temps les deux chambres. La session de l'une doit commencer et finir aux mêmes époques que celle de l'autre.

MINISTÈRES.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES.

(Rue de Grenelle-St.-Germain, 101.)

Cabinet particulier.	Un chef.
Secrétariat-général.	Bureau du secrétariat-général et de l'enregistrement. —— Central et Archives.
Direction du Personnel.	Deux bureaux.
Divis. de la Police génle.	Deux bureaux.
Division des Gardes Nationales.	1er Bureau. Organisation. 2e —— Administration. 3e —— Service. 4e —— Discipline et contentieux.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

Service intérieur.	Un chef de service.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES (rue de l'Université, 9.)

ADMINISTRATION DES CULTES.

Secrétariat et Archives. Un Bureau.
Division du Culte catholique. — Trois bureaux.
— des Cultes non catholiques. — Un bureau.
— de la Comptabilité générale. — Deux bureaux.

(Voyez la nomenclature des Administrations et Établissemens.)

DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Les bureaux, r. de Grenelle-St.-Germain, 103 et 122.)

Cabinet particulier.	Un Chef.
Secrétariat général.	Bureau Central, expédit. et Archives. — de la direct. des Bâtim. civils. — des Fonds. — des Haras.
Direction de l'adm. départle. et communale.	1er Bureau. Administ. générale. 2e — Bâtim. départ. prisons et affaires départementales. 3e — Contentieux des communes. 4e — Adm. des comptes et comm.
Adm. de l'Industrie agricole et commerciale.	1er Bureau. Commerce. 2e — Manufact. et statistique. 3e — Agriculture. 4e — Subsistances. 5e — Poids et Mesures. Etablis. insalubres.



[redacted]

ivision des Beaux-Arts.
- 1er Bureau. Beaux-Arts.
- 2e — Théâtres.
- 3e — Imprimerie et Librairie.
- 4e — Etabliss. d'utilité publique.

— de la comptabilité génle.
- 1er Bureau. Opérations centrales
- 2e — Ordonnances et comptes.
- 3e — Dépenses départementales.
- 4e Secours.

Direction générale des Ponts-et-Chaussées.
(Voyez la Nomenclature des Administrations et Etablissemens.)

ÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (boulevard des Capucines.)

Cabinet du ministre.	Un chef.
irection politique.	Bureau du protocole. Un directeur. Deux sous-dir.
— Commerciale	Un directeur et un sous-directeur.
— des Archives et Chancelleries.	Bureau de la Chancellerie, seul ouvert au public. Un direct. Un sous dir.
— de la comptabilité.	Un directeur. — Un sous directeur.

DÉPARTEMENT DES FINANCES (rue de Rivoli, 48.)

Secrétariat particulier.
- 1re Section. Dépêches, affaires réservées. décorations, personnel, ag. de change, cour des compt., notaires certifirs. congés, inspection génle des finances.
- 2e — Budget, règlemens définitifs, pensions.

Secrétariat-général.
- 1er Bureau. Dépêches, archives, contre-seing.
- 2e — Matériel de l'adm. centrale, ordonnancement et comptabilité spéciale des dépenses du ministère.
- 3e — Correspond. et décisions.

ontributions directes. 4 Bureaux.

Direction du mouv. général des fonds. 2 Bureaux.

Direction de la Dette Inscrite.
- Bureau central. Contrôle, contentieux et correspondance.
- 1er Bureau. Grand-Livre de la dette publique.
- 2e — Transferts et mutations.
- 3e Liquidation et tenue du livre des pensions.
- 4e Cautionnemens.

Direction de la comptabilité générale des finances.	Bureau central. — d'ordre et de correspondance. de la comptabilité des receveurs des revenus indirects.
Direction du Contentieux.	Bureau central. 1re Section. } Agence judiciaire. 2e — 3e Bureau des oppositions (ouvert t. l. j. de 10 à 2 heures).

Bureau des Affaires diverses. (Exécution de la loi sur l'indemnité accordée aux émigrés.)

Caisse centrale du trésor puplic et sous-caisse.	Portefeuilles. Comptabilité et valeur en dépôt. Huissiers.

Service du payeur des dépenses centrales du Trésor public (Sous-payeurs des dépenses des ministères et de la dette publique).

Bureau du Contrôle de la caisse centrale du Trésor.

Suite de la liquidation de l'indemnité attribuée aux Colons de St.-Domingue (rue du Monthabor, 11).

(Voyez la Nomenclature des Administrations et Établissemens.)

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE (rue St.-Dominique, 82).

Cabinet du ministre.	Un chef.
Secrétariat-général.	Bureau du secrétariat et de la correspondance générale. — de la justice militaire. des lois et archives. du service intérieur.
Direct. du dépôt de la guerre.	1re Sect. Centralisation, géodésie et topographie extérre, correspondance, carte de France. — Géodésie et topographie intérieure, travaux, cartes, plans, gravures. 3e Histoire et archives. 4e Statistique et Travaux annuels. 5e Administr., bibliothèque, mobilier, etc.
Direction du personnel et des opérations militaires.	Bureau des opérations militaires. — de l'organisation et de l'inspect. des états-majors. de la remonte générale. de l'infanterie. de la cavalerie. du recrutement et de la réserve. de la gendarmerie.

Direction de l'administration.
- Bureau de l'intendance militaire.
- — de la solde.
- de l'habillement.
- des vivres.
- des fourrages et du chauffage.
- des hôpitaux.
- des transports, convois, équipages et lits militaires.

Direction des fonds et de la comptabilité générale.
- Bureau du contrôle des dépenses et du contentieux.
- — d'Alger.
- des fonds et ordonnances.
- des pensions.

Caisse de l'Intérieur du Ministère.
Bureau de l'Artillerie.
Bureau du Génie.
(Voyez la Nomenclature des Administrations et Etablissemens.)

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES (rue Royale).

Conseil d'Amirauté.

Secrétariat-général.
- Bureau du secrétariat.
- — des lois et impressions.
- des chartes et archives.

Direction du personnel.
- Bureau du recrutement des équipages.
- — des officiers militaires.
- des officiers civils.
- du personnel et de l'administration des équipages.
- des pensions et demi-soldes.

Direction des ports.
- Bureau des mouvemens et de la correspondance générale.
- — des travaux.
- des approvisionnemens.
- des chiourmes et hôpitaux.
- des forges, fonderies et du matériel de l'artillerie.
- — de la police, de la navigation et des pêches maritimes.

Direction des colonies.
- Bureau de l'administration.
- — du personnel.
- des finances et approvisionnem
- des services militaires.

Direction de la comptabilité des fonds et invalides
- Fonds.
  - B. des comptes et budgets
  - — des dépenses de France
  - des colonies et consulat.
  - de la compt. centrale.
- Invalides
  - B. Central
  - — des prises, bris, naufrages.

Direction des subsistances.
- Bureau des adjudications, marchés et manutentions.
- — de la correspondance et du mouvement des denrées.
- de la comptabilité et du personn.
- de la centralisation de la comptabilité en deniers.

Inspections générales.
- Constructions navales.
- Travaux maritimes.
- Service de santé.
- Matériel de l'artillerie de la marine.

(Voyez la Nomenclature des Administrations et Etablissemens).

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE (place Vendôme, 17).

(Bureaux rue Neuve-de-Luxembourg, 22.)

Cabinet particulier.	Matériel et dépenses intéres du ministère.
	B. de l'enregist. des dépêches, renseig.
Secrétariat-général.	législations (Le secrétaire-général commissaire du roi au sceau.)
	Bureau des archives. 1re Sect. r. Ne Luxembourg; 2e — au Louvre; 3e — au Palais de Justice.
Division du personnel.	2 Bureaux.
Div. des affaires civiles et du sceau.	3 Bureaux. (3e bureau, Notariat.)
Division des affaires criminlles et des graces.	1er Bur. Justice criminelle et correctlle. 2e — Graces et cassation.
Division de la comptabilité et des pensions.	2 Bureaux.

Il y a 12 référendaires au sceau.

(Voyez la Nomenclature des Administrations et Etablissemens.)

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Rue de Grenelle St.-Germain, 116.)

Cabinet du ministre.	Un chef.
Secrétariat et archives.	
1re Div. Personnel et admin.	5 Bureaux.
2e — Comptabilité génle et contentieux.	3 Bureaux.
3e — Sciences et lettres, Institut, bibliothèques, etc., etc.	1 Bureau.

Caisse de l'administration centrale.

(Voyez la Nomenclature des Administrations et Établissemens.)

INTENDANCE GÉNÉRALE DE LA LISTE CIVILE (Place Vendôme.)

Cabinet de l'intendant-génl.	Un chef, chargé de la dir. centrale.
Direct. de la comptab. génle.	Place Vendôme, 9.
des dépenses.	Id.
des dépenses des bât.	Id.

Direction des domaines et du contentieux, rue de l'Oratoire, 2.

Trésor de la couronne, au Carrousel.

Conservation du mobilier, rue Bergère, 2.

Conservation des forêts, rue de l'Oratoire, 2.

Archives de la couronne, au Louvre.

Direction des Musées royaux, au Louvre.

Manufactures royales.

Bibliothèque de la couronne.

Conservation des Palais, maisons et résidences royales.

Inspection-générale des services.

(Voyez la Nomenclature des Administrations et Établissemens).

GRANDE CHANCELLERIE DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR (rue de Lille, 70).

Secrétariat-général.	Direction des fonds et de la comptabilité.
1re Division.	Promotions, ordres étrangers.
2e —	Discipline, maisons d'éducation. Compagnie des canaux, Archives.
3e —	Comptabilité, budget.

Comité de consultation pour le contentieux..

Maison d'éducation (succursale), rue Barbette. 2.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE (Place de l'Hôtel-de Ville).

Conseil de préfecture.

Conseil général du département, remplissant également les fonctions de conseil municipal.

Secrétariat-général : Enregistrement, dépêches, brevets d'invention. adjudications, etc., etc.

Division de la comptabilité [3 bureaux].

1re Division : Administration communale, domaines, état civil et politique, élections [4 bureaux].

2e Division : Ponts-et-chaussées, grande voirie et travaux publics, [5 bureaux, le bureau des plans compris].

3e Division : Instruction publique, hospices, hôpitaux, garde nationale et recrutement, [4 bureaux].

4e Division : Répartition, recouvrement et contentieux des contributions directes, [2 bureaux].

[Voyez la Nomenclature des Administrations et Établissemens].

…S DES COMMUNES DE PARIS, A L'HOTEL-DE-VILLE.

…ommune de Paris est divisée en 12 arrondissemens, ayant cha… juge de paix, un maire et deux adjoints. Ces douze mairies for… rondissemens de colléges électoraux. Le 1er est composé des 3 … mairies; le second des 4e, 5e et 6e; le troisième des 7e, 8e et …trième des 10e, 11e et 12e. Les 12 arrondissemens se subdi… 48 quartiers, dans chacun desquels il existe un commissaire …ce.

…rrondissement (Rue du Faubourg-St.-Honoré, no 14). Quartier …leries, des Champs-Elysées, de la place Vendôme et du Roule. …roisse, trois succursales, un bureau de charité, quatre commis… …e police, un bureau de poste.

…r. (Rue Grange-Batelière). Quartier Feydeau, de la Chaussée-…, du Palais-Royal et du Faubourg-Montmartre. Une paroisse, …ursale, un bureau de charité, quatre commissaires de police, un … de poste.

…Arr. (Aux Petits-Pères). Quartier du Faubourg Poissonnière, …ontmartre, St.-Eustache, du Mail. Une paroisse, deux succursales, un …reau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

…Arr. (Place du Chevalier-du-Guet, no 4). Quartier St.-Honoré, du …re, des Marchés, de la Banque de France. Une paroisse seulement, …bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de …te.

…e Arr. (Rue Grange-aux-Belles, no 2). Quartier de Bonne-Nouvelle, …ntorgueil, du Faubourg-St.-Denis et de la Porte-St.-Martin. Une …roisse, une succursale, un bureau de charité, quatre commissaires de …olice, un bureau de poste.

6e Arr. (Rue St-Martin, no 208 et 210). Quartier des Lombards, de St.-Martin-des-Champs, du Temple, de la Porte-St.-Denis. Une paroisse, une succursale, un bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

7e Arr. (Rue Sainte-Avoye, no 57). Quartier Sainte-Avoye, du Mont-de-Piété, du Marché-St.-Jean, des Arcis. Une paroisse, trois succursales, une bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

8e Arr. (Place Royale, no 14). Quartier des Quinze-Vingts, du Marais, de Popincourt et du faubourg St.-Antoine. Une paroisse, trois succursales, un bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

9e Arr. (Rue de Jouy, no 9). Quartier de l'Hôtel-de-Ville, de la Cité, de l'Ile-St.-Louis, de l'Arsenal. Une paroisse (Notre-Dame), trois succursales, un bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

10e Arr. (Rue . . . .). Quartier du faubourg St.-Germain, de la Monnaie, de St.-Thomas-d'Aquin, des Invalides. Une paroisse, trois succursales, un bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

11e. Arr. (Rue Garancière, no 10). Quartier de la Sorbonne, du Luxembourg, de l'École-de-Médecine et du Palais-de-Justice. Une





paroisse, deux succursales, un bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

12°. Arr. (Rue St-Jacques, n° 262). Quartier St.-Jacques, du Jardin-du-Roi, St.-Marcel, de l'Observatoire. Une paroisse, trois succursales, un bureau de charité, quatre commissaires de police, un bureau de poste.

CULTE PROTESTANT.

Temple à l'Oratoire, rue St.-Honoré.

Temple de Sainte-Marie, rue St.-Antoine.

CULTE LUTHÉRIEN, DIT CONFESSION D'AUSBOURG.

Temple, rue des Billettes.

CULTE HÉBRAIQUE.

Synagogue, rue du Temple.

ÉGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE (primatie), rue du faubourg St.-Martin, 59.

ADMINISTRATION DES HOPITAUX.

HOSPICES CIVILS, SECOURS A DOMICILE ET ENFANS-TROUVÉS [Rue Neuve Notre-Dame].

Un conseil général formé de 17 membres, dont le préfet de la Seine fait partie comme président né, et une commission administrative composée de cinq membres, constituent la base fondamentale de cette administration. Le conseil général délibère et rend des décisions dans toutes les affaires qui, sans exception, lui sont soumises. Ses actes, s'ils portent en eux un caractère d'organisation, doivent être revêtus de l'approbation du ministre de l'intérieur; s'ils ne sont que purement administratifs, le visa approbatif du préfet du département suffit pour les régulariser. Les membres de la commission administrative (chacun en ce qui le concerne) font exécuter les décisions du conseil de quelque nature qu'elles soient, et sans aucune responsabilité de leur part. Chaque établissement, sans distinction d'espèce, est soumis à la surveillance spéciale d'un membre du conseil général.

Bureaux.

Secrétariat général : Adjudications, marchés, expéditions, archives, etc.
1re Division : Hospices.
2e — Hôpitaux et enfans trouvés.
3e — Domaines.
4e — Secours à domicile et établissemens de service général.
5e — Comptabilité générale.

Caisse générale, Parvis Notre-Dame, 30.

Bureau central d'admission dans les hopitaux, Parvis Notre-Dame, 2.

Etablissemens de service général.

Pharmacie centrale des hopitaux et hospices civils, quai de la Tournelle.

Boulangerie générale, rue Scipion, 2.

Cave générale, rue Neuve-Notre-Dame, 2.

Dépenses générales, Id.

Établissemens particuliers.

Amphithéatre de la Pitié, rue d'Orléans St.-Marcel, 2.

Placement d'enfans. . . . .

HOPITAUX.

Hôtel-Dieu, parvis Notre-Dame. — Saint-Louis, rue de l'Hôpital-Saint-Louis. — Vénériens, rue des Capucins. — Pitié, rue Copeau. — La Charité, rue des Saints-Pères. — Saint-Antoine, faubourg de ce nom. — Necker, rue de Sèvres. — Cochin, rue du faubourg St.-Jacques. — Beaujon, rue du faubourg du Roule. — Enfans-Malades, rue de Sèvres. — Maison royale de Santé, rue du faubourg Saint-Denis. — De l'Accouchement, rue de la Bourbe.

HOSPICES.

Vieillesse	Hommes, à Bicêtre. Femm., à la Salpêtrière.	Incurables.	Homm., r. du faub.-St.-Marcel. Femmes, rue de Sèvres.

Ménages, rue de la Chaise, faubourg St.-Germain. — La Rochefoucauld, au Petit-Montrouge. — Orphelins, rue du faubourg St.-Antoine. — Sainte-Périne, rue de Chaillot. — St.-Michel, à St.-Mandé. — Enfans-Trouvés (service intérieur), rue d'Enfer.

Outre les enfans qui font l'objet du service intérieur à l'hospice des Enfans-Trouvés, l'administration pourvoit encore à un service extérieur qui consiste dans le placement en province, soit en nourrice, soit en pension, d'un grand nombre d'enfans entretenus à ses frais dans 32 sous-préfectures, où ils sont surveillés par des préposés qu'elle rétribue, et dont elle contrôle les opérations. Ces préposés sont eux-mêmes sous la surveillance des sous-préfets et des maires des arrondissemens, et communes où les placemens d'enfans sont effectués.

PRÉFECTURE DE POLICE (quai des Orfèvres, rue de Jérusalem, 7.)

Police municipale. Un chef, un sous-chef.

Cabinet particulier. Un chef, un sous-chef.

Conseil de salubrité (tient ses séances à la Préfecture).

Commission permanente, établie à la Préfecture.

Secrétariat-général.	1er Bur.	1re section, ordre général, contentieux et matériel. 2e — Personnel. 3e — Archives.
	2e —	Garde municiple, saprs pomprs, théâtres et réunions publiques, etc. etc.

Comptabilité. Un chef, deux sous-chefs.

Caisse. Un caissier, deux sous-chefs.

1re Division : Police judiciaire et de de sûreté, prisons, hospices, maisons de santé. — 4 bureaux.

PRISONS : Un inspecteur-général et un sous-inspecteur général adjoint.

MAISONS DE SANTÉ : Un inspecteur.

2e DIVISION : Approvisionnemens, commerce et navigation, petite voirie, nettoiem., éclairage, poids et mesures.	1er B. Halles, marchés, navig., etc. 2e — Petite voirie, fosses d'aisance, trottoirs, etc. 3e — Nettoiement, éclairage, égouts, etc., etc. 4e — Etablissemens insalubres, machines à vapeur, gazomètres, etc. etc.

HALLES ET MARCHÉS : Un inspect.-génér., deux inspect.-génér.-adjoints.
NAVIGATION : Un inspecteur-général.
BOIS ET CHARBONS : Un inspecteur-général du recensement et du mesurage.
NETTOIEMENT, ÉCLAIRAGE, ÉGOUTS, ARROSEMENT : Un directeur, un inspecteur-général.
MINES : Un ingénieur en chef, un ingénieur.

EAUX MINÉRALES.
- 2 médecins inspecteurs.
- 2 médecins inspecteurs-adjoints.
- 3 médecins vétérinaires.

(Voyez la Nomenclature des Administrations et Établissemens.)

INDICATION GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE
DES INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENS DIVERS.

ACADÉMIES (Voyez Institut. et Facultés.)

Académie de Paris, rue de Sorbonne, 11. — Française (40 membres). — Des Inscriptions et Belles-Lettres (40 membres). — Des Sciences. — Des Beaux-Arts. — Des Sciences morales et politiques. — De l'Industrie Française (agricole, manufacturière et commerciale), place Vendôme, 24. — Royale de Médecine, rue de Poitiers, 8. — D'Horticulture, rue Louis-le-Grand, 23.

ADMINISTRATIONS. (V. Directions, Commissions et Conservations.)

Administration des Forêts, rue Neuve-Luxembourg, 2 ter. — De l'Enregistrement et des Domaines, rue de Castiglione, 1 bis. — Des Douanes et Sels. — rue Monthabor, 15. — Des Tabacs, rue Neuve-Luxembourg, 2. — De l'Octroi de Paris, rue Pinon, 2. — Des Contributions indirectes, rue Neuve-Luxembourg, 2. — De la Loterie royale, rue Neuve-Luxembourg, 2 bis. — Des Postes, rue J.-J. Rousseau et Coquéron, — De l'Exploitation générale des Messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires, 22. — Des Messageries générales de France (Laffite, Caillard et Compagnie), rue Saint-Honoré, 130, rue de Grenelle et rue d'Orléans-Saint-Honoré. — Des Messageries des Jumelles, rue du Bouloi, 9. — Des Messageries Touchard, faubourg Saint-Denis, 50, et

rue Saint-Martin, 256. — Des Trois-Ponts-sur-la-Seine, rue Richelieu, 29. — Des Poudrettes, rue Hauteville, 14. — Centrale du Canal du Midi et Embranchement, rue du Doyenné, 12. — Du Canal de Briare, rue Jacob, 14.

AGENCE.

Agence générale de placemens sur les fonds publics, place de la Bourse, 31.

ARCHIVES.

Archives du royaume, rue du Chaume, 1[illegible].

ASSOCIATIONS.

Association mutuelle pour la propagation des mérinos [illegible] France, rue Saint-Sauveur, 12. — Pour la propagation de la Vaccine, rue du Pont-de-Lodi, 4.

ATHÉNÉES.

Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville. — Royal de Paris, rue Valois, Palais-Royal, 2. — Musical, à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean. — De Médecine, à l'Hôtel-de-Ville.

BANQUE DE FRANCE.

Rue de la Vrillière.

BAZARS.

Bazar Saint-Honoré, rue Saint-Honoré, 357. — De l'Industrie Française, Boulevard Poissonnière, 27, et rue Montmartre, 180. — Des Galeries de Fer, boulevard des Italiens, 19, et rue de Choiseul, 12.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque du Roi, rue Richelieu, 58. — De l'Arsenal, à l'Arsenal. — Royale du Panthéon, rue Clovis. — Mazarine, à l'Institut, quai Conti, 23. — De la Ville, rue du Tourniquet-Saint-Jean.

BOURSE DE PARIS.

Place de la Bourse.

BUREAUX.

Bureau des longitudes, à l'Observatoire, rue Cassini. — Des Funérailles, rue de Grenelle-Saint-Germain, 65. (Voyez Compagnie.) Un Bureau de Charité dans chacun des arrondissemens. — Bureau central d'admission dans les hôpitaux et hospices civils, parvis Notre-Dame.

CAISSES.

Caisse d'amortissement, rue et maison de l'Oratoire. — Des Dépôts et Consignations, rue et maison de l'Oratoire. — Municipale, à l'Hôtel-de-Ville. — De Poissy, rue du Grand-Chantier, 1. — D'Epargne et de Prévoyance de Paris, à la banque de France. — Hypothécaire, rue Neuve-Saint-Augustin, 30. — Centrale de domiciles et de comptes courans, rue Verdelet, 4.

CASERNES.

D'Orsay. — Belle-Chasse, 47. — Grenelle-Saint-Germain, 136. — Neuve-Luxembourg, 5. — Avenue de Neuilly. — Grande-Rue-Verte, 32. — Pépinière, 22. — Chaussée-d'Antin. — Clichy, 6. — Arsenal. — Fossés-Saint-Jacques, 32. — A l'Estrapade. — Rousselet. — Ecole mili-

taire. — Sept-Voies, à Montaigu. — Faubourg Poissonnière, 76, à la Nouvelle-France. — Babylone, 23. — Plumet, 6, — Quai Morland et Petit-Musc, 2. — Quai des Célestins. — Grenelle-Saint-Germain, 128. — Vaugirard, 25. — Faubourg du Temple, 72, à la Courtille. — Barres, 24, à l'Ave-Maria. — L'Oursine, 62. — Neuve-Sainte-Geneviève, caserne Mouffetard. — Saint-Jean-de-Beauvais, 4. — Foin-Saint-Jacques, 16 — Petits-Pères. — Notre-Dame-des-Victoires, 1. — Jardin du Roi, 4. — Enfer, 8.—Corderie, au Marais, 11.—Faubourg St.-Denis.—Francs-Bourgeois, Marais, 12.— Chaussée des Minimes, 6. — Faubourg Saint-Martin, 166. — Tournon, 10. — Mouffetard. — Quai des Orfèvres, 20 — Paix, 4. — Culture-Sainte-Catherine, 9. — Vieux-Colombier, 15.

CHAMBRES.

Chambre de Commerce de Paris (s'assemble à la Bourse).— D'Assurances maritimes, rue des Filles-Saint-Thomas, 7.

CIMETIÈRES.

Cimetière de l'Est (Père Lachaise). — Du Nord (Montmartre). — Du Sud (Mont Parnasse). — De Vaugirard, pour les suppliciés et les corps de la Morgue. — Cimetière pour les hospices, près de celui du Mont-Parnasse.

COCHES.

Coche de Nogent. — D'Auxerre (grand et petit). Direction, rue Bretonvilliers, 1, Ile-Saint-Louis.

COLLÈGES. (Voyez Écoles.)

Collège Royal de France, place Cambrai, 1. — Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, 123. — Henri IV, rue Clovis. — Bourbon, rue Neuve-Sainte-Croix, 5. — Charlemagne, rue Saint-Antoine, 120. — Saint-Louis, rue de la Harpe, 94. — Rollin, rue des Postes, 34. — Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs, 34.

COMITÉS. (Voyez Ministères.)

Comité de la Guerre et de la Marine, rue de l'Université, 61. — Des Finances, rue de Rivoli, 48. — Consultatif des Arts et Manufactures. — De l'Infanterie et de la Cavalerie, rue Saint-Dominique, 82. — De l'Artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin, 3. — Des Fortifications, rue Saint-Dominique, 80. — De Consultation pour le contentieux, de la Grande Chancellerie de la Légion-d'Honneur, rue de Lille, 70. — Des Asiles pour l'Enfance (8 établissemens qui reçoivent plus de 1500 enfans des deux sexes). — Des Receveurs-généraux.

COMMISSIONS. (Voyez Ministères.)

Commission des phares, rue des Saints-Pères, 24. — Supérieure de l'Etablissement des Invalides de la marine.—De Législation Coloniale. — Pour la repression de la Traite des Noirs. — Des Monnaies et Médailles, quai Conti, 11. — Centrale de Géographie, rue de l'Université, 23. — Permanente du registre matricule, pour l'Inscription des chevaux de race pure. — Mixte des travaux publics (au Ministère du

Commerce). — De répartition des Contributions directes, place de l'Hôtel-de-Ville, 8.

COMPAGNIES. (Voyez Entreprises et Sociétés.)

Compagnie royale d'assurance contre l'incendie et sur la vie, rue Montmartre, 3. — D'Assurance mutuelle, contre l'incendie pour la ville de Paris, rue Richelieu, 89. — D'Assurances générales maritimes, rue Richelieu, 97. — D'Assurances générales contre l'Incendie, rue Richelieu, 97. — D'Assurances générales sur la vie des hommes, rue Richelieu, 97. — D'assurance Mutuelle contre l'Incendie (pour les quatre départemens environnant Paris), rue Hauteville, 33. — Française du Phénix (Assurances à primes contre l'Incendie), rue Neuve-Saint-Augustin, 18. — De l'Union (Assurances contre l'incendie et sur la vie humaine), place de la Bourse. — D'Assurances pour la vie des chevaux, rue Basse-du-Rempart, 24. — Du Soleil (Assurance générale contre l'Incendie), rue du Helder, 13. — Cercle commercial d'Assurances maritimes et de Navigation intérieure, rue Notre-Dame-des-Victoires, 42. — Assurance emphythéotique à prime contre l'Incendie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34. — Compagnie Parisienne (Assurance générale contre les accidens causés dans Paris par les voitures, les chevaux, les porteurs de fardeaux, etc.), rue de Hanovre, 21. — Générale de Desséchement des Marais, Lacs, Etangs, Lais et Relais de la Mer, rue Basse-du-Rempart, 52. — Des Canaux de l'Ourcq et de St.-Denis, du Canal Saint-Martin, rue Hauteville, 38. — Des quatre Canaux (Bretagne, Nivernais, Berry, latéral à la Loire), rue Saint-Fiacre, 20. — Des bateaux à vapeur de la Haute-Seine (Station des bateaux au port de la Grève). — Du Chemin de Fer de la Loire, d'Andrezieux à Roanne, rue Godot, 22. — Du Chemin de Fer de Paris à Pontoise, rue Laffite, 34. — Du Chemin de Fer de Saint-Etienne, à Lyon, rue du Bac, 26. — Des Pont, Gare et Port de Grenelle, rue Neuve-Saint-Roch, 7. — Des Port et Gare Saint-Ouen, rue Saint-Georges, 1. — Française pour l'Eclairage par le Gaz, faubourg Poissonnière, 97. — Pour l'Eclairage de Paris par le Gaz, rue de Rivoli, 10 bis. — Générale des Sépultures, rue Saint-Marc, 18. (Voyez Entreprises.) — Du Ramonage pour les Maisons assurées par la Compagnie mutuelle de Paris, rue Boucher, 12, près le Pont-Neuf.

CONSEILS. (Voy. Gouvernement et Ministères.)

Conseil royal de l'Instruction publique. — Académique supérieur de Commerce. — Général du Commerce. — Général des Manufactures. — D'Agriculture. — De Perfectionnement du Conservatoire et des Ecoles des Arts et Métiers. — Des bâtimens civils. — Supérieur de santé. — Général des mines, rue des Saints-Pères, 24. — De santé des armées, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 82. — Permanent de Révision, rue du Cherche-Midi (1er et 2e Conseils de Guerre). — Des Travaux de la Marine. — Des Délégués, des Colonies. — Royal de l'Instruction publique. — Académique.

CONSERVATIONS (Voy. Administrations).

Conservation des Hypothèques, rue du Cadran, 9. — Forestière de Paris (1re conservation).

CONSERVATOIRES.

Conservatoire des Arts et Métiers, rue St.-Martin, 208. — De Musique et de Déclamation, faubourg Poissonnière, 11. — De Musique classique, rue de Vaugirard, 69.

COURS POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Cours normal primaire à Paris, rue des Bernardins, 4. — D'Archéologie, à la Bibliothèque du roi, rue de Richelieu, 58.

COURS ET TRIBUNAUX.

Cour de Cassation, au Palais-de-Justice. — Des Comptes, cour de la Sainte-Chapelle. — Royale, au Palais-de-Justice. — Tribunal de 1re instance, au Palais-de-Justice. — De Commerce, au palais de la Bourse. — De police municipal, au Palais-de-Justice. — Un tribunal de paix dans chacun des arrondissemens de Paris.

DÉPOTS.

Dépôt général d'Artillerie, place St.-Thomas-d'Aquin. — Général des cartes et plans de la marine et de colonies, rue de l'Université, 13. — De recrutement du département de la Seine, rue d'Enfer, 8.

DIRECTIONS (Voyez Administrations et Conservations).

Direction Générale des Ponts-et-Chaussées et des Mines, rue des Saints-Pères, 24. — Des poudres et salpêtres, à l'Arsenal. — De l'enregistrement et des domaines du département de la Seine, rue de la Paix, 3. — Des droits d'entrée perçus au profit du trésor public, rue Pinard, 2. — Des contributions indirectes de la Seine, rue Duphot, 10. — Des contributions directes du département, rue de la Verrerie, 55. — Du dépôt de la Guerre (Voyez département de la guerre). — Des nourrices, rue Sainte-Apolline, 18. — Des subsistances militaires, de la 1re division, rue du Cherche-Midi, 36. — Des poudres et salpêtres (raffinerie et entrepôt central de la direction), à l'Arsenal.

EAUX DE LA SEINE CLARIFIÉES ET DÉPURÉES. (Établissement royal, quai des Célestins, 24, et rue St.-Paul, 2.

ÉCOLES. (Voyez facultés).

École spéciale du commerce français, boulevard Saint-Antoine, 59. — Des arts et manufactures, rue Thorigny, 7. — Spéciale du commerce, rue Sainte-Avoye, 57. — De commerce (externat), rue Boucherat, 18, au marais. — Normale, rue Saint-Jacques, 117. — Royale et spéciale des langues orientales vivantes, r. Neuve-des-Petits-Champs. — Spéciale de pharmacie, rue de l'Arbalète, 13. —

Polythecnique, rue Descartes. — Des Ponts-et-Chaussées, rue Hillerin-Bertin, 10. — Des Mines, rue d'Enfer, 34. — Royale d'application des ingénieurs géographes, rue de l'Université, 61. — D'application du corps d'État-Major, rue de Grenelle-St.-Germain, 136. — Royale d'Equitation, rue du faubourg Montmartre, 42. — Royale et Spéciale des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins, 16. — Royale gratuite de mathématiques et de dessin, rue de l'Ecole-de-Médecine, 5. — Royale spéciale et gratuite de dessin pour les jeunes personnes, rue de Touraine-Saint-Germain, 7. — Pratique de l'art Théatral, rue Chantereine, 19 bis. — Des Chartres, près la Bibliothèque du roi. — Elémentaires d'enseignement mutuel à Paris, 54, dont 19 gratuites. — De la doctrine chrétienne et des sœurs, dites de la Charité dans les divers arrondissemens.

ÉGLISES.

ARR.	PAROISSES.	SUCCURSALES.
1er	LA MADELEINE ou ASSOMPTION.	1re S.-Louis, rue Neuve-Sainte-Croix. 2e S.-Philippe, faub. du Roule. 3e S.-Pierre, rue de Chaillot.
2	ST.-ROCH, rue St,-Honoré.	N.-D.-de-Lorrette, Faub. Montmartre.
3	ST.-EUSTACHE, rue Trainée Mont-Martre.	1re Petits-Pères, place des Petits-Pères. 2e N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, rue de ce nom.
4	ST.-GERMAIN-L'AUXERROIS, [service du culte suspendu].	Néant.
5	ST.-LAURENT, faub. St.-Martin.	S.-Vincent-de-Paule, rue Montholon.
6	ST.-NICOLAS-DES-CHAMPS, rue St.-Martin.	1re S.-Leu-S.-Gilles, rue S.-Denis. 2e Ste-Elisabeth, rue du Temple.
7	ST.-MERRI, r. St-Martin.	1re N.-D.-Blancs-Manteaux, r. des Bl.-Mant. 2e S.-Jean-S.-Franç. r. du Perche, au Marais. 3e S.-Denis, rue S.-Louis au Marais.
8	STE.-MARGUERITE, r. St.-Bernard.	1re Quinze-Vingts, rue de Charenton. 2e S.-Ambroise, rue de ce nom.
9	NOTRE-DAME, par. et cathédrale.	1re S.-Louis en l'Ile, rue Saint-Louis. 2e S.-Gervais et S.-Protais, rue du Monceau. 3e S.-Paul et S.-Louis, rue S.-Antoine.
10	ST.-THOMAS D'AQUIN place de ce nom.	1re Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres. 2e Missions étrangères, rue du Bac. 3e Ste-Valère, rue de Grenelle S.-Germain.
11	ST.-SULPICE, place de ce nom.	1re Abb. S.-Germain-des-Prés, pl. de ce nom. 2e S.-Severin, rue de ce nom.
12	ST.-ÉTIENNE-DU-MONT, rue de la Montag. Ste-Geneviève.	1re S.-Nicolas-du-Chardonnet, r. S.-Victor. 2e S.-Jacques-du-Haut-Pas, rue S.-Jacques. 3e S.-Médard, rue Mouffetard.

ENTREPOTS.

Entrepôt de Paris, place des Marais. — De Paris, Ile-des-Cygnes.-- Général des vins, eaux-de-vie, esprits, liqueurs, huiles et vinaigres, quai St.-Bernard.

ENTREPRISES. (Voyez Administrations, Compagnies et Sociétés).

Entreprise des inhumations et pompes funèbres de la ville de Paris, rue du faubourg St.-Denis, 183. (Voyez bureau des Funérailles).-- Générale du nettoiement de Paris, rue des Bons-Enfans, 21.--De l'éclairage général de Paris, rue des Petites-Ecuries, 19 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 14.--Des lits militaires (compagnie Desmazures, rue Bleue; compagnie Vallée, rue Richer, 12).--Générale des transports de la Guerre, faubourg St-Martin, 40. -- Générale du chauffage et de l'éclairage de troupes, rue Chantereine, 31.--Générale des fosses mobiles inodores pour la vidange, rue du faubourg du Temple, 50. -- Des fosses portatives, rue du Chaume, 9. -- Générale des travaux des détenus du département de la Seine, rue St.-Victor, 15. -- Du ramonage, rue du Four-St.-Germain, 40.

ÉTATS-MAJORS.

Etat-major général de la garde nationale, place du Carrousel.--Etats-majors des légions dans chaque arrondissement de Paris.--Etat-major de la 1re division militaire, rue de Lille, 1. -- De la place, place Vendôme, 7.--De la garde municipale, (ce corps est sous les ordres de M. le préfet de police).--Des pompiers, quai des Orfèvres, 20. -- De la gendarmerie départementale, rue des Francs-Bourgeois, 12, au Marais.

FACULTÉS. (Voyez Instituts, Académies et Écoles).

Faculté de Théologie, à la Sorbonne.--De Droit, place du Panthéon. --De Médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine.--Des Sciences, à la Sorbonne.--Des Lettres, à la Sorbonne.

GRENIERS.

Grenier d'abondance ou de réserve, boulevard Bourdon.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT DE LA PREMIÈRE DIVISION MILITAIRE.

Rue Traverse, 22.

HARRAS ROYAUX.

Service des Harras (au Ministère du Commerce.)

HOPITAUX ET HOSPICES.

Hôpitaux et Hospices civils de Paris. (Voyez la nomenclature générale de ces divers établissemens à l'article qui concerne leur administration.) — Hôpital militaire, rue Saint-Dominique-Gros-Caillou. -- Du Val-de-Grace, rue Saint-Jacques, 277; rue Blanche, succursale du Val-de-Grace. -- Hôpitaux militaires (Pharmacie centrale des), rue du Cherche-Midi, 8½. — Hôpital Saint-Méri (administré par la

fabrique de la paroisse de ce nom). — Royal des Quinze-Vingts, rue de Charenton,

HOTEL DES INVALIDES.

Esplanade des Invalides. (Galerie des plans en relief des forteresses de France, dans les bâtimens de l'Hôtel.)

INSPECTIONS.

Inspection générale et Bureau central du Poids public et des Perceptions municipales établies dans les Halles et Marchés, rue Bourtibourg, 21. — De la Navigation, des Halles et Marchés, des Bois et Charbons, de la Salubrité, des Prisons. (Voy. Préfecture de Police.)

INSTITUTIONS.

Institution royale des Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, 256. — Royale des Jeunes Aveugles, rue Saint-Victor, 68.

MAISONS DE TRAVAIL ET DE SECOURS POUR LES INDIGENS.

Maison et Etablissement de Filature, cul-de-sac des Hospitalières, Place Royale, 20. — En faveur des Indigens blessés, rue du Petit-Musc, 9. — Maison de noviciat des religieuses hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, rue de Sèvres (pansement gratuit des blessés). — De Notre-Dame-de-Bon-Secours, Religieuses gardes-malades, rue Notre-Dame-des-Champs, 12. (Traitement gratuit des maladies de la peau.)

MANUFACTURES ROYALES.

Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie réunies, aux Gobelins, rue Mouffetard, 270.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Chef-lieu, rue des Blancs-Manteaux, et rue de Paradis, au Marais. — Succursale, rue des Petits-Augustins, 20.

MORGUE.

Au Marché-Neuf. (Exposition des personnes trouvées mortes et inconnues.)

MUSÉES.

Musée royal du Louvre. — Royal du Luxembourg, rue de Vaugirard. — Galerie de tableaux des trois écoles de M. Huard, rue du Doyenné, 3. — Musée monétaire, quai Conti. — Muséum d'Histoire naturelle, (Jardin du Roi). — Cabinet d'Anatomie de l'Ecole de Médecine, à l'Ecole.

OBSERVATOIRE ROYAL.

Rue Cassini. (Voyez Bureau des Longitudes.)

PALAIS.

Palais des Tuileries. -- Du Louvre. -- Du Luxembourg et de la Chambre des Pairs.--Bourbon et de la Chambre des Députés.--Royal.-- De la Légion-d'Honneur. -- De l'Elysée-Bourbon. -- De Justice. -- De la Bourse.

PONTS. (En partant de la partie la plus orientale.)

Pont d'Austerlitz. -- De Grammont (de l'Ile-Louvier au quai Morland. — De la Tournelle. -- Marie. — De l'Archevêché. -- De la Cité (entre l'Ile Saint-Louis et l'Ile de la Cité. -- Louis-Philippe (en construction). -- Au Double (occupé en partie par l'Hôtel-Dieu).--Saint-Charles (occupé en entier par cet hôpital). -- Petit-Pont (entre l'Ile de la Cité et la rue Saint-Jacques). — Notre-Dame. — Saint-Michel. — Au Change. — Neuf. — Des Arts. — Du Louvre (en construction). — Royal. — Louis XVI. — D'Iéna.

PRISONS.

Bicêtre. —Conciergerie, au Palais-de-Justice. — Force, rue du Roi-de-Sicile. — Madelonnettes (pour les jeunes détenus de moins de seize ans), rue des Fontaines, 14. — Saint-Lazarre (dette et détention pour les femmes), faubourg Saint-Denis, 117. — Sainte-Pélagie (détention pour les hommes), rue de la Clef, 14.—Clichy (dette pour les hommes), rue de Clichy. — Dépôt près la Préfecture de Police. — Maison de correction pour les jeunes garçons, rue des Grès, 11. — De correction pour les jeunes filles, rue d'Enfer, 83.

PROMENADES ET JARDINS PUBLICS.

PROMENADES. Boulevards extérieurs et intérieurs. -- Champs-Elysées.

JARDINS. Jardin des Tuileries, -- Du Roi. -- Du Luxembourg.

RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Rue Royale-Saint-Honoré, 6.

RÉGIES.

Régie intéressée des Salines et Mines de l'Est, rue du Sentier, 19.-- Ferme des Jeux, rue Richelieu, 106.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET AUTRES (Voyez Académies et Compagnies ; voy. aussi Associations.)

Société d'Assurance mutuelle contre la grêle, rue Vivienne, 17 (pour plusieurs Départemens). -- Anonyme des bateaux à vapeur en fer (Direction, place du Doyenné ; station des bateaux au port Saint-Nicolas). -- Industrielle de Paris, boulevard Saint-Martin, 5 ter. -- Royale et centrale d'Agriculture (40 associés ordinaires ; 24 associés libres ; 12 associés étrangers ; nombre indéterminé de correspondans), se réunit à l'Hôtel-de-Ville. -- D'Encouragement pour l'Industrie nationale, rue du Bac, 42. -- Géographique, rue de l'Université, 23 (V. Commission).

—Civile et non commerciale des trois nouveaux ponts sur la Seine, rue Neuve-des-Mathurins, 28. - Royale des Antiquaires de France, rue des Petits-Augustins, 16. — Pour l'Instruction élémentaire, rue Taranne, 12. — Philotechnique, rue des Petits-Augustins, 16. — Grammaticale, rue Richelieu, 21. — Philomatique, rue d'Anjou-Dauphine, 6 (50 membres ordinaires). — Des Amis des Arts, au Louvre. — Académique des Enfans d'Apollon, rue Sainte-Anne, 67.—Académique d'Ecriture, rue Saint-Louis-en-l'Ile.—D'Horticulture, rue Taranne. — Française de Statistique universelle, place Vendôme, 24. — d'Encouragement pour la gravure et caisse des graveurs, quai Voltaire, 3 bis. — Biblique protestante de Paris, rue Montorgueil, 65. — De la Morale chrétienne, rue Taranne, 12. — Des Méthodes d'Enseignement, rue Taranne, 12. - Asiatique, rue Taranne, 12. — D'Amélioration des laines, rue Saint-Sauveur, 12.—Universelle de civilisation, rue Jacob, 14. — Libre des Beaux-Arts, rue de Saintonge, 19. — Des Progrès agricoles, rue Taranne, 10. — Géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 26. — Des Sciences physiques, chimiques et arts agricoles et industriels, à l'Hôtel-de-Ville. — Entomologique, rue de Provence, 14. — Nationale pour l'émancipation intellectuelle, rue Saint-Georges, 11. — De Médecine pratique, à l'Hôtel-de-Ville. - Médico-philantropique, salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.—De Médecine de Paris, à l'Hôtel-de-Ville. — De Pharmacie, rue de l'Arbalète, 13.— Médicale d'Emulation (séances à la Faculté). - De Chimie médicale de Paris, place de l'Ecole de Médecine, 4. - Médico-Pratique, à l'Hôtel-de-Ville. —Phrénologique, rue de l'Université, 25. — Des Etablissemens charitables, parvis Notre-Dame. - Pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine. - De la Providence, rue Saint-Honoré, 290. - Helvétique de Bienfaisance, rue et bâtimens de l'Oratoire. - Protestante de Prévoyance et de Secours mutuels de Paris, rue de l'Arbre-Sec, 46. - Générale de Prévoyance, rue de Lille, 73 (Soulagement des malades.)

SPECTACLES.

Académie royale de musique [grands opéras], rue Lepelletier.

Théâtre Français [tragédies, drames, comédies], rue Richelieu, 6.
- Royal de l'Opéra-Comique, place de la Bourse.
- Nautique, salle Ventadour.
- Royal de l'Odéon [le Théâtre Français donne accidentellement des représentations dans la salle vacante], place de l'Odéon.
- Royal Italien [opéras sérieux ou comiques en langue italienne], place des Italiens
- Gymnase Dramatique [comédies de mœurs contemporaines mêlées de couplets], boulevard Bonne-Nouvelle, 8.

Théâtre du Vaudeville [vaudevilles de divers genres], rue de Chartres-St.-Honoré, 14 et 16.
- Des Variétés [vaudevilles grivois], boulev. Montmartre, 5.
- Du Palais-Royal [vaudevilles de divers genres], Palais-Royal
- De la Gaîté [mélodrames et vaudevilles], boulevard du Temple, 70.

De l'Ambigu-Comique [mélodrames et vaudevilles], boulev. Saint-Martin.

Cirque Olympique [exercices d'équitation et pièces militaires], boulevard du Temple, 78.

Théâtre de la Porte St.-Martin [drames particulièrement ; sujets du moyen âge], boulev. Saint-Martin, 14 et 16.

Des Folies Dramatiques [divers genres], boulevard du Temple, 74 et 76.

De Jeunes Elèves de M. Comte, physicien du roi [pièces morales pour l'enfance], passage Choiseul, 18.

Joli, Gymnase Enfantin [même genre que le précédent], galerie de l'Opéra, dite du Baromètre.

RENSEIGNEMENS SOMMAIRES.

La ville de Paris a une superficie de 34,396,800 mètres carrés ou 3,439 hectares. Son pourtour est de 23,800 mètres ou 8 lieues, Son plus grand diamètre de 2 lieues.

Habitans.	774,400.
Maisons.	29,800.
Ménages.	225,000.

BARRIÈRES ET MURS D'ENCEINTE.

La construction du mur d'enceinte, ordonnée par Louis XVI en 1784, fut presque entièrement achevée en 1789, Les 60 barrières qui, de distance en distance et selon les directions, forment autant de portes d'entrées dans ce mur, ont été élevées sur les dessins de Ledoux. Les plus remarquables, par le luxe de leur architecture, sont : les barrières de Reuilly, du Trône ou de Vincennes ; de Belleville ; de la Villette ou de St.-Martin ; de Montmartre ; des Bons-Hommes ou de Passy ; du Roule ; de Neuilly ; du Maine ; d'Enfer ; d'Italie. De la barrière de La Rapée à celle de Passy (partie nord de l'enceinte), on compte 16,200 mètres, et de la barrière de la Cunette à celle de la Gare (partie du midi de la même enceinte), 7,400 mètres environ.

BOULEVARDS.

Paris offre aux promeneurs trois lignes de boulevards plantées d'arbres : la 1re parcourt tout le périmètre de la ville, à l'extérieur du mur d'enceinte ; la 2e, dite du nord, s'étend depuis le Grenier d'Abondance jusqu'à la Madeleine ; la 3e, appelée Boulevard Neuf, part du Jardin-des-Plantes et se termine à l'esplanade des Invalides.

PORTS.

Il existe 11 ports sur les deux rives de la Seine : ceux de la Rapée, de l'Ile-Louvier, de St.-Paul, les Port aux Blés, de l'Ecole et de Saint-Nicolas, pour la rive droite, et ceux de l'Hôpital, de Saint-Bernard, de la Tournelle, des Quatre-Nations et d'Orsay pour la rive gauche.

QUAIS.

Depuis le Jardin-du-Roi jusqu'au Champ-de-Mars, la Seine est bordée par 33 quais, dont l'étendue est de plus de 11,000 mètres. Les bâtimens de l'Hôtel-Dieu, à partir du Pont-au-Double jusqu'au Petit-Pont, des maisons particulières, depuis ce dernier pont jusqu'au Marché-Neuf et la Morgue ensuite, sont les seules constructions qui encombrent en ce moment les rives de la Seine sur ce point. Ces quais, dont deux viennent d'être élargis tout récemment, sont au nombre de 14 sur la rive droite, de 11 sur la rive gauche : de 4 dans l'Ile-St-Louis et de 4 dans l'Ile de la Cité.

RUES, PLACES, CARREFOURS, etc.

Rues.	1,094.
Places.	72.
Carrefours.	10.
Cloîtres.	10.
Cours.	22.
Enclos.	7.
Impasses.	119.
Passages divers.	121.
Ruelles.	27.

VOITURES DE PLACE.

Fiacres.	900.
Cabriolets intérieurs.	770.
Cabriolets extérieurs.	400.

FIN DU SECOND TABLEAU SYNOPTIQUE.

[redacted]

TABLEAU

DES FONDATIONS DIVERSES

FAITES

PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS XIII ET DE LOUIS XIV.

PALAIS ET ÉDIFICES DIVERS. — PALAIS DU LUXEMBOURG. (1615.) Marie de Médicis[1].

Sur l'emplacement de l'hôtel du duc d'Epinay-Luxembourg, avec diverses additions de terrains. Imité du palais Pitti de Florence. Jacques Desbrosses, architecte. Trois ordres : toscan au rez-de-chaussée, dorique au 1er étage, ionique au 2e. Physionomie mâle et singulière. Successivement Palais d'Orléans, du Directoire, du Sénat, de la Chambre des Pairs. Beau jardin contigu. Galerie de tableaux.

PETIT LUXEMBOURG. (1619.) Le Cardinal de Richelieu.

Bâti pour loger provisoirement le cardinal. Edifice sans style et d'un triste aspect. Passe à la duchesse d'Aiguillon, puis à la maison de Bourbon-Condé. Sous le directoire, quatre des directeurs l'habitent. Le président loge au Grand-Luxembourg.

PALAIS CARDINAL, depuis Palais-Royal. (1629 à 1635.) Le Cardinal de Richelieu.

Sur l'emplacement des hôtels de Mercœur et de Rambouillet, et sur une partie de terrain où passaient le mur et le fossé de la ville. Lemercier, architecte. Plusieurs galeries, chapelle, salle de bal, deux salles de spectacle, boudoirs. Mobilier valant plusieurs millions. Tous les ornemens de la chapelle en or massif. Dans l'ordonnance générale, des ancres et des proues de navire marquent la dignité du surintendant de la marine. Ce palais est donné au roi par le cardinal; Louis XIV le cède au duc d'Orléans son frère; il reste à la maison d'Orléans. Sous le consulat, le tribunat y est placé. La grande salle de spectacle fut brûlée en 1763.

PALAIS DE JUSTICE. (1620 à 1622.) Louis XIII.

Consumé en grande partie par un incendie, 6 mars 1618 : registres du parlement brûlés, la vieille salle décorée des statues des rois francs et la fameuse table de marbre sont détruites. Jacques Desbrosses reconstruit le palais : la grande salle est de cet architecte. Second incendie en 1676; nouvelles reconstructions à cette époque. En 1787, la façade actuelle sur la rue de la Barillerie est élevée d'après les dessins de MM. Moreau Desmaisons et Couture.

[1] *Les noms qui suivent les titres sont ceux des fondateurs.*

COLONNADE DU LOUVRE. (1666 à 1670.) Louis XIV.

Architecte, Ch. Perrault, qui fait aussi élever, sur ses dessins, la façade donnant sur le cours de la Seine et construire en partie celle qui regarde la rue du Coq. Ces façades, non terminées par Perrault, sont continuées sous Napoléon, qui fait également regratter, restaurer, embellir la colonnade et achever entièrement ce beau palais.

HOTEL DES INVALIDES. (1670 à 1705.) Louis XIV.

En 1670, fondations commencées. En 1674, les bâtimens sont habitables pour les officiers et soldats. L'église et le dôme, dont la construction est entreprise en 1675, ne sont terminés que trente ans après. Une esplanade, plantée d'arbres, s'étend depuis la grille de l'hôtel jusqu'au quai bordant la Seine.

OBSERVATOIRE. (1667 à 1672.) Louis XIV.

Cet édifice, destiné à faciliter les observations astronomiques et à favoriser l'étude d'une science alors peu avancée, est commencé en 1667, et terminé en 1672. Deux lignes qui se coupent au centre de la façade méridionale de l'Observatoire, servent de bases au levé de la carte de Cassini. De 1789 à 1823 des améliorations sont faites à cet établissement. En 1795 on y forme le bureau des longitudes.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI. (1724.) Louis XIV.

Cette partie du palais Mazarin devenue HOTEL DE NEVERS, est affectée par le régent au placement de la Bibliothèque du roi. Il est à remarquer que cette précieuse collection est déposée dans le lieu même où le cardinal Mazarin avait eu sa bibliothèque particulière.

MANUFACTURE DES GOBELINS. (1662 à 1667.) Louis XIV.

Dès le XIVe siècle, il existait sur la rivière de Bièvre des drapiers et teinturiers en laine : l'un d'eux, J. Gobelin, habitait ce lieu en 1450, et s'était enrichi. Son fils et les descendans de celui-ci, travaillèrent avec le même succès et donnèrent de la célébrité au nom de ces estimables manufacturiers. La famille des Gobelins, devenue fort riche, renonce à la teinture et recherche les honneurs : plusieurs de ses membres obtiennent des places dans la magistrature et les finances, des grades militaires et des titres. Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, épouse, en 1561, Marie-Marguerite d'Aubrai, fameuse par ses débauches et ses empoisonnemens. En 1655, les sieurs Canaye, successeurs des Gobelins, ne se bornant pas à la teinture des laines en écarlate, commencent à fabriquer des tapisseries de haute lice; ils sont remplacés par le Hollandais Gluck et par un ouvrier nommé Jean Lianson qui excelle sur tous les autres. En 1662, Colbert achète l'emplacement des Gobelins ; il y fait construire des ateliers et des bâtimens considérables pour les habiles artistes qu'il y attire, et en forme un établissement royal.

MANUFACTURE DES GLACES, rue de Reuilly. (1666.) Louis XIV.

Eustache Grandmont et Jean-Antoine d'Antonneuil avaient dès 1634, importé cette industrie vénitienne dont la France était tributaire. Colbert donne à l'établissement primitif une consistance qu'il n'avait jamais eue en l'érigeant en manufacture royale. En 1668, Lucas de Néhon invente la manière de couler les grandes glaces. Ce coulage s'exécute maintenant à St.-Gobin.

PORTES ET ARCS DE TRIOMPHE. — PORTE SAINT-ANTOINE. (1670 et 1671.)

L'ancienne porte, bâtie en 1585 et ornée de bas-reliefs sculptés par J. Goujon, est agrandie et restaurée en 1670 et 1671, par l'architecte Blondel qui la convertit en arc-de-triomphe en l'honneur de Louis XIV. Démolie en 1778.

PORTE SAINT-ANTOINE. (1670.) La Ville de Paris.

Après les conquêtes de Flandre et de la Franche-Comté, Colbert propose l'érection de ce monument, dont on pose la 1re pierre en 1670. Goittard est chargé de son exécution sous la direction de Claude Perrault; mais il n'est point continué. Dans la suite le régent le fait entièrement détruire en 1716.

PORTE SAINT-BERNARD. (1674.)

On la nommait anciennement Porte de la Tournelle; elle reçut le nom de Porte Saint-Bernard après avoir été reconstruite en 1606 et 1608. Blondel, architecte, en fait un arc-de-triomphe, terminé en 1674 et démoli en 1787.

PORTE SAINT-DENIS. (1672.) La Ville de Paris.

Elevée à l'occasion des conquêtes rapides des armées de Louis XIV, sur les dessins de F. Blondel; Michel et F. Anguier ont exécuté avec talent toutes les sculptures de ce beau monument, portant cette inscription dédicatoire : LUDOVICO MAGNO.

PORTE SAINT-MARTIN. (1674.) La Ville de Paris.

Des causes semblables aux précédentes donnent lieu à la construction de cet arc-de-triomphe, exécuté d'après les dessins de Bullet, élève de Blondel, avec une insc. qui commence par ces mots : LUDOVICO MAGNO, etc.

PONTS. — PONT-MARIE. (1614 à 1635.) Louis XIII.

Louis XIII et Marie de Médicis en posent la 1re pierre. Porte le nom du constructeur, Marie. En 1658 deux arches sont emportées. Couvert de maisons de 1670 à 1788. 5 arches, plein-cintre, longueur entre-culées, 93 m. 97 c., largeur 23 m. 66 c.

PONT DE LA TOURNELLE. (1614 à 1656.) Louis XIII.

En 1614, bâti en bois par M. Marie. 1637, emporté par les glaces et rebâti encore en bois. 1651, emporté en partie par les eaux et reconstruit en pierre; fini en 1656. Point de maisons. 6 arches plein-cintre, longueur entre-culées, 116 m. 58 c., largeur, 14 m. 75 c.

PONT-ROUGE. (1634.) Louis XIII.

Construit en bois par les srs Marie et Lagrange. Ce pont ne coupe pas à angle droit le fil de l'eau, les voitures n'y passent pas. En 1634, trois processions s'y précipitent et l'ébranlent en se disputant l'honneur du pas. Détruit en 1709, rebâti en 1717 et abattu définitivement en 1795. Le péage était d'un liard.

PONT SAINT-MICHEL.

Voyez ci-dessous le règne de Louis XIV.

PONT AU CHANGE. (1639.) Louis XIII.

Ce pont qui existe en 1616, est endommagé par un débordement. 1621, atteint par l'incendie du Pont-Marchand. Reconstruit en pierre de 1639 à 1647. Couvert de maisons. A l'extrémité septentrionale, 2 entrées l'une corr. au q. de la Grève, l'autre au Grand-Châtelet, ornées des figures en ronde-bosse de Louis XIII, d'Anne-d'Autriche et du Dauphin depuis Louis XIV. Maisons abattues en 1788. 7 arches plein-cintre, long. 123 m. 75 c., larg. 32 m. 50 c.; c'est le plus large des ponts de Paris.

PONT ROYAL. (1685.) Louis XIV.

Mansard et Galeriel font les dessins de cette construction; l'inspection des travaux est confiée au frère F. Romain, moine de beaucoup de talent.

PROMENADES ET JARDINS PUBLICS. — COURS-LA-REINE. (1616.) Marie de Médicis.

Ce cours offre quatre rangées d'arbres, à l'instar des promenades de Florence; on s'y promène à cheval, en carrosse et à pied. Rendez-vous de la belle société; souvent interdit au vulgaire. Aux deux côtés, des fossés le ferment, et aux deux extrémités des grilles. Première promenade régulièrement plantée à Paris. Replanté en 1748; fermeture supprimée. Fait partie aujourd'hui des Champs-Elysées.

JARDIN DU ROI. (1635.) Gui Labrosse.

Première autorisation donnée en 1626, à Hérouard, 1er médecin du roi, d'établir un Jardin des Plantes médicinales; exécution commencée en 1636 par Gui Labrosse, autre 1er médecin du roi. Ce savant fait bâtir des salles de botanique, de chimie, d'histoire naturelle. Le jardin est commencé à la même époque. Il n'a alors que 160 toises de longueur et 14 arpens de superficie.

JARDIN DES TUILERIES. (1665.) Louis XIV.

Lenôtre en dessine le nouveau plan. Ce jardin est orné de différens groupes et statues de marbre ou de bronze. Plusieurs embellissemens commencés en l'an V (1796), sont continués sous Napoléon.

CHAMPS-ÉLYSÉES. (1670.) Louis XIV.

En 1670, on trace les allées et on plante les arbres de cette promenade, que l'on nomme d'abord le Grand Cours pour la distinguer du Cours-la-Reine; plus tard elle reçoit la dénomination de Champs-Elysées. En 1770, ses plantations sont presque entièrement renouvelées.

PLACES PUBLIQUES. — PLACE DU CARROUSEL. (1655 à 1662.) Louis XIV.

En 1600, on établit un jardin, nommé dans la suite le Jardin de Mademoiselle; détruit en 1655. Louis XIV choisit cet emplacement, en 1662, pour donner une fête appelée Carrousel, qui donne son nom à la place où elle a lieu.

PLACE VENDOME. (1685 à 1701.) La Ville de Paris.

Louvois achète, en 1685, l'hôtel de Vendôme, et fait abattre le couvent des Capucines, pour établir cette place; en 1691, la mort de ce ministre

occasione la suspension des travaux. En 1698, M. de Pontchartrain propose au roi un nouveau plan sur les dessins de Mansard. En 1699, on démolit les constructions commencées sous Louvois, on abandonne à la ville les emplacemens et les matériaux, à la charge par elle de construire une place dans le même endroit. En 1701, le plan de Mansard est complètement exécuté. (Voy. STATUES.)

PLACE DES VICTOIRES. (1685.) Le Duc de la Feuillade.

Elle occupe l'emplacement des hôtels de la Ferté-Senectère et d'Emeri. En 1685, l'architecte Prédot est chargé de la construction des maisons qui doivent l'entourer. (Voy. STATUES.)

STATUES. — STATUE DE HENRI IV. (1635.) Louis XIII.

Le cheval est envoyé de Florence par Cosme II. Le vaisseau échoue sur les côtes de Normandie. Ce cheval de bronze reste une année entière au fond de la mer, arrive à Paris en 1614, est posé le 12 juin sur le Pont-Neuf, et attend la statue de Henri IV jusqu'en 1635. Le cheval est de Jean de Boullogne, le piédestal en marbre est dessiné par Civoli : 4 fig., repr. des vaincus garrottés, sont placées aux angles des bas-reliefs; elles sont de Francheville. La figure du roi est de Dupré. La statue disparaît en 1792, relevée plus tard : nous en parlerons.

STATUE DE LOUIS XIII. (1639.) Le Cardinal de Richelieu.

Statue supportée par un piédestal en marbre blanc. Le cheval de bronze est de Daniel Volterre, élève de Michel-Ange. La figure du roi, en même métal, est le travail de Biard : trop grande pour le cheval. Louis XIII tenait d'abord le bâton de commandement; dans la suite, un accident, peut-être une malice caractéristique, l'en dessaisit. Cette statue disparaît en août 1792.

STATUE DE LOUIS XIV. (1692 à 1699.)

Cette statue, exécutée d'après les dessins de Girardon, est fondue en 1692, par J. Balthazar Keller. Elle représente Louis XIV vêtu à la grecque et la tête affublée d'une énorme perruque. Le piédestal est en marbre blanc chargé d'ornemens, de cartels en bronze, dont Coustou le jeune a fourni les dessins, et porte de louangeuses inscriptions. Sa destruction date d'août 1792.

LOUIS XIV COURONNÉ PAR LA VICTOIRE. (1686.)
Le Duc de la Feuillade.

Le 18 mars 1686, inauguration fastueuse de ce groupe, que le duc de Lafeuillade avait fait exécuter par d'habiles artistes. Ce même groupe, élevé au milieu de la Place des Victoires, se compose d'un piédestal de marbre blanc veiné, chargé d'inscriptions adulatrices, de quatre bas-reliefs représentant la conquête de la Franche-Comté, le passage du Rhin, la préséance de la France sur l'Espagne, et la paix de Nimègue. Aux quatre angles du piédestal on voit quatre esclaves ou prisonniers enchaînés; ces figures sont en bronze, etc. Ce monument, dont l'ensemble avait été exécuté par Desjardins, est entièrement détruit en 1792.

AQUEDUCS, POMPES ET FONTAINES. — AQUEDUC D'ARCUEIL. (1613 à 1624.) Louis XIII.

Sous Henri IV il n'existe point encore de fontaines publiques sur la

rive gauche. 1613, Louis XIII pose la 1re pierre de l'aqueduc d'Arcueil. Jacques Desbrosses, architecte. Château-d'eau à l'Observatoire. L'aqueduc fournit 30 pouces d'eau, qui alimentent les fontaines de la RUE MOUFFETARD, de la RUE CENSIER, SAINT-MAGLOIRE, rue Saint-Jacques, SAINT-MICHEL, SAINTE-GENEVIÈVE, rue de ce Nom, SAINT-COME, rue des Cordeliers, DES CARMÉLITES, et du COLLÈGE DE NAVARRE. En traversant le pont Notre-Dame, l'eau d'Arcueil est conduite à la FONTAINE DE LA PLACE DE GRÈVE. Toutes ces fontaines ensemble n'obtiennent que 12 pouces d'eau; le Luxembourg seul en absorbe 18.

FONTAINE DES ANDRIETTES. (1636.) Louis XIII.

Reconstruite en 1660 sur les dessins de Moreau. Bas-relief de Mignot. Alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

POMPE DU PONT NOTRE-DAME. (1670 à 1671.) Louis XIV.

Deux mécanismes sont établis pour cette pompe; l'un par Daniel-Joli, chargé de la direction de la pompe, dite LA SAMARITAINE; l'autre par un autre mécanicien nommé Jacques Demance.

FONTAINES. Louis XIV.

Fontaines de St.-MICHEL, construite en 1682. DES CORDELIERS, bâtie en 1672, reconstruite en 1682 et 1717, supp. en 1806. DES CAPUCINS, aujourd'hui de Castiglione, rue S.-Honoré. D'AMOUR, butte S.-Roch. De SAINTE-AVOIE, bâtie en 1682. De RICHELIEU. Des PETITS-PÈRES, rue de ce nom. De l'ECHAUDÉ, rue de ce nom, au Marais. De la CHARITÉ, rue Taranne. De St.-SEVERIN, rue St.-Jacques. De la PLACE DU PALAIS-ROYAL, construite en 1671, probablement détruite en 1719, lorsque le régent fit bâtir le Château-d'Eau. D'ALEXANDRE ou de LABROSSE, établie en 1686, au coin des rues de Seine et de St.-Victor. De LOUIS-LE-GRAND ou d'ANTIN, au coin des rues de la Michaudière et du Port-Mahon: la 1re pierre posée en 1707. DESMARETS ou de MONTMORENCI, rue Montmartre, construite en 1733. De SAINT-MARTIN, rue de ce nom, établie en 1712. DE GARENCIÈRE, construite aux frais d'Anne Palatine de Bavière. Cette fontaine reste stérile pendant près d'un siècle, et ne fournit de l'eau qu'en 1806.

FONDATIONS RELIGIEUSES, PAROISSES. — SAINT-ROCH. (1622 à 1633.) Le Clergé.

Dès l'an 1587, il existe une chapelle sur l'emplacement de St.-Roch; elle est succursale de St.-Germain-l'Auxerrois. 1622, on la reconstruit. 1633, elle devient église paroissiale sous l'invocation de St.-Roch.

SAINTE-MARGUERITE. (1625 à 1634.) An. Fayet, Curé.

Bâtie aux frais du curé de Saint.-Paul. D'abord chapelle. 1634, paroisse-succursale. 1712, paroisse indépendante.

SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. (1623.) Hébert et autres.

En 1606, NICOLAS, couvreur, bâtit une petite chapelle dans l'île dite Notre-Dame. Rebâtie en 1622. 1623, érigée en paroisse, sous le nom de Saint-Louis, qui devient celui de l'île. Reconstruite en 1664, 1702-1725. Existe toujours.

SAINT-SULPICE. (1646 à 1777.)

Existait sous le patronage de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, des

l'an 1211. Sous Louis XII et François Ier, on ajoute une nef à l'église, et en 1614 six chapelles latérales. En 1646, Gaston d'Orléans pose la 1re pierre d'un nouvel édifice dont GOMART fournit les dessins. En 1665 les plans de Leveau sont adoptés pour l'érection d'un monument plus vaste. Anne d'Autriche en pose la 1re pierre : cette construction est suspendue en 1678 faute de fonds. En 1718, on s'occupe de sa continuation; en 1736, la nef est entièrement construite. En 1745, le portail s'achève sur les dessins de Servandoni. En 1749, deux tours quadrangulaires sont commencées; en 1775, Chalgrin est chargé de la reconstruction de ces tours. Une ligne méridienne établie au milieu de la croisée de l'édifice est tracée sur le pavé avec les signes du zodiaque aux vrais nord et sud; elle se prolonge et s'élève verticalement à son extrémité septentrionale, sur une obélisque de marbre blanc.

SAINTE-MADELEINE-DE-LA-VILLE-L'ÉVÊQUE. (1659.)

Au XIIe siècle, le lieu de la Ville-l'Evêque était une maison de campagne, UN SÉJOUR de l'évêque de Paris. Il y existait sûrement une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Evêque, qualifié de vicaire perpétuel en 1284, et de curé en 1386. En 1487, Charles VIII pose la 1re pierre de l'église de cette cure et y établit une confrérie de la Madeleine, dont lui et la reine, son épouse, sont membres ; en 1659 Mlle de Montpensier pose la 1re pierre d'une nouvelle église.

SAINT-PIERRE, de Chaillot. (1740.)

Origine inconnue, supposée ancienne église de château. La nef et le portail sont commencés en 1740. En 1802, 3e succursale de la paroisse de la Madeleine.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES. — NOVICIAT DES JÉSUITES, rue du Pot-de-Fer. (1612 à 1630) Mad. L'Huillier et Sablet.

Dans l'hôtel de Mézières, appelé d'abord MAISON DE PROBATION. L'église bâtie en 1630-1642-1709. LE GRAND ORIENT a tenu d. cette maison.

CARMES DÉCHAUSSÉS, rue de Vaugirard. (1611.) N. Vivien.

Ce particulier leur donne un local. Eglise bâtie de 1613 à 1620. Deviennent riches d'aumônes. Inventent le blanc et l'eau des Carmes.

MINIMES de la Place-Royale. (1611.) Marie de Médicis.

Le couvent et l'église commencés en 1611, ne sont finis qu'en 1679. Portail de Mansard.

JACOBINS de la rue Saint-Honoré. (1613.) L'Évêque de Paris.

Ce prélat donne 50,000 liv. pour la construction de ce couvent. Belle bibliothèque. La principale salle de cette bibliothèque sert aux séances du fameux CLUB DES JACOBINS.

JACOBINS du faubourg Saint-Germain. (1631.) N. Radulphi, Général des Jacobins.

S'établissent en 1681 malgré l'opp. du parlement. En 1682, élèvent un couvent magnifique et l'église actuelle; terminée en 1740. Pierre Bulet, architecte. Belle façade. En 1802, devient paroisse ST.-THOMAS D'AQUIN. Le couvent est affecté par la convention au musée de l'artillerie.

BÉNÉDICTINS ANGLAIS. (1611.) Marie de Lorraine.

D'abord au collége de Montaigu, ensuite rue St.-Jacques, puis rue d'Enfer. Enfin encore et définitivement rue St.-Jacques.

ORATOIRE, rue Saint-Honoré. (1621.) Le C. de Bérulle.

Achète l'hôtel du Bouchage et y place cinq prêtres savans et de mœurs pures. Église construite en 1630. Façade en 1745; recons. en 1774.

SÉMINAIRE DES ORATORIENS, rue Saint-Jacques. (1618.) H. de Gondy, Évêque de Paris.

Etablit ce séminaire dans la maison des Bénédictins de St.-Magloire, St.-Jacques-du-Haut-Pas. Premier séminaire fondé à Paris. Remplacé par les Sourds-Muets.

CAPUCINS du faubourg Saint-Jacques. (1613.) Godefroi de la Tour.

H. de Gondy contribue à cette fondation. Ces capucins sont transférés en 1783 dans la capucinière de la Chaussée-d'Antin. En 1784, Hopital des Vénériens.

CAPUCINS du Marais. (1622.) Ant. Molé.

Construit sur l'emplacement d'un jeu de paume. Supprimé en 1790. L'église en 1802. 2e succursale de St.-Merri.

CONGRÉGATION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, rue des Fossés-Saint-Victor. (1627.) Ant. Vigier.

Cette congrég. est fondée en 1562. Vient à Paris en 1628; achète l'Hôtel de Verberie. S'y établit avec l'assent. de François de Gondy, premier archevêque de Paris. On y élève des jeunes gens destinés au sacerdoce. Supprimée en 1792.

PRÊTRES DE LA MISSION. (1617 à 1624.) Le C. de Joigny.

Cette mission était formée pour l'instruction gratuite du peuple. D'abord au collège des Bons-Enfans, rue St.-Victor. Vincent-de-Paule, principal et chapelain. 1632, transférée à Saint-Lazarre. Par suite maison de correction.

PETITS PÈRES, ou AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS. (1612.) Eux-mêmes.

Expulsés en 1612 des domaines de la reine Marguerite. 1620, s'étab. près de la Porte-Montmartre. 1628, transférés près du Mail. 1629, on commence leur église, qui n'est terminée qu'en 1740. Cette église reçoit le nom de Notre-Dame-des-Victoires, en mémoire de la défaite des protestans. Cartaud, architecte. Supprimés en 1790. Bourse de Paris dans l'église, puis succursale de St.-Eustache. Mairie du 3e arrondissement dans le couvent.

BARNABITES, place du Palais de Justice. (1631.) F. Gondy, Arc. de Paris.

Les Barnabites, sont établis en France depuis 1622. En 1631, l'archevêque les établit à Paris dans l'ancien prieuré de St.-Eloi. Reconstruit en 1704. Cartaud, architecte. Supprimés en 1790.

SÉMINAIRE DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET. (1620.) Ad. Bourgoin.

Etabli d'abord au collège du Mans, puis à celui de Montaigu, enfin

rue St.-Victor. En 1644, protégé par l'arch. Augmenté en 1730. Supprimé en 1792.

SÉMINAIRE DES TRENTE-TROIS, Montagne Sainte-Geneviève. (1633.) Cl. Bernard.

D'abord cinq séminaristes en l'honneur des cinq plaies de N. S., puis douze en l'honneur des apôtres; enfin trente-trois en l'honneur de l'âge du Christ.

FEUILLANS de la rue d'Enfer. (1633.) Eux-mêmes.

Dédoublement des Feuillans de la rue St.-Honoré. D'abord noviciat, ensuite couvent. Eglise construite en 1659 ; supprimée en 1790.

LES PÈRES DE NAZARETH, rue du Temple. (1630.) Le Ch. Seguier.

S'établissent dans la maison des Filles de Ste.-Elisabeth. Eglise bâtie en 1632. 5,000 livres sont trouvés à cette époque dans le tronc du couvent. Supprimé en 1790.

NOUVEAUX CONVERTIS, rue de Seine-Saint-Victor. (1636.) Le P. Hyacinthe, Capucin.

Couvent pour les nouveaux convertis protestans. Société formée en 1632. Autorisée par l'arch. de Paris en 1634, par le roi en 1635, par le pape en 1636. Fondent leur maison à cette époque. Elle existait encore en 1775.

ORATOIRE, rue d'Enfer. (1555 à 1657.) Pinette et Du Saussay.

Eglise commencée en 1655 et consacrée en 1657. Maison supprimée en 1792 ; en 1801, Hospice de la Maternité et Ecole d'Accouchement. En 1814, Hospice des Enfans-Trouvés.

PRÉMONTRÉS, carrefour de la Croix-Rouge. Le Roi.

Anne d'Autriche pose la 1re pierre de l'église, commencée en 1662 et terminée en 1663. Agrandissement de cette église exécuté de 1719 à 1720. Suppression de l'établissement en 1790.

ORPHELINS DE SAINT-SULPICE, rue du Vieux Colombier. (1648 à 1678.) J.-J. Ollier, Curé de Saint-Sulpice.

Après avoir été placé en divers lieux, cet établissement est enfin fixé en 1678 rue du Vieux-Colombier. En 1802, les Sœurs de la Charité en occupent les bâtimens. Caserne de pompiers en 1813.

FRÈRES DE L'ÉCOLE CHRÉTIENNE, rue Notre-Dame-des-Champs. (1658.) Mme Cossart et Mme de Transe.

L'établissement primitif est supprimé en 1707. Les frères viennent l'occuper en 1722, et sont supprimés à leur tour. La maquise de Transe relève cette congrégation en 1806 et place les Frères dans leur ancien chef-lieu au Gros-Caillou. Louis XVIII transfère de Lyon à l'ancien Hospice Dubois, rue du faub. St.-Martin, le chef-lieu général d'où sont tirés les maîtres répartis dans les diverses écoles de la France.

EUDISTES, rue des Postes. (1671.) Eudes (Jean).

Venus de Caen. Leur établissement est d'abord situé près l'église

du Val-de-Grace, existait depuis le 9e siècle. En 1621, elles achètent un terrain au faubourg Saint-Jacques, avec l'hôtel du Petit-Bourbon. Anne d'Autriche devient la protectrice de ce couvent en 1624, et y fait quelques additions. Elle s'y retire souvent. Une chapelle est ornée d'objets de parure ayant appartenu au duc de Buckingham : c'est à cet autel que la reine prie. En 1645, Anne, devenue régente, fait commencer la reconstruction du Val-de-Grace. Interrompue bientôt; reprise en 1655. Continuée en 1665. Mansard et Mercier, architectes. Les cœurs des princes et princesses de la famille royale sont conservés au Val-de-Grace : on en compte jusqu'à dix-huit. Ce monastère a le droit de réclamer la première chaussure des fils et filles de France : belle collection ! On a fait de ce couvent un hôpital militaire.

FEUILLANTINES, impasse de ce nom. (1622.) Veuve d'Estournel.

Colonie de nonnes venues de Toulouse. Les Feuillans les escortent galamment jusqu'à leur monastère. Eglise bâtie seulement en 1719. Supprimées en 1790.

PORT-ROYAL, RELIGIEUSES. (1625.) Mad. Arnaud.

Religieuses venues de Porrois, par corruption Port du roi, puis Port-Royal. Abbesses triennales. Eglise bâtie en 1648. Architecte, Lepautre. Suppr. en 1790. Sous la Convention, prison révolut. Depuis, institution de la Maternité. En 1804, hospice de l'accouchement.

FILLES DE SAINTE-ÉLISABETH. (1628 à 1630.) Le P. Mensard.

Marie de Médicis et Louis XIII en posent la prem. pierre. Supprim. en 1790. En 1803, 2e succurs. de Saint-Nicolas-des-Champs.

NOTRE-DAME DE SION, CHANOINESSES RÉGULIÈRES ANGLAISES. (1633.)

Venues en France en 1633. S'établissent d'abord rue Saint-Antoine, puis rue des Fossés-Saint-Victor. Suppr. en 1790. Leur couvent devient pensionnat de demoiselles.

FILLES DE LA CONCEPTION, rue Saint-Honoré. (1635.) Mad. Petau (Anne).

Venues de Toulouse. Supprim. en 1790. Bâtimens particuliers.

FILLES DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, rue du Bac. (1637 à 1663.) Marie-Thérèse d'Autriche.

Venues du Tulle. Couvent déclaré de fondation royale en 1664. Louis XIV en fait construire l'église, commencée en 1693, achevée en 1674. Suppr. en 1790. Vendu à des particuliers.

RELIGIEUSES DU SAINT-SACREMENT, près le Louvre. (1630 à 1633.) Sébastien Zamet, Évêque de Langres.

Supprimées sous le règne de Louis XIV.

BELLE-CHASSE, CHANOINESSES. (1632 à 1637.) Mad. de Planci.

Chanoinesses du St.-Sépulcre, venues de Charleville. Chapelle bénite en 1673. Couvent supprimé en 1790. Magasin à fourrage dans la partie non détruite des bâtimens : la rue neuve de Belle-Chasse prise sur le surplus de l'emplacement.

FILLES DU PRÉCIEUX SANG. (1636 à 1659.) La Duchesse d'Aiguillon.

De l'ordre de Cîteaux ; venues de Grenoble. D'abord, rue du Pot-de-Fer en 1636 ; puis rue du Bac, enfin rue de Vaugirard en 1659. Supprimées en 1790.

BÉNÉDICTINES DE N.-D. DE LIESSE, rue de Sèvres. (1636 à 1663.)

Craignant la guerre, ces religieuses quittent Rhétel et se réfugient à Paris, rue du Vieux-Colombier. En 1745, elles achètent une maison appelée le JARDIN-D'OLIVET. Leur chapelle bâtie en 1663. Couvent suppr. en 1778. Mme Necker y fonde un hôpital.

FILLES DE SAINT-THOMAS-D'AQUIN. (1630 à 1642.)

Religieuses de Sainte-Catherine de Sienne. Ont un établissement à Paris, rue des Postes, faub. St.-Marcel, puis Vieille-Rue-du-Temple, ensuite rue des Filles-Saint-Thomas. Monastère supprimé en 1790. La place et le monument de la Bourse sont sur son emplacement.

FILLES DE LA CROIX. (1627 à 1641.) Mad. Charlotte-Marie Coiffier-d'Effiat.

En 1627, rue Plâtrière, puis rue Matignon, enfin rue de Charonne, en 1644. Supprimé en 1790. On y place, en 1815, des religieuses sous le nom de DAMES DE LA CROIX.

CHERCHE-MIDI, PRIEURÉ. (1634 à 1669.)

Venues de Laon en 1633. Font construire un monastère rue du Cherche-Midi. Reçoivent, en 1669, le titre de BÉNÉDICTINES DE N.-D. DE CONSOLATION. Suppr. en 1790.

RELIGIEUSES DE FERVAQUES, faub. Saint-Germain. (1636 à 1643.)

En 1636, abandonnent Noyon et cherchent un asile à Paris. En 1643, on leur permet d'établir un monastère ; mais leur établissement est de peu de durée et la trace ne s'en retrouve pas.

RELIGIEUSES DE LA CHARITÉ-N.-D., rue de la Chaussée-des-Minimes. (1629.) Mad. Dorsai et M. Faure.

Prise de possession en 1629. Suppr. en 1792. Remplacé par une filature de coton.

HOSPITALIÈRES, rue de la Roquette. (1636.) La Duch. de Mercœur.

Supprimé en 1792. Aujourd'hui, filature de coton.

FILLES DE LA PROVIDENCE, rue Saint-Dominique-Saint-Germain. (1639 à 1640.) Marie Delpech.

Rue du Vieux-Colombier en 1639, puis rue du Pot-de-Fer; enfin rue St.-Dominique. Institution pour les Orphelins. Suppr. en 1792. On convertit les bâtimens en bureaux du ministère de la guerre, et la chapelle en magasin.

NOUVELLES CATHOLIQUES. (1634 à 1672.) Les fondateurs du Couvent des Nouveaux Convertis.

En 1634, rue des Fossoyeurs. Aujourd'hui, de Servandony. En 1647, rue Pavée au Marais, puis rue Ste.-Avoie. En 1652, rue Neuve-St.-Eustache. Enfin, en 1672, rue Ste.-Anne, où les religieuses font bâtir une maison et une chapelle. Suppr. en 1790.

FILLES DE LA CHARITÉ, rue du faubourg Saint-Denis. (1633.)
Vincent de Paule et Louise de Marillac.

En 1633, près St.-Nicolas-du-Chardonnet. En 1636, à la Villette. En 1640, rue du faub. St.-Denis. Suppr. en 1792. Successivem. caserne, maison royale de santé ou hospice de M. Dubois. La maison, chef-lieu de cet ordre, est dans la suite rétablie rue Vieux-Colombier, et en 1823, rue du Bac, à l'ancien hôtel de la Vallière.

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE DE LÉPANTE, rue Picpus. (1640.)
M. Tubeuf.

Chanoinesses venues de Reims. Suzanne Tubeuf, première prieure triennale. Couvent supprimé en 1790.

LES FILLES DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.
(1643 à 1673.) Imbert Parlier.

Religieuses attirées de Laon à Paris en 1643. Habitent d'abord une maison au Marais, puis rue St.-Fiacre; enfin rue Neuve-Saint-Etienne. Suppr. en 1790. Les DAMES DE LA MISÉRICORDE occupent maintenant leur couvent.

FILLES DE SAINT-CHAUMONT, rue Saint-Denis. (1661 à 1685.)
Mad. veuve Pollalion et autres.

S'établissent d'abord à Charonne, puis, en 1685, à l'hôtel Saint-Chaumont, où elles font construire une chapelle. Suppr. en 1790. Passage public sur l'emplacement.

LE PETIT SAINT-CHAUMONT, rue de la Lune. (1679 à 1682.)
Le sieur Le Vachet, M. et Mad. Berthelot.

Suppr. en 1790. Propriété particulière.

FILLES DE LA PROVIDENCE, rue de l'Arbalète. (1643 à 1652.)
Mad. veuve Pollalion et la Reine Anne d'Autriche.

En 1643, première fondation de cette institution à Fontenay. La fondatrice transfère sa communauté à Charonne, puis en 1647 à Paris, rue d'Enfer. En 1654, Anne d'Autriche, prend ce couvent sous sa protection et donne aux Filles de la Providence le surplus de l'emplacement, qui forme l'enclos du Val-de-Grace. En 1652, les religieuses entrent en possession de cet emplacem. Supp. en 1790.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS, rue Mouffetard.
(1652 à 1655.) Jacques le Prévost d'Herbelai.

Venues de Chantilly. S'établissent rue Mouffetard, en 1655. Couvent reconstruit en partie au commencement du XVIII[e] siècle.

FILLES DU SAINT-SACREMENT, rue Cassette. (1641 à 1659.)

Les religieuses Bénédictines de la Conception de Notre-Dame quittent la Lorraine que la guerre troublait; elles se réfugient à l'abbaye de Montmartre. En 1643, toute la communauté est réunie à St.-Maur, qu'elle quitte bientôt pour s'établir rue du Bac, puis rue Férou, et enfin. en 1659, rue Cassette. Les bâtimens de ce couvent sont vendus en 1790.

NOTRE-DAME-AUX-BOIS, ABBAYE DE L'ORDRE DE CITEAUX,
rue de Sèvres. (1658 à 1718.)

Cette abbaye tire son nom d'un monastère fondé en 1202, au milieu

des bois dans le diocèse de Noyon. Les guerres civiles éloignent les religieuses de cette situation; elles se réfugient à Compiègne, en 1650. Etablies rue de Sèvres, en 1658, elles quittent, on ne sait pourquoi, la capitale et retournent dans leur ancienne abbaye qu'un incendie les oblige à abandonner encore pour revenir habiter définitivement leur maison de Paris. Nouvelle église bâtie en 1738. Suppr. en 1790. En 1802, première succursale de St.-Thomas-d'Aquin.

VISITATION DE SAINTE-MARIE, à Chaillot. (1658 à 1704.)
Henriette de France, fille de Henri IV.

Le cœur de la fondatrice et ceux de Jacques Stuart II, roi d'Angleterre, et de Louise-Marie Stuart, leur fille, sont déposés dans le sanctuaire de cette église, rebâtie en 1704, aux frais des derniers fondateurs. Ce couvent est suppr. en 1790. En 1810, on jette sur son emplacement les fondemens du Palais du roi de Rome.

FILLES DE SAINTE-MARIE, rue du Bac. (1660 à 1675.)
Geneviève Derval-Pourtel.

Des religieuses, tirées de la Visitation du faub. St.-Jacques, sont établies, en 1660, rue Montorgueil; puis, en 1673, rue du Bac, où une chapelle et les bâtimens nécessaires ont été contruits. Nouvelle église élevée en 1775, dont la reine Marie-Antoinette pose la premiere pierre. Suppr. en 1790.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-MISÉRICORDE, rue du Vieux-Colombier. (1649 à 1662.) La Mère Madeleine.

En 1649, la fondatrice et quelques autres religieuses de cet ordre, viennent d'Aix en Provence à Paris, appelées par Anne d'Autriche. S'établissent, en 1662, rue du Vieux-Colombier, et y restent jusqu'en 1790, époque de leur suppression. On établit plus tard une loge de francs-maçons dans les bâtimens de ce couvent.

RELIGIEUSES ANGLAISES, rue Moreau. (1658 à 1672.)

Venues de Nieuport; logent, en 1658, dans une maison du faubourg St.-Jacques. L'église de leur établissement de la rue Moreau est commencée en 1672. Ce couvent, dont l'abbesse est triennale, a reçu le nom de Bethléem. Il est supprimé en 1790. Devient école gratuite pour les demoiselles dirigées par les ci-devant Filles de la Croix.

RELIGIEUSES ANGLAISES, rue des Anglaises. (1644.)
Diverses personnes.

Des motifs de religion les obligent à quitter leur patrie; elles s'établissent d'abord à Cambrai; de là viennent à Paris et y occupent une maison au faubourg St.-Germain; puis, en 1644, une maison que l'on avait achetée pour elles au Champ de l'Alouette. Leur couvent supp. en 1790.

ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-PANTHEMONT, rue de Grenelle-Saint-Germain. (1643 à 1749.) Mad. de Matel et autres.

En 1643, l'établissement est formé dans une maison appelée l'Orangerie. En 1749, le Dauphin, père de Louis XVI, pose la 1re pierre de l'église, reconstruite alors sur les dessins de M. Constant. On place dans cette abbaye une partie des religieuses appartenant à des cou-

vens suppr. par le parlement en 1770. L'église sert de magasin pour les fournitures militaires.

NOTRE-DAME-DES-VERTUS, rue Saint-Bernard. (1679 à 1690.)
Plusieurs Dames et le sieur de Braguelonque.

Quelques sœurs de la communauté sont établies dans le village d'Aubervilliers ; puis elles sont placées par les fondatrices dans la rue Bafroi. Elles se transportent en 1681 dans une maison de la rue St.-Bernard, qui leur est donnée par le curé de St.-Paul. En 1690, les héritiers de ce curé font vendre cette maison, qui est achetée par M. de Braguelonque pour les sœurs, qui en deviennent définitivement propriétaires. Cette communauté est supprimée en 1790.

FILLES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE, rue Pot-de-Fer.
(1657 à 1738.) Marie de Gournay et David Rousseau.

D'abord rue du Gindre ; en 1738, rue du Pot-de-Fer. Cette maison d'institution pour les jeunes filles, est gouvernée par une maîtresse appelée Sœur Aînée, qui prend dans la suite le nom de Sœur Première. Les bâtimens de ce couvent, supp. en 1790, sont depuis 1802, occupés par le Séminaire de St.-Sulpice.

LES RELIGIEUSES DE LA PRÉSENTATION. (1649 à 1671.)
Marie Courtin.

Ces religieuses, vivant en mauvaise intelligence avec leur prieure, nièce de la fondatrice, l'archevêque de Paris ordonne leur séparation qui s'effectue en 1650. La prieure et une de ses compagnes s'établissent rue d'Orléans-St.-Marcel. Bientôt de nouvelles donations de Mme Courtin leur fournissent le moyen de fonder, dans la rue des Postes, un nouveau couvent, supprimé en 1790.

MIRAMIONNES, rue de la Tournelle. (1636 à 1693.) Mlle *Blosset* et autres.

Deux communautés semblables sont établies : la 1re, en 1636, rue des Fossés-St.-Victor, avec le titre de Filles de Ste.-Geneviève ; la seconde, en 1661, rue Saint-Antoine, sous le nom de Sainte-Famille. Celle-ci est transférée par la fondatrice près St.-Nicolas-du-Chardonnet. En 1665, la réunion de ces deux communautés est revêtue des formes légales. En 1693, la maison de M. de Nesmond, située sur le quai de la Tournelle, est achetée par ces deux établissemens réunis. Supprimé en 1790. Ces bâtimens sont aujourd'hui occupés par la Pharmacie centrale des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

SAINTE-PÉLAGIE, rue de la Clef. (1665.) La veuve Miramion.

Communauté religieuse, destinée à servir de refuge aux filles débauchées qui voudraient se convertir. Le but de la fondatrice n'étant point atteint, une nouvelle tentative est faite sur des sujets moins incurables que les premiers. Elle établit des femmes dégoûtées du libertinage dans des lieux séparés, et dans la même maison. Ce deuxième établissement, qui reçoit le nom de Ste.-Pélagie ou de Filles de Bonne-Volonté, est transféré au faub. S.-Germain ; mais peu de temps après, ces filles retournent dans leur première demeure, devenue prison publique depuis la révolution.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS, rue de Charonne. (1648 a 1670.) Mme Claude de Bouchavanne.

En 1648, Madeleine-Emmanuelle de Bouchavanne, sœur de la fondatrice; religieuse de N.-D. de Soissons, vient à Paris avec le titre de prieure, et accompagnée de deux religieuses de son couvent. Tel est le noyau de cet établissement, dont l'église et le couvent sont réparés, agrandis vers 1770 et 1780. Ce prieuré est supprimé en 1790.

COMMUNAUTÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE, rue de Clovis. (1670.) Étienne Beurrier, Curé de Saint-Étienne-du-Mont.

Institution de charité pour l'éducation des jeunes filles; supprimée en 1790. Maintenant Collège de Henri IV.

FILLES DE LA CROIX, cul-de-sac de Guémené. (1643.) Marie Lhuillier, veuve Marcel.

Religieuses venues de Brie-Comte-Robert avec leur fondatrice, qui achète l'Hôtel des Tournelles et s'y établit avec elles. S'occupent de l'instruction des jeunes filles. Maison supprimée en 1790.

FILLES DE LA CROIX, rue d'Orléans-Saint-Marcel. (1656.)

Même objet que la communauté mentionnée ci-dessus. Suppr. en 1790.

FILLES DE LA CONGRÉGATION DE LA CROIX, rue des Barres. (1664.)

Mêmes obligations que pour les deux communautés ci-dessus. Suppr. en 1790. Maison particulière.

ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE OU DE SAINTE-PERRINE, à Chaillot. (1659 à 1746.)

Religieuses chanoinesses de Sainte-Geneviève, de l'ordre de Saint-Augustin, établies en 1638 à Nanterre, transférées en 1659 à Chaillot. En 1746, on réunit à ce couvent les dames de l'abbaye de Sainte-Perrine de la Villette. Maison suppr. en 1790. Maintenant institution où les vieillards des deux sexes se retirent.

RELIGIEUSES DE LA MADELEINE DU TRAINEL, rue de Charonne. (1654.)

Religieuses venues du monastère fondé, vers le milieu du XIIe siècle, au lieu du Trainel en Champagne. A l'époque des discordes civiles, en 1652, elles cherchent un asile à Paris, s'établissent d'abord dans une maison particuliere; puis, en 1654, rue de Charonne, où elles font construire une chapelle et un bâtiment dont Anne d'Autriche pose la première pierre. L'établissement reçoit dans la suite un grand accroissement. Ce sérail du lieutenant de police d'Argenson est suppr. en 1790.

FILLES DU SAINT-SACREMENT, rue Saint-Louis au Marais. (1684.)

La guerre force ces religieuses à quitter la ville de Toul; elles sont accueillies à Paris, en 1674, dans la maison de leur ordre, rue Cassette; de là elles vont habiter, jusqu'en 1688, la rue des Jeûneurs. Enfin, en 1684, elles s'établissent à l'Hôtel-Bouillon, rue St.-Louis. Ce couvent est supprimé en 1790; son église est la 3e succursale de la paroisse de Saint-Merri.

BON PASTEUR, rue du Cherche-Midi. (1698.) Marie-Madel. de Ciz.

Cet établissement commence par la réunion de quelques filles débauchées et repentantes dans la maison de la fondatrice; il prend de la consistance en 1698; est supprimé en 1790.

FILLES DE SAINTE-VALÈRE, rue de Grenelle-Saint-Germain. (1706.) Le P. Daure, Dominicain.

Construction de la chapelle et des bâtimens de cet établissement créé pour des filles débauchées, pauvres ou converties. Supprimé en 1790; aujourd'hui, 3e succursale de St.-Thomas-d'Aquin.

FILLES DE SAINTE-AGATHE, rue de l'Arbalète. (1697 à 1700.)

S'établissent d'abord, en 1697, rue Ste.-Geneviève; en 1698, au village de la Chapelle; reviennent à Paris, et se placent à l'hôpital de Ste.-Valère, rue de l'Oursine. Enfin, dans deux maisons contiguës, acquises par elles en 1706. Cet établiss. est suppr. par l'archev. de Paris.

LES FILLES DE LA CRÊCHE, rue du Puits-l'Hermite. (1656.)

Couvent supprimé en 1720 par le cardinal de Noailles.

CHAPELLES. — CHAPELLE SAINT-JOSEPH. (1640.) Le Chancelier Séguier.

M. Séguier pose la première pierre de cette chapelle, construite à ses frais. Molière, en 1673, et La Fontaine, en 1695, y reposent dans leur tombeau. Cette chapelle est démolie; un marché est établi sur son emplacement.

CHAPELLE SAINTE-ANNE, faubourg Montmartre. (1655 à 1657.) Roland de Bure.

Bénite le 27 juillet 1657. Cesse d'exister au commencement du règne de Louis XV.

CHAPELLE DES PORCHERONS, rue Coquenard. (1646.)

Chapelle de l'hôtel des Porcherons. En 1646, s'y établit une confrérie sous le nom de N.-D. DE LORETTE; 1760, une école de charité. Vendue et démolie en 1800.

SÉMINAIRES. — SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. (1663.) Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone.

Le fondateur impose pour condition, à cette maison, de porter le nom sous lequel elle est désignée. Une salle sert de chapelle jusqu'en 1680, époque où l'on commence la construction d'une église plus vaste, dont la 1re pierre est posée au nom du roi par l'archevêque de Paris. Bâtimens reconstruits en 1736. Etablissement supp. en 1792. Son église devient, en 1802, succursale de la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin.

SÉMINAIRE ANGLAIS, rue des Postes. (1684.)

Maison dépendante du collège des Irlandais. Suppr. en 1792.

HOSPICE DES CORDELIERS, rue de la Ville-l'Évêque. (1656.) Nicolas Parfait.

Religieux venus de la Terre-Sainte. Maison suppr. en 1792.

SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE. (1641.) J.-J. Ollier, curé de Saint-Sulpice.

D'abord établi à Vaugirard, puis à Paris, ensuite rue du Vieux-Colombier et divisé en grand et petit séminaires. Le petit est placé dans des bâtimens contigus à la rue et au cul-de-sac Férou. Les sulpiciens sont supp. en 1792; ils sont rétablis en 1802 et occupent une maison située à l'angle de la rue de Vaugirard et de la rue du Pot-de-Fer.

SÉMINAIRE DE SAINT-PIERRE ET SAINT-LOUIS, rue d'Enfer. (1685 à 1703.) François Chausiergues.

D'abord rue du Pot-de-Fer. En 1685, près de l'église de St.-Marcel, puis entre le Luxembourg et la rue d'Enfer, où des bâtimens et une chapelle sont construits. Le séminaire de la rue du Pot-de-Fer y est transféré en 1704. Supprimé en 1792. Caserne de vétérans.

SÉMINAIRE DES CLERCS IRLANDAIS, rue du Cheval-Vert ou des Irlandais. (1692.)

Supprimé en 9792.

SÉMINAIRE DES PRÊTRES IRLANDAIS, rue des Carmes. (1677 à 1681.) Patrice Maginn.

Ce séminaire, aussi nommé COLLÈGE DES LOMBARDS, COLLÈGE DE TOURNAY ou COLLÈGE D'ITALIE, était presque abandonné et tombait en ruine. Les fondateurs le font reconstruire. Le nombre des prêtres et des étudians qui s'y trouvent en 1763 s'élève à 165.

SÉMINAIRE DES ÉCOSSAIS. (1662 à 1665.)

Originairement rue des Amandiers. Reconstruit pendant les années 1662 et 1665 rue des Fossés-St.-Victor. Dans la chapelle est une urne sculptée par Garnier et contenant la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre. Ces séminaires Irlandais et Ecossais, supprimés en 1792, sont dans les années suivantes, réunis en un seul, rue des Irlandais, et placés sous la surveillance de l'Université.

SÉMINAIRE DU SAINT-SACREMENT. (1703 à 1769.) François Poullart de Places.

En 1703, rue Neuve Ste.-Geneviève, rue des Postes en 1739. Nouveaux bâtimens en 1769. Supprimé en 1792.

ÉTABLISSEMENS HOSPITALIERS. — HOPITAL DES CONVALESCENS, rue du Bac. (1631 à 1650.) Angélique Faure.

En 1650, construction d'une chapelle qui reçoit le titre de N.-D. des Convalescens. En 1652, cet hôpital est donné aux religieux de la Charité; il est supp. en 1792.

HOPITAL DE NOTRE-DAME-DE-LA-MISÉRICORDE, rue Censier. (1624.) Antoine Séguier.

Supp. dans la révolution. Appartient à l'administration des hospices. On y a établi des manufactures.

HOPITAL DES INCURABLES, hommes. (1632 à 1640.) Diverses personnes.

11 mars 1640, consécration d'une chapelle sous le titre de l'Annonciation de la sainte Vierge; appartient à l'administration des hospices.

HOPITAL DE LA PITIÉ. (1612 à 1657.) La Ville de Paris.

En 1809, devient annexe de l'Hôtel-Dieu et propriété de l'administration des hospices.

MAISON SCIPION, rue de la Barre. (1622.) Scipion Sardini.

Est donné en 1636 à l'hôpital général. Renferme aujourd'hui la boulangerie générale de tous les hôpitaux et hospices de Paris.

HOPITAL GÉNÉRAL, dit LA SALPÊTRIÈRE.

Cet établissement est placé dans un lieu où se fabriquait du salpêtre. Les bâtimens sont commencés en 1632. Libéral Bruant, architecte, est

chargé des constructions, notamment de celles de l'église. En 1657, l'hôpital est ouvert pour les pauvres. En 1662, il en renfermait de 9 à 10,000. En 1720, deux salles contenaient 1600 petites filles occupées à divers travaux, 250 cellules étaient destinées aux époux âgés : c'est ce qu'on nommait MÉNAGES. Dans une cour séparée était la maison de force pour les filles et femmes débauchées.

BICÊTRE. (1656.)

Louis XIII avait acheté cette maison en 1632; il avait fait bâtir dans l'emplacement du château, en 1634, une chapelle ainsi que des bâtimens destinés à des officiers et des soldats invalides. Louis XIV ayant fondé l'Hôtel des Invalides, Bicêtre devint, en 1676, succursale de l'Hôpital général. On y plaça de pauvres garçons valides ou invalides, des jeunes gens débauchés ou atteints de la maladie vénérienne. Les chirurgiens, avant le pansement de ces derniers, étaient dans l'usage de les faire fustiger.

ENFANS-TROUVÉS. (1638 à 1668.) Vincent de Paule.

Un établissement sous le nom de MAISON DE LA COUCHE fut primitivement destiné aux Enfans-Trouvés; mais outre que ces enfans étaient mal soignés dans ce lieu, des abus révoltans résultaient de l'inhumanité des individus que l'on chargeait de les y porter et qui, au lieu de cela, faisaient un objet de commerce de ces innocentes créatures, en les vendant à quiconque voulait les acheter. En 1638, Vincent-de-Paule, indigné de ce honteux trafic, parvient à les placer dans un autre hospice près la porte St.-Victor. D'autres abus, non moins révoltans que les premiers, s'étant encore introduits dans le régime de cette nouvelle maison, Vincent-de-Paule, en 1640, 1641, 1644 et 1648, obtient de personnes charitables des dons assez considérables et le château de Bicêtre pour y loger les enfans trouvés. En 1667 et 1668, un arrêt du parlement ordonne que les hauts justiciers de Paris seront tenus de payer annuellement à cette maison une somme de 15,000 livres.

HOPITAL DES ENFANS-TROUVÉS, du faub. Saint-Antoine. (1670.)

Après l'arrêt mentionné ci-dessus, un grand emplacement est acheté rue du Faub.-St-Antoine; on y construit un vaste bâtiment et une chapelle, dont Marie-Thérèse d'Autriche pose la 1re pierre. Cet établissement, formé pour les enfans trouvés, est érigé en hôpital et uni à l'hôpital-général par déclaration du roi de 1670. Il est aujourd'hui Hospice des Orphelins.

ENFANS-TROUVÉS, au coin de la Rue-Neuve-Notre-Dame. (1747.)

Les administrateurs des établissemens mentionnés dans les trois articles qui précèdent achètent de l'Hôtel-Dieu trois maisons qui, démolies en 1747 avec les églises de St.-Christophe et de Ste.-Geneviève-des-Ardens, permettent de construire un bâtiment spacieux ainsi qu'une chapelle pour les enfans trouvés. Cette maison, qui n'est plus un hôpital, sert aujourd'hui de bureau central d'admission dans les hôpitaux et hospices.

COLLÈGES. — COLLÈGE MAZARIN ou DES QUATRE NATIONS. (1661 à 1665.) Le Cardinal Mazarin.

Destiné à 60 gentilshommes ou bourgeois des pays alors nouvellement réunis à la couronne, on lui donne le nom de collège des QUATRE NATIONS. En 1665, déclaré de fondation royale. Les travaux, commencés en 1662, d'après les dessins de Leveau, sont exécutés par Lambert et d'Orbay. La bibliothèque, composée par Naudé, est dévastée pendant la fronde.

TABLEAU

DES FONDATIONS DIVERSES,

FAITES PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI ; PENDANT LE RÉGIME DE LA CONVENTION, DU DIRECTOIRE, DU CONSULAT ; DURANT LE RÈGNE DE NAPOLÉON ; ET DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA RESTAURATION JUSQU'A NOS JOURS.

PALAIS ET ÉDIFICE DIVERS. — HOTEL DES MONNAIES, quai Conti. (1771.) Louis XV[1].

Après avoir fabriqué les monnaies dans deux parties de Paris désignées encore aujourd'hui par les noms de rue de la Vieille-Monnaie et de la rue de la Monnaie, on élève enfin l'édifice du quai Conti sur l'emplacement de l'hôtel de ce nom, dont on commence la démolition en 1768. Un architecte recommandable, Jacques-Denis Antoine, fournit les dessins de cet établissement ; en 1771, l'abbé Terrai en pose la première pierre, et il n'est guère totalement achevé que vers l'année 1778.

GARDE-MEUBLE DE LA COURONNE, place Louis XV. (1760.) Louis XV.

Le dépôt de meubles et bijoux qui existait près du Louvre, est transféré dans ce palais à l'époque de son achèvement. Sous Napoléon, le bâtiment du garde-meuble, construit d'après les dessins de Gabriel, est disposé pour recevoir le ministère de la marine. On y élève alors un télégraphe pour correspondre avec la ville de Brest. Ce ministère et ce télégraphe s'y trouvent encore maintenant.

HOTEL DES MENUS PLAISIRS DU ROI, rue Bergère.

Dans l'origine, partie de ses bâtimens servent de magasins pour les décorations et machines de l'Opéra, ainsi que de salle de spectacle, où se font les répétitions des pièces qui doivent être jouées sur ce théâtre. Dans la suite, Napoléon place aux Menus Plaisirs le Conservatoire de musique, devenu depuis ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION.

PALAIS DE BOURBON. (1722.)

Commencé en 1722 ; devient, plus tard, le palais de la chambre des députés. (Voyez PALAIS DU CORPS LÉGISLATIF.)

GALERIES ET JARDIN DU PALAIS ROYAL. (1782.) Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans.

En 1781, on commence à abattre les arbres antiques du Palais-Royal. En 1782, on jette les fondations des nouvelles constructions. Les trois faces des bâtimens qui entourent le jardin sont achevées sur les dessins du Sr Louis. La quatrième face du côté du palais reste à construire. C'est là qu'on établit les baraques appelées depuis Galeries de Bois. En 1787, le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, bouleverse presque entièrement le jardin, pour faire bâtir au centre un vaste cirque, terminé en 1788, et en l'an VII (1798), entièrement ruiné par un incendie. Le plus bel ornement de cette promenade, souvent replantée, est aujour-

[1] *Les noms qui suivent les titres sont ceux des fondateurs.*

d'hui un bassin circulaire, d'où s'élève une gerbe d'eau qui produit un bel effet.

ROTONDE OU PORTIQUE DU TEMPLE. (1781.)

Bâti dans l'ancien enclos du Temple sur les dessins de Perrard de Montreuil.

PALAIS DU CORPS LÉGISLATIF. (1795 et 1796.)

D'abord Palais du conseil des Cinq-cents, puis du Corps législatif.
La façade, donnant sur le cours de la Seine, correspond avec l'axe du pont Louis XVI et avec ceux de la place Louis XV et de l'édifice, déja commencé, de la Madeleine. Cette façade, et tous les travaux nécessaires à la nouvelle destination du Palais-Bourbon, sont exécutés sous la direction de l'architecte Gisors. Ce palais est aujourd'hui celui de la Chambre des Députés.

PALAIS DE LA BOURSE (1808). Napoléon.

Anciennement la bourse était établie dans l'ancien palais Mazarin et dans l'édifice occupé pendant long-temps par le Trésor royal. Durant la revolution, on la transfère aux Petits-Pères, puis au Palais-Royal, galerie de Virginie. M. Brongniart, architecte, fournit les dessins du monument dont on pose la première pierre en 1808, sur l'emplacement du couvent des Filles-Saint-Thomas. M. Brongniart étant mort en 1813, M. Labarre le remplace et termine l'édifice de la Bourse, dont une partie est consacrée au Tribunal de Commerce.

PALAIS DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Anciennement Hôtel du prince de Salm, bâti pour ce prince en 1786, sur les dessins de l'architecte Rousseau. Après la création de la légion d'honneur, en 1802, on choisit cet hôtel pour y placer l'administration de cette nouvelle institution, qui s'y établit en 1804.

COLONNE DE LA PLACE VENDOME. (1806 à 1810.) Napoléon.

Élevée en 1806 et achevée en 1810. Elle est construite au centre de la Place Vendôme, sur le pilotis établi pour la statue équestre de Louis XIV, qu'elle remplace. Erigée à la gloire de la grande armée, cette colonne, dont le fût, comme celui de la colonne d'Antonin, est couvert de bas-reliefs en bronze, disposés en spirale, offre des tableaux représentant, dans un ordre chronologique, les principaux exploits qui signalèrent la campagne de 1805, depuis le départ de Boulogne, jusqu'à la paix conclue après la bataille d'Austerlitz. Il existe dans l'intérieur de ce monument un escalier à vis, composé de 176 marches. Au faîte est une calote, sur laquelle était placée la statue pédestre de Napoléon : les évènemens politiques de 1814 l'en font descendre, et ceux de 1830 l'y font remonter en juillet 1833, sous le règne de Louis-Philippe. MM. Denon, Lepère et Gondouin ont été les directeurs des travaux immenses exécutés pour l'érection de cette colonne triomphale, qui s'élève majestueusement au-dessus de tous les édifices voisins.

ARCS DE TRIOMPHE. — ARC DE TRIOMPHE DE LA PLACE DU CARROUSEL. (1806.) Napoléon.

Fondé en 1806, pour perpétuer la gloire des armées françaises. Il est orné de huit colonnes corinthiennes de marbre rouge, avec bases et chapiteaux en bronze, et décorés de six bas-reliefs représentant la capitulation devant Ulm, sculptée par Cartelier ; la Victoire d'Austerlitz par





Espercieux; l'Entrée à Vienne, par Deseine; l'Entrée à Munich, par Claudion; l'Entrevue des deux Empereurs, par Ramey; et la Paix de Presbourg, par Le Sueur. Cet Arc de Triomphe est imité de celui de Septime-Sévère. Les quatre chevaux antiques et les deux figures qui les dirigeaient, sont descendus et enlevés en 1815. Plus tard, d'autres chevaux en bronze, guidés par une figure représentant la restauration, remplacent les premiers ainsi que les deux figures, et des bas-reliefs nouveaux occupent la place des anciens; mais ceux-ci, par suite de la révolution de 1830, sont aujourd'hui rétablis dans l'encadrement qu'ils occupaient primitivement.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ETOILE. (1806.) Napoléon.

Commencé en 1806 sur les dessins de M. Chalgrain. En 1814, les travaux sont suspendus; en 1823, ils sont repris : cet arc doit perpétuer la gloire du duc d'Angoulème, après la guerre d'Espagne. Ces travaux reçoivent une nouvelle activité après la révolution de 1830, et ce monument, l'un des plus beaux que l'on ait entrepris, est bien près d'être achevé.

PONTS. — PONT LOUIS XVI. (1787 à 1790.) Louis XVI.

M. Perronnet, 1er ingénieur des ponts et chaussées, fournit les dessins de ce Pont, dont les travaux sont achevés en 1790, et dans la construction duquel sont entrées des pierres provenant de la démolition de la Bastille. Le pont Louis XVI est orné de statues en marbre.

PONT D'AUSTERLITZ OU DU JARDIN DES PLANTES. (1805,) Une Compagnie.

Ouvert aux gens de pied en 1806, et aux voitures en 1807. Sa construction est dirigée par M. Lamandé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, d'après les dessins de M. Becquey-Beaupré; elle est exécutée aux frais d'une compagnie qui doit l'entretenir pendant 70 ans, et percevoir un péage. Les culées et les piles de ce pont sont construites en pierres de taille. Ses 5 arches se composent de portions de cercles en fer fondu, réunies ensemble au moyen de boulons et d'écrous. Le nom d'Austerlitz lui est donné en mémoire de la célèbre victoire remportée, en 1805, par les Français sur les Russes et les Autrichiens.

PONT DE LA CITÉ. (1801 à 1804.) Une Compagnie.

Construction entreprise par une compagnie, moyennant un péage, qu'elle perçoit encore aujourd'hui. Ce pont, formé de deux arches en charpente, reconstruites en 1819, n'a qu'une seule pile en pierres. Il ne sert qu'aux piétons, et remplace l'ancien Pont-Rouge, qui avait été emporté par un débordement, dans les premières années de la révolution.

PONT DES ARTS. (1802 à 1804.) Une Compagnie.

Les frais de sa construction sont faits par la même compagnie qui a entrepris les deux ponts dont il vient d'être parlé, et moyennant un péage. Les culées et les piliers de celui-ci sont, ainsi que celles des deux autres, en pierres de taille. Ses neuf arches se composent, comme celles du pont d'Austerlitz, de portions de cercles en fer fondu réunies et boulonnées ensemble; mais leur force et leur nombre ne sont propres qu'à supporter un léger plancher et le poids des piétons seulement. Le pont des Arts est le premier qui ait été construit avec des arches en fer. Sa direction correspond à l'axe du Louvre et à celui du Palais des Beaux-Arts.

PONT D'IÉNA, situé en face de l'École Militaire. (1809 à 1813.) Napoléon.

Les piles et les culées, achevées en 1813, sont construites en pierres de taille, sous la direction de MM. Lamandé et Dillon. Les cinq arches sont à plein cintre. La dénomination d'Iéna vient de la bataille mémorable gagnée sur les Prussiens en 1806. En 1814, l'armée prussienne ayant occupé Paris, son chef veut faire sauter ce pont, qui ne doit sa conservation qu'à son changement de nom : une ordonnance du mois de juillet lui applique celui de Pont des Invalides. Mais c'est toujours le Pont d'Iéna pour les Parisiens : les ordonnances n'effaceront jamais ni la liberté ni la gloire du souvenir des Français.

PONT D'ARCOLE, communiquant de la Grève au quai Napoléon.

Précédemment appelé Pont de la Grève. — Pile au milieu de la Seine.—Sur cette pile un portique en pierres, servant de point d'appui aux chaînes supportant ce pont. — Massifs sur les rives septentrionale et méridionale du fleuve, servant à fixer les extrémités des chaînes. Depuis la révol. de juillet 1830, nommé Pont d'Arcole, du nom d'un brave mort glorieusement pour la cause de la liberté, dans la journée du 28.

PONT LOUIS-PHILIPPE. (En construction.) Communiquant du quai Napoléon au Port au Blé et à la Vieille-Rue-du-Temple.

Commencé en 1833. — Quatre arches en pierres et à plein cintre du côté du Port au Blé (nord); suspendu sur fils de fer dans ses deux autres parties, au moyen d'un portique élevé à l'extrémité ouest de l'Ile Saint-Louis, et de massifs établis sur les rives septentrionale et méridionale de la Seine.

PONT DU LOUVRE. (En construction.) Communiquant de la rue des Saints-Pères au Carrousel.

N'aura que trois arches en fer. Cette construction semble promettre à la fois élégance et solidité.

PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ. Communiquant du quai de la Tournelle à l'île Notre-Dame. Construit en pierres. — Trois arches à plein cintre. — Parapets en fer.

PONT DE GRAMMONT. Entre l'Ile-Louvier et le quai Morland

Construit en bois sur un bras de la Seine (côté septentrional).

PLACES PUBLIQUES. — CHAMP DE MARS. (1751.) Louis XV

Le Champ-de-Mars, autrefois plaine sablonneuse et stérile, forme, à l'époque de la construction des bâtimens de l'Ecole-Militaire, une des dépendances de cette école. Consacré d'abord aux exercices des élèves, sa destination, son nom, et même son sol, éprouvent des changemens que les évènemens politiques amènent. Il est nommé Champ de la Fédération, après la fête mémorable qui y est célébrée le 14 juillet 1790, et pour laquelle de grands mouvemens de terrain sont exécutés. Le Champ-de-Mars, ayant repris son nom primitif, servit long-temps et sert encore maintenant aux exercices de cavalerie et d'infanterie.

PLACE LOUIS XV. (1763 à 1772.) Louis XV

Cette place, commencée en 1763, sur les dessins de Gabriel, doit sa principale beauté aux objets qui l'environnent. Les terrasses du jardin des Tuileries, leurs arbres et deux statues équestres la bornent à l'est A l'entrée de la route de Neuilly (à l'ouest), se dessinent, sur la verdure



des Champs-Elysées, deux groupes de marbre blanc, représentant chacun un cheval fougueux dompté par un homme. Au nord, sont deux grands édifices pareils séparés par la Rue-Royale : l'un d'eux sert au ministère de la marine ; l'autre n'a point de destination publique. En 1770, la place Louis XV est le théâtre d'accidens déplorables à l'occasion du mariage de Louis XVI... Ce prince est exécuté sur cette même place le 21 janvier 1793. Pendant long-temps, on désigne ce vaste emplacement sous les noms de place de la Révolution et place de la Concorde.

PLACE DU CARROUSEL.

Un événement terrible, arrivé en 1802, contribue à l'agrandissement de cette place. Il s'agit ici de l'explosion de la machine infernale, arrivée dans la rue Saint-Nicaise, et qui a lieu au moment où le premier consul se rend à l'Opéra. Les maisons de la rue sont tellement ébranlées par l'effet de cette explosion, qu'elles sont presque toutes abandonnées et démolies. Leur emplacement se trouve aujourd'hui faire partie de la place du Carrousel, place dont les plans ne sont point encore définitivement arrêtés. En 1808, Napoléon fait construire la grille du château des Tuileries, et commence la nouvelle galerie du Louvre non encore achevée. L'ancienne est restaurée à l'extérieur comme à l'intérieur. En 1833, la démolition des hôtels d'Elbœuf et de Longueville, situés sur cette même place, contribue encore à son agrandissement.

STATUES. — STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XV. (1763.)
La Ville de Paris.

Louis XV est représenté couronné de lauriers, coiffé à la moderne et vêtu en romain. Le cheval se distingue par la beauté de ses formes ; mais ce groupe en bronze, coulé d'un seul jet, sur les dessins de Bouchardon, n'est pas exempt de critique. On reproche surtout à l'artiste l'inconvenance du costume romain pour un roi français. Le piédestal est orné de bas-reliefs représentant des batailles où Louis XV s'est trouvé, et on y voit des inscriptions latines. En 1784, Louis XVI fait entourer cette statue d'une balustrade de marbre blanc ; elle est renversée le 11 août 1792.

FONDATIONS RELIGIEUSES, PAROISSES. — SAINT-PIERRE-DU-GROS-CAILLOU. (1738 à 1775.)

Bâtie d'abord sur le produit d'une quête, cette église, jugée trop petite, est reconstruite, en 1775, sur un plan plus vaste et d'après les dessins de Chalgrin. Fort avancée, mais non terminée en 1789, elle n'est point continuée. L'église paroissiale du Gros-Caillou est aujourd'hui dans l'église du couvent des ci-devant Filles de Saint-Valère, près les Invalides.

ÉGLISE DE SAINTE-GENEVIÈVE, OU PANTHÉON. (1757.)
Louis XV.

Bien que commencé en 1757, d'après les dessins de J.-G. Soufflot, la prétendue première pierre de ce temple est solennellement posée par Louis XV en 1764. En 1791, on le destine à la sépulture des Français illustres. M. Quatremère est chargé des changemens à opérer pour le transformer en Panthéon, et cette inscription : AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE RECONNAISSANTE, composée par M. Pastoret, est appliquée en lettres de bronze sur la frise de la façade.

SAINT-PHILIPPE DU ROULE, rue du Faubourg du Roule. (1769 à 1784.) Louis XV.

En 1697, une chapelle est construite. Elle est érigée en paroisse en 1699. L'église actuelle, commencée en 1769 par Chalgrin, n'est achevée qu'en 1784. Devient, en 1802, deuxième succursale de la paroisse de la Madeleine ou de l'Assomption.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES. — CAPUCINS DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN, rue Sainte-Croix. (1780 à 1782.) Louis XVI.

L'architecte Brongniart fournit les dessins et dirige la construction de ce couvent, que les Capucins de la rue Saint-Jacques viennent occuper processionnellement le 15 septembre 1782. Supprimé en 1790, il devient hospice, puis lycée Bonaparte, et enfin collège royal de Bourbon.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES. — FILLES DE Ste.-MARTHE, rue de la Muette. (1717 à 1719.) Elisabeth Jourdain, veuve du sieur Théodore, sculpteur du roi.

D'abord rue du faubourg Saint-Antoine, au pavillon Adam. Ce couvent n'obtient une consistance stable qu'en 1719, et lorsqu'il est établi rue de la Muette. Supprimé en 1790, il est occupé depuis par les sœurs de Saint-François et Sainte-Claire.

FILLES DE SAINT-MICHEL OU DE NOTRE-DAME DE LA CHARITÉ, rue des Postes. (1724.) Le cardinal de Noailles et Marie-Thérèse le Petit de Verno de Chausseraie.

Filles tirées de la ville de Guingamp. La chapelle est bénite en 1764. Etablissement supprimé en 1790. Ses bâtimens et ses jardins deviennent la propriété d'un particulier. Les religieuses qui restent de cette institution habitent la rue Saint-Jacques.

ORPHELINES DU SAINT ENFANT JÉSUS ET DE LA MÈRE DE PURETÉ, rue des Postes. (1700 à 1717.) Diverses personnes.

Les filles séculières qui dirigeaient cette maison, destinée à l'instruction des jeunes Filles, sont, en 1754, renvoyées et remplacées, on ne sait pourquoi, par des religieuses de la communauté de Saint-Thomas de Villeneuve, tenant des pensionnaires infirmes.

COMMUNAUTÉ DES FILLES DE L'ENFANT JÉSUS, rue de Sèvres. (1732 à 1751.) Langu et de Gergy, curé de Saint-Sulpice.

Il avait existé dans ce lieu une maison de pension dite de l'Enfant Jésus. Le fondateur l'achète et y fait construire des bâtimens. En 1802, cette maison est destinée aux enfans malades, sous le nom d'Hôpital des Enfans.

CHAPELLES.—CHAPELLE BEAUJON, rue du faubourg du Roule. (1780.) Nicolas Beaujon.

Construite vers 1780 sur les dessins de Girardin, architecte. Dans sa petitesse, c'est un chef-d'œuvre de goût. Elle est dédiée à Saint-Nicolas, patron de son fondateur.

ÉTABLISSEMENS HOSPITALIERS. — ADMINISTATION GÉNÉRALE DES HOPITAUX ET HOSPICES, rue Neuve-Notre-Dame. (1801.) Le Consulat.

Elle est composée d'un conseil général et d'une commission administrative. Le bureau central d'admission est sous sa dépendance. Elle

[redacted]

surveille les écoles de charité et autres établissemens du même genre.

HOPITAL COCHIN, rue du faubourg Saint-Jacques. M. Cochin.

Fondé en 1780 sous le nom d'Hospice de Saint-Jacques du Haut-Pas. Est desservi depuis 1810 par des sœurs de Sainte-Marthe.

HOPITAL BEAUJON, rue du faubourg du Roule. M. Beaujon.

Construit en 1784 sur les dessins de M. Girardin. La Convention, en 1795, change son nom en celui d'Hospice du Roule. Le conseil général des hospices lui rend plus tard le nom de son fondateur. Depuis 1813, l'hôpital Beaujon est desservi par les mêmes sœurs que le précédent.

HOPITAL DES VÉNÉRIENS, rue des Capucins, près l'Observatoire. (1792.) La Convention nationale.

L'ancien couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques est disposé, en 1784, pour recevoir les vénériens. On y transfère, en 1785, ceux que l'on traitait à Bicêtre. En 1792, le nouvel hôpital est en état de recevoir les malades qui lui sont destinés.

HOSPICE DES INCURABLES, Hommes, rue du faubourg Saint-Martin. (1802.) Le Consulat.

Autrefois il n'existait à Paris qu'une maison d'incurables, fondée en 1687, rue de Sèvres. En 1795, on adjoint à l'hospice fondé par Saint-Vincent de Paule, en faveur de 40 vieillards, un ancien couvent de récollets, pour y fonder les Incurables (hommes), où 50 places sont réservées pour des enfans infirmes.

MAISON DE RETRAITE, au Petit Mont-Rouge.

Les bâtimens, commencés en 1781, sont terminés en 1783. Cet établissement est d'abord appelé Maison royale de Santé. On la désigne plus tard sous le nom d'Hospice National. Maintenant elle porte celui d'Hospice de la Rochefoucault, où les viellards des deux sexes sont admis, moyennant une rétribution annuelle payée par ou pour eux à l'administration des hôpitaux et hospices de Paris.

MAISON ROYALE DE SANTÉ, rue du Faubourg-Saint-Denis. (1802.) L'Administration des Hospices.

Avant d'être hôpital, cette maison était occupée par les sœurs de la Charité.

MAISONS DE SECOURS.

Ces maisons, au nombre de 22, sont distribuées dans les douze arrondissemens de Paris, et peuvent être considérées comme autant de petits hospices. Elles sont desservies par des sœurs de la Charité ou de Sainte-Marthe. Quelques-unes ont des écoles de filles et de garçons.

HOPITAL MILITAIRE DU GROS-CAILLOU. (1765.) Le Duc de Biron.

Etabli pour les gardes françaises.

CATACOMBES ET CIMETIÈRES. — CATACOMBES. (1810 à 1811.) La Ville de Paris.

Leur principale entrée est dans la cour du pavillon de la barrière, d'Enfer. Au commencement du XIVe siècle et dans les siècles suivans l'exploitation des bancs calcaires a lieu sans méthode, sans surveillance, sans respect pour les propriétés et au gré des entrepreneurs, qui fouillent fort avant dans la campagne et même fort avant dans la ville. L'Obser-

vatoire, le Luxembourg, l'Odéon, le Val-de-Grace, le Panthéon, l'église de Saint-Sulpice, les rues Saint-Jacques, de la Harpe, de Tournon, de Vaugirard, etc., etc., existent sur le vide de ces immenses carrières. Des travaux souterrains, qui s'exécutent sans interruption depuis 1777, tendent à prévenir les accidens déja résultés et qui pourraient encore résulter d'un tel état de choses. C'est dans une partie de ces grandes excavations et sous la plaine de Mont-Souris, que les ossemens enlevés du cimetière des Innocens et d'autres cimetières supprimés, sont transportés en 1786. La maison de la Tombe Issoire, située au même lieu, est acquise pour servir d'entrée a cet ossuaire. Au dessus de la porte de cette maison est une table de marbre sur laquelle on lit ces mots : LA TOMBE ISSOIRE, 1664, REBATIE PAR ANTOINE CABOT EN 1777. On doit à M. Frochot, préfet de la Seine, l'ordre établi en 1810 et 1811, dans l'ameublement de ces sombres cavernes, tapissées de têtes et d'ossemens humains, à l'aide desquels on est parvenu à exécuter des pilastres, des piédestaux, un autel, des obélisques et des ornemens, dont la mort semble avoir fourni les différentes parties constitutives pour familiariser la vie avec elle.

CIMETIÈRE DE L'EST, DE MONT-LOUIS OU DU PÈRE LACHAISE. (1804.) La Ville de Paris.

En 1790, l'assemblée constituante défend d'enterrer les morts dans l'intérieur des églises. En 1804, Napoléon réitère cette défense. La préfecture de la Seine arrête, en 1801, que trois enclos seront établis hors de la ville de Paris pour les sépultures. Le cimetière de l'Est se trouve sur l'emplacement de la propriété de Mont-Louis, donné par Louis XIV au jésuite François de Lachaise, son confesseur, qui y avait fait bâtir une maison de campagne, démolie en 1820, et remplacée par une chapelle dans le style moderne. Parmi les monumens les plus considérables, on remarque le tombeau gothique d'Héloïse et d'Abélard, ceux des maréchaux Masséna et Lefèvre, dont la gloire est immortelle; de Lafontaine, de Molière, de Delille, de Boufflers, de Parni, de Chénier, de Guinguené, de Suard, poëtes célèbres ou littérateurs distingués; de Monge, savant profond et fondateur de l'Ecole Polytechnique, de l'architecte Brongniart qui éleva la Bourse; du peintre Vincent, du compositeur Mehul, dont la musique gracieuse n'est point oubliée; de l'inimitable Talma et de la fameuse Raucour. On distingue encore dans ce vaste domaine de la mort les palais sépulcraux de la famille Clary, de la comtesse de Midoff, du ministre espagnol Urquigo, ainsi que plusieurs autres monumens plus ou moins fastueux, sous lesquels reposent des célébrités ou personnages remarquables, qui ont précédé dans ce lieu d'autres célébrités que le destin fera dormir à leur tour d'un éternel sommeil.

CIMETIÈRE MONTMARTRE.

D'abord nommé Champ du Repos. Etabli sur l'emplacement d'une carrière à plâtre. Il est agrandi en 1819. Là, reposent plusieurs personnages distingués. On y remarque le tombeau de Legouvé, auteur du Mérite des Femmes, et celui de son épouse; ceux d'Adrienne Chameroi, danseuse de l'Opéra, et de Dazincourt, acteur des Français; de Barthélemi-Pierre Lecouteux, neveu du sénateur de ce nom, de Thomas de la Tour du Pin, de J.-F. St.-Lambert, etc

CIMETIÈRE DE VAUGIRARD.

Il n'est ni aussi étendu, ni aussi riche en monumens funèbres que les précédens ; c'est plutôt le cimetière du pauvre que celui de l'opulent. On y voit cependant plusieurs tombeaux remarquables : tels sont ceux de la célèbre actrice Leris-Clairon, de Latude, de Laharpe, membre de l'Institut; d'Alphonse Leroi, professeur de l'école de Médecine; de Zelia, fille de M. Lenoir, conservateur du Musée des monumens français, et enfin celui du médecin Détrez.

CIMETIÈRE DE SAINTE-CATHERINE, quartier St.-Marcel, à côté de l'ancien cimetière de Clamart.

Il est le seul qui soit maintenant dans l'enceinte de Paris. Là, sont jetés pêle-mêle, dans de vastes fosses communes, les corps des pauvres du quartier Saint-Marcel. Le général Pichegru repose dans ce cimetière, où un monument lui fut élevé par la piété filiale d'Elisabeth Pichegru. On y remarque aussi, entre autres monumens plus ou moins fastueux, une colonne en marbre noir, sur laquelle est gravée en lettres d'or l'inscription suivante : CI-GIT CHARLES DEVILLIERS, MAITRE EN CHIRURGIE, DÉCÉDÉ LE 30 JUILLET 1812.

ÉCOLES DIVERSES.

ÉCOLE DE DROIT (1771 à 1781.), place du Panthéon. Louis XV.

La plus ancienne Ecole de Droit se trouvait rue St.-Jean de Beauvais. Sa fondation, par GILBERT ET PHILIPPE PONCE, remontait à l'année 1384 ; mais le droit civil étant prohibé à Paris, on n'y enseignait que le droit canon ou ecclésiastique. Ce n'est qu'en 1563 et en 1568, que le parlement autorise temporairement quelques légistes à professer le droit civil. En 1572, l'autorisation est retirée. Louis XIV, en 1679, ordonne le rétablissement de la chaire du droit romain. En 1771, l'édifice actuel est commencé sur les dessins de SOUFFLOT; en 1783, les travaux sont terminés. En 1789, les Écoles de Droit sont suspendues : un décret du 22 ventose an XII (13 mars 1804) réorganise celle qui existe aujourd'hui. En 1820, une seconde section de cette Ecole est établie dans l'église de la Sorbonne, d'où cette section est transférée ensuite au collége du Plessis.

ÉCOLE MILITAIRE (1751 à 1769), au Champ-de-Mars. Louis XV.

En 1752, les bâtimens sont commencés sur les dessins du sieur Gabriel. Dix années sont employées à ces travaux : la première pierre de la chapelle n'est posée qu'en 1769. En 1768, l'astronome Lalande avait été chargé, par le ministre Choiseul, d'établir un observatoire sur cet édifice, qui, dans la suite, reçoit diverses destinations, et subit plusieurs changemens. En 1787, l'Ecole est supprimée ; en 1788, les élèves sont envoyés soit dans des régimens, soit dans des colléges. Cet établissement est d'abord destiné, avec trois autres, à remplacer l'Hôtel-Dieu, et l'architecte Bronguiart reçoit des ordres à cet effet. Bientôt ce projet est abandonné : une caserne de cavalerie, et le QUARTIER NAPOLÉON remplacent les élèves qui occupaient primitivement ce lieu. (Voyez CHAMP-DE-MARS.)

ECOLE DE CHIRURGIE ET DE MÉDECINE, rue de l'Ecole-de-Médecine. (1774). Louis XVI.

Cet établissement, dont Louis XVI pose la première pierre en 1774, est élevé d'après les dessins du sieur Gondouin, et sur l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne.

ÉCOLE DES PONTS-ET-CHAUSSÉES. (1784). Louis XVI.

Les commencemens de cette institution remontent à l'an 1747 ; mais elle ne reçoit de consistance qu'en 1784, par les soins de l'ingénieur Péronnet. Elle est instituée de nouveau en 1791 et confirmée en l'an IV. En l'an X, le nombre des élèves est porté à 50, et dans la suite à 80, tous tirés, depuis l'an IV, de l'Ecole-Polytechnique. L'Ecole des Ponts-et-Chaussées a changé plusieurs fois d'emplacement; elle est aujourd'hui placée rue Culture-Ste.-Catherine.

ÉCOLE DES MINES (1783,) Louis XVI.

Le cardinal de Fleury avait conçu le projet de cette institution, qu'un arrêté du conseil met à exécution en 1783. Cette Ecole, après avoir occupé divers locaux, se trouve aujourd'hui établie rue d'Enfer, où sa curieuse collection est exposée aux yeux du public.

ECOLE OU INSTITUTION DES SOURDS-MUETS (1778). L'Abbé de L'Epée.

Cette institution, peu favorisée d'abord par le gouvernement, est enfin autorisée, en 1778, par un arrêt du conseil. Le bâtiment des Célestins, qui lui avait été affecté par cet arrêt, n'est mis à la disposition de l'Abbé de l'Epée qu'en 1785. Cet humble et bienfaisant ecclésiastique étant mort en 1790, l'abbé Sicard, son élève, continue sa méthode et la perfectionne. Pendant la révolution, l'école est transférée du bâtiment des Célestins dans celui de St.-Magloire.

ÉCOLE OU INSTITUTION DES JEUNES-AVEUGLES [1784.] M. Haüy.

A son origine, l'institution des Jeunes-Aveugles, comme celle des Sourds-Muets, n'est point protégée. Cependant elle est ouverte en 1785, et en 1786, l'Académie de musique donne un concert à son bénéfice. En 1790, cet établissement était situé rue Notre-Dame-des-Victoires; en 1801, il est réuni à l'hospice des Quinze-Vingts ; enfin, par ordonnance de 1815, il est séparé de cet hospice et fixé rue Saint-Victor, dans l'ancien collége des Bons-Enfans, au séminaire St.-Firmin.

COLLEGES. -- COLLÈGE ROYAL DE FRANCE, place Cambray. (1774).

François Ier l'avait fondé sans lui faire bâtir d'édifice. Henri IV en fait commencer les bâtimens, dont la construction est suspendue par la mort de ce roi. En 1774, le duc de la Vrillière pose la 1re pierre de cet établissement, terminé sur les dessins de Chalgrin.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, rue Saint-Martin. (1798). La Convention nationale.

En 1794, M. Grégoire, ancien évêque de Blois, propose la création de cet établissement; proposition qui est adoptée. En 1798, trois dépôts de machines fournissent les objets que l'on rassemble d'abord au Conservatoire des arts et métiers ; le 1er, celui du Louvre, où se trouvaient les articles donnés par M. d'Ozembray à l'Académie, et ceux que cette compagnie y avait joints ; le 2e celui de l'hôtel de Mortagne, rue de Charonne, qui se composait de plus de 500 machines léguées, au gouvernement, en 1782, par M. Vaucanson ; enfin, le 3e qui existait rue de l'Université, où se trouvaient réunis un grand nombre d'objets relatifs aux travaux agricoles, et d'instrumens aratoires de divers pays. En 1810,

on fonde dans cet établissement une école gratuite pour former des artistes habiles. En 1819, on y créa 3 chaires, l'une d'économie industrielle et les deux autres de chimie et de mécanique appliquée aux arts. Il n'existe peut-être pas en Europe une collection aussi complète que celle qui se voit aujourd'hui dans les vastes salles du Conservatoire des arts et métiers.

MUSÉES DIVERS. — MUSÉE DES TABLEAUX ET DES ANTIQUES DE LA GALERIE DU LOUVRE. (1793). La Convention nationale.

Il existait anciennement une galerie DE DESSINS établie par Henri IV : elle porte d'abord le nom de Petite Galerie du Louvre, puis celui de Galerie des Peintres et de Galerie d'Apollon; elle est incendiée en 1661, au moment où l'on y prépare un théâtre sur lequel Louis XIV doit danser avec toute sa cour. Ce prince la fait réparer. La mort ne permet pas à Lebrun de finir les peintures du plafond, commencées par lui. Sous le directoire, on y place une grande quantité de dessins originaux, d'esquisses, gouaches, pastels, miniatures, vases étrangers, etc. En 1797, on expose pour la première fois aux yeux du public 415 dessins et plusieurs autres objets de curiosité; cette galerie est, comme celle des tableaux, dépouillée en 1815.

La convention nationale ordonne, en 1793, l'établissement D'UN MUSÉE. On réunit au Louvre 537 tableaux des plus grands maîtres, auxquels on joint des bronzes, bustes, vases, tables de marbre, porcelaines, pendules, etc., au nombre de 124. Plus tard, on y rassemble un grand nombre de tableaux recueillis dans les diverses contrées que les armées françaises ont conquises. En 1814, on en compte dans la galerie du Louvre, environ 1234, qui forment la plus riche collection de l'Europe par la quantité, la beauté, l'ancienneté et la variété des ouvrages, qui la composent. En 1815, le musée est dépouillé d'une grande partie de ces précieuses productions. Cette perte est vivement sentie par les artistes français, et même par les artistes étrangers, auxquels ces chefs-d'œuvre, maintenant dispersés, ne peuvent plus servir de modèles, à moins que les artistes ne parcourent les différens pays qui les possèdent.

LE MUSÉE DES ANTIQUES est composé en grande partie de statues et monumens recueillis en Italie, conformément au traité de Tolentino, par MM. Berthollet, Moitte, Monge, Thouin et Tinet. En 1797, M. Raymond, architecte et membre de l'Institut, est chargé de disposer les salles du vieux Louvre destinées à recevoir ces chefs-d'œuvre ; M. Denon préside à leur arrangement. Ce musée est, pour la 1re fois, ouvert au public en 1800, deux jours après l'inauguration de l'Apollon Pythien. Cette admirable collection, composée, en 1814, de 254 pièces, est en 1815 dépouillée de ses objets les plus précieux.

MUSÉE DES MONUMENS FRANCAIS. (1791).

On doit au zèle de M. Alexandre Lenoir, nommé en 1791 conservateur des monumens français, l'ordre méthodique que l'on a admiré long-temps dans ce musée, qui était entièrement établi en 1795. Le public a vu dans cette précieuse réunion des monumens nationaux, des productions de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, classées par siècles. Depuis 1795, jusqu'en 1814, cette collection s'enrichit considérablement. En 1815, la suppression de cet établissement est décidée : une partie de ses richesses est enlevée et transférée dans l'église

de l'abbaye de St.-Denis et dans d'autres églises ou maisons religieuses; une autre partie est placée dans le cimetière de l'Est; et le surplus est donné à quelques familles, d'après leurs sollicitations. Ainsi finit le musée des antiquités nationales, remplacé en 1820 par l'Ecole des Beaux-Arts.

MUSÉE D'ARTILLERIE.

Etabli dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue St.-Dominique; collection riche et curieuse d'armes de toute espèce, de tous les pays et de tous les temps, provenant, tant du garde-meuble de la couronne que du cabinet des armures du château de Chantilli et d'autres dépôts. Au nombre des armures d'hommes, on distinguait celles de plusieurs rois de France, et parmi celles des femmes, on remarquait celle que l'on dit avoir appartenu à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans. En 1815, ce musée a été dévasté et presque anéanti par les Prussiens.

THÉATRES. — LE THÉATRE MOLIÈRE, rue Saint-Martin. (1792.) M. Boursaut.

Il ne restait de ce théâtre que le nom de Molière, qui est maintenant celui d'un passage. Est rétabli en 1832.

THÉATRE DU VAUDEVILLE, rue de Chartres-Saint-Honoré. (1792.) Piis et Barré.

La salle du Vaudeville subit, en 1817, des changemens avantageux. Le genre national de ce théâtre le soutient encore aujourd'hui.

THÉATRE LOUVOIS, rue de Louvois. (1793.) La Convention nationale.

Construit sur les dessins de M. Brongniart. Ouvert en 1793, sous la direction de Picard. Fermé pendant quelque temps et réparé par MM. Peyre et Clément, ce théâtre est rouvert en 1801. — L'incendie de l'Odéon y ramène Picard et ses acteurs : on y joue jusqu'en 1808. La troupe des Italiens s'y établit plus tard. — L'Opéra y donne quelques représentations après l'événement qui fait interdire sa salle en 1820. Aujourd'hui le théâtre et la salle Louvois sont distribués en appartemens.

THÉATRE DE LA CITÉ, place du Palais de Justice.

Construit sur l'ancien emplacement de l'église de Saint-Barthélemy. Une partie des acteurs des Variétés amusantes s'y établit et s'y associe le sieur Franconi. En 1807, il est abandonné et transformé en salle de danse et de spectacle appelée la Veillée, et depuis le Prado.

THÉATRE OLYMPIQUE, rue Chantereine. (1796.)

Elevé sur les dessins de M. Dumène. L'Opéra-Buffa, et diverses troupes l'occupent pendant quelques années. Ce théâtre est interdit en 1807. Sert ensuite aux concerts. Maintenant bains publics.

THÉATRE DES VICTOIRES NATIONALES, rue du Bac. (1798.)

Construit sur l'emplacement de l'église des Récollets. Supprimé en 1807.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.

En 1794, plusieurs théâtres sont supprimés, et il n'en est conservé que huit. Les quatre principaux, celui de la Gaîté, autrefois de Nicolet ou des Grands Danseurs du Roi, établi en 1760; celui de l'Ambigu-Comique, établi en 1772; le théâtre des Variétés, au Palais-Royal et le théâtre du Vaudeville. Tous les autres doivent être fermés; ce qui n'empêche pas, quelques années après, de permettre l'ouverture d'un

établissement dramatique, appelé alors Jeux Gymniques, et depuis théâtre de la Porte Saint-Martin, auquel on accorde, en 1810, la salle qui avait été improvisée en 1781 pour l'Opéra, qui y donna ses représentations jusqu'en 1794.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Le genre des exercices d'équitation est d'abord exploité par l'anglais Astley, rue du faubourg du Temple, puis au Mont-Thabor, rue Saint-Honoré, par les sieurs Franconi père et fils qui, dans la suite, vont prendre possession du local où Astley avait établi ses exercices équestres. Les sieurs Franconi frères ajoutent, plus tard, à ces exercices, la représentation de mélodrames, qu'ils font jouer encore maintenant dans un nouvel édifice construit sur le boulevard du Temple et disposé à la fois en manège et en salle de spectacle.

THÉATRE DE L'ODÉON. (1779 à 1782.) Louis XVI.

Elevé sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, par les sieurs de Wailly et Peyre l'aîné. Ce théâtre est ouvert au public en 1782, sous le titre de Théâtre Français. En 1790, il reçoit celui de théâtre de la Nation. Après avoir été fermé pendant deux ans, il est rouvert en 1797 sous la dénomination d'Odéon. Il est presque entièrement détruit par un incendie en 1799. Les comédiens français jouent alors sur le théâtre du Palais-Royal nommé les Variétés, et y restent. En 1807, l'Odéon est entièrement réparé par Chalgrin, qui fait plusieurs changemens à cet édifice, auquel on donne pour second titre, sous Napoléon, celui de théâtre de l'Impératrice. On y joue des opéra-buffa, ainsi que des comédies, où Picard, auteur et acteur distingué, peint les vices et les ridicules de ses contemporains. En 1814, ce théâtre devient second théâtre Français. En 1818, un incendie le ruine pour la seconde fois. Entièrement réparé en 1819, il est ouvert de nouveau au public, et rivalise avec celui dont il est parlé ci-après.

THÉATRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE, rue de Richelieu. (1787 à 1789.) Le duc d'Orléans.

Jusqu'en 1799, époque de l'incendie de l'Odéon, les comédiens des Variétés amusantes jouent dans leur salle du Palais-Royal, qui devient le théâtre de la République. Les principaux acteurs de l'Odéon, réunis à quelques-uns de la troupe des Variétés, forment le personnel régénéré de ce théâtre, qui reprend dans la suite le nom de Comédie-Française. Là, brillèrent Talma, Michaud, Madame Vestris, Grandmesnil, Fleury, Monvel et autres.

OPÉRA, ou ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, sur le boulevard, près la porte Saint-Martin. (1781.) Louis XVI.

Le 8 avril 1781, le feu prend à la salle de l'Opéra, contiguë au Palais-Royal, et la consume entièrement. M. Lenoir, architecte, est chargé de la construction d'un nouvel édifice près de la porte Saint-Martin, où existait autrefois le magasin de la ville, et s'engage à le terminer pour le 5 octobre. En soixante-quinze jours, le théâtre est achevé et décoré. Les acteurs y jouent jusqu'en 1793, époque à laquelle ils vont s'établir dans une salle récemment élevée par l'architecte Louis pour mademoiselle Montansier, rue de Richelieu, vis-à-vis la Bibliothèque royale. L'Opéra est aujourd'hui rue Pelletier, dans une salle provisoire bâtie sur l'emplacement de l'hôtel Choiseul.



POMPE A FEU DE CHAILLOT, quai de Billy. (1781.)

Les sieurs Perrier.

Cette machine, mue par la vapeur, et la première qui ait paru en France, a deux pompes aspirantes et refoulantes, destinées à se suppléer au besoin. L'une de ces pompes élève, dans l'espace de 24 heures, 4,342 hectolitres d'eau à une hauteur de 110 pieds au-dessus du niveau moyen de la Seine.

POMPE A FEU DU GROS-CAILLOU, quai des Invalides. (1786.)

Les sieurs Perrier.

Le réservoir de cette pompe, mue par la vapeur comme la précédente, se trouve placé au sommet d'une tour carrée, haute de près de 70 pieds, où 1,300 hectolitres d'eau sont élevés dans l'espace de 24 heures par la machine. L'établissement de Chaillot et celui dont il est question ici appartiennent maintenant à la ville.

AQUEDUC DE CEINTURE.

Il s'étend depuis le bassin de la Villette jusqu'à Monceaux. De cet aqueduc partent deux galeries, l'une appelée de Saint-Laurent, et l'autre des Martyrs. Ces deux branches ont des ramifications de moindres dimensions, ainsi que des tuyaux en fonte de fer, qui alimentent les bornes-fontaines de la rue Saint-Denis, celles des autres rues adjacentes, la fontaine du Ponceau et le Château-d'Eau du boulevard de Bondy. Elles alimentaient aussi les fontaines de la Place-Royale avant sa destruction. L'issue de l'angle oriental du bassin de la Villette fournit de l'eau au canal Saint-Martin.

ÉGOUTS.

La Seine, la Bièvre et le ruisseau de Ménilmontant recevaient les eaux pluviales. Les fossés creusés autour de Paris servent pendant long-temps d'égouts. Quelques parties, aujourd'hui voûtées, conservent encore la direction des fossés; telle est celle qui, de l'École-de-Médecine, se jette dans la Seine au-dessus du palais des Beaux-Arts. En 1370, le prévôt de Paris, H. Aubriot, fait couvrir de maçonnerie la rigole qui se jetait dans le ruisseau de Ménilmontant. Avant 1412, il existait un égout couvert sous la r. St.-Ant. Cet égout versait ses eaux dans les fossés de la Bastille; il était appelé Pont-Perrin et répandait une odeur insupportable : on le détourne dans cette année, et on le dirige vers la porte de l'enclos du Temple, où il traverse le fossé de la ville par un canal en maçonnerie pour parvenir au ruisseau de Ménilmontant; recevant dans sa direction l'égout de la rue Saint-Denis, lequel suivait la rue du Ponceau et celle du Vert-Bois, jusqu'à son entrée dans le fossé. L'égout voûté de la rue Montmartre traversait les fossés de la ville sur un canal en bois, et versait ses eaux dans le ruisseau de Ménilmontant, appelé alors le grand égout de la ville. En 1605, François Miron, prévôt de Paris, fait voûter à ses dépens l'égout du Ponceau. En 1610 et 1663, le nettoiement de tous les égouts est ordonné. De 1663 à 1671, on en fait voûter quelques-uns, et celui de l'hôtel des Invalides est construit. En 1714, on répare l'égout de la Vieille-rue-du-Temple. En 1718, on reconstruit celui de la rue St.-Louis. En 1734, on voûte la partie inférieure de l'égout Montmartre. En 1737 et 1740, on en creuse un grand, revêtu de murs et voûté, entre le Calvaire et le Ponceau de Chaillot. En 1754, on exécute l'égout de l'École Militaire et ceux de la

rue St.-Florentin et de la place Louis XV. Nous voilà arrivés à l'époque où des améliorations notables sont faites dans cette partie essentiellement intéressante pour la salubrité : L'égout de la rue St.-Denis, dont la voûte sert de base à l'aqueduc, dit GALERIE DE ST.-LAURENT, est terminé en 1800. Celui de Rivoli, qui s'étend depuis le palais des Tuileries jusqu'à la rue St.-Florentin, en suivant la rue de Rivoli, est achevé en 1807. On termine, en 1812, l'égout Montmartre, qui sert de base à la conduite des eaux du canal de l'Ourcq; et, en 1813, se finit celui de la rue du Cadran. Enfin l'étendue de tous les égouts et de leurs embranchemens dans les divers quartiers de Paris, y compris les îles de la Cité et de St.-Louis ; cette étendue qui était déja, en 1824, de plus de 26,000 mètres, se trouve aujourd'hui considérablement augmentée, par l'effet des nouveaux travaux récemment exécutés dans plusieurs parties de la ville.

ABATTOIRS.—ABATTOIR DU ROULE, (1810). Napoléon.

Construit sur les dessins de M. Petit-Radel, l'édifice se compose de 14 corps de bâtiment et de plusieurs cours. Un décret de 1810 porte qu'il sera établi 5 abattoirs, 3 sur la rive droite de la Seine et 2 sur la rive gauche. Avant la création de ces utiles établissemens, les tueries se trouvaient placées dans l'intérieur de Paris; ce qui exposait les habitans à des dangers et à des inconvéniens graves.

ABATTOIR DE MONTMARTRE. (1810). Napoléon.

Commencé en 1810 sur les dessins de M. Poidevin. Il contient 4 bouveries, 4 bergeries et d'autres corps de bâtimens.

ABATTOIR DE POPINCOURT. (1810.) Napoléon.

Commencé à la même époque que le précédent : MM. Happe et Vautier ont contribué à la construction de cet immense abattoir, qui a 7 bouveries et 7 bergeries.

ABATTOIR D'IVRY. (1810.) Napoléon.

Fondé également en 1810 : travaux exécutés d'après les plans de M. Leloir.

ABATTOIR DE VAUGIRARD. (1811). Napoléon.

Sa construction, exécutée sur les dessins de M. Gisors, est commencée en 1811. Les cinq établissemens ci-dessus sont entièrement achevés et livrés aux bouchers de Paris en 1818, et, à partir de cette époque, les bestiaux ne peuvent plus être conduits dans les étables et abattoirs particuliers de la ville.

HALLES, MARCHÉS, ENTREPOTS ET GRENIERS DE RÉSERVE. — MARCHÉ D'AGUESSEAU, rue et passage de la Madeleine. (1722 à 1746.) Joseph-Antoine d'Aguesseau.

Etabli d'abord dans des marais qui avoisinaient l'hôtel d'Aguesseau, on le transfère, en 1745, dans le lieu où il est aujourd'hui, et il est ouvert au public en 1746.

MARCHÉ SAINT-MARTIN. (1765.)

Maintenu jusqu'en 1816, époque de l'ouverture d'un nouveau marché dont il sera parlé plus loin.

HALLE AUX VEAUX, située entre la rue Saint-Victor et le quai de la Tournelle. (1772 à 1774.)

Après avoir été établie dans divers lieux, elle est enfin transférée sur l'emplacement du jardin des Bénédictins. Les travaux, commencés vers 1772, sur les dessins de l'architecte Lenoir, sont terminés en 1774.

HALLE AUX BLÉS ET FARINES, rue de Viarmes. (1763 à 1783.) La Ville de Paris.

La Halle aux Blés était anciennement située sur la place appelée les Halles. La nouvelle est construite sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, acheté par la ville en 1755. Les travaux, commencés en 1763, d'après les dessins et sous la direction de Le Camus de Mézières, ne sont terminés qu'en 1772. En 1782, deux architectes, les Sieurs Legrand et Molinos, se chargent de la construction d'une coupole, qui est achevée en 1783. Elle est incendiée en 1802, et réédifiée de 1811 à 1812, telle qu'elle est aujourd'hui, sur les plans d'un habile constructeur, M. Brunet. Cette halle et les maisons qui l'entourent forment la rue circulaire nommée de Viarmes, où viennent aboutir six autres rues.

MARCHÉ BEAUVEAU, entre les rues du faubourg Saint-Antoine et de Charenton. (1779.) Louis XVI.

Construit sur les dessins de l'architecte Le Noir le Romain. Au centre, est une fontaine. Le nom de ce marché lui vient de celui de la dame de Beauveau-Craon, abbesse de Saint-Antoine.

MARCHÉ DE BOULAINVILLIERS. (1780.) Louis XVI.

Etabli à la demande de M. de Boulainvilliers, sur l'emplacement de l'hôtel qui servait de logement à la première compagnie des Mousquetaires.

MARCHÉ SAINTE-CATHERINE. (1783.) Louis XVI.

M. d'Ormesson en pose la première pierre en 1783, sur les terrains qu'occupait le couvent des chanoines de Sainte-Catherine du Val des Écoliers.

LA HALLE AU POISSON EN DÉTAIL, Carreau de la Halle. (1786.) Louis XVI.

Construite sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux Blés.

LA HALLE A LA MARÉE, au Petit-Carreau. (1784.) Louis XVI.

Etait établie aux Halles, en face du Pilori. Elle est transférée, en 1784, au Petit Carreau, sur l'emplacement de la Cour des Miracles.

HALLE AUX CUIRS, rue Mauconseil et rue Française. (1784.) Louis XVI.

Le lieu qu'elle occupe est celui où se trouvait autrefois l'ancien hôtel de Bourgogne et le théâtre des Italiens.

HALLE AUX DRAPS ET TOILES, entre les rues de la Poterie et de la Petite-Friperie. (1786.) Louis XVI.

Construite sur les dessins de MM. Legrand et Molinos sur l'emplacement d'une ancienne halle aux draps.

MARCHÉ DES INNOCENS. (1786.) Louis XVI.

Il est établi sur le lieu même où se trouvait anciennement le cimetière des Innocens, dont les ossemens et la terre sont enlevés, en 1786, à une assez grande profondeur, et transportés dans les carrières du sud



[redacted]

de Paris, et surtout dans celle située au-dessous de la maison dite de la Tombe Issoire.

MARCHÉ SAINT-JOSEPH, rue Montmartre. (1793.) Convention.

Commencé, en 1793, sur le terrain qu'occupait la chapelle Saint-Joseph. Terminé l'année suivante.

MARCHÉ AUX FLEURS. Quai Desaix. (1807 et 1808.) Napoléon.

Se tenait anciennement quai de la Mégisserie. Ce nouveau marché est orné de deux fontaines, dont les eaux viennent de la pompe Notre-Dame.

MARCHÉ DES JACOBINS, ou DE SAINT-HONORÉ. (1810.) Napoléon.

Etabli sur l'emplacement du couvent des Jacobins, et traversé par une rue qui porte son nom. Ce marché est décoré de deux fontaines alimentées par la pompe à feu de Chaillot.

HALLE AU VIEUX LINGE, rue et enclos du Temple. (1809 à 1811.) Napoléon.

Commencée en 1809, d'après les plans de M. Molinos, et achevée en 1811.

HALLE ET MARCHÉ A LA VOLAILLE, quai de la Vallée. (1809.) Napoléon.

Occupe l'emplacement de l'église et d'une partie du cloître des Augustins.

MARCHÉ DE L'ABBAYE SAINT-MARTIN. (1813 à 1817.) Napoléon.

Construit sur l'emplacement d'une partie du jardin de l'abbaye de Saint-Martin, d'après les dessins de M. Petit-Radel. Entre les deux corps de halles dont se compose ce marché, on distingue une fontaine élevée sur les plans de M. Gois fils.

MARCHÉ DES BLANCS MANTEAUX. (1811 à 1819.) Napoléon.

Situé sur les terrains qu'occupait le couvent des filles hospitalières de Saint-Gervais. Ce marché a, comme le précédent, deux corps de halles, séparés par une large rue, et décorés chacun d'une fontaine.

MARCHÉ SAINT-GERMAIN. (1811 à 1820.) Napoléon.

Sa construction est commencée en 1811 et terminée en 1820, sur l'emplacement de l'ancienne foire Saint-Germain, exhaussé d'environ 12 à 15 pieds. Entre les quatre nefs de ce marché, une cour spacieuse au centre de laquelle on transporte, en 1825, la fontaine monumentale qu'on avait élevée sur la place de Saint-Sulpice.

MARCHÉ DES CARMES, dans la rue des Noyers et sur les rues des Carmes et de la Montagne Ste.-Geneviève. (1813 à 1819.) Napoléon.

Etabli sur les terrains du couvent des Carmes. La première pierre posée en 1813. Ouvert au public en 1819. Fontaine au milieu de la cour. Architecte M. Vaudoyer.

MARCHÉ A LA VIANDE. (1813 à 1818.) Napoléon.

Situé entre les rues des Deux-Ecus, du Four et des Prouvaires. Remplace l'ancienne halle à la viande, placée rue de la Fromagerie, de la Cordonnerie et de la Tonnellerie. Le nouveau marché n'est que provisoire; il est construit en bois.

GRENIER DE RÉSERVE, sur le boul. Bourdon. (1807.) Napoléon.

Elevé sur une partie du jardin de l'Arsenal. Première pierre posée en 1807. Dans les années suivantes, les travaux sont conduits par M. Delannoy. Devait avoir cinq étages. Les évènemens de 1814 font borner son élévation aux deux étages existans. Sa toiture provisoire est formée des bois qui avaient servi aux échafauds de l'arc de triomphe de l'Etoile. Cet édifice tronqué et d'une étendue considérable, est terminé en 1817. En 1832, il est disposé en hôpital pour les cholériques.

ENTREPOT ET HALLE AUX VINS ET EAUX-DE-VIE. (1813.) Napoléon.

Depuis le règne de Louis XIV, il existait une halle aux vins sur le quai Saint-Bernard; elle avait été établie en 1662. On y avait joint une chapelle de Saint-Ambroise. En 1808, la construction d'un nouvel entrepôt est décrétée. Elle est commencée, en 1811, sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher. Les rues de Saint-Victor, de Seine, le quai Saint-Bernard et la rue des Fossés Saint-Bernard, sont les limites de ce bel établissement dont l'achèvement est prochain.

DÉPOT DE LAINES ET LAVOIR PUBLIC, port de l'Hôpital. (1813.) Napoléon.

Placé sous la surveillance de plusieurs membres du conseil-général d'agriculture. Nouvelle organisation de cet établissement mis en activité en 1820.

PRISONS.

Par un décret impérial de 1810, il est créé huit prisons qui, comme avant 1789, portent le nom de PRISONS D'ÉTAT. Celle du Temple succède à la prison dite de la Tour DU TEMPLE, démolie en 1805, et à la Bastille, détruite au commencement de la révolution. Le donjon de Vincennes est rendu à son ancienne destination.

LA CONCIERGERIE, dans l'Ile de la Cité.

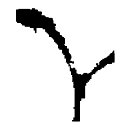
La plus vieille comme la plus formidable des prisons actuelles fait partie du Palais de Justice. Là était l'antique résidence des rois. Le prisonnier auquel les ressources premières ne permettent pas de payer ce qu'on appelle LA PISTOLE, c'est-à-dire la location d'un lit, est relégué dans des pièces obscures, humides, et confondu avec l'innocent et le criminel, pour coucher, ainsi que lui, sur la paille. Cette prison, qui communique au lieu des séances de la Cour d'Assises, où les accusés doivent être condamnés ou absous, possède une cour assez vaste, désignée sous le nom de PRÉAU, dans laquelle se promènent les détenus. La tour, où fut renfermé Montgommery, et qui servit, plus tard, de prison à RAVAILLAC et à DAMIENS, n'existe plus. On la démolit en 1778. Le cachot où séjourna quelque temps la reine Marie-Antoinette, a été transformé en chapelle.

PRISONS DU GRAND CHATELET.

Ces prisons, excessivement malsaines, sont détruites en 1802 avec l'édifice qui les contenait.

LA TOURNELLE, sur la rive de la Seine, au-dessus du pont de ce nom.

Cette ancienne forteresse faisait partie de l'enceinte de Paris sous Philippe-Auguste; elle est démolie en 1790.



PRISON DE L'ABBAYE, rue Sainte-Marguerite.

Prison militaire, autrefois prison de la justice du seigneur abbé de Saint-Germain. Les prisonniers militaires sont détenus là en attendant leur jugement devant le conseil de guerre. Si, à défaut de moyens, ils ne prennent pas LA PISTOLE, on ne leur donne que le pain de munition et du bouillon pour nourriture; pour lit, de la paille. On ne se sert plus des cachots de cette prison monacale, où il était impossible qu'un prisonnier tînt debout et pût vivre long-temps. Les 2 et 3 septembre 1792, les prisonniers de l'Abbaye sont impitoyablement massacrés.

LA FORCE, rue du Roi-de-Sicile et rue Pavée.

Ancien hôtel du roi de Sicile, puis du duc de la Force. — Prison en 1780. Cette prison contient huit cours et une chapelle; c'est une des plus vastes et des mieux distribuées de Paris. On n'y renferme que des prévenus.

LA PETITE-FORCE, contiguë à la précédente.

Ci-devant hôtel de Brienne. Les femmes publiques, dites prohibées, sont détenues dans cette maison, où on les occupe à filer et à coudre. La Grande et la Petite-Force ne forment plus aujourd'hui qu'un seul établissement.

SAINT-LAZARE, rue du faubourg Saint-Denis.

Jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, ce fut un hôpital pour les lépreux. Depuis, Saint-Vincent de Paule établit à Saint-Lazare la congrégation qu'il avait fondée en 1625. Plus tard, les pères de la mission y confinèrent les jeunes gens débauchés et les prêtres qui mécontentaient leurs supérieurs. On y renferme actuellement les femmes condamnées à une réclusion temporaire ou perpétuelle, pour des délits plus ou moins graves, et celles arrêtées pour dettes. Toutes ces femmes sont occupées à des ouvrages de couture et de broderie, ou à la filature de la laine et du coton: ouvrages dont elles retirent un salaire qui, amassé par elles, et conservé par l'administration, devient une ressource précieuse pour celles qui peuvent recouvrer la liberté, et même pour celles qui ne doivent pas rentrer dans le sein de la société. Il est à remarquer que, dans cet établissement comme à la Force, la surveillance la plus active ne saurait empêcher les liaisons honteuses et contre nature qui existent entre les prisonniers. Parmi les hommes, ce sont des accouplemens qu'ils ne rougissent pas de qualifier du nom de mariages; chez les femmes, les affections désordonnées sont plus violentes encore que chez les hommes. Tranquilles en apparence pendant les heures de travail, leurs animosités ou leurs passions amoureuses se montrent dans toute leur fureur au moment de la promanade. Alors elles s'invectivent, se déchirent, ou se caressent. La jalousie en fait de véritables furies, si celle qui est l'objet de leur indigne amour a quelque complaisance pour une rivale; dans ce cas, il n'est point de bornes à leur colère ou plutôt à leur rage, et elles n'aspirent qu'au moment de l'assouvir. Telle est la vie de la plupart des détenus, à quelques exceptions près. Dans le nombre des prisonniers de l'un et l'autre sexe, il se trouve néanmoins des individus doués d'une certaine éducation, qui ne partagent ni les emportemens, ni les desirs impies que nous venons de signaler. Ceux-là se montrent laborieux, soumis, et s'appliquent à faire oublier la cause

de leur détention; par une bonne conduite, qui trouve sa récompense dans l'emploi de plusieurs d'entre eux comme chefs d'ateliers.

LES MADELONNETTES, rue des Fontaines.

Cette prison, autrefois couvent de religieuses pénitentes, était destinée aux femmes prévenues de quelques délits, et à celles condamnées à des peines correctionnelles. Dans des bâtimens séparés étaient détenues les femmes arrêtées pour dettes. De jeunes filles étaient aussi confinées dans cette maison par l'effet de la puissance paternelle. En 1817, on y construisit une chapelle. Cet établissement est aujourd'hui uniquement destiné aux jeunes condamnés de seize ans au plus. Les femmes, dont il a été parlé plus haut, sont maintenant enfermées à Saint-Lazare. Le régime actuel des Madelonnettes est véritablement paternel. Honneur aux citoyens qui ont conçu l'idée philanthropique de l'association, dont le but est de veiller à l'éducation et à l'amélioration des mœurs de ces enfans que l'abandon, l'inexpérience ou la corruption conduiraient dans le chemin du vice, peut-être dans celui du crime. Il existe aux Madelonnettes une école et des ateliers de travail où les jeunes détenus sont occupés d'études et de divers travaux, pendant lesquels ils sont soumis au silence le plus rigoureux. C'est ainsi que, pendant tout le temps que doit durer leur détention, on procède à leur instruction morale et manuelle. A l'époque de l'élargissement, on leur remet le produit de leur travail, accumulé dans une caisse d'épargne établie dans la maison même, et, à cette époque, la société protectrice choisit au sortant un patron, qui demeure chargé de le guider dans le monde où il rentre, jusqu'à sa majorité.

SAINTE-PÉLAGIE, rue de la Clé.

D'abord couvent, puis maison de détention pour les femmes de mauvaise vie, les jeunes filles et les épouses dont la conduite est déréglée. Plus tard, on y enferme les prévenus de délits politiques; des jeunes gens y sont détenus par l'autorité paternelle; enfin des débiteurs y sont écroués par leurs créanciers. Tout récemment, on a séparé les prisonniers pour dettes des autres détenus.

PRISON de la rue de Clichy.

Cette prison, nouvellement établie, est uniquement destinée aux prisonniers pour dettes. Il n'existe plus maintenant à Sainte-Pélagie aucune personne détenue pour cette seule cause.

BICÊTRE, prison et hospice.

Six corps de bâtimens, à plusieurs étages, et dont les fenêtres sont garnies de barreaux de fer, composaient primitivement les prisons. Ces bâtimens, entièrement séparés de ceux affectés à l'hospice, au milieu desquels ils se trouvent, se sont augmentés dans la suite pour l'avantage des prisonniers. Deux autorités distinctes administrent cette maison : la Préfecture de Police et la Préfecture de la Seine. La première a, sous sa direction, le greffe, la conciergerie, les guichetiers, etc.; la seconde dirige et nomme les régisseurs, les commis, etc., etc. Une compagnie de vétérans, casernée dans les bâtimens de la prison, y maintient l'ordre. On renferme à Bicêtre les condamnés aux fers et à la détention jusqu'au moment où ils commencent à subir leur peine.

PRISON MUNICIPALE, à la Préfecture de Police.

Cette prison se divise en deux parties principales : la première, com-



posée de chambres particulières, assez commodes, est nommée Salle St.-Martin. Cette partie est destinée aux personnes arrêtées qui peuvent fournir aux frais de leur logement et de leur nourriture. La seconde partie consiste en un ancien bâtiment à trois étages : Au premier, sont logées les filles publiques; au second et au troisième, les prévenus. Chaque étage se compose d'une pièce longue, étroite et obscure, de sombres cabinets, pour les prisonniers mis au secret, et de plusieurs cachots.

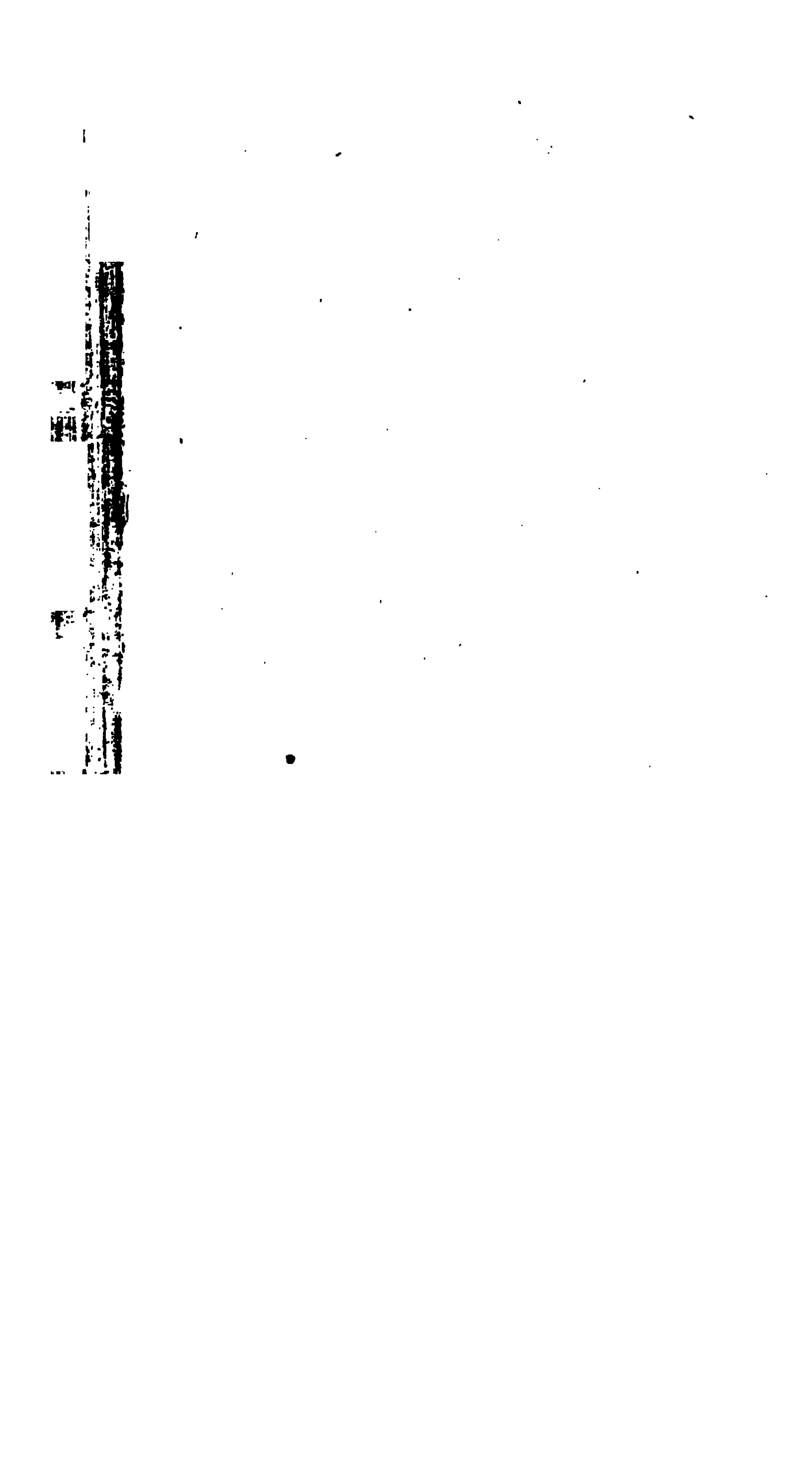
PRISON MILITAIRE DE MONTAIGU, rue des Sept-Voies.

Ancien collège, fondé en 1314, par l'archevêque de Rouen, du nom de Montaigu. Depuis 1792, prison où sont renfermés les militaires déserteurs ou accusés, et ceux condamnés pour fautes graves.

MAISON DE DÉTENTION DES DELINQUANS DE LA GARDE NATIONALE.

Les gardes nationaux condamnés, par les conseils de discipline des légions de Paris, à un ou plusieurs jours de détention, pour défaut de service, étaient confinés à l'hôtel de Bazancourt; mais cet hôtel ayant été démoli, les délinquans subissent aujourd'hui les jugemens rendus contre eux dans une autre maison, située rue des Fossés-Saint-Bernard, et disposée à cet effet.

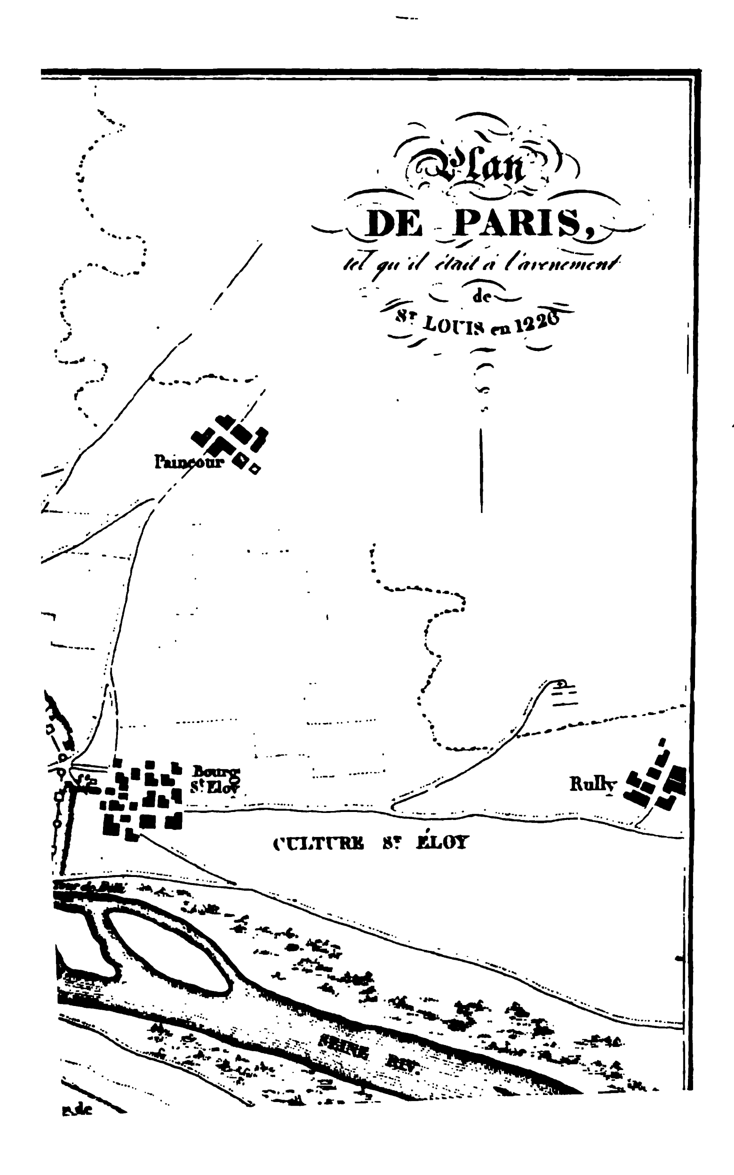
FIN.

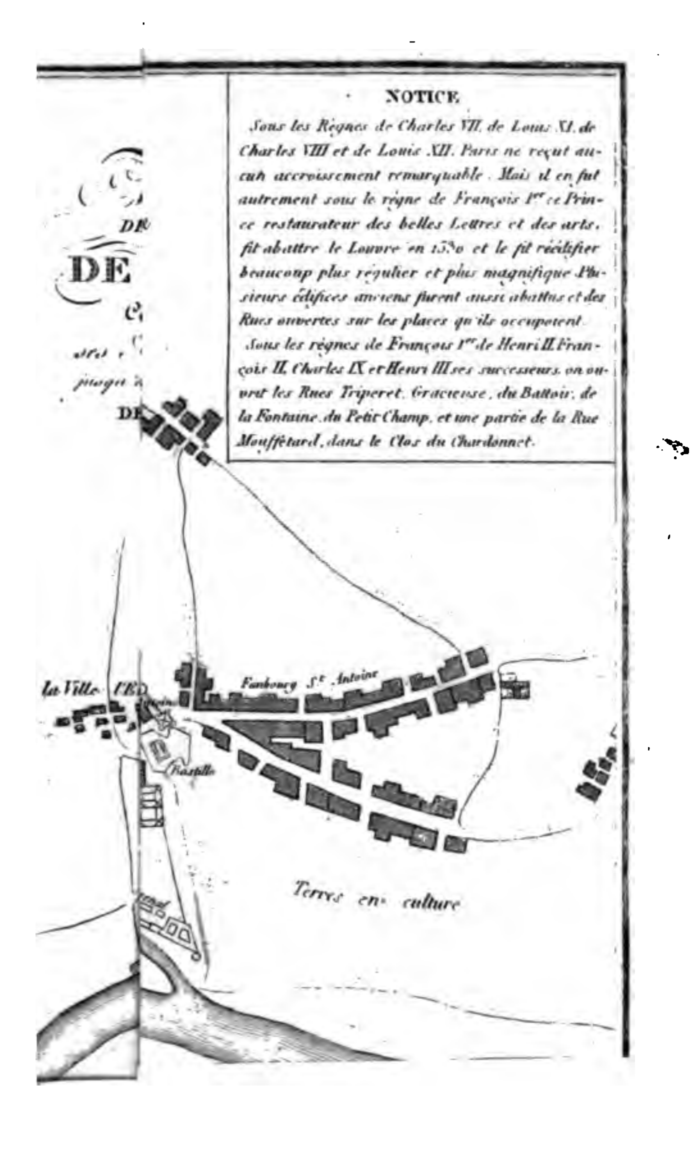


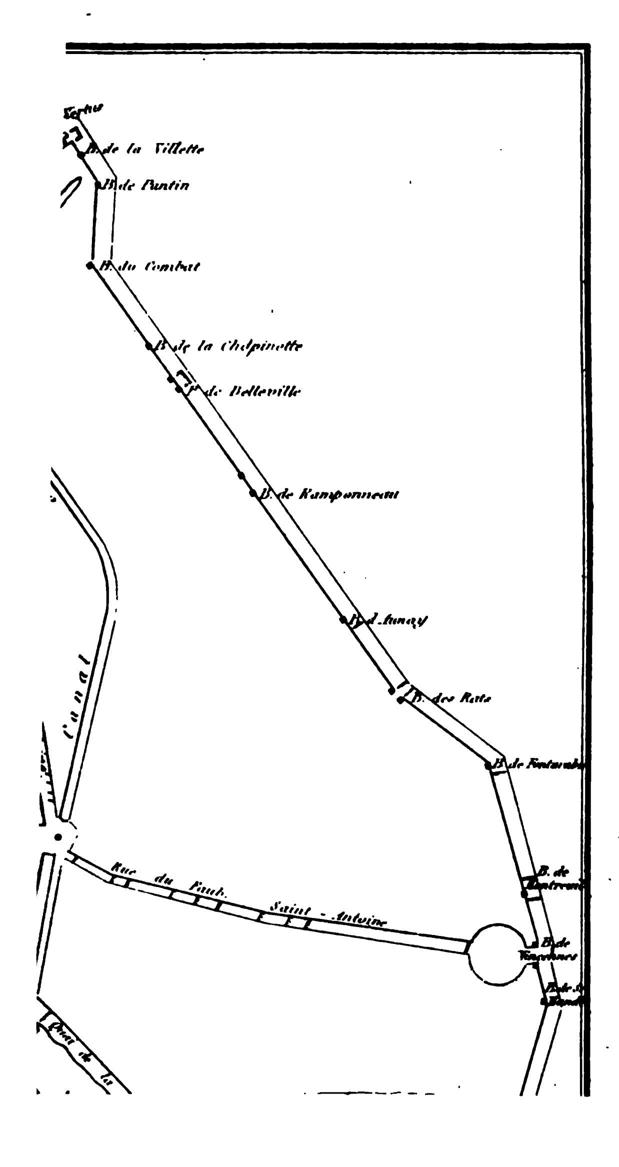


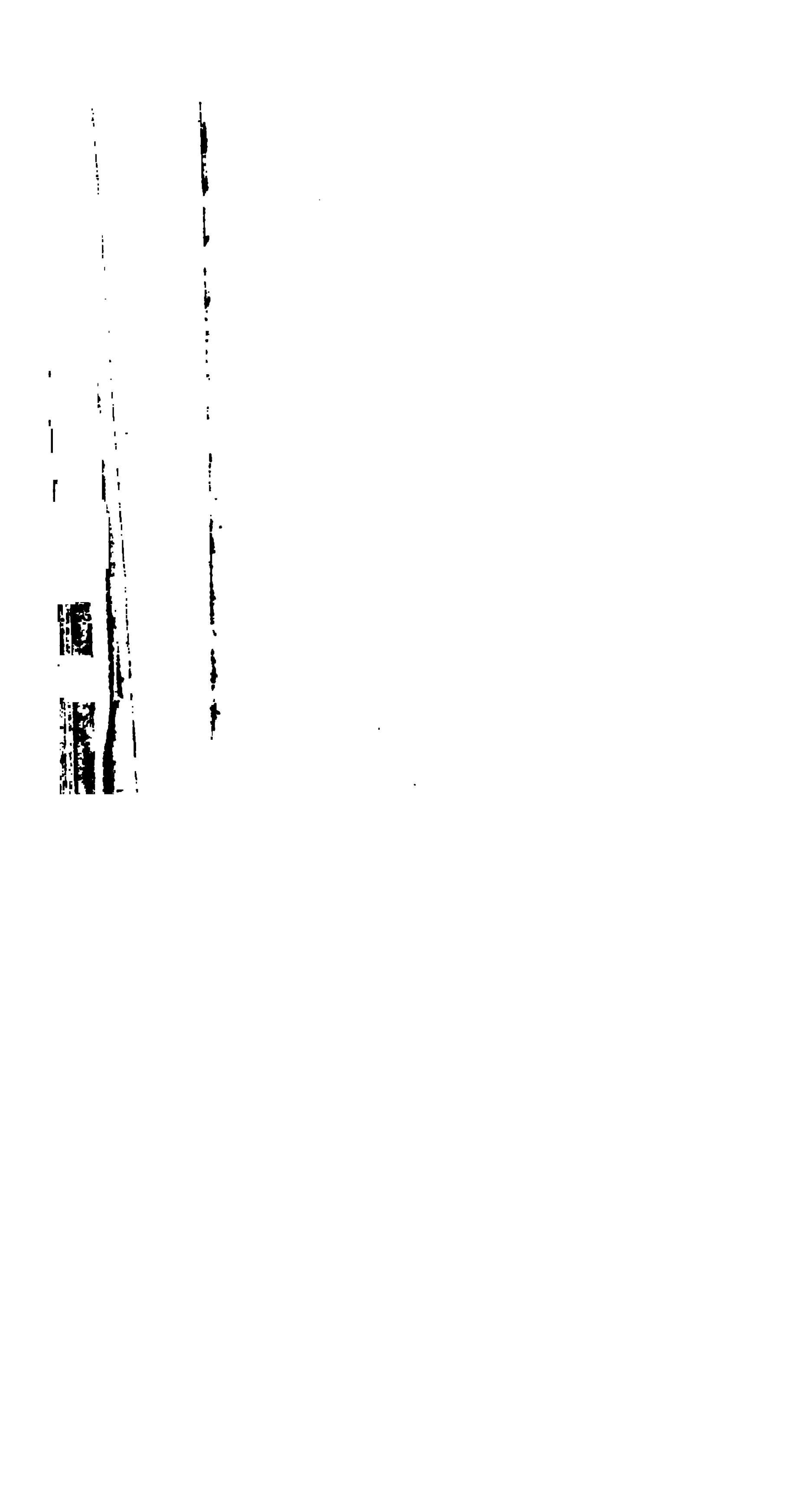
PLAN DE LUTÈCE, avant la domination des Romains, environ 55 ans avant J.C. tiré de *DELAMARE*, d'après *CÉSAR, STRABON, JULIEN, MARCELLIN*, &c.

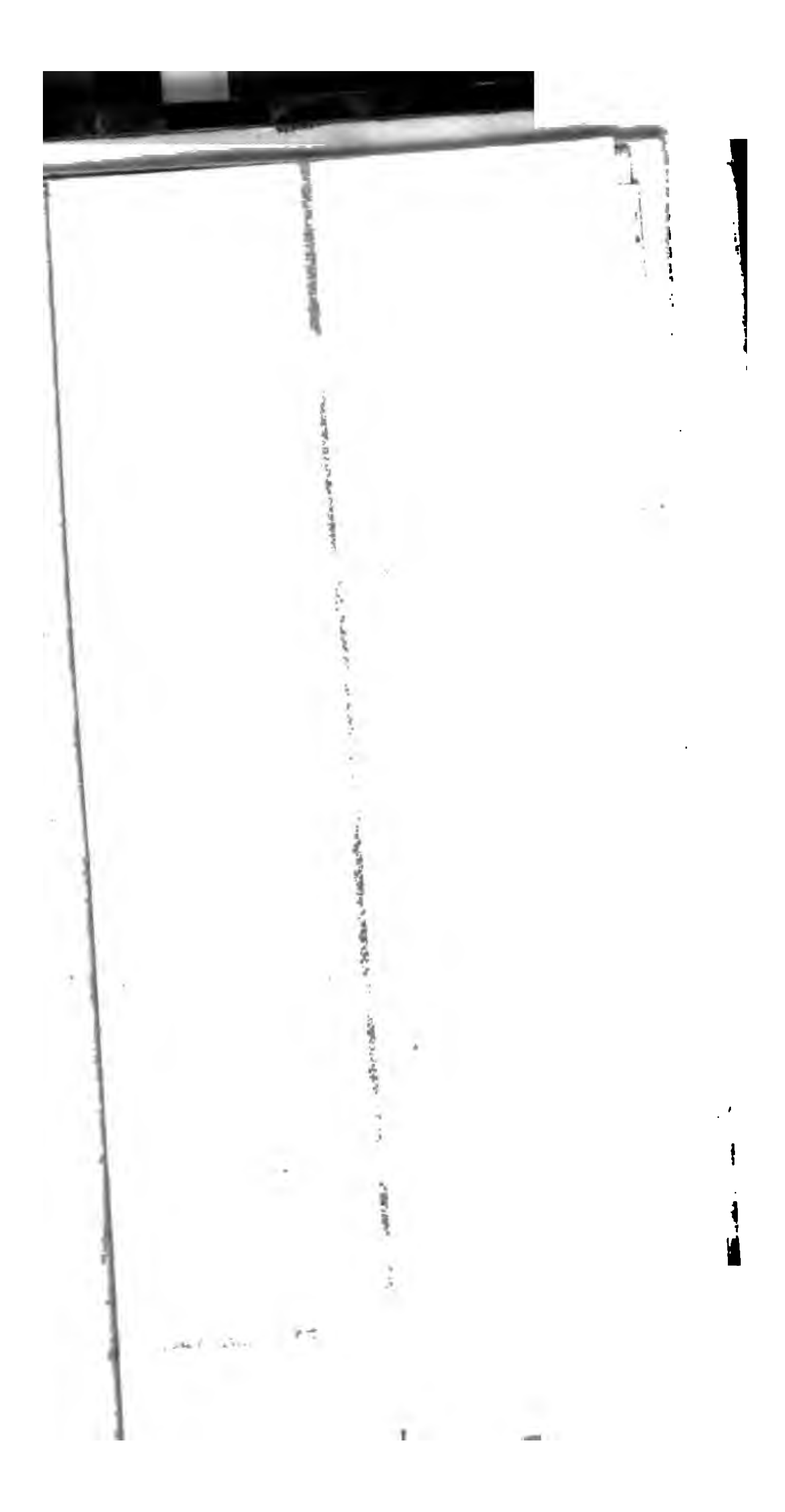
1. *Temple d'Isis ou de Cérès (emplacement du Luxembourg)*
2. *Temple de Mercure ou Hésus.*
3. *Petit Pont*
4. *Grand Pont.*
5. *Ile S.t Louis.*
6. *Ile de la Cité.*


Plan
DE PARIS,
tel qu'il était à l'avènement
de
St LOUIS en 1226
Paincour
Bourg
St Eloy
Rully
CULTURE St ÉLOY
SEINE RIV.

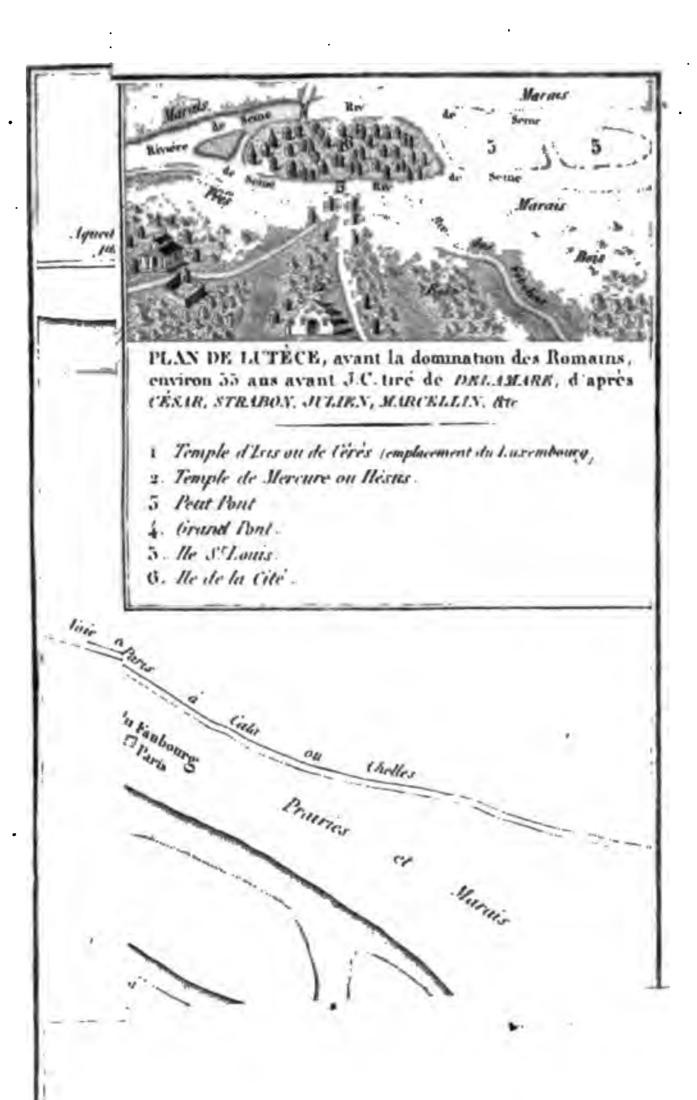

NOTICE
Sous les Règnes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, Paris ne reçut aucun accroissement remarquable. Mais il en fut autrement sous le règne de François Ier ce Prince restaurateur des belles Lettres et des arts, fit abattre le Louvre en 1530 et le fit réédifier beaucoup plus régulier et plus magnifique. Plusieurs édifices anciens furent aussi abattus et des Rues ouvertes sur les places qu'ils occupoient.
Sous les règnes de François Ier de Henri II, François II, Charles IX et Henri III ses successeurs, on ouvrit les Rues Triperet, Gracieuse, du Battoir, de la Fontaine, du Petit Champ, et une partie de la Rue Mouffetard, dans le Clos du Chardonnet.
DE
Faubourg St Antoine
Bastille
Terres en culture


B. de la Villette
B. de Pantin
B. du Combat
B. de la Chopinette
B. de Belleville
B. de Ramponneau
B. d'Aunay
B. des Rats
B. de Fontaineb
B. de Montreuil
B. de Vincennes
Canal
Rue du Faub. Saint - Antoine
Quai de la





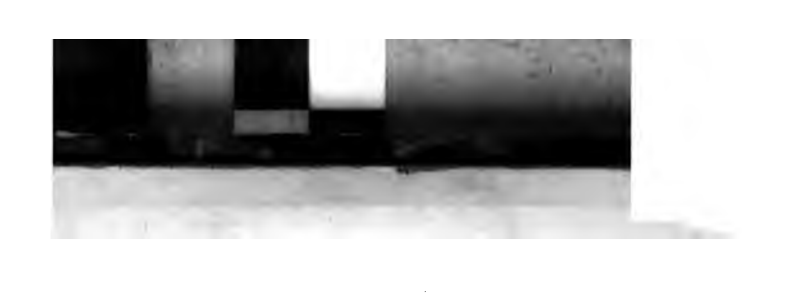
[redacted]

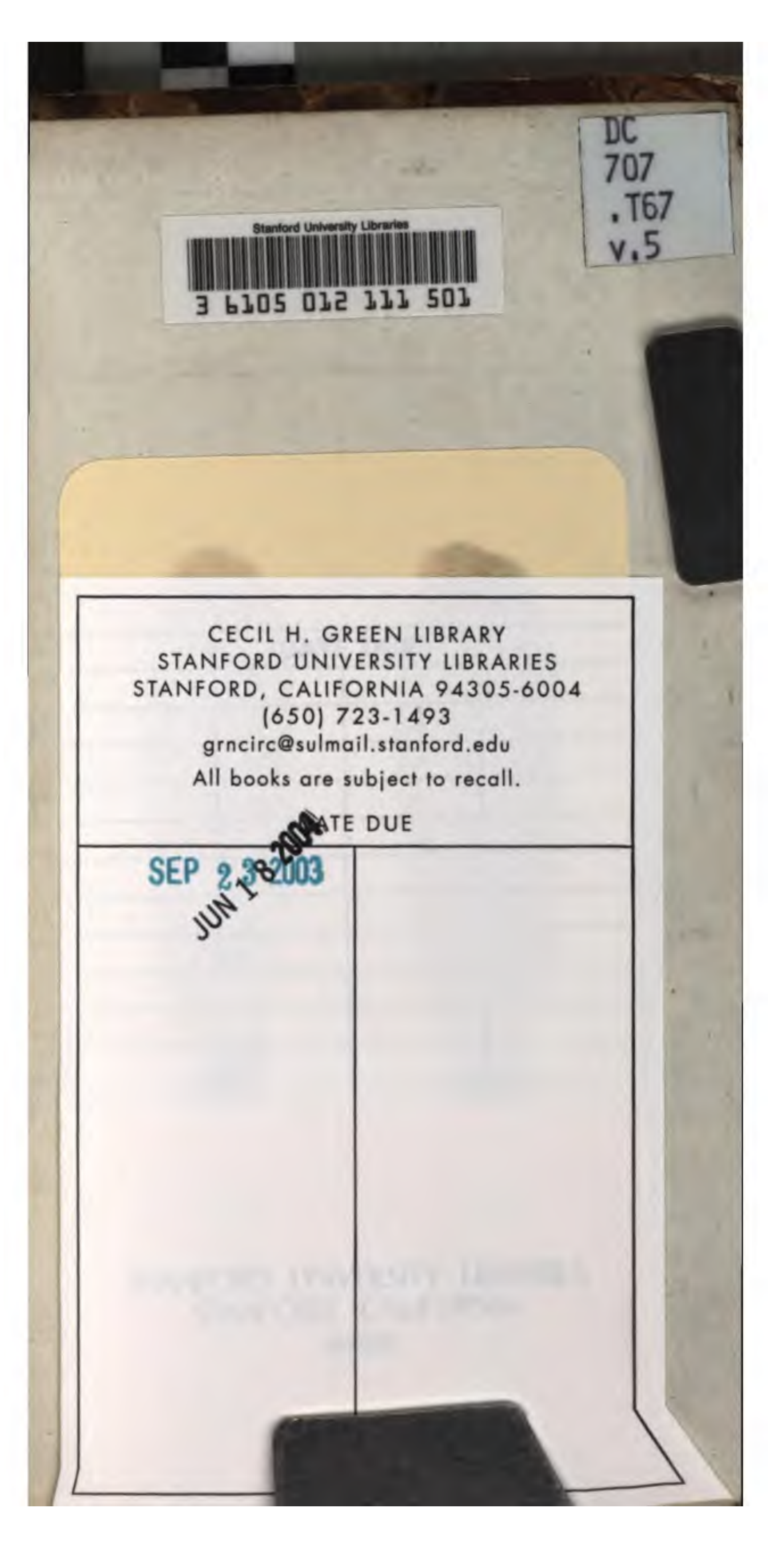


PLAN DE LUTÈCE, avant la domination des Romains, environ 55 ans avant J.C. tiré de DELAMARE, d'après CÉSAR, STRABON, JULIEN, MARCELLIN, &c.

1. *Temple d'Isis ou de Cérès (emplacement du Luxembourg).*
2. *Temple de Mercure ou Hésus.*
3. *Petit Pont.*
4. *Grand Pont.*
5. *Ile S.t Louis.*
6. *Ile de la Cité.*






DC
707
.T67
v.5
Stanford University Libraries
3 6105 012 111 501
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE
SEP 23 2003
JUN 18 2004